Durham University

Durham E-Theses

La correspondance de la duchesse de Châtillon (1627-1695) : diplomatie au féminin au Grand Siècle

CREPET, ANNE-PAULINE,MARIE

How to cite:

CREPET, ANNE-PAULINE,MARIE (2017) *La correspondance de la duchesse de Châtillon (1627-1695) : diplomatie au féminin au Grand Siècle*, Durham theses, Durham University. Available at Durham E-Theses Online: http://etheses.dur.ac.uk/12031/

Use policy

The full-text may be used and/or reproduced, and given to third parties in any format or medium, without prior permission or charge, for personal research or study, educational, or not-for-profit purposes provided that:

- a full bibliographic reference is made to the original source
- a link is made to the metadata record in Durham E-Theses
- the full-text is not changed in any way

The full-text must not be sold in any format or medium without the formal permission of the copyright holders.

Please consult the full Durham E-Theses policy for further details.

Academic Support Office, The Palatine Centre, Durham University, Stockton Road, Durham, DH1 3LE
e-mail: e-theses.admin@durham.ac.uk Tel: +44 0191 334 6107
http://etheses.dur.ac.uk

Abstract

This thesis examines the rhetorical and opportunistic strategies used by the Duchess of Châtillon, a seventeenth-century female aristocrat, to negotiate both the political and the diplomatic spheres of Louis XIV's court. This work is based on her correspondence, most of which still remains unpublished. The analysis of these strategies reveals that it was possible for some women, through the use of informal means, to have influence in the male-dominated political arena.

La correspondance de la duchesse de Châtillon (1627-1695) : diplomatie au féminin au Grand Siècle

Volume 1

Anne-Pauline Marie Crepet

Thesis submitted for the degree of Doctor of Philosophy

School of Modern Languages and Cultures

Durham University

2016

Table des matières

Abstract _____ *1*

Table des matières _____ *4*

Table des abréviations _____ *12*

Copyright _____ *13*

Remerciements _____ *14*

Principes d'établissement du texte _____ *16*

Notes préliminaires _____ *17*

A. La duchesse de Châtillon _____ *19*

I. Bilan critique _____ **19**

II. Biographie _____ **24**

1. ISABELLE-ANGÉLIQUE DE MONTMORENCY-BOUTEVILLE : 1627-1645 _____ 24

a. Un héritage paternel polémique _____ 24

b. Les premiers barons chrétiens de France _____ 27

c. Les prémices d'une vie mondaine agitée _____ 27

2. ISABELLE-ANGÉLIQUE, DUCHESSE DE CHÂTILLON : 1645-1649 _____ 30

a. Un chemin semé d'embûches _____ 30

b. Un rapt dit « de séduction » _____ 32

c. Une union décevante _____ 34

3. VEUVAGE : 1649-1664 _____ 37

a. Pacificatrice ou intrigante ? Les liens du sang _____ 37

b. Le dernier des Coligny : la question de l'héritage _____ 55

c. L'art de la galanterie _____ 58

4. ISABELLE-ANGÉLIQUE, DUCHESSE DE MECKLEMBOURG, EN FRANCE : 1664-1671 _____ 64

a. Des débuts houleux 64

b. Dame d'honneur de Madame 72

c. Premières ardeurs religieuses 74

5. PREMIER SÉJOUR DANS L'EMPIRE : 1671-1673 76

a. Itinéraire d'une voyageuse 76

b. La régence : « une rose environnée d'un grand nombre d'épines » 81

c. La missionnaire 88

d. La descente aux enfers 90

e. Retour en France 93

6. LA PARENTHÈSE FRANÇAISE : 1673-1678 94

a. L'obstination du duc de Mecklembourg-Schwerin 94

b. Une négociatrice insatiable 95

c. La prééminence religieuse 98

d. Mondanités parisiennes 100

7. NÉGOCIATRICE AU BRUNSWICK-LUNEBOURG : 1678-1679 102

a. L'application de la séparation de biens de 1664 103

b. Le traité de Celle 104

c. La diplomatie par le mariage : l'exemple de Sophie-Dorothée de Celle 110

d. L'enjeu lorrain 113

8. RETOUR EN FRANCE ET FIN DE VIE : 1679-1695 116

a. Le voyage de Sophie de Hanovre 116

b. Le maréchal de Luxembourg et l'affaire des Poisons 117

c. Le couvent de bénédictines de Châtillon-sur-Loing 119

d. L'entremetteuse 122

e. L'entêtement du duc de Mecklembourg-Schwerin 125

f. La révocation de l'Édit de Nantes 130

g. L'Europe repart en guerre 132

h. Dernières dispositions 138

B. La France sous Louis XIV ____ *144*

I. La régence d'Anne d'Autriche et la guerre civile ____ **144**

1. LA RÉGENCE D'ANNE D'AUTRICHE : UNE PÉRIODE PHILOGYNE ____ 144
2. LA FRONDE ____ 146
   a. Premières alertes ____ 146
   b. L'opposition parlementaire : les débuts de la Fronde ____ 147
   c. La Fronde des Princes ____ 149
   d. La Fronde condéenne ____ 150
   e. La trahison de Condé ____ 153

II. L'État : une hiérarchie pyramidale ____ **155**

1. LE SOMMET DE L'ÉTAT ____ 155
   a. Mazarin à son zénith : l'arbitre de l'Europe ____ 155
   b. Louis XIV : un monarque tout-puissant ____ 157
2. L'ADMINISTRATION DU ROYAUME ____ 157
   a. Les Conseils ____ 158
   b. Les secrétariats d'État ____ 159

III. Les Affaires étrangères ____ **160**

1. LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX AFFAIRES ETRANGÈRES AUX ORDRES DU ROI ____ 160
2. PERSONNEL DIPLOMATIQUE ____ 162
   a. Typologie ____ 162
   b. Le négociateur parfait ____ 163
   c. Le rôle du négociateur ____ 165
3. LES INSTRUMENTS DE LA DIPLOMATIE : ASPECTS TECHNIQUES ____ 167
   a. La dimension écrite ____ 167
   b. Le rituel de cour ____ 168
   c. La politique pécuniaire ____ 168

IV. L'omniprésence de la religion ____ **170**

1. PRATIQUES RELIGIEUSES COUTUMIÈRES ____ 171

a. La conversion ____ 171

b. La direction de conscience ____ 172

2. CATHOLICISME : ENTRE CRISE ET RENOUVEAU ____ 173

a. L'ordre de Saint Benoît ____ 173

b. Les bénédictines ____ 174

3. LE JANSÉNISME : DE L'ÉCLAT A LA TOURMENTE ____ 175

a. La doctrine janséniste ____ 175

b. La domination de Port-Royal ____ 176

c. Influence et controverse ____ 177

4. LA RÉPRESSION DU PROTESTANTISME ____ 179

C. Louis XIV et l'Europe ____ 181

I. Les forces européennes en présence ____ 181

1. LA RIVALITÉ ENTRE PUISSANCES SCANDINAVES ____ 181

2. LE CRÉPUSCULE DES STUARTS ____ 182

a. Interrègne ____ 183

b. La Restauration ____ 184

II. Le Saint-Empire romain germanique et la France ____ 186

1. LES TRAITÉS DE WESTPHALIE (1648) OU L'EUROPE REMODELÉE ____ 187

2. STRUCTURE ET INSTITUTIONS IMPÉRIALES ____ 188

3. ANTAGONISME DYNASTIQUE ENTRE LOUIS XIV ET LÉOPOLD IER ____ 192

4. LE MECKLEMBOURG : UN DUCHÉ MÉCONNU AUX CONFINS DE L'EMPIRE ____ 194

a. Des origines à 1648 ____ 195

b. Le duc de Mecklembourg-Schwerin, au cœur des tensions de l'Europe septentrionale ____ 196

c. Tentative de rapprochement avec la France ____ 197

d. Les tensions religieuses ____ 202

5. LES DUCS DE BRUNSWICK-LUNEBOURG ____ 203

a. L'ascension spectaculaire d'une fratrie ____ 203

b. Des alliances matrimoniales significatives : la naissance d'une dynastie royale _____ 204

III. Louis XIV : un roi de guerre ? _____ 208

1. LES MOBILES DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE _____ 208
2. LA GUERRE DE DÉVOLUTION : 1667-1668 _____ 209
3. LA GUERRE DE HOLLANDE : 1672-1678 _____ 212
4. LES RÉUNIONS ET LEURS RÉPERCUSSIONS _____ 215

D. La femme _____ 217

I. Rôle et statut _____ 217

1. UNE INSTRUCTION SOMMAIRE _____ 218
2. DES PERSPECTIVES RESTREINTES _____ 219
3. LES VICISSITUDES DE LA VIE CONJUGALE _____ 222

II. Femmes et politique – « l'esprit n'a point de sexe » _____ 226

1. SALONNIÈRES _____ 227
2. FRONDEUSES _____ 229
3. NÉGOCIATRICES _____ 234
   a. La voie informelle _____ 234
   b. La princesse des Ursins : un positionnement hybride _____ 236

E. L'épistolarité _____ 239

I. Les conditions matérielles de l'acheminement _____ 239

1. L'ESSOR DES SERVICES POSTAUX _____ 239
2. LES ALÉAS DE L'ACHEMINEMENT DU COURRIER _____ 241
   a. Les Cabinets noirs _____ 241
   b. La préservation de la confidentialité _____ 243
   c. Les contraintes spatiotemporelles _____ 246
3. BILAN _____ 248

II. La lettre _____ 248

1. GÉNÉRALITÉS 248

a. Une communication parfois dysfonctionnelle 249

b. La lettre en tant que source historique 250

2. LE PROTOCOLE ÉPISTOLAIRE 251

a. Quelques éléments du cérémonial 251

b. La correspondance diplomatique 253

3. L'ÉPISTOLAIRE AU FÉMININ 254

a. Des registres délimités 254

b. Un style apprécié 255

c. Les stratégies d'autoreprésentation en diplomatie 257

Justification du choix des lettres 261

Destinataires 262

FRONDE : 1651-1652 263

VEUVAGE : 1656-1659 269

REMARIAGE : 1664-1670 277

ALLEMAGNE : 1671-1673 342

FRANCE : 1673-1678 390

ALLEMAGNE : 1678-1679 409

FRANCE : 1679-1685 448

ANNEXES 457

1. LISTE DES LETTRES DE MME DE CHÂTILLON ÉDITÉES 458

2. LISTE ET RÉSUMÉ DES LETTRES DE MME DE CHÂTILLON CONSULTÉES 461

3. GLOSSAIRE 491

4. REPÈRES CHRONOLOGIQUES 497

5. NOTICES BIOGRAPHIQUES _____ 507

6. NOTICES TOPONYMIQUES _____ 530

7. FAC-SIMILÉ ET RETRANSCRIPTION D'UNE LETTRE DE MME DE CHÂTILLON _____ 537

8. ASCENDANCE DU MARÉCHAL DE LUXEMBOURG ET DE LA DUCHESSE DE CHÂTILLON _____ 539

9. LA MAISON DUCALE DE BRUNSWICK-LUNEBOURG _____ 540

10. TRAITÉ DE PAIX ENTRE LE ROI ET LE ROI DE SUÈDE ET MESSIEURS LES DUCS DE CELLE, DE WOLFENBÜTTEL ET D'OSNABRÜCK, AVEC LES RATIFICATIONS ET LES PLEINS POUVOIRS _____ 541

11. ICONOGRAPHIE _____ 547

BIBLIOGRAPHIE _____ 549

A. Sources primaires _____ 549

a. Manuscrits _____ 549

12. Textes contemporains publiés _____ 552

B. Sources secondaires _____ 555

a. Références critiques et littéraires antérieures à 1900 _____ 555

13. Références critiques et littéraires postérieures à 1900 _____ 556

14. Thèses non publiées _____ 569

15. Documents non publiés _____ 569

C. Sitographie _____ 569

Première partie

Table des abréviations

AC : Archives du Musée Condé (Chantilly)
AD : Archives Diplomatiques (La Courneuve)
BL : British Library (Londres)
BnF : Bibliothèque nationale de France, Département des Manuscrits Occidentaux (site Richelieu, Paris)
chap. : chapitre
f° : feuillet
f. fr. : fonds français
Histoire amoureuse des Gaules : *HADG*
IF : Institut de France (Paris)
IPM : Instrumentus Pacis Monasteriensis (traité de Münster, 1648)
IPO : Instrumentum Pacis Osnabrugensis (traité d'Osnabrück, 1648)
let. : lettre
LHAS : Landeshauptarchiv Schwerin
par. : paragraphe
s.d. : sans date
suiv. : suivant
SHD : Service Historique de la Défense (Vincennes)
Supp. : supplément

Copyright

The copyright of this thesis rests with the author. No quotation from it should be published without the author's prior written consent and information derived from it should be acknowledged.

Remerciements

Je tiens en premier lieu à remercier chaleureusement mes directeurs, Cathy McClive et Thomas Wynn pour leur soutien appuyé, leurs précieux conseils et leur patience tout au long de ces années. Je voudrais également exprimer ma gratitude à Jan Clarke, qui m'a suivie jusqu'à récemment et qui m'a permis de débuter un doctorat à Durham, malgré les lacunes du projet initial. Richard Maber m'a également énormément soutenue dans les moments de doute et a eu la gentillesse de retranscrire les deux lettres de Mme de Châtillon conservée à la British Library. Je lui en suis extrêmement reconnaissante.

Un grand merci également à mes deux examinateurs, Danielle Haase-Dubosc et Toby Osborne. Les conseils prodigués pendant et après la soutenance m'ont été fort utiles.

J'exprime ma reconnaissance à plusieurs chercheurs, spécialistes des domaines du genre ou de la diplomatie : Danielle Haase-Dubosc, Nicole Reinhardt, Indravati Félicité, Corina Bastian, Jean-Marie Voignier, Bertrand Fonck, Sonja Boon, Sophie Vergnes, Jörg Ulbert, Sophie Buchet. J'espère n'oublier personne. Mon travail a grandement bénéficié de nos discussions et des documents inédits qu'ils ont eu la gentillesse de me faire parvenir. Je tiens également à remercier le personnel des archives et bibliothèques où j'ai passé de longues heures, tout particulièrement Mme de Pienne à la médiathèque de Saint-Maur des Fossés et Mme Koolman à Schwerin.

Mes collègues et amis du département de MLAC à Durham, ainsi que les examinateurs de mes « reviews » annuelles ont grandement contribué à l'aboutissement de ce travail. Je remercie tout particulièrement Pauline Moret-Jankus, l'une de mes courageuses relectrices, qui a été présente (parfois en pensée) tout au long de ce processus. Je pense à Christopher Da Silva, Rebecca Ferrebœuf, Véronique Descotes, Helen Craven, Vasanti Piette, Laura Campbell Chuhan, Roger Ravanelli, Marie-Claire Barnet, Luke Sunderland, Stephanie Portsch, Anna Johnston, Yunhan Hu, Joseph North, Areej Allawzi, Rachel Matthews, Jin Huang, Alice James, Simon McKinnon, Peter Maccardle, Mike Thompson, Catherine Doustessier-Khoze, Kathryn Banks, Lucille Cairns Heather Fenwick, Lucia Luck. Cette liste est non exhaustive. Un grand merci à mes amis d'Ustinov College également. Philip Gater-Smith a eu la gentillesse de me traduire quelques documents en allemand et Marc Owen Jones de corriger mon anglais, je leur en suis grandement reconnaissante.

Mes amis, rencontrés au Royaume-Uni, en Espagne et en France au fil des pérégrinations de cette dernière décennie, m'ont soutenue dans cette entreprise de longue haleine. Je leur envoie toutes mes amitiés. Je pense particulièrement à Amélie(s), Violaine, Delphine, Marie, Alex, Tomás, Nicoletta, Mehrin, Cynthia, Fred, Chloé, Adrien, Pamela, Arthur, César.

Mes étudiants de Durham et de l'ULIP m'ont également permis de préserver ma santé mentale en diversifiant mes activités. Je les en remercie. Je pense aussi bien fort à P & C qui m'ont tenu compagnie.

Ma famille, et notamment ma mère Françoise (courageuse relectrice également), m'a permis de mener à terme ce projet. Je salue ma sœur, mon frère et mes grands-parents. Je terminerai en remerciant mon conjoint, Antoine, qui m'a énormément supportée (dans les sens anglais et français) et qui ne doit pas être mécontent que ces quasi cinq années de bigamie touchent à leur fin. Sa patience, sans commune mesure, ses encouragements et son affection m'ont apporté plus que je ne pourrais exprimer.

Je dédie cette thèse à la mémoire de mon père, Patrice Crepet, de ma grand-mère, Colette Crepet, et de Jeanloup Pranchère.

Principes d'établissement du texte

Nous avons choisi, dans cette édition critique, d'harmoniser et de moderniser l'orthographe et la syntaxe de la correspondance de Mme de Châtillon et de la totalité des documents contemporains. En plus de faciliter la lecture et la compréhension, certaines lettres que nous éditons ont fait l'objet de retranscriptions[1] ou bien ont été rédigées par un tiers[2]. Dès lors, dans un souci de cohérence, il nous a semblé préférable d'adopter les mêmes critères pour l'intégralité des documents. Ajoutons que la langue n'est pas entièrement fixée au XVIIe siècle, et qu'elle peut considérablement varier d'un auteur à l'autre, notamment selon son sexe.

Le lecteur pourra se reporter à l'annexe 8 – qui contient un fac-similé de la lettre 11 ainsi qu'une retranscription non modernisée – pour un aperçu de l'orthographe et de la graphie originelles.

Les principes d'édition des lettres de Mme de Châtillon sont les suivants :

- Les formes aberrantes sont suivies de la mention [sic].
- Les formes entre crochets [X] et [XXX] figurent les deux paraphes présents dans les lettres de la duchesse.
- Les abréviations ont été restituées entre crochets.
- Les estimations du lieu et date de rédaction et du nom du destinataire ont été placées entre crochets.
- Les passages impossibles à restituer car illisibles ou tronqués ont été indiqués ainsi : […].

[1] Let. 7 par exemple.
[2] Let. 35 par exemple.

Notes préliminaires

Nous avons dû faire face à une difficulté importante, celle de la désignation de la protagoniste. Les travaux biographiques qui lui ont été consacrés ont évité ce problème, les faits y étant relatés de manière chronologique. Baptisée Élisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville, elle préfère toutefois qu'on l'appelle Isabelle-Angélique ; c'est ainsi qu'elle signe la plupart de ses lettres. C'est par ailleurs l'unique caractéristique anthroponymique, qu'elle conserve tout au long de sa vie. En effet, en épousant Gaspard IV de Coligny, duc de Châtillon en 1645, elle devient duchesse de Châtillon, titre dont elle continue de jouir après la mort de son époux, en 1649, et ce jusqu'à l'officialisation de son mariage avec le duc de Mecklembourg-Schwerin en 1666. Elle est désormais duchesse de Mecklembourg-Schwerin. Bien que cela puisse surprendre, notre choix s'est porté sur l'utilisation continue du nom sous lequel elle est passée à la postérité et sous lequel on la connaît le mieux en France : duchesse de Châtillon, ou Mme de Châtillon. Nous la désignons également occasionnellement par son prénom, afin d'éviter les répétitions.

Nous sommes consciente du caractère anachronique de certains termes ou notions utilisés dans ce volume. Le terme 'diplomate' n'est attesté dans le sens actuel qu'en 1792[3] ; on lui préfère dans la France moderne le substantif 'négociateur'. Quant à l'Allemagne, bien qu'elle ne naisse – en tant qu'État-nation – qu'en 1871, Mme de Châtillon utilise ponctuellement cette dénomination. Nous avons tout de même décidé d'utiliser ces termes parcimonieusement afin d'éviter les répétitions.

Les renvois aux annexes, permettant d'éviter les redondances, sont signalés ainsi :

[3] Alain Rey et autres (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française,* notice 'diplomatique', 4e éd (Paris : Le Robert, 2010), p. 665.

- Glossaire : *
- Notices biographiques : **
- Notices toponymiques : §

Nous avons indiqué les renvois aux lettres de notre édition soit dans le corps-même du texte, soit en note de bas de page, de la manière suivante : let. X, l. XX.

Pour la présentation des citations et des références bibliographiques, nous avons utilisé le style MHRA, que nous avons adapté aux particularités françaises.

A. La duchesse de Châtillon

I. Bilan critique

Si l'on examine son parcours particulièrement atypique, aux antipodes des stéréotypes communément associés aux femmes du règne de Louis XIV, la duchesse de Châtillon a fait l'objet d'assez peu d'écrits. En effet, en comparaison avec sa cousine éloignée la duchesse de Longueville, notamment, l'historiographie a eu tendance à la délaisser, voire à véhiculer une légende noire, certainement imméritée. Les explications ne manquent pas, nous le verrons tout au long de ce travail. Quoi qu'il en soit, le portrait au vitriol qu'a ébauché Bussy-Rabutin de son alter ego romanesque Angélie[1], de même que la description livrée par certains mémorialistes aigris, ont grandement contribué à transmettre cette image déformée, voir caricaturale. La subjectivité de ces écrivains est évidente : les inimitiés et les objectifs contradictoires ont fréquemment motivé ces prises de position. Ainsi, la Grande Mademoiselle[2] a tendance à reprendre à son compte certains topiques traditionnels du discours misogyne de la Querelle des femmes[3]. Ce phénomène est particulièrement perceptible dans les passages relatifs qu'elle consacre à Mme de Châtillon, en raison de la rivalité qui oppose les deux femmes. L'important désaccord entre la duchesse et Lénet influe également grandement sur les opinions de ce dernier[4]. Les *Mémoires* de Mme de Motteville sont, pour leur part, fortement marqué par un parti pris moralisateur et pudibond. Le

[1] *Histoire amoureuse des Gaules*, dir. Jacqueline et Roger Duchêne (Paris : Gallimard, 1993), chap. *Histoire d'Angélie et de Ginotic*, pp. 93-138. Nous désignerons désormais cet ouvrage *HADG*.
[2] Anne-Marie-Louise-Henriette d'Orléans, duchesse de Montpensier, *Mémoires*, 8 vols (Boston, MA : Adamant Media Corporation, 2006). Nous l'appellerons désormais la Grande Mademoiselle.
[3] Jean Garapon, *La Culture d'une princesse : écriture et autoportrait dans l'œuvre de la Grande Mademoiselle* (Paris : Honoré Champion, 2003), p. 140.
[4] *Mémoires de Pierre Lénet, procureur général au Parlement de Dijon et conseiller d'État contenant l'histoire des guerres civiles des années 1649 et suivantes, principalement celles de Guyenne et autres provinces* (Charleston, SC : Nabu Press, 2012). Voir pp. 38-39 de ce travail.

comportement de la duchesse de Châtillon allant à l'encontre de ses principes moraux, il est naturel qu'elle soit critique à son égard[5]. Nombre de travaux postérieurs ont été fourvoyés par les informations fournies par les ouvrages que nous venons de citer – notamment par l'*HADG* –, et n'ont pas cherché à relativiser la teneur des propos tenus par les contemporains de Mme de Châtillon.

Alors que la plupart des frondeuses ont bénéficié d'une attention soutenue tout au long du XIXe siècle[6], il faut attendre le tournant du XXe siècle pour que trois ouvrages soient enfin consacrés au rôle joué par la duchesse au cours de la guerre civile, puis des décennies suivantes : il s'agit chronologiquement d'Edmond Filleul, d'Émile Magne et de Paul Fromageot[7]. Le premier d'entre eux, malgré un effort louable visant à la réhabiliter, la cantonne au domaine de la galanterie, passant presque sous silence les compétences diplomatiques entrevues lors de la Fronde. Le deuxième, spécialiste de la culture mondaine du Grand Siècle, a de manière remarquable, exploité les sources épistolaires et littéraires de l'époque, afin de brosser un portrait qu'il veut complet. Or la tendance moralisatrice de l'époque a grandement influé sur le contenu de cette étude, desservie par un parti pris misogyne flagrant. D'après Magne, l'intense activité diplomatique déployée dans l'Empire ne peut absoudre Mme de Châtillon de « ses fautes initiales »[8], qu'il attribue en grande partie aux milieux libertins fréquentés dans sa jeunesse, où « elle subit la contagion du vice »[9].

---

[5] *Mémoires sur Anne d'Autriche et sa cour*, 4 vols ([n.p.] : Adamant Media Corporation, 2001).

[6] De la part d'Adolphe Chéruel, Victor Cousin et Charles-Augustin Sainte-Beuve notamment.

[7] Filleul, *Isabelle-Angélique de Montmorency : duchesse de Châtillon* (Paris : Firmin-Didot, 1878) ; Magne, *Femmes galantes du XVIIe siècle : Madame de Châtillon (Isabelle-Angélique de Montmorency) – Portraits et documents inédits* (Paris : Mercure de France, 1910) et Fromageot, *Une Cousine du Grand Condé : Isabelle de Montmorency, duchesse de Châtillon et de Mecklembourg* (Paris : Émile Paul, 1913). Signalons tout de même l'existence d'*Histoire véritable de la duchesse de Châtillon* (Cologne : Pierre Marteau, 1699). Cette dernière y est décrite comme une « dame dont la beauté a fait grand bruit à la Cour et dont la vertu a été très médiocre », p. 4. Il s'agit d'une version romancée de sa vie galante, parsemée d'inventions visant à la faire passer pour une prédatrice sexuelle.

[8] Magne, *Femmes galantes du XVIIe siècle : Madame de Châtillon,* p. 322.

[9] Ibid., p. 320.

Somme toute, la rigoureuse biographie de Fromageot, tout aussi complète, semble éviter les écueils dans lesquels est tombé son contemporain : elle est nettement moins ternie par la subjectivité historiographique. Ajoutons que Ségur publie à la même période une biographie en trois tomes du maréchal de Luxembourg, frère cadet de la duchesse, à qui il consacre de nombreux passages. S'il reconnaît son habileté, il n'en condamne pas moins sa nature intrigante et son absence de scrupules[10]. Les jugements de valeur font partie intégrante, nous l'avons vu, des ouvrages historiques de l'époque et ce, particulièrement si l'objet d'étude est de sexe féminin[11].

Grâce aux progrès effectués dans le domaine du genre à partir des années 1980, les chercheurs sont en mesure de jeter un nouvel éclairage sur les sources redécouvertes au début du siècle, notamment en adoptant une approche interdisciplinaire, à la croisée de l'histoire politique et de l'histoire des femmes. Initialement focalisées sur l'oppression dont ont souffert ces dernières, les études sur le genre se diversifient[12]. Émerge alors un vif intérêt pour la femme d'exception. C'est dans ce contexte historiographique que Danielle Haase-Dubosc et Nicole Reinhardt publient plusieurs articles, abordant divers aspects de la conduite et de l'engagement en politique de la duchesse de Châtillon. Si les trois études rédigées par la première explorent des thématiques variées (diplomatie et veuvage notamment), l'accent est tout particulièrement mis sur les stratégies de séduction (par l'apparence et par l'épistolaire) élaborées par notre protagoniste et sur la prégnance du

[10] Voir bibliographie. Pour cet exemple, se reporter au vol. I, p. 72.

[11] Richard Wagner a également publié à la même période plusieurs travaux en allemand, consacrés au duc de Mecklembourg-Schwerin, second époux d'Isabelle-Angélique (voir bibliographie). Nous n'avons pu les consulter.

[12] Voir notamment les travaux de Fanny Cosandey sur les régences, Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Les Femmes à l'époque moderne (XVIe-XVIIIe siècle)* (Paris : Belin, 2003), Dominique Godineau, *Les Femmes dans la société française : XVIe-XVIIIe siècle* (Paris : Armand Colin, 2003), Wendy Gibson, *Women in Seventeenth-Century France* (Basingstoke : Macmillan, 1989) et les travaux de Sharon Kettering.

paraître[13]. Elle met également en exergue le rôle joué par son appartenance à un réseau familial puissant, celui des Bourbon-Condé, qui détermine la plupart de ses prises de position au fil des ans. Reinhardt adopte pour sa part une approche nettement plus factuelle, qui se nourrit de l'histoire des relations internationales[14]. Le retour de l'événementiel dans l'étude des relations diplomatiques lui permet d'exposer une narration des aléas liés au remariage de la duchesse de Châtillon, ainsi qu'une présentation de ses négociations dans l'Empire. Elle souligne tout particulièrement le rôle du mariage comme outil diplomatique et l'utilisation de réseaux féminins germaniques de la part de la duchesse de Châtillon. Elle considère finalement que l'exemple de la duchesse illustre parfaitement l'assagissement de la clientèle condéenne dans la seconde moitié du siècle.

Ces dernières années ont également vu la publication de plusieurs ouvrages plus généraux, qui nous ont permis d'approfondir notre analyse de la correspondance de notre objet d'étude. Sophie Vergnes, auteur d'une étude sur les frondeuses, tenant compte des avancées dans le domaine du genre, réévalue les sources et propose une vue d'ensemble des tactiques adoptées par les différentes aristocrates engagées dans la Fronde, afin de s'immiscer en politique, et de justifier leur positionnement[15]. Mme de Châtillon y tient une place importante. Éliane Viennot, qui s'intéresse à la tension entre pouvoir et féminin, souligne qu'en dépit des contraintes institutionnelles, les femmes parviennent à investir les

[13] 'Madame de Châtillon : une correspondance politique (1678-1679)', in *L'Épistolaire, un genre féminin ?*, dir. Christine Planté (Paris : Honoré Champion, 1998), pp. 67-82 ; 'Madame de Châtillon ou la séduction', in *Ravie et enlevée : de l'enlèvement comme stratégie matrimoniale au XVIIe siècle* (Paris : Albin Michel, 1999), pp. 267-305 et 'Madame de Châtillon : veuve joyeuse', in *Veufs, veuves et veuvage dans la France d'Ancien Régime*, dir. Nicole Pellegrin (Paris : Honoré Champion, 2003), pp. 169-84.

[14] 'Les relations internationales à travers les femmes au temps de Louis XIV : l'amitié qu'elle a pour moi fait qu'elle m'écoute et son mari aussi', *Revue d'Histoire diplomatique*, 3 (2003), 193-230. Également 'Von Amazonen und Landesmüttern. Isabelle-Angélique duchesse de Châtillon und Christian-Louis Herzog von Mecklenburg: Ein deutsch-französisches Missverständnis', *Mecklenburgische Jahrbücher*, 119 (2004).

[15] *Les Frondeuses : une révolte au féminin* (Seyssel : Champ Vallon, 2013).

champs politique, culturel, intellectuel et religieux[16]. En étudiant la correspondance entre Mme de Maintenon et la princesse des Ursins et bénéficiant des acquis de l'histoire du genre et de la diplomatie, Corina Bastian, pour sa part, met en avant le rôle joué par les femmes dans les relations de cour. Elle démontre qu'il existe quelques possibilités d'intégration dans le domaine politique et cherche à établir leur influence effective et dans quelle mesure leur sexe exerce un impact sur leurs actions[17].

Notre édition critique analyse les stratégies rhétoriques et de mise en scène conçues par la duchesse de Châtillon afin de s'insinuer dans un monde politique fermé et surtout dominé par le masculin, tout particulièrement après la Fronde, alors que Louis XIV a en apparence refermé les brèches dont avaient profité les femmes. Dans cette optique, nous nous appuyons largement sur sa correspondance active, qui couvre plusieurs décennies : de 1649 à 1684. Cette source n'a été que partiellement exploitée jusqu'à présent et tient lieu d'espace d'expression et de négociation privilégié pour la duchesse. En l'utilisant en tant qu'ensemble homogène et en la recoupant avec de nombreuses sources contemporaines et de l'historiographie ultérieure, nous proposons une vue d'ensemble du parcours de la duchesse de Châtillon, notamment de son utilisation réfléchie des réseaux clientélistes familiaux et amicaux afin de se créer une place dans la sphère politique. Ce personnage n'est certes pas représentatif de l'époque : il s'agit d'une femme d'exception, dont l'étude démontre néanmoins que le renversement des normes de genre est encore possible au cours du règne personnel de Louis XIV. Nous postulons que les interstices grâce auxquels elle

[16] *La France, les femmes et le pouvoir – Les résistances de la société (XVIIe-XVIIIe siècle)* (Paris : Perrin, 2008).
[17] *Verhandeln in Briefen, Frauen in der höfischen Diplomatie des frühen 18. Jahrhunderts* (Cologne/Weimar/Vienne : Böhlau, 2013) – que nous n'avons pas été en mesure de lire – et pour les francophones, la position de sa thèse de doctorat, intitulée : 'Négociation par correspondance : madame de Maintenon et la princesse des Ursins pendant la guerre de Succession d'Espagne (1701-1714)', document non publié communiqué par l'auteur.

est en mesure d'agir sur différents tableaux sont inextricablement liés au caractère officieux de son activité et que cette activité dans les champs politique et diplomatique n'est pas un hasard : elle est le résultat d'un processus d'élaboration enclenché à l'époque de la Fronde. L'analyse de la conduite de Mme de Châtillon permet donc de mettre en évidence un certain type de pouvoir et de crédit féminin, certes insolite et de nature hybride, mais qui révèle également que le statut de la femme aristocrate à l'époque moderne n'est pas figé et qu'il est possible pour les plus habiles d'entre elles de tirer profit des circonstances et du contexte pour se frayer un chemin dans des milieux en apparence inaccessibles.

II. Biographie

1. ISABELLE-ANGÉLIQUE DE MONTMORENCY-BOUTEVILLE : 1627-1645

a. Un héritage paternel polémique

Élisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville naît le 8 mars 1627, trois mois à peine avant l'exécution en place de Grève de son père, le comte François de Montmorency-Bouteville[**], qui a fait les frais de la politique répressive de Richelieu en matière de duels[1]. Le cardinal-ministre reproche à cette pratique en vogue dans les plus hautes couches de la société de décimer l'élite du royaume[2]. En plus d'être fermement condamné par la monarchie, le duel d'honneur est également largement réprouvé par l'Église, dont Richelieu

[1] Les édits se succèdent au XVIIe siècle ; Noémi Hepp en dénombre huit de 1602 à 1626, puis quatre de plus jusqu'en 1651, in 'La conversion des duellistes au temps de Richelieu et de Mazarin : aspects politiques et religieux', in *La Conversion au XVIIe siècle : actes du XIIe colloque de Marseille – Centre méridional de rencontre sur le XVIIe siècle*, dir. Louise Godard de Donville (Marseille : CMR17, 1983), pp. 375-93 (pp. 379-82).

[2] Voir François Billacois, *Le Duel dans la société française des XVIe-XVIIe siècles : essai de psychosociologie historique* (Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1986). Voir également la notice 'Duel' qu'il a rédigée dans *Dictionnaire du Grand Siècle*, dir. François Bluche (Paris : Fayard, 2005), pp. 503-04.

est un haut dignitaire. Si la popularité du duel, prérogative aristocratique, ne faiblit pas, c'est qu'il concourt au prestige des bretteurs et qu'il est intrinsèquement lié à leur honneur[3].

Autrement dit, le fougueux comte de Bouteville fait acte de résistance en contrevenant aux édits successifs réglementant cet usage. Après avoir livré son vingt-troisième et dernier duel contre le marquis de Beuvron le 12 mai 1627, il est arrêté, déclaré criminel de lèse-majesté et finalement décapité le 23 juin de la même année, malgré les suppliques de ses proches[4]. Haase-Dubosc explique que « Louis XIII et Richelieu […] voulurent faire de lui un exemple afin de réduire les pouvoirs d'une noblesse qui défiait les décrets royaux »[5]. Il laisse derrière lui une toute jeune veuve, Élisabeth-Angélique de Vienne[**], épousée en 1617. Elle est alors enceinte de leur troisième enfant, François-Henri, le futur maréchal de Luxembourg[**], qui naîtra contrefait. Elle est également mère de deux fillettes, Marie-Louise[**] âgée de deux ans et Élisabeth-Angélique, qui n'est qu'un nourrisson[6].

L'exécution de Bouteville prive sa progéniture d'une figure paternelle, événement qui modèle leur personnalité et en fait des adultes semble-t-il moins assujettis aux contraintes de l'époque. Contrairement à leurs contemporains, durant leur minorité, les trois enfants ne sont en effet pas soumis à la tutelle paternelle. Ils grandissent ainsi au sein d'une structure familiale atypique, qui rompt avec le modèle patriarcal en vigueur à l'époque. En effet, comme le souligne Vergnes, « les rapports hommes-femmes sont sous l'Ancien Régime profondément inégalitaires puisque les secondes, en passant directement de la tutelle de

[3] Se reporter à Roland Mousnier, *Les Institutions de la France sous la monarchie absolue : 1589-1789,* 2 vols (Paris : Presses Universitaires de France, 1974), I. *Société et État,* p. 114.
[4] Voir Robert Lavolée, 'Les duels de Montmorency-Bouteville, d'après des documents inédits', *Revue des études historiques* (Paris : Picard et Fils, 1903), 225-47 et 337-62.
[5] 'Madame de Châtillon : veuve', p. 182.
[6] Bien que baptisée du même prénom que sa mère, la duchesse de Châtillon signe ses lettres de la forme dérivée Isabelle-Angélique. C'est donc ainsi que nous nous la prénommerons. Sur la question de la signature dans les correspondances, voir p. 252.

leur père à celle de leur mari, demeurent leur vie durant sous la domination masculine »[7]. Après l'exécution de Bouteville, alors que ses possessions auraient dû être confisquées, une séparation de biens d'avec son épouse permet à celle-ci – selon Bertrand Fonck – de conserver une portion du patrimoine familial[8]. Nous ne disposons d'aucune information concernant l'enfance des trois orphelins, si ce n'est qu'ils sont élevés par leur mère à Précy-sur-Oise[§]. Celle-ci ne se remariera jamais.

Daniel Dessert souligne que « très tôt, la fratrie manifeste l'esprit des Montmorency et, chez la puînée et le cadet, l'ambition, l'attachement au nom et l'avancement dans le monde »[9]. Isabelle-Angélique s'habitue notamment à ne pas subir le joug de l'autorité masculine. C'est ce qui peut expliquer en partie la volonté – consciente ou non – qu'elle aura, plus tard, de se démarquer des autres, en se positionnant en tant que femme indépendante, qui cherche à s'émanciper du carcan conjugal[10]. Pour Haase-Dubosc, Isabelle-Angélique adopte en réaction à l'insoumission de son père une conduite pacifique et « cherchera le plus souvent l'accommodement et la réconciliation »[11]. Sous Louis XIV, il semble en effet plus judicieux d'adopter une attitude soumise pour parvenir à ses fins. Il est certes délicat d'établir une corrélation entre ces éléments biographiques et de possibles traits de caractère ; il n'en est pas moins intéressant de tenter de déterminer les facteurs influents dans ce domaine.

---

[7] 'La duchesse de Longueville et ses frères pendant la Fronde : de la solidarité fraternelle à l'émancipation féminine', *XVIIe siècle*, 251 (2011-12), 309-32 (p. 309).

[8] *Le Maréchal de Luxembourg et le commandement des armées sous Louis XIV* (Seyssel : Champ Vallon, 2014), p. 33.

[9] *Les Montmorency : mille ans au service des rois de France* (Paris : Flammarion, 2015), p. 205.

[10] Sarah Hanley relève les similitudes qui existent entre le régime marital et la structure de l'État, ainsi que les fondements légaux qui justifient tant l'oppression des femmes que leur exclusion du pouvoir, in 'The monarchic state in early modern France : marital regime government and male right', in *Politics, Ideology and the Law in Early Modern Europe : Essays in Honor of J. H. M. Salmon*, dir. Adrianna E. Bakos (Rochester, NY : University of Rochester Press, 1994), pp. 107-26.

[11] 'Mme de Châtillon ou la séduction', p. 273.

b. Les premiers barons chrétiens de France

Tout juste quatre ans après l'exécution du comte de Montmorency-Bouteville, c'est au tour du chef de la maison, Henri II de Montmorency[**], de monter sur l'échafaud[12]. Coupable d'avoir conspiré contre le roi Louis XIII, le dernier duc de Montmorency est exécuté le 30 octobre 1632. Avec lui s'éteint la branche aînée d'une lignée qui a compté bien des noms illustres au fil des siècles. Elle s'était scindée en trois branches en 1465, d'où la coexistence des ducs de Montmorency et de la branche cadette des comtes de Montmorency-Bouteville[13]. Au XVIIe siècle, ces derniers bénéficient particulièrement de la position sociale privilégiée de leurs lointains parents, qui en dépit de la perte de leur chef de file en 1632, conservent une situation éminente. L'une des sœurs aînées de feu Henri II n'est en effet autre que Charlotte-Marguerite de Montmorency[**], devenue princesse de Condé en 1609 et mère du futur Grand Condé[**]. Le défunt duc a eu beau faire de François-Henri de Montmorency-Bouteville son légataire universel, son immense patrimoine est confisqué par la Couronne, qui le restitue ultérieurement aux trois sœurs du condamné[14], « histoire de punir le traître jusque dans la tombe, et moyen commode de disperser la fortune des Montmorency », explique Viennot[15].

c. Les prémices d'une vie mondaine agitée

Isabelle-Angélique est donc directement apparentée aux Condé. C'est toutefois grossir le trait que de la désigner comme la cousine du duc d'Enghien, au vu de l'écart

[12] Pour établir le lien de parenté entre la branche ducale et comtale, voir annexe 9.
[13] Sur ce processus et sur le crédit des ducs de Montmorency, voir Fonck, *Le Maréchal*, pp. 25-36.
[14] Charlotte (1571-1636), Marguerite (1577-1660) et Charlotte-Marguerite, princesse de Condé. C'est à cette dernière qu'échoit le lot le plus considérable (qui comprend le domaine de Chantilly[§]), in Haase-Dubosc, 'Mme de Châtillon : veuve', p. 182.
[15] *La France,* p. 122.

généalogique[16]. Toujours est-il que, dès le début des années 1640, la veuve Bouteville et ses trois enfants quittent leur château familial de Précy-sur-Oise[§], où la comtesse s'était réfugiée depuis la disparition de son époux, afin de se rapprocher de leurs parents parisiens. La princesse de Condé leur accorde volontiers sa puissante protection. Les trois Bouteville, orphelins de père, font ainsi leur entrée dans le monde[*] aux côtés de la jeunesse dorée de l'époque : les trois jeunes Condé, Anne-Geneviève de Bourbon-Condé[**], Louis II de Bourbon-Condé, duc d'Enghien[**] et Armand de Bourbon-Conti[**][17]. Ils fréquentent également les frères Coligny[**], les sœurs du Vigean[**], la Grande Mademoiselle[**], pour ne citer qu'eux. La princesse de Condé semble voir assez rapidement en Isabelle-Angélique une fille de substitution, impression que confirmera la Fronde (pp. 37-38). Nous ignorons de quelle manière se déroule l'éducation de la jeune fille ; peut-être est-elle instruite, à l'instar d'Anne-Geneviève de Bourbon, par des précepteurs jésuites. Toujours est-il que l'on retrouvera dans les lettres ultérieures de nombreux traits orthographiques communs entre les deux femmes[18]. L'aînée de la fratrie, Marie-Louise – beaucoup plus sage que ses cadets – épouse, à la fin de l'année 1644, Dominique d'Étampes, marquis de Valençay[**], qualifié par Dessert d'« héritier riche et bien né »[19]. Ils vivront dans le château de Valençay[20].

La beauté d'Isabelle-Angélique fait l'objet d'une immense admiration dans la haute société parisienne[21]. Le bruit court que le duc d'Enghien lui-même serait tombé sous le charme de la jeune femme. Les positions des biographes ultérieurs et témoins de l'époque

---

[16] Nous utiliserons sporadiquement cette formulation afin d'éviter les répétitions. Le fils aîné du prince de Condé en titre porte traditionnellement le nom de duc d'Enghien, jusqu'à ce qu'il succède à son père. Ce sera chose faite à la fin du mois de décembre 1646.

[17] Nous les connaissons mieux sous les noms qu'ils adopteront ultérieurement : la duchesse de Longueville, le Grand Condé et le prince de Conti.

[18] Sur l'éducation féminine, voir pp. 218-19. Les similitudes graphiques comprennent l'absence de ponctuation (remplacée par des conjonctions), la retranscription phonétique et la largeur des caractères.

[19] *Les Montmorency*, p. 209.

[20] Dans l'actuel département de l'Indre (36).

[21] Émile Magne établit une liste des poèmes célébrant ses charmes, in *Femmes galantes du XVIIe siècle : Madame de Châtillon,* pp. 30-31.

sur le sujet diffèrent considérablement et l'existence d'une liaison entre ces deux personnages est controversée. D'aucuns affirment que le duc n'a commencé à courtiser Isabelle-Angélique que dans le but de dissiper les suspicions relatives à sa liaison avec Marthe du Vigean** et que la jeune femme aurait donc servi de paravent à cette relation naissante[22]. C'est notamment le cas de Mme de Motteville**, dame d'honneur d'Anne d'Autriche :

> J'ai ouï dire à madame de Montausier, qui a su toutes ces intrigues, que ce prince avait fait semblant d'aimer mademoiselle de Bouteville par l'ordre exprès de mademoiselle du Vigean, afin de cacher au public l'amitié qu'il avait pour elle[23].

Il est indéniable qu'Isabelle-Angélique a, de tout temps, exercé une profonde influence sur le duc d'Enghien, mais il serait toutefois trop aisé d'attribuer cet ascendant à une éventuelle intrigue amoureuse. En outre, la nature de leur relation n'a, somme toute, qu'une incidence minime sur nos questions de recherche.

En 1643, le puîné des frères Coligny, Gaspard IV**, très proche du duc d'Enghien, se prend d'affection pour Isabelle-Angélique. En découlent quelques épisodes rocambolesques qui exerceront une influence manifeste sur le destin de la future duchesse de Châtillon, et que nous allons explorer à présent.

---

[22] Tout comme, quelques années plus tard, la duchesse de la Vallière aurait initialement été utilisée afin de dissimuler les amours de Louis XIV et Henriette d'Angleterre.

[23] *Mémoires*, I, p. 226. C'est également ce qu'affirme Filleul, *Isabelle-Angélique,* pp. 18-19. Selon Simone Bertière, c'est Chabot, le confident des amoureux, qui lui a conseillé de « détourner l'attention en faisant mine d'en courtiser une autre », in *Condé : le héros fourvoyé* (Paris : Éditions de Fallois, 2011), p. 213.

2. ISABELLE-ANGÉLIQUE, DUCHESSE DE CHÂTILLON : 1645-1649

a. Un chemin semé d'embûches

Gaspard IV de Coligny, alors connu en tant que marquis d'Andelot, est le fils cadet de Gaspard III, maréchal de Châtillon, et d'Anne de Polignac[24]. Arrière-petit-fils du célèbre amiral de Coligny assassiné lors de la Saint-Barthélemy, il appartient à la branche aînée de la maison des Coligny, notoirement protestante depuis un siècle. Inévitablement, lorsque Gaspard fait part à son père de son intention d'épouser Isabelle-Angélique, ce dernier s'y oppose fermement. La jeune femme cumule en effet les handicaps. Bien qu'issue d'une maison ancienne et des plus respectables, elle est totalement dépourvue de fortune, ce qui implique une dot insignifiante, voire inexistante[25]. Et surtout, elle est catholique. Au-delà des évidentes divergences confessionnelles, Haase-Dubosc souligne que « les familles protestantes savaient que la Couronne essayait de limiter leurs droits par une politique de mariages qui leur était défavorable »[26]. Le maréchal cherche plutôt à favoriser une alliance avec Mlle de la Force, riche héritière calviniste[27]. Mme de Bouteville, la mère d'Isabelle-Angélique, n'est pas en reste. Elle se refuse également à laisser entrer sa fille dans une famille qui la rejette et qui est, de surcroît, affiliée à la religion réformée. Le projet semble voué à l'échec. La situation entre le père et le fils se complique encore lorsqu'en 1643, Gaspard abjure la foi de ses ancêtres et se convertit au catholicisme[28]. Certains historiens, tels Fromageot, se plaisent à penser qu'Isabelle-Angélique est à l'origine de cette

[24] Pour ce qui est des autres enfants, l'aîné est Maurice († 23 mai 1644) et les deux cadettes, Henriette, future comtesse de La Suze** (1618-1673) et Anne, plus tard duchesse de Wurtemberg-Montbéliard (1624-1680).
[25] Rappelons que la majeure partie des biens de son père ont été confisqués. Magne évalue sa dot à cinquante mille écus, sans justifier ses propos, in *Femmes galantes du XVIIe siècle : Madame de Châtillon*, p. 49.
[26] 'Mme de Châtillon ou la séduction', p. 283.
[27] Fromageot, *Une Cousine*, p. 15. Il doit s'agir de Charlotte de Caumont de la Force (1623-1666), fille du duc de la Force (1581-1675) et de Jeanne de La Rochefaton, demi-sœur d'Anne de Polignac. Elle épousera le futur maréchal de Turenne.
[28] Marie-Thérèse Hipp, notice 'Abjuration', in *Dictionnaire du Grand Siècle*, dir. Bluche, pp. 27-28.

conversion. D'autres s'appuient sur les *Mémoires* du comte de Chavagnac[**], affirmant que la courtisane Marion de Lorme (1613-1650), que fréquente Gaspard à cette époque, aurait inspiré ce changement de religion[29].

Peu de temps après, un nouvel obstacle au mariage entre Isabelle-Angélique et Gaspard se dresse : le frère aîné de ce dernier, Maurice, qui devait succéder à son père, meurt le 23 mai 1644 des suites d'un duel contre le duc Henri II de Guise, champion de Mme de Montbazon, alors que Coligny défendait l'honneur de la duchesse de Longueville[30]. Gaspard se retrouve donc héritier présomptif de sa lignée. Afin de l'éloigner d'Isabelle-Angélique, son père l'envoie quelque temps en mission auprès du prince d'Orange à l'été 1644[31]. À son retour de Hollande, les choses se précipitent et, avec la caution et bénédiction du duc d'Enghien, son ami intime, Gaspard de Coligny planifie l'enlèvement d'Isabelle-Angélique de Montmorency-Bouteville.

Plusieurs contemporains, dont Mme de Motteville[**], suggèrent que Gaspard et Isabelle-Angélique n'auraient été que des pions manipulés par le duc d'Enghien :

> L'amant enleva sa maîtresse, et on crut que sa maîtresse y avait consenti ; mais, […] il arriva que le duc d'Enghien, qui aimait mademoiselle du Vigean, sut par elle que son père la voulait marier au comte de Châtillon, et avait offert au maréchal de Châtillon une dot considérable, pourvu qu'il pût avoir son fils pour gendre. Cette nouvelle avait donné de furieuses alarmes à ce prince. […] Il sentit une douleur extrême, et ne put souffrir qu'un autre possédât ce que la vertu de cette honnête fille lui défendait d'espérer. Pour éviter ce chagrin, il jugea qu'il fallait entrer dans les intérêts de Dandelot et le

[29] *Mémoires du comte de Chavagnac (1638-1695)*, dir. Jean de Villeurs (Paris : Flammarion, 1899), pp. 39-41. L'authenticité de ces *Mémoires* n'est pas attestée ; la paternité littéraire a parfois été attribuée à Courtilz de Sandras. Quand bien même ce serait le cas, nombre d'anecdotes qui y sont relatées sont corroborées par des écrits contemporains (notamment celles relatives au duc de Lorraine). Pour les doutes liés à la fiabilité du texte, voir Carole Atem, *Les Mémoires apocryphes de Courtilz de Sandras : émergence et triomphe d'une forme romanesque à l'âge classique (1687-1758)* (Paris : Éditions du Panthéon, 2016).

[30] François de la Rochefoucauld, *Mémoires ; précédés de l'Apologie de M. le Prince de Marcillac*, dir. Jean Lafond (Paris : Gallimard, 2010), pp. 98-99. Voir également Victor Cousin, *La Jeunesse de Mme de Longueville* (Paris : Didier, 1859), p. 254 et Alain Mazère, *La Rochefoucauld : le duc rebelle* (Paris : Le Croît vif, 2007), p. 98. Ce duel fait suite à l'affaire des lettres, développée pp. 146-47. Anne-Geneviève de Bourbon-Condé a épousé en 1642 le duc de Longueville.

[31] Certainement Frédéric-Henri d'Orange-Nassau (1584-1647).

> fortifier dans sa passion. Il lui conseilla donc d'enlever mademoiselle de Bouteville[32].

Pour Bernard Pujo, c'est également Enghien qui a tout orchestré : « [il] organise au mois de mars 1645 [sic] […] l'enlèvement de la jeune fille consentante, leur mariage […] et il installe le jeune couple à Stenay[§], place lui appartenant »[33]. Vergnes, mettant l'accent sur les enjeux clientélaires, ajoute ces mots :

> Le soutien apporté à l'entreprise par le duc d'Enghien s'explique par une volonté de consolider les assises de sa famille maternelle et d'ajouter aux liens d'amitié et de clientèle qui l'unissent aux Coligny, des liens de parenté par alliance. […] Sa jeune cousine Isabelle-Angélique se présente donc comme une intermédiaire du futur Grand Condé, capable d'employer ses charmes de femme pour lui apporter des soutiens masculins[34].

Il est vrai que la pratique est courante dans une société où l'accent est mis sur les réseaux de clientèle. Notons que l'initiative d'une telle entremise peut parfois émaner de la femme elle-même : ce sera le cas d'Isabelle-Angélique avec Nemours quelques années plus tard (pp. 59-60). Les mobiles qui ont pu inciter le duc d'Enghien à appuyer le mariage sont donc multiples.

b. Un rapt dit « de séduction »

L'enlèvement se déroule au soir du 25 février 1645, alors qu'Isabelle-Angélique et sa sœur aînée sont en chemin pour l'hôtel de Valençay, après un bal donné en l'honneur de la reine d'Angleterre. Bien qu'Isabelle-Angélique fasse mine de résister, tout semble avoir été prémédité et, le ravisseur et la ravie, de connivence. C'est ce qu'on qualifie à l'époque de rapt de subordination ou de séduction : les deux parties sont consentantes et le mariage

---

[32] *Mémoires*, I, p. 225.

[33] *Le Grand Condé* (Paris : Albin Michel, 1995), p. 97.

[34] *Les Frondeuses*, pp. 83-84. Ce rôle d'intermédiaire sera exploité à de maintes reprises au cours des années suivantes. Katia Béguin indique que le duc d'Enghien a, à la même époque, pressé la conclusion d'une union entre Marguerite de Rohan et Henri Chabot, également basée sur une grande inégalité de fortune, in *Les Princes de Condé : rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle* (Seyssel : Champ Vallon, 1999), p. 81. Haase-Dubosc estime pour sa part que « Condé et sa mère voulaient pousser leur cousine dans le monde », in 'Mme de Châtillon : veuve', p. 182.

subséquent, malgré sa clandestinité, n'en demeure pas moins valide aux yeux de l'Église[35]. Le droit canon s'oppose en revanche formellement au rapt de force, assez fréquent dans la première moitié du XVIIe siècle[36]. La position de l'Église romaine suite au Concile de Trente se démarque ainsi radicalement de celle qu'adoptent de nombreux États de l'Ancien Régime (dont la France), pour lesquels la raison d'État et l'ascension sociale priment sur le consentement mutuel des époux[37].

D'un point de vue strictement juridique, le mariage que contractent Isabelle de Montmorency-Bouteville et Gaspard de Coligny le lendemain de leur fuite en l'église Saint-Crépin de Château-Thierry[§], n'est pas valide, les parents n'y ayant pas consenti et l'époux étant, pour l'époque, mineur – soit âgé de moins de vingt-cinq ans. Tandis que les nouveaux mariés partent se réfugier à Stenay (apanage des Condé), en attendant que les parties concernées acceptent l'union, l'affaire fait grand bruit dans la capitale. Les gazetiers et autres poètes en font leurs choux gras[38]. Tous la perçoivent comme une véritable mise en scène, voire même une « mascarade »[39]. Quant aux familles des deux jeunes gens, elles sont en apparence scandalisées. Mme de Motteville relate la réaction de Mme de Bouteville[**], qui, en compagnie de la princesse de Condé, fait irruption en pleine nuit chez la régente et qui « faisait des cris comme si en effet le comte de Chatillon eût été un voleur de grand

[35] La célébration clandestine est un empêchement prohibitif qui n'entraîne pas la caducité du mariage, tandis que le consentement forcé de l'un des mariés est un empêchement dirimant, qui peut mener à l'annulation de l'union, in Godineau, *Les Femmes*, p. 28.

[36] Danielle Haase-Dubosc s'est particulièrement intéressée à celui que fait endurer Bussy-Rabutin à Mme de Miramion en 1648, in 'Ravie et enlevée au XVIIe siècle', in *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, dir. Haase-Dubosc et Éliane Viennot (Paris : Rivages, 1991), pp. 135-52. Contrairement à celui d'Isabelle-Angélique, la notion d'enjeux clientélaires en est absente et la ravie n'a pas donné son accord.

[37] Ibid., p. 136.

[38] Voir Jean-François Sarrasin, 'D'enlever en amour : sur l'enlèvement de mademoiselle de Bouteville par monsieur de Coligny', in *Œuvres*, dir. Paul Festurgière, 2 vols (Paris : Honoré Champion, 1926), I, pp. 237-38. Également un poème anonyme conservé à l'Arsenal, ms. f. fr. 4115, f° 949 : « à monsieur de Coligny ». Écrits reproduits par Haase-Dubosc, 'Madame de Châtillon ou la séduction', pp. 292-95.

[39] Pour reprendre les mots d'Haase-Dubosc, ibid., p. 281.

chemin, et comme si sa fille eût souffert la plus grande violence du monde »[40]. Le maréchal de Châtillon et son épouse demandent également justice à Anne d'Autriche[**]. La situation ne s'apaise qu'au bout de quelques mois, à la majorité de droit de Gaspard, qui peut alors faire confirmer publiquement le mariage à Château-Thierry[§], le 18 mai 1645. L'intercession du cardinal Mazarin a également permis de calmer les esprits. En vérité, le pouvoir a tout intérêt à favoriser l'alliance de l'héritier d'une éminente famille protestante avec une catholique, ainsi que l'explique Haase-Dubosc :

> Le scandale fut étouffé, la grâce royale effaça tout. […] La raison d'État, faite de considérations politiques – rabaisser les protestants par une politique des mariages qui les affaiblissaient et les faisaient même disparaître en une génération – et de considérations à demi-privées […] *commande* […] une conduite de cour, une représentation légère et galante de l'événement[41].

L'épisode prend définitivement fin lorsque l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi (1584-1654) – oncle du futur cardinal de Retz[**] – procède à la célébration et que le contrat de mariage est signé le 10 juin[42]. Isabelle-Angélique n'y aura en apparence tenu qu'un rôle secondaire, mais il marquera de son empreinte son existence entière.

c. Une union décevante

Grâce à cette alliance hypergamique, Isabelle-Angélique s'élève considérablement dans la hiérarchie nobiliaire, passant de fille de condamné à mort, à épouse d'un des héritiers les plus en vue de l'époque. Au demeurant, le maréchal de Châtillon s'éteint peu après, le 5 janvier 1646 et la terre de Châtillon-sur-Loing[§], entrée chez les Coligny au début du XVe siècle, est érigée en duché-pairie. Isabelle-Angélique porte désormais le titre de duchesse de Châtillon. L'ascension sociale de la jeune femme n'est pas sans rapport avec son

[40] *Mémoires*, I, p. 228.
[41] Ibid., p. 285.
[42] Une copie se trouve aux AN, Minutier central, LXXV, 58. Ce contrat a été signé par les membres de la maison de Bourbon-Condé, ce qui atteste de l'intensité du lien entre les clans Condé, Coligny et Boutevillle.

entrée dans le clan Condé quelques années auparavant, d'une part grâce à la protection que lui apporte la princesse de Condé et, d'autre part, en raison du lien étroit qui l'unit au duc d'Enghien. Ce dernier est en effet un personnage phare de la régence d'Anne d'Autriche[43]. Outre son titre de premier prince du sang à partir de décembre 1646, Orest Ranum indique que « les campagnes militaires annuelles des années 1640 avaient accru son prestige de chef de guerre et son pouvoir parmi les nobles et les aristocrates à travers les relations de clientèle »[44]. Nous verrons ultérieurement les conséquences de l'étroit lien entre ce puissant militaire et Isabelle-Angélique (pp. 41-51).

Malgré les sentiments qui semblaient animer Isabelle-Angélique et Gaspard avant leur union, le mariage ne se déroule pas sans anicroches. Ce dernier multiplie les aventures avec diverses jeunes femmes de la cour, particulièrement avec mademoiselle de Guerchy, demoiselle d'honneur d'Anne d'Autriche entre 1644 et 1654[45]. De surcroît, certaines sources – principalement des chansons de l'époque, relayées par des études ultérieures – révèlent l'ambivalence sexuelle du jeune homme et particulièrement sa relation supposément amoureuse avec son grand ami, le jeune Condé[46].

La carrière militaire du duc de Châtillon se révèle en revanche brillante et moins controversée. Il en est récompensé en obtenant la charge de lieutenant-général des armées du roi le 22 mars 1648. La Fronde éclate quelques semaines plus tard (pp. 144 et suiv.). Au

[43] « The myth of Enghien's heroism that was building up, was indissolubly linked to the ethic of aristocratic individualism which the *noblesse d'épée* claimed as its own", in Mark Bannister, *Condé in Context: Ideological Change in Seventeenth-Century France* (Oxford: Legenda, 2000), p. 22.
[44] *La Fronde* (Paris : Éditions du Seuil, 1995), p. 203.
[45] « [Le mariage] ne fut pas si heureux qu'apparemment il le devait être. Le comte de Châtillon se dégoûta par la possession : il aima une des filles de la Reine, qui n'était pas si belle que sa femme», in Motteville, *Mémoires,* I, pp. 230-31.
[46] Sur la bisexualité de Condé et de Châtillon, voir pour les sources actuelles, Haase-Dubosc, 'Mme de Châtillon ou la séduction', pp. 278-80 ; Bertière, *Condé*, pp. 224-25. Voir également deux chansons de l'époque, l'une intitulée 'Les regrets de madame de Châtillon sur la mort de son cher époux' : « Il était le grand mignon | De Condé chose assurée » et l'autre légèrement antérieure : « D'Andelot […] jure que jamais le nom | De sa jolie maîtresse | Ne lui semble si bon | Comme les fesses | Comme les fesses |De ces jolis garçons », in BnF, f. fr. 12617, f° 149-53 et f° 243.

cours de la première phase de ce conflit, dite Fronde parlementaire, tandis que la Cour se réfugie à Saint-Germain-en-Laye[§] au début du mois de janvier 1649, Paris est aux mains des frondeurs, menés notamment par le prince de Conti, généralissime des armées frondeuses et sa sœur, la duchesse de Longueville. Quant à leur frère, Condé, resté fidèle à la monarchie, il est chargé de mener le siège de la capitale. Le bilan de la bataille de Charenton, livrée le 8 février 1649 et qui a pour finalité de reprendre cette place forte des mains des frondeurs est mitigé. En effet, bien que les troupes royales l'emportent et que la paix de Saint-Germain soit signée le 1er avril, Gaspard IV, duc de Châtillon y est blessé. Il s'éteint le lendemain, dans les bras de son épouse dont, selon certains mémorialistes dont la Grande Mademoiselle, le chagrin est atténué par les multiples écarts de conduite de son mari : « il n'y eut que madame de Châtillon qui fut affligée. Son affliction fut modérée par l'amitié que son mari avait pour mademoiselle de Guerchy, et même dans le combat il avait une jarretière nouée à son bras »[47]. Il semble que la partialité de la Grande Mademoiselle altère ici son jugement, car Fromageot, lui, affirme que le duc de Châtillon est bel et bien regretté :

> La mort du duc de Châtillon causa à la Cour une émotion extrême. La reine ordonna de lui faire, aux frais du trésor royal, des funérailles solennelles, et voulut qu'il fût inhumé dans les caveaux de l'Abbaye de Saint-Denis, à côté des rois et des princes de la maison de France. […] Un service solennel fut célébré dans la basilique en présence d'un grand concours de monde[48].

Il laisse derrière lui une toute jeune veuve, enceinte de quatre mois, qu'il a confiée aux soins du prince de Condé[49].

[47] *Mémoires*, I, p. 211-12.
[48] *Une Cousine*, pp. 35-36.
[49] François-Nicolas Baudot Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles : 1648-1652*, dir. Gustave Saige, 2 vols (Paris : Honoré Champion, 1883-1885), I, p. 152.

3. VEUVAGE : 1649-1664

La dimension exclusivement chronologique ne peut plus prévaloir pour la période 1649-1664, en raison de l'absence de cohérence thématique. La duchesse de Châtillon déploie en effet une activité fortement hétéroclite, dont l'unité repose uniquement sur sa qualité de veuve. Grâce à l'absence d'une autorité masculine, tant paternelle que conjugale, la duchesse est à même de décider qui bénéficiera de sa fidélité[50]. Comme le rappelle Haase-Dubosc, « le fil conducteur qu'il nous faut ne jamais perdre de vue afin de présenter le statut des veuves consiste, sans aucun doute, à ne jamais perdre de vue la famille et les intérêts. Nul n'échappe […] à la famille »[51]. Selon Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, « l'action de la duchesse de Châtillon illustre […] très bien l'importance des lignages dans les choix politiques »[52]. L'allégeance à sa famille, à son lignage et plus particulièrement aux Condé conditionne donc en grande partie sa conduite tout au long de ces quinze années. Au demeurant, la duchesse écrit elle-même être attachée à cette maison (let. 4, l. 8).

a. Pacificatrice ou intrigante ? Les liens du sang

Si Mme de Châtillon se tient en retrait dans les premiers temps de la Fronde, respectant certainement une période de deuil, l'arrestation de Condé, de Conti et du duc de Longueville en janvier 1650 change la donne : la totalité de la vaste clientèle condéenne se retourne contre la monarchie, Isabelle-Angélique incluse[53]. Tandis que Mme de Longueville** quitte la capitale et tente de soulever la Normandie, Mme de Châtillon prend sa place auprès de la princesse douairière de Condé, Charlotte-Marguerite de Montmorency**. Dès lors, et jusqu'à la mort de cette dernière, les destins des deux femmes seront étroitement liés. Suite

[50] Voir chapitre sur la femme au XVIIe siècle, pp. 217-38.
[51] 'Madame de Châtillon : veuve joyeuse', pp. 172-73.
[52] *Les Femmes,* p. 224.
[53] Béguin, *Les Princes*, p. 112.

à l'emprisonnement des princes, les deux princesses de Condé (soit la princesse douairière et Claire-Clémence de Maillé-Brézé[**], princesse de Condé en titre), accompagnées de quelques-uns de leurs fidèles, sont priées de se retirer à Chantilly[§]. Le domaine devient rapidement le centre névralgique du parti. La duchesse de Châtillon les y rejoint peu après. Après la fuite de la princesse de Condé à Montrond, puis à Bordeaux, la princesse douairière se repose presque exclusivement sur la duchesse de Châtillon, qui exerce un ascendant considérable sur elle. C'est naturellement cette dernière, désormais inséparable de sa parente, qui l'accompagne en avril 1650 au Parlement, lorsqu'elle y réclame sans succès l'élargissement de ses fils[54]. Puis, au début du mois de mai, quand la princesse est sommée de s'exiler[55], elle s'installe au château de Châtillon-sur-Loing[§], où elle ne demeure tout compte fait que peu de temps, tombant rapidement malade[56].

Pierre Lénet[**], l'un des principaux agents condéens, qui leur rend visite à plusieurs reprises, témoigne de l'influence de la duchesse de Châtillon, qu'il dit « absolue sur les volontés de la princesse douairière »[57]. Il écrit également qu'elle « avait si bien su se servir de son esprit adroit, souple, plaisant et agréable, et s'était rendue tellement maîtresse du sien, qu'elle ne voyait que par ses yeux, et ne parlait que par sa bouche »[58]. Le portrait de Mme de Châtillon esquissé par Lénet manque très clairement d'objectivité, notamment en raison du profond désaccord politique qui oppose ces deux fervents condéens. La défense des intérêts des princes emprisonnés prend en effet deux formes. Tandis que la duchesse de

[54] Magne, *Femmes galantes du XVIIe siècle : Madame de Châtillon*, pp. 114-15. Voir également AD, France 871, f° 43-47, lettre de Le Tellier à Mazarin, le 25 avril 1650 : « ce même matin [la veille] à six heures, Madame la Princesse s'est rendue au palais accompagnée de mesdames de Ventadour la douairière et de Châtillon […]. Elle est ensuite allée dans toutes les chambres des enquêtes pleurant et demandant justice de la violence qui lui est faite et à mess[ieu]rs ses enfants ».

[55] Par ordre de Louis XIV, dans une lettre mentionnée par Pierre de Ségur, *La Jeunesse du maréchal de Luxembourg, 1628-1668* (Paris : Calmann Lévy, 1900), pp. 159-60.

[56] Pour savoir ce qu'il advient des biens du duc de Châtillon à sa mort, voir pp. 55-58.

[57] *Mémoires*, p. 218.

[58] Ibid., p. 175.

Châtillon aspire à la paix et à un compromis avec la Cour, Lénet et la duchesse de Longueville souhaitent vaincre par la force[59]. Pour financer la lutte armée, ils sollicitent la princesse douairière qui « détenait absolument et légalement la fortune des Condé depuis la mort de son mari »[60]. Or, celle-ci, vraisemblablement conseillée par Mme de Châtillon, se refuse à soutenir le parti rebelle de sa fille, considérant, d'après Filleul, que « l'insurrection faite au nom des Princes aggravait leur situation et compromettait leur vie et leur fortune »[61]. Pour sa part, Lénet estime que Mme de Châtillon, jugeant l'entreprise militaire trop risquée d'un point de vue pécuniaire, l'incite à s'opposer à la poursuite des combats :

> La princesse douairière était timide au dernier point ; elle ne voulait que vivre en repos : elle était gouvernée par des gens qui craignaient d'être éloignés de Paris, et particulièrement par la duchesse de Châtillon, qui se trouvait bien d'être la maîtresse d'une telle personne, des grands biens qu'elle avait […] et ne voulait point entendre parler de guerre, qui pouvait en un moment leur faire tout perdre[62].

Les tensions persistent donc entre Mme de Châtillon d'une part et Mme de Longueville et la jeune princesse de Condé d'autre part[63].

Très affectée par l'emprisonnement de ses fils et la prise de position de sa fille, la santé de la princesse douairière se détériore rapidement. En novembre 1650, la duchesse de Châtillon écrit à Lénet qu' « on ne saurait être plus mal qu'elle est » et, malgré une rémission rapportée par la même Isabelle-Angélique une semaine plus tard, la princesse douairière s'éteint à Châtillon-sur-Loing le 2 décembre[64]. En témoignage de gratitude, elle a fait ajouter

---

[59] « On appelait ainsi [le grand commerce] une série de négociations entre la douairière et Nemours, le président Viole, la princesse palatine, Arnault et autres qui se faisaient par l'entremise de Mme de Châtillon et de l'abbé de Cambiac. Le but était d'arriver à un accommodement avec la cour », in Filleul, *Isabelle-Angélique*, p. 69. Mme de Longueville de son côté est soutenue par la jeune princesse de Condé, La Rochefoucauld, Lénet, Turenne et le duc de Bouillon. Pour connaître l'opinion de La Rochefoucauld sur le sujet, consulter ses *Mémoires*, dir. Lafond, p. 133.

[60] Haase-Dubosc, 'Mme de Châtillon : veuve', p. 180.

[61] *Isabelle-Angélique*, p. 61.

[62] Lénet, *Mémoires*, p. 179.

[63] Voir Haase-Dubosc, 'Mme de Châtillon ou la séduction', p. 302.

[64] BnF, f. fr. 6704, f° 100-01 et f° 110-11, Mme de Châtillon à Lénet, les 9 et 16 novembre 1650. Il est intéressant de noter que les lettres conservées à la BnF qu'elle lui adresse sont de tout temps extrêmement

à son testament, le 31 octobre, un codicille par lequel Mme de Châtillon obtient l'usufruit de la terre de Merlou[§], ainsi que quelques pierreries[65]. Ces legs tardifs – ne représentant pourtant qu'une infime partie de l'immense fortune de la princesse – sont fortement décriés : on accuse la duchesse de Châtillon d'avoir abusé d'une parente moribonde par calcul politique et financier. Les biographes de la princesse de Condé, Octave Homberg et Fernand Jousselin, écrivent ainsi que la princesse douairière a été séquestrée par Isabelle-Angélique et qu'elle « avait su faire le vide autour de son illustre tante et, par les soins dont elle l'avait entourée dans les derniers temps de sa vie, s'attirer maints cadeaux et legs importants »[66].

Pourtant, quelques semaines plus tard, alors qu'elle se rend à Montrond[§], elle fait étape chez sa sœur à Valençay et avoue à Chavigny[**] ne pouvoir se « consoler de ce que nous avons perdu cette pauvre princesse »[67]. Dans son testament de 1693, la duchesse de Châtillon demandera de surcroît que son cœur soit enseveli auprès du corps de la princesse douairière chez les Carmélites du Faubourg Saint-Jacques[68]. Voilà qui atteste de la sincérité de son affection pour Charlotte-Marguerite de Montmorency-Condé[**].

---

cordiales, voire même affectueuses et que la duchesse ignore vraisemblablement la manière dont Lénet la décrit dans son dos. Pour la rémission, se reporter également à Jean Loret, *La Muse historique ou recueil des lettres en vers contenant les nouvelles du temps*, 4 vols (Paris : P. Jannet, 1857-1891), I, livre I, lettre 25, pp. 56-57, v. 72-88.

[65] D'une valeur de cinquante mille francs, d'après Vergnes (qui s'appuie sur Loret), 'Les Frondeuses : l'activité des femmes de l'aristocratie et ses représentations de 1643 à 1661' (thèse de doctorat non publiée, Toulouse II Le Mirail, 2012), p. 487.

[66] *La Femme du Grand Condé, Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de Condé* (Paris : Plon, 1933), pp. 202 et 204. Les deux hommes affirment également que le Grand Condé souhaite se démarier de Claire-Clémence pour l'épouser mais que celle-ci s'y refuse, par peur du scandale et pour profiter de la liberté que lui octroie son veuvage, p. 205. Voilà qui est peu vraisemblable.

[67] Lettre de février 1651 conservée parmi les papiers d'Émile Magne à la médiathèque de Saint-Maur-des-Fossés.

[68] AN, Y 37, f° 92. Citons également la déposition de la duchesse de Châtillon au procès de béatification de la mère carmélite Madeleine de Saint-Joseph (1578-1637), que révérait la princesse de Condé, in Cousin, *La Jeunesse*, pp. 426-27. Voir p. 141.

Au sein du clan Condé, la relation qui affecte le plus durablement le destin de Mme de Châtillon est celle qu'elle entretient avec le prince de Condé, qui, nous l'avons vu, a déjà joué un rôle non négligeable dans son mariage avec Gaspard de Coligny**. Malgré quelques désaccords (let. 6, l. 7-9), les deux parents conservent d'excellents rapports tout au long de leur vie. À l'article de la mort, le duc de Châtillon a confié son enfant à naître à son ami Condé[69]. Nous reviendrons sur le sort de l'héritier des Châtillon ultérieurement. Une fois les trois princes libérés en février 1651, ils effectuent un retour triomphal à Paris. Condé emprunte peu après la voie de la dissidence, n'acceptant pas de recevoir des ordres d'un roturier, alors qu'il est lui-même premier prince du sang et très bien placé dans l'ordre de succession au trône de France. Richard Bonney a résumé en quelques mots l'un des motifs de l'antagonisme entre les Grands (dont Condé) et le cardinal Mazarin : « if the Fronde was in part a personal rivalry between Mazarin and Condé, it was also an expression of aristocratic opposition to the establishment of *a parvenu* »[70].

Au cours de cette période, Mme de Châtillon se rapproche singulièrement du prince. Les obligations familiales et clientélaires l'emportent sur la soumission à la Couronne et sur les considérations politiques. Si, comme le souligne justement Haase-Dubosc, « plus tard dans sa vie, son sentiment de famille s'élargit jusqu'à se confondre avec la famille de France »[71], la loyauté de la duchesse va pour le moment en priorité à son parent et protecteur. Dans un premier temps, elle poursuit, vainement, ses efforts visant à réconcilier le prince, encore indécis, avec la Cour. La Rochefoucauld** écrit ainsi que : « Monsieur le

[69] « Châtillon dit à M. le Prince […] qu'il mourait son serviteur, mais qu'il le priait de lui permettre qu'il pût lui recommander trois choses avant de mourir, dont la première était de quitter au plus tôt le parti du Mazarin, qui n'était qu'un fripon et qui ne méritait point l'assistance d'un si grand prince ; la seconde, que sa femme était grosse, et que si c'était un fils, qu'il le lui recommandait ; la troisième, qu'il quittât la vie scandaleuse qu'il avait menée jusqu'alors », lettre de Guy Patin à M. Spon du 29 janvier 1649, in Guy Patin, *Lettres du temps de la Fronde*, dir. André Thérive (Paris : Bossard, 1921), p. 57.

[70] Bonney, 'Cardinal Mazarin and the Great Nobility during the Fronde', *The English Historical Review*, 96 (1981), p. 832.

[71] 'Mme de Châtillon : veuve', p. 181.

Prince balançait encore sur le parti qu'il devait prendre, et ne pouvait se déterminer ni à la paix ni à la guerre »[72], le premier parti étant celui de Mme de Châtillon et le second celui de Mme de Longueville. Il se laisse finalement convaincre par Mme de Châtillon, à qui il accorde toute sa confiance ; c'est au demeurant chez elle qu'il tient ses conseils[73]. Une fois de plus les contemporains sont plutôt divisés sur les motifs qui la poussent à souhaiter un accommodement. La vanité, l'intérêt, la rivalité avec Mme de Longueville** et le besoin d'asseoir son emprise sur Condé reviennent fréquemment[74]. Quant à la principale intéressée, elle préfère dans sa correspondance mettre en avant son inclination pour la paix, qui se vérifiera à l'occasion de ses séjours dans le Saint-Empire romain germanique[75]. C'est ce que semble corroborer Servien** dans les derniers temps de la guerre civile :

> Monsieur de Vineuil a été ici pendant quelques jours […] et s'est adressé à m[onsieur] de […] pour me faire dire que m[adam]e de Châtillon avait très grande impatience de voir M[onsieur] le P[rince] retiré de fâcheux engagements où il est et qu'elle croit que le temps est plus propre pour l'y disposer qu'il n'a jamais été, ayant appris depuis peu que ceux qui ont plus d'aversion à l'accommodem[en]t sont discrédités auprès de lui[76].

[72] *Mémoires*, p. 177.

[73] Montpensier, *Mémoires,* II, p. 154 et BnF, f. fr. 6707, f° 189, Marigny à Lénet le 16 juin 1652.

[74] Pour la vanité, la nature intéressée et l'ascendant sur Condé, voir les *Mémoires* de La Rochefoucauld : « elle crut qu'un si grand bien devait être l'ouvrage de sa beauté », p. 238. Le cardinal de Retz, la comparant à Minerve, met l'accent sur le caractère superficiel de son ambassade, in *Mémoires – La conjuration du comte Jean-Louis de Fiesque – Pamphlets*, dir. Maurice Allem et Édith Thomas (Paris : Gallimard, 1956), p. 675. La Grande Mademoiselle rapporte les avantages financiers dont elle bénéficierait en cas de négociations fructueuses, soit cent mille écus, in *Mémoires*, II, p. 169. Le projet de traité ne mentionne pourtant aucun gain financier pour Isabelle-Angélique, in Filleul, *Isabelle*, pp. 124-25. Mme de Motteville s'étend, pour sa part, sur la haine que se vouent les deux duchesses et sur ce que Mme de Châtillon aurait à gagner de la paix, *Mémoires,* IV, pp. 9-11.

[75] Voir let. 2, l. 9-10, let. 70, l. 24-25 et let. 72, l. 52 où elle se réfère à la Fronde de manière rétrospective : « j'étais déclarée pour la paix ». Consulter également Loret, *La Muse*, I, livre III, p. 220, let. 9 du 3 mars 1652, v. 206-52, où Isabelle-Angélique met fin à un duel entre les marquis de La Boulaye et de Choisy : « Messieurs, vous ne vous battrez point ».

[76] AD, France 886, f° 143-46, copie d'une lettre originellement chiffrée de Servien du 4 août 1652. Il ajoute à la fin que Mazarin a refusé d'aller trouver Condé « pour le disposer par le crédit de madame de Châtillon à devenir plus raisonnable et à rechercher lui-même les moyens de rentrer dans son devoir », estimant que le prince se trouve désormais en position de faiblesse. Louis Ardier de Vineuil († 1681) est un agent condéen.

C'est ainsi que la duchesse en vient à jouer les intermédiaires pour le prince de Condé et à négocier en son nom auprès de la Cour de juin 1651 à octobre 1652[77]. La fameuse mission diplomatique entreprise en grande pompe le 23 juin 1652 à Saint-Germain[§] débute certes sous de bons auspices, mais se solde par un échec en raison des atermoiements de Mazarin et probablement du parti pris de l'ambassadrice[78]. Voici ce qu'en dit Loret :

> La duchesse de Châtillon
> Dont le naturel vermillon
> Et les lys de son beau visage
> Au plus barbare personnage
> Pourraient inspirer de l'amour
> Fait, dit-on, un voyage en Cour
> Mon esprit, à toute aventure
> Ose en tirer un bon augure
> Et cela marque assurément
> Quelque grand accommodement
> Du roi, de la reine et des Princes
> Pour le repos de nos provinces[79].

En dépit de la déconvenue que représente cette médiation, Condé aurait tout de même récompensé Mme de Châtillon en lui faisant don de « la terre et seigneurie de Merlou[§] » de manière effective, le 13 mai 1652[80]. Cela a amené certains contemporains et historiens à considérer qu'elle avait monnayé sa loyauté en exigeant une contrepartie à ses services politiques[81]. Néanmoins, rien ne prouve que Mme de Châtillon ait sollicité cette donation et que Condé ne l'ait pas effectuée de bonne grâce, d'autant plus que la mission a lieu un mois plus tard. Ajoutons que par une lettre au président Viole[**] écrite quelques jours après la mort de la princesse douairière, Condé avait déjà fait état de sa volonté de

---

[77] Vergnes, *Les Frondeuses*, p. 208. Elle prétend que sa liaison avec Condé lui a permis de s'acquitter de cette mission.
[78] Haase-Dubosc, 'Mme de Châtillon ou la séduction', p. 303. Pour Mme de Motteville, en gagnant du temps, « le cardinal, plus habile et plus fin que ses ennemis, tira de sa négociation un plus solide bien qu'il n'en aurait reçu lors de l'accommodement », *Mémoires*, IV, pp. 10-11.
[79] *La Muse,* II, livre III, p. 257, let. 24, v. 185-96.
[80] AN, Châtelet de Paris – Insinuations Y 189.
[81] Vergnes, *Les Frondeuses*, pp. 254-55 ; Motteville, *Mémoires,* IV, p. 10.

contenter Mme de Châtillon sur le sujet[82]. Loret, pour sa part, est d'avis que Merlou lui a été cédé en compensation des dommages soufferts à Châtillon-sur-Loing pendant la Fronde[83]. Il est vrai que la duchesse s'était plainte des dégâts et qu'elle en avait tenu rigueur à Condé[84].

À moins qu'il ne s'agisse d'une ruse, Mazarin semble également faire grand cas des qualités de médiatrice de la duchesse, ainsi qu'il l'écrit au marquis de Mortemart[85] : « Plût à Dieu que M. le Prince et le Cardinal pussent être une heure ensemble en la présence de Mme de Châtillon, et je crois répondre que tout serait accommodé avec satisfaction réciproque »[86]. Suite à l'échec des négociations successives, à la radicalisation de Condé et à la victoire royale, la duchesse de Châtillon reçoit par lettre de cachet l'injonction de se retirer à Châtillon-sur-Loing[§], qu'elle parvient à faire « changer pour Merlou[§] avec grande difficulté »[87].

Débute alors une nouvelle étape de la vie de la duchesse. Jusqu'alors son soutien à Condé n'avait que peu affecté ses relations avec la Couronne. Or, sa relégation en Beauvaisis démontre que, malgré ses efforts pour conclure la paix, elle est logée à la même enseigne que les autres frondeuses et ne bénéficie d'aucun traitement de faveur. Son appartenance au clan Condé s'est muée en un véritable handicap. Pourtant, comme l'indique Haase-Dubosc, « madame de Châtillon ne faillit [pas] au devoir essentiel des veuves, qui est de

[82] « Assurez, je vous supplie, madame de Châtillon, que dès que nos gens d'affaire seront ici, nous donnerons tous les ordres nécessaires pour qu'elle jouisse de ce que Madame [la Princesse] lui a donné […]. Nous souhaiterions seulement que la chose lui fût avantageuse et qu'elle voulût bien nous continuer son amitié », in AC, P XII, f° 93, Condé à Brutus [président Viole], [fin décembre 1650-début janvier 1651].
[83] *La Muse*, II, livre III, p. 247, let. 20 du 26 mai 1652, v. 197 à 216.
[84] Montpensier, *Mémoires*, II, p. 140.
[85] Gabriel de Rochechouart, marquis puis duc de Mortemart (1600-1675), père de la marquise de Montespan. L'utilisation de la troisième personne n'est qu'un subterfuge discursif, visant à déjouer les tentatives d'espionnage.
[86] Jules, cardinal de Mazarin, *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, dir. Adolphe Chéruel puis Georges d'Avenel, 9 vols (Paris : Imprimerie Nationale, 1872-1906), V, pp. 138-39.
[87] BnF, f. fr. 6711, f° 100-01, Marigny à Lénet, le 23 octobre 1652.

poursuivre les intérêts bien compris de la famille »[88] et reste fidèle envers et contre tout au prince qui, déclaré coupable de lèse-majesté et de haute trahison, est devenu généralissime des armées espagnoles ennemies. Elle persiste à correspondre avec lui et cherche par tous les moyens à mettre fin à son exil. Elle accorde une attention d'autant plus soutenue à ce dessein que François-Henri de Montmorency-Bouteville, son frère bien-aimé, fait partie de la petite troupe d'irréductibles qui a fui la France aux côtés de Condé[89]. Deux incidents dont les conséquences auraient pu être bien plus fâcheuses pour la duchesse marquent cette période : le complot contre Mazarin en 1653 et l'affaire Hocquincourt en 1655. Mme de Châtillon semble donc délaisser momentanément la démarche pacifique, qui n'a pas donné de résultats probants, loin s'en faut.

En 1653, en réponse à une tentative d'assassinat du Grand Condé de la part de la Couronne, la duchesse de Châtillon est accusée d'avoir commandité un complot visant à éliminer le cardinal Mazarin qui, pour beaucoup, constitue le principal obstacle au retour de Condé en France. Basile Fouquet, dit l'abbé Fouquet[**] (dont nous reparlerons) prétend ainsi disposer de preuves attestant d'une conspiration contre le cardinal[90]. Christophe Berthault, grand maître des eaux et forêts de Bourgogne et Ricous[**], beau-frère de la femme de chambre de la duchesse de Châtillon et frère du capitaine des gardes de Condé, clients de longue date de ce dernier, sont arrêtés en mai 1653. On soupçonne Mme de Châtillon, que l'on sait très proche de Condé, d'être impliquée dans cette affaire. Elle se défend en affirmant privilégier la voie pacifique et tente de convaincre Mazarin que Condé est bien disposé à son égard, comme en témoigne cette lettre émanant du prélat :

---

[88] 'Mme de Châtillon : veuve joyeuse', p. 183. La princesse douairière de Condé et la marquise de Sévigné se démènent par exemple pour leurs enfants.

[89] Nous nous réfèrerons à lui sous les noms de Bouteville ou Luxembourg (il obtiendra en 1675 le bâton de maréchal de Luxembourg).

[90] Fromageot, *Une Cousine*, p. 122.

> J'avais cru que Mme de Châtillon souhaitait que j'eusse l'honneur de la voir pour […] me faire connaître que, sans raison, on l'avait accusée d'avoir des intentions contre le service du roi et ce qui pouvait me regarder ; car je ne pouvais m'imaginer, après tout ce que M. le Prince dit, écrit et fait contre moi, qu'elle voulût entreprendre de me faire croire qu'il avait de bons sentiments à mon égard, et vous devez être assuré que, comme ladite dame a toujours souhaité avec passion l'accommodement et recherché les occasions de le promouvoir, à présent [elle] tâche d'elle-même d'en introduire la négociation. Ce que je ne puis mieux savoir, ayant quelques lettres de M. le Prince, dont il y en a adressées à ladite dame, qui contiennent la déclaration d'une guerre immortelle contre le Mazarin, qui n'a point de parole et, à son dire, est le dernier et le plus méchant des hommes. Voilà la pure vérité qui m'oblige à vous dire qu'il faut extrêmement estimer la passion de Mme de Châtillon de voir M. le Prince dans l'état qu'il devrait être pour avoir les bonnes grâces du Roi, et la France dans le bonheur d'un profond repos ; mais on ne se doit pas persuader ce qu'elle, par un bon principe, voudrait faire croire des bonnes dispositions de M. le Prince, et c'est tout ce que je vous puis dire en réponse à votre billet. Je vous ajouterai seulement que, de tous côtés, on me donne avis qu'on veut entreprendre contre ma personne […][91].

Soumis à la question ordinaire puis extraordinaire quelque temps plus tard, Berthault et Ricous avouent tous deux, à différents degrés, que la duchesse de Châtillon est bel et bien mêlée à la conspiration, par l'intermédiaire d'un certain abbé de Cambiac, voire même qu'elle en est l'instigatrice[92]. Ricous était tout de même convaincu d'avoir été dénoncé par elle, ce qui a pu altérer son témoignage[93]. Les deux hommes sont exécutés. En revanche, Mme de Châtillon, qui persiste à nier en bloc, s'en tire avec un « éloignement préventif »[94]. L'abbé Fouquet prétend qu'elle a rejoint Condé en Flandre[95]. C'est initialement ce qu'affirme Loret, s'appuyant sur les dires d'un postillon, avant de se rétracter et d'indiquer qu'elle s'est

[91] À [Fouquet], le 28 août 1653, in Chéruel (dir.), *Lettres*, VI, pp. 11-12. Voir également AD, France 891, f° 150, Mazarin à Mme de Châtillon, le 28 juin 1653, en réponse à une demande de service de la duchesse.

[92] Le procès-verbal complet des interrogatoires se trouve en annexe des *Mémoires* d'Anne-Marie-Louise-Henriette d'Orléans, duchesse de Montpensier, dir. Adolphe Chéruel, 4 vols (Paris : Charpentier, 1858-1868), II, pp. 532-36. Un certain nombre de lettres sur le sujet adressées par Fouquet à Mazarin sont conservées aux AD, France 889 et à la BnF, f. fr. 23202.

[93] AD, France 892, f° 360-61, [Fouquet] à [Mazarin], le 23 septembre 1653.

[94] Vergnes, *Les Frondeuses*, p. 422. Voir aussi BnF, f. fr. 23202, f° 107, de Mazarin à Fouquet, le 10 octobre 1653.

[95] Se reporter à deux lettres à Mazarin du 18 novembre et du 15 décembre 1653, in AD, France 891, f° 334 et 388.

réfugiée à Merlou[96]. Difficile de savoir si l'on peut accorder du crédit à des témoignages arrachés sous la torture, d'autant plus qu'ils ont tardé à venir[97]. Toujours est-il que la Couronne ne semble pas en avoir tenu rigueur à Mme de Châtillon, qui est de retour à la Cour après seulement quelques mois d'exil, « alors qu'elle n'a jamais interrompu sa correspondance avec Condé »[98]. En témoigne un courrier que lui adresse Mazarin un an plus tard : « je reçois avec plaisir tout ce qui vient de votre part »[99].

À peine est-elle revenue de cette disgrâce partielle qu'Isabelle-Angélique se retrouve de nouveau mêlée à une affaire douteuse, dont la véracité est moins sujette à caution[100]. À l'automne 1655, les services secrets du cardinal découvrent que le gouverneur des places fortes de Péronne[§] et de Ham sur la Somme, le maréchal d'Hocquincourt[**], s'apprête à les céder à Condé et donc à l'Espagne, moyennant quatre cent mille écus et quelques avantages supplémentaires[101]. Or, perdre ces « clefs de la frontière française »[102], à grande valeur stratégique, placerait Paris dans une situation périlleuse. Le pot aux roses a été découvert grâce à l'interception de la correspondance de la duchesse de Châtillon avec Condé, Hocquincourt et son frère Bouteville[103] et Isabelle-Angélique serait (de nouveau ?)

---

[96] Loret, *La Muse*, I, livre IV, p. 422, let. 40 du 25 octobre 1653, v. 55-60 ; apostille de la même lettre, p. 42, v. 251-256 et I, livre IV, p. 424, let. 41 du 1er novembre 1653, v. 9-16.

[97] Pour le récit complet de l'affaire, voir Magne, *Femmes galantes du XVIIe siècle : Madame de Châtillon*, pp. 162-69 et Fromageot, *Une Cousine*, pp. 121-33. Tous deux mettent en doute les confessions des deux suppliciés. Vergnes fait preuve de moins de clémence à son égard, in *Les Frondeuses*, pp. 421-23.

[98] Vergnes, *Les Frondeuses*, p. 423. Loret rapporte la présence de Mme de Châtillon à plusieurs bals et fêtes.

[99] AD, France 893, f° 231, le 2 octobre 1654. La lettre de Mme de Châtillon contenait des propositions d'accommodement. Voir BnF, f. fr. 23202, f° 138.

[100] Roger de Bussy-Rabutin résume les faits en quelques lignes, in *Mémoires, nouvelle édition revue sur un manuscrit de famille augmentée de fragments inédits, suivie de l'Histoire amoureuse des Gaules*, dir. Ludovic Lalanne, 2 vols (Paris : Charpentier, 1857), I, p. 454. Le 12 novembre 1654, une lettre émanant du roi a confirmé la donation de Merlou et de ses dépendances à la duchesse de Châtillon, malgré la confiscation de la totalité des biens du prince, in IF, Godefroy 135, f° 242.

[101] *Mémoires du marquis de Chouppes, lieutenant-général des armées du roi ; suivi des Mémoires du duc de Navailles et de la Valette, pair et maréchal de France et gouverneur de Monseigneur le duc de Chartres (1630-1682)*, dir. Célestin Moreau (Paris : J. Techener, 1861), p. 108. Nous nous appuyons uniquement sur ceux de Navailles, étant donné que ceux de Chouppes ne concernent pas les événements que nous traitons.

[102] Vergnes, *Les Frondeuses*, p. 424.

[103] BnF, f. fr. 20482, f° 63-66. Il s'agit d'un récit anonyme des événements.

l'instigatrice du projet[104]. Fonck affirme que le projet avait été ébauché dès 1653[105]. Ses assertions reposent sur une lettre du 17 octobre, qu'il attribue à Mme de Châtillon et que celle-ci aurait adressée à Condé[106]. Les noms y sont chiffrés ; rien ne prouve que celui qui les a rétablis (et a donc mentionné Hocquincourt**, Condé, Fuensaldaña**) soit dans le vrai. Et quand bien même la lettre aurait été écrite par la duchesse, nous ignorons si elle date de 1653 ; il pourrait tout aussi bien s'agir de 1655, en pleine affaire Hocquincourt. Si nous faisons donc abstraction de cette preuve pour le moins contestable, la trahison (si tant est qu'il y ait trahison, dans la mesure où la duchesse ne pense certainement qu'à défendre les intérêts de son protecteur) n'est pas préméditée[107]. Hocquincourt, mécontent de l'ingratitude de Mazarin, envisage de passer à l'ennemi depuis quelque temps déjà et les propositions de la duchesse de Châtillon, pour laquelle il éprouve un penchant, arrivent à point nommé[108]. Comme l'indique le duc de Navailles**, elle « ne perdit pas cette occasion pour tâcher de l'embarquer dans les intérêts de M. le Prince »[109].

Bouteville** est l'émissaire choisi par Condé pour amener Hocquincourt** à changer définitivement de camp, certainement moyennant un traité. Sur ce sujet, il est intéressant de noter que, de même qu'en 1679 avec le comte de Rébenac (pp. 104 et suiv.), Mme de Châtillon débute les tractations. Elle est ensuite, dans une certaine mesure, supplantée par un homme. Son sexe ne lui permet en effet pas d'accomplir sa mission de manière totalement légitime. Pour en revenir à 1655, une fois le roi et Mazarin informés du risque encouru, Navailles** est envoyé pour parlementer avec le maréchal d'Hocquincourt. Dans le

[104] Mazarin à Navailles, le 10 novembre 1655 in Mazarin, *Lettres*, VII, p. 130. Georges d'Avenel est l'éditeur des volumes 7 à 9.
[105] *Le Maréchal*, p. 60.
[106] BnF, f. fr. 23202, f° 306-07. Voir l'appendice VIII aux *Mémoires* de la Grande Mademoiselle, dir. Chéruel, II, pp. 539-48. Fromageot, qui l'attribue également à la duchesse de Châtillon, la date de 1655, in *Une Cousine*, pp. 141-42.
[107] Nous ne disposons d'aucun document rédigé par la duchesse sur cette affaire.
[108] Voir Mazarin, *Lettres,* dir. d'Avenel, VII, Avertissement, p. II.
[109] *Mémoires*, p. 108.

même temps, au début du mois de novembre, Mazarin charge M. de Gaumont, accompagné d'un corps de cavaliers composé de trente hommes, d'arrêter la duchesse de Châtillon et sa femme de chambre, Mme Ricous[**][110]. Il laisse à l'abbé Fouquet le choix du lieu de détention de Mme de Châtillon. Celui-ci la fait garder par sa mère, Marie Fouquet (1580-1681), ce qui fait jaser le Tout-Paris. Mme de Sévigné[**] écrit ainsi à son cousin Bussy-Rabutin[**] le 25 novembre : « on dit que Mme de Châtillon est chez l'abbé Foucquet [sic], cela paraît fort plaisant à tout le monde »[111]. La situation est délicate pour l'abbé, qui est chargé de lui soutirer des aveux, tout en évitant de la froisser[112]. Il l'utilise pour faire chanter Hocquincourt et Condé et l'amène à leur écrire, afin de les convaincre qu'elle se trouve dans une situation critique[113]. Bien que le premier jet ne soit pas probant, il semblerait que le second ait porté ses fruits[114]. Hocquincourt consent donc à rendre au roi l'une des places qu'il gouverne, Ham, et exige, en contrepartie, la libération immédiate d'Isabelle-Angélique, deux cent mille écus et que Péronne[§] passe à son fils. La duchesse s'en sort « avec son bonheur habituel »[115], au bout d'à peine trois semaines de captivité. Elle se réfugie d'abord à Maubuisson[§], puis se retire une nouvelle fois à Merlou. Quant à Hocquincourt qui, pour cette fois, s'est rangé aux côtés de son roi, il désertera définitivement le camp français quelque temps plus tard et périra en défendant Dunkerque pour le compte des Espagnols en 1658. La duchesse de Châtillon n'a donc certainement pas eu à beaucoup à insister, si tant

[110] AD, France 894, f° 398, Gaumont à Mazarin, le 8 novembre 1655.
[111] Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné, *Correspondance*, dir. Roger Duchêne, 3 vols (Paris : Gallimard, 1972-1978), I, p. 35.
[112] « Cet amoureux transi, transformé […] tour à tour en geôlier et en juge instructeur », in Ségur, *La Jeunesse,* p. 306.
[113] AD, France 894, f° 211, Fouquet à Mazarin, le 11 juillet 1655 et BnF, f. fr. 23202, f° 171, Mazarin à Fouquet, le 14 novembre 1655.
[114] Voir deux lettres de Fouquet à Mazarin, l'une du 11 novembre et l'autre du 14, in Mazarin, *Lettres*, dir. d'Avenel, VII, pp. 132-33 et 137.
[115] Ségur, *La Jeunesse*, p. 312.

est qu'elle ait pris l'initiative de cette trahison. La parenthèse conspiratrice se referme alors et c'en est désormais fini des actions subversives.

Il est frappant que les répercussions des affaires de 1653 et de 1655 soient si minimes pour la duchesse de Châtillon, alors qu'elles ont tout de même coûté la vie à Berthault et à Ricous. Les mobiles de la clémence royale peuvent être multiples et il est difficile de déterminer ce qui a pu primer aux yeux de Mazarin. Premièrement, il est tout à fait possible que l'on ait douté de sa culpabilité, dans la mesure où certaines des preuves sont contestables. Deuxièmement, Mazarin a, de tout temps, eu une réputation bien différente de celle de son prédécesseur et mentor, Richelieu, qui n'avait pas hésité à exécuter plusieurs conspirateurs, malgré leur appartenance à la haute noblesse (Henri II de Montmorency, Chalais, Cinq-Mars). Troisièmement, la magnanimité dont fait preuve la Couronne peut également être calculée, de même qu'au lendemain de la Fronde : Isabelle-Angélique devient ainsi redevable à ceux qui l'ont amnistiée. Il faut finalement tenir compte du sexe de la duchesse de Châtillon : bien que veuve, sa capacité juridique demeure limitée par la loi et on lui témoigne une clémence plus grande qu'on ne le ferait à une personne de sexe masculin[116]. Ainsi, pour reprendre les mots de Vergnes, cette indulgence serait « à analyser comme l'une des contreparties de l'absence de pouvoir des femmes »[117].

Les tractations qui mèneront à la paix des Pyrénées débutent peu après. Le sort de Condé se trouvant désormais entre les mains de diplomates aguerris, madame de Châtillon n'éprouve plus le besoin de militer pour son retour en grâce. Elle n'en continue pas à moins à lui être entièrement dévouée, malgré un contentieux dont nous ignorons le motif (let. 6, l. 7-9). Dix articles du traité des Pyrénées de 1659 sont consacrés à l'épineuse question du

[116] Se référer à Godineau, *Les Femmes*, p. 18. Notons par exemple que la duchesse de Chevreuse, malgré sa prolifique carrière d'intrigante, n'a jamais risqué plus que l'exil. Les contemporains ne se sont pas exprimés sur le sujet.
[117] *Les Frondeuses*, p. 423.

futur de Condé, qui a exigé des conditions avantageuses pour ses fidèles (dont Bouteville) et son rétablissement dans ses charges et fonctions. Il obtient pour l'essentiel gain de cause[118].

Une fois pardonné en 1660, en chemin pour la capitale, le prince de Condé n'hésite pas à faire étape à Châtillon-sur-Loing[§], certainement afin de remercier la duchesse de son dévouement. Les premières années du retour du prince en France sont marquées par son maintien à l'écart des champs de bataille : il doit regagner la confiance du roi. Il se consacre donc à la reconquête de son ancienne clientèle et à l'élargissement de ses réseaux d'influence[119]. Avec la participation active de la duchesse de Châtillon, il arrange ainsi, en récompense de sa fidélité[120], une alliance entre Bouteville et la fille d'un second lit de Marie-Charlotte de Luxembourg (1607-1680), fruit de son mariage avec Charles-Henri de Clermont-Tonnerre (1607-1674) : Madeleine de Clermont-Tonnerre[**]. Grâce à une action conjointe, le prince et la duchesse se chargent d'obtenir le consentement des parents et surtout le renoncement au somptueux héritage familial des deux enfants du premier lit de la duchesse de Luxembourg, Marie-Charlotte-Louise d'Albert de Luynes[**] et Henri-Léon. Quelques concessions font l'affaire et Bouteville épouse le 17 mars 1661 l'unique héritière du duché-pairie de Luxembourg. Voilà qui illustre de nouveau l'efficacité de la protection princière[121].

Alors que Mme de Châtillon tisse avec la princesse douairière de Condé et le prince de Condé des liens forts, basés sur la réciprocité, l'affection et l'estime, sa relation avec la duchesse de Longueville reste longtemps conflictuelle. Amies pendant leur jeunesse et appartenant au même cercle de la haute aristocratie, une vive rivalité naît rapidement entre

[118] Fonck, *Le Maréchal*, pp. 65-66.
[119] Béguin, *Les Princes*, p. 155.
[120] Rappelons que Bouteville a suivi le prince en exil, p. 45.
[121] Pour plus de détails sur les négociations, voir Fonck, *Le Maréchal*, pp. 70-74.

elles. « L'émulation de leur beauté »[122] et surtout l'âpre lutte d'influence qu'elles mènent pour obtenir l'ascendant sur Condé motivent cet antagonisme. Le début de la Fronde le renforce, ainsi que le souligne Vergnes :

> la rivalité entre les deux femmes se manifeste dès 1650 alors qu'Anne-Geneviève est à Stenay[§] et Élisabeth-Angélique [sic] à Châtillon[-sur-Loing]. Alors, chacune cherche à tirer honneur et considération[*] de ses actions pour la libération des princes sans tolérer que l'autre puisse s'en arroger le mérite[123].

Puis, chacune cherche à attirer Condé dans un camp différent : celui de la paix pour la duchesse de Châtillon et celui de la guerre à outrance pour la duchesse de Longueville. Condé ne peut avoir qu'une conseillère, car sa sœur et sa cousine ne sont pas en mesure de cohabiter pacifiquement. Le parti pris des biographes de chacune des deux duchesses à cet égard est manifeste[124]. Arlette Lebigre et Victor Cousin accusent la « machiavélique duchesse de Châtillon »[125] de tous les maux et notamment d'avoir privilégié la paix par intérêt, afin d'obtenir des avantages de la Cour. En revanche, Fromageot déplore la pernicieuse influence de la « belliqueuse duchesse de Longueville »[126]. Filleul est même convaincu qu'elle se fait frondeuse dans la seule optique de s'éloigner de son époux[127].

Au cours de ces années, le duc de Nemours[**] est également au cœur de leur mésentente (pp. 59-60). Alors qu'elle le sait très proche de la duchesse de Châtillon, Anne-Geneviève parvient à le séduire à l'occasion d'un séjour en Guyenne, bien que Mlle de Longueville[**] indique que sa belle-mère n'a « jamais rien pu trouver en lui de charmant que le plaisir qu'il témoignait lui vouloir faire de quitter madame de Châtillon pour elle, et celui

---

[122] Motteville, *Mémoires*, IV, p. 9. Voir également les *Mémoires* de La Rochefoucauld, p. 238 : « L'émulation que la beauté et la galanterie produisent souvent parmi les dames, avait causé une aigreur extrême entre Mme de Longueville et Mme de Châtillon ». Émulation est à prendre dans le sens de rivalité.
[123] *Les Frondeuses*, p. 359.
[124] Ségur, biographe de Bouteville, a le mérite de s'essayer à l'impartialité, in *La Jeunesse*, pp. 211-13.
[125] Lebigre, *La Duchesse de Longueville* (Paris : Perrin, 2004), p. 226 et Cousin, *Madame de Longueville pendant la Fronde* (Paris : Didier, 1881), pp. 138-44. Cette idée est un leitmotiv tout au long de l'ouvrage.
[126] *Une Cousine*, p. 90.
[127] *Isabelle-Angélique*, pp. 54 et 100.

qu'elle eut d'ôter à une femme qu'elle n'aimait pas un ami de cette conséquence »[128]. Le calcul politique s'avère déplorable : Mme de Longueville se fait de son amant, François de La Rochefoucauld[**], un ennemi implacable. Quant à Nemours, il est bien vite pardonné par Mme de Châtillon. Peu après, il semblerait que tous deux aient formé avec La Rochefoucauld une coalition, visant à perdre Mme de Longueville aux yeux de Condé et que l'entreprise ait porté ses fruits[129]. Les acolytes souhaitent en effet tous trois mettre un terme à la Fronde[130]. En écartant la duchesse de Longueville, Mme de Châtillon serait donc parvenue à mener les tractations pour la paix avec la Couronne. En effet, selon Mme de Motteville, « son dessein fut de faire la paix sans que madame de Longueville y eût aucune part, ni par la gloire ni par ses intérêt »[131]. Vergnes met l'accent sur la prééminence des enjeux affectifs dans les choix qui guident les personnalités féminines du parti condéen[132]. Cette théorie peut effectivement être corroborée par l'attitude des deux parentes vis-à-vis des hommes à la même époque (Mme de Châtillon avec Nemours et Mme de Longueville avec La Rochefoucauld, voir pp. 59-60). La Fronde s'achève donc par une courte victoire de Mme de Châtillon sur sa cousine. Bien qu'après la guerre civile elles poursuivent le même objectif, soit ménager un accommodement entre le roi et Condé (celui-ci est, rappelons-le, à la tête des armées espagnoles, p. 154), leur inimitié persiste encore quelque temps. Plusieurs courriers des années 1654 et 1655 en témoignent. Ainsi, la duchesse de Longueville pourtant assagie écrit de Moulins à la comtesse de Fiesque[133] le 28 mars 1654 :

> Je voudrais fort que celui qui en est le principal sujet en fût instruit, car enfin avec toutes ces tracasseries, elle lui gâte ses affaires, car je sais qu'il n'y a

[128] Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, *Mémoires*, dir. Micheline Cuénin (Paris : Mercure de France, 2006), p. 268. Elle est la fille aînée du duc de Longueville.
[129] Cousin, *Madame*, pp. 144-47 ; Lebigre, *La Duchesse*, pp. 226-27 ; Motteville, *Mémoires,* IV, p. 9 et La Rochefoucauld, *Mémoires*, pp. 238-39.
[130] Montpensier, *Mémoires*, II, p. 169. Voir également Mazère, *La Rochefoucauld*, p. 207.
[131] *Mémoires*, II, p. 10.
[132] *Les Frondeuses*, p. 360. Voir également Wendy Gibson, *Women,* p. 151.
[133] Gilonne d'Harcourt (1619-1699), proche de la Grande Mademoiselle.

> sorte de sottises qu'elle ne dise pour montrer qu'elle en est la maîtresse. […] Il faudrait qu'il rompît avec elle sans éclaircissement[134].

Quelques mois plus tard, Mazarin expose à Fouquet le contenu des missives qu'il a reçues de la duchesse de Châtillon :

> Ses lettres ne contenaient autre chose que l'accommodem[en]t avec M[onsieur] le Prince et d'en user généreusement dans un temps que la bonne fortune secondait tous les desseins du roi et de permettre pas que cet accommod[ement] se fît par m[adam]e de Longueville. Je lui ai mandé que rien ne s'accomplit par le moyen de ladite dame[135].

Le 2 août 1655, peu après l'arrestation de l'abbé Viole (frère du Président) et la saisie de ses papiers, voici ce que rapporte Fouquet à son maître :

> On a d'abord saisi tous ses papiers. Les lettres que l'on a rencontrées sont toutes de madame de Longueville qui témoigne deux choses : l'une, grande envie de servir M[onsieur] le Prince ; l'autre, de perdre mad[am]e de Châtillon et de diminuer son crédit auprès de M[onsieur] le Prince, lequel a fort souhaité leur réunion. J'ai cru que la raison voulait que l'on empêchât par tous les moyens. Ainsi j'ai fait savoir quelque chose à m[adam]e de Châtillon de la mauvaise volonté de m[adam]e de Longueville. Cela les obligera toutes deux à parler l'une contre l'autre et à découvrir bien des mystères secrets[136].

Ces trois missives démontrent que l'hostilité est réciproque et qu'elle est, aux dépens de deux parentes, exploitée par des tiers. Condé, qui en souffre, œuvre à distance pour mettre un terme à la discorde.

La réconciliation tant espérée a finalement lieu en 1656[137]. Pour Vergnes, cette démarche « tend à prouver que la duchesse de Longueville est bien sur la voie de la repentance », mais également, qu'elle reste dans une certaine mesure engagée en politique[138]. Le prince, qui en est vraisemblablement l'artisan, est ravi : « la chose du monde

---

[134] Victor Cousin, 'Lettres nouvelles de madame de Longueville', *Revue des Deux Mondes* (août 1851), p. 434. Elle y mentionne Condé et Mme de Châtillon.
[135] AD, f. fr. 23202, f° 138, le 4 octobre 1654. Voir également AD, France 893, f° 231, le 2 octobre 1654.
[136] AD, France 894, f° 246-48.
[137] Voir let. 4, ainsi qu'une lettre de Mme de Longueville à Condé de Trie[§], le 2 juin 1656, in Adolphe Chéruel, 'Lettres inédites de Mme de Longueville, du prince de Conti et de Lénet ', *Revue d'Histoire diplomatique*, 3 (1889), 13-48 (p. 32).
[138] *Les Frondeuses*, p. 427.

que je souhaite le plus est qu'elles continuent de bien vivre l'une avec l'autre »[139]. Par la suite, les duchesses demeureront en excellents termes. L'influence de Mme de Longueville sur sa cousine éloignée en matière de religion sera d'ailleurs considérable (p. 74).

b. Le dernier des Coligny : la question de l'héritage

Nous allons maintenant nous intéresser à un second aspect du premier veuvage de la duchesse de Châtillon, relatif à l'extension de son patrimoine. À la mort de Gaspard IV de Coligny, son épouse est alors enceinte de quelques mois. Elle donne naissance aux alentours du 10 juillet 1649 à un fils posthume, Henri-Gaspard ou Louis-Gaspard[**140]. Né cinq mois après la disparition du duc, aucun doute n'est émis sur la paternité de l'enfant[141]. Comme le veut l'usage, sa mère semble en avoir été la tutrice, ainsi que l'administratrice de ses biens[142]. Nous ignorons pratiquement tout du déroulement de sa courte existence, hormis le fait qu'il semble avoir grandi en nourrice, loin de sa mère[143]. Celle-ci s'est d'ailleurs peu investie dans son éducation, à moins qu'elle n'en fasse délibérément nulle mention dans sa correspondance. Elle aborde en effet très rarement des sujets personnels dans les lettres dont nous disposons. L'enfant meurt au début du mois de novembre 1657 (la date exacte varie selon les sources), pour des raisons inconnues[144]. Bien des contemporains, qui mentionnent l'événement et sa portée tant immédiate qu'à long terme, plaignent sa mère

[139] AC, P XVII, f° 183, Condé au comte d'Auteuil, le 12 avril 1657. Voir dans le même volume f° 36, du même au même, le 28 février 1657. Dans ces deux lettres, Mme de Châtillon est désignée sous le nom de Circé, la magicienne de la mythologie grecque qui ensorcèle Ulysse dans l'*Odyssée* d'Homère. Vergnes estime que c'est Mme de Longueville elle-même qui a pris l'initiative de « se réconcilier avec sa rivale pour le bien de son frère », in *Les Frondeuses*, p. 427. Aucun document de l'époque ne permet d'étayer ce postulat.

[140] Sur la date, voir AC, P IV, f° 375, Vineuil à Condé le 11 juillet 1649 ; Patin, *Lettres*, le 13 juillet 1649, p. 118.

[141] Sur la question des grossesses posthumes, voir Cathy McClive, *Menstruation and Procreation in Early Modern France* (Farnham : Ashgate, 2015), chap. 5, pp. 167-94.

[142] Sharon Kettering souligne le caractère récurrent d'une telle pratique, in 'The patronage power of early modern French noblewomen', *The Historical Journal*, 32.4 (1989), 817-41 (p. 823).

[143] AD, France 872, f° 144-49, Le Tellier à Mazarin, le 29 septembre 1650. La mise en nourrice est alors généralisée au sein de la haute société.

[144] Le 5 pour Fromageot, *Une Cousine*, p. 161 ; le 27 octobre pour Ségur, *La Jeunesse*, p. 118 (cela semble peu vraisemblable), le 3 novembre pour Guy Patin (voir note suivante).

qui a perdu son seul enfant[145]. Nous ne disposons d'aucun témoignage qui puisse nous renseigner sur l'état d'esprit de la duchesse immédiatement après la disparition de son fils. Les seuls éléments en notre possession sont les lettres 5 et 6 dans lesquelles elle fait allusion à plusieurs pertes, éprouvantes pour elle. Ce type de propos se tient plutôt dans les correspondances à caractère privé. Or les lettres dont nous disposons traitent essentiellement de politique et de diplomatie. La duchesse de Châtillon a, selon toute vraisemblance, souffert de la mort de Gaspard. Qui plus est, la disparition de l'enfant donne lieu à de sérieuses complications successorales. Magne, peu enclin à la compassion, déclare que : « nul ne pourrait dire si cette mère désaffectionnée gémit de cette mort ou des perspectives procédurières qu'elle lui ouvre »[146].

La totalité des terres et biens de Gaspard IV de Coligny étaient censés revenir à son fils. Or, celui-ci disparu, selon la législation en vigueur dans les pays de droit coutumier, cet ensemble échoit à la famille du défunt, c'est-à-dire à ses deux sœurs cadettes, mesdames de La Suze[**] et de Wurtemberg[147]. Le contrat de mariage établi en 1645 entre Gaspard et Isabelle-Angélique stipulait toutefois que celle-ci possédait un droit d'habitation sur le château de Châtillon-sur-Loing sa vie durant. Les deux sœurs du duc de Châtillon prennent donc dans un premier temps possession de tous les domaines familiaux disséminés en Bretagne et dans le Poitou. Ce n'est qu'ensuite que la question de l'avenir de Châtillon-sur-

[145] Voir BnF, f. fr. 23202, f° 187, s.d, de Mazarin à Fouquet. Il se dit affligé du malheur qui est arrivé au petit de Châtillon « ayant beaucoup de tendresse pour lui et étant serviteur au point que je suis de madame sa mère ». Consulter également Victor Cousin, *Madame de Sablé : nouvelles études sur les femmes illustres et la société du XVIIe siècle* (Paris : Didier, 1865, pp. 474 et 479 et Loret, *La Muse*, II, livre VIII, p. 400, let. 43 du 3 novembre 1657, v. 75-126 : « Il lui reste encore tant de charmes | Et de si ravissants trésors | Rares, précieuses et telles | Qu'elles charment tout aujourd'hui | Doivent adoucir son ennui ».

[146] *Femmes galantes du XVIIe siècle : Madame de Châtillon*, p. 180. Nous avons tiré la plupart de nos informations sur le sujet de l'ouvrage de Fromageot, *Une Cousine*, que nous jugeons plus objectif et digne de foi que celui de Magne.

[147] Jacques Poumarède, 'Le droit des veuves sous l'Ancien Régime (XVIIe-XVIIIe siècles) ou comment gagner son douaire', in *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, dir. Danielle Haase-Dubosc et Éliane Viennot (Paris : Rivages, 1991), p. 68. Les pays de droit coutumier (soit un droit d'usage, non écrit) se trouvent dans la moitié nord de la France. Voir également Godineau, *Les Femmes*, p. 22.

Loing se pose sérieusement et que le maréchal d'Albret[**] entre en scène. Il se prétend créancier de la comtesse de La Suze, d'une somme de six cent mille livres, « sur garantie de la part de propriété devant échoir à celle-ci »[148]. Magne affirme que l'immixtion du maréchal dans cette affaire en théorie familiale n'est que le fruit d'une amitié intéressée pour la comtesse[149]. Tout d'abord, « Mme de Wurtemberg cède ses droits à Mme de La Suze qui, à son tour, cède les siens à Mme de Châtillon moyennant 150.000 livres »[150]. Mais Albret ne compte pas en rester là. Dès lors, une cascade de procès entre ce dernier et la duchesse, visant à mettre la main sur l'intégralité de l'héritage de la branche aînée des Coligny, rythme la vie de Mme de Châtillon. Ayant obtenu une procuration de son nouvel époux, le duc de Mecklembourg-Schwerin, parti défendre ses États en juin 1664, elle est en mesure de plaider sa cause elle-même[151]. Elle remporte ainsi la plupart des procédures.

Entre 1664 et 1668, la duchesse de Châtillon se plaint à maintes reprises de la manière dont opère Albret et sollicite l'appui du roi et de Condé[152]. Finalement, alors qu'elle déclare à [Lionne][**] le 19 juillet 1667 avoir tout gagné (let. 33, l. 32-34), dix mois plus tard, elle prend le parti de céder et « de savoir ce qu'il souhaitait, et de le lui accorder » (let. 35, l. 4), ce qui indique clairement que tout n'était pas résolu[153]. En octobre 1668, par deux contrats connexes, Mme de La Suze cède à sa belle-sœur la totalité des terres et seigneuries faisant

[148] Fromageot, *Une Cousine*, p. 163.
[149] *Femmes galantes du XVIIe siècle : Madame de La Suze (Henriette de Coligny) et la société précieuse* (Paris : Mercure de France, 1908), p. 249.
[150] Fromageot, *Une Cousine*, p. 163.
[151] Procuration mentionnée dans ibid., p. 194. Loret mentionne le départ du duc le 12 juillet, IV, livre XV, let. 27, p. 122, v. 207-36
[152] Voir let. 9, 14, 18, 19 et 35. Voir également AD, Mecklembourg 1, f° 207-10, Mme de Châtillon à [Lionne], le 13 septembre 1664, où elle le soupçonne de « prépare[r] bien des chicanes ». En novembre 1664, le duc d'Enghien relate à la reine de Pologne certains des incidents qui émaillent l'affaire, in Louis II de Bourbon, prince de Condé et Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, *Le Grand Condé et le duc d'Enghien. Lettres inédites à Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne, sur la cour de Louis XIV (1660-1667)* (Paris : Émile Paul, 1920), dir. Émile Magne, pp. 101 et 105.
[153] Voir également la lettre du cardinal de Retz à Mme de Sévigné, du 20 décembre [1668] : « Si les intérêts de Mme de Mecklembourg et de M. le maréchal d'Albret vous sont indifférents, Madame, je solliciterai pour le cavalier, parce que je l'aime quatre fois plus que la dame », in Duchêne (dir.), *Correspondance*, I, p. 108.

partie de la succession Coligny, en échange de quoi Isabelle-Angélique est tenue de combler les dettes contractées par la comtesse pour un total de plus d'un million cent mille livres[154]. Elle lui verse de surcroît une pension de neuf mille livres annuelles. Autant dire que contrairement à ce qu'allègue Magne, la comtesse de La Suze est loin d'avoir été spoliée[155]. Mme de Châtillon se retrouve désormais à la tête d'un patrimoine considérable, évalué à deux millions de livres[156], qui va lui procurer les fonds nécessaires pour mener sa vie comme elle l'entend, sans nécessairement dépendre de son nouvel époux (p. 64).

c. L'art de la galanterie

Au cours de la période à laquelle nous venons de nous intéresser, on prête à la duchesse de Châtillon de nombreuses liaisons. Haase-Dubosc les énumère ici :

> Madame de Châtillon aurait – ou pas – accordé ses faveurs à Condé, au duc de Nemours, à deux abbés, Cambiac et Fouquet et à un maréchal, Hocquincourt. Elle aurait séduit deux célèbres lords anglais, Digby et Crofts, ainsi que le futur Charles II [d'Angleterre]. Personne n'en saura jamais rien au juste. Madame de Châtillon avait une autre qualité, la prudence[157].

Nous ne nous étendrons pas sur les rumeurs de liaison entre Mme de Châtillon et Condé, dans la mesure où elles ne sont pas avérées (pp. 28-29). Nous ferons également l'impasse sur les prétendues liaisons avec Cambiac, Digby et Crofts, qui n'ont aucune incidence sur notre argumentation, afin de nous focaliser sur Nemours**, Basile Fouquet** et Charles Stuart** qui entretiennent bel et bien des relations privilégiées avec la duchesse

---

[154] Magne, *Femmes galantes du XVIIe siècle : Madame de Châtillon,* p. 213. Voir également du même auteur, *Femmes galantes du XVIIe siècle : Madame de La Suze*, pp. 249 et suiv. Magne y est encore plus virulent à l'égard de Mme de Châtillon, pour lui « futile, vaine, inconstante, menteuse » p. 46 et surtout cupide, p. 251. Soulignons le parti pris misogyne des ouvrages de Magne.

[155] *Femmes galantes du XVIIe siècle : Madame de Châtillon*, p. 213.

[156] Magne, *Femmes galantes du XVIIe siècle : Madame de La Suze*, p. 250.

[157] 'Mme de Châtillon ou la séduction', p. 306. Voir également Christine, reine de Suède*, Lettres secrètes de Christine, reine de Suède, aux personnages illustres de son siècle, dédiées au Roi de Prusse*, dir. François Lacombe (Genève : Frères Cramer, 1761), pp. 56-59, let. XX à la duchesse de Châtillon, s.d. [1650-52]. La reine de Suède lui reproche de trop papillonner. Rien ne prouve cependant l'authenticité de la lettre.

(sans qu'elles soient nécessairement charnelles), qui ont des répercussions sur ses activités politiques.

Le duc de Nemours, « prince aimable et digne d'estime »[158] selon Mme de Motteville, est certes très proche de Mme de Châtillon pendant la Fronde et ressentirait, d'après Lénet, « une extrême passion pour elle »[159]. Néanmoins, aucun détail de cette éventuelle liaison ne transparaît, hormis chez Bussy-Rabutin** qui, comme l'écrit Filleul, « avait nécessairement l'œil au trou de la serrure »[160], lorsqu'il rapporte la teneur des entretiens entre Nemours et la duchesse (Amédée et Angélie dans le texte) ou bien qu'il publie des extraits de leur correspondance dans son *HADG*[161]. Comme nous l'avons vu (pp. 19-20), c'est là que se profile l'un des problèmes majeurs concernant les sources sur Mme de Châtillon : la majorité des historiens des siècles qui suivent s'appuient en effet sur l'ouvrage de Bussy alors qu'il s'agit, selon ses propres dires, d'un roman satirique, n'ayant donc pas vocation à rendre compte de la réalité.

Nous attachons de l'importance à l'accointance entre Mme de Châtillon et Nemours, dans la mesure où ce dernier, brouillé avec Condé, accepte, pour contenter la duchesse, de mettre de côté différends et rancœurs et de rejoindre le parti princier pendant la Fronde. Ainsi, Mme de Châtillon adopte une stratégie politique analogue à celle de sa cousine Mme de Longueville, dont Mazarin disait : « si elle aime la galanterie, ce n'est pas du tout qu'elle songe à mal, mais pour assurer des serviteurs et des amis à son frère »[162]. Kettering met également l'accent sur ce type de patronage, grâce auquel les femmes de la noblesse

[158] *Mémoires*, I, p. 280.
[159] *Mémoires*, p. 106.
[160] *Isabelle-Angélique*, p. 50.
[161] Ibid., pp. 93-138.
[162] Rapporté par Godineau, *Les Femmes*, p. 91.

influencent la politique de leurs amants[163]. La relation de Mme de Châtillon avec Nemours lui permet ainsi de recruter un partisan de taille pour son protecteur Condé[164]. Nous avons vu que la duchesse de Longueville avait eu une aventure en 1651 en Guyenne avec le duc afin de blesser Mme de Châtillon[165]. Cela n'a apparemment aucune incidence sur les rapports entre cette dernière et Nemours. Il demeure l'un des principaux piliers du parti condéen jusqu'en juillet 1652, date à laquelle, « après une querelle sur leurs rangs respectifs et le commandement de l'armée [frondeuse] »[166], il se bat en duel avec son beau-frère, le duc de Beaufort**. Il meurt des suites de ses blessures[167]. Il est clair que les édits réglementant les duels (pp. 24-25) n'ont pas produit les effets escomptés. Mme de Châtillon, qui a tenté d'empêcher le combat singulier, souffre certainement de la perte d'un « bon ami »[168] mais, une fois de plus, faute de preuves concrètes, nous ignorons tout de l'ampleur de son désarroi.

Au cours de cette même décennie, Mme de Châtillon côtoie également un personnage nettement moins fréquentable. Il s'agit de Basile Fouquet, dit l'abbé Fouquet, frère cadet de sept ans du futur surintendant des finances, Nicolas. Ses contemporains dénoncent le goût de l'intrigue, l'ambition, et l'absence de scrupules de ce proche collaborateur de Mazarin[169], dont il est pour Fromageot « l'éminence grise »[170]. Il semble être entré dans la vie de la duchesse de Châtillon en avril 1651, jouant les entremetteurs pour le cardinal, tandis que la duchesse négocie au nom de Condé. Sa relation privilégiée avec Mazarin lui « donnait des

[163] 'The patronage', p. 840.
[164] Bussy-Rabutin écrit dans ses *Mémoires* pour l'année 1650 : « le duc de Nemours, que l'amour avait engagé dans les intérêts du prince ». La note de bas de page précise qu'il était amoureux de la duchesse de Châtillon. *Mémoires,* I, p. 201. Voir également Montpensier, *Mémoires*, I, p. 292.
[165] Voir p. 52 et Lebigre, *La Duchesse*, p. 216.
[166] Ranum, *La Fronde*, p. 365.
[167] Filleul, *Isabelle-Angélique*, p. 103.
[168] Montpensier, *Mémoires,* II, pp. 218 et 225.
[169] Ibid., IV, p. 176. Voir également Jean-Christian Petitfils, *Fouquet*, 3e éd. (Paris : Perrin, 2005), p. 79.
[170] *Une Cousine*, p. 106.

pouvoirs considérables dont il était tentant d'abuser. Ainsi […], [il] se servit de ses prérogatives à des fins personnelles »[171], c'est-à-dire pour traquer Mme de Châtillon. Nous avons vu le rôle qu'il a joué dans les deux affaires qui entachent la réputation de la duchesse dans les années 1650. Il est possible qu'à cette occasion, Mazarin ait fait preuve d'une clémence particulière pour celle-ci, connaissant l'affection que lui porte Fouquet[172]. Il écrit ainsi le 11 novembre 1655 : « je ne prétends pas que Mme de Châtillon m'ait aucune obligation*, car tout ce que j'ai fait en sa faveur a été pour l'amour de vous ». Mais il se lasse également des frasques à répétition du chef de sa police secrète, dont les démêlés avec Mme de Châtillon font jaser.

La Grande Mademoiselle rapporte une aventure qui fait grand bruit dans la capitale et qui se déroule à priori en juillet 1657[173]. Fouquet conservait à son domicile une cassette contenant des lettres confidentielles envoyées et reçues par Mme de Châtillon, dont celle-ci, faisant preuve d'une grande intrépidité, décide de s'emparer lors d'une absence du maître des lieux. Celui-ci, outré « s'en alla chez mad[ame] de Châtillon, et lui dit tout ce que la rage peut faire dire à un homme fort en colère et fort amoureux ; il cassa ses miroirs, la menaça d'envoyer prendre ses meubles et ses pierreries ». La duchesse prend logiquement la décision de rompre tout commerce avec lui. La Grande Mademoiselle, d'ordinaire peu encline à prendre la défense de Mme de Châtillon, fait preuve de plus d'indulgence qu'à l'accoutumée, estimant que jamais la duchesse n'a cédé à ses avances[174]. Quelque temps plus tard, lors d'une dispute entre les deux frères Fouquet, le surintendant reprochera à son cadet « les dépenses excessives qu'il avait faites pour faire l'agréable auprès de madame de

[171] Petitfils, *Fouquet,* p. 106.
[172] Mazarin, *Lettres*, VII, pp. 132-33. Voir également AD, France 274, f° 412, Mazarin à Fouquet, le 21 juillet 1657.
[173] Fromageot, *Une Cousine*, p. 154.
[174] *Mémoires*, IV, pp. 177-78.

Châtillon, et fort inutilement »[175]. Basile pâtit lourdement de la disgrâce de son frère aîné en 1661 – et certainement de la mort de son protecteur Mazarin. Il est sommé de se retirer à Bazas en Guyenne où il s'éteint en 1680[176]. La duchesse de Châtillon ne le reverra jamais.

Nous terminerons en évoquant la relation qui aurait pu radicalement changer le cours de la vie de Mme de Châtillon, celle avec Charles Stuart, futur roi d'Angleterre. Peu après l'exécution de son père Charles Ier, roi d'Angleterre, Charles est contraint de fuir le pays et arrive en France en juillet 1649. Une partie de sa famille proche s'y trouve déjà : la mère de Charles n'est en effet autre qu'Henriette-Marie de France[**], sœur de Louis XIII[177]. Au lendemain de la Fronde, les « intrigues [de cette dernière] […] visent […] à établir ses fils en France »[178]. Le parti le plus avantageux à ses yeux serait pour son aîné, sa nièce, la Grande Mademoiselle, plus riche héritière d'Europe. Or, comme l'écrit cette dernière, Charles lui préfère notre protagoniste : « la reine me dit à Sedan que le roi d'Angleterre avait voulu épouser mad[ame] de Châtillon »[179]. Edward Hyde, comte de Clarendon, très élogieux envers Isabelle-Angélique, « a lady of great beauty, of a presence very graceful and alluring, and a wit and behaviour that captivated those who were admitted into her presence », relate les (prétendues ?) circonstances du projet de mariage avorté de 1655. Charles, malgré son inclination pour la duchesse, se serait rendu aux raisons de sa mère, qui l'aurait convaincu qu'une union avec une personne aussi controversée que Mme de Châtillon ne lui serait pas bénéfique pour reconquérir le trône d'Angleterre[180]. La désillusion a certainement

[175] François-Timoléon, abbé de Choisy, *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, dir. Georges Mongrédien (Paris : Mercure de France, 1966), p. 78.
[176] Petitfils, *Fouquet*, p. 374.
[177] Six de ses enfants sont encore en vie, dont Charles, futur roi d'Angleterre, Jacques, futur roi d'Angleterre et Henriette-Anne qui épouse Monsieur en 1661. Henriette-Marie avait été mariée au roi d'Angleterre afin de le convertir.
[178] Nathalie Genet-Rouffiac, *Jacques II d'Angleterre : le roi qui voulut être saint* (Paris : Belin, 2011), p. 40.
[179] Montpensier, *Mémoires*, IV, p. 99 et III, pp. 168-169.
[180] Edward, comte de Clarendon, *The History of Rebellion and Civil Wars in England*, 8 vols (Oxford : Clarendon Press, 1826), VII, pp. 96-99. C'est un témoignage de première main (il sera fait grand chancelier en 1657).

été cruelle pour la duchesse de Châtillon, que nous savons ambitieuse et que ce mariage aurait rendue immensément puissante. Après avoir reconquis le trône d'Angleterre et s'être marié, Charles continue à lui vouer une sincère affection. Elle est dans l'intervalle devenue dame d'honneur et amie intime d'Henriette d'Angleterre[**], sœur cadette de Charles et épouse de Monsieur (Philippe d'Orléans)[181]. Madame écrit à son frère le 20 novembre 1662 :

> J'ai quasi envie de me réjouir avec vous de ce que vous trouvez une occasion d'obliger Bablon : elle me prie de vous recommander son affaire et je vous assure que je le fais de très bon cœur, car je l'aime et suis assurée que c'est une personne fort dans mes intérêts et dans les vôtres, [ce] qui est une bonne raison pour que vous fassiez son affaire, quand bien même vous auriez oublié le temps passé. Enfin, par avance, nous vous en remercions, Bablon et moi, ne pouvant mettre en doute que vous ne le fassiez[182].

Jacqueline Duchêne prétend qu'elle y sollicite des « privilèges lucratifs »[183]. Elle affirme même que Charles « refuse sans humeur », alors que rien dans sa réponse n'indique qu'il en ait été ainsi :

> You may easily believe that any request which comes from Bablon will be quickly dispatched by me. I am striving all I can to take away the difficulties which obstructs this desire of hers, which in truth are very great[184].

Ainsi, tout en n'ajoutant pas foi aux rumeurs de relations charnelles avec ces trois hommes (Nemours, Fouquet et Charles Stuart), il est impossible de faire abstraction des avantages que leur fréquentation a pu procurer à la duchesse de Châtillon. Elle apporte en la personne de Nemours une recrue de poids au parti de son parent et protecteur Condé, ce qui lui permet dans le même temps d'asseoir son emprise sur lui. Pour ce qui est de l'abbé Fouquet, nous ignorons si elle a côtoyé cet espion et protégé de Mazarin de son plein gré ; il savait être assez menaçant et a certainement dû recourir au chantage. Isabelle-Angélique

---

[181] Voir pp. 72-74.

[182] Rapporté par Charles, comte de Baillon, *Henriette-Anne d'Angleterre : duchesse d'Orléans, sa vie et sa correspondance avec son frère Charles II* (Paris : Perrin, 1886), p. 99. Bablon est le surnom affectueux que donne Henriette à Isabelle-Angélique.

[183] *Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans* (Paris : Fayard, 1995), p. 188.

[184] AD, Mémoires et documents, Angleterre 26, f° 26, le 4 décembre 1662.

semble, toutefois, avoir profité de ses largesses[185]. Quant à sa relation avec Charles Stuart, le profit qu'elle aurait pu en tirer est indéniable : qu'y aurait-il eu de plus prestigieux que de monter sur le trône d'Angleterre ? Il est difficile de lui reprocher d'avoir voulu tirer le meilleur parti des possibilités qui s'offraient à elle. Sous l'Ancien Régime, le jeu des alliances – étatiques et individuelles – se base sur les intérêts qu'ont chacun des acteurs à favoriser un rapprochement aux dépens d'un autre. La Fronde l'a illustré plus que nécessaire et les fluctuations de la Suède et du Brandebourg notamment dans la seconde partie du XVIIe siècle démontrent bien que la loyauté prime rarement dans la sphère politique[186]. En somme, il ne nous semble pas que ces diverses relations aient été préméditées, ni qu'elles aient fait partie d'une stratégie de plus grande ampleur.

4. ISABELLE-ANGÉLIQUE, DUCHESSE DE MECKLEMBOURG, EN FRANCE : 1664-1671

a. Des débuts houleux

Ses espoirs de devenir reine consort d'Angleterre envolés, la duchesse de Châtillon se met en quête d'un époux. Bien que sa situation financière le lui permette, elle n'envisage pas de se complaire dans son veuvage. Attirée par la perspective d'une souveraineté et cherchant à jouer un rôle politique – certainement afin d'acquérir un statut plus conforme à ses ambitions –, son choix se porte sur le duc de Mecklembourg-Schwerin[**], à la tête d'une principauté du nord du Saint-Empire romain germanique (pp. 194 et suiv.). Les premiers

[185] Voir les *Mémoires* de la Grande Mademoiselle, IV, pp. 177-78.

[186] Pour le Brandebourg, voir Georges Pagès : l'électeur s'allie à Louis XIV en 1664 par nécessité, alors qu'il « reste, par ses intentions secrètes, hostile à la politique française », in *Le Grand Électeur et Louis XIV : 1660-1688* (Paris : G. Bellais, 1905), p. 218. Quant à la Suède, alliée de longue date de la France, elle n'hésite pas à rejoindre la Triple Alliance en 1668.

échos relatifs à un rapprochement entre le futur couple ducal datent de 1663[187]. Il semblerait pourtant que cette idée ait germé dans leur esprit dès 1662 et qu'ils aient, initialement, obtenu le consentement royal. Nous en avons la preuve grâce à la copie d'un billet du 15 décembre de cette année, que Mme de Châtillon transmet au secrétaire d'État aux Affaires étrangères, le comte de Lionne**, le 2 mai 1664 : « le roi agrée et trouve fort bon le mariage proposé et sera même très aise qu'il puisse réussir, pourvu que les parties en demeurent d'accord entre elles » (let. 8, l. 7-8). Mais Louis XIV se rétracte prestement lorsqu'il se rend compte de l'agitation que suscitent les projets de remariage du duc dans l'Empire. Il a beau être favorable à une alliance avec le Mecklembourg-Schwerin, il ne peut pour autant se permettre de froisser plusieurs puissants princes septentrionaux. Les nouvelles en provenance de France ont en effet fortement déplu en Allemagne : non seulement le duc de Mecklembourg a abjuré mais il a encore obtenu, en récompense, une dispense papale lui permettant de contracter une nouvelle union alors qu'il est déjà marié. Ces événements déclenchent un tollé, en particulier auprès de la parentèle de l'épouse spoliée, Christine-Marguerite**. Louis XIV et Hugues de Lionne** reçoivent lettre sur lettre de celle-ci, de son frère, duc de Mecklembourg-Güstrow**, de son beau-frère, duc de Brunswick-Wolfenbüttel**[188]. Ils s'accordent tous trois sur le fait que le premier mariage n'ayant pas été annulé, Christine-Marguerite demeure l'épouse légitime du duc et que celui-ci ne peut donc

[187] Baillon traduit et reproduit une lettre de Charles II à sa sœur Henriette du 23 mars dans laquelle il s'attriste de la savoir mariée à un Allemand, jugeant le pays et ses habitants extrêmement déplaisants, in *Henriette*, p. 115. Le mariage n'a pas encore été prononcé à cette date.

[188] Ces lettres sont conservées aux AD, Mecklembourg 1. En voici une liste non exhaustive : Gustave-Adolphe de Mecklembourg-Güstrow à Louis XIV, f° 31, le 30 janvier 1663 ; f° 39-40, le 30 janvier 1663 ; f° 41 le 13 février 1663 ; f° 73, le 30 mai ; f° 79-80, le 11 mai 1663 ; f° 87, le 20 octobre ; f° 122, le 19 mai 1664 ; f° 130 le 19 janvier 1664 ; Christine-Marguerite de Mecklembourg-Schwerin à Louis XIV, f° 48, le 24 février 1663 ; f° 83, le 14 juillet ; f° 107-110, le 12 mai 1664. Nous ne disposons d'aucune lettre du duc de Brunswick-Wolfenbüttel, mais la duchesse de Châtillon évoque « les instances » qu'il fait auprès du roi dans une lettre à Gravel du 4 avril [1664], AD, Mecklembourg 1, f° 100-01.

prétendre se remarier légalement. Christine-Marguerite ajoute que l'IPO[189] a ôté tout pouvoir au pape sur les princes allemands et que s'il appuyait cette démarche, le roi se rendrait complice d'un crime de bigamie[190]. Face à l'ampleur des contestations, Louis XIV choisit alors de temporiser[191] et d'écrire à chacun ce qu'il souhaite entendre.

Les protestations s'accentuent lorsque l'on apprend qu'envers et contre tout, le duc de Mecklembourg-Schwerin a épousé en secret la duchesse de Châtillon dans la nuit du 3 au 4 mars 1664. Ils ont au préalable, le 28 février, signé un contrat nuptial, par lequel ils ont choisi le régime de la communauté de biens (sauf pour l'artillerie et les munitions)[192]. La dot qu'apporte la duchesse s'élève à quatre cent mille livres, dont les trois-quarts entrent dans la communauté. Les biens qu'elle a déjà acquis et ceux à venir lui restent propres (notamment tout ce qui touche à ses seigneuries de Merlou et de Châtillon-sur-Loing)[193]. Le duc lui alloue un douaire de trente mille livres annuelles et lui octroie un droit d'habitation dans la forteresse de Dömitz[§194].

Le plus frappant est que les époux semblent s'être unis à l'insu du roi, qui est pourtant tenu d'approuver tout mariage au sein de la haute noblesse française. Mme de Châtillon semble donc à nouveau faire fi des structures patriarcales du royaume en se mariant de la sorte. Quant au duc, sa récente conversion accompagnée de la signature du traité d'alliance avec la France (p. 199) et de l'obtention de l'ordre du Saint-Esprit[195] lui ont donné des ailes ;

---

[189] Traité d'Osnabrück (table des abréviations p. 12).
[190] AD, Mecklembourg 1, f° 107, le 12 mai 1664.
[191] Magne, *Femmes galantes du XVIIe siècle : Madame de Châtillon,* p. 202.
[192] Yves Poutet, *Catherine de Bar, 1614-1698, mère Mectilde du Saint-Sacrement : moniale et fondatrice bénédictine au XVIIe siècle* (Paris : Parole et silence, 2013), p. 516.
[193] Poumarède précise que « les propres, biens immeubles appartenant à chaque époux avant le mariage, n'étaient pas pris en compte pour le partage », 'Le droit', *Femmes,* p. 71.
[194] Le contrat se trouve aux AD, Suppl. 1, f° 66-77. Les AN en renferment également une version, MC/ET/XLV/215. Magne, *Femmes galantes du XVIIe siècle : Madame de Châtillon,* en retrace les grandes lignes, p. 205, de même que Fromageot, *Une Cousine*, p. 188.
[195] Le 4 novembre 1663. L'ordre, le plus important du royaume, a été fondé par Henri III en 1578, afin de « s'attacher par un lien mystique de fidélité la noblesse catholique », in Bernard Barbiche, *Les Institutions de la*

il en oublie même qu'il prend le risque de froisser son tout nouvel allié, Louis XIV. La célébration clandestine de cette union peut passer pour une décision irraisonnée, voire irréfléchie, qui va avoir, pendant quelque temps du moins, de lourdes répercussions. Les réactions se font vives des deux côtés du Rhin. Le roi n'apprécie que très modérément que les époux aient outrepassé leurs droits en ne requérant pas son aval et le leur fait savoir en refusant désormais catégoriquement de ratifier le mariage. Ceux-ci se retrouvent donc confrontés à une myriade d'obstacles concomitants : la pression des différents princes et princesses mecklembourgeois visant à mettre fin à ce mariage – à leurs yeux illégitime – s'ajoute aux agressions suédoises et à la rancœur royale[196].

Peu après, de manière tout à fait inattendue, le Parlement du Châtelet[197] prononce une séparation de biens, le 12 novembre 1664, alors que le mariage n'a toujours pas été ratifié. Elle a vraisemblablement eu lieu à titre préventif, afin de « sauvegarder les biens de la femme des poursuites des créanciers du mari »[198]. En effet, les frères de celui-ci réclament la saisie de son patrimoine. Par cette sentence, le duc est tenu de restituer à son épouse sa dot de quatre cent mille livres et de lui verser un douaire de trente mille livres annuelles. Nous verrons que Mme de Châtillon aura toutes les peines du monde à faire appliquer cette sentence.

---

monarchie française à l'époque moderne, XVIe-XVIIIe siècle (Paris : Presses Universitaires de France, 1999), p. 43. Se reporter également à Jean-Pierre Labatut, 'Louis XIV et les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit', *XVIIe siècle*, 128 (1980), 266-77.

[196] Selon la duchesse de Châtillon, la Suède aurait en effet tenté de tirer parti des dissensions : « j'ai été avertie de bonne part que les Suédois ont fait un traité avec le duc de Güstrow et les frères de m[onsieu]r le duc de Mecklembourg et que c'est [sic] eux qui font toutes les difficultés que vous verrez par la suite afin de profiter de cette division », in AD, Mecklembourg 1, f° 131, à Lionne, le 22 mai 1664.

[197] « Le grand Châtelet était […] le siège de divers organismes officiels », parmi lesquels on trouve la chambre de Prévôté ou chambre civile, « chargée de publier les décisions royales et les affaires de succession ». C'est certainement cette chambre qui juge la séparation de biens, in Bernard Quillet, notice 'Châtelet', *Dictionnaire*, dir. Bluche, p. 317.

[198] Fromageot, *Une Cousine*, p. 199.

C'est à cette époque que débute l'abondante correspondance de Mme de Châtillon conservée aux Archives Diplomatiques, majoritairement à l'adresse du roi et de son secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Hugues de Lionne. L'objectif manifeste de ces fréquentes missives est, en priorité, que le roi reconnaisse la légitimité de l'union[199]. Isabelle-Angélique pourrait ainsi, à la fois, obtenir le statut envié de princesse régnante (et les passe-droits qui l'accompagnent) et se mettre en chemin vers l'Allemagne afin de régner aux côtés de son mari sur le duché. Mais cette requête n'est pas la seule : elle souhaite également que le roi applique les clauses du traité de 1664 avec le Mecklembourg-Schwerin, en protégeant de manière effective son tout nouvel allié. Le processus est quelque peu laborieux.

Afin d'obtenir gain de cause, les ennemis du tout récent couple ducal font appel, pour leur part, à l'empereur Léopold Ier, qui voit certainement d'un mauvais œil l'alliance du duc de Mecklembourg-Schwerin avec le roi très chrétien. C'est en tout cas ce qu'insinue la duchesse de Châtillon, qui a recours à cet argument pour accélérer le processus de reconnaissance[200]. Le Conseil Impérial Aulique[*], à qui se sont adressés les frères de Christian-Louis, les autorise par une exécution[*] de juin 1664 à saisir ses biens[201]. Il est fort probable qu'ils soient réticents au remariage de leur aîné pour une question d'héritage. Christine-Marguerite n'a en effet donné naissance à aucun enfant et en raison de son âge avancé (elle est née en 1615 et approche donc de cinquante ans), il y a peu de chances que cela se produise désormais. Ils ne souhaitent donc pas prendre le risque que la duchesse de Châtillon (âgée de trente-sept ans) donne naissance à un héritier qui leur barrerait l'accès au

[199] AD, Mecklembourg 1, f° 242-45, à [Lionne], le 11 octobre [1664] : « voilà […] la source de tous mes maux ».
[200] AD, Mecklembourg 1, f° 139-40, à Lionne, le 4 juin 1664 : « l'on s'est servi de l'attachement et du traité que m[onsieu]r le duc de Mecklembourg a fait avec le roi pour donner de la jalousie à l'empereur, si bien qu'ils en ont tiré des exécutions[*] qui sont tout à fait injustes ».
[201] Fromageot, *Une Cousine*, p. 193. Les exécutions sont soit relatives à la question du remariage, soit à l'application du testament paternel (voir p. 196).

trône ducal. Les Suédois profitent des circonstances pour envahir le duché, dont ils occupent plusieurs bailliages*. Isabelle-Angélique s'en plaint à plusieurs reprises (let. 21, l. 5 et let. 22, l. 2-3)[202]. La situation devenant critique, le duc est contraint d'aller en personne défendre ses États, sans que cela ait une véritable incidence[203]. Au début de l'année 1665, l'armée suédoise prend en effet ses quartiers* d'hiver dans le duché.

Les continuelles réclamations des parents de Christian-Louis et de Christine-Marguerite ont clairement un effet dilatoire sur la validation. Ainsi, suite au compromis trouvé entre Christian-Louis et ses frères en février 1666, au décès de la duchesse Christine-Marguerite en août et à l'agonie du duc de Brunswick-Wolfenbüttel, les obstacles sont en apparence tous levés. C'est ce qu'écrit le duc de Mecklembourg-Schwerin à son épouse le 4 septembre 1666 :

> La princesse Christine-Marguerite est décédée à Wolfenbüttel. On dit que le vieux duc est aussi à l'extrémité et que la peste y règne furieusement […]. C'est un grand bonheur pour nous que nos ennemis sont trépassés. Le bon Dieu nous assistera et nous fera vivre heureux ensemble[204].

Malgré la référence à Dieu, la charité chrétienne est bien absente des propos du duc, qui se réjouit de la mort de ses parents. Nous verrons ultérieurement que sa piété n'a rien de sincère. Le duc de Wolfenbüttel** meurt en effet quelques jours plus tard. Puis, en octobre, la duchesse de Châtillon parvient à trouver un arrangement avec la comtesse de La Suze au sujet de l'héritage Coligny (pp. 57-58). Finalement, le 24 novembre 1666, une fois le duc rentré en France, le contrat de mariage de 1664 est lu et signé par le roi à Saint-Germain-en-Laye§.

---

[202] Également AD, Mecklembourg 1, f° 131-32, à Lionne, le 22 mai 1664.

[203] La duchesse de Châtillon demande la permission au roi, par l'intermédiaire de Lionne. Le duc de Mecklembourg-Schwerin a autorisé son épouse à plaider en son absence dans le procès qui l'oppose à Mme de La Suze et à Albret, p. 57.

[204] AD, Mecklembourg 1, f° 428, de Wolfenbüttel, le 4 septembre 1666. C'est la seule lettre à son épouse dont nous disposons.

Suite aux instances de la duchesse, il en fait part par voie postale au duc de Mecklembourg-Güstrow[**] le 24 mai suivant, sans que celui-ci n'émette d'objections[205]. Deux mois plus tard, Louis XIV accorde à la duchesse les honneurs dus à une princesse régnante[206], cédant ainsi à ses prières (let. 26, l. 3-5). Gibson souligne que « it has always been tacitly understood that French princesses married to foreign potentates should try to use their influence over their husband to promote home interests abroad »[207]. Le mariage est donc avantageux pour le roi de France, car il lie le duc de Mecklembourg à la France de manière encore plus prononcée.

La duchesse de Châtillon est, à cette même période, confrontée à un triste personnage, un certain Le Coq, que le duc de Mecklembourg a vraisemblablement ramené d'Allemagne et que Fromageot pense être son secrétaire ou conseiller intime[208]. Bien qu'elle en fasse mention pour la première fois à l'automne 1666[209], il semble sévir en France depuis 1664, comme en témoigne une lettre du secrétaire d'État aux Affaires étrangères à son oncle, Humbert de Lionne :

> Un nommé sieur Le Coq, qui a fait par ses allées et venues le traité de ma charge avec M. de Brienne, et pour cette raison avait conservé grand accès dans ma maison, avait tiré jusqu'à près de 100.000 francs de M. le duc de Mecklembourg, le tout sous mon nom et sous prétexte de me faire des régals, lorsqu'il a été fait chancelier de l'ordre [du Saint-Esprit] et quand j'ai signé avec lui un traité de protection et d'alliance de la part du roi. […] Tout l'argent, pierreries et promesses, a été rendu audit duc, et Le Coq a été relégué à Niort[210].

---

[205] AD, Mecklembourg 2, f° 38-39.
[206] Fromageot, *Une Cousine*, pp. 216-17.
[207] *Women*, p. 164.
[208] *Une Cousine*, p. 215.
[209] AD, Mecklembourg 1, f° 436-37, à Lionne.
[210] Let. LXIX, de Saint-Germain, le 21 mars 1664, in Hugues, comte de Lionne *Lettres inédites de Hugues de Lionne, ministre des Affaires étrangères sous Louis XIV,* dir. Ulysse Chevalier (Valence : Chenevier, 1877), p. 200. Chevalier présume qu'il s'agit de François le Coq, greffier de la chambre des comptes de Paris, dont la veuve se remarie en avril 1664. C'est bien évidemment impossible, étant donné que Mme de Châtillon se plaint de ce personnage jusqu'en 1674.

La crédulité du duc de Mecklembourg est donc déjà fort palpable. Malgré cet exil, Le Coq est de retour à Paris en 1666 et continue à exercer un ascendant total sur le duc. La lettre 24 est la plus explicite quant à la nature de ses méfaits (l. 7-16). Suite aux doléances de Mme de Châtillon, le roi le fait embastiller, certainement à partir du 14 novembre 1666[211]. Il a quelque temps auparavant, en compagnie de son compère – un certain Godde – conduit le duc auprès d'avocats, afin de l'inciter à reprendre sa liberté, avant que le mariage ne soit ratifié par Louis XIV[212]. Il semble également avoir manœuvré en Suède, comme en témoigne la lettre 31 (l. 12-13). L'emprisonnement de Le Coq interrompt provisoirement ses agissements. En février 1667, on apprend que ses proches tentent de le faire libérer. Il semblerait qu'ils parviennent à leurs fins puisqu'en juin, le roi concède à la duchesse une lettre de cachet en blanc pour Le Coq, qui « est un moyen sûr de le tenir en bride », c'est-à-dire de le contraindre à faire profil bas, s'il tient à sa liberté[213]. La duchesse de Châtillon est, malgré tout, parvenue à se réconcilier avec son époux à Merlou. Suite à leur discussion, elle l'a convaincu de se défaire de Godde, qu'elle désigne comme son valet[214]. La menace que constitue la lettre de cachet tient Le Coq en respect pendant plusieurs années. Il sera à nouveau mentionné dans la correspondance de la duchesse en 1674. Ces mésaventures ont au moins le mérite de démontrer que le roi n'a à aucun moment douté du bien-fondé des propos d'Isabelle-Angélique, dans la mesure où il a à deux reprises cherché à châtier son persécuteur, et qu'il prend donc, malgré tout, ses intérêts à cœur.

Malgré la ratification du mariage et la reconnaissance de son statut de princesse régnante, il ne faut pas moins attendre près de cinq ans pour que Mme de Châtillon soit en

[211] Fromageot, *Une Cousine*, p. 216.
[212] AD, Mecklembourg 1, f° 436-37, à Lionne, [automne 1666].
[213] AD, Mecklembourg 2, f° 57-59, à [Lionne], le 29 juin [1667]. La duchesse peut choisir tant le lieu d'exil ou de détention que le moment où elle souhaite l'utiliser.
[214] AD, Mecklembourg 2, f° 30-31, à Lionne, [avril 1667].

mesure de partir pour l'Allemagne. Il semblerait qu'une des raisons de cet ajournement soit le fastidieux procès qui l'oppose au maréchal d'Albret[**]. En effet, rappelons que bien que Mme de Châtillon ait réglé à l'amiable ses différends avec ses belles-sœurs, Albret ne compte pas en rester là, n'ayant pu en retirer les profits pécuniaires escomptés. Il semblerait qu'elle parvienne à se débarrasser de lui vers 1668 (pp. 57-58). Sa charge de dame d'honneur de Madame a certainement concouru à la retenir en France.

b. Dame d'honneur de Madame

Parallèlement au règlement de ses démêlés avec le maréchal, la duchesse de Châtillon s'est en effet attachée à Henriette d'Angleterre[**], qui a épousé Monsieur (Philippe d'Orléans[**]) en 1661[215]. Étant « sa confidente de prédilection », d'après Magne[216], elle se retrouve mêlée aux intrigues de sa suite. Deux d'entre elles mettent en péril sa position à la cour. Dans un premier temps, à l'automne 1663, mesdames d'Armagnac[217] et de Montespan[218], jalouses de l'influence d'Isabelle-Angélique sur Madame, tentent de la discréditer aux yeux de celle-ci. Elles parviennent à la faire chasser grâce à l'appui de Monsieur, en mettant l'accent sur sa mauvaise réputation. Mais le roi, à qui la duchesse d'Orléans a fait appel, intervient et Mme de Châtillon rentre rapidement en grâce[219]. Charles II, à qui sa sœur a conté l'affaire, s'en réjouit (démontrant ainsi conserver une affection certaine pour la duchesse) :

> On me dit que la dispute au sujet de Mme de Châtillon est terminée ; j'y avais pris un double intérêt, d'abord à cause de vous et ensuite à cause de Mme de Châtillon, pour laquelle, vous le savez, j'ai eu plus qu'une inclination ordinaire.

[215] Surnommé jusqu'en 1666 « le petit Monsieur » par opposition à Gaston d'Orléans.
[216] *Femmes galantes du XVIIe siècle : Madame de Châtillon*, p. 219.
[217] Catherine de Neufville de Villeroy (1639-1707), épouse de Louis de Lorraine, comte d'Armagnac.
[218] Françoise Athénaïs de Rochechouart de Mortemart (1640-1707), future favorite royale.
[219] Voir Duchêne, *Henriette*, p. 203 ; Baillon, *Henriette,* pp. 129 et suiv. et surtout Marie-Madeleine Pioche de la Vergne, comtesse de La Fayette, *Histoire de Madame Henriette d'Angleterre, première femme de Philippe de France, duc d'Orléans* (Amsterdam : Jean-Frédéric Bernard, 1742), pp. 135-43.

> Je vous prie de lui rappeler que je suis son serviteur et qu'en toute occasion, je me déclarerai toujours en sa faveur[220].

Puis, un nouveau scandale éclate au printemps 1665, toujours dans les cercles gravitant autour de Madame. Les détails sont fournis par Baillon[221]. Le dénouement de l'affaire nous importe ici : on aurait retrouvé dans une cassette saisie chez le marquis de Vardes[**], une multitude de lettres émanant de la duchesse de Châtillon, injurieuses vis-à-vis de plusieurs personnages haut placés de la cour. Voici ce qu'en dit Condé à la reine de Pologne le 2 avril 1665 :

> On a trouvé dans sa cassette des lettres de Mme de Mecklembourg qui disaient pis que pendre de M. de Sens[222], de M. de Luxembourg et qui ne parlaient pas avantageusement de Madame ; les deux premiers ont rompu hautement avec elle, aussi bien que le maréchal de Gramont, Mmes de Saint-Chaumont et de Feuquières[223], qu'elle n'a pas non plus épargnées, et Madame témoigne n'être plus de ses amies. Tout cela lui fera un grand tort, car c'étaient les seules personnes avec qui elle était en considération[224].

Le lendemain, c'est au tour de son fils, le duc d'Enghien, de se faire l'écho des bruits parisiens :

> On parle entre autres choses des lettres de Mme de Châtillon ; on dit qu'il y en a une où elle lui mande que M. le chevalier de Gramont et sa femme gouvernent Monsieur, que Mme de Saint-Chaumont gouverne Madame avec M. de Luxembourg, qu'il faut perdre absolument son frère, et enfin cette lettre est plein de sottises et d'impertinences extrêmement ridicules. M. de Sens y est aussi mêlé, et M. le maréchal de Gramont. M. de Luxembourg et M. de Sens allèrent hier chez elle lui faire une espèce d'éclaircissement [...]. Elle a voulu en avoir avec Madame ; mais comme elle commença à lui parler, Madame lui dit qu'elle était folle et finit la conversation ; si bien que présentement elle est assez mal, premièrement avec le roi, avec les reines, avec Monsieur et Madame, avec toute sa famille de France et toute sa famille d'Allemagne ; elle a un procès que l'on croyait accommodé, et

---

[220] Le 11 novembre 1663 ; rapporté par Baillon, *Henriette*, p. 132.

[221] Ibid., pp. 194 et suiv. Voir également Magne, *Femmes galantes du XVIIe siècle : Madame de Châtillon*, pp. 220-23 et Fromageot, *Une Cousine*, pp. 205-07.

[222] Monseigneur Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin (1620-1674), oncle de Mme de Montespan, archevêque de Sens à partir de 1646. Ce prélat à tendance janséniste est connu comme l'une des plus turbulents et les plus galants du XVIIe siècle.

[223] Anne-Louise de Gramont (1627-1666), épouse en 1647 Isaac de Pas, marquis de Feuquières. Elle est sœur du maréchal de Gramont et de Mme de Saint-Chaumont. C'est également une lointaine parente de la duchesse de Châtillon.

[224] Condé, *Lettres,* pp. 159-61.

> l'accommodement est rompu ; si elle sort bien de toutes ces intrigues, je ne la tiendrai pas malhabile[225].

Une fois de plus, rien ne prouve l'authenticité des rumeurs colportées par Condé et son fils, d'autant plus qu'il est impossible de remettre en cause la sincérité des sentiments de la duchesse à l'égard de son frère. Ils sont de tout temps très liés (pp. 117-18).

Le hasard fait qu'à la même époque commence à circuler sous le manteau le roman satirique de Bussy-Rabutin, l'*HADG* qui, bien que partiellement fictif, est très critique à l'égard de la duchesse (p. 59). La concomitance des deux événements fait que Mme de Châtillon se retrouve en bien mauvaise posture. Ce n'est toutefois que temporaire et elle retrouve bien vite les faveurs de Madame (si tant est qu'elle les ait jamais perdues). D'après Mme de La Fayette, qui retranscrit la lettre de Montaigu, (ambassadeur anglais à Paris) à Henry Bennett, comte d'Arlington – ministre d'État de Charles II – relatant la mort d'Henriette, c'est dans ses bras que celle-ci meurt le 30 juin 1670 : « tombant entre les bras de Mme de Mecklembourg, elle demanda un confesseur »[226]. Ainsi s'achève tragiquement la grande amitié qui a lié les deux femmes et qui a, selon toute vraisemblance, également joué un rôle dans l'ajournement du départ en Allemagne d'Isabelle-Angélique.

c. Premières ardeurs religieuses

Bien que la duchesse de Châtillon soit issue d'un milieu catholique, nous ne disposons d'aucun témoignage, direct ou indirect, permettant de justifier d'un quelconque intérêt pour la religion avant la fin des années 1660. La conversion soudainement opérée semble donc véritablement opportuniste (pp. 171-72). Nous l'estimons liée à deux phénomènes : d'une

[225] Ibid., pp. 162-63.
[226] *Histoire*, p. 198.

part à sa volonté de bénéficier des faveurs royales et d'autre part à son rapprochement avec ses deux parentes éloignées, la duchesse de Longueville et la princesse de Conti[227].

Dans une démarche d'expiation des péchés qu'elle pense avoir commis pendant la Fronde et en quête de paix spirituelle, Mme de Longueville accentue après la disparition de son époux, le 11 mai 1663, la conversion édifiante entamée au lendemain de la guerre civile. C'est toutefois une doctrine controversée qui séduit Mme de Longueville : elle devient la plus ardente protectrice du jansénisme (pp. 175-79). Quant à sa belle-sœur, la très pieuse princesse de Conti[228**], elle est veuve depuis 1666. Elle et son époux avaient opéré dès leur mariage un profond virage vers le jansénisme[229]. De là à faire de Mme de Châtillon une janséniste, il n'y a qu'un pas, qu'a franchi Reinhardt[230]. Elle évoque ainsi les tendances jansénistes de la duchesse, sans pour autant étayer ses propos. Il est vrai que les propos tenus par Isabelle-Angélique dans la let. 46 ne manquent pas d'ambiguïté et qu'elle est certainement en accord avec certains points de la doctrine. Mais son investissement dans la fondation du couvent de bénédictines de Châtillon-sur-Loing, ses liens futurs avec les bénédictins mère Mectilde et dom Luc d'Achery et certaines attitudes peu compatibles avec une pratique sincère et entière de la religion nous permettent de douter de cette hypothèse.

[227] Fromageot, *Une Cousine*, pp. 230-31.
[228] Voir Jean Lesaulnier, notice 'Conti, Anne-Marie Martinozzi, princesse de', *Dictionnaire de Port-Royal*, dir. Jean Lesaulnier et Antony McKenna (Paris : Honoré Champion, 2004), pp. 297-98. Elle se serait convertie début 1656.
[229] Louis Trenard, notice '[Maison de Bourbon-]Conti', *Dictionnaire*, dir. Bluche, p. 398.
[230] 'Von Amazonen', p. 177.

5. PREMIER SÉJOUR DANS L'EMPIRE : 1671-1673

a. Itinéraire d'une voyageuse

La duchesse de Châtillon entame finalement son périple vers les États de son époux le 31 octobre 1671[231] ; celui-ci se trouve déjà sur place depuis quelque temps. Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Hugues de Lionne, est alors mort depuis quelques semaines. Le marquis de Louvois[**], secrétaire d'État de la Guerre, assure l'intérim, en attendant que son remplaçant, le marquis de Pomponne[**], soit en mesure de prendre ses fonctions. Il est alors en train de parachever une mission diplomatique à Stockholm. Il est peu vraisemblable que la mort de Lionne ait influencé le départ de la duchesse ; la proximité des dates est certainement le fruit d'un concours de circonstances. Ce départ à l'automne 1671 coïncide en effet avec les préparatifs de la guerre de Hollande. La diplomatie française a alors pour objectif d'isoler diplomatiquement les Provinces-Unies par le biais d'alliances avec différents États (pp. 212-13). Le fait que Mme de Châtillon soit finalement autorisée à passer la frontière peut donc relever d'un plan de plus grande envergure, visant à s'assurer l'appui du Mecklembourg, à l'aube d'un nouveau conflit européen.

Hormis le fait qu'elle transite par Amsterdam[§] (let. 40, l. 10), nous ignorons tout du déroulement du voyage d'Isabelle-Angélique et des étapes qu'il comporte. Toujours est-il qu'elle se trouve à Brême le 19 décembre, aux côtés de son époux, et qu'elle annonce à Pierre Bidal[**], résident français à Hambourg[§], son arrivée prochaine et son souhait d'y rencontrer Pomponne[232]. Elle parvient à obtenir l'entrevue désirée, apparemment contre le

[231] *Recueil des gazettes nouvelles ordinaires et extraordinaires* (Paris : Rue Saint Thomas, 1672), II, p. 1076, de Paris, le 7 novembre 1671 : « Le 31 du passé, la duchesse de Mecklembourg partit, pour aller en Allemagne, trouver le duc son époux, avec un équipage des plus magnifiques ».

[232] AD, Hambourg 4, f° 369-70, Mme et M. de Mecklembourg à Bidal. Hambourg est alors un véritable carrefour diplomatique et postal.

gré de son interlocuteur[233]. La teneur de leur échange ne transparaît dans aucune source contemporaine. Peut-être a-t-elle trait à l'imminente levée de troupes pour le compte de la France ?

Suite à cette rencontre, débute la tournée triomphale de la duchesse dans ses nouveaux États et dans les villes libres environnantes[234]. L'accueil qui lui est réservé est des plus chaleureux. Il semble qu'elle se trouve le 15 janvier au Mecklembourg, et plus précisément à Ratzebourg[§], selon ce que rapporte un Bidal, à l'ironie mordante :

> Madame la duchesse de Mecklembourg est à Ratzebourg avec madame la duchesse de Saxe-Lauenbourg[**] et une autre princesse, où elles mènent une vie angélique, entendant six messes par jour, ayant fait une confrérie, la prière soir et matin, faisant jeûner tous ses officiers tous les vendredis. C'est une grande pénitence à de bas Allemands qui n'ont que le ventre en recommandation. Si cette aimable princesse continue ses saints exercices, elle allongera les litanies. Elle est estimée de tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher. Elle joint à la piété l'honnête divertissement, ayant deux tables où les honnêtes gens sont bienvenus pour jouer. Elle doit faire son entrée à Schwerin le 25 de ce mois et doit ensuite venir à Hambourg. Les personnes illustres et extraordinaires donnent réputation aux lieux où ils font leur séjour[235].

Le caractère sarcastique de l'extrait n'en annule pas la valeur testimoniale : il s'agit de la première référence relative à la piété naissante de la duchesse de Châtillon. Nous reviendrons sur la conversion de bienséance de notre protagoniste. Notons également qu'à peine arrivée, elle commence déjà à se forger un réseau d'amitié. Est-elle appréciée pour ses qualités individuelles ou en tant que représentante de Louis XIV à l'étranger ? Il s'agit vraisemblablement d'une conjonction des deux facteurs, comme le démontreront ses futures activités diplomatiques. Les scènes de liesse se répètent, notamment à Lübeck[§] le 29 février. Le lendemain, Mme de Châtillon rend un compte détaillé de la réception qui s'est

[233] AD, Hambourg 4, f° 375-76, à [Louvois], le 25 décembre 1671. L'entrevue a certainement eu lieu entre le 21 et le 24.
[234] Ce sont des villes qui relèvent directement de l'empereur et qui ne font donc partie d'aucun État d'Empire.
[235] AD, Hambourg 5, f° 16, à [Pomponne]. Nous émettons un doute sur l'endroit où elle se trouve : dans le texte « Rasembourg ».

tenue en son honneur. Outre la quantité de vin absorbée et la migraine consécutive, elle raconte avoir reçu « un très grand vase d'albâtre, le plus beau qu'on saurait voir », « une médaille de la ville p[ou]r demander [son] amitié » et avoir fait l'objet d' « une harangue en français », dont le contenu est résumé dans la lettre en question[236]. Elle est une seconde fois accueillie à Lübeck début mars, « comme ils auraient fait à l'impératrice » (let. 38, l. 10), ce que confirme Bidal dans une lettre du 4 mars :

> V[otre] G[râce] […] verra la réception que l'on a faite à cette princesse à Lübeck et chez un marchand […], à la considération* de Sa Maj[es]té d'où l'on peut voir que le grand roi est en vénération partout, puisque cette princesse y a été reçue mille fois mieux que n'auraient été la femme ou la fille de l'empereur, vu qu'ils ont reçu plusieurs mandats de Sa Maj[es]té Impériale dont ils n'ont fait aucun état[237].

À la même époque, en sus des préoccupations religieuses et d'ordre politique que nous allons développer, la duchesse doit faire face aux médisances d'un certain abbé de Lédignan, qui, dans la même veine que Le Coq, est devenu le conseiller le plus influent du duc de Mecklembourg-Schwerin. En janvier 1672, il l'exhorte à exiger de son épouse « une donation immédiate de tous ses biens »[238]. Celle-ci, qui s'est tant démenée pour les acquérir, n'est évidemment nullement disposée à les lui céder. Au bout de quelques semaines, le duc semble avoir abandonné ces prétentions chimériques et l'abbé est provisoirement écarté.

Alors que la guerre de Hollande est imminente, Louis XIV prépare son action sur le plan diplomatique, mais également sur le plan militaire en réunissant des effectifs. Par le traité de 1664, le duc de Mecklembourg s'était engagé à effectuer des levées dans ses États si nécessaire et cherche à tenir sa parole dès le début de l'année 1671. Son épouse et lui sont alors encore à Paris. Si l'on s'appuie sur une lettre du duc de Luxembourg à sa sœur en date

[236] AD, Mecklembourg 2, f° 201bis-02, à [Pomponne], le 1er mars [1672].
[237] AD, Hambourg 5, f° 72-74, à [Pomponne].
[238] Fromageot, *Une Cousine*, p. 237. Voir également AD, Hambourg 5, f° 36, de Bidal à [Pomponne], le 5 février 1672. Selon le résident, suivant ses conseils, la duchesse n'a rien voulu signer.

du 9 mai 1671, il devient évident que les démarches initiales ont été entreprises par le duc de Mecklembourg-Schwerin :

> J'ai cru, Madame, ne pas devoir confier aux voies ordinaires la réponse que j'ai eue sur les commissions que Monsieur votre mari m'a données […] : le roi accepte sa proposition pour une levée assez considérable de cavalerie et une qui l'est tout à fait pour l'infanterie[239].

Cette idée va à l'encontre des théories exposées par la plupart des historiens qui se sont intéressés au sujet[240], et même des dires ultérieurs de Mme de Châtillon qui souhaite certainement se faire valoir. C'est le duc de Luxembourg, en qualité de gouverneur de Hollande et parent par alliance du duc de Mecklembourg, qui joue les intermédiaires entre Louis XIV et le duc. Bidal rapporte d'ailleurs que le duc de Mecklembourg-Schwerin et Du Clos, gentilhomme de Luxembourg, se sont entretenus à deux reprises à Hambourg au sujet de ces levées, entre fin février et début mars 1672[241]. Il présume que la présence d'Isabelle-Angélique va faciliter le processus, sans pour autant laisser entendre qu'elle en soit l'instigatrice. La duchesse se sent totalement investie dans cette levée de troupes. Il semblerait même qu'elle travestisse la vérité en s'attribuant le beau rôle. Elle affirme ainsi : « je sais fort bien encourager les gens pour faire de bonnes levées. Je l'ai si fort persuadé à monsieur mon mari qu'il ne songe à autre chose » (let. 38, l. 11-12). Puis elle écrit au roi le 20 mars 1672 ces mots :

> Je ne sais si j'aurai failli dans la passion que j'ai que monsieur mon mari fasse quelque chose pour le service de v[otre] M[ajes]té. J'ai trouvé assez de croyance* dans son esprit pour l'obliger à faire des troupes. Voyant que tous les bons officiers étaient sur le point de s'engager, il les a retenus et fait faire les défenses nécessaires pour qu'il ne sorte personne de son pays[242].

---

[239] LHAS, acta externa 5312. Pièce justificative n° I de la thèse de Bertrand Fonck, 'François-Henri de Montmorency-Bouteville, maréchal de Luxembourg (1628-1695) : commander les armées pour Louis XIV' (thèse de doctorat non publiée, École des Chartes, 2003).

[240] Magne, *Femmes galantes du XVIIe siècle : Madame de Châtillon,* p. 231 et Reinhardt estiment en effet que c'est la duchesse qui a convaincu son époux, in 'Les relations', p. 217.

[241] AD, Hambourg, 5, f° 66-68, à [Pomponne], le 26 février 1672 et f° 72-74, le 4 mars.

[242] AD, Mecklembourg Suppl. 1, f° 34-35.

L'électeur de Brandebourg[**] et le duc de Celle[**] ont en effet tenté de soudoyer les officiers de l'armée mecklembourgeoise afin de les amener à changer de camp[243]. En fin de compte, environ un millier d'hommes équipés composent les troupes de cavalerie et d'infanterie mecklembourgeoises[244]. Après avoir séjourné dans plusieurs villes des environs, la duchesse de Châtillon effectue finalement en avril 1672 son entrée officielle à Schwerin[§], capitale du duché. Il semblerait qu'elle y ait reçu un accueil très froid, à la limite de l'impolitesse[245]. Cela ne transparaît pas dans ses lettres. Elle a en effet tout intérêt à se présenter sous son meilleur jour dans sa correspondance politique. Peu après, son époux prend l'initiative de mener personnellement les troupes à son beau-frère Luxembourg, puis à Louis XIV. Il a pourtant appris qu'elles ne rejoindraient pas l'armée française (alors au complet), mais l'effectif des alliés du roi[246]. Avant de partir, en mai, il institue son épouse régente de ses États et lui laisse « tout pouvoir […] en son absence » (let. 41, l. 64).

À la tête de ses troupes, il entreprend de rejoindre dans un premier temps son beau-frère, le duc de Luxembourg. La frontière hollandaise est atteinte en juillet 1672 et là débutent les problèmes : la France n'ayant plus besoin de renforts, ne leur fournit ni vivres ni abri et réclame le retour des soldats chez eux. Certains d'entre eux se mutinent, d'autres

[243] AD, Mecklembourg Suppl. 1, f° 30-31, Mme de Châtillon à Pomponne, le 19 mars 1672.
[244] Indravati Félicité, 'Négocier pour exister : les villes et les duchés du nord de l'Empire face à la France (1650-1730)' (thèse de doctorat non publiée, Université Paris IV-Sorbonne, 2012), p. 101. Nous n'avons pas eu la possibilité de consulter son ouvrage, paru en juillet 2016, *Négocier pour exister : les villes et duchés du nord de l'Empire face à la France, 1650-1730* (Berlin : De Gruyter, 2016).
[245] Reinhardt, 'Von Amazonen', p. 173.
[246] AD, Mecklembourg 2, f° 91, [Pomponne] à Mme de Châtillon, le 8 avril 1672 : « [Sa Majesté] a appris avec plaisir les belles levées que Monsieur de Mecklembourg a faites dans ses États et elle en aurait encore eu plus de satisfaction si elle n'avait déjà rempli tout le nombre de troupes qu'elle avait résolu de mettre sur pied. […] Elle espère qu'elles pourront entrer dans celles de ses alliés et que mon[sieur] le duc de Luxembourg pourra peut-être ménager cette affaire avec mons[ieur] le duc de Mecklembourg et avec les princes dont il commande l'armée ». On comprend par un courrier ultérieur de Louvois à Mme de Châtillon que les troupes mecklembourgeoises n'ont pas été intégrées à l'armée française car elles sont arrivées bien après la date souhaitée, in SHD, A1, 269, f° 42-43, le 5 octobre 1672.

désertent[247]. Le duc de Mecklembourg abandonne alors ses hommes et part mener une vie oisive à Paris au début du mois d'août. Finalement, les soldats sont scindés en deux groupes : deux compagnies sous les ordres de Bibow[**] restent avec les Français, tandis que cinq autres commandées par Halberstadt rallient les troupes de l'électeur de Cologne. Suite à la publication de lettres avocatoires impériales contre la France et l'entrée en guerre de l'Empire contre la France, une grande partie des soldats, confrontés à un dilemme moral, déposent les armes[248]. Félicité, traduisant les propos de Joost, ajoute que le chancelier Hans Heinrich Wedemann[249], qui dirige les affaires du Mecklembourg depuis Schwerin, ne cesse de supplier le duc de rompre l'alliance avec la France, « d'autant plus qu'elle est contraire aux constitutions du Cercle de l'année 1529, qu'elle est passible de bannissement et qu'elle provoque des troubles dans l'Empire »[250]. Ses prières restent vaines.

b. La régence : « une rose environnée d'un grand nombre d'épines »[251]

Au début du mois de juin 1672, voici donc la duchesse de Châtillon régente du Mecklembourg-Schwerin, habilitée à « gouverner ses États et toute chose comme [elle le jugera] à propos »[252]. Elle envisage d'abord avec optimisme son avenir à la tête du duché : « je demeure seule ici sans nulle inquiétude, puisque j'ai réussi dans le dessein que je m'étais mis en tête en prenant congé du roi » (let. 41, l. 19-20). Elle estime donc demeurer au Mecklembourg en tant que représentante des intérêts français, telle une négociatrice attitrée.

---

[247] Louvois, extrêmement mécontent du duc, écrit à son Isabelle-Angélique que ce dernier a laissé plusieurs jours les troupes « mettant tout à feu et à sang », in SHD, A1, 269, f° 42-43, le 5 octobre 1672.
[248] Pour plus de détails sur ce qui advient de ces troupes, voir Félicité, 'Négocier', pp. 101-02.
[249] Il est l'homme fort du duché.
[250] 'Négocier', pp. 490-91. Les propos originels sont tenus par Sebastian Joost, *Zwischen Hoffnung und Ohnmacht. Auswärtige Politik als Mittel zur Durchsetzung landesherrlicher Macht in Mecklenburg (1648-1695)* (Berlin : LIT, 2009), p. 112.
[251] BnF, f. fr. 17687, f° 119-21, Mme de Châtillon à [Achery], le 18 août 1672.
[252] AD, Mecklembourg Suppl. 1, f° 45-47, à [Pomponne], le 16 juin 1672.

Elle est toutefois rapidement confrontée à un obstacle de taille : par excès de zèle, elle décrète la levée de nouvelles troupes, ayant vocation à rejoindre le duc (alors aux abonnés absents)[253]. L'évêque de Münster[**], en tant qu'allié momentané de Louis XIV, s'est apparemment engagé à participer au défraiement des troupes mecklembourgeoises (tant les anciennes que les nouvelles). Or, lorsqu'il revient sur sa parole, la duchesse de Châtillon est contrainte de sacrifier ses pierreries[254]. En effet, comme le fait remarquer Kettering, « the jewels of noble wives were a reserve account and a source of ready cash in times of emergency »[255]. Isabelle-Angélique écrit lettre sur lettre à Pomponne afin de connaître les instructions du roi au sujet des soldats recrutés. Leur présence incommode en effet les Mecklembourgeois, tenus de les loger et nourrir. La régente prend vite conscience que les troupes qu'elle a levées la placent dans une position délicate. Elle écrit notamment le 3 août à Pomponne[**] avoir « tous les jours des remontrances de la part de la noblesse et des villes à cause de la subsistance [des troupes] »[256]. Se rendant finalement compte qu'elles ne feront jamais partie du contingent français, elle cherche à s'en défaire, tout en prenant en compte les intérêts de Louis XIV :

> Je serai obligée de chercher de nous en défaire si quelques princes voisins en ont besoin mais je serais bien aise de savoir la volonté du roi, n'ayant pas de plus forte passion au monde que celle de lui plaire en cela comme en toute autre chose[257].

[253] Une partie de ces effectifs semble tout de même dater d'avant le départ du duc (let. 45, l. 17). Par une lettre du 16 juin, elle souligne que c'est le duc qui a sollicité ces levées (AD, Mecklembourg Suppl. 1, f° 45-47, à [Pomponne]). Elle indique pourtant le contraire le 20 mars, AD, Mecklembourg Suppl. 1, f° 34-35.
[254] AD, Mecklembourg Suppl. 1, f° 41-44, à [l'abbé Bidal], le 10 juin 1672.
[255] 'The patronage', p. 825.
[256] AD, Mecklembourg Suppl. 1, f° 55-56. Voir également let. 42, l. 7-8.
[257] AD, Mecklembourg Suppl. 1, f° 57-58, à [Pomponne], le 8 août 1672. Louvois la flatte dans cet objectif : « Sa Ma[jes]té est toujours persuadée que vous êtes toujours trop bonne Française pour vous défaire des troupes qui vous restent en faveur d'autres princes qui soient engagés au secours des Hollandais », in SHD, A1, 269, f° 42, le 5 octobre 1672.

Elle refuse ainsi la proposition du Conseil du Mecklembourg-Schwerin qui veut les vendre au Grand Électeur, car ce dernier s'est prononcé contre le roi de France[258]. Elle souhaite soit les céder à un pays allié, soit grâce à cette cession, inciter un État ennemi ou indécis à se prononcer pour la France. Elle indique par exemple les avoir proposées à la Suède, à condition que ce royaume reste allié à la France (let. 44, l. 5-10). En octobre, elle reçoit enfin du secrétaire d'État aux Affaires étrangères les instructions suivantes qui correspondent en tout point à ce qu'elle avait projeté de faire:

> Sa Maj[es]té a fort approuvé que, dans le besoin où vous êtes de vous défaire de ces troupes que vous avez levées, vous ayez pris la pensée ~~de les~~ d'en traiter ou avec le roi de Suède ou avec le duc de Hanovre et Sa Maj[es]té se promet fort qu'autant que vous prendrez plaisir à les faire passer au service de quelqu'un de ses alliés, autant empêcherez-vous qu'elles ne puissent entrer dans celui de quelque autre puissance qui lui serait suspecte[259].

Après maintes tergiversations et par l'intermédiaire de l'ambassadeur extraordinaire français, la duchesse de Châtillon vend, sans l'accord de son mari, les troupes mecklembourgeoises à la Couronne du Danemark[260] :

> M[onsieu]r le chevalier de Terlon[**] m'ayant écrit ces jours passés que c'était rendre un service à la France que d'en accommoder le roi de Danemark, je l'ai fait sans considérer le prix et j'y ai mis de ma tête par précaution que si monsieur mon mari en avait à faire, il les pourrait retirer p[ou]r le même prix[261].

Elle avait, quelques jours auparavant, écrit au roi qu'en contrepartie, les Danois avaient promis de se déclarer pour la France[262]. Le problème majeur des troupes stationnées au Mecklembourg est certes réglé. Il a toutefois duré suffisamment longtemps pour mettre à mal l'autorité de la régente, qui a souffert, dès son arrivée, d'un triple handicap : son

[258] AD, Mecklembourg Suppl. 1, f° 41-44, à [l'abbé Bidal], le 10 juin 1672. Elle écarte également le duc de Mecklembourg-Grabow, let. 44, l. 2-4.
[259] AD, Mecklembourg 2, f° 96, [Pomponne] à Mme de Châtillon, le 7 octobre 1672.
[260] Celui-ci est à Paris depuis quelque temps et laisse son épouse sans nouvelles (pp. 86-87).
[261] SHD, A1, 279, f° 418, à Louvois, le 29 octobre 1672.
[262] AD, France Suppl. 1, f° 80-81, le 20 octobre 1672.

isolement linguistique, son sexe et sa religion[263]. Consciente des limites que son ignorance de la langue implique, elle écrit d'ailleurs le 10 juin 1672 : « si je parlais allemand, je ferais des merveilles »[264]. En revanche, elle ne semble pas se rendre compte que la hiérarchie entre les genres est nettement plus restrictive dans l'Empire que dans son pays de naissance et que l'énergie qu'elle déploie en tant que femme dans son duché d'adoption est assez mal vue[265]. Elle indispose non seulement le Conseil, mais encore, à distance, son époux qui estime qu'elle défie ouvertement son autorité tant conjugale que princière[266]. Ainsi, Luxembourg écrira bien des années plus tard à Des Baudières que « [Christian-Louis] se plaignait quand elle était seule dans ses États qu'elle y faisait trop de choses »[267].

Si Mme de Châtillon peine à séduire au sein de son propre duché, son bilan diplomatique est nettement plus glorieux (let. 48, l. 19-21). Elle retrouve très rapidement les habiles réflexes de négociatrice entrevus pendant la Fronde et met à profit les années passées dans les cercles mondains parisiens, afin de constituer un réseau amical. Nous avons vu qu'à peine arrivée sur le sol impérial, elle avait déjà noué des liens avec certaines princesses allemandes, avec qui elle se rendait à la messe (p. 77). Une fois seule au Mecklembourg, elle se lie d'amitié avec les princes de la maison de Brunswick-Lunebourg et leurs épouses : Georges-Guillaume, duc de Celle[**] et Éléonore d'Olbreuse[**][268] ; Ernest-

[263] Reinhardt, 'Les relations', p. 220.
[264] AD, Mecklembourg Suppl. 1, f° 41-44, à [l'abbé Bidal]. Selon Reinhardt, son traducteur attitré est Andreas von Bernstorff, un membre éminent de la noblesse mecklembourgeoise, chef de file de l'opposition contre le duc de Mecklembourg-Schwerin, in 'Les relations', p. 220. Pour les conséquences de l'isolement, voir let. 46, l. 31-32.
[265] Reinhardt, 'Von Amazonen', p. 179.
[266] Ibid., p. 180.
[267] Lettre du 7 octobre 1688, retranscrite dans ibid., p. 179, LHAS 2.11-2/1, 5327.
[268] Mme de Châtillon la désigne dans sa correspondance sous le nom de « madame de Harbourg », qui est le titre qu'elle porte entre 1665 et 1676. Ce choix n'est vraisemblablement pas anodin : peut-être cherche-t-elle à exprimer sa désapprobation suite à l'officialisation du mariage entre la Poitevine et le duc de Celle (p. 206). Voir également p. 252 les questions relatives à la conscience de classe. Nous avons choisi de la désigner sous le nom d'Éléonore d'Olbreuse, sous lequel elle est plus connue.

Auguste, évêque d'Osnabrück[**] et Sophie de Hanovre[**][269], ainsi que, dans une moindre mesure, Jean-Frédéric, duc de Hanovre[**] et son épouse Bénédicte-Henriette[**][270]. Comme le souligne Reinhardt, « ces contacts sont d'autant plus remarquables qu'il ne s'agissait ni d'amis de son mari […], ni d'alliés du roi »[271]. Ajoutons que les quatre premiers sont protestants et que, malgré son farouche catholicisme, Mme de Châtillon parvient à faire abstraction de cette divergence confessionnelle. Cette amitié naissante lui ouvrira bien des portes dans le monde de la diplomatie à la fin de la décennie. Pour le moment, elle correspond avec le duc de Celle (let. 42, l. 23), puis le rencontre à Hambourg[§] en décembre 1672. Bidal rapporte que le duc rend de longues visites ponctuelles à Mme de Châtillon, qu'il « se plaît fort à la conversation de cette princesse et [que], de sa part, elle fait tout ce qu'elle peut pour lui être agréable »[272]. C'est donc bel et bien une relation amicale qui naît entre les ducs.

Endossant de nouveau le rôle de pacificatrice qu'elle a tenu pendant la Fronde, Isabelle-Angélique cherche également à apaiser les tensions entre son époux, d'une part, et ses frères et son cousin, d'autre part[273] (let. 42, l. 30-33). Quant à sa relation avec l'électeur de Brandebourg, elle est pour le moins fluctuante. Après avoir voulu dérober les officiers de l'armée mecklembourgeoise[274], le Grand Électeur[**] tente de convaincre le duc de Mecklembourg de s'engager à ses côtés (let. 41, l. 6). La duchesse de Châtillon ne parvient à

[269] Bien qu'il puisse sembler anachronique de se référer à elle de cette manière (elle ne devient duchesse de Hanovre qu'à la fin de l'année 1679), nous avons opéré ce choix car elle est passée à la postérité sous ce nom (notamment en tant qu'épistolière et mémorialiste).
[270] Cette dernière n'est jamais nommément mentionnée dans la correspondance de Mme de Châtillon. Son époux, francophile, s'est converti au catholicisme en 1651, in Alice Perrin-Marsol, 'À la recherche du prestige perdu ? Les alliances matrimoniales de la maison de Brunswick à la fin du XVIIe siècle', *XVIIe siècle*, 243 (2009), 281-99, p. 284.
[271] 'Les relations', pp. 216-17.
[272] AD, Hambourg 6, f° 255, à [Pomponne], le 19 décembre 1672.
[273] Voir également les deux lettres courtoises qu'elle écrit au duc de Mecklembourg-Güstrow, les 10 et 24 août [1672], LHAS 2.12 – 1/23, 1677.
[274] AD, Mecklembourg Suppl. 1, f° 30-31, Mme de Châtillon à [Pomponne], le 19 mars 1672.

l'en dissuader qu'à grand-peine. Elle affirme ce même jour que l'électeur souhaite une entrevue avec elle et demande quelle conduite adopter (l. 67-68). Un mois plus tard, alors que le bruit court que « l'armée de l'empereur et celle de Brandebourg se joignent et que dans peu l'on demandera les troupes du Cercle »[275], Mme de Châtillon sollicite la protection française contre le Grand Électeur. Il cherche en effet à s'emparer de la ville de Dömitz[§], où est assigné son douaire (let. 44, l. 15-20 et let. 45, l. 15-16). Elle parvient finalement à conserver ville et forteresse.

Outre les relations, dans l'ensemble harmonieuses, qu'elle entretient avec les princes voisins, Mme de Châtillon maintient un contact étroit avec les négociateurs français basés aux alentours (Bidal[**], Terlon[**], Courtin[**]), comme en témoigne sa correspondance. Elle reçoit également à plusieurs reprises à Schwerin[§] les envoyés de princes allemands ou scandinaves[276]. Elle démontre ainsi prendre très à cœur sa fonction politique, qui consiste à représenter le roi à l'étranger.

Dans le même temps, l'abbé de Lédignan[**], que nous avions laissé fin janvier 1672, s'efforce de rentrer dans les bonnes grâces d'Isabelle-Angélique, peu après son accession à la régence du duché[277]. La régente apprend par voie interposée que son époux se trouve à Paris au début du mois d'août 1672, au lieu d'escorter les troupes ou de revenir dans son duché. Lédignan parvient par la suite à le rejoindre. Dans une lettre à dom Luc d'Achery[278], Mme de Châtillon s'inquiète de l'emprise que ce « méchant esprit »[279] pourrait de nouveau

[275] AD, Mecklembourg Suppl. 1, f° 55-56, Mme de Châtillon à [Pomponne], le 3 août 1672.
[276] Voir let. 41, l. 6-7 et AD, Mecklembourg Suppl. 1, f° 41-44, le 10 juin : « nous avons eu la semaine passée un ambassadeur de la Couronne de Suède ».
[277] AD, Mecklembourg Suppl. 1, f° 45-47, à [Pomponne], le 16 juin 1672.
[278] Nous nous intéresserons à la relation entre la duchesse et Achery, son directeur de conscience bénédictin à partir de la p. 88.
[279] AD, Mecklembourg Suppl. 1, f° 78-79, [à Pomponne], le 20 octobre 1672.

exercer sur son époux, qu'elle sait très influençable (let. 43, l. 2-4)[280]. Et elle a raison : son époux ne lui donne aucune nouvelle et la laisse gérer la situation délicate du Mecklembourg en toute autonomie, certainement pour pouvoir la tenir responsable d'un éventuel échec. Les méfaits de l'abbé sont toutefois de courte durée. Il est rapidement emprisonné, comme l'apprend Louvois à la duchesse le 5 octobre, dans un courrier éloquent quant à la crédulité du duc :

> J'ai connu avec beaucoup de joie […] que je n'étais pas si mal auprès de vous que me devait faire croire la manière dont m[onsieur] l'abbé de Lédignan m'a mis auprès de monsieur de Mecklembourg. Il est certain que si ce qu'il a fait pour le roi eût été concerté […], il eût rendu à sa Ma[jes]té un service aussi considérable que la manière dont on l'a fait conduire l'a été peu car, Madame, d'arriver avec des troupes dans un pays conquis par le roi, sans que sa Ma[jes]té en ait avis, les y laisser plusieurs jours mettant tout à feu et à sang et manquer une douzaine de fois de parole sur le temps de faire sortir celles que Sa Ma[jes]té ne pouvait prendre, c'est en peu de mots ce que m[onsieur] de Lédignan a fait faire à m[onsieur] de Mecklembourg et ce qui lui a attiré tous les méchants traitements dont il me fait l'auteur avec tant d'injustice. J'ai tant de respect pour vous et tant d'envie de vous rendre mes services que présentement l'abbé de Lédignan est en lieu de sûreté. Si je puis trouver occasion de parler à monsieur de Mecklembourg, je lui ferai connaître que c'est à votre considération* que je désire ses bonne grâces et les occasions de le servir[281].

Pourtant, malgré l'incarcération de son conseiller, le duc de Mecklembourg ne revient pas à la raison et continue à se pavaner à Paris, sans envisager une seule seconde de retourner dans ses États. Son comportement incohérent fait jaser la haute société parisienne, comme en témoigne une lettre de Mme de La Fayette à Mme de Sévigné**, du 30 décembre : « [Madame] se mit sur le ridicule de M. de Mecklembourg d'être à Paris présentement, et je vous assure que l'on ne peut mieux dire »[282].

---

[280] Voir également BnF, f. fr. 17687, f° 128-29, à Achery, le 22 septembre 1672 ; let. 44, l. 64-74 et let. 45, l. 1-11.
[281] SHD, A1, 269, f° 42.
[282] Duchêne (dir.), *Correspondance*, I, p. 571.

c. La missionnaire

Mme de Châtillon ne se laisse pas abattre. Son arrivée dans l'Empire semble, de prime abord, coïncider avec une prise de conscience religieuse : elle puise, en apparence, du réconfort dans la dévotion[283]. Elle s'adresse ainsi à un nouvel interlocuteur, dom Luc d'Achery[**], l'érudit bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain des Prés[§]. La correspondance active qui en découle semble témoigner de toutes récentes préoccupations religieuses. Or nous avons vu que la conversion de Mme de Châtillon semble être essentiellement superficielle (pp. 74-75). Ainsi, il frappant de noter qu'alors que les premières lettres d'Isabelle-Angélique (d'avril au 7 décembre 1672) ont essentiellement trait à la religion, les dernières (entre le 26 janvier 1673 et son départ du pays) sont de plus en plus égocentriques, car axées sur ses démêlés avec son époux et Lédignan. Voilà qui démontre que cet intérêt pour la religion manque de conviction.

L'une des figures récurrentes de la correspondance de ces quelques mois est un ancien conseiller du duc, un certain Eicfelt, catholique originaire de Moravie. Six ans auparavant, les autres ministres ont pris ombrage de son influence sur Christian-Louis et ont convaincu ce dernier de le faire emprisonner. Mme de Châtillon, qui, depuis la France, a entendu parler de cet homme « touché de Dieu » (let. 43, l. 10-11) ne tarit pas d'éloges à son sujet. Elle consacre plusieurs lettres à relater sa vie et à louer sa – toute récente – ferveur religieuse[284]. Cherchant à se faire ordonner, il éprouve des difficultés[285]. La duchesse, qui envisage momentanément d'en faire son prêtre attitré, est freinée par la barrière linguistique. Trouver un religieux à la fois en accord avec ses principes et bilingue semble lui tenir

[283] BnF, f. fr. 17687, f° 119-21, à [Achery], le 18 août 1672.
[284] Ibid. ; BnF, f. fr. 17687, f° 126, le 8 septembre ; f° 128-129, le 22 septembre ; f° 130-31, le 27 octobre, etc.
[285] BnF, f. fr. 17687, f° 128-29, à Achery le 22 septembre 1672.

particulièrement à cœur. Elle a en effet pour dessein de convertir son peuple d'adoption au catholicisme, certainement pour conserver les faveurs de Louis XIV (let. 40, l. 6-7)[286]. Ce prosélytisme fait certainement grincer bien des dents dans un État de tradition luthérienne. Dans sa quête de l'homme d'Église idéal pour mener à bien cette mission (décrit ainsi : « qui soit d'une vie exemplaire, qui sache un peu d'allemand et qui prenne plaisir à instruire et convertir ceux que je porterai à cela »[287]), elle sollicite les conseils d'Achery, mais également de Bidal, qui satisfait partiellement à ses besoins en faisant venir auprès d'elle un homme réunissant la plupart des qualités souhaitées[288]. Au printemps 1672, l'intendant de Mme de Châtillon, un certain Lachèse, prévoit de lui envoyer de France un ecclésiastique[289]. Nous ignorons ce qu'il advient de lui. L'objectif d'Isabelle-Angélique est donc de disposer au Mecklembourg-Schwerin d'« un petit clergé bien réglé »[290].

Si dans sa correspondance avec Louvois, Pomponne et Louis XIV, la duchesse pondère ses propos et prétend avoir la situation bien en main, elle se laisse aller à plus de sincérité et de naturel dans ses lettres à son directeur spirituel, Achery. Elle n'éprouve en effet pas la même nécessité de se mettre en scène, de démontrer qu'elle maîtrise la situation et qu'elle mérite la confiance qu'on lui a accordée :

> Depuis trois mois ou environ que je suis régente, il est survenu tant de sortes d'affaires que je n'ai pas pu prendre le moindre repos, de sorte que s'il y a quelque avantage d'avoir la régence de cet État, les peines et les inquiétudes qu'on en souffre sont infiniment plus grandes, et je puis dire que c'est une rose environnée d'un grand nombre d'épines, et ce qui est de plus fâcheux, c'est que depuis deux mois, je n'ai reçu aucune nouvelle de monsieur mon

[286] Voir également BnF, f. fr. 17687, f° 160-62, à [Achery], le 12 mai [1672] : « à moins que j'aie la liberté d'y faire le bien qui se peut facilement p[ou]r la conversion des gens et d'établir une église ».
[287] BnF, f. fr. 17687, f° 119-121, le 18 août 1672.
[288] BnF, f. fr. 17687, f° 126, le 8 septembre [1672] et let. 46, l. 4-7.
[289] BnF, f. fr. 17687, f° 160-62, le 12 mai [1672]. Peut-être s'agit-il de Jacques Des Hayes, mentionné par Jorg Diederich, 'Katholischer Neubeginn in Mecklenburg nach der Reformation-Quellenkritik und verfestigtes Geschichtsbild', in *Kirche in der Diaspora des Nordens – 5. Internationale Tagung für Kirchengeschichte des Vereins für katholische Kirchengeschichte in Hamburg und Schleswig-Holstein e. V.* (Hambourg : Verlagsgruppe Husum, 2013), p. 102.
[290] BnF, f. fr. 17687, f° 126, le 8 septembre [1672].

> mari sur mille choses de la dernière conséquence dont [sic] je lui avais écrit et que la plupart des gens sont si malins et si peu dans les intérêts de leur prince qu'il est impossible de se fier à leurs paroles. Cependant, je fais du mieux qu'il m'est possible pour contenter tout le monde et éclaircir des choses qui sont dans une grande confusion et dont il est impossible de venir à bout sans une patience extraordinaire et sans le secours de Notre Seigneur entre les mains duquel je me mets[291].

Selon sa correspondance, sa foi lui permet donc de supporter l'isolement et de puiser des forces. Outre les multiples références à la religion, les courriers d'Isabelle-Angélique à Achery regorgent d'informations sur sa relation conflictuelle avec son époux, notamment à partir du mois de janvier 1673. Au fil des mois, elle semble de plus en plus abattue, en raison de sa grande solitude (let. 46, l. 29-32). À travers cette réflexion, on entrevoit que le recours à la religion peut également être un moyen d'expier les péchés commis dans sa jeunesse. De nombreuses frondeuses ont suivi un cheminement semblable, la plupart d'entre elles avec plus de sincérité que notre épistolière (pp. 171-72).

d. La descente aux enfers

Les affaires de la duchesse de Châtillon au Mecklembourg vont de mal en pis. Plusieurs partisans et proches du fameux Lédignan (emprisonné en octobre 1672) s'acharnent sur la duchesse de Longueville, qui, par voie épistolaire, presse sa parente de consentir à sa libération. Isabelle-Angélique est alors en proie à un dilemme, craignant que Lédignan ne marche sur les pas de son prédécesseur Le Coq (let. 47, l. 14-15). Il est finalement élargi à la fin du mois de février 1673, au grand dam de la duchesse de Châtillon[292]. Dans le même temps, le duc de Mecklembourg, ne parvenant pas à s'approprier le patrimoine mobilier et immobilier de son épouse, redonne signe de vie en proférant quantité de menaces à son encontre (let. 47, l. 39-45).

[291] BnF, f. fr. 17687, f° 119-121, le 18 août 1672.
[292] BnF, f. fr. 17687, f° 137-39, à Achery, le 9 mars 1673.

Souhaitant se justifier auprès de son directeur de conscience, Mme de Châtillon rétorque qu'elle a seulement dépensé son propre argent et qu'elle a dû, de surcroît, sacrifier une partie de ses pierreries (p. 82). Les tentatives d'intimidation se multiplient dans les semaines qui suivent[293]. Le nœud du problème semble résider dans le fait qu'Isabelle-Angélique se refuse à signer la cassation de la séparation de biens de 1664, qui permettrait au duc de s'emparer des biens en question. Bien qu'elle pense que son époux n'osera jamais mettre ses menaces à exécution, la situation se dégrade à tel point que la duchesse de Châtillon, sur les conseils de Mme de Longueville et d'Achery, se résout, en désespoir de cause, à prendre la fuite[294].

Elle ne parvient toutefois pas à donner corps à ce projet : le 17 avril, alors qu'elle s'apprête à rejoindre le duc de Celle et Éléonore d'Olbreuse à Dömitz[§], elle apprend que, sur ordre de son époux, elle a interdiction formelle de quitter le château de Schwerin[§]. Pour se tirer de mauvais pas, elle fait appel – parfois par voie interposée – à tous ses contacts les plus influents : Louis XIV, bien évidemment, mais également Louvois, Pomponne, la duchesse de Longueville, le roi d'Angleterre, Condé et son frère, le duc de Luxembourg. Les deux lettres en notre possession décrivant ses conditions de détention (let. 49 et 50) mettent en exergue sa difficulté à communiquer avec l'extérieur, malgré la complaisance de certains de ses geôliers de circonstance. Dans le premier de ces deux plis, elle estime que sa captivité est le résultat de sa réticence à céder ses biens au duc de Mecklembourg, alors que dans le second, elle pense être victime de rumeurs la disant prête à quitter ses États, ce que Christian-Louis refuse. Avec grandiloquence, elle nie toute culpabilité, mettant en avant sa haute naissance, qui devrait lui éviter un tel embarras. Finalement, grâce à l'intervention du

[293] BnF, f. fr. 17687, f° 136, le 6 février 1673 ; f° 140-42, le 13 mars ; let. 48, l. 23-27 ; f° 147-48, le 30 mars et f° 149-52, le 4 avril.
[294] BnF, f. fr. 17687, f° 153-55, le 12 avril. Elle a honte « d'être obligée à une telle démarche ». Elle mentionne le projet dès le 13 mars, in BnF, f. fr.17687, f° 140-42, à [Achery].

roi qui ne peut accepter qu'une aristocrate française subisse un tel traitement de la part d'un étranger, le duc est contraint d'accéder à sa libération. Sa lettre du 1er mai à son Conseil montre qu'il y consent à son corps défendant. Il assortit son ordre de quantités de recommandations des plus pointilleuses :

> Puisque Madame absolument veut quitter mes États et que le roi, par la sollicitation de M. le Prince et de toute la cabale, m'oblige à y prêter mes mains, j'ai donné par ce présent courrier les ordres nécessaires [biffé] pour son départ et les autres mandements que j'ai faits pour ce sujet. On la laissera donc aller avec ses deux carrosses qu'elle a amenés et on lui prêtera un chariot de bagages pour son bagage et ce qui lui peut appartenir jusque hors de mes États. […] Il ne faut point permettre qu'elle n'emporte des hardes* qui m'appartiennent. […] Il faut absolument empêcher que le sieur Bernstorff – et même l'arrêter tout court – qu'il n'aille pas avec Madame car j'ai des raisons pour ne pas vouloir cela. Il est responsable de tous les désordres. […] Sitôt que Madame sera hors de mes États, je diligenterai mon retour. […] Ne permettez pas qu'Eicfelt se glisse dans la suite de Madame. Il le faut remettre au lieu qu'il était auparavant. […] Je suis outré de douleur jusqu'à mourir[295].

Il semblerait donc que le profond ressentiment du duc tire son origine de sa jalousie. Mme de Châtillon a-t-elle entretenu une liaison amoureuse avec Bernstorff**, son traducteur ? Nous ne disposons d'aucun témoignage permettant d'étayer les soupçons du duc. Il convient de rappeler la posture politique dissidente adoptée par ce gentilhomme, chef de file des opposants au duc[296], qui aurait pu influencer la réaction disproportionnée de ce dernier. Quant à la mention d'Eicfelt (le pieux prisonnier), elle est également révélatrice : en lui accordant sa confiance, la duchesse de Châtillon a délibérément défié l'autorité de son époux, qui lui tient, en réaction, une rigueur extrême[297].

Quoi qu'il en soit, Louis XIV croit en l'innocence de la duchesse et fait même étroitement surveiller son époux par M. de Pierrepont, officier des gardes du Dauphin[298]. La

---

[295] AD, Mecklembourg 2, f° 105-06.
[296] Reinhardt, 'Von Amazonen', p. 174. Sur ce personnage, voir Hartwig von Bernstorff, Andreas Gottlieb von Bernstorff 1649-1726, *Staatsmann, Junker, Patriarch: Zwischen deutschem Partikularismus und europäischer Politik* (Bochum : Winkler, 1999). Nous n'avons pas été en mesure de consulter cet ouvrage.
[297] Notons que la duchesse de Châtillon abandonnera (sans remords ?) Eicfelt à son triste sort.
[298] Reinhardt, 'Les relations', p. 223.

conduite adoptée par le duc au cours de ce fâcheux épisode lui porte préjudice, tant dans l'Empire qu'en France. Reinhardt estime ainsi « qu'on n'y vit qu'une nouvelle preuve de son déséquilibre psychologique et de son ignorance des règles »[299]. Malgré toute la diligence que met le courrier à apporter l'ordre de mise en liberté, celui-ci n'arrive à Hambourg que le 11 mai et donc à Schwerin certainement le lendemain[300].

e. Retour en France

Après trois semaines de captivité, Mme de Châtillon est sur les bords de l'Elbe le 18 juin (let. 51 et 52) et déborde de reconnaissance envers ceux qui ont contribué à sa libération. Elle décide de ne pas emprunter la voie maritime, qu'elle disait pourtant plus courte[301], mais un itinéraire terrestre qui lui permet de passer par les États des ducs de Brunswick-Lunebourg[302]. Peut-être prend-elle le parti de traverser les duchés voisins afin de recevoir les hommages des princes allemands. Elle ne boude d'ailleurs pas son plaisir lorsqu'elle narre ces épisodes à Louvois (let. 53, l. 11-15). En chemin pour la France, elle fait un premier détour au début du mois de juin par Utrecht[§], où se trouvent son frère et Condé, puis un second à Tongres[§] afin d'aller remercier en personne le roi[303]. Ravie des faveurs dont l'a honorée ce dernier, elle en fait part à Condé le 14 juin (let. 54, l. 1-3).

[299] Ibid., p. 122.
[300] AD, Hambourg 7, f° 36-39, Bidal à [Pomponne], le 13 mai 1673.
[301] BnF, f. fr. 17687, f° 160-62, à [Achery], le 12 mai [1672].
[302] AD, Hambourg 7, f° 46-47, Bidal à [Pomponne], le 20 mai 1673.
[303] Elle a demandé la permission à Pomponne le 11 juin, in AD, Mecklembourg 2, f° 117.

6. LA PARENTHÈSE FRANÇAISE : 1673-1678

De retour à Paris, les questions qui préoccupent la duchesse de Châtillon sont multiples. Outre sa volonté de résoudre ses litiges conjugaux, son engagement vis-à-vis de la religion et sa vie mondaine bien remplie, la duchesse œuvre pour conforter la position du roi de France dans le Saint-Empire, grâce aux contacts qu'elle a noués sur place.

a. L'obstination du duc de Mecklembourg-Schwerin

Mme de Châtillon a dans un premier temps fort à faire avec son époux qui, rancunier, refuse catégoriquement de la rencontrer et donc d'écouter les justifications qu'elle tient à lui fournir. N'ayant pu obtenir la cassation de la séparation de biens mentionnée plus haut, Christian-Louis vise désormais l'annulation de son mariage et pour ce faire, semble même prêt à redevenir protestant[304]. Grâce à l'entremise de Gourville[**305] et de la duchesse de Longueville (qui l'héberge), Mme de Châtillon parvient à l'acculer sous un faux prétexte. L'entretien, qui semble se tenir le 8 juillet[306] à l'hôtel de Longueville[§], est dans l'ensemble infructueux. Le duc nie toute responsabilité dans l'arrestation de son épouse et prétend ignorer la raison de son départ de ses États. Il pousse le vice jusqu'à lui reprocher d'avoir quitté les lieux. Isabelle-Angélique ajoute que « les plaintes recommencèrent sur le sujet des troupes et de l'acte de séparation »[307]. La réconciliation, visant à éviter un scandale, n'a donc pas lieu. Faisant fi de ses différends conjugaux, la duchesse conseille à Pomponne de flatter le duc, dans la mesure où les trois voix dont il dispose à la Diète d'Empire[*] pourront toujours

[304] AD, Mecklembourg 2, f° 114-15, Pierrepont à Pomponne, le 8 mai 1673.
[305] Intendant des finances de Condé, son sens de la négociation est remarquable. Il a dû être mandaté par le prince lui-même. Pour en savoir plus sur le personnage, voir Jean Hérault, sieur de Gourville, *Mémoires,* dir. Arlette Lebigre (Paris : Mercure de France, 2004). Se reporter également à Katia Béguin, 'De la finance à l'intendance ou la reconversion réussie de Jean Hérauld de Gourville (1625-1703)', *Revue d'histoire moderne et contemporaine,* 46.3 (1999), 435-56.
[306] Nous avons déduit la date des diverses informations fournies par les lettres.
[307] AD, Mecklembourg 2, f° 144-47, à Louis XIV, le 10 juillet.

être utiles à la France[308]. En octobre, sommée par son époux de réintégrer le domicile conjugal, elle s'y refuse. Personne ne semble alors vouloir embrasser la cause du mari dans ce litige relevant plutôt des affaires domestiques. Elle se comporte désormais en épouse séparée de corps et de biens, quoique la sentence de 1664 n'ait pas été poussée plus loin et qu'ils demeurent mariés en bonne et due forme jusqu'à la mort du duc en 1692[309]. Au cours des années qui suivent, elle ne cesse de réclamer le versement de son douaire et la restitution de sa dot.

b. Une négociatrice insatiable

Dès ses premiers jours en France, la duchesse de Châtillon ne songe qu'à contribuer à la gloire de Louis XIV en mettant à profit sa connaissance du Saint-Empire. Cet empressement vise aussi certainement à conserver les faveurs royales. Tout en s'efforçant de mettre un terme au contentieux avec son époux, elle entreprend d'assurer la possession de la ville allemande de Wesel[§] à la France : « je veux que nous ayons Wesel près de Maastricht[§]. J'y sacrifierais plutôt Merlou car je souhaite passionnément que le roi connaisse qu'il n'a pas semé en terre ingrate »[310]. Il semblerait que le roi lui ait confié cette mission (ou bien qu'elle l'ait elle-même sollicitée) lors de leur entrevue à Tongres, à la mi-juin (p. 93). Afin de ne pas impliquer Louis XIV, le subterfuge de la duchesse consiste à antidater les lettres qu'elle a envoyées de Tongres[§], afin de prétendre qu'elles ont été rédigées à Maeseyck[§] (let. 55, l. 4-5)[311]. Au grand dam de Mme de Châtillon, la négociation purement

[308] AD, Mecklembourg 2, f° 148-49, le 10 juillet.
[309] Le procès-verbal sanctionnant l'inauguration du monastère de Châtillon-sur-Loing en date du 21 octobre 1688 indique que la duchesse est « épouse séparée quant aux biens de […] monseigneur Christian Louis […] », reproduit par Yves Poutet, *Catherine*, p. 723.
[310] AD, Mecklembourg 2, f° 140-41, à [Pomponne], le 6 juillet [1673].
[311] Voir également ibid., où elle explique recourir à ce stratagème « pour ôter tout soupçon que j'en eusse pu parler au roi ».

féminine qu'elle mène avec l'électrice de Brandebourg[312] se solde par un échec, cette dernière préférant léguer la totalité du duché de Clèves à ses enfants[313].

Malgré la déconvenue des négociations de Wesel, Mme de Châtillon ne cesse pas pour autant de tenter de complaire au roi et surtout de jouer un rôle actif sur la scène diplomatique. Elle entretient depuis son retour en France une correspondance suivie avec ses amis, les ducs de Brunswick-Lunebourg et leurs épouses (pp. 84-85). Deux des trois frères sont traditionnellement attachés à l'empereur. Dès le mois d'octobre 1673, consciente de la solidité de son amitié avec eux, elle écrit à Louvois qu'elle se sent capable de les amener à rallier les rangs français, notamment grâce à l'aide (qu'elle estime limitée) de la Poitevine Éléonore d'Olbreuse (let. 57, l. 20). Néanmoins, son projet ne voit pas le jour, comme le rapporte André Benoist :

> La France, ayant attaqué la Hollande en 1672, les ducs de Brunswick, suivant les autres princes allemands et l'empereur, participèrent […] à partir de 1674, à la première coalition contre Louis XIV, dirigée par Guillaume d'Orange, et leurs troupes s'emparèrent de Brême, possession suédoise[314].

Pourtant, d'après Pomponne, deux des membres de la fratrie, Jean-Frédéric (Hildesheim, 10 juillet 1671) et Ernest-Auguste (Cologne, 23 octobre de la même année) avaient signé un traité de neutralité avec la France lors des préparatifs de la guerre de Hollande[315]. Les troupes des ducs, compétentes et bien équipées, battent à plusieurs reprises les armées françaises (en particulier à la bataille de Consarbrück le 11 août 1675). Pendant ce temps, malgré un contexte défavorable, Mme de Châtillon s'évertue à les détacher* de l'empereur. Elle joint à plusieurs reprises les lettres pressantes de « ses amis

[312] Wesel, occupé par la France, fait partie de l'électorat.
[313] SHD, A1, 361, f° 287, à Louvois, le 31 août [1673].
[314] 'La famille d'Olbreuse et le protestantisme', *Bulletin de la société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, 23 (1990), 5-33 (p. 10).
[315] *Mémoires,* dir. Jérôme Mavidal, 2 vols (Paris : Duprat, 1860), I, p. 340.

d'Allemagne »[316] à ses courriers adressés à Louvois et Pomponne. Selon ses dires, en dépit des apparences, les princes germaniques ne sont pas opposés à traiter avec la France. Le 13 novembre 1674, Isabelle-Angélique s'engage à rompre tout commerce avec le duc de Celle, tant qu'il ne sera pas mieux disposé à l'égard de la France[317].

Pour ramener les ducs à la raison, Mme de Châtillon souhaite de nouveau se rendre dans l'Empire. Bien que ce projet semble être du goût du roi, lequel a tout a intérêt à rallier quelques-uns des princes allemands les plus puissants, l'affaire traîne en longueur, non pas à cause du manque de zèle de la duchesse, mais plutôt en raison de l'ardeur des combats et de la dangerosité des routes[318]. À l'été 1677, le gouverneur des Pays-Bas espagnols Villahermosa[**] lui refuse un passeport[*] (certainement en raison de son appartenance au camp ennemi) ; elle entend alors s'adresser directement au roi d'Angleterre (let. 62, l. 22 et suiv.), ce qu'elle fait quelques jours plus tard (let. 63). Elle croit fermement en ses chances de réussite, bien qu'elle ne soit pas négociatrice de carrière : « je crois que je vaudrai autant qu'un méchant résident qui n'aurait mille entrées sans audience » (let. 62, l. 32-33).

Soucieuse de ne pas éventer les véritables raisons de son potentiel départ, Mme de Châtillon prétend vouloir se rendre en Allemagne afin d'y régler ses différends conjugaux (let. 63, l. 8-10). Le duc de Mecklembourg se trouve en effet à Hambourg depuis la fin de l'année 1676, un de ses demi-frères menaçant de lui ravir le trône. Léopold I[er**], préférant que le duché reste aux mains d'un prince catholique a publié des lettres avocatoires, intimant à Christian-Louis de quitter la France. De mauvaise grâce, celui-ci s'est résigné à se rendre en Allemagne, mais s'est arrêté à Hambourg afin de négocier avec la Suède et solliciter son aide contre les ducs de Brunswick-Lunebourg, qui ont pris leurs quartiers[*] dans

[316] AD, Mecklembourg 2, f° 161-62, à [Pomponne], le 13 novembre 1674.
[317] Ibid.
[318] Fromageot, *Une Cousine*, p. 277.

son duché[319]. Il est alors disposé à livrer une portion de ses territoires, en échange de l'aide militaire de la monarchie scandinave. Son désespoir et sa légèreté sont tels qu'il mène plusieurs actions diplomatiques pour le moins contestables, qui ne lui ont certainement pas été suggérées par son Conseil[320]. Sophie de Hanovre écrit ainsi à son frère le 7 janvier 1677 avoir reçu un envoyé du duc, offrant en son nom ses États aux ducs de Brunswick-Lunebourg, « si on entrait dans le parti de la France ». Il souhaite en effet déshériter ses frères qu'il juge indignes de lui succéder. Sophie clôt le sujet avec ce jugement sans appel, qui correspond en tous points au personnage : « c'est un homme […] qui n'a guère étudié les Constitutions de l'Empire »[321].

Finalement, le 24 septembre 1678, munie des passeports* tant souhaités, son épouse se met en route pour le Saint-Empire[322].

c. La prééminence religieuse

Une part non négligeable de l'activité protéiforme déployée par Isabelle-Angélique entre les années 1673 et 1678 se rapporte à la religion. Nous avons vu que, depuis quelques années, la foi occupe une place importante dans sa vie ; cette prise de conscience progressive se concrétise dans son ambition de fonder, dans son fief protestant de Châtillon-sur-Loing, un couvent de bénédictines voué à l'Adoration Perpétuelle du Saint-

[319] Félicité, 'Négocier', pp. 104-05.
[320] Mme Bidal, qui a pris le relais de son époux, expulsé suite à la déclaration de guerre de l'Empire à la France, mentionne le duc à plusieurs reprises dans sa correspondance avec Pomponne. Voir AD, Brunswick-Hanovre 13. Sur Mme Bidal, voir p. 235.
[321] Sophie de Hanovre, *Correspondance de la duchesse Sophie de Hanovre avec son frère Charles Louis électeur, comte palatin du Rhin et de ce dernier avec Anne de Gonzague, princesse palatine, sa belle-sœur,* dir. Édouard Bodemann (Leipzig : S. Hirzel ; Paris : F. Vieweg, 1886), p. 282. Notons que cette stratégie est analogue à celle adoptée par Charles IV de Lorraine, signataire du traité de Montmartre (p. 113).
[322] BnF, f. fr. 17687, f° 219-221, inconnu à [Achery]. Ce correspondant inconnu fait partie de la suite de la duchesse et à la demande d'Achery, lui envoie un compte-rendu de leur voyage jusqu'à l'arrivée au Brunswick-Lunebourg mi-octobre.

Sacrement[*323]. Pour ce faire, elle fait appel à Catherine de Bar – connue en religion sous le nom de mère Mectilde[**] – qui, bénédictine depuis 1640, a fondé en 1654 un premier couvent parisien voué à l'Adoration Perpétuelle[324]. Elle est ensuite à l'origine de la création d'autres monastères, regroupés en une congrégation qui prend de l'ampleur et reçoit l'appui d'Anne d'Autriche[**]. Dans sa route vers la rédemption, Mme de Châtillon choisit donc de s'associer avec une moniale bénédictine, expérimentée et estimée de tous, qui est donc en mesure de lui conférer l'autorité nécessaire dans ce domaine. Il s'agit donc certainement d'un partenariat stratégique. Mère Mectilde joue un rôle déterminant dans l'exacerbation de sa sensibilité religieuse.

Le projet de Châtillon-sur-Loing, mentionné pour la première fois dans une lettre de mère Mectilde à Achery mi-1675, est en gestation depuis quelque temps déjà, comme en témoignent les propos de la religieuse : « sur les propositions que mad[ame] [de] Mecklembourg nous a faites depuis très longtemps et souventes fois renouvelées »[325]. Les deux interlocuteurs sont, sur le principe, favorables à cette fondation (Achery initialement en qualité de négociateur entre les deux femmes)[326] ; restent à obtenir le consentement de l'archevêque de Sens, Jean de Montpezat de Carbon (1605-1685) et les lettres patentes du roi[327]. Une fois ces formalités expédiées[328], le chemin est encore long. Parmi les conditions imposées par l'archevêque, la duchesse de Châtillon est tenue de financer en grande partie

[323] Trois ouvrages de référence relatent les péripéties relatives à la fondation : Jean-Marie Voignier, *Les Bénédictines de Châtillon-sur-Loing* (Le Pont de Pierre : Monographies Gâtinaises, 1998), pp. 7-91 ; Yves Poutet, *Catherine*, chap. 22, pp. 513-57 et Eugène Tonnellier, *Notes historiques : Châtillon-sur-Loing (Loiret), sa seigneurie et ses anciennes institutions religieuses* (Châtillon-Coligny : Ruet-Bourdet, 1908), pp. 76-77 et 103-07.

[324] Voignier, *Les Bénédictines*, p. 8.

[325] BnF, f. fr. 17687, f° 251-51, lettre reproduite par Voignier in *Les Bénédictines,* pp. 23-24.

[326] Ibid., p. 12.

[327]Pour des informations sur la structure et le contenu de lettres patentes, voir Barbiche, *Les Institutions*, pp. 166-69.

[328] On trouve dans les pièces justificatives du chap. I de l'ouvrage de Voignier, la retranscription de la lettre de l'archevêque par laquelle il accorde sa permission le 5 juin 1676 et une copie des « lettres patentes du roi pour l'établissement des religieuses dans la ville de Châtillon » d'août 1676, in *Les Bénédictines*, pp. 28- 29 et 29-31. Une version de ces dernières se trouve aux AN, sous-série O1, 20, f° 242-44.

l'établissement du couvent, ce à quoi elle ne rechigne pas. En contrepartie, elle exige des droits de fondatrice, qu'elle obtient. Le contrat de fondation est signé le 31 août 1677, entre la duchesse de Châtillon d'une part, et mère Mectilde et vingt-deux sœurs d'autre part[329], tandis que les lettres patentes sont enregistrées le 15 juillet 1678, alors qu'Isabelle-Angélique s'apprête à repartir en Allemagne. Le couvent ne sera véritablement fondé qu'en 1688, notamment en raison des inquiétudes de mère Mectilde quant au voisinage protestant de la ville[330] et de la fondation concomitante du monastère de Varsovie où sont envoyées une partie des sœurs prévues pour Châtillon-sur-Loing[331]. La mise en œuvre de la part du roi d'une politique nationale d'extermination du protestantisme a de notables répercussions dans cet ancien bastion des Coligny et facilite en quelque sorte la fondation[332]. Nous y reviendrons.

d. Mondanités parisiennes

Tout en se consacrant à ses projets diplomatiques et religieux, Mme de Châtillon demeure active dans la vie publique et mondaine. Entre 1673 et 1678, elle loge à l'hôtel de Longueville[§], proche des Tuileries, tandis que la maîtresse des lieux réside à Port-Royal-des-Champs[§], à proximité de l'abbaye janséniste[333]. Dès les premiers jours qui suivent son arrivée, elle reçoit les hommages de nombreux visiteurs :

> Je vis hier madame de Mecklembourg à l'hôtel de Longueville. Le maréchal de Gramont la vint voir. Il y avait nombreuse compagnie d'hommes et de femmes, et pour elle, elle était sur un lit de gaze bleue et blanche, en vérité plus charmante que tout ce qu'il y a de plus jeune à la cour, et le maréchal de

[329] Ibid., p. 13. Le contrat original se trouve aux AN, MC/ET/XLV/244 et est reproduit par Voignier, pp. 33-37. Voir également Tonnellier, *Notes*, pp. 103-05.
[330] Voignier, *Les Bénédictines*, pp. 16 et suiv.
[331] Ibid., p. 65.
[332] Pour en savoir plus sur cette fondation, voir les ouvrages précités ainsi qu'un certain nombre de lettres non datées de Mme de Châtillon à Achery, in BnF, f. fr. 17687.
[333] Voir une lettre écrite par Mme de Villars à Mme de Sévigné le 25 août 1673, in Duchêne (dir.), *Correspondance*, I, p. 591. Voir également let. 56, l. 3.

> Gramont plus galant mille fois que tous nos jeunes gens. Cela me fait voir que ce qui s'en va vaut mieux que ce qui s'en vient. Madame de Mecklembourg me flatta si fort, que j'eus peur, moi qui ne hais pas de l'être, de m'y laisser enjôler[334].

Les duchesses de Longueville et de Châtillon se côtoient énormément durant cette période, notamment au cours des visites régulières de cette dernière à Port-Royal[§]. Elle est également amenée à voir Condé, qui, s'étant retiré des terrains militaires en 1676, se consacre à l'agrandissement et à l'embellissement de son domaine de Chantilly[§335]. Une lettre du 11 août [1674] à Achery en dit long sur les milieux dans lesquels gravite Mme de Châtillon et à ses fréquentations parisiennes. En voici un extrait :

> M[onsieu]r de Gourville n'est point à Paris. Il est allé trouver M[onsieu]r le Prince, si bien que j'ai envie de parler à m[adam]e de La Fayette qui est toute puissante auprès de m[onsieu]r le duc de la Rochefoucauld et de m[onsieu]r de Marcillac et fort des amies de m[onsieu]r de Gourville[336].

Outre ces quelques témoignages épistolaires, il est fait mention de la duchesse à plusieurs reprises dans la *Gazette de France*. Nous ne nous étendrons pas sur le sujet ; ces éléments concourent à dire que l'activité de la duchesse de Châtillon durant cette période est amplement hétéroclite. Si certaines de ses occupations se situent dans la continuité des décennies antérieures (diplomatie et vie mondaine), nous avons vu qu'en revanche son penchant pour la religion, quasi inexistant jusqu'aux années 1670, ne fait que croître. Mais elle le met pour le moment entre parenthèses et part rejoindre ses amis les ducs de Brunswick-Lunebourg dans l'Empire, le 24 septembre 1678.

---

[334] Bussy-Rabutin, *Correspondance avec sa famille et ses amis (1666-1693),* dir. Ludovic Lalanne, 6 vols (Paris : Charpentier, 1858-1859), II, p. 277, let. 655, Mme de Scudéry à Bussy-Rabutin, le 10 juillet [1673].
[335] Bertière, *Condé*, chap. 19, pp. 642-80.
[336] BnF, f. fr. 17687, f° 182-83.

7. NÉGOCIATRICE AU BRUNSWICK-LUNEBOURG : 1678-1679

À cette date, les hostilités sont suspendues en Flandre et en Hollande. Grand nombre de princes ont déjà déposé les armes. C'est ce qui permet à la duchesse de Châtillon, accompagnée de sa nièce, Marie-Louise de Valençay[**], de rallier le duché de Brunswick-Lunebourg en toute sécurité[337]. Elle n'a évidemment pas révélé les véritables raisons de ce voyage, ce qui donne lieu à toutes sortes d'hypothèses dans les cercles parisiens. Mme de Sévigné écrit le 12 octobre 1678 à son cousin Bussy-Rabutin :

> Vous savez, je crois, que Mme de Mecklembourg, allant en Allemagne, a passé par l'armée de son frère. Elle y a été trois jours, comme Armide[338], au milieu de tous ces honneurs militaires qui ne se rendent pas à petit bruit. […] On veut entendre finesse à son voyage. Ce n'est pas, dit-on, pour voir son mari, qu'elle n'aime point ; ce n'est pas qu'elle haïsse Paris. C'est donc pour marier Monsieur le Dauphin. Il y a des gens si mystérieux qu'on ne peut jamais croire que leurs démarches ne le soient pas[339].

Aux antipodes des railleries de Mme de Sévigné, l'accompagnateur anonyme de la duchesse de Châtillon – qui rapporte à Achery le déroulement du voyage –, décrit ainsi les retrouvailles entre le frère et la sœur : « je n'entreprends pas de vous dire la joie qu'ils ressentirent l'un et l'autre, car un plus grand orateur aurait bien de la peine à vous l'exprimer »[340].

---

[337] Fromageot, *Une Cousine,* p. 285.

[338] Cette comparaison avec la magicienne musulmane de *La Jérusalem délivrée* n'est pas innocente. Cette séductrice utilise en effet les charmes et la ruse pour parvenir à ses fins dans le camp des croisés chrétiens. Voir Gabriele Vickermann-Ribémont, 'Nouvelles images de la séduction féminine : *Armide* de Quinault et ses reprises en peinture', 69.2 (2009), 205-25 (pp. 205-07). Voir également Haase-Dubosc, 'Madame de Châtillon ou la séduction', pp. 305-08. Pour Haase-Dubosc, la duchesse y maîtrise à la perfection l'art du paraître. Il est également intéressant de souligner que le personnage d'Armide a été inspiré par celui de Circé chez Homère, l'un des surnoms attribués à la duchesse pendant la Fronde (p. 245).

[339] Duchêne (dir.), *Correspondance*, II, p. 632.

[340] BnF, f. fr 17687, f° 219-21, le 15 décembre 1678.

a. L'application de la séparation de biens de 1664

Contrairement à ce que suppute Mme de Sévigné, l'un des objectifs du déplacement de Mme de Châtillon a bel et bien trait à ses démêlés conjugaux. Elle ne cherche certes pas la réconciliation qui semble désormais chimérique. Son dessein est tout autre : elle souhaite que la Chambre de Justice Impériale*, qui siège dans la ville de Spire, valide la sentence du Châtelet de 1664 au sujet de la dissolution de la communauté de biens, et que, conformément à cette décision, le duc de Mecklembourg lui restitue sa dot et lui verse le douaire fixé par le contrat de mariage (let. 65, l. 23-24). Nous reviendrons ultérieurement sur les compétences de cet organe impérial ; signalons seulement qu'il « jugeait en première instance pour les seigneurs immédiats d'Empire et en appel pour les sujets en désaccord avec les jugements rendus par les tribunaux territoriaux »[341]. Plusieurs princes proposent leurs services à Mme de Châtillon afin de l'aider à obtenir réparation[342]. Elle indique le 8 décembre 1678 à Louvois :

> Nous attendons de Spire tout ce qu'il faut pour que m[onsieu]r le duc de Celle avec un autre prince puissent exécuter m[onsieu]r le duc de Mecklembourg. Il n'a voulu entrer en accommodement, quoique je lui aie fait proposer de choisir qui il lui plairait pour cela. Je crois, Monsieur, que vous ne désapprouverez pas que je ne sois plus dupe car c'est trop longtemps le laisser jouir de ma dot sans qu'il m'en fasse raison. S'il avait fait son personnage* dans cette guerre, je lui aurais donné de mon sang, glorieuse comme je la suis, mais puisqu'il se contente d'être comme un bourgeois dans les grandes villes, je jure qu'il me le paiera[343].

---

[341] Klaus Malettke, 'Les traités de paix de Westphalie et l'organisation politique du Saint Empire romain germanique', *XVIIe siècle*, 210 (2001), p. 120.

[342] Le roi du Danemark et l'Électeur de Brandebourg, AD, Mecklembourg 2, f° 251-55, à [Pomponne], de Celle, le 16 décembre [1678] et let. 72, l. 12-14; le duc de Mecklembourg-Güstrow, let. 72, l. 74-75 ; l'électeur de Trèves, let. 78, l. 3-4.

[343] SHD, A1, 594, f° 49-52, de Celle, le 8 décembre 1678. Il s'agit d'une copie manuscrite de la lettre de Mme de Châtillon ; l'exactitude des propos n'est donc pas garantie. Il semble notamment manquer un ou plusieurs mots après « exécuter », le duc de Celle ne souhaitant pas vraisemblablement exécuter au sens propre le duc de Mecklembourg.

Nous avons en effet vu qu'au cours de la guerre de Hollande, le duc de Mecklembourg s'était contenté de fournir des troupes avant de les abandonner et de passer plusieurs années à profiter des avantages de la vie parisienne. Il mène désormais, depuis quelque temps déjà, une vie oisive à Hambourg, ville voisine de ses États (p. 97). Dans la continuité de ses entreprises contestables, il envisage en mars 1679 d'épouser l'une de ses cousines de Mecklembourg-Güstrow, alors qu'il est non seulement déjà marié mais qu'il s'est de surcroît comporté de manière scandaleuse avec leur sœur Christine-Marguerite (let. 71, l. 35-37). Mme de Châtillon ne s'y oppose pas. Craignant de ne pas obtenir la compensation financière qui lui est due en raison de la lenteur du système judiciaire impérial, Mme de Châtillon projette de parvenir à ses fins de façon totalement incongrue, en investissant par la force la ville mecklembourgeoise de Bützow (let. 71, l. 43-46). Il est peu probable que Louis XIV y aurait consenti. Finalement, elle annonce le 19 mai que la Chambre de Justice Impériale* s'est prononcée en sa faveur en confirmant la sentence de 1664 et que son mari a deux mois pour y satisfaire (let. 78, l. 4-7). Outre la restitution de sa dot, il est tenu de lui payer une rente de dix mille livres mensuelles[344]. Preuve, s'il en est besoin, de l'inefficacité des institutions impériales, cette sentence demeurera lettre morte jusqu'à la médiation d'Ézéchiel Spanheim en février 1685 (pp. 127-29).

b. Le traité de Celle

Si la résolution du conflit avec Christian-Louis était le prétexte commode et néanmoins véritable invoqué par Isabelle-Angélique pour justifier sa venue en Allemagne, il ne s'agit pas de l'unique visée de ce voyage. Son intention principale est, nous l'avons vu, de tirer parti de l'amitié qui la lie à certains princes allemands, afin qu'ils composent avec la France et que la

[344] Reinhardt, 'Les relations', p. 227. La copie du mandat impérial se trouve aux AD, Mecklembourg 2, f° 427.

guerre de Hollande prenne fin. Comme le fait remarquer Reinhardt, c'est « en vertu de ses capacités personnelles »[345] qu'elle est en mesure d'agir sur le plan diplomatique, et non en tant qu'épouse d'un prince d'Empire. Outre l'affection mutuelle qui existe entre elle et les trois frères de la maison de Brunswick-Lunebourg et leurs épouses, Mme de Châtillon retrouve Bernstorff**, qui a connu une ascension fulgurante[346]. Il a épousé la fille du chancelier du duc de Celle, Johann Helwig Synold, et est devenu premier ministre du duché[347]. Contrairement à ce qu'allègue Magne, Mme de Châtillon dispose de son plein appui, ainsi que le confirment plusieurs de ses lettres[348].

Elle effectue son entrée solennelle à Celle à la fin du mois d'octobre 1678, dans une cour grandement francisée par la maîtresse des lieux[349]. Bien que les ducs de la maison de Brunswick aient déposé les armes – la duchesse de Châtillon leur ayant fait miroiter une alliance avantageuse avec la France –, le Brandebourg et le Danemark s'entêtent et renouvellent même leur alliance[350]. Ils cherchent de surcroît à s'assurer l'appui du duché de Celle[351]. Les Provinces-Unies alliées ont pourtant déjà signé la paix. Bien que choyée par les ducs de Celle, Mme de Châtillon se rend rapidement compte que sans un appui masculin

[345] Reinhardt, 'Les relations', p. 227.
[346] Rappelons que Mme de Châtillon a été maintenue captive à Schwerin au printemps 1673 en raison des soupçons (infondés) qu'avait formés son époux au sujet d'une relation charnelle entre la duchesse et son traducteur de l'époque, le même Bernstorff (p. 92).
[347] Reinhardt, 'Les relations', p. 225. Voir également AD, Mecklembourg 2, f° 248-51, à [Pomponne], le 8 décembre [1678], où Mme de Châtillon estime que le premier ministre est « mis de sa main ».
[348] *Femmes galantes du XVIIe siècle : Madame de Châtillon,* p. 279.
[349] André Benoist, 'La famille', pp. 23 et suiv.
[350] AD, Hambourg 9, f° 258-59, à [Pomponne], le 12 décembre [1678]. Hervé Hasquin résume les difficultés auxquelles est confronté le roi de France en raison de l'acharnement de ces deux États : « pendant la dernière phase des discussions [de Nimègue], Louis XIV avait tenté, sans y parvenir, d'arracher de ses adversaires des garanties quant au rétablissement de la Suède dans les territoires reconquis ou occupés par le Danemark et le Brandebourg. Il restait donc à terminer la guerre du Nord. […] Après avoir occupé une partie de leurs possessions, [la France] les accula à l'acquiescement ! ». Plusieurs mois après le traité de Celle, la paix sera donc conclue entre la France, la Suède et le Brandebourg le 29 juin 1679 à Saint-Germain, le 2 septembre entre la France et le Danemark à Fontainebleau et le 29 septembre entre le Danemark et la Suède, à Lund, in *Louis XIV face à l'Europe du Nord : l'absolutisme vaincu par les libertés* (Paris : Éditions Racine, 2005), p. 160.
[351] AD, Hambourg 8, f° 258-59, à [Pomponne], le 12 décembre [1678].

légitime, l'alliance n'aboutira pas[352]. Loin de remettre en cause ses indéniables qualités de négociatrice, cette incapacité tire son origine à la fois de son sexe et du caractère non-officiel de son ambassade, les deux aspects étant intrinsèquement liés. Nous verrons en effet ultérieurement qu'au cours du règne de Louis XIV, seule la maréchale de Guébriant a occupé de manière formelle un poste diplomatique (p. 234). Mme de Châtillon prend alors la décision de faire appel au comte de Rébenac[**] afin qu'il la seconde. De cette manière, elle s'affranchit habilement des barrières qui, en règle générale, empêchent aux femmes de s'insinuer dans le monde politique. Rébenac se dirige alors vers la France et se trouve opportunément non loin du duché[353]. Afin de ne pas éveiller les soupçons des puissances ennemies qui recherchent également à s'assurer le soutien du duc de Celle, Isabelle-Angélique indique avoir sollicité sa venue, en raison de leur lien de parenté. Ce fils du marquis de Feuquières est effectivement cousin éloigné de la duchesse. La stratégie élaborée par cette dernière permet ainsi d'éviter que les envoyés des autres puissances prennent ombrage de l'intervention d'un négociateur français déclaré et lui permet, par là même, d'affirmer son influence. Rébenac annonce son arrivée à la cour de Celle à Pomponne à la fin du mois de novembre 1678[354] et confirme deux jours plus tard la responsabilité d'Isabelle-Angélique dans sa venue :

> Dans la crainte où j'étais de faire paraître un envoyé de votre Majesté dans la Cour d'un prince engagé dans des intérêts contraires aux vôtres, elle a bien voulu, Sire, se charger de la faute et a cru que, n'y paraissant qu'en qualité de son parent, la chose serait sans conséquence[355].

Malgré l'arrivée de Rébenac et l'excellent accueil qu'il reçoit des ducs, la question suédoise bloque l'avancée des discussions. Adversaires de l'alliance franco-suédoise au cours

[352] Voir le parallèle établi avec l'affaire Hocquincourt, p. 48.
[353] Il est pour la première fois mentionné dans une lettre du 13 novembre à [Pomponne], AD, Brunswick-Hanovre 3, f° 419-24. Il a sollicité des passeports[*].
[354] AD, Brunswick-Hanovre 3, f° 429-30, le 28 novembre.
[355] AD, Brunswick-Hanovre 3, f° 431-33, à Louis XIV.

de la guerre de Hollande, les ducs de Brunswick ont en effet conquis à leurs dépens plusieurs territoires, qu'ils ne sont nullement disposés à restituer. Or Louis XIV ne peut envisager de tourner le dos à son principal allié européen. Cette surprenante loyauté tire son origine de la rivalité entre Bourbons et Habsbourg. Le souverain sait en effet que le maintien de la mainmise suédoise sur le nord de l'Empire participe à l'affaiblissement du pouvoir impérial[356]. Mme de Châtillon doit faire appel à toute son éloquence pour convaincre ses amis de céder les régions occupées. Le 8 décembre, elle envoie à Pomponne une ébauche de traité, fruit d'une concertation avec le duc de Celle et Bernstorff[**], au cours d'un conseil secret. Elle reconnaît la réticence du duc à restituer les terres occupées[357]. Les contretemps s'accumulent avec l'arrivée à Celle d'envoyés du Danemark (Godske Buchwald[**] et un certain Haxthausen), du Brandebourg (Franz Meinders[**], let. 66, l. 6) et de l'empereur (Christoph de Royas y Spinola, let. 64, l. 4), tous cherchant à attirer le duc dans leur camp. La présence de Mme de Châtillon suscite une grande inquiétude chez ces diplomates de carrière (let. 68, l. 10-12). Les instructions françaises tardent à arriver. Il ne semble pas que l'on puisse en imputer la faute aux services postaux, mais plutôt au temps de réflexion que s'accorde le roi. Au début du mois de janvier 1679, on juge Rébenac apte à représenter la France au Brunswick et il se rend donc à Hambourg afin d'y attendre ses lettres d'accréditation et les fameuses instructions (let. 65 et 66).

Voyant que les choses sont en bonne voie et entre de bonnes mains à Celle, la duchesse de Châtillon répond aux instances de l'évêque d'Osnabrück et de son épouse Sophie[**], qui la pressent de venir les trouver. S'ils souhaitent qu'elle leur rende visite par

[356] Éric Schnakenbourg, 'Un pied en Allemagne : la diplomatie française et la présence suédoise dans le Nord de l'Empire (1648-1720)', in *Les Horizons de la politique extérieure française : stratégie diplomatique et militaire dans les régions périphériques et les espaces seconds (XVIe-XXe siècles)*, dir. Frédéric Dessberg et Éric Schnakenbourg (Bruxelles, P.I.E. Peter Lang S.A., 2011), pp. 237-54 (p. 249).
[357] AD, Mecklembourg 2, f° 242-51, à [Pomponne], le 8 décembre.

amitié, Isabelle-Angélique poursuit des desseins différents. Elle cherche d'une part à les empêcher d'entrer dans l'alliance qu'ils envisagent avec le Danemark et le Brandebourg, et d'autre part à réconcilier l'évêque avec son frère, le duc de Celle (let. 67, l. 2-4).

Dans un premier temps, ce voyage ne lui permet d'atteindre aucun des deux objectifs qu'elle s'est fixés ; l'évêque s'accorde un temps de réflexion (let. 68, l. 9). En revanche, tout se passe beaucoup mieux du côté de Celle ; Mme de Châtillon annonce au roi le 23 janvier que ce à quoi elle aspire depuis des années est enfin décidé[358]. Elle aurait souhaité « pour la rareté du fait » pouvoir signer (let. 68, l. 21) mais se contente des félicitations et de la grande satisfaction du roi.

Au cours des mois qui suivent, elle rencontre à plusieurs reprises l'évêque, son frère aîné, le duc de Hanovre et leur cousin le duc Rodolphe-Auguste de Brunswick-Wolfenbüttel, bien que la duchesse ne fasse jamais allusion à ce dernier dans ses lettres. Elle les convainc de s'unir au traité tout récemment arrêté[359]. En conjuguant leurs efforts, Mme de Châtillon et Rébenac ont donc eu raison des réticences des deux branches cousines de la maison de Brunswick, en échange, il est vrai, d'une forte compensation financière de la part de la France. En outre, le traité multilatéral doit garantir l'intégrité territoriale des États allemands du nord, en cas d'agression danoise ou brandebourgeoise[360]. L'influence manifeste de la duchesse sur ses amis les a certainement empêchés de s'allier à ces deux puissances qui avaient, rappelons-le, envoyé des émissaires sur place. Persuadée d'être la cheville ouvrière du traité – certainement à raison –, elle explique à Pomponne le 10 février par quel biais subtil et astucieux elle est parvenue à gagner la confiance des ducs :

[358] AD, Mecklembourg 2, f° 280-81, à Louis XIV, le 23 janvier 1679.
[359] Voir en annexe 10 la copie du traité.
[360] Félicité, 'Négocier', pp. 127 et 135. Ces conditions sont nettement plus avantageuses pour la Suède que le projet initial mentionné par Isabelle-Angélique, in AD, Mecklembourg 2, f° 208-11, à Louis XIV, le 9 mars 1678.

> [J'ai pu agir] plus sûrement qu'un envoyé, lequel est logé à la ville et que l'on ne voit que par audience, avec lequel l'on mesure toutes les paroles que l'on dit. Mais, pour moi, j'ai commencé par m'insinuer de telle sorte par l'intérêt que je prenais aux gens, en telle sorte que l'on n'a rien fait ni pensé dès que j'ai été arrivée sans m'en demander mon avis, si bien que je l'ai toujours tourné à mon but en poussant les défiances que l'on devait avoir sur le peu de fidélité qu'ils trouveraient dans les alliés, et ensuite je faisais connaître qu'il n'y en avait point dans le monde qu'en faisant un bon traité avec S[a] M[ajes]té, que j'allais vous en écrire à condition que l'on ne s'engagerait point que je n'eusse des réponses et que pour cela j'aurais l'honneur d'écrire à S[a] M[ajes]té, à ses ministres. Et pour le faire plus sûrement, je tirai des paroles, lesquelles empêchaient que l'on en pût donner d'autres[361].

Elle poursuit son discours en insistant sur le fait que c'est elle qui a pris l'initiative de faire venir Rébenac à Celle et qui l'a présenté aux autres membres de la maison de Brunswick-Lunebourg. C'est bel et bien grâce à son réseau d'amitié que ce succès diplomatique est au rendez-vous. Peut-on interpréter les propos de la duchesse comme une manifestation de la résistance à la professionnalisation de la diplomatie ? Il ne nous semble pas qu'elle voie aussi loin. En revanche, sa correspondance démontre qu'il existe clairement chez elle une volonté de mettre en avant ses capacités politiques. La coexistence d'une double diplomatie (agente et représentant formel) a donc produit les résultats escomptés[362].

La ratification française arrive finalement à Celle le 17 mars et c'est la duchesse de Châtillon en personne qui la porte aux ducs dans leur chambre à coucher[363]. Ce témoignage de la grande familiarité qui existe entre eux nous confirme qu'elle a effectivement plus de liberté et donc de poids qu'un « méchant résident »[364]. La faveur dont elle jouit auprès des ducs de Brunswick-Lunebourg lui permet en effet d'accéder à des espaces relativement privés du château des ducs de Celle notamment, et donc de partager leur vie quotidienne.

---

[361] AD, Mecklembourg 2, f° 290-98, de Hanovre.

[362] Il existe de nombreuses similitudes entre les méthodes de la duchesse de Châtillon au Brunswick-Lunebourg à la fin des années 1670 et celles de la princesse des Ursins à Madrid au début du siècle suivant ; nous y reviendrons p. 236. Voir également Bastian, 'Négociation'.

[363] AD, Mecklembourg 2, f° 331-35, à [Pomponne].

[364] Let. 62, l. 32, AD, Mecklembourg 3, f° 220-25, à [Pomponne], le 14 mars [1678] et f° 242-51, à [Pomponne], le 8 décembre [1678].

C'est grâce à cette proximité de chaque instant qu'elle a été en mesure d'amener progressivement ses amis à revoir leur position.

c. La diplomatie par le mariage : l'exemple de Sophie-Dorothée de Celle

Son premier objectif atteint avec panache, Mme de Châtillon s'évertue à en poursuivre un second, de prime abord illusoire. Il s'agit de la réconciliation entre deux des membres de la fratrie de Brunswick-Lunebourg, le duc de Celle et l'évêque d'Osnabrück (pour lors)[365]. Alors qu'ils sont brouillés depuis plusieurs années, Mme de Châtillon, très proche des deux couples, ne peut s'empêcher de se démener afin d'apaiser les dissensions familiales[366]. L'affaire débute mal ; aucun des deux frères n'envisage de mettre un terme à la dispute. Les négociations de la duchesse de Châtillon mettent même en péril son amitié avec les ducs de Celle, qu'elle s'aliène en fréquentant les évêques d'Osnabrück. Rébenac écrit ainsi à Pomponne le 28 avril 1679 qu'il « doute fort que l'on puisse rétablir l'ancienne confiance »[367]. Il n'y aura finalement pas d'incidence à ce niveau[368]. Madame Palatine[**], à qui Mme de Châtillon a fait part de ses ambitions, écrit à sa tante Sophie de Hanovre : « je lui ai dit franchement ma façon de penser sur le dessein qu'elle a de réconcilier mon oncle et mon parrain par une alliance aussi absurde »[369]. Malgré le scepticisme de Madame, Isabelle-Angélique saura faire preuve de persuasion et parviendra à ses fins.

---

[365] À la mort de Jean-Frédéric, duc de Hanovre, quelques mois plus tard (le 18 décembre 1679), l'évêque héritera de son titre. La cause principale de la querelle est développée pp. 204-06. En 1666, Sophie de Hanovre décrit ainsi la relation entre les deux frères : « leur union était si parfaite en ce temps-là, et l'on était quasi-toujours ensemble », in *Mémoires et lettres de* voyage, dir. Dirk Van der Cruysse (Paris : Fayard, 1990), p. 115.

[366] Dans une lettre du [26 août 1664], la duchesse écrivait à Lionne : « ceux de cette maison sont si unis ensemble qu'ils ne font rien que de concert », in AD, Mecklembourg 1, f° 201-04. Voir également let. 62, l. 17-18, où, avant même son départ, la duchesse songe déjà à la réconciliation.

[367] AD, Brunswick-Hanovre 14, f° 223-24.

[368] Rébenac écrit à Pomponne le 10 juillet : « l'amitié est aussi grande qu'elle l'a jamais été », in AD, Brunswick-Hanovre 15, f° 97-98.

[369] Charlotte-Élisabeth de Bavière, duchesse d'Orléans, *Lettres de Madame, duchesse d'Orléans, née princesse Palatine*, dir. Olivier Amiel et Pierre Gascar (Paris : Mercure de France, 1985), de Saint-Germain, le 25 mars 1679, pp. 53-54. Il s'agit de la seconde épouse de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV.

Elle est d'avis que le renouement des liens entre les deux frères passe inévitablement par un mariage entre leurs enfants, en l'occurrence du côté de Celle, la fille unique du duc, Sophie-Dorothée** et du côté d'Osnabrück, Georges-Louis**, l'aîné (let. 70, l. 3-5). La pomme de discorde réside dans le nombre de quartiers* de noblesse de la jeune fille (p. 207) : Sophie de Hanovre estime que son fils mérite une princesse (let. 70, l. 7). Or l'extraction de Sophie-Dorothée lui semble bien basse, en raison des origines de sa mère, Éléonore d'Olbreuse. Isabelle-Angélique élabore une stratégie visant à faire céder les évêques d'Osnabrück, qu'elle détaille à Pomponne le 14 février (let. 70, l. 9-25). Elle s'appuie notamment sur la renonciation du duc de Celle en date du 21 avril 1658 qui inquiète tout particulièrement son frère[370]. Après s'être rétracté au sujet d'un mariage avec Sophie de Hanovre, le duc de Celle a pris certains engagements en faveur de son frère Ernest-Auguste, futur évêque d'Osnabrück. Horric de Beaucaire les résume ainsi : « jamais il ne se marierait, assurerait à son frère cadet une pension considérable et garantirait à ses neveux la succession de ses États »[371]. Bien que Sophie-Dorothée, de par son sexe, ne soit pas en mesure d'hériter de son père, son futur époux pourrait être enclin à faire valoir les droits d'héritage de sa femme[372]. En outre, malgré son âge, le risque qu'Éléonore d'Olbreuse donne naissance à un garçon et donc à un héritier est bel et bien réel[373]. Si Sophie-Dorothée épousait un autre prince, l'unité territoriale du duché de Brunswick-Lunebourg demeurerait au stade de

[370] Sophie de Hanovre reproduit ce document dans ses *Mémoires*, pp. 71-72.
[371] *Une Mésalliance dans la maison de Brunswick (1665-1725). Éléonore Desmier d'Olbreuse, duchesse de Zell* (Paris : H. Oudin, 1884), p. 27.
[372] Ibid., p. 112
[373] Elle a en 1679 quarante ans, ce qui amoindrit la menace, mais ne la rend pas inexistante. Voir les assurances que requiert Ernest-Auguste : « m[onsieu]r l'évêque demandait deux ou trois forteresses pour sûreté en cas qu'il vînt un fils et pour faire le mariage du sien avec la princesse d'ici, force gens s'étaient employés pour le faire désister de telles demandes sans y avoir pu réussir ». La duchesse de Châtillon est apparemment parvenue à l'en dissuader, in AD, Mecklembourg 2, f° 408-11, à [Pomponne], [mai-août 1679].

l'utopie[374]. Sophie de Hanovre rapporte dans ses *Mémoires* la teneur les tractations. Son ressentiment à l'égard de sa belle-sœur est toujours bien présent :

> Les bien intentionnés ou soi-disant tels voulurent tâcher de réconcilier les deux frères […]. On proposa le mariage de sa fille avec mon fils aîné, que M. le duc trouva si fort au-dessous de son fils qu'il se résolut de n'y jamais consentir sans trouver un fort grand avantage et qui fût suffisant de le mettre à couvert des méchants tours qu'on pourrait lui jouer, si Mme de Harbourg [Éléonore] faisait un fils. Il demanda donc deux forteresses et cent mille écus de rente, et fut longtemps à traiter sans rien conclure. La duchesse de Mecklembourg s'en mêla aussi, mais comme la dame de Harbourg était devenue fort fière, elle maltraita cette duchesse[375].

Les avantages financiers substantiels proposés aux évêques d'Osnabrück ont finalement raison des réticences initiales. Les deux frères se mettent d'accord sur le principe le 13 juin 1680 et les relations entre les deux cours sont rétablies[376]. Deux années de pourparlers et l'intervention de Gourville[**] en 1681 seront encore nécessaires avant que le contrat final ne soit arrêté. L'union tant souhaitée par Mme de Châtillon a donc lieu bien après son départ (en 1682, soit après que Sophie de Hanovre a rédigé ses *Mémoires*[377]), mais il est incontestable que sa médiation aura été primordiale. Notons que cette alliance ne bénéficie pas particulièrement à la France : le dessein poursuivi par la duchesse de Châtillon consistait essentiellement à réconcilier ses amis les ducs de Brunswick-Lunebourg. Nous la savons en effet portée sur les missions pacificatrices. Ce mariage sera des plus malheureux, ce qu'Isabelle-Angélique, pleine de bonne volonté, n'aurait pu anticiper (p. 207).

[374] On parle d'un mariage avec l'héritier au trône du Danemark et avec un prince de Brunswick-Wolfenbüttel.
[375] Sophie de Hanovre, *Mémoires*, pp. 135-36. Notons que cette dernière, de même que la duchesse de Châtillon (p. 84, note 268), persiste à désigner la désormais duchesse de Celle de cette manière. Il s'agit clairement pour Sophie d'une manière de montrer qu'elle refuse de reconnaître l'union morganatique.
[376] Horric de Beaucaire, *Une Mésalliance*, p. 114.
[377] Van der Cruysse indique que la rédaction a duré de fin octobre 1680 au 25 février 1681, in Sophie de Hanovre, *Mémoires*, p. 281.

d. L'enjeu lorrain

Avant de rentrer en France, galvanisée par tant de succès, Mme de Châtillon s'engage dans une nouvelle mission. Elle se met en tête d'accommoder Louis XIV avec le duc – sans duché – Charles V de Lorraine[**]. Une fois de plus, ce sont ses relations personnelles qui lui permettent d'agir dans le champ de la diplomatie. Elle négocie cette fois-ci par l'entremise du comte de Chavagnac[**][378], autrefois proche de son premier époux. La situation des duchés de Lorraine et de Bar est des plus particulières. Alors qu'ils font partie intégrante du Saint-Empire, le duc Charles IV, par le traité de Montmartre de 1662, fait de Louis XIV son héritier universel et conserve uniquement la jouissance viagère de ses territoires. Il reçoit en compensation la somme d'un million de livres. Disposant de la Lorraine comme d'un bien privé, il déshérite ainsi son neveu et légitime successeur, le futur Charles V[379]. En 1670, en pleine paix, contrevenant au traité de 1662 et sans base juridique légitime, Louis XIV envahit les deux duchés. Il les occupe jusqu'en 1690, malgré la réprobation générale. Charles IV, contraint à l'exil, ne reverra jamais son duché[380] et son neveu hérite en septembre 1675 d'une principauté sur laquelle il n'est pas en situation de régner[381]. Généralissime des armées impériales, il inflige de lourds revers aux armées françaises au cours de la guerre de Hollande. En février 1678, il épouse par amour l'archiduchesse Éléonore d'Autriche, avec la bénédiction de son frère Léopold Ier, dont il est très proche.

Au cours des négociations de Nimègue, Charles V cherche à obtenir la restitution intégrale de ses États. Constatant les échecs qu'essuie son représentant, il se montre très

---

[378] Fromageot, *Une Cousine*, p. 308.
[379] Ernest Mourin, *Récits lorrains : histoire des ducs de Lorraine et de Bar* (Paris : Berger-Levrault, 1895), < http://enlorraine.unblog.fr/2010/12/23/charles-iv-1624-1675-et-louis-xiv/ > [consulté le 3 mars 2016]. Voir également l'opinion de Louis XIV, *Mémoires,* dir. Jean Longnon (Paris : J. Tallandier, 1978), p. 117-18.
[380] Jean-Philippe Cénat, *Louvois : le double de Louis XIV* (Paris : Tallandier, 2015), p. 54.
[381] Henry Bogdan, 'La Lorraine sans son duc, le duc sans son duché', in *La Lorraine des ducs : sept siècles d'histoire* (Paris : Perrin, 2005), pp. 189-98.

réceptif aux propositions que lui fait la duchesse par l'intermédiaire de Chavagnac, l'un de ses proches. Ce dernier, ne semble pas conserver un bon souvenir de cette négociation, qu'il estime dès ses débuts vouée à l'échec : « le temps de mes malheurs approchait. Il fallut, pour cela, que Mme la princesse de Mecklembourg fût en Allemagne »[382]. Sous prétexte de solliciter son appui auprès de la Chambre de Justice Impériale* de Spire – qu'elle obtient –, elle lui écrit à plusieurs reprises et tente dans le même temps d'arranger une union avec sa nièce Mlle de Valençay qui l'a accompagnée. Bien qu'elle essuie un refus poli, elle ne se décourage pas et lui indique quelque temps après avoir « fait pour le roi un traité avec la maison de Brunswick, et qu'elle désirait avec passion en faire un pour M. le duc de Lorraine »[383]. Cette médiation inopinée ravit Charles V, d'autant plus qu'il est finalement exclu des traités de Nimègue. L'entremise de Mme de Châtillon lui laisse entrevoir l'espoir de prendre, à terme, possession de ses duchés.

Parfois à mots couverts, celle-ci évoque cette affaire à plusieurs reprises dans sa correspondance avec Pomponne, la première occurrence datant du 3 mars 1679 (let. 71, l. 2 et suiv.). Si le résultat de cette négociation peut, en principe, profiter au duc de Lorraine, Louis XIV, qui a, en revanche, peu à y gagner, manifeste son absence d'intérêt par une indifférence aux lettres dont Mme de Châtillon abreuve son secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Le 19 mai 1679, alors qu'elle s'est rendue à Francfort à la fois pour faire avancer son affaire à Spire et pour rencontrer Chavagnac, elle énonce à Pomponne les bénéfices conséquents qui, selon elle, découleraient d'un traité avec le duc de Lorraine (let. 78, l. 44-56) : d'une part, l'empereur perdrait quatre mille hommes, dont le meneur de son armée ; d'autre part, le duc serait à la merci du roi car « gardé prisonnier ». À entendre la duchesse,

[382] Villeurs (dir.), *Mémoires*, pp. 420-26. Tous les renseignements qui suivent sur l'affaire de Lorraine et le mariage avec Mlle de Valençay proviennent de cette source (à priori apocryphe, mais néanmoins bien documentée) et des lettres de Mme de Châtillon.
[383] Ibid., p. 421.

la France n'en tirerait que des avantages. Il semblerait que le duc de Lorraine ait été au courant des clauses mentionnées ci-dessus. Alors qu'elles lui sont extrêmement défavorables, il aurait été prêt à s'en contenter[384].

Charles V** accepte finalement que Chavagnac** rédige un second traité, nettement plus équitable, en vain. Louis XIV fait indiquer à Mme de Châtillon qu'il se refuse à traiter avec le duc de Lorraine et l'affaire se conclut sur ces mots révélateurs de Mme de Châtillon, écrits le 30 juin : « j'espère que vous aurez la bonté de faire mes très humbles excuses au roi d'avoir pris celle de parler de m[onsieu]r le duc de Lorraine. Je crains d'avoir manqué, quoique mon intention en ait été bonne »[385]. Ces propos démontrent clairement que l'initiative de la négociation revient à Mme de Châtillon. Si elle a échoué, Louis XIV ne lui en tient nulle rigueur. Peu après, elle effectue son retour en France. Les pourparlers avec Chavagnac lui ont tout de même permis de marier sa nièce Marie-Louise au comte, et ce en dépit des réticences initiales de ce dernier[386]. Elle envisage également pendant un temps de faciliter la reddition du Danemark, qui tarde à déposer les armes. D'autres s'en chargeront. Cela démontre néanmoins qu'elle n'est jamais à court d'idées dans le champ de la diplomatie et qu'elle est disposée à s'investir sur plusieurs fronts. Nous postulons qu'elle cherche de cette manière à se rendre indispensable et à ce que l'on sollicite son entremise, dans l'optique de conserver le crédit qu'elle a si durement acquis.

---

[384] Ibid., p. 424. Les propos tenus par l'auteur des *Mémoires* de Chavagnac coïncident avec les dires de Mme de Châtillon.

[385] AD, Brunswick-Hanovre 15, f° 76-77, à [Pomponne], de Celle. L'empereur dédommage son beau-frère en lui offrant le gouvernement du Tyrol, in Gilbert Bonnier, notice 'Charles V', *Dictionnaire*, dir. Bluche, p. 309.

[386] Mme de Scudéry écrit à Bussy-Rabutin le 15 mai 1678 (soit avant le départ en Allemagne) que « le mariage de mademoiselle de Valençay avec M. de Montferrant est un peu accroché, car madame de Mecklembourg ne veut plus donner les vingt mille écus qu'elle a promis de donner par contrat de mariage, mais bien par testament, c'est-à-dire rien en bon français », in Bussy-Rabutin, *Correspondance*, dir. Lalanne, II, p. 109, let. 1354. Si ses dires sont avérés, Mme de Châtillon a compensé cette mesquinerie provisoire en trouvant un bon parti à sa nièce. Le 19 mai, Bussy prend sa défense.

8. RETOUR EN FRANCE ET FIN DE VIE : 1679-1695

a. Le voyage de Sophie de Hanovre

La décision de Sophie de Hanovre d'accompagner son amie la duchesse de Châtillon en France retarde quelque peu le départ de cette dernière. Il lui faut en effet attendre que Sophie convainque son époux l'évêque d'Osnabrück de la laisser entreprendre ce périple. Ernest-Auguste indique à Mme de Châtillon « qu'il serait du voyage avec plaisir mais qu'il n'avait pas le même privilège que m[adam]e sa femme de pouvoir être dans un couvent et d'y trouver une s[œu]r »[387]. Le voyage de Sophie en France a en effet pour finalité de rendre visite à plusieurs parentes : sa sœur Louise-Hollandine, abbesse de Maubuisson[§], qu'elle dit ne pas avoir vue depuis trente ans[388] ; sa nièce, la princesse Palatine[**] – dite Madame depuis 1671 – avec laquelle elle entretient une abondante correspondance et sa belle-sœur Anne de Gonzague[**], qui, écrit Sophie, « avait souhaité par plusieurs lettres qu'elle serait bien aise de pouvoir me parler d'un mariage qu'elle souhaitait beaucoup entre mon fils aîné et la princesse de Hanovre, sa petite-fille »[389]. La duchesse aspire également à rencontrer le roi de France. Selon Mme de Châtillon, les Espagnols auraient intercepté quelques années auparavant « des lettres où cette grande princesse ne [lui] parlait que du grand Louis et de l'envie qu'elle avait de le voir une fois en sa vie »[390]. Quant à Isabelle-Angélique, dont nous commençons à déceler le penchant pour les projets matrimoniaux, elle envisage de marier Sophie-Charlotte[**] au Dauphin, dessein pour le moins ambitieux[391].

---

[387] AD, Mecklembourg 2, f° 417-20, Mme de Châtillon à [Pomponne], d'Amsterdam[§], le 8 août [1679].
[388] *Mémoires*, p. 136.
[389] Ibid. Le mariage ne se fera pas puisque, comme nous le savons, Georges-Louis épousera trois ans plus tard sa cousine germaine Sophie-Dorothée. Pour connaître l'activité d'Anne de Gonzague, princesse palatine pendant la Fronde, voir pp. 149 et 229.
[390] AD, Mecklembourg 2, f° 417-20, Mme de Châtillon à [Pomponne], d'Amsterdam, le 8 août [1679].
[391] Sophie de Hanovre, *Mémoires*, p. 136. Ce projet utopique ne se concrétisera pas non plus. Sophie-Charlotte épousera Frédéric Ier de Prusse, fils du Grand Électeur en 1684. Quant au Grand Dauphin, il sera marié à Marie-Anne de Bavière en 1680.

Les *Mémoires* de Sophie de Hanovre regorgent de détails pittoresques ayant trait au déroulement du voyage entre Amsterdam[§] et Paris (via Anvers, Halle, Mons, Valenciennes, Péronne[§], Roye, Liancourt[§] et Maubuisson[§])[392]. En chemin, dans une lettre au prince de Condé, Mme de Châtillon évoque la tristesse qu'elle éprouve de savoir que Mme de Longueville ne sera pas là pour l'accueillir (let. 79, l. 1-2). Elle est en effet morte le 15 avril 1679, plongeant son amie dans un grand désarroi et la confrontant certainement à l'approche de sa propre disparition[393].

Mme de Châtillon accompagne Sophie de Hanovre à toutes les réceptions données en son honneur, que ce soit à Fontainebleau ou à Saint-Cloud, où elles assistent à la cérémonie de mariage par procuration entre Marie-Louise d'Orléans et Charles II d'Espagne[394]. Après un peu plus d'un mois en France, Sophie reprend le chemin de l'Empire fin septembre, tandis que Mme de Châtillon reprend ses habitudes parisiennes. Elle a d'ailleurs rapidement fort à faire. Son frère se retrouve en effet mêlé à la terrible affaire des Poisons.

b. Le maréchal de Luxembourg et l'affaire des Poisons

Alors qu'on la pensait achevée en juillet 1676, avec l'exécution de la marquise de Brinvilliers, cette retentissante affaire prend de l'ampleur à partir de 1678, suite à l'arrestation de plusieurs devineresses. Grâce aux aveux qui leur sont arrachés, Fonck relate que « la police parisienne exhuma tout un univers de […] charlatans en tous genres qui abusaient de la crédulité de clients plus ou moins fortunés, mais participaient aussi, pour

[392] Ibid., chronologie p. 280 (inexacte pour ce qui est des dates). Nous renvoyons à la lecture du chap. VI, pp. 137-65, qui relate le trajet et le séjour à la cour de France.
[393] Voir également la lettre à Pomponne du 11 mai 1679, AD, Mecklembourg 2, f° 395-400. Nous émettons des réserves sur la date.
[394] Magne, *Femmes galantes du XVIIe siècle : Madame de Châtillon,* p. 304. Mme de Châtillon écrit à Pomponne de Péronne le 19 août 1679 se hâter, de peur « de ne plus trouver la reine d'Espagne répondant », AD, Mecklembourg 2, f° 412-13.

certains, à des activités véritablement criminelles » [395]. Dès le 19 mai 1679, alors qu'elle se trouve à Francfort, Mme de Châtillon apprend par voie interposée que son frère est accusé d'avoir trempé dans cette sordide affaire et ne peut se résoudre à y croire (let. 78, l. 33-40). Mis en cause par un escroc du nom de Lesage[396], André Corvisier indique que le maréchal de Luxembourg est « accusé d'avoir demandé aux sortilèges la mort de sa femme, celle du maréchal de Créqui, le mariage de son fils avec la fille aînée de Louvois […] »[397]. Il est certes de notoriété publique que le frère de Mme de Châtillon éprouve un grand intérêt pour la divination et l'astrologie ; il s'agit néanmoins d'accusations nettement plus sérieuses.

Le 20 janvier 1680, neuf mois après la création de la Chambre ardente de l'Arsenal, Luxembourg apprend par le secrétaire d'État à la Guerre qu'il va être interpellé ; ce dernier lui conseille de se réfugier quelque temps à l'étranger. Le maréchal décide malgré tout de se rendre au gouverneur de la Bastille, pensant rapidement prouver son innocence. Il subit pourtant un acharnement judiciaire, inexplicable selon Fonck, mais qui pour certains historiens est du fait de Louvois qui, ayant pris ombrage de l'influence grandissante de son protégé, cherche à s'en débarrasser[398]. Bien qu'il supporte très mal ses conditions de détention et que ses proches se démènent pour le faire libérer (Mme de Châtillon en tête), Luxembourg reste emprisonné. Hormis la lettre citée ci-dessus, nous ne disposons d'aucun témoignage direct de la duchesse au sujet de l'affaire des Poisons.

En revanche, Mme de Sévigné, chroniqueuse mondaine par excellence, évoque à plusieurs reprises le cas du maréchal et le désespoir de sa sœur dans ses lettres à sa fille, Mme de Grignan. Le 30 janvier, elle écrit ainsi : « J'ai vu cette Mecklembourg aux Filles du Saint-Sacrement[*], où elle s'est retirée. Elle est très affligée et se plaint fort de la Tingry,

[395] *Le Maréchal*, p. 146. Pour les détails de l'implication de Luxembourg dans l'affaire, voir pp. 145-61.
[396] Ibid., p. 148.
[397] *Louvois* (Paris : Fayard, 1983), p. 271.
[398] Fonck s'intéresse aux raisons de cet acharnement et à la disgrâce consécutive, in *Le Maréchal*, pp. 155-61.

qu'elle accuse de tous les malheurs de son frère »[399]. Puis, le 16 février, elle dit de Mme de Châtillon qu'elle « pleure et se tourmente fort »[400], n'étant notamment pas autorisée à rendre visite à son frère. Condé profite de l'occasion pour renouer avec son rôle de protecteur des Montmorency et prend la défense de son parent avec ardeur[401]. Finalement, faute de preuves et surtout suite aux aveux de Lesage, le maréchal de Luxembourg est élargi et absous le 14 mai, après presque quatre mois de détention. Il est difficile de savoir si l'intercession de Mme de Châtillon et de Condé a contribué à cet élargissement.

Désormais libre, le maréchal de Luxembourg est criblé de dettes. Mme de Châtillon, qui a souvent été taxée de pingrerie (p. 140), s'évertue alors à sauver son frère du déshonneur et « n'hésite pas à engager toute sa fortune s'il le faut pour payer les dettes du maréchal »[402]. Condé écrit le 12 juin à Ricous** que « rien ne [peut] être plus beau ni plus louable que tout ce qu'elle fait en ce[tte] rencontre* »[403]. Pierre de Ségur, biographe du maréchal, insiste : « il faut ici rendre justice à la duchesse de Mecklembourg : elle mit à faire ce sacrifice un empressement, une générosité rares »[404].

Bien que les sacrifices financiers de Mme de Châtillon portent leurs fruits, le véritable retour en grâce du maréchal de Luxembourg n'aura lieu qu'en 1690, lorsqu'il est nommé commandant de l'armée de Flandre durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697).

c. Le couvent de bénédictines de Châtillon-sur-Loing

[399] Duchêne (dir.), *Correspondance*, II, de Paris, p. 823. « La Tingry » est la belle-sœur du maréchal.
[400] Ibid., de Paris, p. 840.
[401] Voir la lettre à Gourville conservée aux AC, P LXXXVII, f° 143, reproduite par Fonck, *Le Maréchal*, p. 153. Les mêmes archives abritent une abondante correspondance entre Condé et son ancien secrétaire Ricous au sujet de cette incarcération, qui mentionne régulièrement Mme de Châtillon, in Fromageot, *Une Cousine,* p. 327. Celui-ci donne le détail des efforts fournis par Mme de Châtillon et le prince, pp. 327-30.
[402] Fromageot, *Une Cousine*, p. 331.
[403] AC, O II, f° 540, reproduit par Fromageot, p. 331.
[404] *Le Tapissier de Notre-Dame : les dernières années du maréchal de Luxembourg, 1678-1695* (Paris : Calmann Lévy, 1903), p. 140.

Si la situation problématique dans laquelle se trouve son frère accapare l'énergie de Mme de Châtillon pendant de longs mois, elle peut ensuite de nouveau se consacrer à son colossal projet d'érection d'un monastère à Châtillon-sur-Loing (pp. 98-100). Selon Tonnellier, à la suite de la signature du contrat de fondation en 1677, « aucun changement ne paraît avoir été apporté à l'établissement jusqu'en 1685 »[405]. Pour ce qui est des avancées architecturales, il n'a pas entièrement tort. En revanche, au cours de ces huit années, la radicalisation religieuse et l'accentuation de la politique anti-huguenote de Louis bénéficient à la duchesse de Châtillon dans la mesure où, le 14 janvier 1681, le roi prend la décision de supprimer le Collège protestant de la ville et que l'arrêt du Conseil du Roi, qui survient le 6 mai de la même année, indique que les « religieuses de l'Institut de l'adoration perpétuelle du S[ain]t Sacrement* […] seront mises en possession dud[it] collège »[406]. Mme de Châtillon tire ainsi profit des circonstances politiques et religieuses. Comme nous l'avons vu, il semblerait même qu'elle calque son comportement en la matière sur celui du roi. Avant même la révocation de l'Édit de Nantes, un avenant est ajouté au contrat de 1677. Signé le 8 octobre 1685, il est enregistré au Parlement le 22 du même mois. Par cet ajout, Mme de Châtillon révise le contrat initial, remplaçant le don qu'elle avait fait d'une maison et dépendances dans le faubourg de Châtillon, par les bâtiments et dépendances du fameux Collège[407]. Entretemps, l'Édit de Fontainebleau est entré en vigueur le 15 octobre (p. 179). Après plus de treize années de pourparlers et malgré un grand nombre d'obstacles administratifs et matériels, les sœurs prennent enfin possession du monastère le 21 octobre

[405] Tonnellier, *Notes*, p. 106.
[406] Bibliothèque Municipale d'Orléans, ms. 1343, reproduit par Voignier, *Les Bénédictines*, pp. 61-62.
[407] Le document original est reproduit par Voignier, pp. 62-64 ; le résumé des dispositions provient de Poutet, *Catherine,* p. 531.

1688 [408]. La duchesse de Châtillon y effectue par la suite de fréquents séjours, bien que son domicile principal se situe dans une demeure mitoyenne au couvent de la rue Cassette[409].

Quelques années auparavant, un fâcheux épisode a eu un certain impact spirituel sur la vie de Mme de Châtillon. Sa conversion de bienséance a alors débuté depuis plus d'une décennie lorsqu'en février 1682, elle contracte la petite vérole. Quand Achery en personne lui administre les derniers sacrements, personne n'envisage qu'elle puisse en réchapper. C'est pourtant le cas, mais au prix de sa beauté. Le 25 février, Ricous évoquant la rémission de la duchesse dans une lettre à Condé en parle en ces termes : « on dit que Mme de Mecklembourg n'a pas figure humaine, son visage fait peur »[410]. Le prince se réjouissant de la guérison de sa cousine, n'a de cesse d'obtenir de ses nouvelles[411]. Fromageot, de concert avec tous les historiens qui ont abordé le sujet, estime que « la dure épreuve qu'elle venait de traverser avait accrû [sic] ses sentiments de dévotion » et que c'est ce qui l'incite à devenir une plus fervente chrétienne. Or nous avons vu que sa piété n'est, dans l'ensemble, qu'apparente. À titre d'exemple, loin d'appliquer les préceptes de charité chrétienne, elle conserve une rancune tenace envers Bussy-Rabutin[**]. Enfin amnistié par Louis XIV après des années d'exil en province, il tente de faire amende honorable auprès de la duchesse de Châtillon – qu'il sait avoir blessée en écrivant son *HADG* – par l'entremise de François de Clermont-Tonnerre, évêque-comte de Noyon. Or, le 24 mai 1683, il écrit ces mots à l'évêque :

> Il m'a paru que les satisfactions, les soumissions et les pardons que je vous avais supplié de demander de ma part à madame la duchesse de Mecklembourg, devaient toucher un cœur aussi noble que le sien, et que le christianisme voulait, aussi bien que la politique, qu'elle suivît l'exemple du roi

[408] Poutet, *Catherine*, p. 541. Pour ce qui est des obstacles, voir principalement Poutet et Voignier, *Les Bénédictines*.
[409] Voignier, *Les Bénédictines*, p. 21.
[410] AC, P LXXXV, f° 29, lettre reproduite par Fromageot, *Une Cousine*, p. 334.
[411] AC, O II, f° 542 et suiv., le 2 mars, à Ricous.

> et de M. le Prince qui m'ont enfin pardonné le malheur que j'avais eu de leur déplaire[412].

Mme de Châtillon n'est donc pas disposée à lui pardonner ; nous ignorons si le ressentiment seul engendre cette rigueur ou si elle cumule d'autres griefs à son encontre.

Quelques mois plus tard, en juin 1685, le prince de Condé qui a répudié son épouse Claire-Clémence de Maillé-Brézé[**] depuis quelques années déjà (1671)[413] et que nous avons peu connu enclin à la piété, se convertit publiquement en la paroisse Saint-Sulpice, deux mois après avoir communié pour la première fois à Pâques[414]. De même que pour Isabelle-Angélique, on peut douter de la sincérité de la démarche. Il meurt quelques mois plus tard, le 11 décembre 1686 à Fontainebleau. Nul doute que Mme de Châtillon est très affectée par sa mort. Nous ne disposons malheureusement d'aucune lettre postérieure à 1684-1685 qui puisse nous éclairer sur ses sentiments à cette occasion[415].

d. L'entremetteuse

Bien que la religion constitue désormais une priorité pour Mme de Châtillon, elle ne cesse pas pour autant de se préoccuper d'autres sujets. Un de ceux qui lui tiennent particulièrement à cœur en fin de vie concerne l'établissement de ses nièces et neveux. Nous avons vu qu'elle s'est fait accompagner de Marie-Louise d'Étampes-Valençay[**] lors de son second séjour en Allemagne avec certainement en vue de lui trouver un bon parti, ce qu'elle pense avoir fait en la personne du comte de Chavagnac (pp. 113 et suiv.). Sa sœur a trois autres filles ; l'une d'entre elles, Isabelle-Angélique (certainement sa filleule) est entrée en religion et nous ne disposons d'aucune information sur la benjamine, prénommée

[412] Lalanne (dir.), *Correspondance*, V, p. 352, let. 2059.
[413] Pour les causes et dispositions de sa détention à Châteauroux, voir Bertière, *Condé*, pp. 689-97.
[414] Jean-François Solnon, notice '[Louis II de Bourbon-]Condé', *Dictionnaire*, dir. Bluche, p. 383. Béguin évoque son scepticisme religieux, frisant l'athéisme, in *Les Princes*, p. 18.
[415] 1684 pour les lettres conservées au LHAS. Bien qu'une partie de sa correspondance avec Achery soit non datée, celui-ci meurt le 29 avril 1685.

Henriette. En revanche, Fromageot nous indique qu'elle « maria la quatrième, Julie, [le 12 février] 1685, à un richissime financier nommé Pierre Gorge, seigneur d'Antraigues [1643-1723]. Elle lui donna 100.000 livres à recevoir après sa mort »[416]. L'initiative semble donc bien venir de sa tante et pas de ses parents, certainement en raison du prestige dont elle jouit, en comparaison avec ce couple de nobles de province.

Pour ce qui est de son frère, le maréchal de Luxembourg, il est père de quatre fils et d'une fille. Il semblerait que la duchesse de Châtillon se soit mêlée des tractations visant à établir son troisième fils, Paul-Sigismond, comte de Luxe, ainsi que sa fille, Angélique-Cunégonde. Louis XIV a accepté de faire Paul-Sigismond duc, s'il trouvait une épouse. Un premier projet, visant à l'unir à mademoiselle d'Auvergne, qui apporterait une dot de cent mille livres, échoue[417]. C'est également le cas d'un mariage potentiel avec mademoiselle de Boismêlé. La duchesse de Châtillon est disposée à effectuer une donation conséquente dans son testament. Finalement les tractations n'aboutiront qu'après la mort de la duchesse : le comte de Luxe épouse en 1696 Marie-Anne de la Trémoïlle.

Pour ce qui est d'Angélique-Cunégonde de Montmorency-Luxembourg, abbesse séculière du couvent de Poussay en Lorraine, elle n'a aucune vocation religieuse. Dans un premier temps, en 1688, la duchesse de Châtillon envisage de la marier à un neveu du duc de Mecklembourg-Schwerin[418]. La vingt-huitième pièce justificative de la thèse de Fonck nous apprend que le neveu en question est l'un des fils du frère cadet de Christian-Louis, le

[416] *Une Cousine*, p. 343. Également orthographié Pierre-Georges d'Entraigues ou d'Entragues.

[417] Fonck, *Le Maréchal*, p. 232. Il prétend que cet échec est dû aux hésitations de la duchesse de Châtillon à céder son duché de Châtillon-sur-Loing.

[418] Fonck inclut dans les pièces justificatives à sa thèse de l'École des Chartes quatre documents relatifs à ce projet. Pièce n° XIII : lettre de la duchesse de Luxembourg au duc de Mecklembourg-Schwerin du 21 juillet 1688 ; n° XIV : lettre du maréchal de Luxembourg au même, de la fin du mois de juillet, où il écrit « j'ai su […] par madame de Mecklembourg, avec quelle bonté vous étiez entré dans la proposition qu'elle vous avait faite » ; n° XXVII : projet d'accord du duc de Mecklembourg pour un mariage entre Mlle de Luxembourg et un de ses neveux (1688), où le duc confirme que l'initiative a été prise par son épouse et n° XXVIII : projets d'articles de mariage entre Mlle de Luxembourg et le neveu du duc de Mecklembourg (1688). Ces quatre documents proviennent du LHAS, Acta Externa 5327.

duc Frédéric de Mecklembourg-Grabow qui vient tout juste de mourir (le 28 avril 1688). Le nom du prince à marier n'est pas indiqué. Le duc de Mecklembourg-Grabow a trois fils, tous très jeunes (nés en 1675, 1678 et 1683) par rapport à Mlle de Luxembourg, née en 1666. L'aîné des trois, Frédéric-Guillaume** succèdera en 1692 à son oncle, le duc de Mecklembourg-Schwerin. Tout laisse donc à penser que le projet concerne ce prétendant au trône ducal, Mme de Châtillon recherchant un mariage avantageux pour sa nièce. Pour appuyer ses prétentions, Isabelle-Angélique « lui fait don des quatre cent mille livres portées par son contrat de mariage avec mondit [sic] seigneur le duc de Mecklembourg »[419].

Malgré tous les sacrifices financiers consentis par la duchesse de Châtillon et l'accord du duc de Mecklembourg-Schwerin, du maréchal de Luxembourg et vraisemblablement de Louis XIV, le mariage n'aura pas lieu. Nous en ignorons la raison exacte mais supposons que d'une part la différence d'âge a joué et que d'autre part le prince mecklembourgeois n'était pas favorable à un rapprochement avec la maison de Luxembourg. En effet, lorsqu'il accèdera au trône ducal en 1692, il aura des démêlés d'ordre financier avec sa tante par alliance (p. 138). Finalement, quelques années plus tard, Mme de Châtillon parvient à arranger l'union de sa nièce Angélique-Cunégonde de Luxembourg avec Louis-Henri de Bourbon, bâtard du dernier comte de Soissons[420], « que la vieille duchesse de Nemours dote royalement »[421], n'ayant pas d'héritiers directs. Le mariage a lieu le 7 octobre 1694.

---

[419] Ibid., pièce justificative n° XXVIII.

[420] Voici ce qu'en dit le marquis de Dangeau le 8 août 1684 : « Madame de Mecklembourg a parlé au roi du mariage de mademoiselle de Luxembourg sa nièce, à qui madame de Nemours veut faire de fort grands biens, outre ceux qu'elle lui a déjà faits. Le roi a dit à madame de Mecklembourg que M. de Luxembourg ne lui avait point écrit sur cela, qu'il serait bien aise qu'ils fissent une bonne affaire, s'ils la souhaitaient, mais qu'il ne fallait pas songer à demander un rang pour M. le chevalier de Soissons », in Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, *Journal du marquis de Dangeau, publié en entier pour la première fois par MM. Soulié, Dussieux, de Chennevières, Mantz, de Montaiglon ; avec les additions inédites du duc de Saint-Simon publiées par M. Feuillet de Conches*, 19 vols (Paris : Firmin Didot, 1854-1860), V, p. 56.

[421] Magne, *Femmes galantes du XVIIe siècle : Madame de Châtillon,* p. 316.

De ces deux dernières unions orchestrées par la duchesse de Châtillon, ressort l'idée qu'elle semble privilégier chez les prétendants de ses nièces la fortune au rang. Il convient d'admettre qu'au vu des mariages qu'elle a elle-même contractés, c'est un phénomène tout à fait surprenant. Malgré son appartenance à la maison des Montmorency et sa grande beauté, les handicaps initiaux étaient certainement tout aussi nombreux que ceux auxquels font face ses nièces. Le fait que Mme de Châtillon ait dû prendre en mains leurs destinées alors qu'elle a géré ses projets matrimoniaux en toute autonomie met également en exergue l'indépendance d'esprit de la duchesse de Châtillon et l'audace, voire même le caractère révolutionnaire du procédé.

e. L'entêtement du duc de Mecklembourg-Schwerin

L'apaisement des tensions européennes grâce aux traités de Nimègue de 1679 n'est que temporaire. Au mois de novembre, invoquant un prétexte fallacieux (avoir tardé à transmettre une dépêche importante)[422], Louis XIV destitue son secrétaire d'État aux Affaires étrangères, le marquis de Pomponne, d'une part desservi par ses liens familiaux avec Port-Royal des Champs (p. 176) et, d'autre part, certainement jugé trop modéré face à l'impétueux secrétaire d'État à la Guerre, le marquis de Louvois[423]. Mme de Châtillon perd alors un précieux appui au sein du gouvernement. Il est remplacé en janvier par Charles Colbert de Croissy[**], frère cadet du grand Colbert, qui pèsera beaucoup moins sur la diplomatie que son prédécesseur et surtout que son collègue Louvois. L'influence de ce

[422] Thierry Sarmant et Mathieu Stoll, *Régner et gouverner – Louis XIV et ses ministres* (Paris : Perrin, 2010), p. 88.

[423] Voir Jean-Christian-Petitfils, 'Pomponne', in *Dictionnaire des ministres des Affaires étrangères 1589-2004*, dir. Lucien Bély et autres (Paris : Fayard, 2005), pp. 74-81. Jean Bérenger estime que Pomponne est « victime d'une intrigue ourdie par Louvois et Colbert », in 'Louvois, ministre d'État (1673-1691)', *Histoire, économie et société*, 15.1 (1996), 37-46 (p. 40). Alain Niderst s'intéresse aux raisons officielles et officieuses ayant mené à cette disgrâce, in 'Jansénisme et politique : le cas Arnauld de Pomponne', *Religion et politique : les avatars de l'augustinisme, actes du colloque organisé par l'Institut Claude Longeon, 4-7 octobre 1995*, dir. Jean Jehasse et Antony McKenna (Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1998), pp. 267-74 (pp. 270-74).

dernier est rapidement perceptible, notamment à travers la politique des Réunions (pp. 215-16). Dans le but de protéger sa frontière limitrophe avec le Saint-Empire, Louis XIV s'empare de territoires frontaliers par un « mélange de légalisme et de coercition »[424]. L'action conjointe des deux secrétaires d'État mène à « l'établissement d'un protectorat français sur Strasbourg le 30 septembre 1681 et au siège de Luxembourg en 1683 »[425]. La France profite du contexte géopolitique : la guerre austro-turque vient de débuter et les effectifs militaires de l'empereur sont concentrés à l'est. Louis XIV, dont la tolérance religieuse n'est pourtant pas des plus grandes, soutient stratégiquement l'Empire ottoman afin d'avoir les coudées franches sur la frontière orientale du Saint-Empire. Alors que débute le siège de Vienne par les Turcs en juin 1683, Louis XIV en profite pour tenter de reconnaître les Réunions par la Diète d'Empire[*]. Le seul souverain à timidement intervenir est le roi d'Angleterre, Charles II, qui déclare la guerre à la France en octobre 1683. Ne recevant aucun appui, il finit par déclarer forfait[426].

À cette même époque, le duc de Mecklembourg se trouve toujours à Hambourg. En janvier 1680, il choisit d'ignorer une injonction impériale lui ordonnant de verser à son épouse la pension accordée par le parlement du Châtelet en 1664, sentence confirmée par la Chambre de Justice Impériale[*427] (p. 103). Lorsque le duc se rend à Paris au printemps 1684, le Danemark, reproduisant la politique française des Réunions, s'empare de son duché ainsi que d'une partie de la Poméranie[§428]. Louis XIV, par l'entremise de Gourville[**], l'exhorte alors à mettre la ville et la forteresse de Dömitz[§] sous séquestre danois, recommandation à

[424] John A. Lynn, *Les Guerres de Louis XIV, 1667-1714*, trad. Bruno Demangeot (Paris : Perrin, 2010), p. 48.
[425] Bérenger, 'Louvois', p. 42.
[426] Ibid., p. 49.
[427] Fromageot, *Une Cousine*, p. 338. Le mandat impérial se trouve aux AD, Mecklembourg 2, f° 427.
[428] Félicité, 'Négocier', p. 128. Voir également pp. 214-15.

laquelle le duc accède à contrecœur, par une convention secrète du 13 mai 1684[429]. La France cherche de cette manière à saper la puissance du duché de Celle (qui a rompu sa neutralité), en le laissant à la merci du Danemark. Or, bien qu'il ait donné son accord de principe, le duc de Mecklembourg envoie des informations contradictoires à son Conseil, ce qui permet au duc de Celle d'anticiper l'arrivée des Danois et d'occuper lui-même la place forte de Dömitz [§]. Louis XIV, irrité par le double jeu mis en place par son ancien protégé, se décide à le mettre aux arrêts le 21 juin. Dangeau écrit le lendemain :

> On sut que M. de Batimont [sic] avait arrêté M. de Mecklembourg et l'avait mené à Vincennes. Il avait promis au roi, par un traité qu'il avait signé de sa main, de livrer aux troupes de Danemark la place de Deintz [sic] et n'a pas tenu parole[430].

Le duc, pour sa part, dément toute intention malveillante[431]. À partir de cette date, son épouse se démène pour obtenir sa libération, comme en témoigne sa correspondance aux archives de Schwerin. Au-delà du devoir conjugal ou de la grandeur d'âme, nous supposons qu'elle exerce ce rôle dans le but d'obtenir enfin gain de cause dans l'affaire de la pension. Elle multiplie les lettres à son époux et à un certain Taddel[**], certainement homme de confiance du duc, évoquant des entrevues versaillaises avec le roi ou Croissy[**], ayant pour objectif de négocier sa libération ou du moins d'« adoucir [sa] prison »[432]. Elle lui rend également visite à de nombreuses reprises et se lamente de le voir accablé par son incarcération :

> Il demande sans cesse qu'on lui fasse voir en quoi il a tort. Il ne dort point, il ne mange point et rien n'est pareil au changement dans lequel il est. C'est une mélancolie à faire pitié et il est si peu sensible à tout ce qu'on fait pour lui, qu'à peine me voulut-il voir hier[433].

---

[429] Ibid., p. 129.
[430] Dangeau, *Journal*, I, p. 29. Il doit s'agir du marquis de Bellefonds, gouverneur de Vincennes.
[431] LHAS 2.12 -1/23, 1686, Mme de Châtillon à [Croissy], de Paris, le 15 juillet [1684]. Les feuillets de ce fonds ne sont pas numérotés.
[432] LHAS 2.12 -1/23, 1686, au duc de Mecklembourg-Schwerin, le 23 juin 1684.
[433] LHAS 2.12 -1/23, 1686, à [Croissy], de Paris, le 15 juillet [1684].

Dans la même lettre, elle se dit disposée à prendre sa place en prison, certainement afin de prouver son dévouement :

> Je me rends sa caution au péril de ma vie et supplie Monsieur de le dire au roi et si sa Majesté me voulait faire la plus grande grâce du monde, ce serait d'envoyer un ordre par lequel je demeurerais en la place jusqu'à ce qu'il fût justicié. Ce serait pour moi une aussi grande joie que celle qu'il aura d'en sortir et cela ferait voir aux alliés du roi qu'il ne lui a donné la liberté qu'en prenant de bonnes précautions[434].

Il y a fort à parier qu'elle prend peu de risques en formulant cette proposition ; le roi n'aurait aucun intérêt à libérer un prince qui lui a désobéi et à emprisonner une fidèle sujette. Mme de Châtillon est également en contact suivi avec un envoyé du Danemark, qui l'aide à parvenir à ses fins[435]. Elle apprend à son époux la signature de la trêve de Ratisbonne du 15 août 1684, par laquelle Louis XIV et Léopold Ier, d'une part, et Louis XIV et Charles II d'Espagne, d'autre part, s'accordent sur un cessez-le-feu de vingt ans[436] (rapidement caduc). Grâce à cette convention, « Louis XIV est autorisé à occuper, à titre précaire, les terres d'Empire sur lesquelles il a étendu sa souveraineté au vu des sentences prononcées par les chambres de réunion. En échange, il s'engageait à ne plus procéder à aucune annexion »[437]. Finalement, grâce notamment à l'évolution des circonstances politiques, l'insistance de la duchesse de Châtillon porte ses fruits : son époux est libéré le 30 août. Dans l'intervalle, Mme de Châtillon a eu la douleur de perdre subitement sa sœur, Marie-Louise de Valençay[**] (let. 85).

En dépit de l'ardeur dont a fait preuve la duchesse de Châtillon pour obtenir l'élargissement de son époux, celui-ci ne se montre toujours pas disposé à lui restituer sa dot ou bien à lui verser une pension. C'est alors qu'entre en scène un prestigieux intermédiaire,

---

[434] Ibid.
[435] LHAS 2.12 -1/23, 1686, au duc de Mecklembourg-Schwerin, s.d. [fin juillet]. Il s'agit certainement d'Henning Meyer de Meyercron.
[436] François Bluche, *Louis XIV* (Paris : Fayard, 1986), p. 430. Elle l'informe de la nouvelle trois jours avant la signature et se rend à Saint-Cloud le 19 août afin de vérifier les faits, let. 83, l. 4.
[437] Bérenger, Notice '[Trêve de] Ratisbonne', *Dictionnaire*, dir. Bluche, pp. 1302-03.

en la personne du diplomate et savant allemand Ézéchiel Spanheim[**]. Il est, pour lors, envoyé extraordinaire de l'Électeur de Brandebourg[**] en France depuis 1680 (il y reste huit ans) et est chargé de faire appliquer les clauses du traité secret de Saint-Germain du 25 octobre 1679[438]. À son retour de France, il rédigera un rapport de fin de mission dans lequel il décrira les membres les plus influents de la Cour de Versailles[§] ; Mme de Châtillon fait partie avec la duchesse douairière de Hanovre[439] des « princesses françaises mariées à des princes souverains ». Outre la nature des négociations qu'il entreprend pour réconcilier les époux ducaux (à l'initiative, soulignons-le, du Grand Électeur en personne), il fait d'Isabelle-Angélique un portrait des plus élogieux, et met en valeur son esprit :

> [Elle] épousa ensuite le duc de Mecklembourg. […] Mais, comme leur humeur et leur génie avaient peu de rapport, leur union ne fut pas de longue durée ; en sorte qu'ils ne demeurèrent pas longtemps ensemble, et que, malgré même les voyages et le séjour que le duc son époux faisait à Paris, et toutes les avances qu'elle faisait de son côté pour se raccommoder, ils n'en demeuraient pas moins séparés l'un de l'autre et sans se voir ni se parler. Ce qui dura jusqu'à l'emprisonnement de ce duc, au château de Vincennes, en 1684, jusqu'à ce qu'elle prit le parti de solliciter en Cour sa liberté, qu'elle en tira occasion de le voir dans sa prison, et depuis qu'il en fut délivré, et qu'au sujet des ordres que j'avais eus de feu[e] S[on]A[ltesse] É[lectorale] de m'y intéresser de sa part, et ainsi d'en être connu de l'un et de l'autre, j'en fus requis également de tous deux de tâcher à les raccommoder et surtout d'ajuster l'affaire d'une pension annuelle que la duchesse prétendait du duc son mari, quoiqu'elle fût séparée de biens d'avec lui ; et ainsi sans qu'il eût de son côté aucune part à ceux de ladite duchesse, et qui étaient d'ailleurs assez considérables. J'eus le bonheur d'y réussir, malgré tous les obstacles qui s'y trouvaient et qui avaient accroché depuis longtemps leur réunion et de les faire consentir de gré à gré l'accord que j'en dressai à leur prière et qu'ils voulurent que je signasse après eux. Ce qui n'a pu que me donner lieu de connaître cette duchesse par elle-même, après l'avoir connue par ce qui en était assez public et ainsi de me persuader que l'âge qu'elle a présentement de soixante passés, joint à la petite vérole dont elle fut atteinte, il n'y a que huit ou neuf ans, en ruinant les traits de cette grande beauté de visage qui a brillé longtemps et fait bien du bruit en France, sous le nom de la 'belle duchesse de Châtillon', n'a rien diminué des avantages de sa taille et de sa bonne mine, ni d'ailleurs de la beauté de son esprit et des charmes de son

[438] *Relation de la Cour de France en 1690*, dir. Émile Bourgeois (Paris : Mercure de France, 1973). L'introduction de cet ouvrage nous fournit les détails de sa mission, pp. 9 et suiv.
[439] Il s'agit de Bénédicte-Henriette, veuve de Jean-Frédéric de Hanovre, disparu en décembre 1679.

> entretien. En quoi on peut dire, sans la flatter, qu'il n'y a rien encore à la Cour de France qui l'égale[440].

À la faveur de cette entremise, le duc de Mecklembourg consent donc le 22 février 1685 à verser à son épouse « une pension annuelle de 12 000 livres, payable par semestre, à partir de juin 1685 »[441]. Autant dire que ces termes lui sont nettement plus favorables que ceux de la sentence impériale et du Parlement du Châtelet, ce qui peut expliquer qu'il consente cette fois-ci à effectuer les versements. Mettons également l'accent sur le fait que Spanheim, dans l'extrait cité ci-dessus, dépeint Mme de Châtillon comme une personnalité publique. Sa renommée dans les milieux politiques et mondains du XVIIe siècle n'est pas forcément évidente pour un lecteur d'aujourd'hui.

f. La révocation de l'Édit de Nantes

Bien que la trêve ait été conclue en août 1685, la révocation de l'Édit de Nantes du 18 octobre 1685 va mettre le feu aux poudres sur le continent européen[442]. Il ne s'agit pourtant que d'une simple étape dans la politique antiprotestante entamée dès 1661, qui ne marque ni l'apogée ni l'aboutissement du processus de répression des huguenots[443]. Jean-Pierre Poussou souligne en effet qu'environ trois cents mesures avaient déjà limité l'exercice de la religion réformée à partir de 1661[444]. La violence symbolique de l'Édit demeure. Selon Sarmant et Stoll, Louis XIV est bel et bien l'instigateur de cette politique, stricte mise en application du principe *cujus regio, ejus religio* ; ses ministres n'en sont que les

---

[440] Ibid., p. 115.
[441] Fromageot, *Une Cousine*, p. 342. Voir AD, Mecklembourg Suppl. 1, f° 92.
[442] Pour une description détaillée de l'acte, voir Émile-Guillaume Léonard, 'Le protestantisme français au XVIIe siècle', *Revue historique*, 200 (1948), 153-79 (pp. 174 et suiv.).
[443] Sarmant et Stoll, *Régner*, p. 270.
[444] Notice 'Révocation de l'Édit de Nantes', in *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, dir. Lucien Bély (Paris : Presses Universitaires de France, 2002), p. 1093.

exécuteurs[445]. Les conséquences démographiques et économiques de l'Édit de Fontainebleau sont particulièrement dommageables pour la France et pour la réputation de Louis XIV. Environ deux cent mille protestants (soit un pour cent de la population) refusant de se convertir ou de vivre leur religion dans la clandestinité choisissent le chemin de l'exil, vers des territoires voisins calvinistes, luthériens ou anglicans, tels que les Provinces-Unies, l'Angleterre et surtout le Saint-Empire, emportant avec eux leurs techniques et leurs savoirs[446].

Les États protestants du Saint-Empire sont généralement bien disposés à l'égard des réfugiés. Ainsi, l'électeur de Brandebourg, qui avait pourtant fait la paix avec le roi de France en 1679, « se détacha peu à peu de l'alliance française, lorsqu'il vit Louis XIV se faire le champion du catholicisme en Allemagne et le persécuteur des protestants en France »[447]. En réaction au traité de Fontainebleau, il promulgue le 8 novembre le fameux Édit de Postdam, par lequel le Brandebourg annonce se montrer favorable à l'accueil de réfugiés huguenots et leur offre un grand nombre de privilèges. Spanheim[**] distribue clandestinement des copies de l'Édit à Paris[448]. Environ vingt mille Français s'installent dans l'électorat.

Le duc de Celle avait quant à lui anticipé l'officialisation de la répression de la religion réformée en France par un décret du 8 août 1684, d'une teneur analogue à l'Édit de Postdam[449]. Bien que théoriquement allié au roi de France par le traité négocié par la duchesse de Châtillon en février 1679, le cumul des Réunions, de l'annexion de Strasbourg et des dragonnades a contribué à le rallier à l'opinion publique allemande, scandalisée par la

[445] Sarmant et Stoll, *Régner,* p. 281.
[446] Frédéric Delforge, notice 'Révocation de l'Édit de Nantes', *Dictionnaire*, dir. Bluche, pp. 1332-34. Voir également <http://www.refuge-huguenot.fr/histoire.php> [consulté le 15 avril 2016].
[447] Michel Kerautret, *Histoire de la Prusse* (Paris : Éditions du Seuil, 2005), p. 85.
[448] Ibid., p. 86. Le landgrave de Hesse-Cassel accorde également le droit d'asile à de nombreux exilés.
[449] Horric de Beaucaire, *Une Mésalliance*, p. 101. Voir également Charles Weiss, *Histoire des réfugiés protestants de France depuis la Révocation de l'Édit de Nantes jusqu'à nos jours*, 2 vols (Paris : Charpentier, 1853), I, p. 124.

politique de Louis XIV. Le fait que son épouse soit calviniste a naturellement aussi pesé sur sa décision. Comme le souligne A.-J. Enschédé, « une fois l'édit révoqué et le Refuge commencé, il est fort naturel que la duchesse de Celle ait attiré à elle un certain nombre de réfugiés, surtout de ceux qui étaient originaires du Poitou »[450]. Son beau-frère Ernest-Auguste, devenu à la fin de l'année 1679 duc de Hanovre, publie en décembre 1685 « un édit en quinze articles pour […] accorder [aux protestants] les privilèges les plus étendus »[451]. Précisons qu'en juin 1683, ce dernier a soutiré à l'empereur une promesse d'obtenir à terme la dignité électorale s'il s'alliait à lui. La rupture entre Louis XIV et ses éphémères alliés, les ducs de Brunswick-Lunebourg, est donc désormais consommée.

Nous avons évoqué tout le zèle déployé par Mme de Châtillon dans l'optique de convertir ses sujets de Châtillon-sur-Loing et du Mecklembourg (p. 88), avant même la révocation de l'Édit. Nul besoin d'y revenir ; ce nouveau texte ne fait que regrouper et amplifier les mesures prises depuis des années déjà[452]. À la fin du mois d'octobre, elle se rend en personne à Châtillon-sur-Loing afin d'assister à des abjurations[453].

g. L'Europe repart en guerre

L'indignation des princes européens face à la politique autoritariste du Roi Soleil (imposition d'une unité religieuse d'une part et transgression des frontières d'autre part) mène, en 1686, à l'arrêt de conventions secrètes entre les Provinces-Unies, la Suède, l'empereur et le Brandebourg[454], traités qui préfigurent la coalition qu'affrontera Louis XIV lors de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697). Pour l'heure, du côté de la France, la

[450] 'L'Église française de Celle en Allemagne', *Bulletin historique et littéraire (Société de l'Histoire du protestantisme français)*, 41.12 (1892), 644-57 (p. 648).
[451] Horric de Beaucaire, *Une Mésalliance*, p. 117.
[452] Poutet, *Catherine*, pp. 529-31.
[453] Voignier, *Les Bénédictines*, p. 21
[454] Fromageot, *Une Cousine*, p. 346.

tendance est à la tentative d'apaisement. Louis XIV souhaite revenir dans les bonnes grâces des ducs de Brunswick-Lunebourg (désormais au nombre de deux : Georges-Guillaume, duc de Celle et Ernest-Auguste, duc de Hanovre). On confie à cet effet à Rébenac** – désormais envoyé auprès de l'électeur de Brandebourg – une mission auprès du duc de Celle, qui n'aboutit pas. Or, à la même époque, le marquis de Sourches nous apprend que « la dernière nouvelle du mois d'août [1687] fut le présent de quarante mille livres d'argent comptant que le roi fit à Mme la princesse de Mecklembourg » ; il ajoute en note qu'elle a certainement « rendu quelque service secret au roi du côté de l'Allemagne »[455]. Il semblerait en effet que malgré les dissentiments politiques et religieux, la duchesse de Châtillon conserve ses amitiés outre-Rhin. C'est encore le cas le 18 juin 1684, comme elle l'indique dans une lettre à son époux en plein épisode dano-cellois au sujet de Dömitz : « j'envoie à m[onsieu]r de Croissy la lettre que je reçus hier de m[onsieu]r le duc de Celle »[456]. Nous ignorons qui de la duchesse ou du secrétaire aux Affaires étrangères, Croissy**, a pris l'initiative de solliciter cette médiation, car nous ne disposons d'aucun courrier de cette époque entre la duchesse et la Cour. Fromageot évoque un traité entre la France et le duché de Hanovre, ratifié en février 1688, qui serait le résultat de l'intervention conjointe de Gourville et de Mme de Châtillon (personnelle pour l'un ; épistolaire pour l'autre)[457]. N'ayant trouvé nulle mention de cette alliance, nous la jugeons assez peu plausible dans la mesure où, comme nous l'avons signalé, le duc de Hanovre attend en récompense de sa fidélité à l'empereur la dignité électorale.

Confronté à l'imminence d'un conflit de grande ampleur, Louis XIV cherche en 1688 à s'assurer l'appui du duc de Mecklembourg-Schwerin, qui s'apprête à quitter la France. Bien

[455] Gabriel-Jules de Cosnac et Édouard Pontal (dir.), *Mémoires du marquis de Sourches sur le règne de Louis XIV*, 13 vols (Paris : Hachette, 1882-93), II, p. 82, le 22 août.
[456] LHAS 2.12 -1/23, 1686.
[457] *Une Cousine*, p. 347.

qu'il ne l'estime guère et le traite depuis plusieurs années comme quantité négligeable, la raison d'État doit primer. Si Fromageot estime que Mme de Châtillon est chargée de négocier le traité en question, il n'en apporte aucune preuve tangible[458]. En revanche, Fonck, s'appuyant sur la correspondance de plusieurs personnages mêlés à ces pourparlers, justifie pleinement son hypothèse selon laquelle le maréchal de Luxembourg est la cheville ouvrière des tractations. La duchesse n'en est pas moins tenue au courant de l'évolution des discussions par son frère qui sollicite fréquemment ses avis. Toutefois, c'est pour l'essentiel lui qui fait la navette entre le duc de Mecklembourg-Schwerin d'une part et Louis XIV et Croissy d'autre part. Sa charge de capitaine des gardes du corps du roi facilite grandement cette tâche, dans la mesure où il est amené à côtoyer quotidiennement le monarque ; on remarque même une certaine familiarité entre les deux hommes : « j'ai pris le roi dans la chambre de Mme de Maintenon et lui ai parlé »[459].

Il semblerait que la duchesse de Châtillon serve toutefois à l'occasion d'intermédiaire entre son époux et son frère. Ainsi, le 4 août, Luxembourg joint une lettre pour le duc de Mecklembourg à celle qu'il adresse à sa sœur[460]. En outre, au dos d'un pli émanant de son beau-frère, Christian-Louis a fait inscrire « reçu de la main de Madame venant la quérir des Capucines le 3 août 1688 »[461]. Ajoutons finalement que Luxembourg rapporte dans la même lettre du 4 août les paroles prononcées par Colbert de Croissy : « je voudrais bien en sortant de chez Mme de Mecklembourg pouvoir voir m[onsieu]r son mari ». Pour que le secrétaire d'État aux Affaires étrangères effectue lui-même le déplacement au domicile de la duchesse, le motif est clairement impérieux.

[458] Ibid., pp. 347-48.
[459] Fonck, 'François-Henri', pièce justificative n° XVIII, à Mme de Châtillon, le 6 août 1688.
[460] Ibid., pièce justificative n° XVII.
[461] Ibid., pièce justificative n° XV.

Les lettres de Luxembourg à sa sœur montrent non seulement qu'il lui voue un amour et une confiance sans commune mesure, mais également qu'il tient en haute estime ses qualités intellectuelles et sa connaissance géopolitique de l'Empire. Il lui livre ainsi des informations très pointues qui montrent qu'elle peut rivaliser avec certains diplomates de l'époque. Ces quelques lettres nous donnent un des rares témoignages de première main relatif à l'intensité du lien adelphique qui existe entre eux. En voici un exemple, dans une lettre du 6 août citée ci-dessus : « ce ne sera qu'après vous avoir dit, grande princesse, que je vous adore, honore, aime et respecte ». Didier Lett signale que ce n'est pas une situation exceptionnelle :

> S'il est un lien de solidarité et d'affection rarement démenti, c'est bien celui qui se noue entre un frère et une sœur. […] Dans les systèmes de parenté, il s'agit d'une relation centrale, toujours très positive. Devant assumer une fonction sociale distincte, le frère et la sœur entrent rarement en concurrence[462].

Le frère et la sœur œuvrent ainsi main dans la main, sans empiéter sur le domaine réservé de l'autre.

Le texte définitif du traité est finalement arrêté. L'un des arguments ayant permis de convaincre le duc de Mecklembourg est la promesse de lui faire obtenir des passeports* pour lui-même, sa suite et ses effets personnels. Fonck indique que le traité d'alliance, en date du 23 août 1688, « prévoyait que le duc de Mecklembourg mettrait ses États sous la protection du roi de France, accordant en échange le libre passage aux troupes de celui-ci, la possibilité de faire des levées dans son duché, la fourniture de vivres, de munitions et de bois pour la marine »[463]. Il quitte alors définitivement la France, non pas pour se rendre dans son duché mais pour finir ses jours à La Haye. Pour ce qui est de Luxembourg, le succès de

[462] 'L'histoire des frères et des sœurs', *Clio. Femmes, genre, histoire*, 34 (2011), 182-202 (pp. 189-90). Vergnes s'est, pour sa part, intéressée au lien entre la duchesse de Longueville et ses deux frères, in 'La duchesse'.
[463] *Le Maréchal*, p. 174. Le traité est reproduit par Félicité, 'Négocier', en annexe 25, pp. 802-04.

cette médiation contribue certainement à son retour aux grands commandements militaires pour la campagne de 1690.

Les négociations qui ont mené à la signature de ce traité ont dû remémorer au roi les services que la duchesse de Châtillon lui a rendus dans le duché de Brunswick-Lunebourg à la fin de la décennie précédente. Il décide alors de mettre à profit les faveurs dont elle continue de jouir auprès de cette maison. Son objectif est de détacher* le duc de Celle de l'empereur, qu'il affronte en ces débuts de conflit européen (guerre de la Ligue d'Augsbourg). La duchesse de Châtillon mesurant l'ampleur de la tâche qu'on lui confie élabore une stratégie des plus réfléchies pour parvenir à ses fins. Le duc Jules-François de Saxe-Lauenbourg** est mort le 30 septembre 1689, ne laissant que deux filles, dont l'aînée, Anne-Marie-Françoise, est l'héritière légitime du duché[464]. Cette princesse est par ailleurs la filleule de la duchesse de Châtillon et du duc de Celle (let 42, l. 43-46). Or deux princes voisins (entre autres) prétendent avoir des droits sur le duché : les ducs de Mecklembourg-Schwerin et de Celle[465]. Cherchant à éviter tout conflit armé entre eux et à contenter Louis XIV, la duchesse de Châtillon suggère au roi, dans un premier temps, d'obtenir du duc de Mecklembourg-Schwerin une renonciation à cette succession en échange d'une forte compensation financière. La deuxième étape consiste à ménager un traité d'alliance entre la France et Celle. Georges-Guillaume épargnerait ainsi ses forces militaires et ses ressources financières[466]. Afin de convaincre son époux, Isabelle-Angélique se déclare disposée à lui rendre visite à La Haye. La Couronne semble goûter à cette entreprise, comme en témoigne un mémoire* du 1er février 1692, destiné au sieur du Moulinet « s'en allant avec mad[ame] la

[464] La loi salique n'est pas en vigueur dans ce duché.
[465] Voir Fromageot, *Une Cousine*, p. 350, pour les fondements légaux.
[466] AD, Mecklembourg 2, f° 464.

duchesse de Mecklembourg », qui détaille le projet mentionné ci-dessus[467]. Dans les grandes lignes, Moulinet est chargé des aspects techniques et budgétaires tandis que la duchesse de Châtillon a carte blanche quant aux négociations. Deux semaines plus tard, dans une lettre que Pomponne adresse à la duchesse de Châtillon, on apprend que cette dernière lui a fait suivre deux lettres d'Éléonore d'Olbreuse** et de Bernstorff** (respectivement épouse et premier ministre du duc de Celle), indiquant que la maison de Brunswick n'est disposée à traiter avec le roi de France que s'il existe une possibilité d'expansion territoriale[468]. La virtuosité diplomatique de la duchesse de Châtillon pourrait donc faire des merveilles. Or celle-ci, souffrante, est contrainte d'ajourner son séjour. Puis, en juin, le duc Christian-Louis de Mecklembourg-Schwerin meurt à La Haye, sonnant ainsi le glas des manœuvres diplomatiques de son épouse, qui reposaient, rappelons-le, sur la cession de ses droits sur le duché de Saxe-Lauenbourg. Georges-Guillaume de Celle s'en empare donc aisément, sans que la France n'en tire nul bénéfice. Dans ce cas précis, il est clair que la négociation de la duchesse de Châtillon est étroitement liée au pouvoir exercé par son époux et que, sans lui, rien n'est possible. Rappelons qu'en revanche, en 1678-1679, son autorité personnelle n'émane pas d'un quelconque lien de parenté et que la marge de manœuvre dont elle bénéficie est le fruit de ses propres efforts.

Le duc de Mecklembourg-Schwerin disparaissant sans descendance directe, c'est son neveu Frédéric-Guillaume** qui lui succède. Il avait été, en 1688, sur le point d'épouser Angélique-Cunégonde de Luxembourg (p. 123). Or ce prince, ardent luthérien, est très mal disposé à l'égard de sa tante, qui présente une double tare : elle est française et catholique.

[467] AD, Brunswick-Hanovre Suppl. 2, f° 242. Voir également Fromageot, *Une Cousine*, pp. 351-52. Ce dernier retranscrit de manière approximative des extraits des instructions.
[468] AD, Mecklembourg 2, f° 458, du 15 février 1692. Depuis la mort de Louvois en 1691, Pomponne fait à nouveau partie du Conseil d'en-Haut en tant que ministre d'État, tandis que Croissy conserve le secrétariat aux Affaires étrangères.

Il refuse donc catégoriquement de procéder à la restitution de sa dot de quatre cent mille livres. Mme de Châtillon fait appel à la justice du roi, qui charge M. du Moulinet de traiter avec les princes de Mecklembourg, avec si nécessaire l'appui de la Couronne du Danemark, afin que la duchesse obtienne réparation[469]. Les négociations ne semblent pas aboutir. En effet, dans une lettre de sa main en réponse à un courrier de la duchesse de Châtillon, le 30 septembre, Louis XIV accuse réception de sa demande de se rendre sur place, afin d'y plaider elle-même sa cause. Le roi, s'inquiétant certainement de la santé d'Isabelle-Angélique, préfère solliciter l'appui du roi du Danemark. Il donne des instructions à cet effet à son ambassadeur à Copenhague, Hyacinthe-Guillaume Foullé, seigneur de Martangis : « le roi de Danemark emploiera tout le crédit qu'il a auprès desd[its] princes pour les porter à la raison »[470]. Il semblerait que malgré le concours de la Couronne, la duchesse de Châtillon s'éteigne sans avoir jamais recouvré sa dot.

h. Dernières dispositions

Mme de Châtillon consacre ses dernières années à se rapprocher plus encore de la congrégation des bénédictines de mère Mectilde. Elle louait depuis 1692 un immeuble adjacent au couvent, rue du Cherche-Midi. L'année suivante, elle achète l'hôtel de Gesvres, avec « une entrée directe dans le jardin du couvent des bénédictines »[471].

Elle rédige le 19 juin 1693 un long testament, qui témoigne de ses préoccupations religieuses et de sa volonté de participer à l'établissement de sa parentèle[472]. Manon

[469] AD, Mecklembourg 2, f° 459, de [Pomponne] à Moulinet, de Marly[-le-Roi], le 12 août 1692.
[470] AD, Mecklembourg 2, f° 460.
[471] Fromageot, *Une Cousine*, pp. 357-58.
[472] AN, Y 37, f° 92. Un testament antérieur de la duchesse d'une autre main se trouve également aux AN, Minutier central XXVII 143. Il date du 22 septembre 1690. Sonja Boon perçoit le testament « as a form of life writing », où le testateur s'auto-représente. Il est le miroir de sa correspondance intime, in 'Recuperative autobiography and the politics of life writing : lineage inheritance, and legacy in the writings of the Marquise de la Ferté-Imbault', *Journal of Women's History*, 24.3 (2012), 13-38 (p. 18).

Schmitt rappelle que l'Église impose alors à tout bon chrétien la rédaction d'un tel document, qui conditionne un enterrement en bonne et due forme et le salut de l'âme[473]. La testatrice lègue la baronnie de Merlou et ses dépendances à son frère (qui la précèdera dans la tombe), puis à son fils aîné et à ses descendants aînés mâles. Les filles sont exclues de la succession. Elle transmet ensuite à son troisième neveu (le deuxième, Pierre-Henri, est entré dans les ordres) le duché de Châtillon-sur-Loing et ses dépendances, legs assorti des mêmes conditions que Merlou (primogéniture masculine et interdiction d'aliéner le domaine). Voici pour l'essentiel de ses terres ; plusieurs autres fiefs de moindre importance sont répartis entre les neveux restants. Quant à ce qui subsiste de son patrimoine, outre plusieurs donations conséquentes aux bénédictines, sa mère, qui lui survit, hérite de la plus grande partie de ses biens mobiliers et de son argent.

Nous sommes ici en présence d'un système dit lignager, dans lequel, comme le précise Christine Dousset, la parenté masculine est clairement privilégiée[474]. Ainsi, « sang, biens et noms ne se transmettent [alors] que par les hommes »[475]. Ce mécanisme de transmission intergénérationnelle, principalement appliqué dans le milieu nobiliaire, s'assortit, dans le cas du testament de la duchesse de Châtillon, de substitutions fidéicommissaires. Moyennant ces dispositions successorales, elle organise sur un nombre de générations illimité la passation de ses biens, selon le principe de la primogéniture masculine. La testatrice a donc recours à une pratique fréquente parmi les classes supérieures parisiennes et normandes[476], qui lui permet d'assurer la perduration de son patrimoine, en ligne collatérale. Isabelle-

[473] 'Mourir au XVIIe siècle : attitudes des habitants du Châtelleraudais', *CCHA*, 9 (2004-05), 41-80 (pp. 41-46).
[474] 'Femmes et héritage en France au XVIIe siècle', *XVIIe siècle*, 244.3 (2009), 477-91, (pp. 489-90). Le numéro est consacré au statut de la femme en Europe au XVIIe siècle.
[475] Ibid., p. 489.
[476] Élie Haddad, 'Les substitutions fidéicommissaires dans la France d'Ancien Régime : droit et historiographie', *Mélanges de l'École française de Rome – Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, 124.2 (2012) <https://mefrim.revues.org/690> [consulté le 5 février 2016] (par. 24 sur 47).

Angélique aurait pu procéder différemment, dans la mesure où l'exclusion des femmes de la succession n'est pas une condition *sine qua non* de la substitution fidéicommissaire[477]. Elle a privilégié la survivance de sa puissance foncière au sein de la maison des Montmorency, prenant ainsi des dispositions testamentaires qui profitent à sa parentèle masculine (qui conservera le patronyme de Montmorency) et lèsent sa parentèle féminine (dont les héritiers seront amenés à porter un autre nom). La grandeur de sa maison ne peut, selon elle, subsister que par les mâles : « notre intention étant que cette baronnie soit conservé à la maison des Montmorency, dans les descendants de M. le duc de Luxembourg, mon frère, que nous aimons tendrement »[478]. Elle applique ainsi la loi salique à l'échelle familiale[479]. Sa décision, qui contribue au renforcement du pouvoir patriarcal, peut sembler paradoxale pour un lecteur du XXIe siècle, au vu du rôle inhabituel qu'elle-même a tenu, en dépit de son sexe, sur la scène politique. N'a-t-elle pas continuellement transgressé les frontières établies entre sexes ? Cette clause est donc hautement révélatrice : si elle s'est arrogé des droits traditionnellement réservés à la gent masculine, elle ne s'est jamais considérée comme porte-parole ou même membre d'un mouvement que l'on pourrait qualifier de protoféministe.

Deux ans après avoir convenu de ces dispositions, la duchesse de Châtillon s'éteint le 24 janvier 1695, d'une congestion pulmonaire. Son frère bien-aimé a été emporté par la même affection vingt jours auparavant[480]. La maladie est si fulgurante qu'elle n'a pas le temps de recevoir les derniers sacrements (qu'on lui a toutefois déjà administrés en février 1682 lors de sa petite vérole). Par un contrat conclu en 1682 avec mère Mectilde[**], elle a

[477] Ibid., par. 34.
[478] Reproduit par Fromageot, *Une Cousine*, p. 359.
[479] La loi salique consiste de même en une substitution fidéicommissaire de mâle en mâle, in Haddad, 'Les substitutions', par. 2.
[480] Fromageot, *Une Cousine,* p. 366. Voir également Sourches, *Mémoires*, IV, pp. 142-43, le lundi 24 janvier 1695.

indiqué vouloir être inhumée dans le chœur de l'Église des bénédictines du Saint-Sacrement[*], situé rue Cassette[481]. Son testament précise que son cœur sera enterré aux côtés de Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de Condé[**], qui s'est éteinte quarante-cinq ans auparavant :

> En quelque lieu que je meure, je veux que l'on prenne mon cœur […] et qu'on le porte au Grand Couvent des Carmélites, près du corps de feue madame la Princesse qui m'a tendrement aimée et qui m'a fait du bien dont je conserverai la reconnaissance jusqu'au tombeau[482].

D'après Schmitt, la tradition aristocrate revenant à faire inhumer le cœur séparément du corps revêt une haute portée symbolique. Cet organe constitue en effet « l'élément le plus noble, siège de la vie et du sentiment, mais aussi siège de la *virtus* (courage, vaillance), la vertu propre à la noblesse »[483]. Cette disposition est également révélatrice de son attachement à la princesse de Condé, dont beaucoup ont douté pendant la Fronde (pp. 40-41).

La disparition de la duchesse semble passer presque inaperçue dans les milieux mondains, dont elle s'était retirée depuis quelque temps déjà. Pourtant, un jugement lapidaire porté par Mme de Sévigné a contribué à transmettre à la postérité une piètre image de la défunte, mettant l'accent sur sa soi-disant vénalité. La marquise, scandalisée, l'émet dans une lettre du 3 février à son amie intime, Mme de Coulanges (1641-1723), peu après l'ouverture du testament :

> Ah ! Ne me parlez point de Mme de Mecklembourg ; je la renonce. Comment peut-on, par rapport à Dieu et même à l'humanité, garder tant d'or, tant d'argent, tant de meubles, tant de pierreries, au milieu de l'extrême misère des pauvres dont on est accablé dans ces derniers temps ? Mais comment peut-on vouloir paraître aux yeux du monde, ce monde dont on veut l'estime et l'approbation au-delà du tombeau, comment veut-on lui paraître la plus avare personne du monde ? Avare pour les pauvres, avare pour ses

[481] Voignier, *Les Bénédictines*¸ p. 82.
[482] Reproduit par Fromageot, *Une Cousine*, p. 359.
[483] 'Mourir', pp. 64-65.

> domestiques, à qui elle ne laisse rien, avare pour elle-même, puisqu'elle se laissait quasi mourir de faim, et en mourant, lorsqu'elle ne peut plus cacher cette horrible passion, paraître aux yeux du public, l'avarice même ? […] Nous nous étions fort aimées autrefois ; nous nous appelions sœurs. Je la renonce, qu'on ne m'en parle plus […][484].

Il est difficile de comprendre la sévérité de son jugement. Nous avons évoqué les dispositions testamentaires qu'elle décrie et qui, pourtant, si nous reprenons les mots de Paul Fromageot, ne sont « ni déraisonnables, ni empreintes d'un sentiment égoïste »[485]. Au milieu de la relative indifférence qui entoure la mort de Mme de Châtillon, adoptant un ton diamétralement opposé, mère Mectilde fait son possible pour réconforter Mme de Bouteville, qui survit à ses trois enfants. Une de ses lettres nous apporte des éléments essentiels à la compréhension de la sensibilité religieuse de la duchesse :

> Elle a fait de très belles actions ; son cœur était à Dieu et voulait y être parfaitement ; elle en avait formé le grand dessein, elle ne voulait plus rien goûter de la terre ; je la crois morte dans cette sainte disposition ; elle m'avait fait la grâce de me confier ses sentiments les plus intimes. Je crois, Madame, que la bonté de Dieu ne l'a point abandonnée dans ses derniers moments : nous parlions toujours de la mort, parce que c'est un passage nécessaire et qu'il est avantageux d'y penser souvent pour s'y préparer et n'être pas surprise[486].

Si la moniale semble être convaincue de la sincérité de sa conversion et de la puissance de son engagement dans une démarche de rédemption, un guide touristique recensant les adresses de Paris pour l'année 1692 nous permet d'en douter. L'auteur y mentionne ainsi le domicile de la duchesse, près de l'église Saint-Roch[487]. Magne écrit qu'« on la compte parmi les dames curieuses qui collectionne les raretés »[488]. L'historien s'appuie également sur un inventaire effectué à sa mort, selon lequel son domicile regorgeait de meubles et autres

---

[484] Duchêne (dir.), *Correspondance*, III, p. 1081.
[485] *Une Cousine*, pp. 369-70.
[486] Reproduit par Voignier, *Les Bénédictines*, pp. 89-90, de Paris le 11 avril 1693 (il s'agit de 1695), in Archives du monastère de Rouen, copie en AR 01 47.
[487] Nicolas de Blégny, *Le Livre commode contenant les adresses de la ville de Paris et le trésor des almanachs pour l'année bissextile 1692* (Paris : Paul Daffis, 1693), I, p. 232.
[488] *Femmes galantes du XVIIe siècle : Madame de Châtillon,* pp. 316-17.

bibelots somptueux[489]. Voilà qui semble peu compatible avec une véritable conversion. Il semblerait donc que la duchesse de Châtillon soit parvenue à tromper ses proches et à les convaincre de la profonde sincérité de ses entreprises religieuses. Considérer son engagement dans ce domaine comme une pure supercherie serait toutefois excessif. Si jamais elle n'atteint l'abnégation de la duchesse de Longueville, de la princesse de Conti ou d'Anne de Gonzague, il est indéniable que la foi a fortement modelé sa vie à partir du début des années 1670 et, qu'à sa façon, elle a été croyante.

Ainsi s'achève le parcours de la duchesse de Châtillon qui, comme le fait remarquer Reinhardt, « s'inscrit dans la transformation des rebelles en courtisans, achevée pour l'ensemble du clan [condéen] dans la seconde moitié du XVIIe siècle »[490]. Son engagement aura été marqué par une recherche de la paix par la voie diplomatique.

[489] Ibid., p. 317. Nous n'avons pas été en mesure de trouver cet inventaire. La cote indiquée par Magne est la suivante : A.N.Y., 15311.
[490] 'Les relations', p. 230.

B. La France sous Louis XIV

I. La régence d'Anne d'Autriche et la guerre civile

1. LA RÉGENCE D'ANNE D'AUTRICHE : UNE PÉRIODE PHILOGYNE

La jeunesse de la future duchesse de Châtillon se déroule dans un contexte particulièrement propice à l'affirmation des femmes, ce qui influencera certainement sa conduite ultérieure. Consécutivement aux disparitions successives du cardinal de Richelieu et de Louis XIII[1], l'épouse de ce dernier, Anne d'Autriche[**], se retrouve investie des pleins pouvoirs et assure la régence pour son tout jeune fils aîné, le futur Louis XIV. Les dernières volontés de feu son époux limitent pourtant ses prérogatives ; pour toute décision, elle est tenue d'obtenir la majorité au Conseil de Régence[2]. Elle s'empresse de faire abroger le testament de feu son époux par le Parlement de Paris et annonce la nomination du cardinal Mazarin au poste de premier ministre et de président du Conseil[3].

La situation n'a rien d'exceptionnel ; c'est la troisième fois en moins d'un siècle que le royaume se trouve administré par une femme d'origine étrangère. Catherine et Marie de Médicis ont déjà assuré la régence pour leurs fils respectifs Charles IX et Louis XIII. L'exercice de la régence est en effet sous l'Ancien Régime le seul moyen d'accéder à la tête de l'État, loi salique oblige[4]. Les minorités royales sont certes favorables à l'exercice d'un pouvoir féminin de substitution, mais ces périodes sont surtout caractérisées par la fragilité de l'institution

[1] Respectivement le 4 décembre 1642 et le 14 mai 1643.
[2] Ce Conseil est censé être composé de son beau-frère Gaston d'Orléans, du premier prince du sang Henri II de Bourbon-Condé et de ministres de Richelieu, entre autres Mazarin, le chancelier Séguier et Le Bouthillier et son fils Chavigny.
[3] Simone Bertière, *Les Reines de France au temps des Bourbons, 1. Les Deux Régentes* (Paris : Éditions de Fallois, 1996), p. 376.
[4] Sur la loi salique, voir Fanny Cosandey, *La Reine de France, symbole et pouvoir*, *XVe-XVIIIe siècle* (Paris : Gallimard, 2000), pp. 19-52. Cosandey a beaucoup étudié le rôle et la place des reines et régentes dans le système monarchique.

monarchique. Comme le met en avant Vergnes, « le pouvoir et le féminin ont [en effet] été élaborés en opposition l'un à l'autre »[5]. Pour Katherine Crawford, en misant sur son statut maternel et en désignant le roi comme unique source d'autorité du royaume, la posture de déférence que choisit d'adopter Anne d'Autriche vis-à-vis de son fils lui porte préjudice[6]. En outre, le fait qu'elle ait choisi de déléguer le pouvoir à Mazarin est perçu comme un véritable désinvestissement de sa part, facteur qui contribue à amoindrir sa réputation de femme politique. Il convient toutefois de pondérer ces critiques : la régente possède également des partisans qui admirent son dévouement et l'exemple qu'elle fournit[7].

Mettons momentanément de côté le caractère instable de la régence d'Anne d'Autriche – qui aura bien des conséquences néfastes – pour nous intéresser à une nouvelle forme de féminisme[8], symbolisée par le concept de la « femme forte », qui éclot dans la première moitié du siècle. Ian Maclean écrit ainsi :

> The brilliant early years of the regency of Anne of Austria were preceded by a decade which saw a steady rise in the prestige of women. The many writings relating to social behaviour, the power of salons, and especially of the Hôtel de Rambouillet, the charitable activities of women […] created together an atmosphere in which feminism could not but flourish[9].

Cette apologie des qualités inhérentes à la femme prend « la forme d'une célébration ininterrompue de la force des femmes, voire de leur héroïsme […] dans les textes pragmatiques ainsi que dans les œuvres d'histoire et de fiction ou l'iconographie »[10]. Le fait que plusieurs femmes de maisons ducales, princières ou royales aient été amenées au cours des décennies précédentes à jouer un rôle politique de premier plan a clairement favorisé

---

[5] *Les Frondeuses*, p. 77.
[6] *Perilous Performances: Gender and Regency in Early Modern France* (Cambridge, MA ; Londres : Harvard University Press, 2004), pp. 98-136.
[7] Les idées développées ci-dessus proviennent principalement de Vergnes, *Les Frondeuses*, pp. 63-77 et de Crawford, *Perilous*, pp. 98-136.
[8] Mclean développe sa vision du « new feminism » dans *Woman Triumphant: 1610-1652* (Oxford: Oxford University Press, 1977), p. 64.
[9] Ibid., p. 76.
[10] Viennot, *La France*, p. 50. La section pp. 50-58 est consacrée à la célébration de la femme forte.

cette profusion de manifestations culturelles[11]. L'atmosphère qui règne grâce notamment à l'activité protéiforme des salonnières (pp. 227-29) et à un pouvoir royal en partie aux mains d'une femme et de son cercle « autorise […] les grandes dames de la Cour à croire qu'elles pourront trouver ou retrouver un rôle politique dans l'entourage de la régente »[12]. Ainsi, en dépit du déficit de crédibilité de la régente, le contexte politique favorise la démarche des frondeuses qui parviennent à s'affirmer et à exercer une certaine autorité, rendue possible par le caractère officieux de leurs actions.

2. LA FRONDE

a. Premières alertes

Une partie de la Cour place de grands espoirs en la reine mère, après les années de brimades subies sous le gouvernement de Richelieu. La régence semble donc débuter sous de bons auspices ; Anne d'Autriche desserre l'étau et permet à plusieurs exilés politiques d'effectuer leur retour dans la capitale. Mais l'illusion est de courte durée et très vite, la nature intrigante de certains membres de la haute noblesse reprend ses droits. Au début du mois d'août 1643 (soit moins de deux mois après la prise de pouvoir de la régente), un conflit de nature épistolaire entre les duchesses de Montbazon et de Longueville éclate. Sophie Vergnes précise que « la querelle [mineure au premier abord] met en branle le système des maisons aristocratiques »[13]. Les deux femmes sont en effet rattachées à deux lignées rivales, respectivement les Vendôme et les Condé, ce qui amène l'intégralité des membres de la haute noblesse à prendre parti pour l'une ou l'autre des duchesses, et à

[11] C'est notamment le cas pendant les guerres de Religion. Voir Elsa Dorlin, *L'Évidence de l'égalité des sexes : une philosophie oubliée du XVIIe siècle* (Paris : L'Harmattan, 2001), pp. 18-21.
[12] Vergnes, *Les Frondeuses*, p. 51.
[13] Ibid., p. 55. Vergnes fournit tous les détails sur l'affaire, que nous avons délibérément omis dans ce travail, pp. 54-59.

travers elle, pour sa maison[14]. La bien nommée « affaire des lettres », dont les conséquences auraient dû être minimes, prend une telle ampleur que Vergnes la qualifie, à raison, d' « affaire d'État »[15]. Elle illustre, selon elle, « l'envahissement de la scène politique par d'autres femmes issues de l'entourage de la reine »[16], qui s'accentuera au cours des années ultérieures. Mme de Châtillon aura la possibilité de s'engouffrer dans la brèche ainsi ouverte.

Dans le même temps, l'échec d'une conspiration de grande envergure, connue sous le nom de « cabale des Importants » mène à la disgrâce du clan Vendôme. Corollaire de ce discrédit, les Condé bénéficient d'un regain de faveur auprès du pouvoir[17]. Le comportement récalcitrant de certaines familles aristocratiques en 1643 présage déjà de la conduite qu'elles adopteront lors des troubles de la fin de la décennie.

b. L'opposition parlementaire : les débuts de la Fronde

La complexité de la Fronde nous oblige à sélectionner les événements à rapporter et à analyser dans ce travail. Nous avons choisi de mettre l'accent sur les mouvements aristocrates parisiens, notamment ceux auxquels est mêlé le prince de Condé. Mme de Châtillon participe en effet à la Fronde en raison du rôle qu'y tient son parent.

La question qui va véritablement mettre le feu aux poudres a trait aux finances du royaume. Le coût élevé de la participation française à la guerre de Trente Ans (depuis 1635) requiert des mesures fiscales de plus en plus pesantes, pour le peuple, mais également pour la noblesse de robe, qui subit une pression particulière. Lorsqu'une nouvelle levée d'impôts est décidée dans les premiers mois de 1648, le Parlement se révolte en refusant

[14] Mme de Montbazon est à la fois épouse du duc de Rohan-Montbazon et maîtresse du duc de Beaufort.
[15] Ibid., p. 58.
[16] Ibid., p. 58.
[17] *Les Princes*, p. 87.

d'enregistrer les édits fiscaux. Afin de briser la rébellion dans l'œuf, plusieurs représentants de la robe parisienne sont arrêtés de manière arbitraire le 25 août[18]. En réponse, des barricades sont dressées dans la capitale : les parlementaires sont élargis. Les tensions demeurent sous-jacentes puis se ravivent lorsque, dans la nuit du 5 au 6 janvier 1649, la famille royale quitte Paris pour se réfugier à Saint-Germain-en-Laye[§19]. La panique se propage dans la capitale, la présence du roi étant une garantie de sûreté pour les habitants. Gardons à l'esprit que tout au long du conflit, les frondeurs justifieront leurs actions par la défense des intérêts de leur roi (à la merci d'une régente espagnole manipulée par un premier ministre italien). La capitale est désormais en état de siège.

En réaction à l'exode de la Cour, plusieurs membres de l'aristocratie rejoignent les séditieux. Il s'agit des ducs de Bouillon, de Beaufort[**], d'Elbeuf et de Longueville[**], du prince de Marcillac (futur duc de La Rochefoucauld[**]), et surtout de la duchesse de Longueville[**] et de son frère le prince de Conti[**], tous deux apparentés à la maison de France. La révolte des Grands, que Mazarin redoutait bien plus que celle de la noblesse de robe, a donc débuté. Heureusement pour la Cour, l'aristocrate le plus influent, le Grand Condé[**], reste pour le moment fidèle à la Couronne, escomptant en contrepartie de grands privilèges pour ses partisans et pour lui-même. En février, se déroule la bataille de Charenton au cours de laquelle le duc de Châtillon perd la vie (p. 36). Les frondeurs doivent se retirer de la seule ville aux abords de Paris qui leur permettait de tenir le blocus. Cette défaite donne lieu en mars à la signature de la paix de Rueil, qui impose une accalmie dans les combats.

Condé, monnayant sa fidélité à la Couronne, exige en récompense un grand nombre de charges pour sa clientèle (gouvernements et places fortes pour l'essentiel). Or, Mazarin

[18] Pour comprendre l'ampleur des protestations qui suivent cette annonce, voir Ranum, *La Fronde*, pp. 102 et suiv.

[19] Selon Magne, qui ne cite pas ses sources, Isabelle-Angélique l'accompagne, in *Femmes galantes du XVIIe siècle : Madame de Châtillon*, p. 89.

se sentant menacé par la montée en puissance du prince, refuse de lui attribuer certaines places stratégiques, dont la cession le mettrait en danger[20]. Condé est piqué au vif et menace de se rapprocher des rebelles. En effet, ainsi que le fait remarquer Simone Bertière, « le refus d'une charge demandée pour autrui lui était aussi insupportable qu'un déni personnel, sinon plus, parce qu'il sapait les espérances que mettaient en lui ses fidèles et portait atteinte à son image d'intercesseur tout-puissant »[21]. Le monopole des bienfaits exercé par la Couronne contribue ainsi à l'exaspération de la noblesse[22]. En outre, souhaitant supplanter Mazarin et entrer au Conseil, ces refus répétés de la part de son rival sont perçus par le prince comme de véritables affronts[23].

c. La Fronde des Princes

Succédant à la Fronde parlementaire, le second épisode débute le 18 janvier 1650, avec l'arrestation simultanée des princes de Condé et de Conti et de leur beau-frère le duc de Longueville. La régente et le cardinal se sont lassés de leurs insolences et de leurs sempiternelles revendications. Ce coup d'État marque un tournant dans la minorité de Louis XIV ; la clientèle des princes, extrêmement nombreuse et puissante est, par tradition et par loyauté, dans l'obligation de se soulever contre la monarchie. L'exemple de Coligny-Saligny est particulièrement révélateur de la logique clientélaire de l'époque et du code de conduite de la classe nobiliaire : bien que peu enthousiaste à l'égard de la personne du prince, le comte n'en prend pas moins les armes pour défendre son protecteur, quitte à trahir le roi[24]. C'est son ancrage dans un réseau familial, amical et clientélaire qui permet à la duchesse de

[20] Brière, *La Douceur du roi : le gouvernement de Louis XIV et la fin des Frondes (1648-1661)* (Québec : Presses de l'Université Laval, 2011), p. 15.
[21] *Mazarin : le maître du* jeu (Paris : Éditions de Fallois, 2007), p. 357.
[22] Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne : 1559-1661* (Paris : Fayard, 1989), p. 109.
[23] Pour des détails sur cette première partie de la Fronde, voir Bertière, *Mazarin*, pp. 287-349.
[24] Ranum, *La Fronde*, p. 310.

Châtillon d'accéder à un certain nombre de responsabilités au cours de ces années[25]. Les femmes de la maison de Bourbon-Condé jouent un rôle crucial. Pour éviter d'être à son tour arrêtée, Mme de Longueville s'enfuit en Normandie afin d'obtenir le soutien de la population (son époux gouverne la province). Elle échoue et se réfugie à Stenay[§], d'où elle œuvre pour un rapprochement avec l'Espagne de Philippe IV[26]. Quant aux deux princesses de Condé (douairière et en titre), elles sont assignées à résidence à Chantilly[§]. En mai 1650, Claire-Clémence de Maillé-Brézé[**] parvient à déjouer la surveillance de la Couronne et à s'échapper du domaine avec son fils aîné, le duc d'Enghien. Elle se rend à Montrond[§], puis en Guyenne[§] avec lui, afin de mobiliser des partisans pour son époux[27]. Nous avons vu que dans le même temps, la duchesse de Châtillon se tient aux côtés de la princesse douairière de Condé, l'accompagnant notamment au Parlement lorsqu'elle y réclame l'élargissement de ses fils (pp. 37-38). Le travail de propagande du clan Condé, notamment par le biais des pamphlets connus sous le nom de Mazarinades, porte ses fruits et mène à un retournement de l'opinion publique[28]. Respecté mais haï jusqu'à son arrestation, le prince est désormais le porte-étendard de la révolte, tandis que Mazarin cristallise toutes les rancœurs.

d. La Fronde condéenne

Ayant échoué à pacifier les foyers de révolte qui ont éclaté dans le pays, le cardinal est contraint le 7 février 1651 de céder à la pression grandissante et de libérer les princes, avant de prendre le chemin de l'exil. Gaston d'Orléans, oncle du roi, a quelque temps auparavant

[25] Sur les réseaux d'amitié et le crédit, voir Jouanna, *Le Devoir,* pp. 65-90.
[26] Nous évoquerons le rôle de plusieurs frondeuses de l'aristocratie, pp. 229-33.
[27] Pour plus de détails sur le déroulement de la Fronde bordelaise, voir Ranum*, La Fronde*, pp. 243-306.
[28] Se reporter à l'ouvrage le plus complet sur le sujet, Hubert Carrier, *La Presse de la Fronde (1648-1653) : les Mazarinades*, 2 vols (Genève : Droz, 1989-1991), I, pp. 104-45.

publiquement rallié le camp frondeur[29]. Condé sort triomphant de cet épisode ; il profite de sa position de force et exerce, selon Ranum, « de vives pressions pour faire nommer ses clients à des positions clés au sein du gouvernement »[30].

Au cours de l'année 1651, les deux Frondes (parlementaire et princière) s'unissent et se désunissent au gré des circonstances. Il convient d'attribuer le mérite de la coalition éphémère des deux partis à Anne de Gonzague**, princesse palatine qui, de la même manière que la duchesse de Châtillon, tente d'influer sur le déroulement du conflit par le biais de la diplomatie (p. 230). Sur les instances épistolaires de son premier ministre – qui conserve pour le moment au sein du Conseil un certain nombre de fidèles (dont Lionne et Le Tellier) – la régente, lassée de la morgue de Condé, envisage de le faire à nouveau arrêter. Celui-ci se réfugie alors en périphérie de Paris, à Saint-Maur en juillet. Le 7 septembre 1651, il commet une grave erreur stratégique en refusant d'assister à la cérémonie de proclamation de la majorité du roi. Persistant dans la révolte, il dépêche, peu après, Lénet** en Espagne afin de ménager une alliance avec ce royaume ennemi de la France. Le point de non-retour est désormais franchi. Néanmoins, comme l'écrit Ranum,

> Quelque chose était plus fort que cette conscience de l'erreur qu'avait commise Condé en s'alliant avec les Espagnols : la détermination collective acharnée à faire tomber Mazarin en disgrâce. Toute action, alliance avec une puissance étrangère, meurtre, capture, procès étaient justifiables pour y parvenir[31].

Il y a certes trahison, mais celle-ci est aux yeux de Condé empreinte de légitimité, dans la mesure où elle vise uniquement à obtenir la disgrâce de Mazarin. Ce dessein est peut-être le seul point commun entre les frondeurs. On a en effet beaucoup insisté sur le manque de cohérence de leurs objectifs, sur les importants clivages entre les différents secteurs de la

[29] Voir Jérôme Janczukiewicz, 'Gaston d'Orléans à la fin de la fronde : la persistance dans la rébellion (septembre 1651-octobre 1652)', in *État et société en France aux XVIIe et XVIIIe siècles : mélanges offerts à Yves Durand*, dir. Jean-Pierre Bardet (Paris : Presses Paris Sorbonne, 2000), 331-46.
[30] *La Fronde*, p. 320.
[31] Ibid., p. 340.

société et sur leur absence de cohésion, qui ont certainement mené à l'échec de la révolte[32]. La plupart des Grands impliqués dans la guerre civile auraient été guidés par des motifs mesquins. C'est ce que relève Alexandre Rubel : « la recherche a préféré décrire les [motivations les] plus classiques, à savoir l'ambition, la soif de pouvoir, et la quête du profit personnel, renforcées par la conviction de ne pas pouvoir concrétiser leurs désirs à la Cour »[33]. La question de l'intérêt national n'aura donc été qu'un prétexte leur permettant de se disculper d'actions douteuses.

Tandis que Condé établit son quartier général à Bordeaux, la Cour s'installe à Poitiers, laissant la capitale aux mains des parlementaires, menés par Gaston d'Orléans** et Gondi**, futur cardinal de Retz. Mazarin est alors revenu d'exil. Plusieurs combats entre les troupes royales et condéennes ont lieu et permettent en avril au prince de trouver refuge à Paris, où il s'allie à Gaston d'Orléans. Le 23 juin, mandatée par le prince, Mme de Châtillon entreprend une négociation au nom du prince de Condé, qui cherche alors à se réconcilier avec la cour, tout en obtenant de grands avantages. L'ambassade échoue (p. 43). Quelques jours plus tard, le 2 juillet, a lieu la décisive bataille du faubourg Saint-Antoine, où la Grande Mademoiselle**, sollicitée par Mme de Châtillon, tient un rôle crucial. En faisant donner le canon sur la cavalerie royale, elle permet aux rescapés de l'armée condéenne de s'établir dans Paris. Le 4 juillet, vraisemblablement à l'instigation du Grand Condé, a lieu la « journée des pailles » ou, pour reprendre l'expression plus éloquente de Robert Descimon, « le massacre de l'Hôtel de Ville »[34]. La rupture entre les Parisiens et le prince est désormais

[32] Ibid., p. 30. Jouanna regrette le « concert d'opinion moralisatrices et réprobatrices » qui foisonnent dans les analyses des révoltes nobiliaires, in *Le Devoir*, p. 9.
[33] 'Une question d'honneur : la Fronde entre éthique de la noblesse et littérature', *XVIIe siècle*, 254 (2012), 83-108 (p. 92).
[34] 'Autopsie du massacre de l'Hôtel de Ville (4 juillet 1652). Paris et la « Fronde des Princes »', *Annales, histoire, sciences sociales*, 54.2 (1999), 319-51. Sur le déroulement de cette journée sanglante, voir Ranum, *La Fronde*, p. 371-74.

consommée. Celui-ci doit quitter la ville en octobre pour la Flandre, peu après le second exil – volontaire cette fois-ci – de Mazarin. La guerre s'achève donc à Paris et le roi peut enfin y faire son entrée. Il relègue en province un certain nombre d'aristocrates dissidents, parmi lesquels figure la duchesse de Châtillon. Brière ajoute qu' « ils n'ont ni l'autorisation de réintégrer la ville […] ni de s'approcher à moins de dix lieues de la capitale sans permission écrite de Sa Majesté »[35]. Pourtant, on ne peut pas à proprement parler accuser Isabelle-Angélique d'avoir frondé au même titre que les autres exilés. Malgré ses accointances avec certains rebelles de sa maison, elle a, jusqu'à présent, toujours favorisé la démarche pacifique et la médiation. Elle avouera d'ailleurs bien plus tard ne pas avoir compris les mobiles de cette disgrâce (let. 72, l. 50-59).

e. La trahison de Condé

La rébellion ne s'est en revanche toujours pas éteinte en province, en particulier à Bordeaux, où les résistants sont menés par la fratrie des Bourbon-Condé. Suite au siège de la ville par les troupes royales, une partie des séditieux dépose enfin les armes en 1653. C'est notamment le cas de la duchesse de Longueville, qui, nous l'avons vu, se convertit peu après, et du prince de Conti, qui, non content d'accepter l'amnistie, épouse en signe de soumission une nièce de Mazarin[36]. Vergnes souligne néanmoins à juste titre que :

> L'amnistie qui leur est accordée n'est pas un signe de faiblesse ni un simple geste de clémence. Elle contribue à déposséder les Frondeurs de leur rébellion et, ce faisant, participe d'un mouvement de 'démolition' des héros, des héroïnes et de l'héroïsme même[37].

[35] *La Douceur*, p. 47.
[36] Bertière, *Condé*, pp. 514-15. Nous avons évoqué la nièce en question, Marie-Anne Martinozzi, qui joue un rôle déterminant dans la conversion de bienséance de Mme de Châtillon (p. 75).
[37] *Les Frondeuses*, p. 416.

Selon Brière, cette relative clémence est à rattacher au néostoïcisme en vogue dans la noblesse européenne dans la première moitié du siècle[38]. Dans cette logique, la mansuétude dont bénéficie la duchesse de Châtillon en 1655 serait également due à l'essor de ce courant philosophique (pp. 49-50). Une poignée des plus fervents fidèles condéens – cercle auquel appartient François-Henri de Montmorency-Bouteville[**] – choisit de poursuivre la lutte. Ils se résolvent donc à l'exil et rejoignent leur protecteur Condé en Flandre à l'été 1653[39]. La princesse de Condé et le duc d'Enghien sont également autorisés à quitter le territoire.

Si certains frondeurs ont bénéficié d'une certaine magnanimité, la vindicte royale s'abat sur Condé. En effet, le prince s'est non seulement rebellé, est passé à l'ennemi mais il a surtout refusé de s'abaisser à solliciter le pardon de son monarque. Il est donc déchu de ses dignités et gouvernements par déclaration royale du 12 novembre 1652, puis condamné à la peine capitale par contumace le 27 mars 1654. Cette dernière sentence le prive également de sa qualité de prince de sang et du nom de Bourbon. Elle est assortie d'une confiscation de ses biens[40]. La trahison est alors perçue différemment : en cas d'offense grave du roi, elle est considérée par la noblesse comme de la légitime défense[41]. Elle n'en demeure pas moins un crime lourd, ce qui explique l'étendue des sanctions prises à l'encontre de Condé.

Celui-ci demeure exilé d'octobre 1652 à novembre 1659 et dirige les armées espagnoles. Nous avons vu que plusieurs membres de ses réseaux familiaux, amicaux et clientélaires (dont la duchesse de Châtillon) se démènent pour faciliter son retour en France.

---

[38] *La Douceur,* p. 27.
[39] Fonck, *Le Maréchal*, p. 56.
[40] Bertière, *Condé*, p. 510. Les biens sont placés sous séquestre pendant cinq ans avant aliénation définitive. L'historienne estime que Mazarin prend ses précautions, sachant que l'exil de Condé n'est que provisoire.
[41] Ibid., p. 502. Bertière cite les exemples du connétable de Bourbon et d'Henri II de Montmorency.

La voie diplomatique officielle sera finalement la plus efficace[42]. Les négociations entamées entre Paris et Madrid dès 1656 sont menées par Mazarin, assisté de Lionne[**], et don Luis de Haro. Elles visent à mettre un terme à la guerre franco-espagnole, qui a débuté en 1635. Or, deux obstacles se dressent. Ils concernent les mariages entre les maisons Bourbon et Habsbourg, d'une part, et le sort du prince et de ses lieutenants, d'autre part. Outre le rétablissement dans ses propres charges et autres dignités, « Condé […] se fait un honneur d'obtenir des conditions avantageuses pour ses fidèles, entre autres Bouteville, […] Marsin […], Lénet et Viole »[43]. Le texte final du traité des Pyrénées, conclu le 7 novembre 1659, consacre dix articles au prince, qui recouvre ses dignités et obtient le gouvernement de Bourgogne. Ses hommes bénéficient de lettres d'abolition, sans pour autant être rétablis dans leurs charges. En compensation, Philippe IV leur verse quatre cent mille écus pour les récompenser des services rendus à l'Espagne. Une clause secrète du traité prévoit également le mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne[44].

II. L'État : une hiérarchie pyramidale

1. LE SOMMET DE L'ÉTAT

a. Mazarin à son zénith : l'arbitre de l'Europe

Il est de notoriété publique que Louis XIV n'accède véritablement au pouvoir qu'après la mort de Mazarin. Entre la fin de la Fronde et la disparition de ce dernier, malgré la majorité du roi, c'est bel et bien le cardinal-ministre qui dirige la France et qui, d'après Bertière, mène de front quatre tâches : soumettre le clergé, mettre fin à la guerre contre

[42] Sur les questions de diplomatie officieuse et officielle (qui dépendent grandement du sexe de l'agent), voir pp. 162-70.
[43] Fonck, *Le Maréchal*, p. 65.
[44] Le texte du traité se trouve à cette adresse : <http://mjp.univ-perp.fr/traites/1659pyrenees.htm> [consulté le 2 juin 2013].

l'Espagne, marier le roi et imposer à l'Europe la paix générale[45]. Les trois derniers objectifs sont intrinsèquement liés.

La signature de la paix des Pyrénées en 1659 parachève l'œuvre diplomatique de Mazarin, dans la mesure où elle constitue « une liquidation du passé et une ouverture sur l'avenir »[46]. Nous avons déjà évoqué les articles concernant le retour de Condé et de ses partisans. Les autres clauses ont trait à la redéfinition des frontières françaises et espagnoles : la France en ressort notablement agrandie[47]. Par ailleurs, ces négociations de longue haleine mènent au mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse d'Autriche, fille aînée de Philippe IV et seule enfant survivante de son premier lit. Malgré sa renonciation, cette alliance pourrait ouvrir la porte de la succession espagnole au monarque français. Le bilan extérieur du ministériat de Mazarin est donc nettement plus flatteur que son bilan domestique, affecté par des années de guerre civile.

Grâce à son mentor, Louis XIV hérite donc d'une position dominante en Europe, qui lui permettra d'exercer une hégémonie politique sur le continent. Il le reconnaît lui-même dans ses *Mémoires* : « la paix était établie avec mes voisins, vraisemblablement pour autant de temps que je le voudrais moi-même»[48]. Il convient également de faire mention de la solide instruction politique dont il a bénéficié aux côtés du cardinal, qui influera grandement sur ses décisions liées à la politique étrangère.

---

[45] *Mazarin*, p. 444.
[46] Madeleine Laurain-Portemer, 'Questions européennes et diplomatie mazarine', *XVIIe siècle*, 166 (1990), 17-55 (p. 46).
[47] Se référer à Bluche, *Louis XIV*, p. 132.
[48] Louis XIV, *Mémoires*, p. 37. Les *Mémoires pour l'instruction du Dauphin,* bien que non rédigés par le roi, ont reçu son assentiment et dévoilent par conséquent son sentiment sur certaines questions de son temps, in Gaston Zeller, 'Politique extérieure et diplomatie sous Louis XIV', *Revue d'histoire moderne*, 32 (1931), 124-43, (p. 127).

b. Louis XIV : un monarque tout-puissant

Les circonstances de la prise de pouvoir effective de Louis XIV les 9 et 10 mars 1661 ont été amplement développées en raison de la rupture radicale que représente cet avènement. Si les détails varient en fonction des témoignages contemporains, le déroulé général est avéré[49]. Louis s'empare des rênes du pouvoir en écartant les membres traditionnels des différents conseils, soit pour l'essentiel la famille royale. Et surtout, il élève au rang de ministres trois hommes issus de la noblesse de robe, Nicolas Fouquet[**], Hugues de Lionne[**] et Michel Le Tellier[**][50]. Ces trois anciens fidèles de Mazarin sont les tout premiers membres de l'omnipotent Conseil d'État[51]. Lionne est de surcroît le principal correspondant de la duchesse de Châtillon dans les années 1660.

2. L'ADMINISTRATION DU ROYAUME

De nombreuses études ont été consacrées à la structure étatique de la France moderne, avec un intérêt marqué pour la monarchie louis-quatorzienne. Sarmant et Stoll la synthétisent dans les grandes lignes : « au sommet de l'édifice, un roi qui gouverne lui-même, assisté de trois Conseils de gouvernement qu'il préside, le Conseil d'État (grande politique et diplomatie), Conseil royal des finances (fiscalité) et Conseil des dépêches (administration intérieure) »[52]. Complétons cette ossature par les secrétariats d'État, la Chancellerie et le Contrôle Général des Finances. L'arrivée au pouvoir de Louis XIV met un terme aux régimes ministériels, illustrés par la suprématie des deux cardinaux successifs. Les

[49] Jérôme Janczukiewicz s'appuie sur principalement sur les trois récits de Loménie de Brienne, ainsi que sur ceux de l'abbé de Choisy et de Mme de Motteville, in 'La prise du pouvoir par Louis XIV : la construction d'un mythe', *XVIIe siècle*, 227.2 (2005), pp. 243-64. Voir également Sarmant et Stoll, *Régner*, pp. 61 et suiv.
[50] Ibid., p. 243. Également Louis XIV, *Mémoires*¸ p. 46.
[51] Il semblerait que le cardinal en personne ait, sur son lit de mort, recommandé à son filleul d'employer ces trois talentueux ministres, in Bluche, *Louis XIV*, p. 141. Fouquet, disgracié peu après, est remplacé par Colbert.
[52] *Régner,* p. 16.

premières décennies n'en restent pas moins marquées par l'influence grandissante des ministres d'État, qui adoptent le système de réseaux clientélaires et surtout par la rivalité entre dynasties ministérielles (Colbert contre Le Tellier). Cette période voit également l'émergence de la bureaucratie d'État.

Nous allons nous intéresser à l'organisation générale du gouvernement en mettant tout particulièrement l'accent sur son impact sur la diplomatie et les Affaires étrangères, qui sont les domaines dans lesquels la duchesse de Châtillon parvient, grâce à son crédit, à agir en tirant profit des failles dans les structures conventionnelles et en s'immisçant dans les espaces de liberté ainsi formés.

a. Les Conseils

La pratique du pouvoir s'effectue essentiellement par le biais des trois Conseils cités ci-dessus. Barbiche qualifie ainsi ce système de « clé de voûte du régime »[53]. Nous passerons sous silence les compétences exactes des deux derniers Conseils, dans la mesure où leur nom est suffisamment explicite et qu'ils ne jouent qu'un rôle mineur dans notre travail[54]. Sarmant et Stoll mettent toutefois l'accent sur la prépondérance de la politique internationale, mise en évidence par la toute-puissance du Conseil d'État[55].

La totalité de l'édifice gouvernemental découle donc de ce dernier. C'est le souverain qui en détermine la composition à partir de 1661. Il en réduit ainsi considérablement le nombre de membres et recrute principalement parmi les secrétaires d'État[56]. Au cours des réunions qui se tiennent deux ou trois fois par semaine, la politique étrangère est au cœur

[53] *Les Institutions,* p. 131. On connaît également la première de ces institutions sous le nom de Conseil restreint ou bien Conseil d'en-Haut.
[54] Se référer à Sarmant et Stoll, *Régner*, pp. 154 et suiv.
[55] *Régner*, p. 158.
[56] Entre trois et cinq. La triade initiale est composée de Fouquet, Colbert et Lionne.

des discussions. Par conséquent, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères y joue un rôle crucial, en tant que « principal rapporteur des affaires diplomatiques »[57]. Bien que les ministres, grâce à leur rôle consultatif, éclairent la décision royale, le monarque tranche systématiquement. Nous ignorons la teneur des délibérations, dans la mesure où les participants sont tenus au plus grand secret[58]. Le Conseil suit généralement le roi en campagne, exception faite de Lionne pour des raisons de santé[59]. Cet état de fait est régulièrement abordé par Mme de Châtillon (par exemple let. 33, l. 6).

b. Les secrétariats d'État

Les secrétariats d'État sont traditionnellement au nombre de quatre et leurs compétences fluctuent selon l'époque. Ils se répartissent tant les différents secteurs de l'administration du royaume que les provinces qui le composent. Grâce au processus de spécialisation qui s'engage, les tâches respectives des secrétaires sont de mieux en mieux définies. Au nombre de ces départements ministériels, se trouvent les secrétariats d'État de la Maison du Roi, de la Marine, de la Guerre, aux Affaires étrangères et celui consacré à la Religion prétendue réformée. Ils fusionnent ou changent de dénomination à l'occasion. Ces prestigieuses charges sont occupées pour la plupart par des officiers de la Couronne issus de la noblesse de robe. Nous allons nous intéresser tout particulièrement au département des Affaires étrangères et dans une moindre mesure, à celui de la Guerre, compte tenu du lien étroit qui existe entre ces deux sphères d'activité.

---

[57] Sarmant et Stoll, *Régner*, p. 231. Il n'en est toutefois pas systématiquement membre.
[58] Bruno Neveu, 'Le Conseil d'État d'en Haut et les Affaires étrangères sous le règne de Louis XIV', *La Revue administrative*, 52.3 (1999), 57-70.
[59] Camille-Georges Picavet, 'L'organisation du travail diplomatique en France de 1667 à 1670', *Revue historique*, 146.2 (1924), 205-21 (p. 206).

III. Les Affaires étrangères

Dans les grandes lignes, le travail diplomatique est réparti entre les institutions du gouvernement central que nous avons mentionnées et le personnel en mission. Après 1664, les principaux correspondants de la duchesse de Châtillon proviennent de ces deux milieux. C'est grâce à ces échanges épistolaires qu'elle est en mesure d'acquérir une influence, puis de l'asseoir.

1. LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX AFFAIRES ETRANGÈRES AUX ORDRES DU ROI

Louis XIV domine les relations extérieures du royaume de 1661 à 1715. Elles représentent en effet pour les monarques de son temps l'essence même de la fonction royale, le domaine réservé du prince[60]. Les tâches du secrétaire d'État aux Affaires étrangères sont donc, bien que primordiales, subordonnées aux décisions de son roi. Il travaille à ses côtés, mais surtout sous ses ordres.

Le département, qui centralise les négociations diplomatiques, est restreint : il compte seulement douze membres à la fin du règne de Louis XIV. Outre le secrétaire, on y trouve des commis* qui s'acquittent de diverses fonctions : traduction, archivage, copie, chiffrement et déchiffrement[61]. Les obligations du secrétaire d'État sont multiples : il est responsable de la tenue des audiences avec les ambassadeurs français et étrangers, de la rédaction des mémoires* et instructions, de l'octroi de passeports* et de l'essentiel de

[60] Lucien Bély, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV* (Paris : Fayard, 1990), p. 27.
[61] Voir l'article qui leur est consacré par Camille-Georges Picavet, 'Les commis des Affaires étrangères au temps de Louis XIV (1661-1715)', *Revue d'histoire moderne*, 1 (1926), 103-20. Pour la question du chiffrement, se reporter aux pp. 243-44 de ce travail.

l'abondante correspondance diplomatique – dont il rapporte la teneur au Conseil d'État[62]. Les prises d'initiatives personnelles sont rares, sauf situation exceptionnelle[63] : « s'il s'agit du détail, le soin en revient au secrétaire d'État des étrangers ; s'il s'agit de la décision, c'est le roi qui tranche, une fois les avis écoutés »[64]. Le ministère vit donc au rythme du Conseil. Si Picavet voit en la personne du secrétaire d'État le collaborateur le plus important du roi[65], Sarmant et Stoll en revanche relativisent son poids au sein du gouvernement.

Il convient de ne pas surestimer l'étanchéité des cloisonnements entre départements ministériels, notamment pour ce qui a trait à la diplomatie. L'un des principaux motifs de discorde entre Pomponne** et Louvois** au cours des années 1670 tire son origine de l'ingérence de ce dernier dans les affaires incombant en théorie à son collègue. Les circonstances jouent dans ce cas précis un rôle prépondérant : c'est Louvois qui a assuré l'intérim du secrétariat aux Affaires étrangères entre la mort de Lionne et le retour de Pomponne de Suède (p. 76). Il estime donc être dans son droit lorsqu'il persiste à entretenir des correspondances parallèles aux canaux officiels avec les négociateurs en mission. Le cas de la duchesse de Châtillon est particulièrement révélateur : en marge de l'échange épistolaire officiel avec Pomponne et Louis XIV, elle communique également avec le secrétaire d'État à la Guerre entre 1671 et 1673[66]. Globalement, les thèmes abordés dans cette correspondance sont du même ordre que ceux dont elle discute avec Pomponne. William J. Roosen estime que Louvois (et dans une moindre mesure Colbert) cherche par ces intrusions épistolaires à accroître leur influence[67].

---

[62] Picavet, *La Diplomatie française au temps de Louis XIV, 1661-1715 – Institutions, mœurs et coutumes* (Paris : Félix Alcan, 1930), pp. 33-34.
[63] C'est par exemple le cas lorsque le roi est en campagne, accompagné d'une partie de son Conseil et qu'une réponse urgente est requise. Voir Picavet, 'L'organisation', p. 208.
[64] Picavet, *La Diplomatie*, p. 25.
[65] Ibid., p. 27
[66] Let. 45, 53, 55 et 57 de notre édition.
[67] 'The functioning of ambassadors under Louis XIV', *French Historical Studies*, 6 (1970), 311-32 (p. 323).

2. PERSONNEL DIPLOMATIQUE

Comme le souligne Lucien Bély, « la négociation […] cherche à rétablir l'harmonie et la concorde dans les sociétés »[68]. La voie armée doit donc être une solution de dernier recours, et raison et persuasion prévaloir[69]. Les mutations de la société d'Ancien Régime se reflètent dans le domaine de la diplomatie : entre 1550 et 1660, les délégations temporaires se transforment progressivement en ambassades permanentes[70]. Le négociateur exerce alors un rôle de représentation : en tant que porte-parole de son souverain, les propos qu'il tient engagent ce dernier. Il dispose par conséquent d'une marge d'indépendance réduite. Pour Bély, « cette confusion d'identité était le fondement[-même] de la diplomatie »[71]. Voilà pourquoi que le statut particulier de certains agents officieux leur offre des possibilités d'intervention accrues. C'est le cas, nous le savons, de la duchesse de Châtillon, notamment à la fin des années 1670.

a. Typologie

Selon Roosen, Louis XIV dépêche environ soixante-dix « permanent ambassadors » à l'étranger au cours de son règne[72]. Il est nécessaire d'établir une distinction entre les différentes catégories et de délimiter le champ d'action des membres du personnel diplomatique français à l'étranger, dans la mesure où une stricte hiérarchie protocolaire s'applique. Nous nous appuierons principalement sur le travail de Callières, auteur d'un traité normatif sur le sujet :

---

[68] *L'Art de la paix en Europe : naissance de la diplomatie moderne, XVIe-XVIIIe siècles* (Paris : Presses Universitaires de France, 2007), p. 2.
[69] François de Callières, témoin de première main, critique acerbement la politique belliqueuse de son roi, in *L'Art de négocier sous Louis XIV* (Paris : Nouveau Monde éditions, 2015), p. 11.
[70] Ibid., p. 18.
[71] *Espions*, p. 504.
[72] 'The functioning', p. 312.

> On peut diviser les négociateurs en deux espèces, du premier et du second ordre : ceux du premier ordre sont les ambassadeurs extraordinaires et les ambassadeurs ordinaires ; ceux du second ordre sont les envoyés extraordinaires et les résidents[73].

Picavet apporte quelques précisions ; ainsi, la durée de la mission de l'ambassadeur extraordinaire est fixée (Terlon à Stockholm dans les années 1670), contrairement à celle de l'ambassadeur ordinaire. Tous deux se trouvent en poste dans les capitales politiques d'envergure (hormis Vienne). Les envoyés extraordinaires sont leur équivalent dans les cours de moindre importance et les résidents tendent à devenir progressivement de simples agents d'affaires. Quant aux plénipotentiaires, munis de pleins pouvoirs, ils sont accrédités pour une mission déterminée et temporaire[74]. Mentionnons finalement l'existence d'une diplomatie parallèle, officieuse, composée d'espions, d'informateurs et autres agents polyvalents, sans caractère officiel ni accréditation quelconque mais qui remplissent indubitablement des fonctions indispensables. La duchesse de Châtillon entre dans cette dernière catégorie.

b. Le négociateur parfait

Les diplomates accrédités proviennent majoritairement des élites nobles (épée ou robe) ou cléricales, car traditionnellement lettrées et aisées. La connaissance du milieu[75] ou bien les accointances avec une famille princière sont des facteurs qui peuvent également influencer la nomination, de même qu'un apprentissage à l'étranger. Si l'on fait abstraction de son sexe, le profil de Mme de Châtillon semble correspondre ; ce sont particulièrement ses capacités d'adaptation et sa sociabilité qui lui permettent de s'intégrer dans ce milieu.

---

[73] Ibid., p. 45.
[74] *La Diplomatie*, p. 74-75. Ils sont en général envoyés aux conférences de paix ou aux assemblées d'État.
[75] Rébenac, qui débute sa carrière diplomatique au Brunswick-Lunebourg, est par exemple l'un des fils de Feuquières.

Le négociateur idéal doit – aux yeux de Callières – satisfaire un certain nombre de critères, d'importance variable. Outre les qualités inhérentes à la fonction (civilité, sang-froid, observation, probité, retenue, discrétion, patience, habileté, discernement, présence d'esprit, empathie), il doit posséder deux dispositions primordiales pour Callières et que nous retrouvons chez Mme de Châtillon. Il s'agit tout d'abord de l'art de l'éloge sincère : « l'un des meilleurs moyens de persuader est de plaire »[76]. L'échantillon de la correspondance de la duchesse nous démontre que celle-ci est passée maître dans l'art de complimenter et que les louanges font partie intégrante de sa panoplie rhétorique épistolaire (let. 30, l. 5 ; let. 63, l. 4 ; let. 74, l. 24-25). En second lieu, le secret professionnel est également primordial, et ce, quelle que soit l'insistance des diplomates étrangers : « un habile négociateur ne laisse pas pénétrer son secret avant le temps propre »[77]. Isabelle-Angélique, bien que maintes fois pressée par Buchwald[**] lors des négociations de Celle, ne se laisse pas intimider et n'évente à aucun moment l'avancée des pourparlers[78]. Si les épisodes de 1653 et de 1655 (pp. 45-50) pourraient nous amener à émettre quelques doutes sur sa discrétion, gardons à l'esprit qu'elle n'était pas à l'époque une négociatrice aguerrie.

En sus des qualités naturelles et acquises, le négociateur doit posséder une excellente connaissance des rapports de force européens et plus particulièrement de ceux qui existent dans la région où il est envoyé ; il doit notamment être au courant de la généalogie, des alliances matrimoniales, des liens de parenté entre maisons régnantes et des prétentions qu'ont les princes sur certains territoires. Mme de Châtillon semble remplir la plupart de ces conditions. La pratique d'une ou de plusieurs langues étrangères est également un atout non négligeable, qui fait pourtant défaut à la duchesse. Nous avons vu que cela lui est

[76] *L'Art de négocier*, p. 96.
[77] Ibid., p. 22.
[78] Voir par exemple la let. 69 où elle manipule le diplomate danois alors que l'affaire est déjà quasi arrêtée. La question du secret est également un leitmotiv dans sa correspondance : let. 76, l. 17 ; let. 83, l. 10, etc.

préjudiciable (p. 83), malgré l'expansion du français au sein de la haute noblesse européenne et sa prééminence dans la sphère diplomatique[79].

c. Le rôle du négociateur

Le négociateur, ayant prêté allégeance à son souverain, lui doit fidélité. Il a pour Callières deux missions principales : « l'une est d'y traiter les affaires de son prince et l'autre est de découvrir celles d'autrui »[80]. Si ce résumé peut sembler simpliste, il demeure assez réaliste. Plus concrètement, l'agent officiel a trois devoirs-clé : conclure des traités, établir des alliances matrimoniales, et observer la Cour où il se trouve, afin de rendre compte des forces en présence. Mme de Châtillon, malgré son statut officieux, accomplit ou du moins s'efforce de mener à bien cette triple mission.

La tâche centrale d'un représentant royal à l'étranger est donc de conclure des traités. On en trouve de diverses natures : paix, neutralité, commerce et alliance. Les alliances matrimoniales jouent également un rôle essentiel et Mme de Châtillon a bien compris la portée politique d'un tel acte (pp. 110-12 et 122-25). Bély écrit ainsi que :

> Ces liens familiaux n'empêchent nullement les conflits entre États, mais ils évitent qu'une guerre contre un parent ait comme visée finale la destruction totale du pays conquis et la ruine d'une maison souveraine. Et une relative solidarité persiste entre les lignées royales. Une forme de politesse familiale permet d'entretenir des relations malgré les combats et, par-là, des canaux de communication, toujours utiles pour négocier[81].

Intéressons-nous finalement au rôle d' « honorable espion »[82], qu'est tenu d'assurer tout représentant à l'étranger. Bastian écrit ainsi que « pour collecter des informations, il

---

[79] Guido Braun, *Du Roi-Soleil aux Lumières : l'Allemagne face à l'Europe française, 1648-1789*, trad. Bernadette Guesnard-Meisser (Villeneuve-d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 2012), p. 185 : « Dans l'espace germanophone, le français est la langue dominante dans les cours, chez les élites et dans les échanges internationaux depuis la deuxième moitié du XVIIe siècle ».
[80] *L'Art de négocier*, p. 57.
[81] *L'Art de la paix*, pp. 310-11.
[82] Callières, *L'Art de négocier,* p. 26.

fallait que l'envoyé gagnât la confiance et le crédit du souverain et des personnes importantes à la cour étrangère, et qu'il construisît des réseaux sociaux »[83]. En tant qu'œil et oreille de son souverain[84], il doit observer attentivement son environnement et rendre compte de son analyse par voie écrite. Roosen indique ainsi que « the most time-consuming duty of an ambassador was the gathering and sending of information »[85]. Mais il doit surtout faire preuve de discrétion afin d'éviter d'être soupçonné d'espionnage. Le rôle de représentation déjà évoqué s'applique également aux sujets : le négociateur est tenu de défendre les intérêts de ses compatriotes (notamment sur le plan religieux et pratique). Nous savons que lorsqu'elle exerce la régence, la duchesse de Châtillon se plaint de son isolement linguistique (p. 84) : elle n'a donc vraisemblablement pas de compatriotes à qui rendre service ou à protéger. Lors de sa mission au Brunswick-Lunebourg, elle est en revanche sollicitée au moins à deux reprises dans cette optique. C'est tout d'abord Rébenac qui explique à Pomponne avoir demandé des passeports[*] au duc de Celle, « par le moyen de madame de Mecklembourg »[86]. Puis un diplomate suédois, Königsmarck[**] s'adresse à elle dans l'espoir d'obtenir un passeport[*] pour se rendre dans le duché (let. 66, l. 26-27)[87]. De telles sollicitations attestent de son pouvoir effectif[88].

[83] 'Négociation', pp. 17-18.
[84] Ibid., p. 19.
[85] 'The functioning', p. 315.
[86] Lettre du 11 novembre 1678, reproduite dans Manassès, Isaac et Antoine de Pas de Feuquières, *Lettres inédites des Feuquières tirées des papiers de famille de madame la duchesse Decazes*, dir. Étienne Gallois, 5 vols (Paris : Leleux, 1845-1846), IV, pp. 245-48. Sur les passeports[*], voir pp. 165-66.
[87] Il s'avère que le passeport[*] qu'elle lui fait parvenir est inutilisable car le monarque danois lui barre la route, let. 71, l. 19-21.
[88] Let. 66, note 4.

3. LES INSTRUMENTS DE LA DIPLOMATIE : ASPECTS TECHNIQUES

a. La dimension écrite

Si la voie orale semble prévaloir dans la diplomatie du Grand Siècle, il convient de ne pas négliger la dimension écrite, qui régit la pratique, grâce à des aspects bien concrets. Ainsi, le négociateur accrédité reçoit avant son départ des lettres de créance, qu'il remet lors de son arrivée et qui attestent que ses propos seront conformes aux volontés de son souverain. Les instructions constituent le fondement théorique de l'activité de l'ambassadeur, qui est tenu de les suivre à la lettre, sauf circonstances exceptionnelles[89]. Ce document, de longueur variable, justifie dans un premier temps la nomination de l'envoyé, puis il dresse un tableau du lieu de destination et finalement s'étend sur la ligne de conduite qu'il doit adopter afin de mener à bien les missions qui lui ont été confiées[90]. Le fait que ces instructions soient généralement très détaillées et exigeantes implique que les agents à caractère non officiel, telle la duchesse de Châtillon, disposent d'une marge de manœuvre bien plus importante et de moins de contraintes. Ils peuvent ainsi notamment renégocier les termes de la mission par voie postale[91] et, si l'occasion se présente, prendre des initiatives.

Un document indispensable pour se rendre à l'étranger est, au XVIIe siècle, le sauf-conduit ou passeport[*92] : tout diplomate est donc tenu d'en solliciter un. « Dressé sous la forme de lettre patente, [il] était délivré par les souverains auprès desquels le négociateur se rendait : c'était une garantie de ne pas être inquiété en chemin »[93]. Les secrétaires d'État peuvent également se charger de leur octroi. Ils sont censés être visés dans chaque ville. Le passeport[*] est également nécessaire pour les voyageurs ordinaires en temps de guerre ; il

[89] Roosen, 'The functioning', p. 315.
[90] Se reporter à Picavet, *La Diplomatie*, pp. 89-91. Voir également Bastian, 'Négociation', p. 17.
[91] C'est le cas de la princesse des Ursins, in Bastian, 'Négociation', p. 17.
[92] Bély, *Espions*, pp. 610-38.
[93] Ibid., p. 610.

s'agit dans ce cas d'une faveur bien plus que d'une obligation. Villahermosa[**], gouverneur des Pays-Bas espagnols, est donc en droit de le refuser à la duchesse de Châtillon à l'été 1677, étant donné son statut de simple voyageuse (let. 62, l. 5).

b. Le rituel de cour

Mme de Châtillon fait à plusieurs reprises référence à l'accueil empressé qui lui est réservé dans l'Empire[94]. Or, il ne s'agit pas d'une situation exceptionnelle. Dans la société de cour, les entrées sont réglées par un cérémonial précis, qui évolue selon les circonstances[95]. L'ambassadeur, en tant que porte-parole de la figure royale et par conséquent de sa nation, assure un rôle de représentation primordial, d'où la magnificence des réceptions qui s'inspirent, d'après Bély, tant du mode de vie aristocratique que de la symbolique guerrière[96]. L'apparat entourant le cortège du diplomate, qui symbolise la puissance de son maître, a également pour but d'impressionner[97]. La duchesse de Châtillon raconte avoir été accueillie par les représentants des villes traversées et que les ducs sont venus à sa rencontre : elle est donc traitée comme une représentante du roi de France[98] (let. 39, l. 19-24 ; let. 67, l. 11).

c. La politique pécuniaire

L'argent est l'un des rouages essentiels de la diplomatie moderne. Bien que susceptible d'être réprouvée et en règle générale confidentielle, la pratique des subsides est

[94] AD, Mecklembourg 2, f° 201bis-202, à [Pomponne], le 1er mars [1672], de Ratzebourg. Voir également let. 38, l. 9-10 et let. 39, l. 19-22.
[95] Bély, *Espions*, p. 688.
[96] Ibid., p. 693.
[97] Lucien Bély renvoie à la lecture d'un ouvrage du père Ménestrier consacré au cérémonial, à ce jour non publié, in *La Société des princes : XVIe-XVIIIe siècle* (Paris : Fayard, 1999), p. 415.
[98] De la même manière que la princesse des Ursins est reçue en Espagne, in Bastian, 'Négociation', p. 19.

parfaitement établie et reconnue. Elle se déroule à deux niveaux : celui des États et celui des diplomates.

À l'échelle nationale, les grandes puissances font usage de cet expédient pour s'assurer l'appui – ou du moins – la neutralité de certains États, à l'approche d'une manœuvre armée (c'est notamment le cas à la veille de la guerre de Hollande, pp. 212-13). Bien que Louis XIV y fasse constamment appel – sous forme d'espèces sonnantes et trébuchantes ou de présents –, l'efficacité de cette politique est des plus douteuses. Les historiens des relations internationales la jugent en effet impuissante, dans la mesure où la fidélité monnayée n'est souvent que provisoire[99].

À l'échelle individuelle, les négociateurs utilisent les subsides comme moyen d'action, afin d'accélérer certaines négociations ou de faire pencher la balance[100]. La duchesse de Châtillon applique d'ailleurs elle-même cette stratégie à ses relations de cour, tant en Allemagne qu'en France[101]. Sharon Kettering s'est intéressée au rituel des cadeaux dans le cadre de la relation patron-client[102]. Dans son article, elle applique à la France moderne les trois caractéristiques liées au don dans les sociétés archaïques définies par Marcel Mauss. Le cadeau permet de mettre en place et d'établir un lien personnel ; il implique une obligation de réciprocité et cette réciprocité est implicite et régulée par le langage de la courtoisie[103].

Dans un autre registre, l'argent est évidemment une rétribution destinée à récompenser tant les services rendus par un diplomate compétent que ceux des membres

[99] L'exemple du Brandebourg est particulièrement éclatant. Sur le sujet, lire Pagès, *Le Grand Électeur.* Voir également celui d'Ernest-Auguste de Hanovre développé par Bély, *L'Art de la paix*, p. 310.
[100] Voir Bély, *L'Art de la paix*, pp. 309-11.
[101] Voir let. 27, l. 1 et 4 ; let. 29, l. 26-30 et let. 39, l. 10-12. Elle indique également à Louvois le 3 juillet 1673 que Colbert a refusé les boucles d'oreilles qu'elle lui a offertes, car il n'a pas reçu d'ordre du roi sur le sujet, in SHD, A1, 361, f° 9.
[102] 'Gift-giving and patronage in early modern France', *French History 2*, 2 (1988), 131-51.
[103] Ibid., pp. 131-32. Voir Marcel Mauss, *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques,* 2e éd. (Paris : Presses Universitaires de France, 2012).

des cours étrangères qui ont facilité la négociation[104]. À titre d'exemple, Éléonore d'Olbreuse reçoit des diamants après la signature du traité de Celle[105].

IV. L'omniprésence de la religion

Le XVIIe siècle apparaît comme celui de l'apogée de la spiritualité et de la dévotion. C'est également une époque où les controverses religieuses font rage, en raison de l'apparition ou de l'affirmation de divisions internes au catholicisme. Bien que l'Église romaine continue à exercer une influence déterminante, elle est contestée par deux courants dissidents : le protestantisme, né au siècle précédent et le jansénisme, qui apparaît progressivement comme une forme de résistance renouvelée à l'absolutisme[106]. Le désir d'unité religieuse, au cœur des préoccupations de Louis XIV, mène dans la deuxième moitié du siècle à une persécution de plus en plus prononcée de ces deux mouvements qui, selon leurs détracteurs, mettent en péril la religion d'État. Le catholicisme est pour sa part animé par un exceptionnel élan réformateur débuté à la Renaissance et voit se multiplier les fondations religieuses, tant féminines que masculines[107]. Nous allons dresser un panorama religieux sélectif de la seconde moitié du siècle, qui nous permettra de mieux cerner l'orientation spirituelle de notre protagoniste.

---

[104] Bély, *Espions*, p. 153.
[105] Horric de Beaucaire, *Une Mésalliance*, p. 73.
[106] René Taveneaux, notice 'Jansénisme', *Dictionnaire*, dir. Bluche, p. 782.
[107] Voir Sophie Hasquenoph, *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du Moyen Âge à nos jours* (Seyssel : Champ Vallon, 2009).

1. PRATIQUES RELIGIEUSES COUTUMIÈRES

a. La conversion

La « conversion » en matière de religion est un terme polysémique, qui peut soit faire référence au passage d'une affiliation à une autre, soit à l'adoption d'un mode de vie radicalement différent. Mme de Châtillon est confrontée aux deux. Pour ce qui est de la première acception du terme, elle concerne principalement les abjurations, soit le passage du protestantisme au catholicisme. Si certaines sont le fruit d'une décision personnelle (prenons l'exemple des deux époux d'Isabelle-Angélique ou de sa belle-sœur Mme de La Suze), la majorité résulte de contraintes institutionnelles[108], notamment en raison du durcissement de la politique religieuse du roi (pp. 130-32).

Pour Michel Meslin, le second sens consiste en un « retournement de l'âme, changement volontaire d'un individu qui se détourne d'une certaine manière de vivre, ou d'un état d'indifférence, pour se tourner vers une nouvelle forme de croyance, de piété, de comportement moral »[109]. Ce phénomène – dont il faut souligner la dimension tant individuelle que libre – est courant, tout particulièrement chez les dames de la haute société, où il est facilité par l'aide d'un directeur spirituel[110]. Les exemples sont nombreux, notamment chez les anciens frondeurs[111]. Le plus édifiant est certainement celui de Mme de Longueville. Nous avons vu que la duchesse de Châtillon adopte, en apparence, dans les années 1670 une conduite analogue, certainement influencée par la repentance et le cheminement intérieur de sa parente. Nous avons également souligné que cette attitude

[108] Indravati Félicité, 'La conversion et les convertis dans les relations diplomatiques entre la France et l'Europe du Nord au temps de Louis XIV', *Revue d'histoire diplomatique*, 126.3 (2012), 205-38 (p. 214).
[109] 'Politique et conversion', in *La Conversion et le politique à l'époque moderne*, dir. Daniel Tollet (Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2005), pp. 9-14 (p. 9).
[110] Voir Mary R. Rowan, 'La conversion chez quelques grandes dames du XVIIe siècle', in *La Conversion,* dir. Godard de Donville, pp. 347-57.
[111] Citons de manière non exhaustive la princesse Palatine, la duchesse de Montmorency, Bussy-Rabutin ou encore Condé.

est, en partie, affectée. Mettons également l'accent sur l'angoisse de la mort dans les préparatifs spirituels des femmes du Grand Siècle :

> To help fight off dread and anguish, women were almost unanimous in turning at some stage to the Christian religion, which opened up pleasant vistas of definitive release from earthly tribulations and resurrection of eternal bliss, and comfortingly represented the process of dying as being in the natural and divinely established order of things[112].

Mme de Châtillon exprime cette crainte dans une lettre à son directeur spirituel, le 3 juillet [1679] : « je crains que la mort [ne] m'attrape »[113].

b. La direction de conscience

La tradition catholique, particulièrement prégnante chez les jésuites, veut donc que les laïcs (essentiellement les femmes) se placent sous la conduite d'un directeur spirituel[114], qui les guide dans les domaines moraux et religieux. Cet accompagnement peut se dérouler soit en personne, soit par voie épistolaire[115]. Isabelle-Angélique se fait ainsi assister par dom Luc d'Achery, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, à partir du début des années 1670. Il exerce notamment le rôle de bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, qui est alors un important foyer intellectuel, en liaison étroite avec les bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement* de mère Mectilde (p. 172)[116]. La duchesse de Châtillon suivant les enseignements spirituels du moine, il semble opportun de la rattacher au mouvement bénédictin, en plein renouveau. Le couvent qu'elle fonde à Châtillon-sur-Loing

---

[112] Gibson, *Women*, p. 240.
[113] BnF, f. fr. 17687, f° 166-67.
[114] Bernard Hours, *L'Église et la vie religieuse sous l'Ancien Régime* (Paris : Presses Universitaires de France, 2000), pp. 186-187. Molière a caricaturé cette figure essentielle du catholicisme dans son *Tartuffe ou l'Imposteur*.
[115] Marcel Bernos, *Femmes et gens d'Église dans la France classique (XVIIe-XVIIIe siècle)* (Paris : Éditions du Cerf, 2003), p. 208.
[116] Les tâches du bibliothécaire sont variées : étudier l'histoire des abbayes, dresser l'inventaire des bibliothèques, des manuscrits et des reliques, in Daniel-Odon Hurel, 'Dom Jean Mabillon, moine bénédictin et acteur de la République des Lettres dans l'Europe de Louis XIV', *Rivista du Filosofia Neo-Scolastica*, 100.1 (2008), 3-16 (p. 7). Achery est également l'auteur de nombreux ouvrages.

en 1688 suit d'ailleurs cette orientation. Il semblerait que la communication entre eux s'effectue principalement par voie épistolaire, à cause des fréquents déplacements de la duchesse, et car Achery vit dans une réclusion quasi-totale pour des raisons de santé[117]. Si nous ne disposons d'aucune lettre du moine à la duchesse, nous savons en revanche qu'il lui fait parvenir des ouvrages religieux en Allemagne[118].

2. CATHOLICISME : ENTRE CRISE ET RENOUVEAU

Nous avons jugé opportun de nous centrer sur le courant bénédictin, étroitement lié, nous l'avons vu, avec l'orientation spirituelle de la duchesse de Châtillon.

a. L'ordre de Saint Benoît

Comme l'écrit Hours, « la famille bénédictine est une constellation d'observances, ordres ou congrégations autonomes se référant toutes à la règle de Saint Benoît »[119]. Elle est, au tout début du siècle, stimulée par un mouvement réformateur, sous l'impulsion duquel l'ensemble des monastères masculins sont regroupés au sein de la congrégation de Saint-Maur[120]. L'ordre ainsi remanié fait montre d'une grande vitalité, notamment symbolisée par le rayonnement intellectuel et spirituel de son abbaye-mère, Saint-Germain des Prés[§]. Le jansénisme semble y avoir exercé une action subtile[121]. Jeannine Fohlen écrit ainsi que « dom Luc d'Achery[**] était en excellentes termes avec les Solitaires de Port-

[117] Antony McKenna, notice 'Achery, Jean-Luc d'', in *Dictionnaire de Port-Royal*, p. 57.
[118] BnF, f. fr. 17687, f° 119-21, à [Achery], le 18 août 1672.
[119] *L'Église*, p. 196.
[120] Saint Maur (VIe siècle) était un disciple de Saint Benoît. Pour Hurel, le retour aux « principes intellectuels et spirituels de la Règle bénédictine » se traduit par quatre facteurs principaux : pauvreté individuelle, vie commune, office divin, séparation du monde, in 'Dom Jean Mabillon', p. 6.
[121] Gérard Michaux, notice 'Saint-Germain des Prés', in *Dictionnaire*, dir. Bluche, pp. 1390-91.

Royal »[122], avec lesquels il entretenait une correspondance suivie. Sans pour autant nous étendre sur les différents aspects du monachisme bénédictin, il convient de mettre l'accent sur le thème de la réparation, également cher aux jansénistes : « ce sont tous les chrétiens qui à l'époque considèrent la vie qu'ils doivent mener comme une réparation des offenses du péché »[123]. C'est en effet l'orientation que prend la congrégation fondée par mère Mectilde et à laquelle souscrit Isabelle-Angélique.

b. Les bénédictines

Les moniales n'ont rien à envier au dynamisme religieux de leurs coreligionnaires : les XVIIe et XVIIIe siècles sont fertiles en fondations[124]. Selon Beauvalet-Boutouyrie, l'effervescence religieuse « a été non seulement un moyen essentiel d'accès à la culture et à la vie intellectuelle, mais elle a aussi donné [aux femmes] de nombreuses possibilités d'action, notamment par le canal des œuvres d'assistance et de charité »[125]. Néanmoins, malgré l'aura et les efforts déployés par d'éminentes religieuses, la prévalence masculine demeure, dans la mesure où « institutionnellement, l'Église a ôté aux femmes toute possibilité d'intervention dans les domaines sacramentel, liturgique et magistral »[126]. La participation d'un prêtre est donc indispensable, « ne serait-ce que pour rédiger les constitutions »[127] et pour la direction de conscience.

Catherine de Bar, en religion mère Mectilde[**], fonde dans la seconde moitié du siècle une importante congrégation bénédictine dont, selon Poutet, la « finalité est au cœur du

[122] *Dom Luc d'Achery (1609-1685) et les débuts de l'érudition mauriste* (Boulogne : 79 rue d'Aguesseau, 1968), p. 172.
[123] Guy Bedouelle, 'Le rôle du jansénisme dans la conception moderne du péché', *Les Échos de Saint-Maurice*, 83 (1987), 93-107 (p. 106).
[124] Bernos en dénombre près de cent vingt entre 1597 et 1715, in *Femmes*, p. 205.
[125] *Les Femmes*, p. 349.
[126] Ibid., p. 218.
[127] Ibid., p. 205. Également Hasquenoph, *Histoire,* pp. 477-78.

christianisme. Elle est, en effet, adhésion au Christ crucifié par amour, en réparation des fautes humaines, et adoration perpétuelle de l'Eucharistie, sacrement d'amour par excellence »[128]. Après une période particulièrement prolifique entre 1675 et 1688[129], la congrégation compte à la mort de mère Mectilde, une dizaine de monastères, dont celui de Châtillon-sur-Loing. Jean Leclercq a étudié les liens très forts qui unissent les moines de Saint-Germain des Prés et les bénédictines de Paris ; ces dernières sont en effet placées sous la juridiction du prieur[130]. Il souligne que l'influence des mauristes se ressent tant dans le gouvernement du couvent originel situé rue Cassette que dans l'orientation spirituelle de la totalité de la Congrégation[131]. La règle de Saint Benoît est ainsi interprétée de manière identique chez les mauristes et les bénédictines du Saint-Sacrement[132]. Les liens profonds qui unissent la duchesse de Châtillon et son directeur spirituel, Achery tirent certainement leur origine de cette unité de pensée.

3. LE JANSÉNISME : DE L'ÉCLAT A LA TOURMENTE[133]

a. La doctrine janséniste

Les années 1640 voient la diffusion en France des théories de Cornelius Jansénius. Elles s'inscrivent dans une réaction à la transformation du catholicisme, qui, s'éloignant des textes des Pères de l'Église, s'adapte aux préceptes humanistes de la Renaissance. Jansénius

[128] *Catherine*, p. 11.
[129] Ibid., p. 513.
[130] 'Saint-Germain et les bénédictines de Paris', *Revue d'histoire de l'Église de France*, 43.140 (1957), 223-30 (p. 224). C'est ainsi dom Philibert qui rédige leurs Constitutions.
[131] Ibid., p. 228.
[132] Ibid., pp. 229-30.
[133] Nous avons emprunté ce titre au site de la Société des Amis de Port-Royal : <http://www.amisdeportroyal.org/societe/?Eclat-et-tourmente.html> [consulté le 9 avril 2016]. Sauf mention contraire, les informations contenues dans la section qui suit proviennent de ce site. Se référer également à Antoine Adam, *Du Mysticisme à la révolte : les jansénistes du XVIIe siècle* (Paris : Fayard, 1968).

modernise la tradition augustinienne et, ce faisant, crée une nouvelle fracture au sein de l'Église romaine. La publication de l'*Augustinus* déclenche une controverse théologique de grande ampleur. Les principes fondamentaux du catholicisme et notamment des omnipotents jésuites (dont font partie les confesseurs du roi) y sont remis en question, en particulier la pratique de la casuistique[134]. Ce sont ainsi deux conceptions du monde et de la place de l'homme qui s'affrontent. Les disciples de Saint-Augustin partagent en effet avec les protestants une vision pessimiste de la vie. Hours synthétise ainsi l'augustinisme : « l'homme ne peut accomplir le bien sans la grâce de Dieu dont l'efficacité est infaillible en même temps qu'elle ne détruit pas la liberté humaine. Le salut est le résultat d'une prédestination divine et absolue »[135]. La doctrine laisse donc peu de place au libre arbitre humain face à la toute-puissance divine.

b. La domination de Port-Royal

Ce mouvement religieux est, dans la mémoire collective, indissociable de Port-Royal[§]. Or, l'abbaye existe déjà depuis plus de quatre siècles lorsque les disciples de Saint-Augustin y prennent leurs quartiers. Institution cistercienne d'importance mineure, Port-Royal des Champs acquiert ses lettres de noblesse après la Journée du Guichet, le 25 septembre 1609. La mère Angélique Arnauld (1591-1661), apparentée au marquis de Pomponne, en fait un fer de lance de la Réforme catholique, en y appliquant rigoureusement la règle de Saint Benoît[136]. Pour cause d'insalubrité, les moniales s'installent à Paris de 1625 à 1648, où est fondé un second couvent, Port-Royal de Paris. En 1638, une poignée d'hommes, pour la plupart des laïcs érudits, se convertissent et décident de vivre en ermites à Port-Royal des

[134] Sur la rivalité entre jésuites et jansénistes, voir Reynald Abad, notice 'jansénisme', *Dictionnaire de Louis XIV*, dir. Bély, p. 683
[135] Hours, *L'Église,* p. 245
[136] Voir Hasquenoph, *Histoire*, p. 721.

Champs. Ce sont les Solitaires, qui seront au nombre de quatre-vingt-cinq entre 1638 et 1679[137]. C'est grâce à l'influence de l'abbé de Saint-Cyran, directeur spirituel des religieuses et des Solitaires à partir de 1633, que Port-Royal des Champs devient le centre névralgique du jansénisme dans la seconde moitié du siècle. Entre 1648, date de retour d'une partie des moniales aux Champs et 1665, les deux maisons se complémentent et sont dirigées par une même supérieure. Après leur séparation, l'esprit séditieux ne survit que dans la vallée de Chevreuse (Port-Royal des Champs).

c. Influence et controverse

Le jansénisme prend rapidement de l'ampleur dans les cercles mondains, admiratifs de tant de sagesse et de rigorisme intellectuel[138]. Port-Royal des Champs devient alors le symbole de la résistance à l'absolutisme royal. Les moniales et les Solitaires disposent de puissants protecteurs dans la noblesse parisienne, et les femmes sont particulièrement sensibles à leurs théories. Pour Vergnes, le jansénisme représente un moyen pour les anciennes frondeuses de se maintenir dans l'opposition au pouvoir[139]. Si le roi se sent menacé par les idées jansénistes, c'est qu'on y considère « que l'État et la grandeur nationale doivent être contrôlés, limités, voire condamnés, par des principes supérieurs »[140]. Voilà qui remet donc en question l'essence même de la monarchie bourbonienne. Qui plus est, comme le remarque Hours au sujet du protestantisme, « non seulement toute différence est alors suspecte de dissidence, mais la tolérance d'un autre culte remet en

[137] Mme de Châtillon les mentionne let. 46, l. 25-26.
[138] Soulignons la prégnance des idées de Blaise Pascal et l'activité protéiforme du réseau familial des Arnauld, dont fait partie Pomponne.
[139] *Les Frondeuses*, pp. 408-17. Voir également Kathryn Norberg, 'Incorporating women/gender into French History courses, 1429-1789: did women of the old regime have a political history?', *French Historical Studies,* 27.2 (2004), 243-66, (p. 255).
[140] Alain Niderst, 'Les avatars de l'opportunisme', p. 369.

cause la légitimité royale »[141]. La doctrine est condamnée par le Vatican à plusieurs reprises au cours des années 1650 et on impose aux moniales de Port-Royal de signer un Formulaire désavouant les thèses de Jansénius. Finalement, un compromis est trouvé en 1669 entre le nouveau pape Clément IX, Louis XIV et les jansénistes : la Paix de l'Église[142]. L'accalmie ne dure qu'une décennie : la mort de la duchesse de Longueville[**], principale protectrice de Port-Royal[143], puis le retour de la paix en Europe laissent le champ libre au pouvoir. L'extinction de l'abbaye se déroule en plusieurs étapes. En 1679, on interdit aux moniales de recruter des novices, ce qui implique à terme la disparition du mouvement. Trente ans plus tard, les religieuses restantes sont dispersées, puis le couvent détruit deux ans plus tard. Finalement, en 1713, la bulle *Unigenitus* fulminée par le pape Clément XI et sollicitée par Louis XIV, condamne définitivement la doctrine. Cela ne l'empêchera pas de subsister par des voies détournées.

Nous avons plus haut dans ce travail évoqué la position équivoque de la duchesse de Châtillon par rapport à la mouvance janséniste, en raison de ses liens avec les bénédictines de mère Mectilde (p. 75). Il est évident qu'elle ressent une certaine attirance, voire de la sympathie pour la doctrine, qui transparaît dans quelques rares propos et qui est certainement le résultat de ses relations avec plusieurs jansénistes déclarées, telles que la duchesse de Longueville ou la princesse de Conti (let. 46, l. 17-27). Rappelons qu'elle loge à plusieurs reprises chez la duchesse à Port-Royal des Champs. En revanche, il ne semble pas qu'elle adhère particulièrement à ces idées pour leur caractère subversif, mais plutôt car

[141] *L'Église,* p. 161.
[142] Les trois parties y trouvent un intérêt. Le pape souhaite éviter un schisme et le roi peut ainsi se consacrer à l'invasion des Provinces-Unies.
[143] Pour William Doyle, on a attendu la disparition de la duchesse pour reprendre la répression car elle était « a member of the royal family whose piety and loyalty the king respected », in *Catholic Resistance to Authority from the Reformation to the French Revolution* (Basingstoke : Macmillan, 2000), p. 38.

elles peuvent correspondre à l'occasion à certains préceptes édictés par son directeur spirituel.

En revanche, elle n'éprouve nul penchant pour la religion réformée, qui prédomine dans ses terres de Châtillon-sur-Loing.

4. LA RÉPRESSION DU PROTESTANTISME

Au début du XVIIe siècle, la France compte près d'un million de protestants, nombre qui chute à huit cent mille personnes dans les années 1670, comme conséquence des guerres, des persécutions et des épidémies[144]. Les quatre cinquièmes vivent dans le croissant réformé, « région qui s'étend autour du Massif Central, du Poitou au Dauphiné »[145]. Châtillon-sur-Loing ne se trouve pas dans ce secteur. S'il existe des similitudes idéologiques entre la religion réformée et les disciples de Saint-Augustin, la solidarité dans la persécution n'est pas de mise entre les deux courants. Le protestantisme se fonde essentiellement sur les cinq grands principes théologiques de la *sola fide* (seul la foi importe), de la *sola gratia* (seule la grâce de Dieu peut sauver, et elle ne peut être achetée), de la *sola scriptura* (seule la Bible compte), et enfin, des *solus Christus* (Jésus-Christ est le seul sauveur) et *soli Deo gloria* (Dieu est le seul qu'il faut adorer et prier).

Nous avons évoqué l'Édit de Fontainebleau, qui marque le point culminant d'un processus d'étouffement entamé dès la prise de pouvoir de Louis XIV (pp. 130-32). Il abolit l'Édit de Nantes, promulgué en 1598 par Henri IV qui, en mettant un terme aux sanglantes guerres de Religion, avait rétabli la concorde dans le royaume. Dans les grandes lignes, il rétablissait le culte catholique dans l'ensemble du royaume et accordait à la minorité

[144] Se référer essentiellement à <www.museeprotestant.org>. Voir également Didier Boisson, 'Les Églises réformées aux XVIIe et XVIIIe siècles', in *Histoire du christianisme en France,* dir. Alain Tallon et Catherine Vincent (Paris : Armand Colin, 2014), pp. 227-44.
[145] Ibid., p. 234.

protestante un certain nombre de libertés. Si la tolérance y est primordiale, on en a exagéré la portée et le caractère novateur. Hours écrit ainsi que les fidèles des deux religions en étaient insatisfaits[146]. Dès 1661, le roi adopte une politique répressive à l'égard des protestants qui se borne, dans un premier temps, à une application stricte et rigoureuse de l'Édit, avant de connaître un tournant plus coercitif[147]. Suite à la proclamation de l'Édit de Fontainebleau, les temples sont détruits, les écoles protestantes supprimées, le culte réformé interdit et l'on exige des protestants qu'ils se convertissent. Malgré l'interdiction formelle d'émigrer, l'exode est massif (pp. 130-31). Les dragonnades, débutées en 1681, reprennent[148].

La duchesse de Châtillon, confrontée de manière permanente aux sujets protestants de son bastion de Châtillon-sur-Loing, ne dissimule pas ses sentiments à leur égard, tant dans sa correspondance que dans ses actions. Quelques-uns des propos tenus dans ses lettres témoignent si ce n'est de son hostilité, tout du moins de son manque d'empathie pour les protestants : « tous les hérétiques de Châtillon me pleurent tous les jours »[149]. Elle s'efforce également par tous les moyens de détruire l'héritage protestant des Coligny. Qui plus est, nous avons vu qu'afin d'obtenir l'autorisation de fonder son couvent, elle est parfaitement disposée à faire disparaître le collège protestant de Châtillon-sur-Loing, et ce, avant même la promulgation de l'Édit.

Il est donc essentiel de garder à l'esprit le positionnement de Mme de Châtillon vis-à-vis de ces trois mouvements religieux, lors de la lecture de sa correspondance active, notamment avec dom Luc d'Achery.

---

[146] *L'Église*, p. 155.
[147] Voir l'avis de Louis XIV sur le sujet, in *Mémoires*, p. 77.
[148] Voir Lynn, *Les Guerres*, p. 185. La duchesse de Châtillon n'en parle pas.
[149] AD, Mecklembourg 1, f° 270-73, à [Lionne], le 18 décembre [1664].

C. Louis XIV et l'Europe

Le contexte géopolitique dans lequel s'inscrit l'action diplomatique de notre objet d'étude est particulièrement complexe, notamment en raison de la fluctuation des rapports de force entre les différentes puissances européennes. Il est indispensable de disposer d'une vue d'ensemble de la situation afin de comprendre la position que Mme de Châtillon adopte en fonction des événements et, en règle générale, quels objectifs elle se fixe au fil des années, en fonction du contexte.

I. Les forces européennes en présence

1. LA RIVALITÉ ENTRE PUISSANCES SCANDINAVES

Au lendemain de la guerre de Trente Ans (p. 187), le rapport de force entre les deux monarchies scandinaves s'inverse. Le Danemark perd son hégémonie sur la Baltique au profit de son rival suédois, qui a largement bénéficié des traités de 1648[1]. Hasquin énumère les gains territoriaux de ce dernier : « le port de Wismar[§] et la Poméranie occidentale, y compris Stettin, sur la Baltique, mais […] également […] la région de Brême »[2]. Les possessions allemandes de la Suède lui permettent d'avoir désormais voix à la Diète d'Empire[*]. En outre, leur proximité géographique avec le Mecklembourg mettent ce duché en péril ; nous avons vu que Mme de Châtillon se plaint à de nombreuses reprises d'incursions suédoises dans certains bailliages[*] mecklembourgeois (pp. 67-68).

[1] Au XVIIe siècle, la Couronne danoise comprend également la Norvège. Quant à la Finlande, elle appartient au royaume de Suède.
[2] *Louis XIV*, p. 14.

Insatisfaite de cette quasi-mainmise sur la Baltique, la Suède cherche encore à étendre sa suprématie, aux dépens de son voisin danois, mais également de la Pologne-Lituanie[3]. Les nations européennes voisines ont, pour leur part, bien compris leur intérêt : favoriser un équilibre entre les deux Couronnes luthériennes du Nord afin d'éviter une quelconque hégémonie[4]. Les relations entre Stockholm et Copenhague sont de plus en plus tendues à partir de 1660. Voilà pourquoi les deux nations font systématiquement partie d'alliances rivales au cours des différents conflits qui rythment la vie du continent.

Après Westphalie, hormis une brève période au cours de laquelle la Suède rejoint la Triple-Alliance[5], les deux États co-garants du nouvel ordre européen (Suède et France) sont presque constamment alliés. La Suède bénéficie ainsi d'importants subsides de la part de la France, grâce auxquels elle mène des entreprises militaires de grande envergure. Néanmoins, la paix de Nimègue en 1679 marque un tournant : Charles XI s'indigne que Louis XIV l'ait exclu des négociations concernant l'avenir de son royaume. Bien que la paix blanche qui découle des traités soit tout à son avantage, le jeune monarque suédois, blessé par tant de condescendance, s'éloigne petit à petit de la France[6] (let. 74, l. 14-21). Nous aborderons la prégnance des questions de préséance à l'époque, qui, en l'occurrence, engagent le prestige national et compromettent la prééminence politique (p. 251).

2. LE CRÉPUSCULE DES STUARTS

Dans l'Europe septentrionale s'affirme également une nouvelle puissance, que la France traite depuis plusieurs décennies en quantité négligeable : la Couronne d'Angleterre.

[3] Voir notamment les circonstances de la première guerre du Nord (1655-60).
[4] Astrid E. Helle, *Histoire du Danemark* (Paris : Hatier, 1992), p. 74.
[5] Mise en place pour contrer les visées impérialistes de la France (pp. 210-11).
[6] Paul Douglas Lockhart, *Sweden in the Seventeenth Century* (New York, NY : Palgrave Macmillan, 2004), p. 122. Voir également let. 74, l. 15-19.

Le destin de l'un de ses monarques, Charles II Stuart et celui de la duchesse de Châtillon s'entrecroisent pendant de longues années.

a. Interrègne

Le 30 janvier 1649, lors de la deuxième guerre civile anglaise, Charles Ier, roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, est exécuté pour haute trahison. Débute alors une période dite d'Interrègne, au cours de laquelle le royaume est gouverné par le Lord Protecteur Oliver Cromwell, qui y établit une République ou Commonwealth. L'épouse du défunt roi, Henriette-Marie de France[**], et la plupart de leurs enfants se sont alors réfugiés à l'étranger[7]. C'est notamment le cas de Charles Stuart[**], aîné de la fratrie et héritier légitime. Après quelques mois en France – où il se rapproche de la duchesse de Châtillon (pp. 62-63) – il se rend à La Haye auprès de son beau-frère, le stathouder des Provinces-Unies, Guillaume II d'Orange-Nassau (1626-1650)[8]. Au cours de la décennie, il tente à plusieurs reprises de prendre le pouvoir par la force, sans succès. Il lui faut finalement attendre la mort de Cromwell en 1658 pour que l'espoir renaisse. Bien que son fils lui succède, le pays est désormais prêt à accueillir l'héritier Stuart, qui effectue son retour en mai 1660 avant d'être couronné sous le nom de Charles II. Il convient de souligner que la plupart des puissances européennes (dont la maison de France, pourtant apparentée aux Stuart) n'ont pas hésité à s'allier au cours de la décennie à l'Angleterre de Cromwell, malgré les divergences confessionnelles[9].

---

[7] Exception faite d'Élisabeth et d'Henry, qui, malgré leur jeune âge, sont tous deux otages du Parlement et gardés en captivité à la Tour de Londres.

[8] Il a épousé en 1641 la princesse Marie Henriette Stuart (1631-1660). Leur fils unique, Guillaume III[**] sera également stathouder à partir de 1672, puis roi d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse à partir de 1689, détrônant son beau-père et oncle Jacques II Stuart[**]. Il est certainement l'ennemi le plus implacable de Louis XIV.

[9] Laurain-Portemer, 'Questions', pp. 39-40. Voir également David L. Smith, 'Diplomacy and the religious question: Mazarin, Cromwell and the treaties of 1655 and 1657', *E-rea*, 11.2 (2014) <http://erea.revues.org/3745> [consulté le 6 novembre 2015].

b. La Restauration

Bien qu'élevé dans la tradition anglicane, Charles II épouse en 1662 l'infante catholique du Portugal, Catherine de Bragance[**]. Leur mariage reste stérile. La question religieuse occupe un rôle capital au cours de son règne : le papisme représente aux yeux de la population anglicane une menace réelle. Il est vrai que le roi semble avoir un goût marqué pour la religion catholique, qui est celle de sa mère et surtout de sa sœur cadette, Madame, avec qui il entretient une relation privilégiée. Nous avons mentionné leur correspondance, dans laquelle figurent à plusieurs occasions des références à Isabelle-Angélique, surnommée Bablon (p. 63). En 1670, sous prétexte d'une simple visite familiale, Henriette est mandatée par Louis XIV afin de mener des négociations secrètes avec son frère[10]. En pleins préparatifs de la guerre de Hollande, le monarque français cherche en effet à isoler diplomatiquement les Provinces-Unies et, tant que faire se peut, à ramener l'Angleterre dans le giron de l'Église romaine[11]. Les principales clauses du traité de Douvres, signé le 1er juin, sont les suivantes :

> Charles II promit à Louis XIV de l'assister de toutes les forces anglaises de terre et de mer dans une guerre commune contre les États Généraux, moyennant un subside annuel de trois millions de livres. Le roi de France assura à Charles II qu'il lui fournirait des troupes et de l'argent le jour où celui-ci se convertirait au catholicisme et aurait à réprimer des révoltes populaires[12].

Si Charles ne prendra jamais le risque d'abjurer, les négociations sont bel et bien un succès pour Henriette, qui est l'une des rares femmes à avoir fait jeu égal avec les hommes dans ce domaine. Nous nous intéresserons ultérieurement à la marge de manœuvre dont disposent les quelques femmes investies en diplomatie au Grand Siècle (pp. 234-38). Le

[10] Pour masquer ce voyage politique, le roi entreprend une tournée en Flandre conquise, in Picavet, 'L'organisation', p. 214.
[11] Simone Bertière, *Les Reines de France au temps des Bourbons, 2. Les Femmes du Roi-Soleil* (Paris : Éditions de Fallois, 1998), p. 148.
[12] Klaus Malettke, *Les Relations entre la France et le Saint-Empire au XVIIe siècle* (Paris : Honoré Champion, 2001), p. 301.

traité donne un caractère formel aux relations cordiales entre Louis XIV et son cousin Charles II[13]. Lorsque Mme de Châtillon est enfermée à Schwerin sur ordre de son époux (p. 91), se souvenant de l'amitié qui la lie au roi d'Angleterre, elle sollicite son aide, sans succès (let. 49, l. 4). Elle lui écrit également directement pour qu'il lui fasse obtenir un passeport[*] en 1678 (let. 63). Nous ignorons si elle obtient une réponse.

Nous avons vu que le peuple anglais demeure résolument hostile au catholicisme, animosité exacerbée par deux phénomènes. Le culte est d'une part associé au roi très chrétien et à ses tendances expansionnistes. D'autre part, dans la mesure où Charles II n'a pas d'enfants légitimes, son frère Jacques[**] est le premier dans l'ordre de succession. Or, ce dernier « est acquis au catholicisme par l'argument d'autorité en accord avec son esprit militaire », selon Guy Boquet[14]. S'il ne se convertit véritablement qu'en 1676, sa piété est de notoriété publique. Les tensions religieuses sous-jacentes mènent, en 1678, à une situation explosive. Titus Oates, ancien membre du clergé anglican qui aurait feint la conversion au catholicisme par opportunisme, dénonce un complot jésuite visant à éliminer le roi pour le remplacer par son frère Jacques. Cette conspiration – pourtant inventée de toutes pièces – n'en révèle pas moins une affaire qui va mettre le feu aux poudres. L'on découvre ainsi parmi les papiers d'Édouard Coleman[**], secrétaire de Marie de Modène[**] – épouse de Jacques, duc d'York[**] – une correspondance compromettante qu'il entretient depuis des années avec le père de la Chaise[**], confesseur jésuite du roi de France. Bien que ces lettres aient eu pour seul objectif l'obtention de subsides, Coleman est jugé pour haute trahison,

[13] Jean Bérenger, 'De la prépondérance à l'équilibre : quelques réflexions sur la politique étrangère de Louis XIV', in *Guerres et paix en Europe centrale à l'époque moderne et contemporaine : mélanges d'histoire des relations internationales offerts à Jean Bérenger*, dir. Daniel Tollet (Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2003), pp. 73-90 (p. 76).
[14] Notice « Jacques II Stuart », in *Dictionnaire*, dir. Bluche, p. 776.

condamné à la peine capitale et exécuté le 3 décembre 1678[15]. L'aversion pour les catholiques sort renforcée de cet épisode. Une véritable chasse aux sorcières mène à dix-neuf exécutions sanglantes. Cet épisode est mentionné par la duchesse de Châtillon (let. 67, l. 39-44), qui raconte à Pomponne que les évêques d'Osnabrück ont accueilli un réfugié italien qui vivait en Angleterre et qu'un Mecklembourgeois vivant à Londres a caché plusieurs jésuites qui craignaient pour leur vie[16]. Ce climat farouchement intolérant influence fortement le résultat des élections de 1679, qui opposent pour l'essentiel les Tories, anglicans et soutiens du roi, aux Whigs, rebelles et puritains. Les Whigs, farouches adversaires des catholiques, l'emportent et œuvrent pour exclure de la succession au trône James d'York en raison de sa confession. La crise de l'Exclusion Bill dure jusqu'en 1681 mais n'empêchera pas Jacques de régner sur l'Angleterre, à la mort de son frère en 1685[17] jusqu'à ce qu'il soit détrôné par son gendre luthérien Guillaume III d'Orange-Nassau[**18], soutenu par la noblesse anglaise. C'est la fin de la dynastie royale des Stuart.

II. Le Saint-Empire romain germanique et la France

Afin d'envisager l'ampleur du rôle tenu par notre protagoniste devenue duchesse de Mecklembourg, une vision d'ensemble de la complexe organisation territoriale du Saint-Empire romain germanique – formation multiterritoriale et multiconfessionnelle – ainsi que des relations franco-allemandes dans la deuxième moitié du XVIIe siècle, est impérative.

[15] Comme l'indique Bély *:* « rien ne protégeait un secrétaire qui choisissait la voie de la trahison », in *Espions,* p. 121.
[16] Voir let. 67, note 12.
[17] André Maurois, *Histoire d'Angleterre*, complétée par Michel Mohrt (Paris : Fayard, 1978), pp. 347-356.
[18] Époux de la princesse Marie Stuart, fille de Jacques II, il jouit d'une grande popularité en Angleterre. Cette légitimisation est en outre renforcée par sa confession.

1. LES TRAITÉS DE WESTPHALIE (1648) OU L'EUROPE REMODELÉE

La politique européenne de l'époque repose pour l'essentiel sur les traités bilatéraux de paix de Westphalie du 24 octobre 1648. Ils mettent un terme à la guerre de Trente ans, qui a ravagé le Saint-Empire romain germanique, et redessinent la carte géopolitique de l'Europe[19]. L'Empire (soit l'ensemble constitué par la maison d'Autriche et le Corps germanique) les signe simultanément à Münster (*Instrumentus Pacis Monasteriensis*) avec la France, et à Osnabrück (*Instrumentum Pacis* Osnabrugensis), avec la Suède, après cinq années d'âpres négociations entre les plénipotentiaires des différentes parties[20]. Le nouvel ordre international ainsi établi a pour finalité, pour reprendre Malettke, « la réalisation de visées primordiales : le contrôle et le maintien du *statu quo* […] [et] la paix en Europe »[21]. Le respect de la souveraineté nationale et l'équilibre entre les différentes puissances sont également des rouages essentiels de la nouvelle Europe.

Les dispositions territoriales de ces accords à dimension internationale prévoient notamment l'indépendance des Provinces-Unies et de la Suisse, ainsi que des compensations aux dépens de l'Empire et en faveur des deux principaux vainqueurs, la Suède et la France. Cette dernière obtient ainsi la pleine souveraineté de l'Alsace[22]. Les royaumes de Suède et

[19] Arnaud Blin, 'La paix de Westphalie : le nouvel ordre mondial', *Historia*, 720 (2006), 28-34 (p. 30). La résolution du conflit franco-espagnol ne fait pas partie des dispositions ; il faudra attendre le traité des Pyrénées de 1659. Se reporter également à Arnaud Blin, *1648, la Paix de Westphalie ou la naissance de l'Europe politique moderne* (Bruxelles : Éditions Complexe, 2006).

[20] Le texte des traités est disponible en plusieurs langues : <http://mjp.univ-perp.fr/mjp.htm> [consulté le 6 février 2012]. Laurain-Portemer s'intéresse au déroulement des pourparlers dans les grandes lignes, in 'Questions', pp. 18-35. Les plénipotentiaires français sont le duc de Longueville, le marquis d'Avaux et le comte de Servien.

[21] 'Les traités', p. 114.

[22] Henri Vast, 'Des tentatives de Louis XIV pour arriver à l'Empire', *Revue Historique* 65.1 (1897), 1-45 (p. 6). Cette acquisition permet à la France de siéger à la Diète d'Empire*. Pour les conséquences de l'IPO sur l'intégrité territoriale du Mecklembourg-Schwerin, voir p. 194.

de France deviennent donc garants légitimes du respect, par l'empereur, des clauses stipulées par les traités[23].

Le second réaménagement conséquent au sein de l'Empire touche les quelques trois cents États allemands, qui acquièrent une supériorité territoriale[24]. Ils sont désormais en droit de conclure des alliances avec des puissances étrangères et d'entrer en guerre sans l'accord de l'empereur, du moment que cela ne nuise pas directement à ce dernier. Comme l'indique Bély, « cette disposition a été jugée comme un droit d'ingérence permanent dans les affaires de l'Allemagne, mais elle marquait aussi une forme d'engagement à maintenir un ordre européen stable, une forme de responsabilité dans le domaine international »[25]. Le duché de Mecklembourg et la maison de Brunswick, pour lesquels œuvre la duchesse de Châtillon, useront largement de ces pouvoirs inédits. Malgré tout, Malettke souligne que : « la grande majorité des États d'Empire n'ont ni la capacité ni les moyens nécessaires d'utiliser en leur faveur les possibilités politiques que les traités de paix de Westphalie leur avaient offertes »[26]. Le cas du Mecklembourg-Schwerin est particulièrement révélateur des limites qui peuvent être rencontrées.

2. STRUCTURE ET INSTITUTIONS IMPÉRIALES

Si les États d'Empire semblent avoir acquis une certaine autonomie grâce aux traités et qu'il n'existe aucun gouvernement central proprement dit, le millier d'unités politiques qui

[23] Soit Ferdinand III, au pouvoir de 1636 à 1657.
[24] Derek Croxton, 'The peace of Westphalia of 1648 and the origins of sovereignty', *The International History Review*, 21.3 (1999), 569-91 (p. 573). L'auteur perçoit ces nouveaux droits comme des inconvénients.
[25] *L'Art de la paix,* pp. 241-42.
[26] *Les Relations,* p. 233.

compose l'Empire[27] n'en constitue pas moins un corps à homogénéité variable, régi par plusieurs institutions communes, dont la Diète d'Empire* et les deux tribunaux d'Empire.

Après 1648, chacun des trois cents États souverains continue à disposer d'un droit de représentation et, de ce fait, d'une voix collective ou bien individuelle au sein de la Diète d'Empire*. Celle-ci siège de manière permanente à Ratisbonne à partir de 1661. Chaque État exerce une influence variable au sein de cette assemblée qui se compose de trois collèges : celui des princes-électeurs, celui des autres princes et celui des villes immédiates, par ordre d'importance[28]. Or, comme le rapporte Malettke,

> Si les États d'Empire de rang princier disposaient chacun d'une voix personnelle (voix virile), il ne revenait en revanche aux comtes, seigneurs et prélats qui n'avaient pas été élevés à la dignité princière, qu'une participation à la voix collégiale qu'ils partageaient avec les autres représentants de leur rang (voix curiate)[29].

L'équité représentative n'est indéniablement pas de mise au sein de l'Empire, en raison de l'écart de puissance et de prestige entre les différentes entités.

Deux des instances essentielles à l'harmonie de l'Empire s'inscrivent dans ce cadre juridique ; il s'agit de la Chambre de Justice Impériale*[30] et du Conseil Impérial Aulique*[31]. Le premier de ces tribunaux siège à Spire de 1526 à 1688. Ses larges compétences lui permettent de jouer un rôle crucial dans la cohésion de l'Empire, dans la mesure où il est totalement indépendant de la personne de l'empereur. En revanche, son alter ego et concurrent viennois, le Conseil Impérial Aulique* est composé de juges exclusivement nommés par le monarque et qui favorisent donc ses intérêts. Cette institution

[27] Voir Malettke, 'Les traités', p. 116.
[28] L'immédiateté impériale, privilège féodal, consiste pour certaines villes, abbayes ou principautés, à relever directement de l'empereur, sans intermédiaires. Les électorats sont au nombre de huit en 1648 : Mayence, Trèves, Cologne, Bohême, Saxe, Bavière, Brandebourg et Palatinat. Ils se distinguent des autres princes par un certain nombre de privilèges, in Malettke, 'Les traités', p. 118. Au nombre des villes immédiates, comptons par exemple Hambourg ou Lübeck, que nous avons déjà mentionnées.
[29] 'Les traités', p. 119.
[30] Ou Chambre Impériale de Justice ; en allemand, *Reichskammergericht*.
[31] Ou Conseil Aulique d'Empire ; en allemand : *Reichshofrat*.

gouvernementale a tendance à empiéter sur les attributions de la Chambre, ce qui engendre par moments des tensions entre empereur et États.

C'est à la Chambre Impériale* que la duchesse de Châtillon fait appel à partir de 1678 afin de recouvrer sa dot et d'obtenir une pension (pp. 103-04). Elle se plaint à plusieurs reprises dans sa correspondance des lenteurs du système juridique allemand et s'étonne même d'obtenir une sentence favorable si rapidement[32]. Quant au Conseil Aulique*, il est également mis à contribution au cours des contentieux qui opposent le duc de Mecklembourg-Schwerin à ses frères dans les années 1660 (p. 195)[33].

Citons en dernier lieu la Chancellerie Aulique d'Empire, basée à Vienne, dont l'influence est moindre. Ce sont les princes-évêques de Mayence qui occupent le poste d'archichancelier ; au XVIIe siècle, ils sont toutefois tenus à l'écart des affaires par les vice-chanceliers impériaux, qui épousent généralement les intérêts de l'empereur[34]. Si les Cercles d'Empire ne sont pas à proprement parler des institutions contribuant à l'unité du Reich, leur rôle est indéniable. Datant du début du XVIe siècle et au nombre de dix, ce sont des éléments constitutifs de l'Empire[35]. Les compétences de ces organisations régionales – regroupant États et villes libres en fonction de leur situation géographique – sont vastes,

> allant de la levée des impôts d'Empire à l'exécution des décisions des tribunaux impériaux […], de la garantie de la Paix publique perpétuelle et l'organisation de la défense de l'Empire (par la formation d'une armée propre à chaque Cercle) à un ensemble plus ou moins complet de mesure prises dans le cadre de la 'bonne police' [36].

---

[32] AD, Mecklembourg 2, f° 339-43, à [Pomponne], le 24 mars [1679] : « j'espère d'en venir à bout et d'avoir un jugement de Spire, quoique l'on dise que ce soit une chose fort difficile ». Voir également let. 71, l. 40-43 et let. 78, l. 8-10.

[33] Pour le détail des compétences de chacun des tribunaux, voir Malettke, 'Les traités', pp. 120-21, ainsi que le glossaire de ce travail.

[34] Malettke, 'Les traités', p. 122.

[35] En 1500 : Cercles de Bavière, de Souabe, du Haut-Rhin, du Bas-Rhin-Westphalie, de Franconie et de Basse Saxe, complétés en 1512 par les Cercles de Bourgogne, d'Autriche, de Haute-Saxe et Cercle électoral du Rhin.

[36] <http://saintempire.hypotheses.org/publications/glossaire/kreis-reichs-ritter-etc> [consulté le 5 novembre 2015], notice 'Kreis' par Falk Bretschneider.

Chaque Cercle suit une logique analogue : il est dans les grandes lignes gouverné par un directeur et un modèle réduit de la Diète d'Empire*, appelé par Malettke 'diétine', au sein duquel chaque État dispose d'une voix équivalente[37]. Le Cercle qui nous intéresse plus particulièrement est celui de Basse-Saxe, qui comprend un grand nombre de territoires septentrionaux, dont les duchés de Brunswick et du Mecklembourg. Il est le cadre de nombreuses frictions en raison de la proximité géographique et du rôle tenu par les deux royaumes scandinaves, le Danemark et la Suède. En 1679, alors que la duchesse de Châtillon envisage de s'emparer de Bützow par la force (p. 104), elle explique à Pomponne qu'une intervention du directeur du Cercle serait certainement bien plus efficace qu'une sentence de la Chambre Impériale*, en raison de la lenteur de cet organisme juridique (let. 71, l. 47-50). Ses propos témoignent clairement de l'autorité des Cercles dans l'organisation de l'Empire[38].

Il convient finalement d'évoquer la dimension religieuse. Trois confessions coexistent au sein de l'Empire : l'Église catholique tridentine, l'Église luthérienne et l'Église calviniste réformée[39]. Les traités de Westphalie ont fixé les frontières confessionnelles, qui ne sont qu'altérées au cours du siècle et demi qui suit[40]. La tolérance religieuse semble plus importante qu'en France, malgré la subsistance de quelques conflits mineurs[41]. Félicité met notamment l'accent sur l'hostilité que voue une partie de la bourgeoisie hambourgeoise à la religion catholique et à son refus répété « d'autoriser les représentants du roi de France à

[37] *Les Relations*, p. 24.
[38] Elle évoque dans une lettre à [Pomponne] du 8 décembre [1678] « la protection des États du Cercle », ce qui corrobore leur importance, in AD, Mecklembourg 2, f° 242-51.
[39] Malettke, *Les Relations*, p. 13.
[40] Marc Venard (dir.), *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, dir. Jean-Marie Mayeur et Luce Pietri, 13 vols (Paris : Desclée, 1997), IX. L'Âge de raison (1620/30-1750), p. 14.
[41] Ibid., p. 50.

tenir une chapelle catholique »[42]. La situation est semblable à Ratzebourg, où la duchesse de Châtillon se plaint d'être privée de messe (let. 40, l. 3-5).

3. ANTAGONISME DYNASTIQUE ENTRE LOUIS XIV ET LÉOPOLD IER

Les institutions du Saint-Empire illustrent clairement la dyarchie qui y prévaut, particulièrement après les traités de Westphalie. Les résolutions de l'empereur sont en effet largement tributaires de l'aval des membres constituants du complexe impérial, ce qui limite considérablement son champ d'action et concourt à amoindrir son pouvoir. Cet affaiblissement circonstanciel n'est pas pour déplaire à Louis XIV, dont l'un des objectifs affichés reste, tout au long de son règne, la conquête de la couronne d'empereur. Cette volonté latente perce dans les *Mémoires* que le souverain français lègue à son fils aîné, le Dauphin[43].

Mme de Châtillon, au fait de la rivalité entre les deux monarques, en joue dans sa correspondance des années 1664-1667. Nous avons vu qu'à cette époque, elle sollicite Lionne à maintes reprises afin d'obtenir satisfaction dans plusieurs domaines (pp. 68-69). Dans cette optique, elle fait usage d'un certain nombre de stratégies rhétoriques, dont fait partie l'exploitation de l'antagonisme entre Louis XIV et Léopold Ier. Elle indique ainsi le 22 mai 1664 que « l'empereur fait son devoir »[44], insinuant que ce n'est pas le cas du roi de France. Puis, quelques jours plus tard, elle estime que les difficultés procédurières auxquelles est confronté son époux dans l'Empire tirent leur origine de ses liens avec la France : « l'on s'est servi de l'attachement et du traité que m[onsieu]r le duc de

[42] 'Négocier', p. 412.
[43] *Mémoires,* p. 71 notamment.
[44] AD, Mecklembourg 1, f° 131-32, à Lionne.

Mecklembourg a fait avec le roi pour donner de la jalousie à l'empereur »[45]. En décembre 1666, alors qu'elle a obtenu gain de cause dans la plupart des domaines, elle utilise cette fois la flatterie : « je souhaiterais que Sa M[ajes]té fût notre empereur aussi bien que n[otre] roi » (let. 26, l. 13-14). Les propos qu'elle tient sont révélateurs de son habileté et de sa connaissance du milieu de la diplomatie : elle utilise les réalités politiques en connaissance de cause pour parvenir à ses fins.

Louis XIV, qui se pose en « arbitre des destinées de l'Allemagne, en protecteur des libertés, en défenseur du sol germanique »[46], dispose, grâce aux traités de 1648, d'un droit presque légitime de s'immiscer dans les affaires de son voisin d'outre-Rhin et plus précisément dans celles des États qui le constituent. Pour Braun, l'antagonisme entre Bourbons et Habsbourg est la constante fondamentale de la politique française sous Louis XIV[47]. La tentative la plus remarquable d'amoindrir le pouvoir impérial est le résultat d'un processus entamé en 1651. Deux ligues à caractère religieux se forment dans l'Empire (l'une catholique, l'autre protestante). Elles sont suivies trois ans plus tard par la création d'une ligue rhénane, à laquelle adhère en 1655 Jean-Philippe de Schönborn[**], archichancelier d'Empire et prince-évêque de Mayence. Il a dans l'idée d' « en faire un instrument politique apte à neutraliser les tensions divisant la maison de Habsbourg et la France »[48]. Laurain-Portemer voit dans la constitution de cette ligue unique « l'un des grands succès de la diplomatie mazarine »[49]. Au fil des années et notamment en réaction à l'élection de Léopold Ier comme empereur[50], plusieurs princes allemands de puissance inégale s'agrègent à cette

[45] AD, Mecklembourg 1, f° 139-40, à Lionne, le 4 juin 1664. Voir également let. 15, l. 14-15.
[46] Bertrand Auerbach, *La France et le Saint-Empire romain germanique depuis la paix de Westphalie jusqu'à la Révolution française,* 2e éd (Genève : Slatkine Reprints, 1976), p. 73.
[47] *Du Roi-Soleil*, p. 35.
[48] Malettke, *Les Relations*, p. 249.
[49] 'Questions', p. 38. Elle est pour Bérenger un « chef-d'œuvre diplomatique», in 'De la prépondérance', p. 75.
[50] Il présidera aux destinées de l'Empire jusqu'en 1705. Ce sont les électeurs, au nombre de huit, qui choisissent l'empereur.

alliance à caractère défensif supra-confessionnelle. Finalement, le 15 août 1658, les membres de ce que l'on appelle désormais la Ligue du Rhin acceptent à contrecœur l'entrée de la France parmi eux, qui, au même titre que le royaume de Suède, est garante et protectrice de la confédération[51]. Selon Malettke, l'organisation a pour ambition de « préserver la paix et l'ordre établi au sein de l'Empire et, au besoin, […] [de] contraindre également l'empereur à épouser les intérêts de l'Empire»[52]. Le pacte est renouvelé à deux reprises puis dissous après dix années d'existence, en raison des velléités expansionnistes de Louis XIV et du danger qu'elles représentent pour la souveraineté partielle des États allemands[53].

Rappelons que la sphère d'influence de la duchesse de Mecklembourg est circonscrite aux États situés au nord de l'Empire : dans un premier temps, en tant que régente du duché de son époux, le Mecklembourg-Schwerin, puis quelques années plus tard lorsqu'elle est dépêchée par la France dans la maison de Brunswick.

4. LE MECKLEMBOURG : UN DUCHÉ MÉCONNU AUX CONFINS DE L'EMPIRE

C'est grâce à son union avec le duc de Mecklembourg-Schwerin, ratifiée en 1666, que la duchesse de Châtillon est en mesure d'intervenir dans l'Empire. Arrivée dans le duché à la fin de l'année 1671, elle en devient régente quelques mois plus tard. Ce phénomène n'est pas isolé : les épouses de souverains assurent en effet fréquemment ce rôle lorsque ceux-ci partent guerroyer. Il est nécessaire de connaître la situation géopolitique du duché et les

[51] Louis XIV, *Mémoires,* p. 72.
[52] Malettke, 'Les traités', p. 139.
[53] Joachim Whaley (dir.), G*ermany and the Holy Roman Empire,* 2 vols (Oxford: Oxford University Press, 2012), *II. The Peace of Westphalia to the Dissolution of the Reich (1648-1806),* p. 27. Sur les conditions de création de la Ligue, voir Malettke, *Les Relations*, pp. 249 et suiv.

rapports avec le voisinage afin de comprendre les difficultés auxquelles a fait face Isabelle-Angélique dès son rapprochement avec Christian-Louis.

a. Des origines à 1648

Né au XIIe siècle, le duché, situé dans la partie septentrionale de l'Empire, sur les rives de la mer Baltique, a subi au fil des siècles plusieurs partitions. Les règles de succession en vigueur admettent en effet le partage du domaine entre divers héritiers. La dernière scission date de 1621[54]. Ainsi, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, le duché se compose de deux territoires rivaux : le Mecklembourg-Schwerin, où règne Christian Ier depuis 1658, et le Mecklembourg-Güstrow, à la tête duquel se trouve son cousin germain, Gustave-Adolphe^**^ depuis 1654. La guerre de Trente Ans (1618-1648) a ravagé le Mecklembourg, qui jouit d'une position peu enviable lors du conflit : on y assiste, selon Reinhardt, à une spectaculaire « chute démographique de 70 à 80 % »[55]. L'IPO envenime de surcroît la conjoncture intérieure, en amputant le Mecklembourg d'importantes portions : les ducs doivent en effet céder à la Suède le port de Wismar[§], les bailliages de Poel et de Newencloster et le port de Warnemünde[§], qui implique le quasi contrôle de la ville de Rostock[§] et de sa douane[56]. Bien que les ducs bénéficient en contrepartie d'un transfert territorial avec l'évêché sécularisé de Ratzebourg[§] et celui de Schwerin – devenu principauté – la compensation est insuffisante[57]. En outre, contrairement à la France, la Suède n'offre nulle indemnité pécuniaire aux États contraints de lui céder des territoires[58].

[54] Félicité, 'Négocier', p. 54.
[55] 'Les relations', p. 199.
[56] IPO, art. X, 6.
[57] IPO, art. XII, 1.
[58] Croxton, 'The peace', p. 590.

b. Le duc de Mecklembourg-Schwerin, au cœur des tensions de l'Europe septentrionale

Lorsque le duc de Mecklembourg-Schwerin, Adolphe-Frédéric Ier, meurt en 1658, son premier fils, Christian Ier lui succède. Il est l'aîné des huit enfants issus du premier mariage de son père avec Anne-Marie, princesse de Frise Orientale. Il a également onze frères et sœurs consanguins, issus du remariage d'Adolphe-Frédéric avec Marie-Catherine de Brunswick-Dannenberg[59]. Douze d'entre eux atteignent l'âge adulte, parmi lesquels cinq hommes et donc prétendants au trône du duché. Les princes Charles, duc de Mecklembourg-Mirow (1626-1670), Jean-Georges (1629-1675), Gustave-Rodolphe (1632-1710) et Frédéric, duc de Mecklembourg-Grabow (1638-1688), soutenus par une décision du Conseil Impérial Aulique, contestent la validité de la seconde union de leur aîné (avec la duchesse de Châtillon) et s'allient aux Suédois afin de s'emparer de son trône[60]. Reinhardt, s'appuyant sur les écrits de Richard Wagner, soutient que le différend original se fondait sur l'interprétation du testament paternel non ratifié par l'empereur : Christian-Louis avait accaparé la totalité de l'héritage alors que certains droits de succession auraient dû revenir à ses frères consanguins[61].

Dans le même temps, depuis 1663, le duc de Mecklembourg-Schwerin est également en conflit avec le duc de Mecklembourg-Güstrow. D'une part, il considère qu'il lui appartient d'occuper les trônes des deux duchés. D'autre part, Gustave-Adolphe cherche à être dédommagé financièrement pour plusieurs territoires dont son cousin s'est emparé[62]. Bien que le Conseil Impérial ait donné raison à ce dernier en 1664 et que les directeurs du Cercle

[59] Voir AD, Mecklembourg suppl. 2, f° 19-20 : « précis de l'histoire des ducs de Mecklembourg ».
[60] On peut consulter à ce sujet un mémoire en latin qu'ils adressent à Louis XIV le 3 avril 1663, in AD, Mecklembourg 1, f° 52. Le cadet, Adolphe-Frédéric, duc de Mecklembourg-Strelitz, né en 1658 est trop jeune pour entreprendre de telles démarches.
[61] 'Les relations', p. 201. Voir Richard Wagner, *Herzog Christian (Louis) I., 1658-1692* (Berlin : Süsserott, 1906).
[62] Félicité, 'Négocier', p. 370.

de Basse-Saxe aient été chargés d'appliquer la sentence (soit la mise sous séquestre de bailliages* du duc Mecklembourg-Schwerin), le soutien français a finalement raison de la patience de Gustave-Adolphe, qui renonce à l'été 1665. Autant dire que lorsque débute l'épisode français, les tensions sont pour le moins vives entre le duc de Mecklembourg-Schwerin, sa famille et les États voisins.

c. Tentative de rapprochement avec la France

Christian a déjà séjourné à Paris en 1645, après avoir été volontaire dans l'armée française l'année précédente[63]. Profondément francophile et se sentant menacé par ses voisins, il se tourne vers Louis XIV peu après son accession au trône afin de solliciter la protection française. L'IPM ayant institué la France garante des libertés germaniques, nous avons vu que les États d'Empire ont la possibilité de requérir l'appui d'une puissance étrangère plutôt que celui de l'empereur. À l'instar d'autres princes de moyenne envergure, il s'efforce de tirer profit des possibilités offertes par les traités de Westphalie mais ne parvient pas à suivre le rythme de certains États plus puissants et influents, tels les électorats[64]. La position géographique du Mecklembourg, notamment par rapport à la belliqueuse Suède, place en effet Christian dans une situation délicate. Un nouvel affrontement (le premier depuis 1648) a débuté dans le nord de l'Europe en 1655 : la guerre du Nord[65]. Le duché est pris entre deux feux, comme l'écrit Félicité : « les Suédois contrôlaient le littoral mecklembourgeois tandis que la coalition des ennemis de Charles X

[63] Ibid., p. 61.
[64] Malettke, 'Les traités', pp. 138-39.
[65] L'arbitrage de la paix d'Oliva, signée le 3 mai 1660 est mené par Lumbres**, qui a pour mission de maintenir l'équilibre en Baltique et qui porte un intérêt tout particulier à la région de Poméranie§ [65]. Le bilan de cette guerre se révèle extrêmement positif pour l'Électeur de Brandebourg, qui, désormais souverain de Prusse, acquiert un poids considérable au sein de l'Empire. L'électorat est l'un des seuls états à pouvoir se targuer d'une stature internationale.

Gustave utilisait l'arrière-pays mecklembourgeois comme base logistique de ses armées »[66]. Les États des ducs de Mecklembourg subissent à nouveau de lourds dégâts matériels. Bien que le Conseil Impérial ait reconnu les torts des divers belligérants et qu'il les ait condamnés à verser des réparations, la sentence n'est pas appliquée[67]. C'est donc en désespoir de cause que Christian se tourne vers le roi très chrétien qui, en raison du déclin de la puissance danoise et de l'agressivité de la Suède, est désormais à ses yeux le seul souverain à même de faire valoir ses intérêts[68].

Les Archives Diplomatiques renferment quelques pièces démontrant que ces démarches débutent dès 1660. Outre l'ambition d'obtenir un dédommagement, une double motivation anime le duc : il souhaite obtenir une protection de la France et surtout l'appui du roi dans sa tentative de démariage d'avec son épouse (et cousine germaine), Christine-Marguerite**, afin de contracter un mariage français[69] (p. 65). Gravel**, au fait de la politique du Saint-Empire, tente de dissuader le roi de s'allier à lui, connaissant sa personnalité compliquée et ses litiges de voisinage[70]. Or, en tant que garant de la paix de Westphalie, le roi ne peut se permettre de rejeter la sollicitation d'un prince. Par ailleurs, le roi et ses secrétaires d'État, obnubilés par un accès à la Baltique et par la proximité du Mecklembourg avec certains États-clé, surestiment l'envergure de ce duché jusque lors méconnu[71].

Une alliance se tisse donc petit à petit entre le Mecklembourg-Schwerin et la France. Les démarches sont facilitées par la présence du duc à Paris et par sa conversion au catholicisme le 29 septembre 1663, à laquelle procède le cardinal Antonio Barberini.

---

[66] 'Négocier', p. 61.
[67] Ibid., p. 62. Les décisions du Conseil Impérial Aulique restent souvent lettre morte.
[68] Joost, *Zwischen*, p. 15.
[69] Reinhardt, 'Les relations', p. 195. Voir également AD, Mecklembourg 1, f° 11 : « Mémoire de Schwann à monsieur de Gravel », de Mayence le 18 février 1660 et f° 26-28 : « Sentiments de M. de Gravel sur l'affaire de M. le duc de Mecklembourg ». La duchesse est la sœur du duc de Mecklembourg-Güstrow.
[70] AD, Mecklembourg 1, f° 26-28, « Sentiments de M. de Gravel sur l'affaire de M. le duc de Mecklembourg ».
[71] Reinhardt, 'Les relations', p. 196.

Parrainé par le roi lui-même, il se prénomme désormais Christian-Louis. La conversion équivaut en effet à un baptême et il est coutume pour les filleuls d'adopter le prénom de leur parrain ou marraine[72]. Il atteint son premier objectif peu après : une alliance avec la France. Certains princes allemands s'étant opposés à l'entrée du duc dans la Ligue du Rhin en raison de sa situation maritale complexe, il s'agit d'un traité bilatéral de protection signé le 18 décembre 1663 et ratifié le 8 mars de l'année suivante.

Par ce traité, contracté en réaction à « l'oppression […] soufferte »[73] par le duc de Mecklembourg pendant la guerre du Nord, le roi s'engouffre dans les brèches offertes par l'IPM et se substitue ainsi à l'empereur. Il s'engage notamment à assumer la protection du duc de Mecklembourg-Schwerin, plus particulièrement en défendant ses intérêts à la Diète d'Empire* et en l'aidant à résoudre ses multiples conflits. En contrepartie, ce dernier est tenu de fournir des soldats à la France et de laisser libre passage aux troupes de Louis XIV dans ses terres si nécessaire[74]. En outre, ainsi que le signale Reinhardt, « un projet de traité secret prévoyait surtout des garanties envers la future épouse française, qui n'était pourtant pas nommée »[75].

Le mariage avec une princesse française afin de s'assurer une réelle protection de la France demeure désormais l'ultime ambition du duc de Mecklembourg-Schwerin. C'est là où, nous l'avons vu, le bât blesse : Christian-Louis est déjà marié depuis 1650. Pour couper court aux maltraitances que lui fait subir son époux, qui a de plus mis la main sur ses biens[76],

---

[72] Signalons que grâce aux traités de Westphalie, un prince peut changer de religion sans que ses sujets aient à faire de même, in Bély, *La Société,* p. 25.

[73] AD, Mecklembourg 1, f° 92-94.

[74] Félicité en retrace les grandes lignes pp. 67-70, 'Négocier'. C'est cette clause qui mène aux litiges de 1671, relatifs aux levées de troupes mecklembourgeoises (pp. 81 et suiv.).

[75] 'Les relations', p. 206. Le mémoire* de ce traité secret se trouve aux AD, Mecklembourg 1, f° 74-75.

[76] Mme de Châtillon écrit ainsi à [Lionne] le 11 octobre [1664] : « m[adam]e la princesse Christine a obtenu de l'empereur une exécution* adressée à m[onsieu]r l'électeur de Brandebourg et m[onsieu]r le duc de Brunswick-Wolfenbüttel pour lui faire rendre sa terre. C'est une chose à laquelle vous savez que l'on n'a pas de répugnance pourvu qu'elle se fît comme il faut, c'est-à-dire qu'en lui rendant, elle donne les déclarations qui

la duchesse de Mecklembourg-Schwerin en titre s'est réfugiée auprès de sa sœur Sophie-Élisabeth, épouse du duc de Brunswick-Wolfenbüttel[**]. Christian-Louis tente par tous les moyens de faire annuler ce mariage encombrant. Il a déjà fait assembler à cet effet un consistoire en octobre 1660 qui en a prononcé la cassation. Or l'université de Rinteln a déclaré la sentence nulle[77]. Il semblerait donc qu'en dernier recours, le duc abjure, tant pour obtenir la protection de Louis XIV qu'afin d'obtenir de la part du pape la dissolution du mariage, « pour cause de parenté »[78]. La stratégie est payante du côté du Vatican : Alexandre VI, par un bref du 2 octobre 1663 et en vertu du privilège Paulin, prononce la cassation du mariage[79] et l'empereur entérine peu après la décision papale[80].

Le duc de Mecklembourg-Schwerin pense être désormais en mesure de contracter l'alliance de son choix. Or, la rivalité de souveraineté entre le pape et l'empereur a été résolue par les traités de Westphalie : la reconnaissance du protestantisme implique la fin de l'autorité de Rome dans l'Empire. Bien qu'Innocent X ait condamné les traités[81], selon les lois en vigueur dans l'Empire, l'annulation du mariage par le Vatican n'a aucune valeur légale.

Cela n'empêche pas le duc de Mecklembourg de s'obstiner à rechercher une épouse en France, son terrain de prédilection. Il a déjà entamé des démarches à cet effet dès 1656 en tentant d'obtenir la main de la Grande Mademoiselle, puis celle de Françoise de Hohenzollern en 1661, de mademoiselle d'Elbeuf l'année suivante, avant de jeter son dévolu

---

sont nécessaires », in AD, Mecklembourg 1, f° 242-45. Puis le 18 décembre: « je pense que v[ou]s savez qu'elle a redemandé son bien et que l'on ne lui fait nulle difficulté de lui rendre », in AD, Mecklembourg 1, f° 270-73.

[77] Fromageot, *Une Cousine*, pp. 179-80. Fromageot évoque l'université de Rinthel qui n'existe pas, nous supposons donc qu'il s'agit de celle de Rinteln, ville universitaire de 1619 à 1810.

[78] Bien que le principe *cujus regio, ejus religio* soit en vigueur dans l'Empire, le duc ne peut contraindre ses sujets à se convertir, dans la mesure où la règle s'applique à l'année de référence. La religion officielle d'une terre dépend ainsi de son statut confessionnel en 1624.

[79] Ibid., p. 186. Ce décret paraît quatre jours à peine après la conversion.

[80] C'est ce qu'indique Christian-Louis au roi le 17 juillet 1664, in AD, Mecklembourg 1, f° 175.

[81] Croxton, 'The peace', pp. 571-72.

sur mademoiselle de Nemours[82]. Il dépêche même son chancelier Nicolas von Bünsow sur place pour appuyer ses prétentions. Le duc arrête finalement son choix sur la duchesse de Châtillon, faute d'avoir vu aboutir les tentatives précédentes. Il est vraisemblable que ce mariage ait été, aux yeux du duc et de la duchesse, un moyen d'assouvir leurs ambitions respectives, en leur offrant à tous deux une possibilité de faire évoluer leur statut. Le fait que Christian-Louis opte exclusivement pour des princesses de maisons régnantes ou apparentées au roi démontre qu'il a une haute estime de lui-même. Il attend d'une union prestigieuse qu'elle contribue à redorer le blason de ses États, terni depuis la paix de Westphalie. La dimension financière est en outre capitale pour le duc, comme en témoigneront ses démêlés postérieurs avec la duchesse de Châtillon (p. 78). Félicité ajoute que nombre d'historiens ont peiné à interpréter l'intérêt de Christian-Louis pour plusieurs princesses compromises lors de la Fronde, d'autant plus que certaines d'entre elles ne sont toujours pas rentrées en faveur lorsque les projets matrimoniaux voient le jour. Ils ont généralement mis en avant sa naïveté ou bien son « aveuglement devant le prestige de l'ascendance royale »[83]. On peut également supposer que, bien que francophile, sa connaissance du pays n'englobe pas nécessairement l'histoire récente dans le détail. Reinhardt ajoute finalement que quoique la réputation de la duchesse de Châtillon soit alors pour le moins ambiguë, sa beauté a certainement joué un rôle primordial dans le choix du duc[84]. Soulignons que l'apparence est, à l'époque moderne, une « tactique d'intervention sociale », qui permet aux femmes de rivaliser avec les hommes dans certains milieux[85]. Le

[82] Félicité, 'Négocier', p. 492 et suiv.
[83] Ibid., p. 497.
[84] 'Les relations', p. 207.
[85] Véronique Nahoum-Grappe, 'La belle femme', in *Histoire des femmes en Occident*, dir. Georges Duby et Michelle Perrot, 5 vols (Paris : Plon, 1990-1992), III. XVIe-XVIIIe siècles, dir. Natalie Zemon Davis et Arlette Farge, pp. 95-109 (p. 109). Haase-Dubosc s'intéresse à cette stratégie dans son article 'Mme de Châtillon ou la séduction'. Voir également du même auteur, 'Madame de Châtillon : une correspondance', p. 67.

charme et la féminité de la duchesse de Châtillon ont clairement contribué à son intégration dans la sphère politique[86].

Quelques années plus tard, alors que des tensions affleurent au sein du couple ducal, la duchesse fait allusion aux desseins d'alliance qu'avait formés son époux. Ce dernier semble regretter de n'avoir pas épousé une princesse plus en faveur auprès du roi et l'accuse d'être la cause de la non-ratification de leur union. C'est ce que Mme de Châtillon indique à Lionne en décembre 1666 : « obligez-moi de presser la chose p[ou]r que l'on ne me dise plus [biffé] que si l'on avait épousé m[ademoise]lle d'Elbeuf, que le roi n'y aurait pas fait de difficultés » (let. 25, l. 7-9).

d. Les tensions religieuses

Nous avons vu que d'après l'une des clauses du traité de Westphalie, en se convertissant, un prince d'Empire ne peut plus obliger ses sujets à le suivre[87]. Le changement de confession du duc de Mecklembourg-Schwerin en 1663 n'a donc aucune incidence sur la religion dominante de ses États. En dépit de l'énergie que déploie son épouse en 1672-1673 pour convertir ses sujets, le résultat semble bien maigre. Ainsi, Hans Kermit indique que dans les années 1680, « the Catholic congregation numbered no more than eighty and was […] on the verge of extinction »[88]. La position équivoque adoptée par le duc n'a certainement pas facilité l'implantation du catholicisme : pour des raisons politiques et financières, il refuse en effet qu'un évêque soit nommé. Dans une lettre de 1672, son épouse s'indigne également qu'il lui ait proposé s'assister à une messe luthérienne, ce qui prouve que sa conversion n'était qu'opportuniste (let. 40, l. 5-6). Finalement, « his will

[86] Voir Cécile Dauphin et Arlette Farge (dir.), *Séduction et sociétés : approches historiques* (Paris : Éditions du Seuil, 2001). Voir également Haase-Dubosc, 'Madame de Châtillon ou la séduction'.
[87] Venard (dir.), *Histoire du christianisme,* p. 47.
[88] *Niels Stensen, the Scientist who was Beatified* (Herefordshire: Gracewing Publishing, 2003), p. 146.

contained a codicil to the effect that all Catholic services should cease six weeks after his death »[89] : il anticipe déjà l'extinction de l'Église romaine au Mecklembourg. Il est vrai que son neveu et successeur, Frédéric-Guillaume**, est très mal disposé à l'égard de cette confession (p. 138).

5. LES DUCS DE BRUNSWICK-LUNEBOURG

La négociation centrale du parcours diplomatique de la duchesse de Châtillon étant menée au Brunswick-Lunebourg et ayant fort à voir avec l'histoire familiale de la maison, il nous a semblé pertinent de présenter les forces en présence au sein de la fratrie.

a. L'ascension spectaculaire d'une fratrie

La maison ducale de Brunswick jouit au XVIIe siècle d'un grand prestige dans le nord du Saint-Empire. À l'instar de celle de Mecklembourg, elle est scindée en deux branches (cette fois-ci alliées), les Wolfenbüttel et les Lunebourg. Cette dernière est celle qui nous intéresse en priorité[90]. Le duc Georges de Brunswick-Lunebourg qui meurt en 1641 applique par voie testamentaire la patrimonialité des fiefs. Il partage ainsi son territoire entre ses quatre fils : Christian-Louis (1622-1665), Georges-Guillaume** (1624-1705), Jean-Frédéric** (1625-1679) et Ernest-Auguste** (1629-1698)[91]. Si les deux cadets ne reçoivent initialement qu'un modeste apanage, deux événements changent la donne dans les années 1660. D'une part, grâce à l'article XIII de l'IPO, les Brunswick-Lunebourg ont obtenu la succession alternative

[89] Ibid., p. 146.

[90] Perrin-Marsol, qui consacre un article aux destins diamétralement opposés des deux branches de la famille, écrit ces mots : « prestige perdu pour [les Wolfenbüttel], […] affirmation de la puissance pour [les Lunebourg] », in 'À la recherche', p. 281. Voir également Lucien Bély, notice 'Brunswick (princes de)', *Dictionnaire de Louis XIV,* dir. Lucien Bély (Paris : Robert Laffont, 2015), pp. 215-17.

[91] Il a également trois filles. L'une d'entre elles, Sophie-Amélie (1628-85) épouse en 1643 Frédéric de Danemark qui régnera de 1648 à 1670 sous le nom de Frédéric III.

du diocèse d'Osnabrück entre évêques catholiques et princes protestants[92]. Ernest-Auguste en prend donc possession en 1662. D'autre part, trois ans plus tard disparaît Christian-Louis, l'aîné de la fratrie. Par un jeu de chaises musicales mouvementé, les trois cadets se retrouvent donc à la tête de nouveaux territoires, qu'ils conserveront jusqu'en 1679. Selon le traité d'Hildesheim signé le 12 septembre 1665, Georges-Guillaume est désormais duc de Celle ; Jean-Frédéric, duc de Hanovre et Ernest-Auguste demeure évêque d'Osnabrück[93]. Nouveau chamboulement en 1679, à la mort de Jean-Frédéric : Ernest-Auguste est le nouveau duc de Hanovre. En tant que benjamin d'une fratrie importante, il était pourtant peu probable qu'il succède un jour à son père. Il établit en 1683 le statut de primogéniture, qui assure « l'indissolubilité et la transmission à l'aîné et à ses descendants »[94]. C'est lui encore qui, à la fin du siècle, permettra au duché réunifié d'accéder au rang d'électorat (le neuvième de l'Empire)[95]. Ajoutons qu'en vertu de l'Acte d'établissement de 1701 qui exclut les catholiques de la succession au trône britannique, Sophie de Hanovre** (épouse d'Ernest-Auguste), plus proche parente protestante de la reine Anne devient héritière du trône des Stuarts. C'est ainsi qu'en 1714, son fils aîné Georges-Louis**, électeur de Hanovre, est intronisé roi d'Angleterre sous le nom de Georges Ier.

b. Des alliances matrimoniales significatives : la naissance d'une dynastie royale

Si les quatre frères se marient, nous nous intéressons particulièrement à deux d'entre eux, Georges-Guillaume et Ernest-Auguste, dont les destins matrimoniaux sont étroitement

[92] Il s'agit d'une compensation, dans la mesure où ils ont dû renoncer aux coadjutoreries sur plusieurs territoires (Magdebourg, Brême, Halberstadt, Ratzebourg), IPO, art. XIII, 1.
[93] Nous avons délibérément omis les territoires de moindre importance qui risquent de compliquer la compréhension.
[94] Auerbach, *La France,* p. 244.
[95] L'empereur a accédé à la requête du duc en 1692 – au grand dam des autres électeurs –, mais celle-ci ne devient effective qu'en 1708, après sa mort et celle de son dernier frère survivant, in Perrin-Marsol, 'À la recherche', p. 283

liés. Il s'agit, de manière fortuite, des deux princes que fréquente le plus assidûment la duchesse de Châtillon à partir de 1672.

Dans sa jeunesse, Georges-Guillaume privilégie une vie oisive et nomade à l'administration des territoires dont il a hérité. Soumis aux pressions répétées de ses conseillers qui cherchent à l'assagir et à le sédentariser à Celle[§], il accepte de se fiancer à Sophie, fille de l'électeur palatin, avant de se rétracter. Ne souhaitant toutefois pas placer sa maison dans l'embarras, il propose à son frère cadet, Ernest-Auguste, d'épouser Sophie à sa place et s'engage en contrepartie à ne jamais se marier et à léguer ses États à son frère ou bien à ses neveux. Le mariage entre Ernest-Auguste et Sophie de Hanovre se tient en septembre 1658. Le couple aura sept enfants qui parviendront tous à l'âge adulte. Nous reviendrons sur le sort brillant que connaîtra l'aîné, Georges-Louis.

Pour ce qui est de Georges-Guillaume, il revient peu de temps après sur sa promesse. Il s'éprend en hiver 1663 d'une demoiselle d'honneur de la princesse de Tarente, épouse de Charles-Henri de la Trémoille, Éléonore Desmier d'Olbreuse[**], issue d'une petite noblesse d'épée poitevine[96]. Ne pouvant s'unir de manière officielle, ils contractent, en novembre 1665, un mariage de conscience (ou « anti mariage » pour Sophie de Hanovre[97]), qui confirme les dispositions de 1658. Il convient de mettre en exergue l'absence de tout calcul stratégique dans la décision du duc de Celle, dont l'attitude contraste fortement avec les principes politiques et dynastiques en vigueur dans les élites européennes de l'époque.

---

[96] Dorothea Nolde, 'Une histoire peut en cacher une autre : mémoires de femmes et historiographie au XVIIe siècle. Sophie de Hanovre (1630-1714) et Éléonore d'Olbreuse (1639-1722)', in *Les Femmes et l'écriture de l'histoire : 1400-1800*, dir. Jean-Claude Arnould et Sylvie Steinberg (Mont-Saint-Aignan : Publications des universités de Rouen et du Havre, 2008), pp. 143-53 (p. 147).

[97] Elle reproduit dans ses *Mémoires* le document signé par son beau-frère : « Comme l'affection que j'ai pour mon frère m'a fait résoudre de ne me jamais marier pour son avantage et celui de ses enfants, dont je ne [me] départirai jamais, et que Mlle d'Olbreuse s'est résolue de vouloir vivre avec moi ; je promets de ne l'abandonner jamais et de lui donner deux mille écus par an, et six mille écus par an après ma mort, dont elle promettra d'être contente aussi bien que moi, et ayant pris tous deux cette résolution avec l'agrément de mon dit frère, il m'a promis de signer avec moi », in *Mémoires,* dir. Van der Cruysse, p. 112.

Grâce à ce mariage morganatique, approuvé par Ernest-Auguste et son épouse, qui s'en portent garants, Éléonore est faite dame de Harbourg mais n'obtient pas officiellement le titre de duchesse de Celle, en raison de la renonciation de son époux.

Peu après, en décembre 1665 naît leur unique enfant, Sophie-Dorothée[**], qui n'est pas officiellement reconnue. Le statu quo dure une décennie, durant laquelle l'entente entre les frères demeure cordiale. Or en avril 1676, l'empereur autorise le couple à contracter un mariage religieux qui permet la légitimation de leur fille ; dans le même temps, on fiance l'enfant à Auguste-Frédéric de Brunswick-Wolfenbüttel, héritier présomptif de la branche cousine[98]. Voici donc l'origine des fortes tensions entre les deux frères. L'évêque d'Osnabrück et son épouse ne peuvent tolérer que le duc de Celle manque à sa parole et qu'une noble de rang inférieur devienne leur égale. Mais ce qu'ils craignent par-dessus tout est de voir s'échapper l'héritage cellois, censé leur revenir. Si le fiancé meurt quatre mois seulement après les fiançailles, des prétendants des plus prestigieux continuent à se présenter[99].

Comme nous l'avons vu antérieurement, malgré la renonciation établie en 1658, le risque que la famille du futur époux de Sophie-Dorothée fasse valoir ses prétentions au trône ducal de Celle reste réel[100]. C'est ce qui pousse l'évêque d'Osnabrück, devenu en décembre 1679 duc de Hanovre, à reconsidérer une union entre son fils aîné, Georges-Louis et sa nièce. Outre les obstacles que représente l'aversion de Sophie de Hanovre pour sa belle-sœur et les tensions inévitables qui en découlent, subsiste un écueil majeur : la basse extraction d'Éléonore d'Olbreuse. C'est là où les « seize quartiers » de noblesse mentionnés

[98] Il est l'aîné du duc Antoine-Ulrich de Brunswick-Wolfenbüttel.
[99] Auguste-Guillaume de Brunswick-Wolfenbüttel ou encore Georges de Danemark, pour ne citer qu'eux. Le premier projet est évoqué par Sophie de Hanovre dans ses *Mémoires*., dir. Van der Cruysse, p. 120 et pp. 126-27.
[100] Nous ignorons si cette renonciation possède une valeur juridique.

par la duchesse de Châtillon dans sa correspondance entrent en jeu (let. 70, l. 5). Comme le souligne Christophe Duhamelle,

> Dans le Saint-Empire, on prouvait en effet son ascendance noble non par degrés mais par quartiers*. Des preuves à seize ou trente-deux quartiers* supposaient par conséquent que tous les aïeux et aïeules de la quatrième ou de la cinquième génération ascendante fussent de la même qualité de noblesse, ce qui conférait à la moindre mésalliance une nocivité rédhibitoire[101].

La pomme de discorde se présente ainsi : Sophie-Dorothée n'a à son actif que seize quartiers*, loin des trente-deux exigés par les ducs de Hanovre. Finalement, comme nous l'avons vu antérieurement (p. 112), après deux années de pourparlers, la crainte de voir les États du duc de Celle passer aux mains d'un autre l'emporte sur les considérations de classe. Un accord est trouvé. Les avantages financiers conséquents dont bénéficient les ducs de Hanovre ont certainement fait pencher la balance[102]. Le mariage se tient donc le 2 avril 1682 et s'achèvera dramatiquement. Le couple entretenant des rapports extrêmement tendus, la fille des ducs de Celle envisage à plusieurs reprises la séparation[103]. Elle se laisse, semble-t-il, séduire par le comte de Königsmarck qu'elle connaît depuis des années. Il disparaît, certainement assassiné, en juillet 1694. Le mariage est peu après dissous pour tentative de désertion[104] et Sophie-Dorothée est internée au château d'Ahlden. Elle y meurt en 1726 sans

[101] 'Les noblesses du Saint-Empire du milieu du XVIe au milieu du XVIIIe siècle', *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 46.1 (1999), 146-70 (p. 161). Voir également Arlette Jouanna, notice 'Preuves de noblesse', *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, dir. Bély, pp. 1013-14.

[102] En plus de la dot, le duc de Hanovre touche une redevance annuelle de cinquante mille écus, ainsi que la somme de cent cinquante mille écus payable en six ans. Mme de Châtillon était bien informée des transactions ; la somme a simplement augmenté de cinquante pour cent certainement pour venir à bout des réticences des évêques d'Osnabrück (let. 70, l. 20 et suiv.).

[103] Pierre-Henri Mitard affirme que non content de la délaisser, son époux la trompe sans vergogne, 'Éléonore Desmier d'Olbreuse « La Grand'Mère de L'Europe » (1639-1722)', *Bulletin de la société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, 23 (1990), 35-58 (p. 50).

[104] Ibid., p. 52.

avoir jamais revu ni ses deux enfants[105], ni son père. Cet épisode tragique atteste des risques encourus par les femmes, même nobles, en cas de comportement licencieux.

III. Louis XIV : un roi de guerre ?

Les deux paix consécutives de Westphalie et des Pyrénées, orchestrées par Mazarin, ont restructuré l'Europe et laissé la France en position de quasi-hégémonie sur le continent. Le royaume dispose désormais d'une supériorité démographique et militaire incomparable[106].

1. LES MOBILES DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

De nombreux chercheurs se sont intéressés aux motivations royales, aux convictions qui ont pu guider les actions militaires du Roi-Soleil tout au long de son règne personnel. Si aujourd'hui tous s'accordent à dire qu'il est absurde de vouloir tout réduire à un principe conducteur, nombre d'entre eux – notamment au XIXe siècle – se sont obstinés dans cette voie[107]. Il existe maintes théories. Celle qui revient le plus souvent est certainement celle de la recherche de la gloire[108]. Or, comme le fait remarquer Ragnhild Hatton, tous les monarques de son temps ont été tourmentés par la même obsession[109]. Albert Sorel adopte le postulat des frontières naturelles (Rhin et Alpes). Selon lui, le roi cherche à reconstituer le territoire de l'ancienne Gaule de cette manière[110]. Cette hypothèse est liée à celle de plusieurs spécialistes, qui affirment que le but ultime de Louis XIV est de sécuriser la

[105] Sophie de Hanovre, *Mémoires*, pp. 12-13. L'aîné succédera à son père sur le trône d'Angleterre et la cadette épousera le roi de Prusse.
[106] Hasquin, *Louis XIV*, p. 75.
[107] Lynn, *Les Guerres*, p. 42.
[108] Zeller estime que cette quête guide la première partie de son règne, in 'Politique', p. 119.
[109] 'Louis XIV et l'Europe, éléments d'une révision historiographique', XVIIe siècle, 123 (1979), 109-35 (p. 116).
[110] Cité par Louis André, *Louis XIV et l'Europe* (Paris : Albin Michel, 1950), p. 2.

frontière nord-est du royaume, d'une grande porosité, qui laisse Paris à la merci d'incursions ennemies[111]. Le travail titanesque accompli par Vauban pour fortifier les frontières permet d'ailleurs de corroborer cette théorie, néanmoins lacunaire. François-Auguste Mignet considère pour sa part que la succession espagnole est le pivot de la politique étrangère française de la seconde moitié du siècle. Toutes les actions diplomatiques et militaires de la France postérieures à 1661 auraient pour dessein de mettre la main sur l'Espagne et ses dépendances[112]. Ajoutons finalement à ces diverses motivations la défense de la chrétienté et des intérêts maritimes et commerciaux du royaume. Bien qu'aucune de ces théories ne soit totalement erronée, aucune ne peut non plus justifier la position royale d'un bout à l'autre du règne. Une combinaison de ces motifs – auxquels il faut ajouter la dimension psychologique – serait plus à même de correspondre à la réalité. En somme, le roi n'a pas de programme défini à long terme et fait vraisemblablement preuve de pragmatisme[113].

Louis XIV a laissé à la postérité l'image d'un roi belliqueux. Il est vrai qu'après 1667, les périodes d'accalmie sont de courte durée : la France s'engage en effet dans cinq guerres déclarées[114]. Nous allons nous intéresser aux premières d'entre elles, car étroitement liées à l'activité sociale, puis diplomatique de la duchesse de Châtillon.

2. LA GUERRE DE DÉVOLUTION : 1667-1668

Si le contexte politique de l'époque joue un rôle certain dans l'activité du duc de Mecklembourg-Schwerin et influe sur l'argumentation que son épouse développe dans sa correspondance, on ne peut pas considérer que cette dernière soit directement mêlée au

[111] Voir notamment Bély, *L'Art de la paix*, p. 377. Du même, voir également notice 'ceinture de fer', *Dictionnaire de Louis XIV*, pp. 243-46.
[112] *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, 2 vols (Paris : Imprimerie Royale, 1835).
[113] Malettke, *Les Relations*, p. 7.
[114] Lynn, *Les Guerres*, p. 143.

conflit-éclair de 1667-1668 (ce qui sera en revanche le cas lors de la guerre de Hollande). Elle œuvre en effet uniquement à distance, par voie épistolaire et se consacre essentiellement à la défense d'intérêts lignagers. Elle demande tout particulièrement une protection française effective, en application du traité de 1664, notamment face aux préjudices occasionnés par les Suédois (let. 28, l. 1-5 ; let. 29, l. 5-7 ; let. 31, l. 9-11) et au sein des institutions d'Empire (let. 35, l. 28-34). Hormis ces quelques requêtes liées aux États de son époux, ses préoccupations de l'époque sont principalement d'ordre personnel. Elle développe notamment plusieurs topiques ayant trait à la société de cour (préséances : let. 28, l. 10-14 ; let. 32, l. 8-14 ; sollicitation de charges : let. 30, l. 25-28 et activités curiales : let. 29, l. 13-24).

Les liens familiaux étroits qui unissent Bourbons et Habsbourg jouent ici un rôle prépondérant. Le roi d'Espagne, Philippe IV, meurt en effet en 1665. Trois enfants lui survivent : Marie-Thérèse, qui a épousé Louis XIV en 1660 et deux enfants du second lit, Marguerite-Thérèse, qui épouse Léopold I^{er**} l'année suivante et Charles, né en 1661. L'ordre de succession linéale veut que ce dernier monte sur le trône, sous la régence de sa mère Marie-Anne d'Autriche. L'espérance de vie du jeune roi maladif et contrefait est des plus réduites. Cette question est directement liée au déclenchement de la Guerre de Dévolution au printemps 1667.

Bien que Marie-Thérèse ait renoncé à toute prétention sur la Couronne espagnole par le traité de Pyrénées, moyennant la somme de cinq cent mille écus d'or, cette clause devient caduque en raison du non-paiement de la dot. En outre, des juristes français s'appuient sur une coutume de droit privé du Brabant, selon laquelle les biens fonciers du père sont réservés aux enfants d'un premier lit (en l'occurrence la seule Marie-Thérèse). Jean Bérenger indique que « le droit de dévolution fournit l'argument nécessaire pour couvrir l'invasion des Pays-Bas [espagnols] au printemps 1667 et pour obliger l'empereur à reconnaître les droits

de la reine et à accepter l'idée du partage secret de la monarchie espagnole »[115]. En raison du déséquilibre des forces militaires, la campagne initiale est une véritable promenade de santé, comme l'écrit la marquise de Sévigné à Pomponne, le 1er août : « le roi s'amuse à prendre la Flandre et Castel Rodrigo à se retirer de toutes les villes que Sa Majesté veut avoir »[116]. Le gouverneur des territoires envahis est en effet totalement livré à lui-même.

Deux ans auparavant, le duc de Mecklembourg-Schwerin avait rencontré Castel Rodrigo** à Bruxelles, s'attirant les foudres de la France, qui l'avait accusé de pactiser avec l'ennemi. Il semblerait qu'il ait recherché son appui auprès de l'empereur dans les démêlés qui l'opposent à ses frères et à son cousin[117]. Pour en revenir à la guerre de Dévolution, son statut d'allié catholique de la France place le duc de Mecklembourg-Schwerin dans une situation délicate. Avant même le début de l'offensive, Isabelle-Angélique en fait mention et souhaite connaître la conduite que son époux doit adopter (let. 31, l. 4 et l. 24 et suiv.). Finalement, devant la menace que représentent les puissances protestantes limitrophes, Christian-Louis est contraint de se rendre dans ses États, non sans avoir sollicité les conseils du gouvernement (let. 32, l. 2-3). Hormis ces quelques mentions, la duchesse semble obnubilée par son procès contre Albret et ne prête qu'une attention limitée au conflit[118].

La menace militaire française engendre deux conséquences diplomatiques majeures. Tout d'abord, le 19 janvier 1668, grâce à la médiation de Grémonville, Louis XIV signe avec l'empereur un traité secret de partition : si Charles II meurt sans descendance, les deux monarques se partageront son héritage. Quatre jours plus tard, la Suède, les Provinces-Unies et l'Angleterre s'unissent au sein de la Triple-Alliance de La Haye, qui cherche à freiner l'expansion française. La conjonction de ces deux facteurs quasi simultanés débouche sur

[115] 'De la prépondérance', p. 78. Les Pays-Bas espagnols sont un État-satellite, géré depuis Madrid.
[116] *Correspondance*, dir. Duchêne, I, let. 77, pp. 87-88.
[117] AD, Mecklembourg 1, f° 300-02, le 28 mai [1665] et let. 21, l. 1-2.
[118] Fromageot, *Une Cousine*, p. 226.

des pourparlers et la paix entre la France et l'Espagne est signée à Aix-la-Chapelle le 4 mai 1668. L'Espagne est contrainte de céder un certain nombre de places fortes conquises par la France, mais conserve la Franche-Comté, dont Condé s'est emparé entretemps[119]. Les prétentions hégémoniques de la France, ostensibles au cours du conflit qui vient de s'achever, sonnent également le glas de la Ligue du Rhin[120].

Grâce à cette première guerre-éclair du règne personnel de Louis XIV, le monarque français est désormais l'arbitre de l'Europe[121]. La paix d'Aix-la-Chapelle est également le point de départ d'intenses négociations diplomatiques qui aboutiront à la guerre de Hollande. En effet, Bérenger souligne avec justesse que « l'initiative intempestive des Provinces-Unies avait […] convaincu Louis XIV que les Hollandais n'étaient plus de vrais alliés et qu'il convenait de les neutraliser dans l'éventualité du partage de la succession espagnole »[122].

3. LA GUERRE DE HOLLANDE : 1672-1678

Ce conflit, l'un des plus longs du règne, est également celui où la duchesse de Châtillon s'investit le plus et où elle est en mesure de mener plusieurs négociations, tout d'abord en tant que régente, puis en tant qu'agente du roi de France au Brunswick-Lunebourg.

Le renversement d'alliance des Provinces-Unies en 1672 change totalement la donne en Europe. Peu de temps après Aix-la-Chapelle, la France s'engage dans des préparatifs diplomatiques de grande envergure, visant en premier lieu à désarticuler la Triple Alliance, à l'aube d'un nouveau conflit européen. La virtuosité des négociateurs mis à contribution (et le recours systématique aux subsides) mène à la signature de traités d'alliance ou de

[119] Bérenger, notice 'Aix-la-Chapelle (traité d'), *Dictionnaire*, dir. Bluche, pp. 54-55.
[120] Hasquin, *Louis XIV,* p. 129.
[121] Goubert, *Louis XIV et vingt millions de Français* (Paris : Fayard, 1966), p. 143.
[122] Notice 'Aix-la-Chapelle (traité d'), *Dictionnaire*, dir. Bluche, p. 55.

neutralité avec l'Angleterre, la Suède, la maison d'Autriche, Cologne et Münster, pour ne citer qu'eux[123]. Dans le même temps, Louvois travaille à renforcer l'armée, qui est déjà la plus puissante d'Europe.

Il est plausible que le départ à ce même moment de la duchesse de Châtillon pour le Mecklembourg fasse partie d'une stratégie politique de plus grande ampleur. Une fois sur place, ses talents diplomatiques pourront bénéficier à son pays. C'est dans ce contexte que s'effectue la malencontreuse levée de troupes pour le compte de la France. Isabelle-Angélique exerçant la régence au cours des premiers mois du conflit, la politique menée par son roi la met naturellement en difficulté, dans un duché acquis à l'empereur (p. 000).

La France entre finalement en guerre contre les Provinces-Unies le 6 avril 1672, quelques jours après l'Angleterre. Cette fois-ci, comme le souligne Bély, « l'agression […] obéit à une logique de puissance »[124], les deux nations n'ayant aucune frontière commune. Outre les questions idéologiques, religieuses, commerciales et économiques, la gloire du roi semble tenir un rôle majeur dans sa décision d'envahir la République. Si tout se déroule comme prévu lors des premiers mois du conflit, la roue tourne une fois Guillaume d'Orange[**] au pouvoir en tant que stathouder. La politique des Provinces-Unies change alors drastiquement. Il sera l'adversaire le plus farouche et impitoyable du roi de France jusqu'à sa mort en 1702. Peu après, une coalition anti-française, regroupant les Provinces-Unies, l'Espagne, la Lorraine, le Danemark et l'Empire se constitue. Le duc de Mecklembourg-Schwerin se trouve donc géographiquement et politiquement pris entre deux feux ; si l'alliance française lui a semblé à première vue avantageuse, les prises de position de plus en plus radicales de Louis XIV le placent désormais dans une situation délicate. Qui plus est, la Diète d'Empire[*] ayant déclaré la guerre à la France au nom de tout l'Empire en mai 1674, le

[123] Goubert, *Louis*, pp. 144-45.
[124] *L'Art de la paix*, p. 379.

duc est en théorie tenu de respecter cette décision. Or, son indifférence face aux injonctions impériales le place presque au ban de l'Empire.

Nous passerons sous silence les développements de la campagne militaire pour en venir aux négociations de paix. Elles se tiennent à Nimègue, ville libre d'Empire, à compter de 1676. Les longues discussions permettent d'aboutir à la signature d'une série de traités entre les différents belligérants, qui s'échelonnent entre août 1678 et novembre 1679. Bien que la France doive restituer plusieurs villes occupées, elle y gagne surtout un certain nombre de places, principalement aux dépens de la monarchie espagnole. Sa frontière nord est déplacée vers l'est, éloignant ainsi les menaces d'invasion. Au terme de longues négociations, et grâce à l'appui de son allié français, la Suède parvient finalement à récupérer ses possessions, occupées par plusieurs de ses voisins. Éric Schnakenbourg met l'accent sur le fait que la diplomatie suffit avec les ducs de Brunswick, mais que la voie armée est nécessaire avec le Brandebourg et le Danemark[125] (p. 114). Rappelons que c'est la duchesse de Châtillon qui a permis la signature du traité de Celle avec les ducs de Brunswick en février 1679. Stockholm consent en contrepartie à de légers sacrifices. Schnakenbourg développe la raison pour laquelle Louis XIV privilégie l'équilibre baltique :

> Le discours sur l'honneur, le respect des engagements contractés et de la parole donnée qui amène le roi de France à agir en faveur des Suédois, ne doit pas dissimuler que leur maintien sur le sol de l'Empire est le pivot de la politique septentrionale de Louis XIV[126].

La paix de Nimègue marque le sommet de la puissance française[127]. Mais c'est surtout l'avènement de Guillaume d'Orange-Nassau qui change la donne sur le continent. À partir du

[125] 'Un pied', p. 241.
[126] Ibid., p. 242.
[127] Bély, *Espions*, p. 30.

début des années 1680, l'influence de l'Angleterre et des Provinces-Unies commence à surpasser celle de la France dans les monarchies scandinaves[128].

4. LES RÉUNIONS ET LEURS RÉPERCUSSIONS

En novembre 1679, le roi congédie Pomponne et le remplace par Colbert de Croissy (p. 125). L'action de ce dernier associée à celle de Louvois engendre une banalisation de la violence d'État. Alors que les pourparlers de Nimègue sont toujours en cours, la France entreprend de protéger sa frontière est. Dans les grandes lignes, Louis XIV interprète d'une manière qui lui est avantageuse certaines clauses, imprécises à dessein, des traités de Westphalie et de Nimègue, relatives aux dépendances des territoires qu'y a acquis la France. Il s'appuie sur quatre chambres de réunions, visant à donner une apparence légale à des annexions qui ont lieu en période de paix. Si aux yeux du monarque, ces appropriations ont une finalité défensive[129], elles sont pour ses contemporains perçues comme des agressions. Pourtant, les protestations des puissances européennes sont dans un premier temps de pures formalités. L'indignation est certes présente, mais personne n'intervient. Goubert souligne à cette occasion l'habileté des diplomates français, qui réussissent à obtenir la neutralité des États où ils ont été envoyés[130]. En revanche, « en septembre 1681, l'annexion de Strasbourg ne s'habille d'aucun oripeau juridique »[131]. En juin 1682, une ébauche de coalition comprenant les Provinces-Unies, la Suède, l'empereur et l'Espagne se forme, afin d'exhorter la France à respecter les traités de paix des dernières décennies. Rien n'y fait ; en décembre 1683, l'armée française assiège Luxembourg, que Louis XIV revendique dans le cadre des Réunions. La ville tombe en juin de l'année suivante, dans une indifférence quasi

[128] Schnakenbourg, 'Un pied', p. 243.
[129] Lynn, *Les Guerres,* p. 48.
[130] Goubert, *Louis*, p. 202.
[131] Ibid., p. 201.

générale : les Ottomans sont alors aux portes de Vienne. Grâce à la menace qui pèse sur la capitale des Habsbourg d'Autriche, la trêve de Ratisbonne est signée le 15 août 1684, en vertu de laquelle la France peut conserver pour vingt ans les territoires qu'elle a saisis. Nous avons évoqué le double jeu du duc de Mecklembourg-Schwerin à cette occasion, malgré les ordres du roi, son emprisonnement subséquent et l'énergie déployée par la duchesse de Châtillon pour obtenir sa libération (pp. 127-28). Quelque temps plus tard, une coalition regroupant une grande partie de l'Europe se forme afin de contrecarrer les projets expansionnistes de Louis XIV : la ligue d'Augsbourg. C'est dans le contexte de la guerre éponyme que Louis XIV envisage de mandater à nouveau la duchesse de Châtillon dans l'Empire, afin qu'elle y ménage une alliance avec le duc de Celle. Suite à la mort de son époux, la mission avorte (pp. 136-38).

D. La femme

I. Rôle et statut

L'étude des femmes en tant que groupe social à l'époque moderne, phénomène somme toute assez récent, est en plein essor dans les milieux universitaires anglo-saxons et francophones. Les progrès accomplis dans le domaine du genre ont permis de renouveler la façon de percevoir leur histoire. Au fil de ces dernières décennies, l'accent a successivement été mis sur l'oppression dont elles sont victimes, puis sur leur rôle biologique et culturel. Actuellement, comme le souligne Beauvalet-Boutouyrie, « l'approche fondée sur la gender history met en avant l'étude des rôles et des pratiques, et les rapports entre sexes »[1].

Au XVIIe siècle, la Querelle des femmes, controverse dialectique majeure, s'intensifie. La condition féminine est au cœur des débats : la femme peut-elle être considérée comme l'égale de l'homme ?[2] Écrits apologétiques et calomnieux abondent, afin d'étayer les thèses des différents intellectuels impliqués (pour l'essentiel juristes et religieux). Haase-Dubosc estime pour sa part que le projet discursif est ternaire : tirades misogynes, apologies pour la supériorité des femmes et désir de faire une place aux femmes dans les domaines politiques et artistiques[3]. D'après Mclean, les trois thèmes prégnants de la Querelle sont les suivants : « marital and social freedom; the right to be educated and to pursue learning […]; and finally the question of public office and Salic law »[4].

---

[1] *Les Femmes,* pp. 3-5.
[2] Roger Duchêne, *Être femme au temps de Louis XIV* (Paris : Perrin, 2004), p. 7.
[3] 'Intellectuelles, femmes d'esprit et femmes savantes au XVIIe siècle', *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 13 (2001), p. 3.
[4] *Woman,* p. 52. Pour plus d'informations sur le sujet, se référer au même ouvrage, pp. 25 et suiv.

1. UNE INSTRUCTION SOMMAIRE

L'un des enjeux essentiels de la Querelle des femmes a trait, nous l'avons vu, à l'accès des femmes à l'éducation. Celui-ci, pour le moins lacunaire, est marqué par de fortes disparités sociales. L'Église accomplit dans le domaine de la scolarisation un travail considérable, ayant pour objectif principal une pratique adéquate de la religion[5]. Elsa Dorlin signale en effet que « le savoir féminin doit répondre en substance à un seul impératif : la formation dispensée vise à faire de la jeune fille une bonne épouse, une bonne mère, une bonne chrétienne »[6]. L'instruction féminine est donc dans l'ensemble rudimentaire. Bernos souligne que « la distinction sociale joue dans l'éducation. Les *demoiselles*, filles de l'aristocratie ou de la bourgeoisie, profitent généralement d'une instruction plus poussée, soit dans le cadre féminin familial […], soit au couvent […] »[7]. L'éducation domestique est généralement dispensée par la mère, une gouvernante ou bien un précepteur. Mme de Sévigné et Mme de la Fayette illustrent brillamment le succès d'une telle méthode ; elles font toutefois figure d'exceptions[8]. L'éducation conventuelle, courante parmi la noblesse et la bourgeoisie, a également ses limites : l'enseignement y est sélectif[9].

Nous ignorons tout de l'éducation de la duchesse de Châtillon. Vergnes indique, sans étayer ses propos, qu'elle reçoit l'essentiel de son instruction à domicile[10]. Sa syntaxe et son orthographe correspondent à celles de la plupart de ses contemporaines lettrées : la pratique de l'écriture chez les femmes de l'Ancien Régime dérive du discours oral, d'où une

---

[5] Duchêne, *Être femme,* pp. 89-92.
[6] *L'Évidence*, p. 56. Voir également Roger Chartier, Marie-Madeleine Compère et Dominique Julia, *L'Éducation en France du XVIe au XVIIIe siècle* (Paris : Société d'éd. d'enseignement supérieur, 1976), pp. 232 et suiv.
[7] *Femmes*, p. 103.
[8] Gibson, *Women*, pp. 21-24.
[9] Voir Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715) : un débat d'idées de Saint François de Sales à la marquise de Lambert* (Paris : Honoré Champion, 1993), pp. 55-58.
[10] *Les Frondeuses*, p. 80.

langue essentiellement phonétique[11]. L'instruction dont bénéficient les femmes de l'élite n'accorde en effet que peu d'importance à la correction de la langue, dans la mesure où l'éducation viserait essentiellement à maintenir l'ordre social[12]. Néanmoins, malgré ces lacunes somme toute superficielles, la duchesse de Châtillon parvient grâce à son bon sens, son esprit et ses relations à exercer une influence dans les milieux diplomatiques de l'Empire.

2. DES PERSPECTIVES RESTREINTES

À l'époque moderne, en raison de la répartition sexuée des rôles sociaux, la femme a pour vocations essentielles le mariage et la maternité : elle ne peut théoriquement s'accomplir qu'en remplissant ces deux fonctions, à moins qu'elle ne prenne le voile[13].

En se mariant, la femme passe de la tutelle paternelle à la tutelle conjugale. Ainsi, « the notion of female independence was not easily comprehensible to a seventeenth-century mind. At every stage of their life steps were taken to place women under some form of tutelage, ideally masculine»[14]. Cet assujettissement à l'homme est assorti d'exclusions juridiques, particulièrement handicapantes dans le droit écrit. On tente ponctuellement de pallier ces contraintes en protégeant la femme[15]. Ainsi que le souligne Julie Hardwick,

> the critical relationship between early modern 'law' and society was complicated. While early modern royal decrees that increased paternal power over the making of marriages emphasized the power of the husband or father over his household, customary laws pertaining to the transmission and management of property gave women and men quite a broad array of options

[11] Dena Goodman, 'L'*ortografe des dames* : gender and language in the Old Regime', *French Historical Studies*, 25.2 (2002), 191-223, p. 201.
[12] Ibid., p. 194. Goodman s'appuie sur l'ouvrage de Marie-Claire Grassi, *L'Art de la lettre au temps de 'La nouvelle Héloïse et du romantisme'* (Genève : Slatkine, 1994). Nous n'avons pas consulté ce dernier ouvrage.
[13] Les vocations peuvent être forcées.
[14] Gibson, *Women,* p. 41.
[15] Duchêne, *Être femme,* p. 198.

> and emphasized the kin relations that also shaped the parameters of authority in middling families[16].

Mme de Châtillon, orpheline de père, échappe à ce schéma classique. C'est ce qui explique certainement les circonstances de sa première union (pp. 32-34). En effet, de son temps, le mariage relève d'une stratégie familiale, de plus en plus élaborée au fur et à mesure que l'on gravit les échelons de la société. Il sert avant tout à conforter des alliances, des liens d'amitié ou de clientèle et à accroître le patrimoine familial. Il n'est que rarement le fruit de la décision des principaux intéressés, notamment au sein de l'aristocratie, et ce malgré la position du droit canonique, qui condamne formellement ce type de pratique. Néanmoins, comme l'indique Duchêne, « les nécessités politiques et les contraintes sociales sont plus fortes que les meilleurs principes »[17] et le devoir familial prime bien souvent. Malgré les pressions subies, certains individus parviennent occasionnellement à déroger à l'usage et à tirer profit de certaines failles législatives afin de contracter les unions de leur choix. Font partie de ces stratégies matrimoniales atypiques les enlèvements dits de subordination ou séduction[18]. Bien que les rapts de séduction constituent une transgression des normes, dans la mesure où les enfants remettent en cause le modèle patriarcal, ces comportements sont, au XVIIe siècle, curieusement bien perçus par la société, qui les voit comme des manifestations concrètes des théories d'amour tendre discutées dans les salons[19]. Ces unions, clandestines dans un premier temps, privilégient en effet les liens amoureux entre époux aux convenances et intérêts familiaux. Le mariage romanesque n'en demeure pas moins un luxe rare[20], dont la duchesse de Châtillon fait l'expérience. Il faut à ce

[16] 'Women 'working' the law: gender, authority, and legal process in early modern France', *Journal of Women's History*, 9.3 (1997), 28-49 (p. 45).
[17] Ibid., p. 157.
[18] Voir Haase-Dubosc, *Ravie*, pp. 135-52.
[19] Gibson, *Women,* p. 50.
[20] Claude Dulong, *La Vie quotidienne des femmes au Grand Siècle* (Paris : Hachette, 1984), p. 38.

sujet rappeler que ses deux unions marquent de manière exceptionnelle l'aboutissement d'une décision personnelle (sans occulter le rôle tenu par son parent Condé en 1645).

La question de l'adultère illustre une fois de plus les inégalités persistantes entre les deux sexes : alors que l'infidélité masculine est dans l'ordre des choses, son équivalent féminin est unanimement condamné et peut être durement châtié[21]. En plus de remettre en cause l'autorité de l'époux, l'intolérance à l'adultère féminin est surtout une manifestation de la peur de « l'intrusion d'un sang étranger dans le lignage »[22], en cas de grossesse.

Dans les couches les plus élevées de la société, les premières noces se déroulent généralement à l'adolescence de la femme, de façon à profiter de sa période de fécondité. En effet, par nécessité démographique, l'État et l'Église encouragent de conserve les couples à être les plus fertiles possibles[23]. La maternité est ainsi vue comme l'accomplissement suprême de la femme, qui joue un rôle très limité en dehors de la sphère privée. Nous avons vu qu'elle est souvent chargée d'au moins une partie de l'éducation de ses filles, qui ont rarement accès à une éducation structurée et complète (pp. 218-19).

Nous disposons de peu d'informations sur le système de mise en nourrice, pourtant très répandu dans les milieux aisés[24]. En effet, pour Duchêne, « le statut des femmes de la bonne société veut qu'elles ne sacrifient ni leur beauté ni leur façon de vivre aux servitudes de l'allaitement »[25]. Cette pratique soulève la question de la relation mère-enfant, particulièrement pertinente dans le cadre de l'étude de la correspondance de la duchesse de Châtillon. Gibson met en exergue le fait que « the initial affection and ascendancy that the mother forfeited by opting out of her prime responsibility for her baby's physical welfare

[21] Voir l'exemple de Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de Condé, in Bertière, *Condé,* pp. 689-97 et celui de Paule Payen, épouse de Lionne, in Sarmant et Stoll, *Régner*, p. 466.
[22] Duchêne, *Être femme*, p. 232. Voir le chap. sur la femme adultère, pp. 238-48.
[23] Gibson, *Women,* p. 71.
[24] Bernos, *Femmes,* p. 156.
[25] *Être femme*, p. 214.

stood to be regained if she actively interested herself in the child's education »[26]. Gaspard de Coligny, qui disparaît à l'âge de sept ans, semble avoir vécu la plupart du temps en nourrice, ce qui explique le détachement apparent de sa mère. Rappelons également que nous disposons seulement d'une fraction de sa correspondance active. Toujours est-il que la fonction sociale de la duchesse diffère forcément de celui de ses contemporaines, définies pour la plupart par leur statut maternel.

3. LES VICISSITUDES DE LA VIE CONJUGALE

Dans la France moderne, un mariage peut être dissous de deux manières : l'une dite civile et l'autre, naturelle. Paradoxalement, les procédures civiles témoignent de la volonté du système judiciaire de protéger les femmes[27], tout en limitant leur champ d'action. Elles sont au nombre de deux : la séparation de biens, et la séparation de corps et de biens.

La séparation de biens a exclusivement lieu à l'instigation de l'épouse qui, en déposant une requête au Parlement, lance une procédure visant à dissoudre la communauté de biens. Elle cherche ainsi à protéger son patrimoine d'une mauvaise gestion conjugale et à en obtenir la pleine gestion. Seuls des arguments d'ordre économique peuvent justifier une telle démarche. Nous avons vu qu'en 1664, le Châtelet prononce une séparation de biens entre les ducs de Mecklembourg-Schwerin (p. 67). Or, exceptionnellement, la demande émane du couple, afin d'éviter la saisie des biens de l'épouse, menacés par les poursuites judiciaires dirigées contre son mari dans l'Empire. Il est intéressant de souligner que la séparation de biens est révocable en cas de consentement mutuel[28]. Voilà donc le fondement juridique que cherche à exploiter l'abbé de Lédignan en 1672, lorsqu'il convainc

[26] Gibson, *Women,* p. 79. Voir également Dulong, *La Vie,* pp. 118-21.
[27] Beauvalet-Boutouyrie, *Les Femmes*, p. 72.
[28] Gibson, *Women,* p. 85.

le duc de Mecklembourg que le patrimoine conséquent de son épouse doit lui revenir. La duchesse de Châtillon ne consentira jamais à restaurer la communauté de biens. De plus, elle est consciente qu'en tant qu'épouse civilement séparée quant aux biens, son statut est équivalent à celui d'une mineure émancipée, ce qui lui confère plus de droits[29].

Pour ce qui est de la séparation de corps et de biens, la requête émane majoritairement de la femme, en cas de maltraitance physique ou psychologique de la part du mari ou bien d'installation d'une maîtresse au domicile conjugal[30]. L'homme peut également y avoir recours en cas d'adultère de son épouse. Si la sentence émise par le tribunal civil est positive, l'épouse recouvre une partie de ses droits juridiques (parmi lesquels celui d'ester en justice). Elle n'est en revanche pas totalement libérée de l'autorité maritale et ne peut par exemple pas aliéner ses biens (sauf autorisation expresse du conjoint), ni se remarier. Elle est autorisée à quitter le domicile conjugal et retourne généralement vivre dans sa famille ou bien se retire dans un couvent.

La dissolution naturelle d'un mariage implique le décès de l'un des conjoints. Les femmes se retrouvent beaucoup plus fréquemment veuves que les hommes et de manière plus prématurée (guerres, duels, époux plus âgés). Si plusieurs ouvrages ont été publiés sur le sujet ces dernières années[31], ils n'accordent malheureusement que très peu de place aux veuves oisives (c'est-à-dire qui n'exercent pas d'activité professionnelle), issues des plus hautes couches de la société, qui sont pourtant celles qui ont la marge de manœuvre la plus importante une fois libérées du joug conjugal.

---

[29] Nous tirons la plupart des informations sur le sujet, de la position de thèse de Marie Landelle, 'La séparation de biens dans la haute société parisienne au milieu du XVIIIe siècle (1730-1761)', École Nationale des Chartes, 2012, <http://www.enc-sorbonne.fr/fr/positions-these/separation-biens-haute-societe-parisienne-au-milieu-du-xviiie-siecle-1730-1761> [consulté le 5 décembre 2015].

[30] Gibson, *Women*, p. 85.

[31] Voir Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Être veuve sous l'Ancien Régime* (Paris : Belin, 2001) ; l'ouvrage dirigé par Nicole Pellegrin, *Veufs, veuves et veuvages dans la France d'Ancien Régime* et l'article de Julie Hardwick 'Widowhood and patriarchy in seventeenth-century France', *Journal of Social History*, 26 (1992), 133-48.

Se trouvant désormais en marge, voire affranchie du système patriarcal (car ne dépendant plus ni d'un père, ni d'un époux), en tant que chef de famille[32], la veuve acquiert une pleine capacité juridique qui lui permet de disposer de ses biens, de passer des contrats, de s'engager pour autrui et de soutenir des actions en justice[33]. Néanmoins, si le veuvage offre une nouvelle autonomie et de nombreuses possibilités dans le domaine législatif, l'hostilité de la culture patriarcale envers les veuves ne leur permet pas forcément de les concrétiser[34]. Pour ce qui est du patrimoine du défunt, la veuve ne peut en principe le gérer qu'au nom de leurs enfants communs. En l'absence d'héritiers, ces biens retournent dans la famille du défunt. C'est ce qui était censé advenir de l'héritage du duc de Châtillon, avant que la duchesse ne parvienne à le capter au terme de pénibles procès (pp. 56-58).

En outre, comme le souligne Nicole Pellegrin, « les intérêts de la famille, les droits du lignage, la préservation du patrimoine sont [pour les veuves] des préoccupations majeures »[35]. Mme de Châtillon remplit clairement ces trois devoirs. Bien que l'Église tolère les remariages – 80 % des jeunes veuves contracte une nouvelle union[36] –, on préconise aux veuves de se consacrer à des activités charitables, plus adaptées à leur statut. Celles-ci jouent, à l'instar d'Isabelle-Angélique, un rôle prépondérant dans les entreprises religieuses du siècle[37]. Son statut juridique le lui permettant après 1673 (elle est séparée de biens), on retrouve chez la duchesse un grand nombre de caractéristiques communément attribuées aux veuves, notamment pour ce qui est de son dévouement à la famille, qui, pour Haase-

[32] Hardwick, 'Widowhood', p. 133 ('head of the household' dans le texte).
[33] Beauvalet, *Être veuve,* p. 195.
[34] Hardwick, 'Widowhood', pp. 135 et suiv.
[35] Pellegrin, *Veufs,* p. 8. Nous savons qu'après avoir appuyé les intérêts des Condé, notamment la Fronde, la duchesse se démène pour établir ses nièces et neveux.
[36] Ibid., p. 338.
[37] Ibid., pp. 283 et suiv. Également Duchêne, *Être femme*, pp. 255-56.

Dubosc, en vient à se confondre avec celui de la maison régnante[38] et justifie donc son action diplomatique dans l'Empire.

La veuve pâtit d'une image plutôt négative, phénomène qui transparaît dans la littérature de l'époque[39]. En effet, ainsi que le souligne Hardwick,

> widows transgressed the gender boundaries that ordered French society in general and household authority in particular, and in doing so they threatened the patriarchal order. As long as widows did not remarry, they remained in a kind of limbo at odds with their surroundings[40].

On accepte difficilement leur relative autonomie et l'ambiguïté de leur statut. C'est ce qui explique l'attention toute particulière qui est accordée à leur comportement. La pression qu'elles subissent dans cette société du paraître est considérable. À la mort de leur époux, elles sont tenues de montrer quelque affliction, tout en restant discrètes et décentes[41]. L'exemple de Mme de Châtillon illustre particulièrement ces contraintes. Ainsi, la Grande Mademoiselle raconte l'anecdote suivante :

> L'on remarqua le jour que l'on alla la consoler de la mort de son mari, elle était fort ajustée dans son lit ; ce qui confirma que l'affliction n'était pas grande ; parce que quand elle l'est, l'on n'a soin de rien[42].

Il est vraisemblable que les propos de la princesse aient fort à voir avec son intransigeance vis-à-vis d'Isabelle-Angélique. Mais ils sont également révélateurs des exigences parfois trop importantes qu'on impose aux veuves.

En effet, si elles ne respectent pas le code de conduite qui leur est imposé, ces dernières font l'objet de quantités de reproches, somme toute assez stéréotypés ; on déplore particulièrement leur avarice. Mme de Châtillon est fréquemment taxée de cupidité. Or ce travail a démontré qu'elle n'a pas hésité à plusieurs reprises à sacrifier une partie de sa

[38] 'Madame de Châtillon : veuve', p. 181. Cet article s'intéresse de près au veuvage de la duchesse et aux conséquences de son statut sur sa réputation.
[39] Ibid., pp. 101-43.
[40] 'Widowhood', p. 134.
[41] Beauvalet, *Être veuve*, p. 6.
[42] *Mémoires*, I, p. 216. Dans cette situation, de deux choses l'une : soit Isabelle-Angélique n'éprouve véritablement aucun chagrin, soit, souhaitant rester digne, elle est parvenue à leurrer son auditoire.

fortune pour des causes lui tenant à cœur (financement des troupes mecklembourgeoises en 1672 ou soutien financier de son frère après l'affaire des Poisons). Beauvalet-Boutouyrie met également en avant la « véritable réprobation [qui existe] à l'égard des veuves animées par l'ambition »[43]. Or l'ambition de la duchesse de Châtillon est indéniable. Il est donc probable que les critiques acerbes dont elle est victime, tout particulièrement après 1649, soient en grande partie à mettre en relation avec son statut de veuve.

II. Femmes et politique – « l'esprit n'a point de sexe »[44]

Dans l'ensemble, en dépit du courant égalitaire qui découle de la Querelle des femmes, le règne de Louis XIV « was regarded as one in which women had ceased to meddle in politics and were discouraged from even discussing them »[45]. Pour Kettering, il ne faut pourtant pas surestimer le déclin du pouvoir féminin au sein de la noblesse. Il n'est certes pas institutionnalisé, mais exercé de manière indirecte, notamment par le biais du patronage, essentiellement domestique[46]. En sus de l'influence exercée grâce aux liens ainsi tissés, une portion infime de la gent féminine, en particulier dans les milieux les plus aisés, parvient à contourner les obstacles et à jouir d'un certain crédit, dans des domaines traditionnellement masculins. Ainsi que le souligne Godineau, il est vrai que celles qui se distinguent ont souvent un statut juridique et social particulier : elles sont soit veuves, soit célibataires[47].

---

[43] *Être veuve*, p. 125.
[44] Aphorisme tiré du traité de François Poullain de la Barre, *De l'Égalité des deux sexes* (1673).
[45] Gibson, *Women,* p. 147.
[46] 'The patronage', pp. 817-19.
[47] *Les Femmes,* p. 237.

1. SALONNIÈRES

D'après Viennot, « le salon est à la fois un produit de la mixité des élites françaises et l'un de ses catalyseurs »[48]. Cet environnement hétérosocial, perçu comme une alternative ou bien une extension de la vie mondaine curiale[49], joue un rôle essentiel dans la diffusion et la promotion de certaines idées féminocentriques[50]. Lieu de sociabilité, le salon représente alors le lieu d'expression féminine par excellence, dans la mesure où l'amphitryon, ainsi qu'une portion importante des habitués sont de sexe féminin[51]. Gibson indique que trois thèmes sont mis à l'honneur dans les discussions : amour, littérature et poésie[52]. Ajoutons que les femmes qui fréquentent les ruelles sont alors considérées comme les arbitres du goût et de la perfection langagière[53]. Vaugelas estime ainsi que « dans les doutes de la langue, il vaut mieux pour l'ordinaire consulter les femmes et ceux qui n'ont point étudié, que ceux qui sont bien savants en la langue grecque et latine »[54]. Son avis n'est toutefois pas partagé de tous[55].

Si la Chambre bleue de la marquise de Rambouillet n'est pas le premier de ces espaces de liberté féminins à voir le jour en France[56], il s'agit certainement du plus prestigieux[57]. Ce salon domine la vie culturelle parisienne de la première moitié du siècle. Bien que nous ne disposions d'aucune preuve concrète attestant de la présence de Mme de Châtillon, en

[48] *La France,* p. 47.
[49] Carolyn C. Lougee, *Le Paradis des Femmes: Women, Salons and Social Stratification in Seventeenth-Century France* (Princeton, NJ : Princeton University Press, 1976), p. 5.
[50] Terme notamment utilisé par Haase-Dubosc, 'Intellectuelles' et par Joan DeJean, 'Amazones et femmes de lettres : pouvoirs politiques et littéraires à l'âge classique', in *Femmes et pouvoirs,* dir. Haase-Dubosc et Viennot*,* pp. 153-71. Le féminocentrisme place la femme au centre de la pensée collective, sans nécessairement appeler à un désir d'égalité entre sexes.
[51] Voir l'idée de projet féminocentrique développé par Haase-Dubosc, 'Intellectuelles', p. 3.
[52] *Women*, p. 176.
[53] Mclean, *Woman,* p. 119.
[54] Claude Favre de Vaugelas, *Remarques sur la langue française*, dir. Olivier Patru et Thomas Corneille, 3 vols (Paris : Huart, 1738), III, p. 284.
[55] Linda Timmermans, *L'Accès,* pp. 152-53.
[56] Vergnes, *Les Frondeuses*, p. 81.
[57] Voir Nicole Aronson, *Madame de Rambouillet ou la magicienne de la chambre* bleue (Paris : Fayard, 1988).

raison de ses fréquentations de l'époque, il est fort plausible qu'elle ait compté parmi ses illustres habitués. Après la Fronde, les ruelles prolifèrent et deviennent plus accessibles[58]. Elles acquièrent également une tournure plus littéraire et féministe[59].

Les salons de la seconde moitié du siècle sont indissociables du mouvement dit 'précieux', auquel a été associée, à tort, la duchesse de Châtillon[60]. Les contemporains des précieuses et l'historiographie postérieure ont véhiculé une image caricaturale et réductrice de ce phénomène sociolittéraire, l'assimilant quasi exclusivement à la pédanterie et lui attribuant, à tort, une unité de pensée et de comportement[61]. Gibson explique que la désapprobation généralisée tire sa source d'un antagonisme idéologique et notamment d'une opposition ferme à leurs idées les plus radicales, relatives à la place de la femme dans la société[62]. Pour ce qui est des aristocrates rattachées au mouvement, Godineau écrit qu'« avec M. Maître, on peut parler d'une nébuleuse précieuse, reposant sur des réseaux de parenté et d'amitié, dans lesquelles on retrouve d'anciennes Frondeuses (Longueville, Châtillon, Aumale, Haucourt …) et de futures jansénistes (Longueville, Sablé, Lafayette) »[63].

Les activités intellectuelles et créatives menées dans les différents salons ont indéniablement exercé une forte influence sur le développement de la littérature féminine. Il convient néanmoins de souligner que les quelques femmes écrivains de la seconde moitié du siècle doivent, en général, soit se cantonner à des genres nouveaux ou périphériques[64],

[58] Mongrédien en recense plus de soixante-deux, rapporté par Vergnes, *Les Frondeuses,* p. 82.
[59] Mclean, *Woman,* p. 142. C'est particulièrement le cas des samedis de Mlle de Scudéry.
[60] Myriam Maître, *Les Précieuses: naissance des femmes de lettres en France au XVIIe siècle* (Paris: Honoré Champion, 1999), p. 164. Se référer à cet ouvrage pour en savoir plus sur le sujet.
[61] Roger Duchêne, *Les Précieuses ou comment l'esprit vint aux femmes* (Paris : Fayard, 2001), p. 252.
[62] *Women,* p. 181.
[63] *Les Femmes,* p. 141
[64] Duchêne, *Les Précieuses*, p. 364. Citons notamment la Grande Mademoiselle, grande adepte de portraits littéraires.

soit publier anonymement[65]. La modestie, vertu féminine s'il en est, veut en effet que la femme ménage la susceptibilité de l'homme et ne fasse pas étalage de ses qualités intellectuelles[66]. Nous y reviendrons.

2. FRONDEUSES

Nombre de frondeuses ont fait leurs premières armes à l'Hôtel de Rambouillet. En effet, grâce aux discussions liées à la culture et à l'esthétique, « la mondanité apparaît […] comme une voie d'accès au terrain politique »[67]. Les femmes nobles puisent leur inspiration dans la littérature philogyne héroïque mise à l'honneur dans les salons de l'avant-Fronde. C'est ce qui les incite par la suite à éprouver leur valeur sur le terrain. Gibson souligne que le rôle tenu par certaines princesses de la Ligue au siècle précédent « had [also] sharpened the political awareness of women and increased their participation in national affairs »[68]. Il existe donc des précédents dans l'ingérence féminine en politique, les deux périodes ayant en commun un contexte trouble, favorisant la transgression des normes de genre[69].

Les femmes de haute naissance qui s'engagent dans la guerre civile ne représentent guère plus qu'un groupe réduit et surtout très hétérogène. Vergnes, qui a minutieusement étudié les activités des frondeuses, en distingue une quinzaine, dont la majorité est rattachée aux maisons de Bourbon-Condé, de Lorraine et de Rohan-Vendôme[70]. Sans pour

---

[65] Les romans de Mme de La Fayette ne sont pas signés et ceux de Mlle de Scudéry sont publiés sous le nom de son frère. Haase-Dubosc recense 380 auteures publiées entre 1640 et 1715, in 'Intellectuelles', p. 6. En revanche, Mme de Villedieu et Mme d'Aulnoy, romancières à succès, publient sous leur propre nom.
[66] Ibid., p. 6.
[67] Vergnes, *Les Frondeuses*, p. 93.
[68] *Women,* p. 148. Voir également Penny Richards, 'The Guise women : politics, war and peace', in *Gender, Power and Privilege in Early Modern* Europe, dir. Jessica Munns et Penny Richards, pp. 159-70 et Viennot, *La France,* pp. 23-31, pour les femmes engagées en politique.
[69] Vergnes, 'La duchesse', pp. 309-10.
[70] *Les Frondeuses*, pp. 25-26. Voir également Hubert Carrier, 'L'action politique et militaire des femmes dans la Fronde', in *Encyclopédie politique et historique des femmes*, dir. Christine Fauré (Paris : Presses Universitaires de France, 1997), pp. 49-71.

autant détailler les péripéties que vivent les diverses protagonistes de cet épisode turbulent[71], nous cherchons à démontrer que Mme de Châtillon est entraînée par un mouvement féminocentrique (et non féministe). Un parallèle peut être établi entre son mode d'action et ceux d'Anne de Gonzague de Clèves[**], princesse palatine et de la duchesse de Chevreuse[**72]. Recourant à la médiation et la diplomatie occulte afin de parvenir à leurs fins, les trois femmes sont perçues comme des intrigantes[73]. L'absence d'actions éclatantes et la perception déformée de son activité peuvent justifier partiellement le délaissement dont a été victime madame de Châtillon depuis sa mort, en dépit de son rôle prépondérant, tant pendant la Fronde que dans les décennies qui suivent.

En plus de bénéficier d'une image nettement plus positive (bien que subversive), les femmes d'action de l'époque font couler beaucoup plus d'encre[74]. Dans les Mazarinades notamment, on les compare aux Amazones de la mythologie grecque, comme le souligne Sylvie Steinberg : « les pamphlets se plaisent à présenter les héroïnes du temps comme de nouvelles Amazones »[75]. Parmi ces figures féminines se détachent la Grande Mademoiselle, la duchesse de Longueville et la princesse de Condé, qui, grâce à leurs actions spectaculaires, jouissent d'une grande popularité[76], mais représentent également une menace, « parce

[71] Se référer aux notices biographiques et à Vergnes, *Les Frondeuses*.
[72] Sur la première, consulter Jérôme Fehrenbach, *La Princesse Palatine : l'égérie de la Fronde* (Paris : Éditions du Cerf, 2016) ; sur la seconde voir Georges Poisson, *La Duchesse de Chevreuse* (Paris : Perrin, 1999).
[73] Sophie Vergnes, 'De la guerre civile comme vecteur d'émancipation féminine : l'exemple des aristocrates frondeuses (1648-1653)', *Genre & Histoire*, 6 (2010), 1-19.
[74] Il suffit de visualiser les occurrences concernant la duchesse de Longueville et celles relatives à la duchesse de Châtillon pour en avoir une démonstration éclatante, in <http://mazarinades.org/?css=fixed> [consulté le 19 mai 2016].
[75] 'Le mythe des Amazones et son utilisation politique de la Renaissance à la Fronde', in *Royaume de fémynie : pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde,* dir. Kathleen Wilson-Chevalier et Éliane Viennot (Paris : Honoré Champion, 1999), pp. 264-73 (p. 266). Voir également Joan DeJean, *Tender Geographies: Women and the Origins of Novel in France* (New York, NY: Columbia University Press, 1991), pp. 24 et suiv.
[76] Voir notices biographiques et Vergnes, *Les Frondeuses.*

qu'elles refusaient la domination des hommes et assumaient des rôles masculins »[77]. Les deux premières cherchent à justifier leur conduite par des écrits. Mme de Longueville publie depuis Stenay[§] plusieurs textes de propagande, dans lesquels elle développe une argumentation idéologique que Godineau synthétise de la sorte : « à la définition moderne de l'État, elle oppose une conception princière qui fait du royaume un patrimoine héréditaire »[78]. Quant aux *Mémoires* de la Grande Mademoiselle rédigés a posteriori, ils sont marqués par « un féminisme aux facettes multiples », particulièrement teinté d'une nuance aristocratique[79].

La conjoncture instable ne justifie pas à elle seule l'intervention de cette poignée d'aristocrates. C'est surtout la défection des chefs de partis masculins qui leur permet de s'affranchir du rôle qui leur est traditionnellement dévolu (épouse, mère, instrument de négociation)[80]. Les représentants des grandes maisons du royaume sont ainsi incapables d'assumer les responsabilités qui leur incombent : Condé et Conti sont emprisonnés ; Gaston d'Orléans, inconstant et pusillanime, délègue une partie de ses pouvoirs à sa fille aînée. C'est donc pour pallier l'absence physique et les défaillances de caractère des hommes de leur famille que les femmes aristocrates entrent en jeu. Elles s'inscrivent ainsi dans une démarche substitutive, sans véritable volonté protoféministe. En effet, DeJean souligne le fait suivant :

> C'est le désir d'obtenir l'égalité des sexes dans l'arène politique qui a motivé les extraordinaires manœuvres militaires des Frondeuses ; mais on ne peut les

[77] DeJean, *Tender*, p. 257. Godineau écrit également que « les exploits militaires féminins suscitent […] à la fois émerveillement devant le 'prodige' et réserves face à la transgression », in *Les Femmes*, p. 84. Pour connaître le rôle tenu par la princesse de Condé, consulter l'article de Sophie Vergnes, 'The Princesse de Condé at the head of the Fronde des Princes: modern Amazon or *femme prétexte*?', *French History* (2008), 406-24.

[78] *Les Femmes*, p. 92. Voir notamment son *Apologie pour Messieurs les Princes* et son *Manifeste*. Bien qu'elle les signe, c'est Sarrasin qui les rédige.

[79] Garapon, *La Culture*, pp. 138 et 140. Voir également Sophie Vergnes, 'Des discours de la discorde : les femmes, la Fronde et l'écriture de l'histoire', *Études Epistémè*, 19 (2011), 50-65.

[80] Vergnes, 'La duchesse', p. 318.

> considérer comme des féministes au sens plein, car il leur manque à cet effet de participer consciemment à un effort collectif[81].

Leurs prises de position sont échelonnées dans le temps et, à l'instar de leurs pendants masculins, symbolisent à la perfection l'opportunisme : les changements de camp sont légion au cours du conflit. Les motivations des aristocrates engagées vont de l'orgueil au désir de gloire en passant par le clientélisme et l'amour. Cet individualisme leur sera longtemps reproché, bien qu'il corresponde en tout point au mode d'action masculin[82].

Elles défendent une certaine conception de l'aristocratie et ne cherchent à féminiser l'histoire que pour les femmes dont l'extraction le permet[83]. Elles se désolidarisent ainsi des femmes du commun. Elles revendiquent haut et fort leur lignage d'exception ; leur légitimité de guerrières et de stratèges provient du sang noble, voire royal qui coule dans leurs veines[84]. Patricia Francis Cholakian signale ainsi que « gender ideology for upper-class French women was to all intents and purposes a form of racism »[85]. Certes, les femmes de l'aristocratie ne sont pas les seules à être intervenues[86]. Leurs actions sont néanmoins mieux renseignées dans les sources[87] et elles fréquentent le même milieu que la duchesse de Châtillon.

Il semblerait que l'absence de cohésion entre les frondeuses leur ait lourdement porté préjudice dans l'historiographie postérieure. Si ces dernières années, grâce aux études sur le

---

[81] *Tender*, p. 157.

[82] Godineau, *Les Femmes*, p. 92. Celle-ci souligne qu'« affaires familiales et affaires politiques sont alors confondues ».

[83] Vergnes, 'De la guerre', pp. 10-12. Elle s'appuie notamment sur les commentaires désobligeants formulés par la Grande Mademoiselle à propos de la duchesse de Châtillon.

[84] Voir let. 30, l. 14-15, où Mme de Châtillon évoque en 1667 sa haute naissance.

[85] *Women and the Politics of Self-Representation in Seventeenth-Century France* (Newark, NJ: University of Delaware Press, 2000), p. 24.

[86] Prenons l'exemple de Mme de la Guette, qui a témoigné dans des *Mémoires* (Paris : Mercure de France, 2003).

[87] « Il est très difficile de retrouver dans les sources une trace des initiatives ou des interventions de femmes […] si celles-ci n'appartiennent pas aux plus hautes couches de la société », in Guillaume Hanotin, 'Femmes et négociations diplomatiques entre France et Espagne au XVIIIe siècle', *Genre & Histoire*, 12.13 (2013) <http://genrehistoire.revues.org/1855> [consulté le 18 mai 2016].

genre, on commence à leur reconnaître un certain mérite, la participation féminine pendant la Fronde a longtemps été soit passée sous silence, soit minimisée[88]. Il est vrai que tout au long du règne personnel de Louis XIV, la machine de propagande royale s'est efforcée d'effacer tout souvenir de la Fronde[89]. Ce vœu n'a toutefois pas été exaucé, notamment en raison de la publication des *Mémoires* de plusieurs acteurs du conflit. Citons de manière non exhaustive la Grande Mademoiselle, le cardinal de Retz, le duc de La Rochefoucauld, Mlle de Longueville et Mme de Motteville.

La fin de la Fronde marque une « redéfinition des pouvoirs féminins »[90]. Les frondeuses sont pour la plupart chassées de la capitale. Si elles rentrent en apparence dans le rang, d'autres fronts de contestation de l'ordre patriarcal, plus discrets, s'ouvrent, en particulier dans les domaines religieux et littéraires[91]. Nous avons évoqué le rôle joué par le jansénisme (pp. 175-79). DeJean met également l'accent sur l'expression littéraire, qui pour certaines nobles, représente une continuité de leur engagement et de l'investissement des domaines masculins par convention[92]. Mme de Châtillon est en revanche la seule ancienne frondeuse (et l'une des rares femmes de la seconde moitié du siècle) à continuer à jouer un rôle en diplomatie

[88] Faith Beasley, *Revising Memory: Women's Fiction and Memoirs in Seventeenth-Century France* (New Brunswick : Rutgers University Press, 1990), p. 7.
[89] Stephen Shapiro, 'Histoire générale et particulière : le discours historiographique chez Mme de Motteville et mademoiselle de Montpensier', in *Les Femmes et l'écriture de l'Histoire (1400-1800)*, dir. Sylvie Steinberg et Jean-Claude Arnould (Mont-Saint-Aignan : Presses des Universités de Rouen et du Havre, 2008), pp. 119-27 (p. 119).
[90] Vergnes, *Les Frondeuses*, p. 429.
[91] Vergnes¸ 'La duchesse', p. 332 ; Viennot, *La France*, p. 32.
[92] *Tender*, pp. 154-58.

3. NÉGOCIATRICES

a. La voie informelle

Si les historiens de la diplomatie cantonnent longtemps les femmes du règne personnel de Louis XIV à des rôles ingrats, principalement liés au recueil d'informations, voire à l'espionnage[93], l'historiographie plus récente (notamment dans le domaine du genre) reconnaît que quelques figures féminines parviennent à se démarquer en empruntant la voie officieuse[94]. D'après nos sources, elles ne représenteraient toutefois qu'une poignée de personnes[95]. Bastian, qui a entrepris une étude d'ensemble sur le sujet, identifie quatre groupes de femmes actives dans les relations internationales[96].

Nous évoquerons quelques personnalités marquantes, liées dans une certaine mesure à la duchesse de Châtillon. Il convient de mentionner en premier lieu le caractère extraordinaire de la mission remplie par la maréchale de Guébriant[**], « unique cas de représentante formelle ayant reçu des lettres de créance d'ambassadrice » [97] et des instructions et donc seule femme diplomate accréditée sous l'Ancien Régime. Lebigre met également en avant le traité que signe peu après la duchesse de Longueville[**] avec l'Espagne pendant la Fronde, « acte unique » au cours duquel « une puissance traite d'égale à égale

[93] Picavet, *La Diplomatie*, p. 182. Bély s'intéresse également à ce type d'immixtion grâce à la féminité et au charme, in *Espions*, pp. 174-83.
[94] Beauvalet, *Les Femmes*, p. 225. C'est le cas lors de la paix des Dames de 1529, puis au cours des guerres de religion du XVIe siècle, in Viennot, *La France*, p. 24.
[95] Il s'agit selon Bastian d'un problème de sources : les correspondances féminines ont été perçues comme relevant du registre de l'intime et ont par conséquent tendance à être conservées dans des fonds privés. De plus, on estime que la plupart de ces lettres ont été détruites, à la demande de leur émettrice, in 'Négociation', p. 23.
[96] 'Ibid., p. 24. Elle s'intéresse aux actrices de la diplomatie européenne et pas uniquement française.
[97] Ibid., p. 24. Voir également Lucien Bély, chap. 'La maréchale de Guébriant : l'unique ambassadrice ?', in *L'Art de la paix,* pp. 213-24 et Géraud Poumarède, 'Mazarin, marieur de l'Europe. Stratégies familiales, enjeux dynastiques et géopolitiques au milieu du XVIIe siècle', *XVIIe siècle*, 243.2 (2009), 201-18 (pp. 204 et suiv). Elle accompagne Louise-Marie de Gonzague qui va épouser le roi de Pologne en 1645. Mme de Châtillon fait mention de sa disparition, let. 7, l. 3.

avec une femme qui, ni reine ni régente, ne représente qu'elle-même »[98]. Revenons très brièvement sur la mission menée avec brio par Henriette d'Angleterre, qui mène à la signature d'un traité entre la France et son voisin d'Outre-Manche en 1670 (pp. 184-85)[99] ; c'est son lien de parenté avec les deux souverains (soit son réseau domestique) qui permet à Madame de remplir cette fonction. Son statut de princesse et sa proximité avec Louis XIV lui facilitent la tâche dans la mesure où elle dispose d'un accès légitime à la politique de cour[100]. Une figure hautement atypique de la diplomatie française sous Louis XIV est Catherine Bastonneau[**], épouse du résident français à Hambourg, Pierre Bidal[**]. Lorsque l'empereur déclare la guerre à la France en 1675, le représentant français, contraint de quitter la ville, confie « à sa femme […] le soin de remplir ses fonctions »[101]. Elle occupe alors tant officieusement qu'efficacement un poste de diplomate jusqu'en juin 1679[102]. C'est un cas unique dans la diplomatie française louis-quatorzienne : elle est titulaire de la charge de résidente de fait, sans être accréditée en bonne et due forme. Mentionnons également le rôle tenu par Mme de Maintenon, qui en tant qu'épouse de Louis XIV, est amenée à exercer une influence considérable, notamment par le biais de sa correspondance avec la princesse des Ursins[103]. Ces quelques exemples illustrent qu'il est possible pour les femmes de s'accommoder du système politico-diplomatique du règne de Louis XIV et surtout d'en exploiter les brèches, en recourant à l'informalité. C'est généralement la relation qu'elles entretiennent avec un prince qui leur permet d'agir.

---

[98] *La Duchesse,* p. 184. Elle souligne également les qualités de négociatrice d'Anne de Gonzague à la même époque, p. 203.
[99] Simone Bertière, *Les Reines de France au temps des Bourbons, 2. Les Femmes,* pp. 145-48.
[100] Bastian, 'Négociation', p. 24.
[101] Janine Fayard, 'L'ascension sociale d'une famille de bourgeois parisiens au XVIIe siècle : les Bidal d'Asfeld', *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (1963), 83-110 (p. 101).
[102] Les AD renferment une partie de sa correspondance, Correspondance politique, Hambourg 10 à 13.
[103] Bastian, 'Négociation'.

b. La princesse des Ursins : un positionnement hybride

Intéressons-nous finalement à la princesse des Ursins**, aristocrate dont le destin extraordinaire[104] de négociatrice présente de nombreuses similitudes avec celui de la duchesse de Châtillon[105]. Occupant la charge de *camarera mayor* de la reine d'Espagne, elle exerce au début du XVIIIe siècle une influence manifeste, tant personnelle que politique, sur le jeune couple royal[106]. Bastian, qui a étudié sa correspondance politique avec Mme de Maintenon, présente un postulat intéressant, bien qu'audacieux : les deux épistolières et agentes françaises illustreraient un phénomène structurel, celui de l'intégration des femmes nobles dans le monde de la négociation entre les cours européennes[107]. De la même manière que la princesse, Isabelle-Angélique dispose à la fin des années 1670 d'un accès privilégié aux différents couples ducaux qui composent la maison de Brunswick-Lunebourg ; ce statut de confidente lui permet de servir d'intermédiaire entre le duché et la Cour de France, en exploitant son réseau amical. Les deux femmes utilisent un canal de négociation officieux, parallèle et surtout complémentaire à celui emprunté par le négociateur attitré (Rébenac au Brunswick-Lunebourg). Ainsi, les informations stratégiques qu'elles relaient par voie postale au secrétaire d'État aux Affaires étrangères complètent celles envoyées par leur pendant masculin. De cette manière s'exprime la collaboration entre les représentants formels et informels. Bien que leur action prenne place sur des terrains différents, la

[104] Adjectif à comprendre dans son acception première. Sur la princesse, consulter la notice biographique du site de la SIEFAR, rédigée par Danielle Haase-Dubosc, <http://siefar.org/dictionnaire/fr/Marie-Anne_de_La_Tr%C3%A9moille> [consulté le 18 avril 2016].

[105] Danielle Haase-Dubosc a d'ailleurs donné une communication lors d'un colloque à Liège (« Maîtresses et favorites dans les coulisses du pouvoir. Moyen Âge et Époque moderne ») le 14 décembre 2012, intitulée : « Isabelle-Angélique Bouteville-Montmorency, duchesse de Châtillon et de Mecklembourg (1627-1695) et Marie-Anne de la Trémoille, princesse des Ursins (1642-1722) : deux favorites qui ne furent pas maîtresses ». Cette communication, que nous avons lue, sera bientôt publiée. Pour Viennot, seules ces deux femmes ont eu une incidence diplomatique sous Louis XIV, in *La France*, p. 32

[106] Rappelons que Philippe V est le petit-fils de Louis XIV. Le roi de France cherche, grâce à la princesse, à peser sur la politique espagnole, le royaume étant désormais aux mains des Bourbons.

[107] 'Négociation', p. 4.

concurrence est néanmoins parfois de mise[108]. Il est également très intéressant de reproduire les propos de Bastian au sujet de l'image de cette femme de pouvoir :

> Les auteurs de *Mémoires* de cour [l'] accusaient […] en se servant de discours misogynes que les historiens reprirent sans réfléchir : avare, intrigante, ambitieuse, elle visait, selon eux, à dominer la reine et, à travers elle, le roi d'Espagne[109].

On observe clairement une attitude analogue à celle qui visait la duchesse de Châtillon quelques décennies auparavant : le discrédit dont souffrent les deux négociatrices est dû à la partialité des sources contemporaines, dans une société où le pouvoir n'est aux mains des femmes que grâce à des voies détournées. Il n'est pas anodin qu'à l'époque moderne, les veuves subissent des reproches identiques (p. 225).

Si la marge de manœuvre dont disposent la princesse des Ursins et la duchesse de Châtillon crée des similitudes dans leur comportement, chacune des deux actrices des relations extérieures possède également des caractéristiques propres. La question de la loyauté se révèle particulièrement pertinente. Alors que la princesse, initialement fidèle aux deux Couronnes, s'identifie de plus en plus aux intérêts espagnols[110], la duchesse demeure à tout moment entièrement dévouée à son pays. Bien qu'elle cherche également à satisfaire ses amis allemands, elle accorde toujours la priorité aux intérêts français. C'est en tout cas ce qui ressort de la lecture de sa correspondance ; peut-être s'agit-il d'une forme de stratégie où elle s'auto-représente en bonne Française (let. 36, l. 7-8). En outre, alors que le réseau virtuel politique de la princesse frise la mixité, celui de la duchesse de Châtillon est essentiellement masculin[111]. Finalement, l'influence d'Isabelle-Angélique peut être considérée comme nettement moins durable que celle de Marie-Anne, dans la mesure où la

[108] Ibid., pp. 22-23. Sept ambassadeurs se succèdent néanmoins à Madrid entre 1700 et 1715 ; les relations avec la princesse sont épisodiquement compliquées.
[109] Ibid., p. 9.
[110] Ibid., p. 9.
[111] Parmi les 250 lettres que nous avons consultées, seules cinq femmes sont représentées.

durée de son séjour au Brunswick-Lunebourg est brève (moins d'un an) et que les effets du traité auquel il aboutit sont somme toute éphémères, en raison de la politique belliqueuse de Louis XIV.

E. L'épistolarité

I. Les conditions matérielles de l'acheminement

Plutôt que de présenter de manière exhaustive la très complexe et disparate organisation postale[1] – tâche qui dépasserait largement le propos de cette étude –, cette partie aspire essentiellement à appréhender son fonctionnement global, afin de savoir dans quelle mesure ses avancées et ses dysfonctionnements ont pu influencer les procédés rhétoriques de Mme de Châtillon.

1. L'ESSOR DES SERVICES POSTAUX

La Poste française, la première à voir le jour sur le continent, remonte à la seconde moitié du XVe siècle[2]. Tout d'abord exclusivement destinée à la correspondance diplomatique et royale, elle s'ouvre aux particuliers au début du XVIIe siècle. Le royaume de France est le mieux doté en infrastructures, notamment grâce à sa position de carrefour géographique : une grande partie du courrier européen y transite. Anne Bretagnolle et Nicolas Verdier rappellent ainsi que le réseau routier – utilisé pour la transmission des courriers – est inégal car beaucoup plus maillé au nord qu'au sud[3]. Bien que l'extension des routes soit incessante, Éric Schnakenbourg relève peu d'améliorations dans la circulation

[1] Eugène Vaillé s'en est chargé dans son *Histoire des Postes françaises* en 7 volumes (Presses Universitaires de France, 1947-1955). Deux ouvrages que nous n'avons pas été en mesure de consulter ont également été publiés cette année sur le sujet : Jay Caplan, *Postal Culture in Europe : 1500-1800* (Oxford : Voltaire Foundation, 2016) et Alexandre Tessier (dir.), *La Poste, servante et actrice des relations internationales (XVIe-XIXe siècle)* (Bruxelles : P.I.E. Peter Lang, 2016).

[2] E. John B. Allen, *Post and Courier Service in the Diplomacy of Early Modern Europe* (La Haye: Nijhoff, 1972), p. 3.

[3] 'Images d'un réseau en évolution : les routes de poste dans la France préindustrielle (XVIIe siècle-début XIXe siècle)', *M@ppemonde*, 79 (2005), 1-8 (p. 3) <http://mappemonde.mgm.fr/num7/articles/art05301.pdf> [consulté le 21 février 2014].

des nouvelles en Europe entre les XVIe et XVIIIe siècles[4]. On assiste pourtant en France à de grands bouleversements dans la gestion du courrier, qui mènent à l'amélioration des transports : pour Françoise Simonet-Tenant, « les conditions d'un véritable dialogue épistolaire sont posées » à partir des années 1640[5]. Ce n'est qu'en 1653 que voit le jour un système officiel d'acheminement du courrier intra urbain[6]. Pour ce qui est des communications interurbaines, elles sont soumises à la fréquence de ce qu'on appelle à l'époque, les ordinaires[*], soit les jours de levée de courrier. Leur intervalle varie en fonction de la destination, mais se situe globalement entre une et deux levées hebdomadaires pour l'étranger[7]. Le fait que Mme de Châtillon mentionne régulièrement ce système démontre à quel point il détermine les pratiques épistolaires de l'époque[8].

La charge de surintendant général des Postes est occupée à partir de décembre 1668 par le marquis de Louvois[**]. Il entreprend alors un processus réformateur de grande ampleur, qui mène à une relative homogénéité de l'institution et en augmente tant la rentabilité que l'efficacité[9]. Dans la logique de cette centralisation, Louvois obtient en 1675 le contrôle du courrier étranger. L'État se retrouvant à la tête de l'exploitation postale, les réseaux français et internationaux sont désormais reliés, grâce à des traités passés avec les différents États[10]. De même que les diplomates en mission (pp. 167-68), les messagers sont tenus de solliciter un passeport[*].

---

[4] 'Les chemins de l'information : la circulation des nouvelles depuis la périphérie européenne jusqu'au gouvernement français au début du XVIIIe siècle', *Revue Historique*, 638.2 (2006), 291-311 (p. 291).

[5] 'Aperçu historique de l'écriture épistolaire : du social à l'intime', *Le Français aujourd'hui*, 4 (2004), 35-42 (p. 35).

[6] Alexis Belloc, *Les Postes françaises – Recherches historiques sur leur origine, leur développement, leur législation* (Paris : Firmin-Didot, 1886), p. 86.

[7] Vaillé reproduit un mémoire[*] du 27 novembre 1679 au sujet des ordinaires[*] destinés à l'étranger, in *Histoire,* IV, pp. 259-60.

[8] Nous avons relevé une quarantaine d'occurrences dans les 250 lettres à notre disposition.

[9] Voir le chapitre que Corvisier consacre à Louvois, surintendant général des Postes in *Louvois*, pp. 222-40.

[10] Ibid., p. 233.

Malgré tous les efforts déployés par Louvois pour moderniser le système postal et les accords européens, la distribution du courrier continue à être soumise à nombre de facteurs liés au contexte historique, qui sont plus ou moins contrôlables[11].

2. LES ALÉAS DE L'ACHEMINEMENT DU COURRIER

L'irrégularité de la durée de transit des missives en Europe tire son origine de deux motifs, étroitement liés à la réalité de l'époque : l'interception des lettres par différentes institutions gouvernementales et l'état des infrastructures routières.

a. Les Cabinets noirs

L'interception des lettres en France est à mettre en relation avec l'une des structures les plus controversées de l'Ancien Régime : le Cabinet noir. Les origines de ce service de renseignement sont incertaines et les avis sur le sujet partagés. En revanche, tant les contemporains que les chercheurs ultérieurs décrient unanimement les procédés mis en œuvre par le Cabinet[12]. Si, contrairement aux idées reçues, Louvois n'est pas à incriminer pour l'établissement de cette pratique controversée, il ne s'est pas privé d'en répandre l'usage[13]. Plusieurs décennies auparavant, Mazarin en vantait déjà les mérites : « il est bon de temps en temps d'intercepter les lettres de tes sujets, et de les lire sérieusement et de

[11] Geneviève Haroche-Bouzinac, *L'Épistolaire* (Paris : Hachette, 1995), pp. 14-15.

[12] L'anecdote rapportée par Madame, à sa tante, la duchesse de Hanovre le 18 septembre 1692 est significative : « À propos de lettres ouvertes à la poste, il faut que je vous conte une histoire arrivée il y a quelques années. La Grande Mademoiselle reçoit des lettres de ses gens d'affaire et elle voit bien qu'on les avait ouvertes. Elle répond à tout, puis elle ajoute : Comme M. de Louvois a un très bon esprit et qu'il verra cette lettre avant vous autres, je le prie, en ouvrant mon paquet, d'y mettre un mot de conseil pour mes affaires, elles n'en iront que mieux » ; in *Lettres de Madame*, dir. Gascar et Amiel, p. 152.

[13] Eugène Vaillé, *Le Cabinet noir* (Paris : Presses Universitaires de France, 1950), p. 69. Se reporter également à Arthur-Michel de Boislile, 'Le secret de la Poste sous le règne de Louis XIV', *Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 27.2 (1890), 229-45.

les renvoyer »[14]. Bien que l'ouverture des lettres concerne principalement les échanges avec l'étranger, il n'est pas rare que la correspondance de particuliers soit également surveillée en période de trouble ou en cas de suspicion d'intelligence avec l'ennemi.

Mme de Châtillon en fait ainsi les frais pendant une décennie, alors qu'elle est l'objet d'une surveillance rapprochée, en raison de sa proximité avec le prince de Condé. L'abbé Fouquet[**], chef de la police secrète de Mazarin écrit ainsi à ce dernier en 1655 : « j'envoie à V[otre] É[minence] les lettres que mad[ame] de Châtillon écrit à Monsieur le Prince et à m[onsieur] d'Hocquincourt »[15]. À la même époque, un épistolier non identifié relate l'affaire Hocquincourt (pp. 47-49) et rapporte que : « Sa Maj[es]té en a été pleinement éclaircie par le bonheur qu'elle a eu d'intercepter des lettres que mad[am]e de Châtillon écrivait à M[onsieu]r le Prince »[16]. Cet épisode illustre l'utilité d'une telle pratique : c'est la lecture des missives de la duchesse qui a permis d'éventer le complot ourdi par Condé et sa cousine. Le fait que Mazarin fasse surveiller la correspondance de Condé est à l'époque un secret de Polichinelle (let. 2, l. 7-9). Après le retour en grâce du prince en 1660, Mme de Châtillon rentre dans le rang et cherche par tous les moyens à satisfaire son monarque. Il n'est dès lors plus nécessaire de garder un œil sur ses échanges épistolaires, dans la mesure où ils se déroulent, pour l'essentiel, avec les secrétaires d'État, le roi et un moine bénédictin. Elle n'est plus considérée comme subversive.

Les réseaux routiers étrangers ne sont pas plus sûrs que les routes françaises. Schnakenbourg signale ainsi que l'Allemagne du Nord est à la fin du XVIIe siècle « un lieu de convergence des flux postaux »[17], ce qui mène à la création de grands centres d'espionnage,

[14] Jules Mazarin, *Bréviaire des politiciens* (Langres : Café-Clima, 1984), p. 24.
[15] AD, France 894, f° 411.
[16] AD, f. fr. 20482, f° 63-66.
[17] 'Les chemins', p. 304.

comme celui de Celle[18]. Les premières preuves d'une telle activité ne datent que de 1694, soit bien après les séjours de Mme de Châtillon en Allemagne. Il est néanmoins vraisemblable que les ducs aient déjà profité de ce procédé controversé au cours des années 1670. Pour contourner ces centres, il n'existe d'autre solution que de rallonger le temps de voyage, en empruntant un itinéraire alternatif. Au cours de sa carrière diplomatique dans l'Empire, la duchesse de Châtillon a certainement plus à redouter de certains princes germaniques ennemis et des monarchies nordiques que du Cabinet noir français.

b. La préservation de la confidentialité

Afin d'éviter la divulgation d'informations compromettantes, trois solutions sont envisageables : le chiffrement des lettres, l'utilisation de cryptonymes et le recours à des porteurs privés.

Le chiffrement des lettres confidentielles connaît un développement fulgurant au XVIIe siècle, grâce au génie d'une famille française de cryptologues, les Rossignol. Trois d'entre eux mettent au point puis perfectionnent le fameux Grand Chiffre de Louis XIV[19]. Grâce à un système de substitution complexe – chaque document étant composé d'une multitude de nombres consécutifs –, les fuites malencontreuses sont évitées. Une grande partie des lettres chiffrées du règne de Louis XIV consultables en archives ont été annotées ultérieurement ou bien retranscrites d'une autre main, probablement à la fin du XIXe siècle.

[18] Voir Stephen P. Oakley, 'The interception of Posts in Celle, 1694-1700', in *William III and Louis XIV*, dir. Ragnhild Hatton et J.S. Bromley (Liverpool : Liverpool University Press, 1968), pp. 95-116.
[19] Pierre Speziali, 'Aspects de la cryptographie au XVIe siècle', *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 17 (1955), 188-206 (p. 189). Le secret du Grand Chiffre ne sera percé que dans les années 1890.

Les Rossignol passent également maître dans l'art de décrypter les codes ennemis, grâce à l'établissement de tables de concordance[20].

Bien que nous ne disposions d'aucun pli chiffré émanant de la duchesse de Châtillon, grâce à Chéruel qui a retranscrit un pli de Mazarin à Navailles[**], nous avons la preuve qu'elle a fait usage du procédé, tout du moins au milieu des années 1650, lors de l'affaire Hocquincourt (pp. 47-49) :

> Je ne doute pas que ledit s[ieu]r maréchal [de Hocquincourt] n'ait été fort touché d'apprendre l'arrêt de Mme de Châtillon et parce que je sais qu'il a beaucoup d'affection pour elle et aussi parce qu'il juge bien que, par ce moyen, le roi saura le détail de toutes choses, puisque ladite dame sera obligée de nous éclaircir de tous les contenus des lettres en chiffre[*] qu'elle écrivait à M. le Prince et audit s[ieu]r Maréchal, dont les originaux sont entre les mains de Sa Majesté[21].

Il semblerait toutefois qu'elle n'y ait pas recours de manière régulière. Pendant la Fronde, Isabelle-Angélique regrette d'ailleurs de ne pas disposer d'un chiffre[*], qui lui permettrait de communiquer des informations confidentielles à Lénet (let. 1, l. 14-15). Elle se contente donc en général d'utiliser des formulations vagues ou ambiguës, particulièrement au cours de sa mission au Brunswick-Lunebourg à la fin des années 1670 : « la personne que vous savez » (let. 78, l. 24) ou « l'affaire que je vous ai mandée » (let. 76, l. 15-16). Bien qu'elle s'efforce de s'exprimer à mots couverts, il aurait été aisé d'interpréter ses propos (let. 74, l. 28-30). Si elle n'utilise pas de code, c'est vraisemblablement qu'on ne lui en a pas fourni d'exemplaire, contrairement au comte de Rébénac, qui en tant que représentant officiel de la Couronne, dispose d'un chiffre[*] pour s'adresser à Pomponne. Nous postulons que son statut officieux l'a, à cette occasion, desservie.

On peut établir un parallèle avec la tendance qu'ont les milieux mondains du milieu de siècle à user de cryptonymes. Ce phénomène puise son inspiration dans les salons et est

[20] Bély, *Espions*, p. 154.
[21] De Compiègne, le 10 novembre 1655, reproduit dans Mazarin, *Lettres*, dir. d'Avenel, VII, pp. 129-31.

appliqué dans la littérature de l'époque, comme en témoigne l'*HADG* de Bussy-Rabutin. Les correspondances de la Fronde et de l'après-Fronde illustrent cette pratique. Ainsi, lorsque Condé s'adresse au comte d'Auteuil, il désigne Mme de Châtillon sous le nom de Circé : « je suis bien aise de l'avis que vous me donnez que Circé est toujours bien avec ma sœur »[22]. Mme de Châtillon utilise ce stratagème pendant la Fronde pour se référer à Condé et au président Viole, qu'elle appelle respectivement Artamène et Brutus (let. 1, l. 1-2).

En dernier lieu, afin de préserver le secret de la correspondance, tant les particuliers que la Couronne font appel à des porteurs privés[23]. Comme le fait remarquer Vaillé, « la violation du secret des lettres […] ne peut que diminuer le nombre des envois compromettants confiés à la Poste »[24]. Mme de Châtillon utilise fréquemment ce biais, sollicitant soit des proches, soit des laquais : « les lettres que l'on reçoit […] ne font nulle mention du gentilhomme que j'ai envoyé chargé de tous les paquets du roi et d'une infinité d'autres très importants »[25]. En 1684, c'est même son aumônier qui transmet sa lettre à son époux alors emprisonné à Vincennes[26]. Il convient de ne pas extrapoler : le recours à des messagers n'a parfois rien à voir avec les Cabinets noirs. Il peut être nécessaire en cas d'urgence, si l'on veut se soustraire à la contrainte des ordinaires[*]. Concernant le commerce épistolaire qu'elle entretient avec les ducs de Celle, Isabelle-Angélique écrit ainsi à Pomponne le 14 mars [1678] : « je trouve la voie de l'Empire si longue que j'ai pensé faire partir un courrier tout exprès »[27]. Dans l'ensemble, si cette méthode a fait ses preuves et

[22] AC, P XVII, f° 83, lettre du 12 avril 1657. Voir également AC, P XVII, f° 36 et f° 60. À noter que « Circé » et « ma sœur » sont en outre chiffrés et que seules des notes manuscrites ultérieures permettent de percer le mystère. Selon Filleul, la duchesse a également pour pseudonyme « la rose », in *Isabelle-Angélique*, p. 74.
[23] Allen, *Post*, p. 76.
[24] *Le Cabinet,* p. 55.
[25] AD, Mecklembourg 1, f° 274-77, décembre 1664 à Lionne. Voir également AD, Mecklembourg 1, f° 140, f° 67-68 et AD, Mecklembourg 2, f° 60-62.
[26] Let. 81, note 3.
[27] AD, Mecklembourg 2, f° 220-25.

qu'elle est moins hasardeuse que l'acheminement par les voies usuelles, les interceptions n'en demeurent pas moins possibles[28].

c. Les contraintes spatiotemporelles

En sus de l'espionnage, l'acheminement du courrier entre pays est soumis à plusieurs contraintes liées à l'état des routes, aux conditions climatiques et à la traversée des frontières, qui influent d'autant plus sur la durée de transmission des nouvelles que les voyages sont longs. Les trajets maritimes et fluviaux sont encore plus sujets aux aléas météorologiques ou techniques. Schnakenbourg s'est intéressé à la circulation des informations depuis la périphérie européenne et remarque que les contraintes spatiales dans les espaces de l'Europe de l'est sont nettement plus nombreuses, en raison de la faible densité et de la rareté des échanges. Au début du XVIIIe siècle, une lettre en provenance de l'Ukraine actuelle peut mettre entre sept semaines et trois mois pour atteindre Paris, en transitant par Danzig et Hambourg. Quant aux dépêches entre Hambourg et la capitale française, elles mettent entre deux semaines et un mois en 1710[29]. Il est probable que ces durées se rapprochent fortement de celles des années 1670, en raison de l'absence de progrès notables au niveau infrastructurel. Hambourg est à l'époque le principal centre postal d'Allemagne du Nord et celui par lequel transitent les dépêches en provenance des États et monarchies du Nord, à destination de Paris, du Brandebourg et de la Pologne[30]. Mme de Châtillon mentionne ainsi à plusieurs reprises lors de son séjour à Celle que Rébenac** s'y est rendu afin de recevoir au plus tôt la réponse royale relative au traité et la transmettre aux ducs (let. 71, l. 17-19). Il semble donc se défier ouvertement de l'efficacité

[28] *Le Cabinet*, p. 57.
[29] 'Les chemins', p. 301.
[30] Fayard, 'L'ascension', p. 100.

des services postaux germaniques. Vaillé indique que les départs de courrier pour Hambourg et les pays du Nord sont bihebdomadaires et ont lieu les vendredis et lundis midis[31]. Nous disposons de quelques indications quant à la durée de transit des lettres de Mme de Châtillon, d'Allemagne du Nord à Paris. Le 7 octobre 1672, Pomponne lui indique que « le roi a vu […] toute la lettre du 22 septembre que ~~vous~~ Votre Altesse m'avez fait l'honneur de m'écrire »[32]. Puis le 9 janvier 1679, Mme de Châtillon, alors à Celle, écrit à Pomponne : « je reçois dans le moment votre lettre du 23 [décembre] » (let. 66, l. 1). Ces lettres ont donc toutes deux mis dix-sept jours à rallier leur destination (la première fois entre Schwerin et Paris, la seconde entre Paris et Celle), durée tout à fait honorable. En revanche, Isabelle-Angélique signale également à plusieurs reprises que tout ne se déroule pas toujours comme prévu. Elle déplore ainsi en janvier 1679 qu'une lettre de Pomponne ait mis deux mois à lui parvenir[33]. À la même période, elle indique avoir reçu simultanément trois lettres du secrétaire d'État (let. 68, l. 15). Les exemples abondent[34]. Nous devons donc inévitablement tenir compte du décalage existant entre la réception de l'information et la réalité diplomatique de la rédaction d'une lettre. Les diplomates de profession sont parfois amenés à prendre des initiatives, si la réponse tarde trop. Le statut de la duchesse de Châtillon ne semble pas pouvoir le lui permettre étant donné qu'elle ne dispose pas d'instructions autres que les courriers du secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

La transmission des lettres est donc tributaire de deux facteurs principaux : l'interception des lettres, qui les retarde, et la mauvaise qualité des voies. Le délai est encore accru lorsque le courrier doit franchir les frontières.

---

[31] Vaillé, *Les Postes*, IV, p. 260.
[32] AD, Mecklembourg 2, f° 96.
[33] AD, Mecklembourg 2, f° 335bis-338.
[34] AD, Mecklembourg 2, f° 57-59 ; AD, Mecklembourg Suppl. 1, f° 57-58.

3. BILAN

Le paysage postal de la seconde moitié du XVIIe siècle, bien qu'en perpétuelle évolution, demeure chaotique. Malgré tout, la série de contraintes à laquelle Mme de Châtillon est confrontée en tant qu'épistolière ne semble avoir influencé ses stratégies rhétoriques que dans une moindre mesure. Elle souffre des aléas de la Poste, comme l'ensemble de ses contemporains lettrés, mais n'en tient pas vraiment compte. Elle ne dispose certainement pas d'une vue d'ensemble et ne se rend pas compte des risques qu'elle prend en envoyant certaines lettres. À l'exception de la période au cours de laquelle elle intrigue pour obtenir le retour en grâce de Condé, il semblerait qu'elle n'ait jamais chiffré ses lettres. Il convient toutefois d'éviter de tenir des propos trop catégoriques sur le sujet : rappelons une fois de plus que nous ne disposons que d'une fraction de sa correspondance active. Mme de Châtillon ne semble pas pouvoir être taxée d'imprudence dans la mesure où seules ses lettres politiques sont parvenues jusqu'à nous et qu'aucune lettre d'amour n'a été retrouvée. Il n'en demeure pas moins surprenant qu'à la différence de nombre de ses contemporains, elle se plaigne de la lenteur de l'acheminement du courrier, mais jamais de son interception, dont elle a pourtant été victime.

II. La lettre

1. GÉNÉRALITÉS

Au XVIIe siècle, la lettre est un instrument essentiellement utilitaire et pragmatique, qui permet la communication. Elle est pour Gérard Ferreyrolles « un dialogue entre absents »[35]. L'essor du commerce épistolaire va de pair avec celui de

[35] L'épistolaire à la lettre', in *L'Épistolaire au XVIIe siècle* (Paris : Honoré Champion, 2010), pp. 5-27, p. 20.

l'alphabétisation : l'écriture n'est plus seulement réservée aux érudits[36]. La lettre sert en premier lieu à véhiculer un message, en gommant les distances. Grâce à ce vecteur d'informations, l'épistolier donne à entendre sa voix et recrée une réalité[37].

a. Une communication parfois dysfonctionnelle

Les chercheurs ont noté un déséquilibre dans l'interaction entre l'émetteur et son ou ses destinataires : celui qui entame le dialogue se retrouve automatiquement en position de demandeur[38]. De même, Bastian explique que dans l'échange entre Mmes des Ursins et de Maintenon, la correspondante la plus verbeuse se trouve dans une position d'infériorité : elle dépend de l'autre[39]. En outre, l'absence de réciprocité dans un échange épistolaire tend à créer un déséquilibre relationnel. À la lumière de ces différents apports, il est clair que la correspondance politique de la période postérieure à 1664 rend la duchesse de Châtillon vulnérable, sans qu'elle en prenne véritablement conscience. D'une part, les plis des deux secrétaires d'État aux Affaires étrangères successifs ne dépassent jamais un feuillet ; d'autre part, nous avons dénombré aux AD uniquement huit lettres de Lionne à Mme de Châtillon et neuf de Pomponne[40].

Le pacte épistolaire, qui repose sur une confiance mutuelle et tacite entre destinataire et émetteur, est rompu en cas de transmission de la lettre à un tiers, à l'insu de l'épistolier. Comme le prouve sa correspondance, la duchesse de Châtillon le viole à plusieurs reprises : « envoyez-moi la lettre que je v[ou]s ai envoyée de l'électeur de Brandebourg car l'on me la

[36] Roger Duchêne, *Comme une lettre à la poste – les progrès de l'écriture personnelle sous Louis XIV* (Paris : Fayard, 2006), p. 91.
[37] Marie-Claire Grassi, *Lire l'épistolaire* (Paris : Dunod, 1998), p. X.
[38] Duchêne, *Comme une lettre*, p. 11.
[39] 'Négociation', p. 33.
[40] De Lionne : AD, Mecklembourg Suppl. 1, f° 22 ; Mecklembourg 1, f° 186, f° 213, f° 230, f° 241, f° 299, f° 303 ; Mecklembourg 2, f° 35. De Pomponne : AD, Mecklembourg 2, f° 90, f° 91, f° 96, f° 113, f° 228, f° 236, f° 237, f° 263, f° 458.

demande et je n'ose pas dire que vous l'avez »[41]. Il arrive que l'émetteur sollicite expressément que l'on communique certaines informations à un tiers : dans ce cas, le pacte reste intact. À titre d'exemple, Mme de Châtillon demande régulièrement à Pomponne de transmettre certains messages au roi (let. 76, l. 6-8).

La divulgation d'une information compromettante peut avoir des répercussions regrettables, notamment dans les milieux liés à la politique. L'injonction « brûlez cette lettre » – et ses dérivés – ponctue ainsi nombre de plis[42]. Cette formule met l'accent sur l'impératif qui existe d'en respecter le caractère confidentiel. Si la lettre n'est pas systématiquement détruite[43], la requête a le mérite de souligner la valeur de son contenu[44].

b. La lettre en tant que source historique

Bien que Christophe Blanquié note une plus grande sincérité chez les épistoliers que chez les mémorialistes[45], il convient toutefois de garder à l'esprit que le rédacteur se met toujours en scène dans une certaine mesure, qu'il adopte une identité d'emprunt[46]. Selon les mots de Bastian, il s'agit d'autoreprésentation[47]. Bien que les épistoliers mettent l'accent sur l'authenticité des propos qu'ils tiennent, leur témoignage est donc souvent « sujet à

[41] AD, Mecklembourg 1, f° 254-57, à Lionne, le 7 novembre 1664. Voir également AD, Mecklembourg 2, f° 197-199, à [Pomponne], le 26 février [1678] et let. 9, l. 7-8, let. 36, l. 3, etc. Signalons que la Couronne use du même procédé : Gourville transmet ainsi à a la duchesse une lettre que le duc de Mecklembourg-Schwerin a écrite au roi, let. 56, l. 11-13.
[42] Haroche-Bouzinac, *L'Épistolaire*, p. 48.
[43] En témoignent plusieurs lettres de Mme de Châtillon : let. 3, l. 12-13 et l. 17-18 ; AD, Mecklembourg 2, f° 57-59 et f° 208-11.
[44] Voir sur le sujet Geneviève Haroche-Bouzinac, 'Les lettres qu'on ne brûle pas', *Revue d'Histoire littéraire de la France,* 103.2 (2003), 301-08.
[45] 'Entre courtoisie et révolte : la correspondance de Condé (1648-1659)', *Histoire, économie et société,* 14.3 (1995), 427-43 (p. 427).
[46] Indravati Félicité, 'The presence of the private in diplomatic correspondence : the construction of a professional identity (communication à l'université de Princeton, avril 2014).
[47] 'Négociation', p. 35.

caution » et doit être utilisé avec précaution[48]. Soulignons également qu'en sus de sa fonction communicative, l'épistolaire acquiert un statut littéraire au cours du XVIIe siècle[49].

2. LE PROTOCOLE ÉPISTOLAIRE

a. Quelques éléments du cérémonial

Si la valeur informative des sources épistolaires provient essentiellement de leur teneur, il convient de ne pas négliger les éléments du cérémonial, particulièrement prégnants dans la correspondance diplomatique de l'époque. Les préséances, essentielles sous l'Ancien Régime, s'appliquent en effet également aux relations épistolaires. C'est dans les manuels épistolaires que la codification des usages est exprimée de manière formelle. La lettre classique se compose ainsi de trois parties : l'exorde, la narration et la conclusion[50]. Haroche-Bouzinac relève une certaine circularité dans la structure : la préoccupation principale est généralement réitérée en fin de lettre[51]. Giora Sternberg s'est intéressé à la lettre en tant que « formal social act », en analysant notamment les aspects non verbaux de la correspondance moderne. Ils ont en effet un impact sur le destinataire avant même la lecture[52]. L'espace entre la formule d'appel et le corps du texte est peut-être la considération pratique la plus marquante visuellement : il croît avec le prestige du destinataire. La duchesse de Châtillon respecte dans une certaine mesure cette convention, puisque dans ses missives à Louis XIV, elle laisse quelques centimètres entre « Sire » et son message[53], alors que cet espace est nettement plus réduit lorsqu'elle s'adresse à un simple

[48] Haroche-Bouzinac, *L'Épistolaire*, p. 13.
[49] Michèle Longino Farrell, *Performing Motherhood : The Sévigné Correspondence* (Hanover ; London : University Press of New England, 1991), p. 36.
[50] Haroche-Bouzinac, *L'Épistolaire,* p. 19.
[51] Ibid., p. 21.
[52] 'Epistolary ceremonial : corresponding at the time of Louis XIV', *Past and Present*, 204 (2009), 33-88 (p. 66).
[53] Let. 9 et 14.

« Monsieur »[54]. En revanche, elle se permet une certaine familiarité avec ses autres interlocuteurs, omettant même systématiquement la formule de courtoisie initiale. Manifesterait-elle de cette manière une conscience de classe ? En sacrifiant fréquemment les formules de politesse, elle semble catégoriser ses destinataires et établir une relation verticale – ou hiérarchique –, marquant ainsi sa supériorité sociale sur son correspondant, en l'occurrence généralement les secrétaires d'État issus de la robe[55]. Il ne semble pas s'agir d'une ignorance des conventions épistolaires, mais plutôt d'une manière de se situer par rapport à un inférieur.

La question de la signature mérite également d'être soulignée : pour Sternberg, seuls les membres de la famille royale sont en droit de signer de leur simple prénom[56]. La duchesse signe soit de son simple prénom, Isabelle-Angélique, soit Isabelle-Angélique de M. Il est rare qu'elle utilise son nom de famille (let. 14). Or, ce faisant, elle souligne sa souveraineté. Félicité écrit ainsi que « her signature was a performative act of meaning through which she emphasized her social position »[57]. Ajoutons que ses lettres ne sont pas systématiquement signées, mais qu'elle utilise fréquemment deux types de paraphes (parfois dans le corps-même du texte), que nous avons reproduit ainsi dans ce travail : [X] et [XXX].

[54] C'est le cas pour Chavigny, lettre du 13 février [1651], conservée dans les Papiers d'Émile Magne, à la médiathèque de Saint-Maur-des-Fossés. Elle utilise l'appellation « monsieur mon cousin » dans ses lettres du 10 et 18 août [1672] au duc de Mecklembourg-Güstrow, in LHAS 2.12-1/23, 1677.

[55] Michel Marcoccia, 'Communication électronique et rapport de places : analyse comparative de la formulation d'une requête administrative par courrier électronique et par courrier papier', in *Le Rapport de places dans l'épistolaire,* dir. Jürgen Siess et Séverine Hutin (Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, 2005), pp. 51-64 (p. 53).

[56] 'Epistolary', p. 59. Haase-Dubosc indique pour sa part qu'il s'agit d'une « prérogative de la haute aristocratie », in 'Mme de Châtillon ou la séduction', p. 271.

[57] 'The presence'.

b. La correspondance diplomatique

Outre le respect des conventions susmentionnées, la correspondance diplomatique affiche plusieurs caractéristiques spécifiques. Tout d'abord, étant porteuse d'informations politiques, elle fait l'objet d'un désir marqué[58]. Cette impatience se manifeste par exemple en 1679, lorsque les envoyés français au Brunswick-Lunebourg attendent la réponse royale[59]. Ensuite, les diplomates échangent fréquemment une double correspondance, d'une part avec le secrétaire d'État aux Affaires étrangères et d'autre part avec le roi. Les lettres au ministre sont plus libres et détaillées[60]. Or, la duchesse de Châtillon écrit au roi le 10 juillet [1673] : « c'est abuser de la bonté de V[otre] M[ajes]té que de lui écrire une si grande lettre »[61]. Le pli qu'elle fait parvenir à Pomponne le même jour est nettement plus bref[62] : elle contrevient donc aux règles de l'épistolarité diplomatique[63]. Il faut ajouter à ces correspondances parallèles le courrier adressé aux collègues en poste dans des États voisins et parfois les lettres aux autres secrétaires d'État. Nous savons par exemple que Mme de Châtillon correspond avec le secrétaire d'État à la Guerre, le marquis de Louvois. Ajoutons que les courriers adressés aux secrétaires d'État peuvent être classés dans une catégorie qu'Haroche-Bouzinac qualifie de « lettres ostensibles »[64]. Ainsi, « tout en étant réellement souhaité comme interlocuteur, le destinataire sert d'écran ou de relais. À travers lui, on s'adresse à un tiers plus vaguement défini »[65].

---

[58] Bély, *Espions*, p. 136.
[59] Let. 71, l. 17.
[60] Bély, *L'Art de la paix*, p. 327.
[61] AD, Mecklembourg 2, f° 144-47.
[62] AD, Mecklembourg 2, f° 148-49.
[63] Nous disposons de nombreux exemples de double correspondance avec deux missives adressées le même jour au roi et au secrétaire d'État aux Affaires étrangères : le 4 juin 1664, le 20 octobre 1672, le 18 mai 1673, le 20 juin 1675, le 9 et le 14 mars 1678 et le 23 janvier 1679. Voir annexe 2.
[64] *L'Épistolaire,* p. 33.
[65] Ibid., p. 127.

3. L'ÉPISTOLAIRE AU FÉMININ

a. Des registres délimités

Si James Daybell estime que les thématiques centrales des échanges épistolaires à l'époque moderne sont communes aux deux sexes et qu'elles ont trait à des questions de d'ordre public et privé, domestique et politique[66], il convient de préciser que le courrier féminin est en principe réservé aux communications personnelles. Les anthologies de l'Ancien Régime et les études consacrées au sujet se focalisent ainsi sur le registre intime et font l'impasse sur les correspondances politiques ou diplomatiques féminines[67]. Nous savons que Mme de Châtillon œuvre essentiellement dans ces milieux et que par conséquent, la plupart des thématiques qu'elle aborde dans ses lettres sont plus fréquentes dans les correspondances masculines : informatives relatives à la situation politique, diplomatique, religieuse et parfois militaire. La princesse des Ursins qui, nous l'avons vu, exerce une action diplomatique de première importance à la Cour d'Espagne, traite de sujets similaires[68]. Les nouvelles mondaines sont également présentes : Isabelle-Angélique raconte par exemple avoir vu la veille un opéra à Hanovre et qu'une chasse va se tenir le jour même[69]. En outre, elle ne déroge pas à la règle qui consiste à donner de fréquentes nouvelles de sa santé, bien qu'en général, cette thématique soit surtout récurrente dans les correspondances privées[70].

---

[66] *Early Modern Women's Letter Writing, 1450-1700* (Houndmills Basingstoke: Palgrave, 2001), p. 3.
[67] C'est l'un des trois problèmes posés par les sources historiques selon Bastian, 'Négociation', p. 22.
[68] Ibid., p. 18.
[69] AD, Mecklembourg 2, f° 290-98, à [Pomponne], le 10 février [1679].
[70] Florence Orwat, 'Un genre sous tension : les lettres de Madame Palatine', *Littératures classiques,* 71 (2010), pp. 255-84 (p. 264). Voir entre autres let. 4, l. 17-18 ; let. 46, l. 34-35 ; let. 81, l. 1 ; AD, Mecklembourg 1, f° 207-10, à [Lionne], le 13 septembre 1664 et BnF, f. fr. 17687, f° 140-42, à Achery, le 13 mars [1673].

b. Un style apprécié

Le développement de la vie mondaine – grâce aux salons notamment – est déterminant dans la prise de plume féminine[71]. L'art social épistolaire est alors associé aux femmes[72]. Ce type d'écriture est adapté à leur sexe car il est considéré comme un genre marginal, voire un sous-genre, et qu'il ne remet donc pas en cause l'ordre établi et la supériorité masculine. C'est ce qui explique l'indulgence dont on fait preuve face aux incorrections linguistiques : on n'attend pas des femmes qu'elles soient érudites[73]. Le jugement de valeur émis par la Bruyère sur l'épistolarité féminine a certainement influencé les propos tenus par les chercheurs postérieurs. Il reflète vraisemblablement le regard que portent ses contemporains sur le style féminin :

> Ce sexe va plus loin que le nôtre dans ce genre d'écrire. Elles trouvent sous leur plume des tours et des expressions qui souvent en nous ne sont l'effet que d'un long travail et d'une pénible recherche ; elles sont heureuses dans le choix des termes, qu'elles placent si juste, que tout connus qu'ils sont, ils ont le charme de la nouveauté, semblent être faits seulement pour l'usage où elles le mettent […][74].

Soulignant l'ambivalence du compliment, Longino Farrell en nuance ainsi la portée. Si les femmes excellent dans le domaine épistolaire, cela n'implique pas qu'elles surpassent les hommes. Alors que les manuels théoriques codifient les usages et limitent l'expression masculine[75], le fait qu'ils ne s'adressent pas aux femmes permet à celles-ci de s'affranchir des normes et de disposer d'une plus grande marge de manœuvre, en particulier dans le

---

[71] Timmermans, *L'Accès,* p. 181.
[72] Katherine Ann Jensen, '*Male models of feminine epistolarity; or how to write like a woman in seventeenth-century France',* in *Writing the Female Voice: Essays on Epistolary Literature*, dir. Elizabeth C. Goldsmith (Boston, MA: Northeastern University Press, 1989), pp. 25-45 (p. 27).
[73] Timmermans, *L'Accès,* p. 199.
[74] *Les Caractères ou les mœurs de ce siècle*, dir. Antoine Adam (Paris : Gallimard, 1975), p. 31, item 37.
[75] Elizabeth C. Goldsmith, *Exclusive conversations : the art of interaction in seventeenth-century France* (Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 1988), pp. 28 et suiv. Bastian énumère les différentes catégories de lettres, in 'Négociation', p. 28.

domaine politique[76]. On considère en effet que leur correspondance est réservée à la sphère privée et qu'elles n'ont donc pas besoin de modèles[77]. Étant libérées des contraintes rhétoriques auxquelles sont assujettis les épistoliers de sexe masculin, leur style est certes plus fluide. C'est cette spontanéité qui est mise en exergue, notamment chez la virtuose du genre, Mme de Sévigné. C'est donc bien la forme que l'on admire et non pas le contenu en soi. On apprécie que les femmes se servent de leurs talents supposément innés pour écrire « au fil de la plume »[78]. Il est évident que la duchesse de Châtillon ne privilégie pas l'ordre dans sa correspondance, et qu'elle a plutôt tendance à suivre le cheminement de sa pensée.

Grâce à la communication épistolaire, les femmes lettrées acquièrent un certain degré d'autonomie[79] et les plus brillantes d'entre elles, une réputation d'épistolières. La lettre touche en effet parfois un public plus large que le destinataire initial[80]. Les lettres de la duchesse de Châtillon ne sont pas de taille de connaître un sort similaire. En effet, leur valeur provient bien plus de leur contenu politique, que du style à proprement parler : elles font partie « de sa pratique sociale et politique »[81]. Elles sont dans l'ensemble dénuées de littérarité : on n'y retrouve pas les qualités stylistiques de la correspondance active de Mme de Sévigné ou de la princesse Palatine. La duchesse écrit par nécessité, et non par plaisir ou jeu littéraire.

---

[76] Félicité, 'The presence'.
[77] Ibid.
[78] Duchêne, *Comme une lettre*, p. 132. L'opinion de Poulain de la Barre dans son panégyrique *De l'Égalité des Sexes* (1673), qui vise à démontrer la supériorité féminine, est isolée. Elizabeth C. Goldsmith et Colette H. Winn énumèrent les qualités stylistiques que l'on admire dans les correspondances féminines, in *Lettres de femmes : textes inédits et oubliés du XVIe au XVIIIe siècle,* p. XXIII.
[79] Dena Goodman, *Becoming a Woman in the Age of Letters* (Ithaca, NY; London : Cornell University Press, 2009), p. 3.
[80] Timmermans, *L'Accès,* p. 191.
[81] Haase-Dubosc, 'Madame de Châtillon : la correspondance', p. 74.

c. Les stratégies d'autoreprésentation en diplomatie

Mettant l'accent sur les échanges discursifs entre la princesse des Ursins et Mme de Maintenon, Corina Bastian explique que les caractéristiques que mettent en avant les deux femmes varient au gré des circonstances. Utilisant deux sortes de discours stéréotypés, elles se présentent tour à tour – à dessein – comme des personnes influentes ou ignorantes. Mme de Châtillon adopte une stratégie rhétorique identique dans sa correspondance : elle donne dans plusieurs registres afin de parvenir à ses fins et obtenir les maintes faveurs qu'elle sollicite de la Couronne au fil des années. Ainsi, elle insiste parfois sur son crédit et son efficacité, notamment auprès des princes de la maison de Brunswick-Lunebourg[82]. Elle se targue également à plusieurs reprises d'être mieux placée qu'un « méchant résident » (pp. 97 et 109). Toutefois, la stratégie à laquelle elle a le plus recours consiste à empreindre ses lettres d'une modestie affectée. Bien que Fonck souligne que ce procédé n'est pas l'apanage des femmes, dans la mesure où il est « utile pour mettre en valeur ses services et paraître tout entier dépendant du bon vouloir du roi »[83], il est indispensable pour elles de l'adopter. Nous avons vu que l'humilité est une qualité indispensable chez les femmes. Mme de Châtillon ne déroge donc pas à la règle : les exemples de modestie affectée ou de prétendue incompétence abondent dans sa correspondance à l'adresse de Louis XIV et de ses secrétaires d'État. Outre ceux contenus dans cette édition (let. 11, l. 8-11 ; let. 44, l. 20 et let. 78, l. 19-20 notamment), ses propos illustrent à plusieurs reprises ce choix stratégique : « v[ou]s avez des lumières que je n'ai pas »[84] ou encore « je n'ai pas assez

[82] Voir notamment let. 41, l. 19 et suiv. ; let. 62, l. 17-18 et let. 70, l. 8.
[83] *Le Maréchal*, p. 81.
[84] AD, Mecklembourg 1, f° 249-50, à Lionne, [octobre 1664].

bonne opinion de mon entremise »[85]. Voilà qui démontre que Mme de Châtillon, malgré sa méconnaissance de certains codes épistolaires, sait également se servir des procédés rhétoriques féminins afin de se faire une place dans le monde très fermé de la diplomatie.

[85] AD, Mecklembourg 1, f° 356-57, à Louis XIV, [octobre-décembre 1665]. Voir également « si j'étais une dame plus considérable, j'en serais bien caution », in AD, Mecklembourg 2, f° 242-51 ; « l'on ne sait pas en France l'état que l'on fait de mon peu de mérite dans les pays du nord », in AD, Mecklembourg 2, f° 290-98 et « quoique je sois persuadée que m[onsieu]r le c[omte] de Rébenac s'en acquittera mieux que je ne pourrais faire, il faut que je fasse le personnage de résident », in AD, Mecklembourg 2, f° 339-43.

La correspondance de la duchesse de Châtillon (1627-1695) : diplomatie au féminin au Grand Siècle

Volume 2

Anne-Pauline Marie Crepet

Thesis submitted for the degree of Doctor of Philosophy

School of Modern Languages and Cultures

Durham University

2016

Deuxième partie

Justification du choix des lettres

Les lettres de la duchesse de Châtillon que nous avons consultées ne représentent qu'une infime partie de sa correspondance. Nombre de missives ont été perdues, détruites ou n'ont pas été répertoriées de manière consciencieuse, ce qui complique leur localisation. Parmi les 250 lettres à notre disposition, les 85 lettres qui constituent notre édition critique ont été sélectionnées selon des critères bien précis.

Dans un premier temps, nous avons donné la priorité aux lettres attestant du rôle politique et diplomatique de la duchesse, justifiant d'une excellente connaissance de ces milieux et montrant de quelle manière elle manœuvre afin de s'y frayer un chemin. Dans un deuxième temps, nous avons choisi les plis ayant trait à l'utilisation des réseaux familiaux et d'amitié. Finalement, nous avons essayé de proposer un échantillon de destinataires, périodes et fonds d'archive représentatif, afin d'aborder les différences stylistiques et conventionnelles en fonction du récepteur.

Destinataires

Parmi les 250 lettres dont nous disposons, une vingtaine des destinataires sont représentés[1]. Les plus sollicités d'entre eux sont, dans l'ordre décroissant, le marquis de Pomponne (67), le comte de Lionne (58), Dom Luc d'Achery (43), le duc de Mecklembourg-Schwerin (17), Louis XIV (12), Pierre Lénet (10), le prince de Condé et le marquis de Louvois (9). Au sein de cet échantillon, les relations épistolaires de la duchesse de Châtillon se déroulent donc essentiellement avec des hommes, qui plus est, faisant partie d'un réseau politique ou de parentèle. Seules cinq femmes font ainsi partie de l'éventail des destinataires. Mme de Châtillon cherchant à jouer un rôle politique doit estimer que les contacts féminins ne sont pas les plus influents dans ce milieu.

Sauf mention contraire, les lettres sont de la main de la duchesse de Châtillon.

[1] Voir annexe 2.

FRONDE : 1651-1652

1. À PIERRE LÉNET

Le 18 décembre [1651]

BnF, Fonds Français, 6729, f° 54-55

Je crois que vous avez assez de mémoire pour vous resouvenir [sic] qui est Brutus et Artamène[1]. Je fus hier dîner chez le premier et je ne fus pas sans bien parler de vous, ni sans que je vous y souhaitasse fort. Le comte de Maure[2] y était et je leur dis à tous qu'il vous fallait écrire incessamment et vous mander tout ce que l'on savait. Ils m'ont fort promis de le faire pour le pauvre Artamène. Je ne l'ai pas vu et je ne sais pourquoi mais vous saurez qu'il m'a écrit deux ou trois lettres les plus obligeantes du monde. Je ne manquerai pas de vous les porter[3]. En vérité, je l'aime de tout mon cœur et il en use si bien dans tout ce qui me regarde que j'en aurai une reconnaissance éternelle. J'ai appris ici que vous en aviez fait de même. J'aimerais vous en remercier moi-même, mais je ne sais pas bien quand ce sera[4]. Je laisse à tous nos amis à vous mander toutes les nouvelles. L'on m'en dit une hier qui est que l'on m'allait chasser et que pour que cela ne fût point, il fallait que je visse la reine. J'ai répondu à ces personnes-là que je croyais qu'elle ne me reconnaîtrait plus et, ainsi, qu'il fallait que j'attendisse que M[adam]e la P[rincesse]** ou m[adam]e de Longueville** m'y

[1] Brutus désigne le président Viole et Artamène, le Grand Condé. Pour plus d'informations sur les liens très forts qui unissent les deux hommes, voir Suzanne Vernes, 'Un Frondeur : le Président Viole', *Revue d'histoire diplomatique,* 25 (1951), 16-38 (p. 25). Artamène est le pseudonyme de Cyrus, personnage principal du roman fleuve de Mlle de Scudéry, *Artamène ou le Grand Cyrus*.

[2] Louis de Rochechouart de Mortemart, comte de Maure (1602-1669) est l'oncle de la future marquise de Montespan. Il prend parti pour les frondeurs contrairement à son frère Gabriel.

[3] Le fait que la duchesse soit disposée à montrer les lettres de Condé à Lénet démontre qu'elles n'ont rien de galant et permet de démentir les maintes rumeurs d'idylle entre eux.

[4] Lénet se trouve alors à Montrond, comme l'indique l'adresse au dos.

présentassent pour lui dire mon nom[5]. Si j'avais un chiffre[*] avec vous, je vous parlerais d'une chose à laquelle je crois que vous ne manquerez pas non plus qu'à me croire plus que personne votre très humble servante.[6] [X] [XXX] [X]

Si j'osais, je me donnerais l'honneur d'écrire à M[onsei]g[neu]r le duc[7], mais je vous conjure de lui faire mes très humbles compliments et mille amitiés à la belle Gerbier[8] et au pauvre m[onsieu]r de Bourdelot[**] que j'aime de tout mon cœur. J'ai reçu votre lettre et si j'eusse su assurément que vous fussiez venu, je ne serais pas partie mais comme je fus mardi passé, je crus que vous m'auriez oubliée, comme l'on fait quelquefois. [X] 18 décembre[9].

[5] Plutôt que par humilité, il est plausible que la duchesse ne se soit pas abaissée à quémander le pardon de la reine-mère par orgueil. Qui plus est, la duchesse de Longueville et la princesse de Condé ne sont alors certainement pas les mieux placées pour la présenter à la reine, en raison de leur attitude durant la Fronde.
[6] Elle est au courant de l'existence du chiffre[*], mais n'en possède pas d'exemplaire.
[7] Il semblerait qu'il s'agisse du duc d'Enghien, fils aîné de Condé, alors âgé de huit ans.
[8] Cette jeune femme est la maîtresse de Lénet. Pour Abensour, elle sera le « chef d'état-major de l'armée de la princesse de Condé », in *Histoire générale du féminisme* (Paris : Ressources, 1979), p. 150.
[9] Au dos : « à monsieur Lénet, à Montrond ».

2. À PIERRE LÉNET

De Merlou, le 4 janvier [1652][1]

BnF, Fonds Français, 6713, f° 35-36

Il me semble que vous vous avisez quelquefois de vous plaindre, quand même je fais bien mon devoir de vous écrire mes faits présentement moi [sic]. À moi à vous gronder un peu de ce que vous faites si mal le vôtre car il y [a] mille ans que je n'ai entendu parler de vous, c'est-à-dire que vous n'avez pensé à moi car je m'informe assez de vos nouvelles pour être fort en peine du hasard où vous êtes à tout moment par les boutades* et séditions de votre peuple[2]. Nous n'avons rien de ce côté-ci qui nous réjouisse davantage. On ne parle à la cour que de traiter M[onsieur] le P[rince]** dans la dernière rigueur et particulièrement depuis qu'on a intercepté des lettres qu'il a écrites en Espagne où on dit qu'il y a des choses terribles contre la France et la dernière liaison avec l'Espagne. Tout cela nous éloigne bien de l'espoir de la paix, ce qui m'afflige au dernier point. [X]

Je ne sais si vous savez que v[ot]re vilain m[onsieu]r de Guise[3] ne m'a pas donné les gants que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Je vous supplie de lui en écrire et de me croire assurément votre servante[4]. [XXX]

[1] Estimation : Condé a signé un traité avec l'Espagne le 6 novembre 1651.
[2] Elle se désolidarise du mouvement de rébellion.
[3] Probablement Henri II de Guise (1614-1664).
[4] Au dos : « à monsieur Lénet ».

3. À PIERRE LÉNET

De Paris, le 29 sept[em]bre [1652]

BnF, Fonds Français, 6728, f° 232-33

Je ne croyais pas qu'il fût nécessaire qu'on vous donnât l'occasion de m'écrire pour me faire recevoir ce bien-là. Je m'étais persuadée que j'étais assez bien établie dans votre esprit pour que vous dussiez vous en aviser tout seul. Trouvez donc bon que je ne vous en fasse que la moitié du remerciement et que je vous gronde un peu du souhait[1] que vous me faites. Je ne fâche[2] ~~personne~~[3] pour qui je voudrais qui m'arrivât. Personne ne s'est plus réjouie que moi de l'heureux accouchement de M[adam]e la Princesse[4].

Je ne vous dirai point de nouvelles des affaires en général mais seulement de ce qui vous regarde, à quoi je prends la même part comme si c'était pour moi-même. J'ai eu bien de la peine à obtenir ce que je désirais mais enfin on me l'a accordé[5]. Si nous sommes assez heureux de faire la paix, vous aurez satisfaction, mais je ne vous en puis encore rien dire de certain. La chose se doit bientôt conclure ou rompre[6]. Je vous rends grâce du présent que vous m'avez déjà fait et de celui que vous dites m'envoyer par m[onsieu]r de Guise. Je vous

[1] Ou fouet.
[2] Ou cache.
[3] Rayé.
[4] La princesse de Condé a donné naissance à Bordeaux à un garçon de santé fragile prénommé Louis, le 20 septembre. Il vivra moins de sept mois, in Bertière, *Condé*, p. 511. Madame de Châtillon a donc vu le prince entre le 20 et le 29 septembre 1652, ce que confirment les l. 20 à 22.
[5] Il peut s'agir de l'usufruit de Merlou, obtenu en 1651 ou bien des résultats de son ambassade à Saint-Germain-en-Laye, le 23 juin 1652.
[6] En effet, la duchesse de Châtillon sera sommée de s'exiler dans ses terres le 20 octobre.

prie de brûler ma lettre et ne la faire voir à personne[7]. Vous ne serez jamais trompé de me croire plus votre amie et votre servante que qui que ce soit. [XXX] de Montmorency

Vous aimez assez votre mazarine[8] pour croire que vous aurez soin des intérêts de son mari mais j'y ajoute encore ma recommandation* et vous supplie de le favoriser en tout ce que vous pourrez et je mettrai l'obligation* qu'ils vous auront sur mes comptes. Brûlez ma lettre sans y manquer.

[…][9] si fort que j'ai pour vous en toute rencontre*[10] que j'oubliais de vous en assurer dans l'affaire que vous avez eue. Je vous offre tous mes services. [X] M[onsieu]r le Prince m'a montré la lettre que vous lui écrivez sur la naissance de m[onsieu]r son fils. Je me réjouis de ce qu'il est sorti si courageusement[11]. [X]

[7] L'insistance de la duchesse de Châtillon sur la destruction de cette lettre est certainement due aux informations relatives à l'imminence de la paix qu'elle y dévoile (également l. 17-18). Voir p. 250.

[8] Peut-être s'agit-il d'une partisane de Mazarin. Des nièces du cardinal, Laure est la seule à être mariée à l'époque (à Louis II de Vendôme, duc de Mercœur, qui reste fidèle au roi pendant la Fronde).

[9] Cela ressemble à « je sens ».

[10] Bien que la duchesse de Châtillon utilise systématiquement le substantif 'rencontre' au masculin, Vaugelas préconise l'usage du genre féminin, tout en concédant que la forme masculine a « infecté la plus grande partie de la Cour », à cause de l'influence gasconne, in *Remarques sur la langue française*, dir. Zygmunt Marzys (Genève : Droz, 2009), pp. 141-43.

[11] Au dos : « à monsieur Lénet ».

VEUVAGE : 1656-1659

4. À LA DUCHESSE DE LONGUEVILLE[1]

[De Merlou], le 1er mai 1656

AC, Série P, tome XVI, f° 164-65

J'ai tant de joie de voir que vous me faites tout de bon* l'honneur de m'aimer qu'en vérité, Madame, cela seul pourrait en quelque façon vous y obliger quand bien [même] vous n'en seriez pas sollicitée d'une part qui vous doit être chère et bien considérable[2]. J'ai reçu depuis peu quelque chose sur cela mais, comme je suis maudite, il m'est arrivé des affaires terribles dont je n'ose vous écrire ici[3]. Mais je donnerais toute chose pour avoir l'honneur de vous entretenir, sans que cela [ne] vous fît nul embarras. Si vous venez à Trie§ ou bien à Maubuisson§, j'irai assurément. Cependant, Madame, croyez que sans toutes les obligations* que j'ai d'être attachée à votre maison, je m'en fais une très particulière de l'être à votre personne et de vous le faire connaître par tous les très humbles services que je pourrais rendre. [XXX]

Au reste, Madame, je prends tant de plaisir à vous être obligée que je veux croire que j'ai un peu un peu [sic] de part à la bonté que vous avez eu de loger ma sœur[4] à l'hôtel de Longueville§.

[1] Ajout d'une autre main en tête de lettre : « copie d'une lettre de madame de Châtillon à madame de Longueville du premier mai ». Au bas de la lettre, « pour Alcandre 82 96 64 », Alcandre étant l'un des pseudonymes de Condé pendant la Fronde et son exil.
[2] Condé est à l'origine de la réconciliation entre les deux femmes.
[3] Elle fait certainement référence à sa récente participation à l'affaire Hocquincourt et à ses démêlés avec l'abbé Fouquet (pp. 47-49).
[4] Le reste du temps, Marie-Louise réside en province, dans les terres de son époux, le marquis de Valençay.

Je fermais une lettre que je me viens de donner l'honneur de vous écrire lorsque l'on m'en a apporté une de vous si obligeante que je ne me puis empêcher d'y ajouter ce billet pour vous en rendre un million de grâces et vous dire qu'il n'est que trop vrai ce que l'on vous a mandé de mon mal, car il y a aujourd'hui neuf jours que j'ai eu un vomissement de sang furieux. Il ne m'a point repris, Dieu merci, mais je ne laisse pas d'en être en grande alarme. Je puis dire que tout depuis le temps que j'ai été arrêtée, je n'ai quasi point eu de santé et comme la principale raison pourrait être trouvée criminelle, je pense qu'il vaut mieux que je ne la dise pas[5] et que je finisse tout court en vous conjurant, Madame, qu'il ne se peut rien ajouter à la reconnaissance que j'ai de vos bontés. [X] Je finis à regret pour avaler des drogues pour empêcher que mon mal ne me reprenne et sans cela je vous dirais bien des choses car vos lettres m'attendrissent jusqu'aux larmes[6].

[5] Ce passage est particulièrement frappant. Sa santé, d'ordinaire délicate, est ici de surcroît affaiblie par un contexte particulier. Nous supposons qu'il s'agit soit d'une conséquence de son bref emprisonnement lors de l'affaire Hocquincourt, soit d'un avortement, bien qu'aucune source contemporaine ne soit en mesure de confirmer cette hypothèse.

[6] Il est difficile de juger de la bonne foi de la duchesse dans cette lettre.

5. À LOUIS DE BÉTHUNE, COMTE DE CHAROST**

De Bourbon§, ce 3 octobre 1658

IF, Godefroy 274, f° 444-45

Monsieur,

Je suis en un lieu où l'on apprend les choses si tard après qu'elles sont arrivées que cela me servira d'excuse si je suis des dernières à vous témoigner le sensible déplaisir que j'ai de la blessure de monsieur votre fils. Je vous assure qu'il ne me pouvait point arriver de nouvelle plus fâcheuse et qu'après la perte que j'ai faite[1], je compterai toutes celles qui vous pourraient arriver comme à moi-même. Mais j'espère, Monsieur, que vous serez plus heureux que moi et je le souhaite avec autant de passion que je suis, Monsieur, v[otre] très humble cousine et servante[2]. [XXX] de Montmorency

[1] Cette lettre et la suivante sont les seules à notre disposition où la duchesse de Châtillon fasse référence à son fils Gaspard V de Coligny, disparu en novembre 1657.
[2] Au dos : « à monsieur le comte de Charost ».

6. AU PRINCE DE CONDÉ[1]

Le 27 juin 1659[2]

AD, France 907, f° 139

Si vous saviez ce que c'est que d'apprendre que l'on vous a reporté une lettre après être venu jusqu'à vingt lieues de moi, vous verriez que si je n'écris pas la mienne conforme à ce que l'on vous a dit, que je n'en pense pas moins pour cela, car en vérité, je ne me puis consoler de cette régularité[3] et si je savais qu'il l'a eue, je pense que je ne lui pardonnerais de ma vie. Je ne croyais pas vous faire cette confidence lorsque j'ai résolu de vous écrire, mais cela me tient si fort au cœur que je n'ai pu m'empêcher. Après cela, n'attendez pas que je vous dise nulle nouvelle, qu'il vous suffise d'apprendre que tout ingrat que vous êtes, l'on ne saurait s'imaginer que l'on puisse jamais se résoudre de vous haïr autant que vous le méritez.

Le roi est encore à Chantilly[§], c'est une petite gorge chaude[4] à m[onsieu]r et m[adam]e de S[aint]-Simon[5], car il dit tous les jours qu'il se le réserve dans le traité [des Pyrénées] et, comme il est le maître, je n'ai nulle peine à le croire. Mais j'espère en même temps qu'il en usera comme le roi Henri IV qui l'a toujours trouvé fort à son gré ; mais il

[1] D'une autre main : « de m[adam]e de Châtillon pour M[onsieu]r le Prince ». La lettre est également d'une autre main.
[2] Les négociations qui mèneront au traité des Pyrénées ont débuté en 1656. Voir p. 155.
[3] Nous lisons « réguliarité ».
[4] Nous n'avons trouvé aucune définition de l'expression : « c'est une gorge chaude ». Nous supposons qu'elle est à comprendre dans ce sens : « Faire une gorge chaude quelque chose, pour dire, s'en réjouir, s'en donner du bon temps » (AF).
[5] Charles de Rouvroy, marquis de Saint-Simon (1601-1690), marié à Louise de Crussol et oncle du célèbre mémorialiste est capitaine du domaine de Chantilly[§] entre 1632 et 1643, puis entre 1654 et 1659, lorsque la propriété est entre les mains de la Couronne.

trouvait bon que m[onsieu]r le connétable [Anne de Montmorency] lui garda, et ainsi j'aurai toujours l'honneur d'être votre voisine[6]. Et si cela n'était point de cette sorte, je vous conseillerais d'obtenir par vos services de traiter avec m[onsieu]r de S[aint]-Simon de sa capitainerie. Le roi y trouverait son compte et vous aussi.

[6] Le domaine de Merlou est situé à une courte distance de Chantilly[§]. Fromageot écrit que : « la possession de Chantilly était […] un des points difficiles, parce que le roi et Condé y tenaient également. Dans un projet de traité accepté en principe, il fut stipulé que M. le Prince rentrerait en possession de tous ses biens, à l'exception du domaine de Chantilly. Sur les instances de Don Luis [de Haro], ces derniers mots furent supprimés, à condition d'une contre-lettre donnant au roi la faculté de garder Chantilly, moyennant récompense à payer à M. le Prince », in *Une Cousine*, p. 166.

7. À LA MARQUISE DE VARDES[1]

De Paris, le 19 septembre 1659

Bulletin du Bibliophile, 1876, pp. 2-3

Je suis dans un état si propre à plaindre le vôtre que je ne crois pas, Madame, qu'il y ait personne qui ait pris autant de part que moi à la perte que vous venez de faire de la maréchale de Guébriant[2]. Je vous assure que je l'ai sentie comme si c'était pour moi-même et qu'après avoir songé aux circonstances de ce malheur et comme quoi il arrive à contretemps, je me suis représenté cent fois l'effroi et l'affliction que vous aurez eu de vous être trouvée présente dans un moment si funeste et affreux, car il est certain que la mort est horrible et surtout lorsque l'on la voit emporter ceux que l'on aime. Je ne crois pas qu'il y ait rien de si sensible ni de si cruel. Cela m'est arrivé si souvent que j'en puis parler comme savante, et depuis que vous êtes partie, je n'ai pas eu d'autre objet devant les yeux[3]. Je souhaite que celui que vous avez eu n'ait pas de suite si fâcheuse que celle que je ressens, car, enfin, je suis abattue et malade au point que vous ne me reconnaîtriez pas tant je suis chagrine et découragée. Je prie Dieu qu'il vous exempte [de] toutes ces misères et qu'il vous envoie tout ce qui vous est nécessaire. Je voudrais bien que vous eussiez quelques commissions à me donner dans le peu de temps que je resterai ici, car je les ferais de tout

[1] Catherine Nicolaï de Goussainville est l'épouse du marquis de Vardes, gouverneur d'Aigues-Mortes.

[2] Renée de Bec-Crespin, sœur du marquis de Vardes et veuve du maréchal comte de Guébriant, est morte quelques jours auparavant. Elle a dans sa jeunesse accompagné Marie-Louise de Gonzague en Pologne. Elle y a occupé la charge d'ambassadrice extraordinaire, phénomène inédit pour une femme (p. 234). Gageons que son rôle diplomatique a fait des émules. Voir également Bély, *La Société*, pp. 251-55.

[3] À 32 ans, elle a subi de lourdes pertes : son père, son premier époux, son amant et son fils.

mon cœur, quoique je ne sorte point des bains[4] d'où je vous écris. Je ferais cet effort pour l'amour de vous.

[4] Ignorant où est conservée la lettre originale, nous ne savons pas si les bains mentionnés proviennent d'une erreur de retranscription. Paris ne semble en effet pas être le lieu le plus indiqué pour prendre les eaux au XVIIe siècle. Le thermalisme est une activité tant sociale que médicale. Les stations les plus en vogue sont Forges, Bourbon-l'Archambault et Vichy, in Françoise Hildesheimer, notice 'Thermalisme', in *Dictionnaire*, dir. Bély, pp. 1212-13.

REMARIAGE : 1664-1670

8. [AU COMTE DE LIONNE]

Le dimanche 2 mai 1664 au soir

AD, Mecklembourg 1, f° 113-14[1]

Dès que vous êtes sorti de ma chambre[2], j'ai fait venir mes femmes pour voir si je trouverais dans une cassette de papiers le billet dont je vous ai parlé et sur lequel je prétends avoir gagné une grande gageure[3], puisqu'heureusement j'en ai trouvé la copie. Je vous l'envoie et vous montrerai l'original quand il vous plaira[4]. Mais je vous demande en grâce d'ajuster[*] tout ce que m[onsieu]r Heiss[**] veut, et de m'assister partout. [XXX]

Le roi agrée[5] et trouve fort bon le mariage proposé et sera même très aise qu'il puisse réussir, pourvu que les parties en demeurent d'accord entre elles.

À Paris, le 15 décembre 1662. De Lionne.

[1] Lettre de sa main accompagnée d'un billet de Lionne, recopié par un intermédiaire.
[2] Lionne lui a donc personnellement rendu visite.
[3] « L'argent ou les gages qu'on a parié sur quelque contestation » (Fur.). Isabelle-Angélique cherche certainement à indiquer qu'elle a eu raison.
[4] Mme de Châtillon ne prend pas le risque d'envoyer l'original, qui lui sert de preuve, afin qu'il ne soit pas égaré.
[5] Selon Bély, « le roi devait donner son consentement pour le mariage des Enfants de France et des princes du sang », in *La Société*, p. 197. Au XVIIIe siècle, Claude-Joseph de Ferrière indique que : « les princes [de sang] et les grands seigneurs doivent […] prendre le consentement du roi pour leurs mariages », notice 'Mariages des princes du sang', in *Dictionnaire de droit et de pratique*, 2 vols (Paris : Brunet, 1749), II, p. 288.

9. À LOUIS XIV

Le 4 juin [1664]

AD, Mecklembourg 1, f° 142-44

Sire,

J'ai bien de la honte d'importuner si souvent[1] V[otre] M[ajes]té mais je crois qu'il est de mon devoir de lui rendre compte du dessein que m[onsieu]r le duc de Mecklembourg** a pris d'aller faire un tour dans ses États pour prévenir[2] celui qu'il paraît que ses frères auraient de se prévaloir de son absence[3]. Et comme j'ai envoyé les lettres que l'on écrit de Ratisbonne§[4] pour que l'on les fît voir à m[onsieu]r de Lionne**, il rendra sans doute compte à V[otre] M[ajes]té comme quoi l'on s'est servi du traité et de l'attachement que m[onsieu]r le duc de Mecklembourg a pour V[otre] Ma[jes]té afin de tirer de l'empereur ces exécutions* injustes, sous prétexte que ceux à qui il les donne seraient plus dans ses intérêts[5]. Mais, j'espère qu'avec la grâce de Dieu et la protection de Votre Ma[jes]té,

[1] Ce n'est donc pas la première lettre qu'elle lui adresse. C'est pourtant la première que nous ayons pu consulter, tous dépôts confondus.
[2] Anticiper (vieilli).
[3] Le Conseil Impérial Aulique, à qui ont fait appel les frères de Christian-Louis, les autorise par une exécution* de juin 1664 à saisir ses biens. La duchesse réclame donc une intervention royale en faveur du duc, afin de juguler les prétentions de ses frères.
[4] Ces lettres proviennent vraisemblablement de Gravel**, représentant français à la Diète d'Empire.
[5] Elle a le même jour envoyé une lettre de teneur analogue à Lionne, in AD, Mecklembourg 1, f° 139-40.

qu'elles seront très inutiles. C'est pourquoi, Sire, ayez la bonté de commander les expéditions* qui seront nécessaires pour cela et croyez que je n'aurais pas la hardiesse de les demander si ce n'était pour conserver une chose qui vous appartient[6] et sur laquelle votre M[ajes]té peut compter tant que j'y aurai du crédit[7], puisque je suis moi-même plus respectueusement à elle qu'elle ne se le peut imaginer, quoique ce soit jusqu'à cette heure parler aux rochers[8] car enfin V[otre] M[ajes]té veut bien que je lui dise qu'elle m'abandonne à mon peu de mérite et si cela est, je suis mal dans mes affaires.

Si V[otre] M[ajes]té voulait faire donner des lettres d'état pour celle[9] que j'ai ici et qu'elle agréât de me faire l'honneur de me reconnaître, je partirais aussitôt et je pense que ma présence ne gâterait rien après cela et que V[otre] M[ajes]té ferait une action de justice, puisqu'elle peut savoir que m[onsieu]r le m[aréchal] d'Albret** me persécute[10]. J'ai à présent toute la France pour témoin de son procédé et du mien. Je ne savais pas que m[onsieu]r le comte de Béthune[11] m'eût payé de son propre argent[12]. C'est une action digne

[6] Bien que Mme de Châtillon force le trait, le traité d'alliance de 1664 autorise le libre passage des troupes françaises par les États de Mecklembourg (p. 199).

[7] Soit tant qu'elle exercera un ascendant sur son époux et un certain pouvoir sur ses États.

[8] « Parler à des gens qui ne sont point touchés de ce qu'on leur dit » (AF, 1694). Rocher peut en effet désigner une « personne dure et insensible, que rien ne touche » (Fur.).

[9] L'affaire.

[10] Pp. 56-58. L'*Encyclopédie* définit ainsi les lettres d'état : « [ce] sont des lettres de grande chancellerie contresignées d'un secrétaire d'état, que le roi accorde aux ambassadeurs, aux officiers de guerre et autres personnes qui sont absentes pour le service de l'état, par lesquelles le roi ordonne de surseoir toutes les poursuites qui pourraient être faites en justice contre eux, en matière civile, durant le temps porté par ces lettres », in <http://portail.atilf.fr/encyclopedie/> [consulté le 3 mai 2016]. Une ordonnance de 1669 en restreint l'attribution aux « personnes employées aux affaires importantes pour le service du roi », soit généralement dans le domaine militaire, in Charles-Joseph Panckoucke, *Encyclopédie méthodique,* 210 vols (Paris : 1782-1832), V. Jurisprudence, pp. 452-53. La duchesse cherche donc à mettre en suspens le procès qui l'oppose au maréchal d'Albret depuis la fin des années 1650, afin de pouvoir se rendre au Mecklembourg. Or, Louis XIV estime que ce déplacement ne peut être considéré comme celui d'une personne rendant service à l'État, dans la mesure où Isabelle-Angélique s'y rend à titre personnel (en tant qu'épouse du duc) et non en tant que diplomate ou militaire.

[11] Certainement Hippolyte de Béthune, comte de Selles (1603-1665), l'un des signataires du contrat de mariage entre la duchesse et son premier époux.

[12] Nous ignorons ce à quoi elle fait référence.

de sa probité et d'un homme esclave de sa parole mais, à mon tour, je ferai ce que je dois si l'on ne le satisfait. Et si je n'étais point aussi justement irritée que je la [sic] suis contre le m[aréchal] d'Albret, j'en manderais davantage à V[otre] M[ajes]té mais je crains, avec raison, de lui être importune. C'est pourquoi, Sire, je finis en demandant mille pardons à V[otre] M[ajes]té et en la suppliant très humblement de croire que je suis et serai jusqu'à la mort,

Sire, de V[otre] M[ajes]té la très humble et très obéissante et très fidèle sujette et servante. [XXX] de Montmorency

10. AU COMTE DE LIONNE

Le 4 juillet [1664]

AD, Mecklembourg 1, f° 172-74

J'apprends d'assez bon lieu* que [biffé] que [sic] Sa Ma[jes]té a dit que tout allait mal en Allemagne[1], mais vous savez bien, Monsieur, que je vous ai maintenu que la conduite que l'on tiendrait ici servirait de règle pour celle de ce pays-là, car je sais que si l'on l'avait changée, ce n'aurait pas été une affaire parce que la princesse Christine[-Marguerite] a un esprit* si difficile à vivre que l'on en était fort fatigué à Wolfenbüttel§[2]. Mais, tout le cas* que vous en faites l'a rendue fière, et comme elle verra que la Suède n'ira pas si vite pour les exécutions*[3], je m'assure qu'elle mettra de l'eau dans son vin et, quoi qu'il en arrive, le roi en est quitte. Et s'il me fait justice et grâce tout ensemble, vous verrez que l'on sera trop heureux d'avoir recours à lui. Je vous envoie un ambassadeur[4] qui est chargé de vous bien tourmenter de ma part et, surtout, de vous supplier de faire en sorte que le roi dise un mot de sa bonne façon à m[onsieu]r de Cambrosius**, pour faire en sorte que la Suède quitte l'acharnement qu'elle a eu jusqu'à présent contre m[onsieu]r le duc de Mecklembourg[5]. Si vous avez la bonté d'en écrire à m[onsieu]r le comte de Tott**, il est assez de mes amis pour

[1] Le roi, encore pacifique à l'époque, doit regretter de se retrouver mêlé aux querelles du nord de l'Empire.
[2] Ville située dans le duché de Brunswick et dans laquelle résident Sophie-Elisabeth, sœur de Christine-Marguerite, et son époux, le duc Auguste II de Brunswick-Wolfenbüttel. Ils hébergent Christine-Marguerite en cette période tumultueuse.
[3] P. 200.
[4] Sans aucun caractère officiel évidemment. Mme de Châtillon veut par-là dire 'envoyé'. Nous ignorons de qui il s'agit.
[5] La duchesse rapporte dans une lettre du 22 mai 1664 avoir appris que les Suédois ont signé un traité avec le duc de Mecklembourg-Güstrow et les frères du duc de Mecklembourg-Schwerin, ce qui expliquerait leur acharnement , in AD, Mecklembourg 1, f° 131-32.

s'y employer avec plaisir. Mais surtout, Monsieur, ayez la bonté de faire valoir l'honneur que l'on a d'être dans l'alliance du roi[6] et ne trouvez pas mauvais si je vous importune si souvent, puisque c'est un mal sans remède et que j'en suis mille fois plus fâchée que vous, car Dieu sait quelle violence je me fais et combien je souhaiterais en échange d'être assez heureuse pour vous pouvoir servir. [XXX] de Montmorency

J'espère que nous aurons lundi les nouvelles désirées et, qu'après, je saurai à quoi m'en tenir, s'il plaît à Sa M[ajes]té. Mais quoi qu'il arrive de sa part, je ne changerai de ma vie les sentiments que j'ai l'honneur de respecter et si j'ose dire aimer sa sacrée personne[7]. [X]

[6] Mme de Châtillon se considère déjà épouse du duc de Mecklembourg et, par conséquent, alliée du roi, alors que le mariage n'a pas encore été entériné.
[7] Au dos : « à monsieur de Lionne ».

11.AU COMTE DE LIONNE

[12 août 1664], mardi matin

AD, Mecklembourg 1, f° 180-81

Je vous cherche à Paris tous les jours mais je perds espérance de vous y trouver et pour vous aller chercher à Vincennes[§], il est difficile que j'y paraisse dans l'état où je suis[1]. Et sans que mes affaires m'ont fait demeurer ici, je serais bien constamment à la campagne[2]. Puisqu'il plaît au roi de me réduire à cette nécessité-là, je me suis donné l'honneur de lui écrire pour lui rendre compte des propositions que l'on a faites avec grande instance à monsieur mon mari[3], qui sont de la part de la Suède, pour joindre le lac de Schwerin[§] dans l'Elbe et par conséquent dans l'océan, pour ensuite faire de grands négoces avec eux sur la mer Baltique[4] et partager de grands revenus à ce qu'ils disent. Mais, pour moi qui ne suis pas capable de juger de telles affaires et qui sais seulement bien m'acquitter de rendre compte au roi de tout ce qui vient à ma connaissance des pays du Nord car je n'entends parler d'autre chose[5], je vous supplie, qu'en échange, vous vouliez bien charger tout de

[1] Mme de Châtillon était vraisemblablement alors enceinte (let. 17, l. 1-3 pour la fausse couche). Dans une lettre de septembre, elle indique à Lionne qu'elle ne peut plus faire « guère de séjour [à Paris] », certainement car sa grossesse est apparente et que la bienséance veut qu'elle reste cloîtrée, in AD, Mecklembourg 1, f° 228-29. Le mariage, bien que non entériné par Louis XIV, aurait donc été (imprudemment) consommé.

[2] Dans ses propriétés de Châtillon-sur-Loing ou de Merlou.

[3] Première lettre où elle le désigne de cette manière.

[4] Mme de Châtillon semble bien connaître son sujet et avoir des connaissances géopolitiques très pointues. Malgré ce qu'elle énonce ensuite, il ne nous semble pas qu'elle se contente de rapporter ce qui lui a été dit. Il est étonnant que la Suède ait soumis de telles propositions, au vu de ses relations conflictuelles avec le duc de Mecklembourg-Schwerin. Nous n'avons pas trouvé plus d'informations sur le sujet.

[5] La duchesse utilise ici une pratique rhétorique purement féminine et centrée sur la modestie afin de négocier sa place dans un milieu traditionnellement masculin. Elle y fait fréquemment appel (pp. 257-58).

nouveau m[onsieu]r le chevalier de Terlon** de faire en sorte d'empêcher qu'ils[6] ne fassent point tant d'usurpation au port de Warnemünde§, car cela est inouï et contre tous les traités à ce que l'on dit[7]. J'en ai tous les mémoires* pour lui donner comme vous m'avez dit que je pouvais faire. Mais une seconde recommandation* de vous nous sera fort utile. Je vous la demande de tout mon cœur et que vous me croyiez fort à vous[8]. [XXX] de Montmorency

[6] Les Suédois.
[7] « L'évacuation de Warnemünde§ était une clause des traités de Westphalie », in Félicité, 'Négocier', p. 106.
[8] Au dos : « à monsieur de Lionne ».

12.[AU COMTE DE LIONNE]

[20 août 1664], mercredi matin

AD, Mecklembourg 1, f° 182-85

Je sais qu'il serait de mon devoir d'accompagner la lettre de monsieur mon mari d'une des miennes, mais j'ai tant de respect pour le roi que je n'ose pas lui parler si souvent de mes intérêts, quoique la chose soit d'une nature à devoir être pardonnée car, vous savez, Monsieur, de quelle importance il m'est d'être reconnue par le roi[1]. Si je ne craignais de vous faire part d'une infinité de douceurs allemandes[2], je vous enverrais ma lettre dans laquelle vous verriez force compliments pour vous et comme quoi les conseillers de Schwerin et de Güstrow se doivent assembler et que m[onsieu]r Bidal[**] est de retour, qui a obtenu un temps considérable de ces messieurs les exécuteurs[*3] dont vous savez qu'il y en a de cette belle union des pr[inces] de Brunswick dont il est fait tant de bruit[4]. Et puisqu'ils accordent d'eux-mêmes une chose qui est directement contre m[adam]e la pr[incesse] Christine-Marguerite[**] et les frères[5] qui sont joints avec elle, est-il possible qu'il n'y ait que le roi qui nous tienne

[1] Voir p. 67.
[2] Selon Fromageot, cette expression témoigne des tendres épîtres que s'envoient les époux ducaux, in *Une Cousine*, p. 197. Voir également AD, Mecklembourg 1, f° 317-18, à [Lionne], [octobre 1665] : « je vous envoie les deux dernières lettres que j'ai reçues au hasard que si v[ou]s les montrez à Sa M[ajes]té, il se réjouisse du style et des douceurs ».
[3] Les commissaires[*] chargés de faire appliquer les exécutions[*].
[4] Mme de Châtillon n'a pas encore rencontré les ducs de Brunswick.
[5] Ceux de Christian-Louis. Voir cette lettre des derniers mois de 1665 :« il est certain que l'attachement qu'il a pour v[otr]e M[ajes]té le mérite et lui attire les affaires qu'il souffre aujourd'hui parce que sous-main, les Suédois et le duc de Güstrow font agir les princes ses frères sachant bien que, pour lui, son inclination est toute entière du côté de la France », in AD, Mecklembourg 1, f° 356-57, à Louis XIV.

une rigueur sans exemple[6] et si j'ose dire sans fondement après tout ce que m[onsieu]r Heiss[**] vous a dit[7] et qui vous sera confirmé sans doute par m[onsieur] Bidal[**] ? Il est vrai que je suis avertie que m[onsieu]r de Gravel[**] ne dit peut-être pas de même, parce qu'il est obsédé par deux conseillers luthériens de Brunswick et, de plus, il n'aime pas m[onsieu]r le duc de Mecklembourg pour avoir soutenu le chevalier lorrain contre lui dans quelque démêlé qu'ils ont eu avant son voyage de France et qu'il eût l'honneur d'être dans l'alliance du roi[8]. Cela me fait craindre que les relations de ce côté ne nous soient pas si favorables que les autres.

Cependant, Monsieur, j'espère toujours toutes choses de la bonté et de la justice du roi. Vous ne sauriez croire comme quoi m[onsieu]r mon mari m'écrit que sa protection dans l'Allemagne est considérable[9]. C'est pourquoi je vous laisse à penser le moyen d'y paraître sans en être reconnue. Je n'ai rien mandé de la résistance que j'y ai trouvé parce que j'en suis si honteuse que je vous dis franchement que je ne sais quel tour y donner, quoique je fasse la meilleure mine que je puis et que, lorsque j'ai eu l'honneur de parler à Sa M[ajest]é, crainte de me rendre fâcheuse, je n'ai osé répliquer sur tout ce qu'il m'a dit. Mais, entre vous et moi, vous savez que son envoyé avait ordre de dire que l'on me reconnaîtrait à son retour[10] et que ce voyage était proprement un dégagement de cette prétendue parole. Je dis prétendue parce que je crois toujours que ce ne serait rien dans l'explication et que, dès que le roi a fait voir

[6] Elle doit faire allusion à l'allongement du délai de validation du mariage.
[7] Jean Heiss[*] a passé quelque temps à Güstrow et à Wolfenbüttel au printemps afin d'aplanir les différends, en vain. Sur cet intéressant personnage, voir Jörg Ulbert, 'Le « double emploi » dans la diplomatie française (1648-1789) : l'exemple de Jean Heiss' (texte non publié communiqué par l'auteur).
[8] Peut-être Henri de Lorraine, comte d'Harcourt (1601-1666). Nous n'avons trouvé nulle mention de cette affaire. La duchesse a sollicité directement l'entremise du représentant français à Ratisbonne le 4 avril 1664, in AD, Mecklembourg 1, f° 100-01.
[9] Cette affirmation est erronée. Soit le duc a enjolivé les choses, soit Mme de Châtillon profite de la méconnaissance française du nord de l'Empire.
[10] Celui de Heiss.

qu'il n'a rien su de la chose, il est dégagé de tout ce qu'il a pu écrire et vous aussi. Mais je vois clairement qu'il n'y a plus que ma méchante étoile qui embarrasse toutes les affaires et s'il y avait un remède qui me peut exempter d'importuner le roi et de vous fatiguer ou que la chose fût à recommencer, vous devez croire qu'il n'y en a point telle qui peut être que je ne prisse avec joie et je vous supplie d'en assurer Sa M[ajes]té.

M[onsieu]r mon mari m'ordonne de lui faire mille protestations de ses très humbles services et force excuses de ce qu'il n'a pas écrit la lettre de sa main[11] mais c'est par un plus grand respect à cause de son méchant caractère*. Si vous voulez, Monsieur, vous suppléerez bien à tout cela et vous ferez même quelque chose de plus difficile en apparence. Je vous conjure donc en ce[tte] rencontre-ci* de me départir vos bons offices, dont j'aurai la dernière reconnaissance toute ma vie. [XXX] de Montmorency

Au reste, j'ai reçu des mémoires* des entreprises que font les Suédois toutes nouvelles qui font un très grand tort au commerce de la ville de Rostock§. Je pense que le roi trouvera bon que m[onsieu]r le chevalier de Terlon** en dise quelque chose de sa part. C'est pourquoi, Monsieur, je vous conjure de l'en charger et d'être persuadé que je ne souhaite la conservation de ce qui nous appartient que pour que le roi en soit le maître car, en vérité, tout est à lui.

[11] Elle sert de secrétaire à son époux, ce qui est inhabituel. Il est plausible que ce soit un prétexte pour prendre le contrôle de ses affaires. Les papiers relatifs au Mecklembourg conservés aux AD contiennent un certain nombre de lettres que le duc a adressées à Louis XIV. Il les a rédigées lui-même (et il est vrai que son écriture est difficile à déchiffrer) ou a fait appel à un tiers.

13.[AU COMTE DE LIONNE]

De Paris, [5/12 septembre 1664], vendredi

AD, Mecklembourg 1, f° 205-06

Je ne saurais vous dire à quel point monsieur mon mari a été surpris lorsqu'il a su à son retour[1] que je n'étais pas reconnue après l'arrivée de m[onsieu]r Heiss** et tout ce que l'on avait dit qui donnait lieu de faire croire le contraire[2]. Mais j'attribue ce retardement à mon pur malheur et je cherche des excuses pour une chose où je n'en trouve point, car je suis persuadée que toutes celles que le roi désire, il trouve moyen de les faire réussir, quoiqu'elles soient souvent plus difficiles que n[otre] affaire. Néanmoins, Monsieur, j'espère toujours en la bonté du roi et, pour vous dire le vrai [biffé], il est en quelque façon obligé d'en avoir, puisque les lettres que nous venons de recevoir de Vienne portent que l'on est fort aigri en ce lieu-là du traité que m[onsieu]r le duc de Mecklembourg a fait, et pour preuve de cela, c'est que l'on n'a jamais pu obtenir le moindre retardement des exécutions* et que des autres choses ils ont dit que l'on ne manquerait pas de secours du côté de la France et, Dieu sait et vous aussi, celui que l'on y trouve. Je vous ai mandé comme quoi la Suède nous persécute, bien que vous m'eussiez promis d'y donner bon ordre par le besoin que l'on y avait du roi.

[1] Le duc était parti défendre ses États face aux menaces suédoises en juin 1664, avant de rentrer bredouille moins de deux mois plus tard.

[2] Ce à quoi Lionne répond le 13 septembre : « si m[onsieu]r le duc de Mecklembourg a été surpris en arrivant de ce que vous n'arriviez [au Mecklembourg], Sa M[ajes]té l'a été bien davantage de son prompt retour dans une conjoncture où sa présence dans ses États était si nécessaire pour terminer la plus grande partie des choses qui font de la peine à S[on] A[ltesse] et à quoi il y avait toute bonne disposition si on s'y appliquait comme il faut », in AD, Mecklembourg 1, f° 213.

J’apprends que m[onsieu]r le chevalier de Grémonville** va de sa part à Vienne. Si vous voulez m’obliger de m’envoyer une lettre par laquelle il voie que le roi sera bien aise qu’il nous rende office, je vous en serai bien fort obligée. En cas qu’il fût parti, j’enverrai plutôt courir après lui car il est important qu’il détourne tout le mal que l’on pourrait faire. [X] Je vous assure, Monsieur, que j’aimerais beaucoup mieux recevoir quelque ordre d’ici que d’importuner sans cesse. Et si vous pouviez voir ce que je souffre lorsque je le fais, l’on aurait la charité sans doute de me mettre en état de m’en aller au bout du monde, puisque ma destinée me l’a permis ainsi. [XXX]

14.À LOUIS XIV

Le 18 septembre 1664

AD, Mecklembourg 1, f° 222-27

Sire,

Je trouve bien plus de force lorsqu'il est question de faire quelque remerciement à V[otre] M[ajes]té que quand je suis obligée de lui demander la moindre grâce, car, pour cela, je suis quasi prête d'expirer. Et si j'avais cru que la condition où je suis m'eût réduite à vous importuner sans cesse, j'avoue, Sire, de bonne foi, que je n'y serais jamais entrée. Mais, puisque c'est un mal sans remède, je soutiendrai tous les assauts qui me pourront arriver avec la dernière fermeté, sans rompre la tête à personne de ce que je souffrirai. J'espère que la lettre que V[otre] M[ajes]té a eu la bonté d'écrire à m[onsieu]r le chevalier de Grémonville** produira quelque effet[1].

C'est de quoi je rends mille grâces à V[otre] M[ajes]té par avance et si elle voulait ajouter celle de me reconnaître, je m'assure qu'elle ne trouverait pas qu'il lui en peut rien arriver[2]. Et si d'abord l'on l'avait fait, tout ce qui paraît faire quelque résistance serait déjà soumis[3]. Et comme le duc de Güstrow** demande avec instance d'avoir

[1] Nous ignorons la teneur de cette lettre.
[2] Certains mots semblent manquer. Elle veut certainement dire que le roi ne le regrettera pas.
[3] Elle reproche au roi d'avoir mis en œuvre des procédés dilatoires, qui ont envenimé la situation.

l'honneur d'être dans l'alliance de V[otre] M[ajes]té[4], c'est un moyen sûr de le satisfaire, lorsque V[otre] M[ajes]té voudra représenter[*] qu'elle ne peut pas en conscience[5] résister plus longtemps à une chose que le pape a décidée et pour laquelle il fait instance. Pour le vieux duc de Brunswick[-Wolfenbüttel][**], il ne lui reste plus de sentiments que pour un verre de vin[6] et tout ce qui paraît de cette part-là est accordé à m[adam]e la pr[incesse] Christine[**] qui, à cause de sa religion[7], fait agir les conseillers les plus zélés[8]. Il n'y a pas un des enfants qui s'en soucie[9]. Tous les frères n'y prennent nul intérêt et les protestants qui agissent par chicanes dans le Conseil de l'empereur[10] n'ont pas été assez hardis pour oser s'adresser à V[otre] M[ajes]té dans une affaire que sa religion l'oblige de protéger, et surtout m[onsieu]r le duc de Mecklembourg ayant abjuré la sienne en France, et depuis, reçu dans v[otre] alliance, fait chevalier des ordres de V[otre] M[ajes]té. Toutes ces belles apparences n'en devaient pas demeurer en un si beau chemin[*], puisqu'il avait fait demander par plusieurs fois à V[otre] M[ajes]té la permission de se marier en France[11] et ensuite celle de m'épouser

[4] Il s'agit soit d'un simple traité bilatéral, soit d'une adhésion à la Ligue du Rhin créée en 1658.
[5] Selon les règles de la conscience.
[6] La duchesse de Châtillon reprend à son compte les stéréotypes sur les Allemands qui circulent en France au XVIIe siècle : « les préjugés nationaux étaient déjà monnaie courante au XVIIe siècle. […] Pour beaucoup de sujets de Louis XIV, l'allemand [sic] était un être fruste et rustre, ivrogne et pillard », in Hasquin, *Louis XIV*, p. 147.
[7] Elle est luthérienne, comme l'était son époux avant son abjuration opportuniste.
[8] Selon Mme de Châtillon, c'est donc sa rivale, alors duchesse de Mecklembourg en titre, qui est à l'origine de toutes les manigances et courriers émanant du duc de Brunswick-Wolfenbüttel.
[9] Nous supposons qu'elle fait référence aux enfants du duc, parmi lesquels se trouve Rodolphe-Auguste, futur duc de Wolfenbüttel. La stratégie discursive déployée par Mme de Châtillon ici semble assez bien pensée : elle considère ainsi qu'il est inutile de prêter attention aux récriminations du vieux duc qui n'en a plus pour longtemps, d'autant plus que son fils, qui incarne le futur du duché, n'est apparemment nullement opposé au remariage du duc de Mecklembourg et que cela ne l'empêcherait donc pas de rechercher l'alliance de la France ultérieurement. Il est vrai que Rodolphe-Auguste fera partie des signataires du traité de Celle de 1679.
[10] Certainement le Conseil Impérial Aulique[*].
[11] Voir pp. 199-200.

qui lui fut accordée par m[onsieu]r de Lionne[12], réitérée par Monsieur lorsqu'il eût parlé à V[otre] M[ajes]té. Il n'a point eu depuis de défense[13].

Et pour moi qui suis la seule coupable, V[otre] M[ajes]té sait combien de fois depuis avoir eu l'honneur de lui parler[14], je pris la liberté de de [sic] lui écrire sur ce sujet, sans en avoir en avoir [sic] eu de défense[15]. Cependant, V[otre] M[ajes]té jusqu'à cette heure n'a point eu d'égards à tout cela[16] bien qu'il lui soit facile d'y remédier sans courir de risque ni manquer de parole, V[otre] M[ajes]té n'ayant rien écrit, Dieu merci, qui l'engage, la chose étant étant [sic] faite sans qu'il l'ait sue[17]. J'ai vu une copie de la lettre depuis peu peu [sic] et je me flatte toujours de l'espérance que V[otre] M[ajes]té qui tient la place d'un dieu sur terre l'imitera en ce qu'il ne veut jamais perdre sa créature. Et sans que je la serais entièrement[18], je proteste à V[otre] M[ajes]té qu'à la moindre résistance qu'elle m'a faite, je n'aurais pas paru devant elle puisqu'il n'est pas juste, lorsque l'on ne lui peut être agréable, de la fatiguer.

Aussi, pour l'éviter en ce qui dépend de [sic], je puis me vanter d'avoir fait l'impossible, car j'ai détaché* m[adam]e de La Suze** d'avec m[onsieu]r le m[aréchal] d'Albret**[19], jusqu'au point de lui reprocher [*illisible*] de l'avoir ruinée et d'avoir pris un avocat qui s'assemble tous les jours avec le mien. Je ne conterai pas ce détail à V[otre]

[12] Voir let. 8.
[13] On ne lui a, depuis, pas interdit de contracter cette union.
[14] Le roi lui a visiblement accordé une audience peu de temps auparavant. Pour plus d'informations sur le rôle et le déroulement des audiences sous Louis XIV, voir Alice Camus, 'Être reçu en audience chez le roi', *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* (2013) <http://crcv.revues.org/12206> [consulté le 9 janvier 2014].
[15] Avant celle-ci, seule une lettre au roi est pourtant conservée aux Archives Diplomatiques. Le classement et l'archivage des lettres n'étaient peut-être pas systématiques, à moins que la duchesse ne fasse ici également référence à la multitude de lettres qu'elle a envoyées à Lionne, sachant que le roi serait informé de leur teneur.
[16] Votre Majesté n'a pas tenu compte de tout cela.
[17] Le mariage du 28 février 1664 a été célébré sans l'accord exprès du monarque (qui avait toutefois, rappelons-le, donné son consentement au préalable).
[18] Et si je ne l'étais entièrement.
[19] Dans son propre intérêt et pas pour le service du roi, p. 57.

M[ajes]té si ce n'était pour lui marquer que j'évite par tous les moyens de lui être importune et qu'ainsi elle me peut bien pardonner si je la suis malgré moi. M[onsieu]r de Lionne en pourra témoigner mon déplaisir à V[otre] M[ajes]té et comme quoi je lui ai expliqué les raisons qui ont obligé m[onsieu]r le duc de Mecklembourg d'avancer son retour[20]. Tant que je ne les savais pas, je lui ai toujours écrit de demeurer, et quoi que ce ne soit pas le langage que doive tenir une femme[21], mais je préférai volontiers le bien de ses affaires à ma satisfaction et surtout, ne prévoyant pas qu'il dût trouver ici toutes celles qu'il espérait, ni qu'il pût être assez heureux pour rendre quelque service à V[otre] M[ajes]té, pour laquelle il sacrifierait sa vie aussi bien que moi qui suis avec un très profond respect. [X]

Sire, de V[otre] M[ajes]té la très humble et très obéissante et très fidèle sujette et servante. [XXX] de Montmorency[22]

[20] Nous n'avons pu trouver trace de la lettre mentionnée en conclusion et donc des raisons ayant poussé Christian-Louis à séjourner si peu de temps dans ses États. Une lettre du 13 septembre à [Lionne] évoque déjà le mécontentement royal (let. 13, note 2).

[21] Voir pp. 219 et suiv. pour la position de subordination qu'est tenue d'adopter une épouse dans le système patriarcal français. Mme de Châtillon n'est pourtant pas l'archétype de la femme soumise, loin s'en faut. Elle est donc consciente d'outrepasser ses droits.

[22] Le nombre de répétitions involontaires qui parsèment dans cette lettre est assez frappant : dénoncent-elles un manque de soin apporté à la rédaction ou bien un état de fébrilité inhabituel ?

15.[AU COMTE DE LIONNE]

De Merlou, le 9 octobre [1664]

AD, Mecklembourg 1, f° 239-40

Enfin, selon votre avis, je me dispose autant que je puis à ce beau et grand voyage avec toute la satisfaction que vous savez[1]. Mais comme je ne puis partir sans lettres d'état[2], je vous supplie de le représenter[*] au roi. J'en écris aussi à Madame[**3] parce qu'à Fontainebleau, alors que Sa M[ajes]té me le promit, je lui dis que ce ne serait qu'à l'extrémité que je les y demanderais et vous savez que j'ai fait tout nouvellement ce que j'ai pu pour sortir d'affaire entièrement.

Mais il y a toujours mille échappatoires dont on sait, à quoi je ne puis plus résister de sorte, Monsieur, que je vous supplie de m'envoyer des lettres d'état pour partir, puisque je vois bien que l'on le désire et que monsieur mon mari m'en presse tous les jours [X], car il a encore appris ce dernier ordinaire[*] que m[onsieu]r le duc de Güstrow avait obtenu une exécution[*] de l'empereur par le vieux duc de Brunswick contre monsieur mon mari pour des prétentions chimériques et sa cousine[4] en aura sans doute autant afin de désoler les gens. C'est le fruit du traité et d'être catholique, ce que j'entends dire souvent, car dans la vérité, lorsque m[onsieu]r le duc de

[1] Elle pense être en mesure de bientôt partir au Mecklembourg-Schwerin.
[2] Voir let. 9, note 10.
[3] Henriette d'Angleterre, dont elle est dame d'honneur, pp. 72-74.
[4] Christine-Marguerite.

Mecklembourg est venu en France, l'empereur n'avait jamais rien fait contre lui[5]. Si m[onsieu]r le chevalier de Grémonville** n'obtient quelque délai, l'on est perdus. Et pour consolation, j'arriverai sans être reconnue du roi. Vous pouvez croire du bel effet que cela fera par ce que cela fait déjà envers ces princes, car il ne faut pas douter que l'on ne leur mande d'ici jusqu'à la moindre circonstance du traitement que j'y reçois. Vous m'aviez fort assurée qu'au retour de m[onsieu]r Heiss**, il changerait. Mais je vois que l'on n'est pas esclave des paroles que l'on l'a données jusqu'ici. Voyez donc si par cet ordinaire* [lettre incomplète].

[5] Le duc de Mecklembourg-Schwerin est pourtant sous le coup d'un mandat impérial relatif à ses démêlés avec son cousin depuis juillet 1663, in Félicité, 'Négocier', p. 370.

16.[AU COMTE DE LIONNE]

[novembre 1664]

AD, Mecklembourg 1, f° 252-53

Je vous suis sensiblement obligée de la manière dont vous m'écrivez. Mais, si vous saviez, Monsieur, ce que j'ai souffert cette semaine pour défendre moi-même tous les articles sur lesquels je vous ai écrit[1], je m'assure que je vous aurais fait justice car Monsieur mon mari voulait absolument que je vous apportasse une lettre de sa part parce qu'il ne se peut pas bien expliquer lorsqu'il parle[2] et je l'en ai détourné sur l'assurance de v[otre] bonté.

Mais son résident* de Vienne lui mande des choses déplorables et, si l'on n'apporte un peu de diligence, l'on trouvera tout exécuté. Madame** m'a mandé qu'elle avait parlé à m[adam]e la pr[incesse] Palatine** et [à] m[adam]e de Longueville** et elles doivent faire leurs efforts pour changer M[onsieu]r le Prince**[3]. Néanmoins, je ne l'espère quasi point parce que je croyais qu'il aurait mieux réussi qu'un autre. Cependant tout ce qui viendra de v[otre] part sera très bien reçu et ne peut avoir qu'un bon succès et //[4] au Val-de-Grâce[5] qu'il avait la bonté de m'accorder

[1] Il est vraisemblable que ces articles soient exposés dans le mémoire qu'on lui avait demandé.
[2] Son français semble pourtant tout à fait correct dans ses lettres conservées aux AD. En revanche, il ne serait pas surprenant qu'il ait tendance à s'emporter, comme en témoigne son comportement ultérieur (pp. 90-93).
[3] Nous supposons qu'il désapprouve la nouvelle union de sa parente et qu'il ne souhaite donc pas la soutenir auprès de la monarchie française.
[4] Il manque une ligne. « S'il ne m'avait pas indiqué » semble plausible.
[5] Il s'agit vraisemblablement de l'abbaye du Val-de-Grâce fondée par Anne d'Autriche en 1621.

Caillet** et que l'on travaillait à son instruction, je n'aurais pas compté là-dessus. Mais comme c'était ensuite du compliment que j'avais fait à M[onsieu]r le Prince selon v[otre] avis, je vous avoue que je ne croyais plus que cela pût changer et, qu'en cela, comme en tout ce que le roi dit, j'y ajoute toujours une foi entière. Cependant, v[ou]s croyez bien que je n'ai pas le dessein de lui déplaire et q[ue] tout mon respect est de l'estimer [X] et vous aussi.

17.AU COMTE DE LIONNE

[26 décembre 1664], vendredi après-midi

AD, Mecklembourg 1, f° 278-79

Je vous suis bien plus obligée qu'à un autre du soin que vous avez eu de moi, car je trouve que vous avez plus gagné que personne à l'incident qui m'est arrivé, puisque cela m'a empêchée de vous importuner de mes affaires[1]. Néanmoins, Monsieur, il faut que vous me permettiez de recommander à m[onsieu]r de Gravel[**] le billet que je vous envoie et qu'il rende ses bons offices à Ratisbonne, où j'apprends que m[onsieu]r le duc de Güstrow[**] voudrait bien chicaner[*], mais ceux qui y sont pour l'empereur en usent fort bien. L'on mande d'Allemagne que les Suédois ont fortifié la garnison de Wismar[§] sur le bruit que le prince Charles [de Mecklembourg-Mirow][**] et le duc de Güstrow[**] ont fait courir que le roi allait mettre une garnison française dans la place de Dömitz[§]. M[onsieu]r l'électeur [de Brandebourg][**] a demandé à un gentilhomme que nous lui avons envoyé si cela était vrai. Au reste, je suis dans toutes les peines du monde de n'avoir point de nouvelles de m[onsieu]r du Fresne[**], ni du gentilhomme que j'y ai envoyé dans le moment que j'eus les lettres du roi[2]. Si vous en [savez]

[1] Mme de Châtillon subit un avortement spontané à la fin de l'année 1664. Nous avons évoqué les inconvénients liés à sa grossesse, let. 11, l. 1-2. Les sources contemporaines ne mentionnent ni la grossesse, ni la fausse couche.

[2] Du Fresne, qui se trouve en décembre à la cour de l'électeur de Mayence, est blessé au pied et incapable de se rendre au Mecklembourg afin de proposer sa médiation. Il sera remplacé par le docteur Jodoci, in Jörg Ulbert, 'Un diplomate français au XVIIe siècle : Léonard de Mousseau sieur du Fresne', (document non publié communiqué par l'auteur).

quelque chose, ayez la bonté de me l'apprendre et de me continuer celle que vous m'avez promise sur mes affaires[3]. [X]

[3] Au dos : « à monsieur de Lionne ».

18.AU PRINCE DE CONDÉ

[18 mars 1665], mercredi à 4 heures du soir

AC, Série P, XXXII, f° 446-47

Quand il s'agit de faire voir ma bonne conduite, je ne tiens pas ma morgue* avec vous et je suis bien aise de vous faire voir, malgré toutes vos injustices, que personne au monde n'a plus d'égard que moi dans les choses où vous témoignez prendre quelque intérêt. [X]

C'est sur ce pied là que j'ai agi lorsque j'ai voulu combler m[onsieu]r le m[aréchal] d'Albret** en lui payant son principal* avec les intérêts et les intérêts des intérêts, droits seigneuriaux et les chiens* ~~des~~ d'intérêt encore[1], sans compter une infinité d'obligations* qu'il avait faites pour son plaisir, dont je me chargeai encore, quoiqu'à regret, aussi bien que des dommages et intérêts qu'il avait soufferts par les saisies sur son bien. Et comme ce n'est que des bagatelles, cela ne se monte aussi qu'à plus de cent mille livres. Jugez après tout cela si je me dois désespérer de ce qu'il vient de rompre, parce qu'il désire que je dégage son honneur de ce qu'il doit à m[onsieu]r le comte de Béthune**[2]. Pour cet article, je vous avoue que rien au monde n'a été capable de me la[3] faire passer et je trouve trop de plaisir à lui laisser cette fusée* à

[1] Mme de Châtillon met l'accent sur la générosité dont elle a fait preuve à l'égard du maréchal d'Albret, au sujet de la succession Coligny.
[2] Voir let. 9, l. 25.
[3] Pour la duchesse, 'article' est un substantif féminin : « cette article ».

démêler pour lui en éviter la peine. Mais comme il faudra plaider au premier jour[4], je pense que vous ne trouverez point mauvais que nous nous défendions ma belle-sœur[5] et moi [biffé]. L'on évitera autant qu'il sera possible de rien faire qui vous déplaise. Ce n'est pas que vous ayez semé pour cela, mais c'est que les princesses du nord ont l'âme bien plus belle que les princes du sang de France[6]. [XXX] de Montmorency

Je voulais v[ou]s envoyer un exprès*, sans que l'abbé de S[ain]te-Croix m'a dit qu'il s'en chargeait[7]. [X]

[4] Au plus tôt, dès que possible.

[5] La comtesse de La Suze. Pour tous les détails sur les procès qui opposent les deux belles-sœurs au maréchal d'Albret, voir pp. 55-58.

[6] Il est évident que la duchesse éprouve un vif ressentiment à l'égard de Condé. Bien que nous en ignorions le véritable motif, il est vraisemblable qu'il y ait un lien avec les propos qu'elle tient, let. 16, l. 10 et suiv.

[7] Au dos, d'une autre main : « madame de Mecklembourg à S[on] A[ltesse] le 18 mars 1665 – Sur le nouveau procès avec m[onsieur] le m[aréch]al d'Albret qu'on évitera autant qu'il se pourra de rien faire qui déplaise à S[on] A[ltesse] […]».

19.AU COMTE DE LIONNE

[avril 1665], mardi à 3 heures

AD, Mecklembourg 1, f° 288-90

Je renvoie selon que vous l'avez ordonné et, depuis cela, j'ai reçu une lettre de m[onsieur] le duc de Mecklembourg, laquelle est toute remplie de protestations de service pour le roi et de force compliments pour vous. Cela ne répond pas aux bruits que ses ennemis ont voulu faire courir, auxquels je n'ai donné nulle croyance* car j'aurais peine à m'imaginer qu'il prît des résolutions sans m'en parler. Mais, en vérité Monsieur, il n'est pas possible de résister au monde fait comme il est et surtout lorsque l'on croit faire sa cour*. Pour moi, je m'en aperçois tous les jours et la manière dont on voit que Sa M[ajes]té me traite fait entreprendre des injustices qui vont à tel point que cela se gagne comme une mode[1]. Vous savez avec quelle furie vous avez vu porter les canons* et mille autres choses de cette sorte[2]. Je tiens lieu de cela à présent et, si j'y ai résisté, je pourrai me vanter de quelque mérite extraordinaire parce qu'il n'est pas difficile de savoir vivre en prospérité et lorsque toute la terre vous rit pour faire ce changement-là, il ne faut que la moindre bonté du roi, et je croyais autrefois qu'il prenait la peine d'en avoir pour les personnes dénuées de toute sorte de commerce*. Mais le secret est d'être heureuse et je ne la [sic] suis pas.

[1] La conduite du roi règle celle de la Cour.

[2] Mme de Châtillon utilise cette comparaison afin de montrer à quel point le comportement des uns influe sur celui des autres.

Néanmoins je ne crois point que cela puisse être poussé aussi loin que m[onsieu]r le m[aréchal] d'Albret** le dit car, après cela, il faut tirer l'échelle*. [X] Imaginez-vous, Monsieur, qu'à son retour de S[ain]t-Germain§, il a conté que le roi avait fort approuvé la conduite qu'il avait eu avec m[onsieu]r le comte de Béthune** sur le sujet du dédit* et qu'il y avait ajouté qu'il fallait que cela tombât sur mon dos. Monsieur** a tenu le même discours mais, pourtant, je ne le peux croire car il y a des circonstances dans cette affaire-là qui seraient favorables à un Turc[3] s'il était en [sic] ma place. Je vous conjure d'avoir la bonté de le représenter* au roi, car je n'ose pas lui rompre la tête de mes intérêts. Je souffre pourtant des oppressions dans mes affaires que je ne puis croire qu'il tolérât s'il en avait connaissance car, à l'heure que je vous parle, comme je ne demande que d'en sortir une fois pour toutes, l'on empêche que je trouve de l'argent en envoyant des billets chez tous les notaires et ajoutant à cela des tyrannies qui dépassent toute imagination et que la gloire m'empêche de dire[4]. Je vous avoue que je n'ai de ma vie trouvé le monde* si détestable et quoique j'éprouve toutes les rigueurs imaginables de Sa M[ajes]té, je me flatte au travers de tout de penser que s'il le savait, il en serait touché de compassion. [XXX]

Au reste, j'ai appris que m[onsieu]r le chevalier de Terlon** retourne en Suède. Vous savez ce qu'il y a à faire p[ou]r nous et si v[ou]s lui en voulez écrire nouvellement, il y travaillera sans doute avec plus de succès[5]. [X]

[3] « On dit aussi en voulant injurier un homme, le taxer de barbarie, de cruauté, d'irréligion, que c'est un Turc, un homme inexorable, qu'il vaudrait autant avoir à faire à un Turc » (Fur.).
[4] Le maréchal d'Albret est certainement à l'origine de ces mesquineries.
[5] Il s'agit toujours de défendre les intérêts mecklembourgeois face à la Suède. Au bas : « pour monsieur le comte de Lionne [X]».

20.[AU COMTE DE LIONNE]

[avril/mai 1665], samedi soir

AD, Mecklembourg 1, f° 291-92

J'espère que le S[ain]t-Esprit touchera le cœur du roi et qu'à la fin, si vous voulez bien lui représenter* qu'il y va un peu de son honneur de ne pas abandonner un prince qui s'est fait catholique sur l'espérance d'avoir ensuite sa protection et qui a l'honneur d'avoir un traité qui l'en assure et des marques par son ordre qui peuvent faire croire que l'on ne périra pas [par] manque de la moindre bonté de Sa M[ajes]té. Cependant, je suis à bout d'en promettre des témoignages.

Si m[onsieu]r le duc de Hanovre[1**] va à Celle[§], il m'a fort fait assurer qu'il ne balancerait point à prendre les intérêts de m[onsieu]r le duc de Mecklembourg contre messieurs ses frères et l'autre étant catholique[2] ne nous sera pas si contraire que [ce]lui qui est mort[3]. Mais vous savez, Monsieur, que le mobile de toute chose, c'est de n'être pas cru abandonné du roi. Et comme je ne fais point de doute qu'il ne s'entremette pour accommoder messieurs de Brunswick, si vous voulez charger la même personne de parler des intérêts de m[onsieu]r le duc de Mecklembourg, ses parties[4] ne sont pas si considérables que si l'on s'y était pris de la bonne sorte, l'on eût déjà réussi. Mais le secret est d'être plus heureux que nous ne sommes l'un et l'autre

[1] Jean-Frédéric de Brunswick-Lunebourg.
[2] Jean-Frédéric s'est converti au catholicisme en 1651, ce qui n'est pas le cas de ses frères, luthériens.
[3] Christian-Louis de Brunswick-Lunebourg, aîné de la fratrie, est mort le 15 mars 1665.
[4] Nous ignorons quelle acception elle utilise.

et [c'est] pourquoi ce qui m'afflige le plus, c'est que l'on est bien fondé de croire que c'est ma méchante fortune toute seule qui a changé celle des gens. Lorsque l'on me dit que c'est que le roi me hait, je n'ai pas la force de répondre car j'en ai une infinité de preuves, lesquelles me font trouver la vie si insupportable que j'en désire fin avec autant de passion que je suis toute à vous. [XXX]

Je n'ai point reçu de lettres de monsieur mon mari depuis Anvers[§5]. J'en suis en peine. Il me mandait qu'il passerait chez l'évêque de Münster[**], je ne sais si c'est un grand détour[6].

[5] Cette absence de nouvelles laisse présager de la suite de leur relation (pp. 87-88).

[6] Cette réflexion témoigne d'une ignorance partielle de la géographie européenne, tout à fait naturelle pour une personne n'ayant jamais voyagé. Si le duc emprunte la voie terrestre, l'évêché de Münster semble être une étape logique entre Paris et Schwerin et pas un détour.

21.[AU COMTE DE LIONNE]

De Paris, le 10 juin [1665]

AD, Mecklembourg 1, f° 304

Je n'ai point encore reçu la réponse que j'attends sur la conversation de don Castel Rodrigo[**1], mais je dirais bien par avance que l'on ne peut changer les sentiments que l'on a dans le cœur pour la personne du roi et, après cela, pour la France. Néanmoins, c'est ce qui s'appelle semer en terre ingrate car vous saurez, Monsieur, que ces [biffé] misérables Suédois sont encore dans ces deux bailliages[*2], quoique l'on vous ait mandé le contraire[3] et il ne se peut pas que vous ayez voulu de toute votre force qu'ils en sortissent par ce que vous m'avez dit autrefois.

[1] Cette rencontre polémique entre le gouverneur des Pays-Bas espagnols et le duc est déjà mentionnée dans une lettre du 28 mai d'Isabelle-Angélique à Lionne, in AD, Mecklembourg 1, f° 304. Dans une lettre de Lionne datée du 26 mai, on apprend sans surprise que le roi est particulièrement mécontent des promesses qu'a faites Castel Rodrigo au duc (AD, Mecklembourg 1, f° 299). Quatre jours plus tard, Lionne fait à nouveau référence à cette entrevue qui s'est tenue à Bruxelles. Il refuse poliment de rencontrer la duchesse et lui indique que Louis XIV, au fait de la personnalité du duc, n'en tient pas rigueur à son épouse : « le roi sait la facilité qu'à S[on] A[ltesse] à parler et à se plaindre quand il a quelque chagrin […] [et] connaît son cœur si cela doit vous suffire », in AD, Mecklembourg 1, f° 303.

[2] Nous supposons que ces bailliages[*] se trouvent en Poméranie[§] antérieure qui était divisée, comme la Suède, en bailliages[*], in Claude Nordmann, *Grandeur et liberté de la Suède, 1660-1792* (Paris ; Louvain : Nauwelaerts, 1971), p. 67.

[3] Mme de Châtillon est apparemment mieux informée que les représentants français dans l'Empire. On a certainement cherché à minimiser la menace suédoise sur le Mecklembourg, étant donné que la Couronne est une précieuse alliée de la France (pp. 181-82).

22.[AU COMTE DE LIONNE]

De Paris, le 31 juillet [1665]

AD, Mecklembourg 1, f° 305-08

Vous ne vous sauriez plaindre que je vous importune à présent, mais je ne me saurais louer aussi que vous songiez fort à moi car, enfin, ces soldats de Suède sont encore dans les bailliages[*1] et cela fait juger que vous ne vous en êtes guère soucié puisque v[ou]s m'avez dit plusieurs fois que ce n'était pas une affaire, et l'on sait assez que le roi fait pour la Suède des choses assez importantes pour qu'ils doivent faire davantage lorsqu'il le souhaite[2]. Je vous demande donc en grâce d'y songer et d'être aussi ponctuel à faire valoir le bien que le mal, du moins s'il y en avait, car j'ai poussé toutes les choses et je n'y ai rien trouvé d'approchant, seulement que m[onsieur] le duc de Mecklembourg refuse hautement que l'on lève des troupes dans ses États. Lorsque l'évêque de Münster[**] lui envoie demander permission et [qu']il répond qu'il les réserve pour le service du roi, cela est assez franc ce me semble. Et quoique je fusse dans les mêmes sentiments, je ne sais si je ne lui aurais pas conseillé de le faire sans le dire[3].

Cependant, vous sauriez cela mille fois sans le faire valoir et quoique v[ou]s ayez appris sans doute que m[adam]e la princesse Christine[**] est retirée assez mal dans l'esprit du vieux

[1] Elle s'en est déjà plainte le 10 juin, let. 21, l. 5.
[2] Voir pp. 181-82.
[3] Il doit s'agir d'une levée pour le compte du roi d'Angleterre, à qui s'est allié l'évêque de Münster en juin. La France, quant à elle, soutient les Provinces-Unies, in William Young, *International Politics and Warfare in the Age of Louis XIV and Peter the Great* (Lincoln, NE : iUniverse, 2004), p. 175. La deuxième guerre anglo-néerlandaise se déroule de 1665 à 1667. Il est compréhensible que le duc de Mecklembourg-Schwerin ne souhaite pas appuyer le parti adverse à la France. Cela remettrait en cause le traité de 1664.

duc de Brunswick** et de toute la maison, vous n'avez pas la bonté de faire remarquer au roi qu'il ne lui serait de nulle conséquence de me rendre justice et que je le mérite par l'attache que j'ai pour lui et que cela ferait connaître à m[onsieu]r le duc de Mecklembourg que l'on fait un peu de cas de lui et que ce n'est point sans raison la profession* authentique qu'il fait d'être absolument attaché au roi. Pour moi qui le connais, je sais qu'il se mettrait dans le feu pour la France, si l'on lui faisait la moindre amitié. Après cela, je ne vous en parlerai plus car vous savez bien faire quand vous le voulez et jusqu'à présent, je n'ai pas sujet de croire que je sois assez heureuse pour que ma considération* y serve à rien, si ce n'est à nuire. [X]

Cependant, je ne me lasserai point de bien faire, et comme je viens d'apprendre qu'il y a à la cour un envoyé de m[onsieu]r l'électeur de Brandebourg**[4] qui est assez bien disposé pour nous et qui me doit voir, si vous lui dites un mot de la part du roi en notre faveur, cela ferait un bon effet à l'égard de son maître et ne vous donnerait point de peine[5]. Obligez-moi donc de le faire et de me croire malgré votre oubli tout à fait dans vos intérêts. [XXX]

[4] Il doit s'agir de Christoph Caspar von Blumenthal (1637-1689).

[5] Le Grand Électeur semble être l'un des commissaires* désignés par Léopold Ier afin de rendre justice à Christine-Marguerite de Mecklembourg, in Albert Waddington (dir.), *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française – Prusse* (Paris : Félix Alcan, 1901), pp. 98-99.

23.AU COMTE DE LIONNE

[Septembre 1665], vendredi

AD, Mecklembourg 1, f° 313-14

Je ne sais, Monsieur, si vous aurez songé à donner des ordres à m[onsieu]r de Lumbres** pour qu'il puisse, par son entremise et l'autorité du roi, finir tous les démêlés de m[onsieu]r de Mecklembourg, qui ne tiennent qu'à peu de choses à présent. Mais comme ceux de m[onsieu]r […][1] sont finis, il appréhende que m[onsieu]r de Lumbres** ne revienne ici sans rien faire pour lui, [ce] qui serait une chose cruelle après tout ce que j'ai mandé de votre part[2] et les bonnes espérances que j'ai données. De grâce, Monsieur, faites ce qu'il faut pour qu'elles ne soient pas vaines. Je crois que m[onsieu]r du Fresne** aura fait des instructions et comme monsieur mon mari vient de prendre un chancelier catholique et fort affectionné, sans doute que ses affaires prendront un meilleur train[3]. Et pour peu que vous nous secouriez, il y a lieu d'espérer que nous en sortirons à notre honneur.

J'ai reçu force lettres qui le marquent ainsi et qui parlent aussi des reproches que l'on fait du peu de considération* que l'on reçoit de ce côté-ci et combien il coûterait peu pour obliger dans un temps où l'on pourra peut-être servir. Mais que sert de parler lorsque l'on

[1] Ressemble à « danonuse ».
[2] Mme de Châtillon joue donc les intermédiaires entre le duc et le secrétaire d'État.
[3] Nous ne pensons pas qu'il s'agisse de Wedemann, que nous ne croyons pas catholique.

n'est pas écouté et d'avoir toute l'affection du monde, sans que cela produise rien ? Je m'en prends à vous[4].

[4] La duchesse, qui perd patience face à la passivité de la Couronne tient à plusieurs reprises des propos virulents à l'égard de Lionne. Voir une lettre du 22 mai 1664 : « vous me faites voir que les maux d'autrui touchent très médiocrement les autres. Puisque je n'ai point eu de vos nouvelles depuis si longtemps, je vous envoie une lettre par laquelle vous verrez que l'empereur fait son devoir et j'ose dire que si vous aviez fait le vôtre, je ne serais pas dans un état aussi violent que celui où je suis », in AD, Mecklembourg 1, f° 131-32 et AD, Mecklembourg 1, f° 178-79.

24.[AU COMTE DE LIONNE]

[14 novembre-11 décembre 1666], vendredi au soir[1]

AD, Mecklembourg 1, f° 430-34[2]

Quoique mon frère m'ait fort promis de vous témoigner ma reconnaissance et de vous prier de ma part de rendre grâce très humble à Sa M[ajes]té de la bonté qu'il a eu de faire châtier Le Coq[3] de sa perfidie, je ne me puis pourtant empêcher de vous dire qu'elle a été à tel excès qu'il ne se peut exprimer, car il s'est servi de tant de pièges que les plus habiles Français auraient eu peine à s'en tirer. Vous saviez de quoi il est capable et, depuis qu'il est de retour, il n'a pas cessé de songer à me persécuter. Mais je crains si fort de me plaindre et de faire quelque demande que je n'osais v[ou]s en parler. Enfin, je ne crois pas que l'Antéchrist soit plus méchant que ce fripon-là. Il a fait comprendre à monsieur mon mari qu'il était perdu dans l'esprit du roi depuis qu'il m'avait épousée et que si l'on l'eût laissé faire et que cela n'eût point été, qu'il lui aurait fait avoir des monts d'or avec tous les avantages possibles mais, qu'à présent, l'aversion du roi contre moi était si terrible qu'il ne devait jamais rien attendre que des mauvais traitements, que p[ou]r preuve de cela, l'on ne m'avait pas voulu reconnaître, que ce n'avait été qu'un prétexte que la prière du vieux duc de Brunswick[-Wolfenbüttel][**], qu'il lui donnerait des expédients[*] de sortir de tout cela

[1] Bien qu'une note manuscrite en haut à gauche de la lettre date cette lettre de septembre 1666 et que cette date corresponde au classement chronologique en vigueur aux AD, il nous semble plus logique que cette lettre ait été écrite après la f° 436-37. Le Coq est en effet emprisonné le 14 novembre.

[2] La pagination est incorrecte : le feuillet 433 est absent.

[3] Première mention de ce personnage, conseiller du duc de Mecklembourg et ennemi juré de la duchesse, sur lequel nous savons peu de choses (pp. 70-71).

pourvu qu'il ne me vît point, qu'il n'avait qu'à donner une lettre de croyance[4] et qu'il instruirait le secrétaire.

Vous saurez, Monsieur, de quelle façon ; et sans que je suis malade de chagrin et d'être […] jour et nuit, je vous supplierais d'obtenir du roi que je puisse avoir l'honneur [de] le voir un quart d'heure pour le remercier et, en même temps, lui demander en grâce très humble de me reconnaître car, après cela, l'on ne pourra plus rien dire ni mettre dans l'esprit, quoique ce soit mal à propos. C'est une chose sans conséquence, puisque je m'en irai au mois de mars[5] et entre ci et là, l'on peut bien juger qu'à moins que le roi ne le commandât, je ne suis pas d'humeur à me manifester dans ce monde[*] ; je n'y trouve guère d'agrément depuis quelques années. Mais il ne faut pas laisser s'ensevelir la synagogue[*] avec honneur et, pour cela Monsieur, oserais-je espérer que le roi ajoute à sa première bonté celle de parler dimanche à monsieur mon mari car, après cela, nous en ferons ce que nous voudrons pour les satisfactions que vous savez parce que, dans la vérité, la passion qu'il a pour le roi surpasse tout ce que l'on en peut dire.

Don Castel Rodrigo[**] l'a vu, il a évité d'y passer [sic] et à tous ceux qui ont parlé, il ne les a pas voulu entendre[6]. Après cela, une parole ou deux de Sa M[ajes]té le remettront pour un siècle. Et s'il y voulait ajouter qu'à présent il est dégagé de [biffé] celles qu'il avait données et qu'il veut que l'on lui porte notre contrat de mariage pour le signer, cela ferait des miracles[7]. Mais que dira le roi, Monsieur, de la liberté que je prends de lui mander tant de choses à la fois et de lui être si inutile car je compte pour rien ma bonne volonté ainsi que ma reconnaissance ? Obligez-moi pourtant de la mettre en œuvre dans tout ce discours-ci et

[4] Une lettre de créance : « lettre de recommandation dont est porteur celui qui n'a qu'une instruction de bouche, afin qu'on ajoute foi à ce qu'il dira » (Fur.).
[5] Le voyage sera quelque peu repoussé.
[6] Les deux hommes s'étaient déjà rencontrés en mai 1665 à Bruxelles. Voir AD, Mecklembourg 1, f° 300-02, à Lionne, 28 mai [1665] et let. 21, l. 1-2.
[7] Sur la question de l'officialisation du mariage, voir p. 69.

lorsque l'on ira à vous, Monsieur, de faire tout de votre mieux pour remettre l'esprit* au même état qu'il était avant que le Coq eût pris plaisir de nous troubler. Je vous conjure de donner ordre qu'il soit bien reçu de son bon ami. Godde n'est pas moins coupable que lui mais lorsqu'il le vit pris, il dit cela à mon frère car il sait parfaitement jouer aux deux[8] et moi
40 je ne m'aperçois pas que je vous fais une grande épître qui vous donnera de la peine à lire aussi bien qu'à l'exempter [sic] mais j'irai vous en faire excuse quelqu'un de ces jours et vous assurer que je suis à vous autant que je le dois. [XXX]

Au reste, si l'on avait pu éviter que l'on n'eût su le détail de ce qui s'est passé[9], j'en aurais été bien aise. Mais je ne l'ose espérer pour cette raison.

[8] Il joue un double jeu.
[9] Certainement relatif à l'affaire déjà mentionnée.

25.[AU COMTE DE LIONNE]

[automne 1666]

AD, Mecklembourg 1, f° 442-43

Comme vous savez, Monsieur, qu'il passe dans les esprits étrangers de certains nuages, l'on dit souvent que les traités avec Sa M[ajes]té l'engagent pour la vie mais que le roi ne songe guère à lui. Le mémoire* dont on vous a parlé est fait il y a très longtemps et je faisais mon possible pour éviter qu'on ne vous le postât parce qu'il y a un article par lequel monsieur mon mari suppliait le roi de me traiter selon ma qualité et je voulais avoir de vos nouvelles auparavant que de vous l'envoyer, si bien qu'à présent que j'en ai reçues et que j'espère tant de la bonté du roi, obligez-moi de presser la chose p[ou]r que l'on ne me dise plus [biffé] que si l'on avait épousé m[ademoise]lle d'Elbeuf**[1], que le roi n'y aurait pas fait de difficultés. V[ou]s croyez bien que je réponds du mieux que je puis sur cela et que dès que la chose sera faite, je ne manquerai pas de faire valoir de ce côté-là. Je ne sais si j'aurai répondu à vos intentions mais si cela n'est pas, vous n'avez qu'à me mander précisément ce que je dois écrire, car je ne manque pas de bonnes intentions. Seulement je vous prie que la volonté de Sa M[ajes]té ne se répande pas dans le monde* pour qu'elle ne soit pas dite jusqu'ici. Je pense qu'il suffit qu'elle soit ponctuellement exécutée et, de cela, je vous en réponds aussi bien que d'être toute ma vie fort reconnaissante des moindres soins que vous prendrez pour moi. [XXX]

[1] Voir p. 200.

Enfin songez qu'une chose faite de bonne grâce et promptement en augmente furieusement l'obligation* et le prix.

26.[AU COMTE DE LIONNE]

[décembre 1666], mercredi matin

AD, Mecklembourg 1, f° 444-45

Je pense que vous aurez su combien de fois j'ai été vous chercher dans le peu de séjour que j'ai fait à Saint-Germain, mais je ne fus pas satisfaite de ne vous avoir pu remercier sur toutes les peines que vous avez prises[1], auxquelles je vous supplie d'ajouter celle de faire souvenir Sa M[ajes]té qu'elle m'a promis de songer en [sic] moi, c'est-à-dire d'achever de me combler par sa justice et sa bonté, lesquelles j'attendrais patiemment, sans que j'aie tous les jours à répondre à monsieur mon mari qui dit que cela lui fait un tort très grand en Allemagne et qu'il semble qu'il ne s'était pas allié à une personne digne de sa naissance[2], puisque l'on n'est point traitée comme lui[3].

Par-dessus cela, l'on lui mande de Vienne que l'empereur souhaiterait fort de lui voir [sic] et moi aussi et que s'il y avait fait les démarches et le quart des dépenses qu'il a faites en France, qu'il serait le plus heureux prince de l'Allemagne et le plus considéré. Vous croyez bien que je ne laisse pas passer cela sans répondre, et surtout à présent que je suis mieux que jamais et que je souhaiterais que Sa M[ajes]té fût notre empereur aussi bien que n[otre] roi[4]. Tout de bon[*], Monsieur, je me flatte qu'il ne me laissera pas en si beau chemin. Tout le

[1] Le mariage a finalement été ratifié le 24 novembre 1666.
[2] Soit elle-même, issue d'une maison illustre, immémoriale mais désargentée (p. 27).
[3] La duchesse réclame désormais la jouissance des honneurs accordés aux épouses de souverains étrangers afin d'être considérée comme digne du duc en Allemagne. Ce sera chose faite en janvier 1667.
[4] La duchesse de Châtillon joue astucieusement de la rivalité entre le roi de France et l'empereur. Voir pp. 192-93.

monde croit que c'est une affaire faite et, pour le temps que je serai ici, je réponds bien que de la manière que j'en userai, je défierai toutes les malices du monde de me faire faire une fausse démarche et surtout, n'ayant d'autre but dans tout ce que je fais que de plaire au roi. Je ne suis pas si sotte de que lui attirer le moindre embarras. Je vous prie de me servir de caution et vous verrez qu'en cela comme dans toute autre rencontre*, je ne ferai point repentir d'avoir pris mes intérêts. [XXX]

27.[AU COMTE DE LIONNE]

[janvier 1667]

AD, Mecklembourg 2, f° 9

J'avais envoyé chez vous le cacadou[1] pour m[ademoise]lle v[otre] fille[2], mais l'on n'y a trouvé personne. C'est pourquoi je v[ou]s l'envoie, quoiqu'il ne soit pas dans sa beauté à cause que toutes ses belles plumes sont tombées. Je veux aussi que v[ou]s portiez ou que vous lui donniez un manchon de la façon que la reine l'a[3].

[1] Il semblerait que le terme « kakadu » désigne en allemand une espèce de perroquet. L'oiseau mourra peu après : « je m'assure que v[ou]s croyiez bien que je prends plus de part que personne à tout ce qui vous touche [X] jusqu'à la mort du pauvre petit perroquet », in AD, Mecklembourg 2, f° 32-34, à Lionne, [avril 1667].
[2] Madeleine de Lionne (1655-1684).
[3] On remarque un changement de ton frappant : la duchesse a en effet vu ses exigences comblées au niveau personnel, soit la reconnaissance officielle de son union et les honneurs de princesse régnante.

28.[AU COMTE DE LIONNE]

De Paris, le 8 février [1667]

AD, Mecklembourg 2, f° 12-13

Comme vous savez, Monsieur, que je maintiens qu'il ne faut compter que sur la protection du roi et que tout le reste ne doit pas être seulement être écouté, cela fait aussi que l'on me charge d'y avoir recours pour obliger la Couronne de Suède à nous faire justice [tant] sur le port de Warnemünde[§] que sur le mémoire[*] que je vous envoie, dont je ne doute point que nous ne ressentions les effets par la bonté du roi, lequel est, Dieu merci, le maître partout et, de plus, intéressé de maintenir les personnes qui se dévouent entièrement à lui, comme a fait monsieur mon mari. Pour moi, quand [bien même] ma naissance ne m'y obligerait pas, vous croyez bien qu'après ce que Sa M[ajes]té vient de faire[1], qu'il n'y a point de parole capable d'exprimer ma reconnaissance.

J'ai su que [la grande] Mademoiselle[**2] avait fort insisté, mais je n'en vois pas la raison, après avoir été chez M[adam]e[**3], sœur du roi et chez M[adam]e douairière[4] car sans que j'aie craint d'importuner Sa M[ajes]té, monsieur mon mari prétendait que M[ademoise]lle[**] devait donner une chaise à bras, puisque il y a de la différence d'elle à Mesdames[5].

[1] Rappelons que la duchesse vient tout juste d'être reconnue princesse régnante.
[2] On peut comprendre que la duchesse de Châtillon soit étonnée de l'appui de cette dernière, au vu des passages particulièrement acerbes que la princesse lui consacre dans ses *Mémoires*. Voir p. 19.
[3] Ou plus exactement belle-sœur, c'est en effet l'épouse de Philippe d'Orléans, frère du roi.
[4] Il s'agit de la mère de Madame, soit Henriette de France, sœur de Louis XIII et mère de Charles II, roi d'Angleterre.
[5] Les chaises à bras, ou fauteuils sont les sièges les plus prisés dans la hiérarchie française. Les propos de Mme de Châtillon illustrent les innombrables querelles de préséances qui sévissent à l'époque. La situation est la suivante : Mademoiselle est petite-fille de France (titre créé à l'instigation de son père pour lui donner la

Cependant, j'y suis allée comme v[ou]s savez, sans avoir d'autres choses dans l'esprit que de m'acquitter des paroles dont je v[ou]s ai prié d'être caution et je m'assure que si Sa M[ajes]té peut savoir de quelle sorte j'en ai usé, qu'elle avouera que je sais ménager l'honneur de sa protection et de ses grâces, de telle sorte qu'elle ne me la déniera jamais.

Au reste, je vous avais bien dit que Monsieur** avait fait la question et la réponse sur le jour que je fus chez Madame[6], car j'ai vu des personnes qui m'avaient parlé sans que j'y pensasse et cela ne me surprit pas par le peu de lumière que j'ai des choses du monde*. J'attends le jour que M[adam]e la Princesse**[7] sera en état d'être venue p[ou]r y aller et je voudrais p[ou]r la rareté du fait qu'il y eût de la difficulté de ce côté-là, mais il n'y a rien qui ne se puisse cependant.

préséance par rapport aux princesses de sang) ; Madame, épouse de Monsieur, est par conséquent fille de France, de même que sa mère, Henriette de France. Voir Fanny Cosandey, 'Honneur aux dames : préséances au féminin et prééminence sociale dans la monarchie d'Ancien Régime (XVIe-XVIIe siècles)', in *Moving Elites: Women and Cultural Transfers in the European Court System. Proceedings of an international workshop, Florence, 2008*, dir. Giulia Calvi et Isabelle Chabot (HEC Working Papers : European University Institute, 2010), pp. 65-75. Pour synthétiser : couple royal > fils et filles de France > princes et princesse du sang > ducs et pairs et épouses (rang occupé par Mme de Châtillon).

[6] Mme de Châtillon était à l'époque l'une des dames d'honneur de Madame. Voir pp. 72-74 et La Fayette, *Histoire de Madame*, pp. 120 et suiv.

[7] L'épouse du premier prince de sang, Claire-Clémence de Maillé-Brézé, porte ce titre. Valétudinaire, il est peu surprenant qu'elle ne soit pas en état de se déplacer.

29.[AU COMTE DE LIONNE]

[février 1667], dimanche

AD, Mecklembourg 2, f° 14-17

Je ne vous ai point envoyé les mémoires* que j'avais promis[1] parce que l'on en attend l'éclaircissement de Schwerin§, où l'on ne va pas si diligemment en affaires que je souhaiterais. Cependant, Monsieur, je m'assure que vous aurez eu la bonté d'écrire le dernier ordinaire* et que si monsieur de Pomponne**[2] l'entreprend de la part du roi, qu'il en viendra à bout. Monsieur mon mari souhaiterait passionnément qu'il peut [sic] ménager par la Suède de rompre la communauté[3] qui est avec le duc de Güstrow** et, pour peu qu'il se voulût mettre à la raison, ce serait une chose fort facile. Mais, je crois que le Conseil [du Mecklembourg-Schwerin] de part et d'autre en serait bien fâché parce qu'il ne pourrait plus pêcher en eau trouble[4], si bien qu'il traverse en tout ce qu'il pouvait les bonnes intentions du maître. Il viendra sans doute quelque conjoncture où cela se pourra ménager et j'espère, Monsieur, que vous ne la laisserez pas échapper, puisque v[ou]s ne sauriez obliger personne qui soit plus à vous que j'y suis. [XXX]

[1] Nous n'avons trouvé aucune référence à des mémoires* qu'elle souhaiterait envoyer dans les lettres précédentes.
[2] Alors ambassadeur de France en Suède.
[3] Il doit s'agir des alliés de circonstances du duc de Mecklembourg-Güstrow, soit les frères et demi-frères de son cousin le duc de Mecklembourg-Schwerin, qui contestent toujours l'application du testament paternel.
[4] « Quand on fait bien ses affaires dans le désordre d'autrui » (Fur.).

Au reste, le bruit des fêtes en masque de Versailles[5] donne une grande curiosité à monsieur mon mari de les voir et comme je suis française, il croit que je lui dois réponse sur toutes ces questions et qu'il aurait dû être dans le [sic] quadrille* du roi. On a ce défaut qu'il faut y aller d'une autre manière. Comme l'on m'a dit que cela fera plaisir au roi[6], il ne m'en faut pas davantage et je souhaiterais de faire quelque chose d'assez joli p[ou]r que cela fût agréable. Je m'aperçois que ce n'est pas un discours assez sérieux p[ou]r un ministre, mais c'est pour continuer à ne rien faire sans v[ou]s consulter et comme la mascarade n'exige pas de rang, je crois que cela ne peut blesser personne. Mandez-moi donc v[otre] bon avis. J'ai déjà voulu traiter cette belle affaire comme incertaine, mais l'on m'a dit que l'on ne saurait ordonner de la tête. Je ne sais guère [biffé] davantage de mon côté car depuis que je n'ai été à la cour, j'y suis un peu plus embarrassée qu'une vraie Allemande.

Savez-vous que plusieurs princesses me sont venues faire des reproches de ne les avoir pas averties du jour que je fus chez Madame** et qu'elles s'y seraient trouvées avec plaisir[7] ? Je fus vendredi à l'hôtel de Condé[8] où tout s'est très bien passé. [X] L'on m'a dit qu'un manchon que j'avais envoyé à m[adam]e de Montausier[9] a passé dans celles de m[ademoise]lle de la Vallière**[10] et qu'il est maintenant dans celles du roi[11]. Cela me fait

[5] La fameuse mascarade faisant partie du carnaval aura lieu début mars 1667 et deux des Continuateurs de Loret rapportent la présence des époux ducaux. Perdou de Subligny fait l'éloge de la beauté de la duchesse mais constate également sa dangerosité (semaine du jeudi 3 mars 1667) tandis que Robinet souligne la magnificence de leurs costumes (6 mars 1667). *Les Continuateurs de Loret : lettres en vers de La Gravette de Mayolas, Robinet, Boursault, Perdou de Subligny, Laurent et autres* (1665-1689), dir. Nathan James Édouard de Rothschild, 2 vols (Paris : D. Morgand et C. Fatout, 1881-1882), II, pp. 696 et 707.

[6] Par intérêt politique, le roi fait de son mieux pour ménager la susceptibilité du duc de Mecklembourg, bien que le bruit coure qu'il ne l'apprécie guère.

[7] Robinet relate le 23 janvier 1667 qu'elle et son époux ont assisté à un bal donné par Madame et Monsieur : « Le prince aussi de Mecklembourg fort estimé dans notre cour et la princesse sa consorte, laquelle a toujours pour escorte les grâces, les rires et les jeux, et le plus beau des dieux y furent en riche équipage et même eurent l'avantage d'être parmi tous reconnus au grand air dont ils sont pourvus», in *Les Continuateurs,* dir. Rothschild, II, p. 618.

[8] L'hôtel de Condé, construit au XVIe siècle, se trouvait dans l'actuel VIe arrondissement.

[9] Julie d'Angennes (1607-1671), fille aînée de la marquise de Rambouillet.

[10] Louise de la Vallière est alors favorite en titre de Louis XIV, bien que sur le déclin.

prendre la liberté de lui en envoyer un qui est plus digne de lui, si quelque chose le pouvait être, et en cas qu'il veuille rendre un autre, je lui en ferai chercher un pareil. [X]

[11] Mme de Châtillon éprouve un engouement particulier pour le don de manchons en martres en provenance de ses États d'Allemagne du Nord (voir let. 27, l. 3-4). AD, Mecklembourg 2, f° 10-11 : « J'ai été assez heureuse pour que la reine et quasi toute la cour aient souhaité des martres de notre pays du nord comme l'on n'en trouve point ici. De cette sorte, j'en ai fait venir un justaucorps pour le roi. Mandez-moi si je puis l'envoyer à son garde-robe* car il me semble qu'il fait encore assez froid pour qu'il s'en puisse servir ». En plus de s'attacher de cette manière les faveurs des personnages importants, la duchesse réaffirme sa place dans le système patron-client. Se reporter à Natalie Zemon Davis, *Essai sur le don dans la France du XVIe siècle*, trad. Denis Trierweiler (Paris : Éditions du Seuil, 2003), ainsi qu'aux pp. 168-69 de ce travail.

30.[AU COMTE DE LIONNE]

[Avril 1667], dimanche soir

AD, Mecklembourg 2, f° 20-23

J'ai fort réjoui le prince[1] lorsque je lui ai dit avec quelle bonté vous m'aviez promis de parler au roi pour qu'il lui donnât quelque marque d'estime et de considération*. Et sans que je ne puis faire un personnage* de demandeuse[2], je vous aurais bien mieux expliqué les raisons qu'il y a de ne pas abandonner un pr[ince] qui vient de trois cents lieues se dévouer au plus grand roi du monde[3]. Je l'ai trouvé entouré d'une infinité d'Allemands qui venaient lui offrir leurs services, croyant qu'il faisait des troupes mais je lui ai dit que si Sa M[ajes]té en avait besoin, que l'on lui ferait savoir, si bien, Monsieur, comme je prévois que cela n'arrivera pas[4], je vous demande en grâce d'achever le mur de vos mains[5] afin d'éviter quelque méchant parti que l'on prendrait, dont je serais inconsolable et où l'on aurait pour excuse d'avoir été traités du dernier mépris pour récompense d'une passion démesurée, car enfin elle va à tel point que j'ai vu souhaiter lorsque m[onsieu]r de Nevers s'en allât d'être à la tête des mousquetaires[6] [sic] et que l'on y dépenserait son bien avec joie. Vous

[1] Le duc de Mecklembourg-Schwerin.
[2] Au cours de la décennie, il est pourtant évident qu'elle sollicite constamment des faveurs. Cette formulation fait partie de la rhétorique conventionnelle.
[3] Louis XIV le récompensera en mai 1668 en lui confiant la mission de conférer l'ordre de Saint-Michel à Gravel.
[4] La mise à disposition de troupes mecklembourgeoises ne sera effective que pour la guerre de Hollande, pp. 79 et suiv.
[5] Nous n'avons pas trouvé de définition correspondant à cette expression. Elle demande vraisemblablement à Lionne de terminer ce qu'il a commencé.
[6] Philippe Mancini Mazarin, duc de Nevers (1641-1707) est le neveu de Mazarin, qui l'a marié à la fille de don Luis de Haro. Il occupe la prestigieuse charge de capitaine-lieutenant des mousquetaires du roi de 1657 à 1667,

m'avouerez que si quelque chose pouvait être honorable à celui qui honore les plus grands princes de s'en servir, que ce serait une chose comme celle-là car nous ne manquons point de naissance des plus illustres, Dieu merci, et pour la mine, il me semble qu'il y a encore de quoi s'en contenter. Le reste des louanges tiendrait trop de papier et pourrait user de votre patience.

Mais pour revenir à nos moutons et cesser de vous importuner, il est de la justice du roi de faire quelque chose qui éclate dans l'Allemagne, afin de faire mentir les méchants esprits qui se mêlent de prophétiser le contraire. Et quoi que ce puisse être, je le ferai valoir au-delà de ce qui s'en peut dire. Le tout est que cela soit dans cette conjoncture-ci et que l'on y ajoute la bonne grâce dont le roi fait les choses quand il lui plaît, et v[ou]s aussi. Je sais bien que cela ne se fait pas d'ordinaire, lorsque l'on croit n'avoir point le soin des gens et que tout ce que j'allègue n'ait pas toute la force que je souhaiterais car l'on ne se paie pas[7] de désir et d'affection. Il ne nous faut donc prendre le roi que p[ou]r l'amour de lui-même et si cette affaire de mousquetaires lui agréât[8], où ce que je vous ai dit l'un et l'autre ne peut blesser personne parce que cela ne ferait rien à ceux qui y sont et les choses qu'il y a à faire, le roi les commande à qui il lui plaît. Je m'aperçois, Monsieur, que je ne finis point et que c'est faire tort à la confiance que j'ai en vous de tant dire, parce que je m'assure que vous ferez le mieux du monde et vous n'oublierez rien p[ou]r cela, pas même que l'on a pris le nom du roi en se faisant catholique[9]. [X]

---

date à laquelle il démissionne. La duchesse sollicite donc cette charge pour son époux, dans une logique de défenses des intérêts lignagers.

[7] Non défini. Cette expression semble signifier que désir et affection ne suffisent pas.

[8] Le duc de Mecklembourg envisage de succéder à Nevers à la tête de l'éminente compagnie des mousquetaires du roi. Il n'obtiendra pas satisfaction, la charge échéant à d'Artagnan. Quelques mois auparavant, la duchesse de Châtillon sollicitait déjà Lionne afin d'obtenir une place de garde du corps pour son mari, in AD, Mecklembourg 2, f° 10-11, [janvier-février 1667].

[9] P. 199.

31.[AU COMTE DE LIONNE]

[avril 1667], mercredi soir

AD, Mecklembourg 2, f° 24-27

J'ai bien fait ce que j'ai pu pour vous entretenir dans le séjour que vous avez fait ici[1], car vous saurez, Monsieur, qu'il arrive fort souvent de petits accès*, lesquels ont des redoublements tous les ordinaires*, parce que l'on reçoit des lettres des États, par lesquelles l'on reproche l'attachement de ce pays-ci et la dépense qui est une chose dont l'on pourrait se passer et si l'on m'en croyait en faire un autre usage, de sorte qu'après force contestations tant sur cela que sur le peu de protection que l'on reçoit d'ici, après y être venu, par une passion extrême pour le roi, s'y être fait catholique et avoir pris l'ordre [du Saint-Esprit], qui engage à de très grands serments dont l'on ne peut pas se dispenser, l'on prétend encore que le mépris s'en suit[2] et que l'on en est si bien informé en Suède et ailleurs que cela fait que l'on l'attaque de tous côtés et que l'on se moque de lui d'avoir tout abandonné p[ou]r la France sans avoir nulle utilité.

Ensuite, de Suède, l'on prétend que si je n'étais pas arrivée, que Le Coq** aurait fait bon parti et procuré des sommes considérables[3]. [X] Vous croyez bien qu'à tout cela je n'ai

[1] Nous ignorons où Lionne a séjourné.

[2] Le duc de Mecklembourg a assez mauvaise réputation en Europe. On lui reproche notamment son inconstance. Voir la lettre de la princesse Palatine à la princesse de Galles, le 28 août 1720 : « c'était un singulier personnage ce prince […] dans tout ce qu'il faisait, il était plus simple qu'un enfant de six ans. […] Je lui répondis crûment […] que ses actions ne correspondaient nullement à ses discours et que sa conduite était si pitoyable qu'on en riait dans toute la France », in *Correspondance complète de Madame duchesse d'Orléans née princesse palatine, mère du régent*, dir. M. G. Brunet, 2 vols (Paris : Charpentier, 1857), II, p. 266.

[3] Le Coq n'était pourtant pas chargé de trouver un parti avantageux pour le duc.

pas la vertu de garder le silence et que je fais valoir au centuple la protection du roi car je m'y tiens de tous points obligée et je voudrais lui conserver quelque chose de plus considérable s'il était en mon pouvoir, si bien que par huit cents raisons[4], je maintins que vous aviez eu la bonté d'envoyer plusieurs fois savoir ce qu'il fallait écrire de la part du roi p[ou]r ses intérêts et que, ne m'ayant rien répondu lorsque je l'avais dit, l'on ne pouvait pas deviner. De sorte, Monsieur, que toutes ces belles contestations ont produit le mémoire[*] que je vous envoie, sur lequel je vous supplie de faire une réponse favorable afin d'abattre les vapeurs[5] et d'y mêler quelque chose d'obligeant p[ou]r moi, parce qu'il faut toujours détruire cette opinion et aversion prétendues. Je n'ose seulement pas ensuite de cela nommer le roi, tant cela me fait d'horreur à prononcer. Mais pour finir ce fâcheux article, je vous conjure sérieusement de songer si le bruit de la guerre est véritable[6], ce qu'il faut ainsi à monsieur mon mari de faire p[ou]r le service du roi car quoi que ce puisse être et qu'il soit difficile à gouverner[7], j'en viendrai à mon honneur p[ou]r que Sa Ma[jes]té connaisse qu'il n'a pas semé en terre ingrate[8] et que je ferai toujours gloire de tout sacrifier pour ses intérêts. [X]

Ayez donc la bonté de faire une forte recommandation[*] à m[onsieu]r de Pomponne[**], pour qu'il fasse en sorte qu'il ait plus de support de la Suède car,dans la vérité, ils ont tous les torts du monde[9]. [X] M[onsieu]r le chevalier de Grémonville[**] peut encore de son côté empêcher qu'ils n'obtiennent rien[10]. C'est une malice à eux de se plaindre, laissant perdre l'intérêt d'une somme considérable plutôt que de la prendre. [X] Après tout cela, v[ou]s

[4] Nous émettons un doute sur « huit cents ».
[5] La définition de cette expression est absente des dictionnaires contemporains. Nous supposons qu'elle indique qu'il faut mettre fin aux médisances.
[6] La guerre de Dévolution est en effet imminente (pp. 209-12).
[7] On en revient de nouveau au caractère difficile du duc, corroboré par bien des contemporains. Gouverner est à comprendre dans le sens d' « avoir du crédit sur l'esprit de quelqu'un » (Fur.).
[8] « Faire du bien à une personne qui n'en a point de reconnaissance » (AF, 1694).
[9] Louis XIV privilégie bien évidemment l'alliance suédoise, nettement plus utile.
[10] Qu'ils obtiennent quoi que ce soit.

croyez en être quitte mais, pardonnez-moi, j'y ajouterai que, si v[ou]s voyez qu'il fallût faire
35 quelque chose p[ou]r la conservation des États de M[ecklembourg], je v[ou]s prie de me le mander.

32.[AU COMTE DE LIONNE]

Le 17 mai [1667][1]

AD, Mecklembourg 2, f° 36-37

J'ai rendu à monsieur mon mari tout ce que vous m'avez adressé et je vous assure de sa part que, s'il dépend de lui, les volontés du roi seront ponctuellement exécutées. [X] Il fut hier prendre congé de sa M[ajes]té[2] et vous chercha aussi, Monsieur, pour vous rendre mille grâces du soin qu'il a vu que vous preniez de ses intérêts, par la réponse que vous en fait m[onsieu]r de Pomponne, où il marque une considération* pour moi dont je me sens votre obligée, ainsi que de vous dire ce qu'il se passe à Saint-Germain dimanche[3], où je fus pour recevoir les commandements du roi et de la reine[4], avec pourtant toute la précaution imaginable, afin d'éviter les affaires qui se font volontiers en ce pays-là et surtout, Monsieur, le jour d'une espèce d'assemblée, si bien, Monsieur, que je n'entrai que sur ce que l'on me dit que le roi attendait la reine d'Angleterre[5] et qu'il n'y avait personne d'assis. Je fus fâchée lorsque je trouvai le contraire et que j'avais paru parce que, ne pouvant sortir, il fallut de nécessité que je pris[se] place et à moins que de se mettre sur les genoux de quelque dame, je n'en pouvais prendre d'autre que celle que je pris, sur laquelle v[ou]s savez que l'on fit

[1] D'une autre main.
[2] Le 16 mai 1667, Louis XIV quitte Saint-Germain pour la campagne de Flandre.
[3] Soit le 15 mai 1667, veille du départ en Flandre et donc du début de la guerre de Dévolution. Nous ignorons la raison pour laquelle les époux prennent congé du roi séparément.
[4] Certainement pour savoir quelle conduite adopter en l'absence du roi.
[5] Catherine de Bragance (1638-1705) a épousé Charles II d'Angleterre en 1662. Elle ne semble pas avoir séjourné en France en 1667. Peut-être s'agit-il d'Henriette de France, reine douairière d'Angleterre.

une affaire[6], mais c'était plutôt par plaisir et de gaîté de cœur que par nulle autre raison. J'en parlai hier à m[adam]e la pr[incesse] de Conti** et à m[adam]e de Longueville** qui demeurèrent d'accord que je ne pouvais pas faire autrement et je vous en rends compte parce que je v[ou]s ai prié d'être garant de ma conduite envers Sa M[ajes]té et qu'avec soin j'éviterai ces sortes d'embarras-là. Je vous conjure donc, Monsieur, si l'on lui en a parlé d'autre sorte que ce que je vous dis, comme j'ai lieu de le croire[7], de l'en informer plus véritablement et d'être persuadé en votre particulier que vous ne sauriez avoir de bonté pour une personne qui soit si véritablement à vous que j'y suis, ni qui vous souhaite tant de bonne fortune.

[6] Nous supposons qu'il s'agit d'une question de préséance. Nous n'avons trouvé nulle mention de cette affaire, ni dans la *Gazette*, ni chez les Continuateurs de Loret.

[7] Mme de Châtillon craint les médisances de la cour. Elle a dû commettre un impair lors de son audience avec le roi.

33.[AU COMTE DE LIONNE]

Mardi 19 juillet [1667]

AD, Mecklembourg 2, f° 42-45

Enfin, j'aimerais tout autant être en Allemagne que de v[ou]s savoir à Paris sans vous avoir pu parler sur une infinité de choses dont je ne puis m'expliquer d'autre sorte et que vous jugez bien qui regardent plutôt des intérêts de monsieur mon mari que les miens, car, sur ceux-là, je n'ai qu'à vous remercier toute ma vie et je m'en explique, Monsieur, parce qu'il me semble que le commencement de ma lettre est un peu trop doux [sic]. [X] Mais, après tout, je souhaite le rétablissement de votre santé préférablement à tout[1] et après vous en avoir assuré, je vous conjure de me faire savoir si je puis rassurer les gens à qui l'on mande que les Suédois sont sur le point de s'accommoder avec l'empereur[2], car l'on l'écrit sans cesse et, p[ou]r moi, je compte fort sur ce que v[ou]s m'avez dit et que dans les occasions tant de ce côté-là que des autres, vous ne nous oublierez pas. [X]

Au reste, je n'ai point oublié ce que vous me dîtes à Vincennes sur les passeports[*3], c'est pourquoi je ne vous en aurais fait parler sans que les messieurs de la douane avaient

[1] Le marquis de Saint-Maurice, envoyé de la cour de Savoie à Paris entre 1667 et 1673 écrit le 13 juillet : « M. de Lionne est à Paris, malade, et, à ce que l'on dit, d'une incommodité qui l'y tiendra longtemps : il a une fistule au fondement », in *Lettres sur la Cour de Louis XIV (1667-1670),* dir. Jean Lemoine (Paris : Calmann-Lévy, 1910), p. 88.

[2] La Suède serait en passe de trouver un accord avec Léopold Ier, relatif aux bailliages mecklembourgeois. N'ayant eu aucune confirmation de ceci, nous supposons que la duchesse cherche à faire pression sur Lionne pour le pousser à agir.

[3] En cette période de guerre, l'octroi d'un passeport par le souverain est nécessaire. « Sur celui-ci, le porteur signale les « hardes[*] » qu'il emporte, mais aussi ses valets […], sa famille […] ou encore les escortes », in Vincent Denis, 'Administrer l'identité. Le premier âge des papiers d'identité en France (XVIIe - milieu XIXe

fait tout partir après avoir mis l'espion, de sorte que cela étant, l'on s'est embarqué au Pont Rouge[4] et la vérité, l'on a tout arrêté à Rouen par des commis* qui ont dit qu'il fallait le passeport* du roi[5]. Cela a fait que j'ai eu recours à vous et je pense que monsieur v[otre] fils[6] aura la bonté d'en parler. Mais ce qui est de vrai, c'est que c'est que [sic] j'ai empêché monsieur mon mari d'aller à Rouen p[ou]r faire mettre feu à ses hardes*, car il croyait que qu'après [sic] avoir tout porté à la douane et mis le plomb[7], c'était une chose faite pour le choquer et qui faisait bien paraître le mépris que l'on fait de lui[8]. Vous croyez bien que j'ai répondu sur tout cela ce que je devais. Mais, enfin, il s'en veut aller lui-même et souvent dit qu'il est outré.

Nous attendons ce que m[onsieu]r votre fils mandera pour prendre une résolution et comme l'on fait difficulté de laisser sortir quelques beaux fusils que monsieur mon mari a fait faire ici pour la chose, à moins que l'on voie un petit billet de v[ou]s. Je v[ou]s supplie de me l'envoyer, car je ne crois pas que la défense que le roi a faite de sortir des armes puisse aller jusque-là, si bien que la difficulté qui s'en fait n'étant fondée que sur ce commandement, je v[ou]s conjure de la lever car l'on ne demande rien pour ces sortes de choses et je suis honteuse de vous importuner en l'état où vous êtes et je vous en fais mille excuses pour ce billet, en attendant que ce soit moi-même. [XXX]

---

siècle)', *Labyrinthe*, 5 (2000), 25-42 (p. 30). Les membres de la haute aristocratie ne bénéficient d'aucun passe-droit aux frontières.

[4] Actuel Pont Royal à Paris. Les époux ont donc remonté la Seine jusqu'à Rouen, d'où ils comptaient embarquer sans passeport.

[5] Dans une lettre du 12 mai [1672], la duchesse écrit à Achery que la voie maritime, de Rouen à Hambourg est la plus courte : de cinq à six jours alors que par voie terrestre, on peut mettre jusqu'à cinq semaines, in BnF, f. fr. 17687, f° 160-62.

[6] Il s'agit de Louis-Hugues de Lionne, à qui son père laisse la survivance de sa charge de Secrétaire d'État aux Affaires étrangères à sa mort en 1671. Il est à supposer que Louis XIV ne le jugera pas aussi compétent que son père, car il le remplacera très rapidement par Arnaud de Pomponne. Au vu de cette lettre, il semble qu'Hugues de Lionne associe son fils à ses affaires au moins dès 1667, peut-être en raison de sa santé fragile.

[7] Nous ignorons ce qu'elle veut dire.

[8] Il semblerait que le duc ait eu l'intention de brûler ses effets personnels pour ne pas les laisser confisquer par les douaniers. Connaissant les accès de colère du personnage, cela ne nous surprendrait guère.

Je songe incessamment à la capacité du petit ministre qui tient v[otre] place[9] car je suis si fort dans vos intérêts que j'ai une joie extrême de vous voir des enfants si accomplis. Je ne sais si j'ose vous dire après une si grande épître que j'ai tout gagné contre le m[aréchal] d'Albret** et qu'il ne reste quasi rien que je ne sois entièrement libre et victorieuse de toutes les persécutions que l'on me fait depuis si longtemps.

[9] Voir note 6.

34.[AU COMTE DE LIONNE]

[été 1667][1]

AD, Mecklembourg 2, f° 53

J'aime mieux votre repos que ce qui pourrait contribuer au mien en vous parlant de mes affaires. Cependant, Monsieur, j'ai parlé au roi[2] et laissé un mémoire[*] à m[onsieur] de Louvois[**3] pour faire en sorte que monsieur mon mari s'engage plus que jamais dans les intérêts de Sa M[ajes]té, laquelle m'a promis d'en chercher tous les moyens. Je pense que vous aurez assez de bonté pour les faciliter et pour songer d'un autre côté que comme alliés, l'on ne nous laisse pas à la merci de nos ennemis et de ceux de la France. [X]

[1] Nous avons déduit la date de la position de la lettre aux AD.
[2] Nous ignorons où et quand.
[3] Il exerce la charge de secrétaire d'État à la guerre en l'absence de son père Michel Le Tellier à partir de 1664.

35.[AU COMTE DE LIONNE]

Mai 1668[1]

AD, Mecklembourg 2, f° 63-65

Depuis la réponse que vous m'avez faite[2] et depuis l'entretien que mon frère a eu avec vous, voyant que je n'avais rien à espérer de la justice du roi, j'ai cru, pour me racheter des chicanes de m[onsieu]r le m[aréchal] d'Albret, qu'il n'y avait point de meilleur parti à prendre que de savoir ce qu'il souhaitait et de le lui accorder[3]. Pour cet effet, Monsieur, je me suis avisée d'employer m[onsieu]r le c[omte] de la Serre[4] et quelques-uns de nos juges, qui, dans la seule vue de me tirer de l'oppression, quoi qu'il en coutât, ont si libéralement consenti à toutes ses demandes, qu'il n'a pu s'empêcher de donner sa parole qu'il tiendrait l'accommodement proposé. Mais, comme il n'en est pas esclave, après avoir par les artifices fait couler une semaine entière à examiner ses prétentions et après m'être crue hors d'intrigue comme Trivelin[5], madame sa femme[6] – avec qui il s'entend très bien dans ces sortes de comédies – est venue [jeter] à la traverse[7], qui a tout rompu cet obstacle qui en aurait rebuté beaucoup d'autres, m'ayant fait trouver chez moi plus de modération que je

[1] Lettre d'une autre main.
[2] Nous n'en gardons aucune trace.
[3] Elle pensait pourtant en être débarrassée : let. 33, l. 32-34.
[4] Il s'agit probablement de Louis d'Esparbès de Lussan, comte de la Serre (vers 1616-1693), qui était lieutenant-général des armées du roi et de Haute-Guyenne.
[5] Valet poltron, intrigant et rusé de la *commedia dell'arte* introduit en France dans la seconde moitié du XVIIe siècle, joué par le populaire comédien Domenico Biancolelli. Cette référence indique que la duchesse de Châtillon a probablement assisté à la représentation de l'une de ses pièces à Paris. Signalons que les références culturelles sont si rares dans ses écrits qu'elles surprennent.
[6] Madeleine de Guénégaud.
[7] « Apporter quelque empêchement à un dessein » (Fur.).

ne pensais qu'il y en eût, fit qu'en présence de mon frère et de plusieurs personnes de croyance*, je le priai que s'il refusait un accommodement si avantageux pour lui, du moins qu'il se joignît avec moi pour supplier le roi de nous accorder une prolongation de la Chambre[8] de cinq ou six jours seulement. Me faisant forte pourvu qu'il y allât d'aussi bonne foi que moi, je ferais que Sa Majesté ne dénierait pas cette grâce, puisque même les juges, touchés de la pitié que je leur faisais, y donnaient les mains[9] et n'y apportaient aucune difficulté. Bien loin d'accepter cet expédient*, il a été aisé de connaître par sa réponse qu'il ne voulait s'accommoder, ni être jugé et que les conférences* qu'il avait approuvées n'étaient à autre but que de faire perdre huit jours inutilement, [ce] que je ne saurais jamais assez regretter, puisque le parlement va finir, et qu'à la S[ain]t Martin[10], une partie de la Chambre de l'Édit change.

Après un tel malheur, ayant encore celui de n'être pas écoutée du roi, je vous supplie, Monsieur, de faire en sorte que Sa Maj[es]té m'accorde des lettres d'État[11] pour que j'accompagne mon mari en Allemagne, lequel de son côté est si chagrin que je n'en espère pas grande consolation. Mais, en vérité, je trouve bien moins rude d'être maltraitée en un autre pays que le sien[12]. Obtenez donc, Monsieur, cette grâce pour moi, je vous en conjure, et ajoutez celle de demander au roi une recommandation* très forte vers m[onsieu]r l'électeur de Cologne** en faveur de mon mari, parce qu'il est à présent commissaire* en la place de mons[ieu]r le duc de Hanovre** avec m[onsieur] l'électeur de Brandebourg**, duquel nous ne sommes pas trop assurés à moins, Monsieur, que vous eussiez la bonté de

[8] Selon Furetière, « chambre » se dit de plusieurs juridictions où on rend la justice. La Chambre de l'édit est un tribunal composé à parts égales de protestants et de catholiques, qui juge les litiges entre plaideurs de religions différentes. Ce dispositif, qui date de l'Édit de Nantes est supprimé en 1669.
[9] « Consentir, approuver » (Fur.)
[10] Le 11 novembre. C'est « un moment privilégié pour renouveler les baux », in Hours, *L'Église,* p. 7.
[11] Voir let. 9, note 10.
[12] Cette phrase qui peut de prime abord paraître innocente nous renvoie à plusieurs protestations de patriotisme émises par Isabelle-Angélique. Se référer par exemple à AD, Mecklembourg 1, f° 304 : « l'on ne peut changer les sentiments que l'on a dans le cœur pour la personne du roi et après cela pour la France ».

lui faire connaître que Sa Maj[es]té prend cette affaire à cœur. Je crains qu'il ne penche du côté des calvinistes, si bien, Monsieur, que je vous prie de faire agréer au roi qu'il soutienne son allié, et qu'il permette que j'abandonne le peu que j'ai ici, puisque je n'ai pas trouvé en lui ce qui ne se refuse pas au dernier de son royaume qui est de les empêcher d'être opprimés, en les faisant juger ou en leur donnant des arbitres pour finir. C'est ce que mon mari croyait juste de demander en partant, mais jusqu'à cette heure, je l'en ai empêché, et je vous jure que si j'étais en état de disposer de moi, je me résoudrais à une retraite* plutôt que de souffrir de tant de manières, car nature et gloire ont trop à pâtir[13]. [XXX]

[13] La duchesse n'a vraisemblablement aucune intention de se retirer du monde ; il s'agit plutôt d'un énième moyen de pression sur le secrétaire d'État.

36.[AU COMTE DE LIONNE]

Dimanche 2 mars [1670]

AD, Mecklembourg 2, f° 82

Encore faut-il, Monsieur, que vous sachiez ce qui s'est dit du voyage de Monsieur mon mari à Ratisbonne[1] et comme quoi m[onsieu]r Schwan[**], son ambassadeur, y a répondu. Vous l'apprendrez par la copie des deux lettres que je vous envoie et que j'ai fait mettre en français. J'ai fort assuré monsieur mon mari qu'il ne devait point s'en chagriner et que le roi recommanderait ses intérêts plus fortement qu'il n'a jamais fait. C'est de quoi [je] le supplie très humblement non seulement en qualité de princesse de Mecklembourg, mais comme une bonne Française[2] qui ne souhaite rien si passionnément que de voir tout le monde aussi zélé pour le service de Sa M[ajes]té que je la [sic] suis. [XXX]

[1] Il semblerait que le duc de Mecklembourg y soit allé dans le but de plaider sa cause auprès de la Diète d'Empire dans l'affaire de Warnemünde[§] qui l'oppose aux Suédois, en vain.
[2] Elle se sert de son double statut pour gagner en crédit.

37.[AU COMTE DE LIONNE]

Jeudi 20 mars [1670]

AD, Mecklembourg 2, f° 83-84

J'étais en carrosse pour m'en aller à S[aint]-Germain lorsque j'ai appris que le roi était parti pour la […] et que messieurs les ministres étaient ici, si bien que ce que j'avais à dire à Sa M[ajes]té ne sera plus de saison un autre jour. Et comme j'apprends que l'on ne vous peut parler[1], je vous envoie tout ce que monsieur mon mari a reçu de Ratisbonne touchant Warnemünde[§], afin, Monsieur, que vous voyiez que tout est en fort bon état et qu'il ne faut plus qu'un ordre à m[onsieu]r de Gravel[**] pour pour [sic] joindre les offices du roi, qui y est obligé, puisque c'est un article du traité de Münster dont il est garant[2] et par-dessus cela qu'il ne peut honorer personne de sa protection qui soit plus passionné pour son service que monsieur mon mari.

Il a eu avis que le prince Charles[de Mecklembourg-Mirow][**], son frère, a envoyé à Vienne pour parler contre lui, se voulant servir de la conjoncture qu'il croit et sait que l'empereur n'est pas satisfait de ce qui s'est passé à Ratisbonne[3]. C'est pourquoi, Monsieur, nous vous demandons de nouveau un ordre à m[onsieu]r le chevalier de Grémonville[**] qu'il empêche le mal que l'on veut faire et surtout que le pr[ince] Charles étant dans son tort,

[1] Lionne est certainement souffrant. Cette lettre est la dernière que la duchesse de Châtillon lui adresse ; il meurt quelques mois après.
[2] P. 182.
[3] Nous ignorons ce à quoi elle fait allusion.

puisque tous les autres frères se sont accommodés[4] et qu'il n'a tenu qu'à lui de le faire très avantageusement. Nous attendons la réponse du mémoire* et je la fais espérer favorable, parce que le roi m'en parla fort obligeamment. Je me flatte que v[ou]s ne nous jugerez pas et que si l'on peut avoir des biens de l'Alsace, comme l'on dit, pour ce que doit l'empereur, tout le monde verrait qu'il fait bon de s'allier à la France et qu'il n'y a rien d'égal à la reconnaissance de Sa M[ajes]té lorsque l'on s'y allie[5].

[4] En juillet 1672, elle écrit pourtant vouloir mettre un terme au différend avec ses beaux-frères (let. 42, l. 30-33)
[5] Dans une lettre d'[août 1664] à [Lionne], Mme de Châtillon écrit que la Suède leur doit deux cent mille écus et l'empereur douze mille, in AD, Mecklembourg 1, f° 201-04. Peut-être cherche-t-elle à obtenir compensation de cette manière. Ce procédé semble peu conforme aux us.

ALLEMAGNE : 1671-1673

38.[AU MARQUIS DE POMPONNE]

[Du Mecklembourg, début mars 1672][1]

AD, Mecklembourg, Supplément 1, f° 32-33

J'ai ressenti les effets de vos lettres jusqu'à présent et lorsque j'ai proposé de faire partir l'abbé de Lédignan, monsieur mon mari m'a répondu que l'abbé avait reçu une lettre de Paris dans laquelle l'on lui mandait qu'il n'y avait plus de sûreté pour lui parce qu'il avait trop mal vécu avec moi et qu'il pourrait bien avoir la destinée du Coq[2]. Il est fui à Schwerin de tout le monde par la déclaration qu'il a faite de me persécuter. Il croyait, sous prétexte des avantages de monsieur mon mari, attirer son chancelier et les principaux [sic][3], mais ils lui ont dit que ce n'étaient point leurs affaires et ils m'ont fait assurer de leurs services en particulier, comme toute la noblesse.

Tous ceux que j'ai vus sont fort contents de moi et y prennent toute confiance. La ville de Lübeck m'a reçue malgré moi comme ils auraient fait à l'impératrice[4]. [X] Je sais fort bien encourager les gens pour faire de bonnes levées. Je l'ai si fort persuadé à monsieur mon mari qu'il ne songe à autre chose et y met à son épargne, disant fort bien que l'on n'en pourra pas faire dans trois semaines, mais, si ce que l'on me vient de dire était vrai, j'aurais

[1] Estimation : la duchesse semble se trouver au Mecklembourg, la guerre n'a pas encore été déclarée mais la levée des troupes est en cours. De plus, dans une lettre du 4 mars, Bidal relate l'accueil qui est fait à la duchesse à Lübeck : « cette princesse y a été reçue mille fois mieux que n'auraient été la femme ou la fille de l'empereur », in AD, Hambourg 5, f° 72-74. La duchesse a quitté la France à la fin du mois d'octobre 1671 (p. 76).

[2] Qui avait été emprisonné en novembre 1666, suite aux demandes pressantes de la duchesse, p. 71.

[3] Il doit s'agir des principaux membres du Conseil.

[4] Nous avons évoqué la modestie affectée qu'elle utilise stratégiquement dans sa correspondance ; ce n'est visiblement pas systématiquement le cas.

de méchantes heures car l'on assure que la paix est faite avec la Hollande[5], que m[onsieu]r l'électeur de Brandebourg** a mandé au prince Frédéric [de Mecklembourg-Grabow]** mon beau-frère de ne se point presser. Il fait un régiment pour lui. Si cela était, Monsieur, obligez-moi de me le faire savoir, car vous en jugez bien les conséquences ; et si cela n'est point, ayez la bonté de faire connaître à Sa M[ajes]té que l'on fait son devoir sans avoir pris de précautions ni de traité.

Mais il est si visible que la situation de ce pays peut embarrasser ceux qui voudraient secourir ses ennemis qui, ayant de bonnes troupes, il en pourra disposer et avant que l'on eût réponse, il ne serait plus temps d'arrêter les officiers. Cependant, le Conseil, qui est pour que l'on garde son argent, me trouvera bien imprudente d'avoir été d'un autre avis. J'ai déjà sacrifié mes pierreries pour faire voir que je voulais être de part. [X] J'ai aussi écrit à m[onsieu]r le comte de Tott** et à m[onsieu]r de Courtin** qu'ils songeassent à préparer les troupes de Suède – qui doivent passer au nombre de dix ou douze mille hommes à ce que l'on dit – de payer selon le traité de Münster, parce que, sans cela, j'étais assez brave pour m'y opposer[6]. M[onsieu]r de Lionne** reçut les ordres du roi pour le faire entendre de sa part puisqu'il est garant du traité. Je pense que vous aurez bien la bonté de faire la même chose et p~~uis~~ que la gelée vous en donnera le temps. [X] J'oubliais, Monsieur, de v[ou]s dire que le résident de Hollande qui est à Hambourg, voyant que l'on fait ici des levées, y a persécuté m[onsieur] mon mari et qu'il demande de venir encore.

[5] Ce n'est pourtant pas le cas. Des négociations infructueuses auront lieu en juin.
[6] La guerre de Hollande est imminente. Par le traité de 1664, le Mecklembourg s'est engagé à fournir des troupes à la France si nécessaire.

39.[AU MARQUIS DE POMPONNE]

[De Lübeck, mars 1672]

AD, Mecklembourg 2, f° 203-04

Je vous écris de Lübeck où je ne croyais pas revenir si tôt. Mais j'ai reçu tant de civilités de ces messieurs depuis que je suis à Ratzebourg[§], qu'étant venue à […][1] parce que m[onsieu]r de Bünsow[**2] a cru qu'il me fallait changer de lieu, croyant que cela me divertirait de l'affliction où je suis de M[adam]e la Princesse, mais il est bien difficile[3]. Je pense qu'il n'y aurait que le dessein que j'ai d'achever auprès de monsieur mon mari ce que j'ai commencé à l'égard des troupes, dont j'ai tiré tant de paroles et fait donner de si bons ordres que j'espère. Mais, il n'en faut encore rien mander que n'en soient allés deux cents chevaux d'élite trouver mon frère dans l'armée du roi[4]. C'est à quoi j'apporte tous mes soins et je ménage la noblesse de telle sorte que je puis vous dire qu'ils sont surpris et qu'ils ne jurent que par moi[5]. Je n'en vois guère à qui je ne trouve moyen de faire des présents et à

[1] Ce toponyme, partiellement raturé, ressemble à Beneberg.
[2] Nikolaus von Bünsow.
[3] La princesse de Conti, qui, de concert avec la duchesse de Longueville a inspiré la conversion de la duchesse de Châtillon, s'est éteinte le 4 février 1672.
[4] Au début de la guerre de Hollande, le duc de Luxembourg est à la tête « de la petite armée des alliés rhénans du roi de France », in Fonck, *Le Maréchal*, p. 98.
[5] Il est primordial pour la duchesse de savoir composer avec le corps nobiliaire, qui peut exercer une pression importante sur le duc, notamment grâce à la diète territoriale. Illustration de la toute-puissance de cette assemblée, le propre neveu du duc de Mecklembourg est « soumis à la tutelle d'un gouvernement issu de la diète locale en 1716 et même déposé par le Conseil Impérial Aulique en 1728, pour avoir voulu éliminer la diète », in Duhamelle, 'Les Noblesses', p. 152.

leurs enfants aussi, de sorte que, sans me vanter, je vous puis dire qu'ils feront beaucoup ma considération[*6].

Jugez si je prends tous ces soins à d'autres fins que p[ou]r faire voir au roi que je songe à le servir au bout du monde. V[ou]s pourrez bien mander cela en attendant mieux, de quoi, comme je v[ou]s ai déjà dit, je serais bien aise que l'on soit surpris, car il est certain que j'ai remis toutes les donations, lorsque je verrai que l'on se rendrait considérable et que l'on aurait des troupes car je n'entends point de propositions. Sans cela, je vous en écrirai plus amplement au premier jour car, pour l'heure, je passe p[ou]r m'en retourner à Ratzebourg[§]. Je suis chez m[onsieu]r Barthe[7] qui a trouvé que je l'ai si bien reçu à Schönberg avec toute sa compagnie, qu'ils m'ont tous priée de passer par ici où vous saurez que l'on m'a fait une réception qui ne s'en est jamais vu une pareille. Il y avait plus de vingt carrosses à une grande lieue de la ville et tout le peuple. L'on a tiré force coups de canon[8]. Après cela, il faut que je finisse, p[ou]r entretenir ces messieurs et ces dames qui sont en foule pour voir quelle bête c'est qu'une Française. Vous aurez la bonté de conter tout cela à m[onsieu]r mon mari, puisque je n'ai pas le temps de lui écrire[9].

[6] La duchesse de Châtillon a décidé d'adopter l'une des stratégies les plus efficaces de Louis XIV en matière de diplomatie et d'acheter le soutien de son entourage mecklembourgeois. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'elle fait appel à cette manœuvre (voir let. 27 et 29). Elle n'a toujours pas fait son entrée dans Schwerin, la capitale du duché.

[7] Nous ignorons de qui il s'agit et si l'orthographe est correcte.

[8] Nous avons évoqué l'importance du cérémonial en diplomatie, notamment celle des entrées, p. 167. L'accueil dont jouit la duchesse de Châtillon joue en sa faveur car il prouve qu'elle doit être traitée avec considération par la monarchie française.

[9] Le duc doit donc se trouver dans le voisinage du ministre. Les relations entre les époux sont en train de se détériorer en raison des exigences du duc : il souhaite s'emparer des biens de sa femme (p. 79).

40.[À DOM LUC D'ACHERY]

De Ratzebourg[§], le 19 avril [1672]

BnF, F. fr. 17687, f° 170-71

J'ai grand peur qu'à la fin la prophétie[*] de m[onsieu]r de M[ecklembourg] ne soit véritable, car nous voyons des projets et des inégalités qui donnent lieu de tout craindre, sans que je crois fermement que Dieu ne m'abandonnera pas[1]. Mais, pour vous parler de ce qui me touche le plus, c'est d'être privée de la messe dans toutes ces dernières fêtes passées[2]. Et lorsque j'en ai voulu parler, m[onsieu]r m[on] m[ari] m'a dit d'aller à celle qui se dit dans l'église des luthériens[3]. Je lui répondis ce que je devais sur cela et j'espère que j'aurai demain le signor padre[4], puisque les disputes de m[onsieu]r l'abbé de Lédignan le feront déserter et comme je suis seule depuis ce matin, je me confesserai et communierai, s'il plaît à Dieu[5]. Je ne l'ai pas pu plus tôt, craignant de ne le pas assez bien faire, n'ayant pas été quittée d'un pas et tous les prêtres que j'ai vus à Amsterdam[§] ne parlaient pas français[6].

[1] Nous ignorons à quoi elle fait référence.
[2] La semaine Sainte et Pâques.
[3] Cette phrase prononcée par le duc de Mecklembourg remet largement en question la sincérité de sa conversion de 1662. La correspondance qu'entretient la duchesse avec Achery est à caractère privé ; les propos qu'elle y tient ne peuvent porter préjudice à son époux.
[4] Il doit s'agir de l'évêque saint-marinais Valerio Maccioni (1622-1676), premier vicaire[*] apostolique pour les missions nordiques dès 1667, dont les juridictions couvraient entre autres les duchés de Mecklembourg, Hambourg, Brême et Lübeck. Il résidait habituellement à Hanovre, à la cour du duc Jean-Frédéric de Brunswick-Lunebourg. Se référer à Diederich, 'Katholischer', pp. 103-30.
[5] Depuis le concile de Latran de 1215, les chrétiens doivent recevoir la communion au moins une fois par an, au moment de Pâques ; c'est ce qu'on appelle 'faire ses Pâques', in Hours, *L'Église,* p. 4.
[6] Elle a donc certainement rejoint le duché par voie maritime et fluviale. La duchesse de Châtillon ne maîtrisera jamais l'allemand (p. 84).

Au reste, de mes petits exercices, j'ai tâché d'y être fidèle et à ce que j'avais promis. D'ailleurs, vous verrez que je me suis occupée à faire confirmer ce que v[ou]s m'aviez donné. Pour le présent, je fais des ornements pour la petite chapelle que j'ai fait faire et je songe fort souvent que v[ou]s ne m'oubliez pas dans vos s[ain]ts sacrifices puisque v[ou]s me l'avez promis[7]. [X]

[7] Au dos, de la main de la duchesse : « pour le père dom Luc ». Les lettres de la même époque adressées à d'autres destinataires font état de préoccupations bien différentes (voir annexe 2). Dans sa correspondance avec son directeur de conscience, elle met naturellement l'accent sur sa piété. Les intrigues politiques passent au second plan. Ses démêlés avec Lédignan sont le principal point commun entre ses lettres religieuses et diplomatiques.

41.[AU MARQUIS DE POMPONNE][1]

De Schwerin, le 8 juin 1672

AD, Mecklembourg, Supplément 1, f° 36-40

Enfin, Monsieur, vous verrez que nous sommes esclaves de notre parole et, quoique l'argent de l'évêque de Münster ne soit pas venu[2] et que l'on ait fait sur nos intentions les remontrances et tous les efforts imaginables pour dissuader monsieur mon mari, l'on n'y a pu réussir par la passion qu'il a de plaire au roi[3]. Tout de bon[*], je suis obligée de dire qu'il a sur cela une fermeté inébranlable. Tout le monde lui a fait les dernières instances pour le détourner et le faire engager avec m[onsieu]r l'électeur de Brandebourg[**] qui avait ici le comte de Schwerin[**], un de ses favoris[4]. Le duc de Saxe-Lauenbourg, qui est de ses amis, lui a représenté[*] sa perte et tout son Conseil, qui est composé de très honnêtes gens, n'a rien oublié pour lui faire considérer les inconvénients qui pouvaient arriver de faire une telle démarche sans traité, outre la dépense. Après les avoir tous entendus, il a répondu : « j'aime le roi, je suis bien aise de faire quelque chose d'extraordinaire pour lui, et pour preuve de cela, j'irai le trouver moi-même pour lui offrir encore mille chevaux qui sont les meilleurs et les plus lestes que l'on saurait voir. Et pourvu que je le satisfasse, je ne me soucie de rien ». Tout le monde demeure si étourdi et l'on est dans une si grande obéissance pour ses

[1] Une mention manuscrite d'une autre main indique que la lettre est adressée à l'abbé Bidal. Au vu des thèmes abordés, récurrents dans sa correspondance avec Pomponne, nous estimons qu'il s'agit plutôt de ce dernier.
[2] Celui-ci s'est engagé à envoyer de l'argent pour participer au défraiement des troupes, mais ne tient pas sa promesse, in Reinhardt, 'Les relations', pp. 218-19.
[3] Ce comportement augure de son entêtement futur.
[4] Le Brandebourg s'est alors allié aux Provinces-Unies.

volontés qu'un chacun s'est disposé à le suivre. Il est parti accompagné de plus de cinq cents chevaux ; sans doute il en laissera trois cents à mon frère dans l'armée des princes alliés et après cela, je ne crois qu'il se puisse empêcher d'aller offrir le reste au roi pour faire ce qui lui plaira.

Je demeure seule ici sans nulle inquiétude, puisque j'ai réussi dans le dessein que je m'étais mis en tête en prenant congé du roi. Je sais bien que ce n'est pas grand-chose mais j'étais fort inutile à Paris pour son service. Je vous avoue, Monsieur, que je n'aurais jamais cru trouver un aussi beau pays que celui-ci ni tant de grandeur qu'il y en a. Nous avons eu tous ces jours passés des ambassadeurs de tous côtés. C'est ainsi que l'on parle dans nos cours et l'on les reçoit dans toutes les formes. Le dernier était de la part de la couronne de Suède, qui venait apporter la copie du traité fait avec la France et prier monsieur mon mari d'en faire un particulier[5]. Tout cela m'a été communiqué, car j'ai quelque voix en [sic] chapitre[6]. Nous l'avons reçu avec toutes les honnêtetés possibles, mais nous lui avons dit qu'ayant un traité d'alliance avec la France, l'on ne ferait rien ici sans en communiquer et pour moi après avoir répondu aux civilités que l'on m'a faites de la part du roi et de la reine de Suède[7], j'ai assuré que j'étais venue dans le dessein de porter monsieur mon mari à toutes sortes de bonnes intelligences, étant si proches parents[8] et voisins. L'on fit ensuite les présents et il fut régalé de toute manière, si bien qu'il partit fort satisfait, ainsi que tous les autres qui sont venus depuis que je suis ici, ne m'y regardant pas comme intéressée, mais

[5] Il doit s'agir de l'alliance conclue le 14 avril 1672 entre la Suède et la France (négociée par Pomponne et signée par Courtin), en vertu de laquelle – et moyennant d'importants subsides – la Suède est contrainte de s'impliquer militairement dans la guerre de Hollande dès le début de l'année 1675.

[6] Isabelle-Angélique se met clairement en avant dans ce passage et cherche à mettre l'accent sur son efficacité en tant que régente.

[7] Charles XI, roi de 1660 à 1697 et Ulrique-Éléonore de Danemark, nièce des princes de Brunswick-Lunebourg.

[8] Ils sont effectivement voisins, la Suède ayant obtenu la Poméranie[§] antérieure – qui comprend une partie du Mecklembourg – lors des traités de Westphalie. Nous ignorons en revanche à quels liens de parenté la duchesse fait allusion.

comme la résidente de S[a] M[ajes]té[9] et, sur ce pied-là, je vous prie de lui faire considérer qu'il y va de sa gloire et de son avantage de faire quelque chose d'éclatant et digne d'elle pour correspondre à la passion de monsieur mon mari qui est sans exemple et qui pourrait cesser si Sa M[ajes]té négligeait ses offres et ne faisait pas de lui tout le cas que son affection mérite[10]. C'est pourquoi, Monsieur, je vous supplie d'y apporter tous vos soins et de songer qu'il est de quelque conséquence de ne pas rebuter un prince qui se donne à bride abattue, sans garder aucune mesure et qui peut, pourvu qu'on le ménage, faire beaucoup pour le service du roi. Il a toute confiance en vous par l'estime que vous vous êtes acquise dans tout le monde[*].

Pour moi, Monsieur, je n'aurais jamais fait si je v[ou]s disais tous mes sentiments sur votre sujet et la reconnaissance que j'ai des bontés que vous m'avez déjà fait paraître desquelles j'espère la continuation, vous assurant que v[ou]s ne pouvez obliger une personne qui vous soit plus acquise. [X]

Isabelle-Angélique d[e] M[ontmorency]

J'oubliais de vous dire que nous avons fait arrêter à Dömitz[§] tous les boulets de canon que m[onsieu]r l'électeur de Brandebourg[**] y faisait passer[11]. Mais ayant envoyé un trompette[*] par lequel il prie de les laisser passer, j'ai cru qu'il ne fallait pas le désobliger ouvertement, n'ayant rien de déclaré[12]. Pour vous tout dire, Monsieur, il faut que vous sachiez que je suis occupée à faire équiper cent dragons[*] et cent maîtres[*] que j'envoie encore joindre monsieur mon mari, lui ayant mandé que puisqu'il allât en personne, il ne pouvait mener trop de gens. Ce qui reste est encore meilleur et le roi aura tout pourvu qu'il

[9] La finalité du mariage de la duchesse n'aurait pu être plus explicite.
[10] Voici une menace très légèrement voilée.
[11] Ils avaient certainement pour destination les Provinces-Unies.
[12] « En temps de guerre, les 'courriers' restaient le moyen officiel de la communication, comme les trompettes pour les généraux », in Bély, *Espions*, p. 161.

lui fasse un peu d'amitié. Tout de bon*, il le mérite de la manière qu'il fait tout ceci et pour moi, je ne puis vous dire la douleur que j'aurais s'il venait malcontent car, parce que je lui fais faire, cela retomberait sur moi[13].

Pour sa dépense, j'y ai donné ordre d'une manière que je ne v[ou]s dirai pas[14]. M[onsieu]r l'abbé [de] Lédignan [biffé] des projets mais, s'ils sont agréables et que l'on y réponde obligeamment, il faut que ce soit v[ou]s s'il vous plaît p[ou]r que cet homme n'en fasse pas sa cour* pour s'introduire davantage, car il est fort bête[15] pour l'heure que je suis en faveur. Il m'a voulu faire force excuses lorsqu'il a vu que je sacrifierais tout pour faire exécuter les paroles que j'avais données sur les troupes et que monsieur mon mari en était surpris et ensuite me laissait tout pouvoir ici en son absence, de sorte que vous croyez bien, Monsieur, que je n'y gâterai rien et que, s'il s'arrête quelque temps, tout ce que l'on jugera à propos que je fasse ici pour le service du roi, que cela sera bientôt fait.

M[onsieu]r et m[adam]e l'électrice de Brandebourg** m'ont écrit qu'ils chercheraient tous les moyens de me pouvoir demander une entrevue. Si cela est, je voudrais savoir le langage qu'il faut tenir dans ce[tte] rencontre* et, en tout cas, je ferai toujours de mon mieux. C'est de quoi vous pouvez assurer Sa M[ajes]té et, comme je vous ai déjà mandé, si elle fait paraître à monsieur mon mari quelque estime et bonté pour moi, il me laissera faire toute chose car tous ces méchants esprits lui mettaient dans la tête que je n'étais venue en Allemagne qu'à cause qu'il ne me pouvait souffrir et que je n'étais pas bien traitée. Sur ce chapitre, l'on pourrait dire quelque chose qui serait très juste puisque c'était l'honneur de la

[13] Voilà qui démontre l'influence de la duchesse, quant à la levée de la seconde partie des troupes. Le rapport de force dans le couple apparaît ici inégal.
[14] Elle a certainement utilisé ses propres fonds pour rémunérer les troupes.
[15] Ce terme est difficile à déchiffrer. Il ne semble que pas que « bête » s'emploie sous forme adjectivale au XVIIe siècle.

75 France, mais je n’en parlerai pas à présent, quoique personne ne s’y puisse opposer et que je [lettre incomplète].

42.[AU MARQUIS DE POMPONNE]

De Schwerin, le 4 juillet 1672

AD, Mecklembourg, Supplément 1, f° 50-54

J'ai lu et relu votre lettre mille fois par le plaisir que vous m'avez fait, Monsieur, de me mander les sentiments du roi[1] sur les soins que j'ai pris de lui plaire et ce qu'il m'a fait l'honneur de m'en écrire me comble de joie, d'autant plus que j'ai lieu d'espérer que monsieur mon mari sera pleinement satisfait et qu'il aura dans la suite toute sorte de croyance* en ce que je lui conseillerai, qui ne sera, comme vous pouvez croire, que pour le service de sa M[ajes]té. Je pense ~~que la croyance~~ que la bonne opinion que l'on a de moi en ce pays[2] ne lui sera pas inutile et quoique le long séjour des troupes leur déplaise fort et qu'ils croient que je suis cause des levées qui se sont faites, ils ne laissent pas de me faire paraître toute sorte d'affection y ajoutant présentement les remontrances pour que je leur en défasse puisque je l'ai promis, de sorte, Monsieur, que je souhaite fort de tenir ma parole puisqu'en l'état que je vois les choses, le roi en profite parce que monsieur mon mari ne les avait laissées que dans l'incertitude de la manière qu'il serait reçu et dès qu'il verra un bon accueil du roi, je ne doute point qu'il ne me mande en diligence de faire partir la cavalerie qui est au nombre de six à sept cents chevaux très lestes et fort braves. J'ai donné des commissions pour deux cents fantassins depuis que monsieur mon mari est parti. La plus

[1] Nous ne disposons pas de cette lettre. La dernière que Pomponne ait adressé à la duchesse date du 8 avril, in AD, Mecklembourg 2, f° 91.

[2] Les avis sur le sujet sont partagés et certains auteurs soulignent son impopularité. Elle semble également insinuer que son mari est peu apprécié dans son propre duché.

grande partie est déjà dans les quartiers[*]. Le colonel qui les doit commander avec les autres anciens a suivi monsieur mon mari. Il se nomme Bibow et est si expérimenté en son métier que c'est un trésor pour l'infanterie[3]. J'avais proposé que l'on le mît dans Dömitz[§], parce que mon douaire y est assigné et qu'il en rendra bon compte, mais si le roi en avait besoin je préférerais toujours son intérêt au mien. Cependant, pour maintenir mon crédit et pour augmenter le nombre des troupes de Mecklembourg dans l'armée de Sa M[ajes]té, faites en sorte, Monsieur, d'avoir bientôt celles dont je vous parle.

Vous verrez par la réponse de m[onsieu]r le duc de Celle[**] comme quoi je suis une bonne politique et que l'on me peut confier une régence car, dès que je me suis vue seule à avoir ce grand fardeau, j'ai envoyé de tous côtés afin de ménager les princes voisins pour éviter les méchantes prophéties[*] et m'assurer de tout[4]. Mons[ieur] l'électeur de Cologne[5] et de Brandebourg[**] [sic] m'ont écrit des lettres fort civiles et qu'ils souhaitent fort de me voir. Le vice-président de Wismar[§6] me vient de mander qu'il a des lettres pour moi de la Couronne de Suède, mais que la goutte l'empêche de marcher pour me les apporter. M[onsieu]r le duc de Güstrow[**] m'écrit qu'il ne veut plus rien faire sans mes avis. Je me vais attacher fortement à terminer les affaires que l'on y a avec les princes mes beaux-frères durant que m[onsieu]r m[on] mari est absent, car il y a une telle opposition de ce côté-là qu'il n'y faut rien espérer en sa présence[7]. Après tout ce que je vous écris, vous verrez bien, Monsieur, qu'il faut que je sois persuadée de votre bonté et qu'elle va jusqu'à s'intéresser à

[3] Mentionné par Indravati Félicité, 'Négocier', p. 101. Le duc de Luxembourg avait supplié [sic] sa sœur le 6 mai 1672 « que les officiers qui viendront ici [à Cologne] soient honnêtes gens choisis par Son Altesse-même et [qu'ils auraient] un bon lieutenant-colonel », in Fonck, *Le Maréchal*, p. 99.

[4] Elle met l'accent sur ses talents de diplomate. Elle est parvenue avec brio à créer des liens durables avec les souverains voisins du Mecklembourg, pp. 84-85.

[5] Le texte est tronqué ; nous ne sommes pas certaine de la restitution.

[6] Depuis les traités de Westphalie, la ville autrefois mecklembourgeoise, est placée sous souveraineté suédoise. Le vice-président est certainement celui du Haut Tribunal (plus importante cour de justice suédoise en Baltique Sud), qui siège à Wismar[§] depuis 1653. La Poméranie antérieure et le duché de Verden lui sont rattachés, in Philippe Meyer, *Baltiques : histoire d'une mer d'ambre* (Paris : Perrin, 2013), p. 135.

[7] Il s'agit vraisemblablement toujours des divergences au sujet de l'interprétation du testament paternel.

ma conduite qui sera toujours conforme à ce que vous me ferez savoir être des volontés de Sa M[ajes]té et, cela étant, je ne doute pas que je n'aie toute la part que je mérite d'avoir dans vos bonnes grâces, dont la continuation me sera toujours très précieuse.

Isabelle-Angélique

Au reste, pour finir comme j'ai commencé, il faut vous dire que le roi d'Angleterre a écrit à son résident à Hambourg de faire savoir aux magistrats que tous les bons traitements que l'on m'y ferait, qu'il les compterait comme à lui-même. C'est une reste de tendresse fort obligeante, puisque je ne l'en avais point requis[8]. [X]

Il me vient d'arriver un envoyé de la part du duc et de la duchesse de Saxe-Lauenbourg pour être marraine de la princesse dont elle est accouchée[9]. Mon compère sera le duc de Celle[**] que l'on est allé prier d'être parrain avec d'autres princes et princesses pour assister au baptême. Dieu sait si je m'ennuierai à table. J'espère au premier jour des nouvelles de l'arrivée de monsieur mon mari, car il y a très longtemps qu'il m'a écrit de Brême. Le roi de Suède l'a fait recevoir et traiter partout comme lui-même. Tout de bon[*], Monsieur, il fait assez bien son personnage[*] en ce pays-ci et nonobstant tout cela, il en est parti transporté de joie parce qu'il allait offrir ses services et ses troupes au roi.

[8] Pour l'affection qui unit Charles II et la duchesse de Châtillon, voir pp. 62-63. Pour ce qui est du résident anglais à Hambourg, il doit s'agir de Sir William Swann († 1678) : « he was stationed principally in Hamburg. During his tenure, he had a number of missions into various German States, including visits to Hanover in 1671 and Feb. 1676 […] », in Gary M. Bell, *Handlist of British Diplomatic Representatives : 1509-1688* (Cambridge : Cambridge University Press, 1995), p. 157.

[9] Anne-Marie-Françoise de Saxe-Lauenbourg, née le 13 juin 1672. Alors qu'à la mort de son père le duc en 1689, elle aurait dû hériter du duché, le duc de Celle[**] envahit le duché, prétextant y avoir droit en tant que lointain cousin. Le traité de Hambourg du 9 octobre 1693 dépossède légalement la duchesse et sa sœur de leur héritage légitime. De manière véritablement immorale, le parrain de la princesse est celui qui la dépouillera. Voir également les tractations qu'imagine la duchesse pour servir à la France, pp. 135-37.

43.À DOM LUC D'ACHERY

De Schwerin, le 8 août [1672]

BnF, F. fr. 17687, f° 118

Je viens d'apprendre que m[onsieu]r mon mari est allé à Paris. Cela m'a un peu surprise et me donne de la peine, car il est si susceptible de toutes sortes d'impressions que j'appréhende qu'il ne fasse quelque méchante démarche contre lui-même et contre moi[1]. L'on dit que cet abbé [de Lédignan] le gouverne encore, quoique cela eût cessé. Le bon Dieu y mettra la main et fera tout p[ou]r le mieux, c'est pourquoi je lui remets toute chose. Cependant, je fais de mon mieux ici et j'espère de v[ou]s mander dans peu la conversion de toute une famille, qui suivrait de beaucoup d'autres si j'avais un bon ecclésiastique qui sût parler allemand, car p[ou]r le moine que j'ai trouvé ici, il n'est pas de trop bon exemple, et si j'en avais de meilleurs, je ferais en sorte qu'il retournât adroitement à son couvent[2]. Je me sers pour l'heure d'un conseiller qui était prisonnier et que j'ai fait délivrer. Il paraît touché de Dieu et me promet de travailler au salut des âmes. Je lui parle assez souvent, par interprète néanmoins, car il n'entend pas le français[3]. Je vous ferai mander son histoire par

[1] Les dissensions entre les époux commencent à être visibles. Gardons à l'esprit qu'elle se permet de tenir ce type de propos en raison du statut de son destinataire, qui est certainement tenu de préserver le secret de la confession. La défiance dont elle fait preuve à l'égard de son époux est à mettre en relation avec la naïveté de ce dernier (voir les épisodes avec Le Coq et Lédignan).

[2] Nous avons vu que la duchesse cherche à convertir les Mecklembourgeois au catholicisme. Il est une fois de plus évident qu'elle s'inspire des tendances royales. Étant donné qu'elle est obligée de s'exprimer par le truchement d'un interprète (Bernstorff), ses desseins ne sont certainement pas restés secrets très longtemps, ce qui peut expliquer son impopularité croissante.

[3] Voir p. 88.

une meilleure main que la mienne. Cependant, je fonde tout mon bonheur sur l'assurance que vous donnez d'avoir part en vos bonnes prières[4]. [XXX]

[4] Au dos, d'une autre main : « au révérend père dom Luc en l'abbaye S[ain]t Germain à Paris ».

44.[AU MARQUIS DE POMPONNE]

De Schwerin, le 22 septembre 1672

AD, Mecklembourg, Supplément 1, f° 59-65

En vérité, Monsieur, c'est une chose bien cruelle que de se voir si éloignée lorsque l'on a autant de désir que j'en ai de ne rien faire qui ne soit agréable au roi. Cette considération m'a fait refuser le pr[ince] Frédéric[1], quelque presse qu'il m'ait faite de traiter de nos troupes à un prix fort avantageux car je voyais bien le dessein que l'on en avait, de sorte que j'écrivis à m[onsieu]r de Courtin** que si la couronne de Suède faisait son devoir pour la France, que je leur fournirais la plus belle cavalerie que l'on saurait voir, puisque si bien ils n'en trouvent guère dans leur pays parce qu'ils ont toujours accoutumé de la faire en passant ici. Et comme je sais que l'argent est une chose qui ne sort pas de leurs mains, quoiqu'ils en reçoivent beaucoup, je le priai de porter parole qu'en servant sa M[ajes]té, il ne leur en coûterait rien[2]. Mais j'appréhende qu'ils n'en laissent passer la saison, si bien qu'il faut que je reçoive toutes les plaintes qui se font incessantes, car monsieur mon mari a la bonté de mander qu'il s'en faut prendre à moi, puisque c'est par mon conseil qu'il a fait ces levées.

Cela n'empêche pas que je ne fasse ici tout de mon mieux pour son service et que je n'empêche le duc de Güstrow** de prendre ses avantages en son absence. Je crois que je vous ai déjà mandé les desseins que m[onsieu]r l'électeur de Brandebourg** avait faits sur

[1] Il s'agit vraisemblablement du prince Frédéric de Mecklembourg-Grabow, frère du duc de Mecklembourg-Schwerin.
[2] Voir p. 83.

Dömitz et comme quoi tout le monde s'en était enfui[3]. À Hambourg, je lui mandai que cela ne valait pas la peine de fatiguer ses troupes, que je lui offrais celles d'ici pour lui aider et qu'à l'égard des choses dont il s'était plaintes touchant le passage, que j'y avais mis ordre. L'on m'a dit qu'il avait répondu que j'avais de l'esprit mais il me fait trop d'honneur[4]. [X]

J'avais prié m[onsieu]r Bidal** d'écrire au duc de Hanovre** en cas qu'il fût pour le roi[5]. Cependant si les bruits sont véritables[6], je suis la seule à présent dans ces quartiers, car le duc de Celle** est encore pis que l'électeur [de Brandebourg][7]. Il fait à présent de nouvelles levées et le duc de Lorraine** y veut aussi fourrer son nez. L'on dit qu'il a donné de quoi lever six régiments et, sous-main, l'on fait offrir à nos officiers toutes choses, c'est-à-dire de ceux qui sont lieutenants en faire des capitaines et comme l'on les tient un peu de court ici, je vois qu'ils ne seraient pas fâchés d'obtenir le congé qu'ils me demandent[8]. Bien loin de leur accorder, je leur donnai sous-main ce que j'avais été obligée de retrancher afin de contenter les villes et le Conseil car, vous jugez bien, Monsieur, qu'ils ont sujet de me croire un oiseau de mauvais augure, puisqu'à mon arrivée l'on ouït parler de la guerre et l'on ne peut ôter de l'esprit de la plupart que je ne suis venue que dans l'esprit de tâcher à servir la France[9].

Cependant, Monsieur, je ne vous dirai point mes sentiments sur ce chapitre, car je veux croire que vous ne les ignorez pas et que vous avez eu la bonté de les témoigner au roi

[3] Le Grand Électeur cherche à s'emparer de Dömitz[§], où est assigné le douaire de la duchesse selon le contrat de mariage.
[4] Voici un exemple frappant de modestie affectée.
[5] Verjus signera un traité bilatéral avec le duc le 10 avril 1672. Les discussions étaient certainement déjà en cours, in Malettke, *Les Relations,* p. 326-27.
[6] « Lorsque l'information était incertaine, flottante, il n'était pas rare de parler de 'bruits » ; ceux-ci se révélaient le plus souvent une crainte vague, mais, en s'appuyant sur ces fantômes de nouvelles, l'intéressé pouvait prévenir un événement », in Bély, *Espions*, p. 245
[7] Le 4 juillet, la duchesse de Châtillon assurait pourtant entretenir des rapports très cordiaux avec le duc (let. 42, l. 23-24). Ce sera également le cas quelques mois plus tard à peine.
[8] Les régiments déjà partis avec le duc, n'ayant pas reçu de solde, sont également en mauvaise posture. « Après une mutinerie et une campagne d'automne sans tentes ni manteaux en 1672, puis des désertions en masse en 1673, il ne restait plus que 3 compagnies de 6 officiers et 57 sous-officiers au début de l'année 1674 », in Félicité, 'Négocier', p. 101. Voir p. 81.
[9] Cette volonté de servir les intérêts français ressort en effet de la lecture de sa correspondance et de sa future activité diplomatique.

après la prière que je vous en fis à Hambourg[10]. Je vous demande la continuation de cette grâce, puisque je cesserais plutôt de vivre que de perdre la moindre occasion de lui plaire. Et sans que je ne me puis départir de ces sentiments, j'aurais pu faire ici des choses plus agréables et utiles que je ne fais pas. Mais le moyen de donner sept ou huit cents chevaux à ses ennemis, de les licencier, c'est la même chose parce qu'ils ont tous leur parti assuré pour Brandebourg ou Lorraine. Sans que j'aie cru que vous saviez tout ce qui se passait à Halberstadt[§11], je l'aurais fait car j'y avais du monde.

Mais je suis persuadée que vous n'ignorez rien et si je croyais toutes les menaces que l'on nous fait, je serais dans la dernière douleur. L'on tient pour constant que nous serons ruinés par les quartiers[*] d'hiver et l'on assure qu'au premier jour, il doit arriver un ambassadeur de l'empereur qui apportera de terribles choses à votre égard[12]. Sans la passion que j'ai pour le roi, je sais bien ce qu'il y aurait à faire pour prévenir tous ces orages mais je ne m'y puis résoudre sans sa permission et je sens que si je l'avais, je me ferais encore quelque violence.

Néanmoins, Monsieur, ayez la bonté de me mander au plus vite si l'on peut écrire à l'empereur que lorsque monsieur mon mari a fait des troupes, qu'il était libre d'en obliger qui lui plaisait parce qu'il ne paraissait en rien mais, qu'à présent, tout ce que l'on en avait était à son service. Cela le rendra favorable dans les affaires que le pr[ince] Frédéric[**] poursuit à présent devant lui, parce que m[onsieu]r l'électeur de B[randebourg][**] le protège. Nous éviterons peut-être par ce moyen les quartiers[*] d'hiver et le duc de Güstrow[**] sera à

[10] Cette entrevue a eu lieu à la demande de la duchesse à la fin du mois de décembre 1671, alors que Pomponne se dirigeait à Paris pour prendre ses fonctions de secrétaire d'État aux Affaires étrangères (p. 77).
[11] Ce territoire rattaché au Brandebourg est le point de rencontre entre les armées impériales et brandebourgeoises en septembre 1672.
[12] Le Grand Électeur a rompu en mai son alliance avec la France. Les Cercles d'Empire étant légalement tenus de soutenir l'empereur en période de guerre, il « menaçait d'établir ses quartiers d'hiver dans le duché voisin », in Reinhardt, 'Les relations', p. 220.

bout de ses mauvais offices. Enfin, vous devez compter qu'il ne sera rien fait qu'après que vous m'aurez prescrit les volontés du roi, lesquelles j'attendrai avec toute sorte de respect et si je ne me donne pas l'honneur de lui écrire, c'est que j'attends quelque occasion de lui faire connaître qu'il n'y a personne en France à qui je dispute sur le zèle que j'ai sur tout ce qui lui est avantageux. [X]

Je le supplie aussi qu'en cas qu'il fasse quelque paix, qu'il n'oublie pas de nous garantir du chagrin des pr[inces] nos voisins, car je sais qu'ils ne cherchent que l'occasion de le passer sur nous. Ils font à tout moment faire des offres au corps de la noblesse mais, sans vanité, je me suis acquis assez de croyance* de ce côté et monsieur mon mari enverra des preuves par le traité que j'ai fait d'une dette avec eux, où ils ont remis plus de trente mille écus et tous les intérêts du reste.

Après cela, j'aurai lieu d'espérer qu'il devrait fermer les oreilles à tous les méchants conseils de Lédignan et qu'il me rendrait mes pierreries pour me les garder ou me les renvoyer, disant qu'il y a une voie très sûre. Mais j'aimerais autant qu'ils [sic] fussent entre vos mains. J'ai trouvé dans des cassettes qui sont restées par mégarde à Ratzebourg§ des conseils de ce personnage par écrit et signés de sa main, lesquels sont si abominables qu'ils font horreur et c'est dans le temps qu'il me priait de souffrir qu'il me suivît et qu'il me faisait des protestations en présence de m[onsieu]r l'abbé de La Vergne[13]** et après avoir été faire la même chose à la pauvre princesse de Conti** dont je pleure la perte très souvent, car j'en ai reçu des amitiés que je n'oublierai de ma vie et dont je crois que vous avez vu quelques marques[14]. Elle ne faisait point de difficultés que l'on pouvait mettre en sûreté ce bon abbé.

[13] Il a été le directeur de conscience de la princesse de Conti.
[14] L'abbé de la Vergne est un directeur de conscience janséniste.

Mais il ne vaut pas la peine que ce soit au nom du roi et je ne le voudrais pas ainsi par la considération* que j'ai pour monsieur mon mari, quoi qu'il fasse.

Enfin, Monsieur, je ne m'aperçois pas que j'écris à un grand ministre qui a bien d'autres occupations que celle de lire ma méchante écriture. Cependant, il s'en doit prendre au cas et à l'estime que je fais de lui et par là me pardonner en me conservant ses bonnes grâces[15]. Isabelle-Angélique

Je vous supplie Monsieur, si vous voyez monsieur mon mari, comme je n'en doute pas et que cela ne vous fatigue même quelquefois, ayez la bonté de lui dire que j'ai supplié le roi d'avoir égard à tout ce qu'il a fait et de songer un peu à ses intérêts afin qu'il ne soit pas si terrible qu'il ne paraît ni si crédule lorsqu'il s'agit de se rendre maître du peu de bien qui m'a tant donné de peine à conserver, comme tout le monde sait[16].

[15] Mme de Châtillon fait passer son message en douceur afin de parvenir à ses fins. Voir pp. 257-58 pour les stratégies épistolaires féminines.

[16] Elle fait référence aux procès relatifs à la succession de la maison Coligny, pp. 55-58. Rappelons que son époux, alors en France, la laisse sans nouvelles.

45.AU MARQUIS DE LOUVOIS[1]

De Schwerin, le 22 septembre 1672

SHD, A1, 287, f° 33-38

J'ai su par un gentilhomme que mon frère m'a envoyé la conduite que ce faux ministre[2] a fait tenir à monsieur mon mari et surtout […][3] Monsieur, de laquelle j'ai pensé mourir de chagrin, car je vois depuis que je suis ici qu'il peut sans peine faire une figure différente de celle qu'il lui inspire. Et quand je pense qu'il a paru devant le roi et toute la cour suivi de ce personnage, j'avoue que cela me fait un furieux dépit, me doutant du méchant effet que cela doit faire, puisqu'en toute manière c'est une chose si ridicule que je lui avais demandé en grâce de se laisser suivre par ses officiers et ses gentilshommes dont le nombre était si grand qu'il aurait pu se reposer à la censure de[4] tout le monde. Cependant j'apprends par eux-mêmes qu'ils y sont restés et par conséquent qu'ils ont été privés de voir le roi [ce] dont ils avaient fort envie. Cela - et le reste - m'a déplu au dernier point et j'en souffre infiniment.

Néanmoins, cela ne doit point empêcher que vous n'ayez la bonté de faire justice à la manière dont monsieur mon mari en a usé, car je l'ai vu plein de mille bonnes intentions

[1] Ce courrier fait partie d'un recueil de copies de lettres adressées à Louvois. Le secrétaire d'État à la Guerre est, jusqu'à l'affaire des Poisons, très proche du duc de Luxembourg, ce qui peut justifier la correspondance que la duchesse lui adresse.
[2] L'abbé de Lédignan.
[3] Illisible.
[4] « Répréhension ou réprimande que fait un supérieur » (Fur.) : il aurait pu éviter de se ridiculiser.

pour le service du roi, lesquelles ont été suivies par les […][5], lesquels nous ont attiré la haine des princes voisins et surtout celle de m[onsieur] l'électeur de Brandebourg[**], lequel était sur le point d'assiéger Dömitz[§], si je n'avais trouvé quelque expédient[*] pour l'en détourner. Pour ce qui est de la cavalerie que monsieur mon mari a laissée ici, je l'ai conservée avec tous les soins imaginables, d'autant que j'ai cru que l'on pourrait faire plaisir au roi en les employant à son service. Mais depuis que j'ai appris que Sa M[ajes]té a dessein de réformer sa cavalerie à cause du peu de fourrage et que l'on m'a mandé le [ ][6] de celle que monsieur mon mari a menée, j'aurais bien pu me défaire de celle qui est ici sans que je n'ai pas eu la force de les donner à des princes qui les pouvaient employer que contre le service du roi. Néanmoins, je me vois nécessitée de m'en défaire, ne voyant plus de lieu pour les faire passer, quelque bonne intention que j'en eusse, reconnaissant que la subsistance de ces troupes m'attire la haine non seulement des princes voisins qui en prennent ombrage, mais aussi de tout le pays, lequel outre qu'il en est incommodé craint toujours l'invasion de l'électeur de Brandebourg, encore qu'il se déclare hautement contre la France. Et pour ma consolation, ce prétendu ministre dont vous me parlez fait écrire ici que c'est moi qui suis la seule cause de ces levées et de tous les désordres qui en pourraient arriver[7]. C'est pourquoi, Monsieur, je n'aurais pas attendu à en disposer sans que j'étais bien aise de ne rien faire sans votre avis, quoique la marche des troupes de l'empereur ne nous permettra peut-être pas d'en faire l'usage que je souhaiterais en suivant l'intention des fondateurs[8] dont je vous supplie de rendre témoignage à Sa Ma[jes]té et en votre par[ticuli]er d'être bien persuadé que je vous honore infiniment.

[5] Illisible.
[6] Espace dans le document d'origine.
[7] Voir pp. 79-80 sur l'origine des levées.
[8] Nous envisageons une erreur de retranscription de la part du copiste.

Quoique ce soit une grande fatigue que les visites dont on vous accable, je vous reconnais si généreux et que vous savez si bien obliger (pour peu que vous considériez les gens) que j'espère que si vous vous radoucissez, qu'il paraîtra que c'est à la prière que je vous en ai faite, c'est que je vous ai supplié d'avoir soin des intérêts de monsieur mon mari, ne voyant que cette ressource pour le retenir des conseils que l'on lui donne pour en mal user avec moi et disposer de mon bien fort désagréablement pour mon frère[9].

[9] Le maréchal de Luxembourg et sa descendance sont en effet les héritiers de la duchesse. Cette phrase souligne la position de faiblesse dans laquelle se trouve la duchesse en tant que femme, dont elle essaie de se soustraire par des voies légales.

46.[À DOM LUC D'ACHERY]

De Schwerin, le 7 décembre [1672]

BnF, F. fr. 17687, f° 122-25

Je n'ai pas manqué, dès que j'ai reçu votre lettre, de faire tout ce que vous me mandiez touchant le père, quoique je l'eusse déjà fait dès le commencement. Mais, comme je croyais que l'autre reviendrait et que je n'avais demandé à m[onsieu]r Bidal** un bon ecclésiastique que pour un mois, dès que je vis qu'il était de la Compagnie [de Jésus][1], je fus fort surprise, car il me mandait qu'il m'envoyait un missionnaire qui avait toutes les qualités que je lui avais demandées. Il est de très bon exemple, il fait le catéchisme, les prières, les sermons le plus dévotement que l'on puisse voir et dit sa messe de même. Du reste, je l'ai logé dans un lieu séparé du monde* et lui ai donné des gens pour le servir, le conseillant de manger à [sic] son particulier, parce que l'autre ne le faisait pas et s'enivrait si souvent qu'il s'emportait ensuite à dire des choses fort déshonnêtes, de sorte que l'on en était tout scandalisé. Et comme il a cru que je n'approuvais pas sa conduite, il se trouve à présent qu'au lieu d'être allé à son chapitre* à Vienne comme il disait, il est à Ratzebourg à mener une vie fort peu régulière. Dans le commencement, il prenait prétexte d'un rhumatisme. À présent, il a levé le masque*, si bien que nous avons ici celui qui ne devait demeurer qu'un mois, lequel n'a pas lieu de faire rien paraître de la doctrine de sa Compagnie à mon égard parce qu'il sait bien mes sentiments sur ce sujet.

[1] Cet ordre religieux, exclusivement masculin a joué un rôle essentiel lors de la Contre-Réforme. La duchesse de Châtillon y a l'air particulièrement réfractaire. Il existe certainement un antagonisme entre bénédictins et jésuites.

Et lorsque je l'ai mis sur le chapitre de ceux que l'on appelait jansénistes[2], il me parlait fort modes[t]ement, disant qu'il avait appris que tout était d'accord. Je le mis sur ce que l'on m'avait appris autrefois d'Escobar, mais il me dit que si c'était des suppositions et que l'on avait pris son nom p[ou]r dire des choses bien terribles[3]. Je ne crois pas qu'il soit des plus opiniâtres sur ce sujet mais quoi qu'il en soit, comme je crois que m[onsieu]r m[on] mari doit revenir dans peu, si l'on trouvait quelque honnête homme, ce serait une commodité la meilleure du monde pour le ramener. J'ai peur que si je lui en parle, qu'il n'en fasse rien. Mais il y a de certaines gens qui l'approchent qui le pourraient plutôt persuader et ce qui me fait croire qu'il n'y résisterait pas, c'est que je lui avais écrit il y a quelque temps que j'avais fait ajuster un petit lieu qui serait propre à mettre des Solitaires[4], et comme il aimait tant les Capucins[5], qu'il en pouvait amener ; il me manda qu'il le ferait dans ce temps-là.

Mais comme il n'est pas un quart d'heure en même assiette[*], je n'ose quasi espérer rien de tout ce que je désire sur quoi que ce soit et je vous assure, sans que je songe souvent que la vie est courte et qu'il faut, comme dit si bien m[adam]e de Longueville, payer les dettes du passé, je tomberais dans de très grands chagrins car c'est une chose assez terrible que de n'avoir qui que ce soit à qui parler[6]. Je fais ce que je peux pour ne me laisser abattre mais, néanmoins, depuis quelque temps, je suis dans une si grande insomnie que je passe

[2] Voir chapitre sur le jansénisme, pp. 175-79.
[3] Certainement Antonio Escobar y Mendoza (1589-1669), jésuite espagnol qu'une controverse a opposé à Pascal, fervent janséniste. Mme de Châtillon semble exprimer dans ce paragraphe un penchant pour le jansénisme.
[4] Il s'agit d'une référence aux Solitaires de Port-Royal, hommes qui faisaient partie d'un mouvement religieux sans assise institutionnelle aucune et qui décidèrent de « se retirer du monde et de vivre dans la solitude dans une consécration totale à Dieu ». Le premier d'entre eux, Antoine le Maistre se retira en 1637 à Port-Royal des Champs, alors insalubre et déserté par les religieuses. Voir *Dictionnaire de Port-Royal*, dir. Lesaulnier et McKenna, pp. 939-41 et notice toponymique sur Port-Royal en fin de travail.
[5] L'ordre des Frères mineurs capucins compose l'une des branches du premier ordre des Franciscains.
[6] La duchesse de Châtillon souffre de son isolement linguistique.

quasi toutes les nuits sans dormir plus d'une heure. Et par-dessus cela, j'ai de très grands maux de rate[7].

Je vais pourtant mon chemin et cela n'empêchera pas que je ne fasse un petit voyage demain pour recevoir m[onsieu]r de Feuquières[**], ambassadeur de France qui va en Suède et qui a ordre de me voir à ce que l'on dit[8]. C'est p[ou]r lui épargner la peine de venir jusqu'ici parce qu'il est fort pressé. Je le vais recevoir à Ratzebourg[§], quoique je ne me porte nullement bien, comme je v[ou]s ai déjà dit, mais il n'en faut plus parler.

Revenons à ce que vous me mandez de Deschamps. C'est le frère d'un qui est à mon service qui est fort honnête garçon et qui a beaucoup de piété. Je ne connais pas tant celui qui est à Paris, parce que je n'appelle pas connaître les gens que l'on ne voit qu'un moment à Paris, mais j'en ai bonne opinion. Il n'a jamais été à mon service, ni sur l'état de ma maison. Cependant, comme sa femme a désiré venir avec moi, je lui ai adressé quelques lettres comme les v[ôtres] et p[ou]r la peine qu'il a prise de les rendre, je ne manquerai pas de le contenter aussi bien que tous mes gens dès que je saurai la fin de ma destinée, c'est-à-dire que l'on verra si m[onsieu]r m[on] mari sera content de la réponse que j'ai faite, sur ce qu'il m'avait mandé p[ou]r m[onsieu]r de Vendeuil[9] dont vous aurez peut-être ouï parler. C'est pourquoi, étant accablée de lettres, je finirai celle-ci en vous demandant la continuation de vos charités et de vos s[ain]tes prières pour me donner la patience qui m'est nécessaire[10].

---

[7] De même que ses contemporains, elle fait souvent fréquemment référence à ses ennuis de santé, p. 254. La duchesse qui se présente en tant que personne forte et influente semble, dans ce contexte, être plus efficace dans la sphère publique que dans la sphère privée.

[8] Le marquis de Feuquières est ambassadeur extraordinaire en Suède jusqu'en 1682. On peut interpréter cette volonté de Louis XIV de deux manières. Il fait soit grand cas des qualités de politicienne de la duchesse, soit souhaite la surveiller.

[9] Premier gentilhomme de la chambre du duc de Mecklembourg (f° 132-135). Il s'agit pour Félicité du chambellan du duc de Mecklembourg-Schwerin.

[10] Adresse au dos, de la main de la duchesse : « au révérend père dom Luc, religieux en l'abbaye de S[aint] Germain des Prés ».

47.À DOM LUC D'ACHERY

De Schwerin, le 26 janvier 1673

BnF, F. fr. 17687, f° 132-35[1]

Comme madame de Longueville** est persécutée de la part de m[onsieu]r de Lédignan** par des personnes qui ne se mettent pas en peine* de la suite des choses, elle m'écrit sur son sujet et me presse de consentir à sa liberté, croyant que je le dois faire pour la sûreté de ma conscience. Mais, quand je fais réflexion au mal qu'il m'a fait lequel, néanmoins, j'ai oublié pour l'amour de Dieu, sans compter celui qu'il voulait faire par ses pernicieux avis, et quand l'on est avertie comme je la suis de ce qu'il a encore voulu faire depuis qu'il est en prison et des menaces qu'il a fait[es] dans le même temps qu'il implore mon secours, je ne puis me résoudre à donner ce consentement sans me faire la dernière violence car je suis assurée qu'étant en liberté, il fera plus de mal qu'auparavant, n'étant ~~car il n'est~~ pas de trempe à se corriger, mais plutôt à se venger jusqu'à ce qu'il n'en puisse plus avoir les moyens. Ce sont les discours qu'il tient ordinairement et dont il se servait ici non seulement contre moi, quoique je ne lui faisais aucun mal, mais contre ceux qui l'avertissaient de ce qui lui pourrait arriver, soit de la part de Dieu soit de la part des hommes. Enfin, je n'en espère rien de bon et j'ai déjà eu un semblable exemple d'un nommé Le Coq, lequel ~~ne m'a fait~~ n'avait pas tant de malice. Il m'avait néanmoins fait beaucoup de mal en étant en prison. J'eus un scrupule de conscience, je remis tout mon ressentiment

[1] La lettre est d'une autre main jusqu'à la l. 59, puis de la main de la duchesse de Châtillon.

entre les mains de Dieu, comme j'ai fait à l'égard de m[onsieu]r Lédignan, je consentis à sa liberté, je la sollicitai, j'en pressai moi-même les expéditions[*], mais au lieu de tenir sa parole et d'avoir de la reconnaissance, il a cherché toutes sortes de moyens pour me nuire.

C'est son exemple qui me fait tout appréhender de l'autre qui est cent fois plus méchant. C'est pourquoi je demande votre avis sur ce que j'ai à faire en cette occasion, ne voulant point engager ma conscience et me voulant soumettre à tout ce que vous me prescrirez. Mais, en cas que je consente ou contribue à sa liberté, il faut ne faut pas [sic] oublier la moindre précaution et faire en sorte d'avoir une lettre de cachet pour y demeurer dans la ville de Beaucaire[2], dont il est ~~et de n'en point sortir~~ et lui ordonner de n'en point sortir et de vivre, comme doit faire un homme de son caractère[3]. On pourrait aussi avertir son évêque d'avoir l'œil à sa conduite comme le gouverneur de la part du roi. Enfin, on ne saurait prendre trop de précautions pour prévenir les malices et les artifices de cet homme.

C'est pourquoi je vous prie ~~de freiner~~ d'en avertir et demander vos sentiments à madame de Longueville, à laquelle je mande que je vous en écris pour n'avoir rien à me reprocher. Ce qui m'embarrasse le plus, c'est qu'il ne dit pas un mot de vérité et que nous avons des volumes de ses lettres qui font dresser les cheveux dans la tête, dont quelques-unes desquelles écrites un peu devant son départ d'ici pour aller avec monsieur mon mari. Il dit des choses étranges et toutes contraires à ce qu'il avait promis[4]. C'est pourquoi je vous prie de bien réflexion [sic] à toutes choses et de la faire faire à madame de Longueville à la conduite de laquelle je me remets comme à vos bons conseils[5].

---

[2] La ville de Beaucaire se trouve dans l'actuel Gard, de même que le village de Lédignan. Il est donc probable que le fameux abbé (s'il en est vraiment un) provienne de cette région. Nous ignorons de quelle manière il s'est lié au duc de Mecklembourg-Schwerin.

[3] Soit un religieux qui n'est pas censé tant se mêler au monde.

[4] Pour les démêlés avec Lédignan, voir pp. 78 et suiv.

[5] Mme de Châtillon somme le religieux de mener des missions pour elle. Voilà qui semble assez éloigné du rôle d'un directeur de conscience.

Au reste, j'attends bientôt monsieur mon mari, car l'on m'a mandé que son équipage est en chemin et qu'il doit partir au premier jour. J'ai reçu en même temps une lettre par laquelle on me donne avis qu'il est dans une colère incroyable de ce qu'il n'a pas eu la satisfaction qu'il espérait avoir du roi pour ses troupes[6] et que je n'ai pas consenti à la cassation de la séparation de biens qu'il voulait pour disposer de mes terres, les engager et faire toutes sortes d'emprunts, qu'il me menaçait de me faire payer la dépense qui s'était faite ici, qu'il m'ôterait la régence, qu'il me tiendrait en captivité et dans une prison perpétuelle et cent autres choses qui me feraient appréhender son arrivée, si je n'avais confiance en Dieu[7].

Il a néanmoins déjà mandé à son Conseil de ne me plus parler d'aucune affaire, de ne rien faire de ce que je dirais, de ne pas fournir l'argent dont je pourrais avoir besoin et de ne rien donner à mes gens. Il a même mandé qu'on lui envoyât le mémoire* de la dépense que j'avais faite, tant dans les voyages qu'autrement, mais il n'en aura que de la confusion car j'en ai si bien usé que j'ai mieux aimé employer l'argent que j'avais apporté de Paris et donner la plus grande partie de mes pierreries, ayant été obligée de faire beaucoup de présents, que de me servir du sien, de sorte que les gens même en sont surpris et n'ont pu s'empêcher de lui écrire que, bien loin d'avoir employé son argent, j'avais prêté du mien pour ses affaires, lequel ne m'a pas encore été rendu. Mais, toute cette conduite qui devrait le toucher parce qu'il aime l'argent, ne fait aucun effet sur son esprit parce qu'il voudrait avoir tout, n'étant pas content de ses États, quoiqu'ils soient assez considérables pour

[6] Ses troupes n'ont pas été intégrées à l'armée royale, pp. 80-81.

[7] Le Parlement du Châtelet avait prononcé la séparation de biens des époux le 12 novembre 1664. Le duc veut désormais faire annuler l'arrêt afin de mettre la main sur les biens d'Isabelle-Angélique et n'hésite pas à recourir à la menace. Or, Isabelle-Angélique a tant bataillé pour s'emparer de la succession de son premier époux qu'elle est prête à tout pour la conserver. De plus, même en absence de séparation de biens, le mari ne peut disposer des biens propres de l'épouse, in Godineau, *Les Femmes*, p. 21. L'influence de Lédignan sur le duc dans cette affaire est considérable et explique l'entêtement de ce dernier.

satisfaire tout autre que mons[ieu]r mon mari et qui aurait plus d'ambition. Pour moi, je vous puis dire que j'aurais honte de parler de toutes ces choses à personne qu'à vous, c'est pourquoi je vous supplie de prier Dieu pour moi afin qu'il me donne la patience nécessaire[8].

Je suis surprise et touchée au dernier point de la méchanceté que l'on a faite à m[adam]e de Longueville et je bénis Dieu de ce que le roi lui a répondu si honnêtement[9]. [X] Je vous envoie une grande lettre du bon homme qui vous apprendra son état. Je voudrais qu'il me fût permis de l'envoyer à Paris p[ou]r dans la suite en faire l'usage dont vous me parlez[10]. J'en avais déjà eu le dessein, mais sur la permission que j'en demandai à m[onsieur] m[on] m[ari], il m'a fait de grandes défenses et à ses gens aussi de le laisser sortir de la ville. C'est pourquoi il faudra voir si l'on pourra obtenir quelque chose à son retour que l'on tient fort proche et lequel je devrais appréhender, selon tout ce que mon intendant m'écrit. Mais j'espère que Dieu ne m'abandonnera pas quoique je ne l'aie pas mérité. Je tâcherai en ce[tte] rencontre* comme en toute autre de profiter de ce que vous avez la charité de m'écrire. [X]

Au reste, pour m[onsieu]r de Vendeuil**, il faut s'armer de patience comme pour le reste car je ne le puis renvoyer, n'étant pas à moi et ayant la qualité de premier gentilhomme de la chambre de m[onsieu]r m[on] mari.

[8] Les seules lettres dont nous disposons entre octobre 1672 et fin avril 1673 sont destinées à Achery ; nous ignorons donc si elle a narré les faits à un autre interlocuteur. Gageons qu'elle n'aurait pas à ce point dénigré son époux auprès d'un acteur politique ou diplomatique.

[9] Nous ignorons tout de l'affaire à laquelle elle fait allusion.

[10] Il s'agit d'Eicfelt, voir p. 88. Il est fréquemment mentionné dans la correspondance de la duchesse avec Achery.

48.À DOM LUC D'ACHERY

De Schwerin, le 22 mars [1673]

BnF, F. fr. 17687, f° 143-46[1]

J'ai reçu votre lettre du 4 de ce mois qui m'a trouvée encore ici parce que j'ai toutes les peines du monde à donner au public matière à des conversations fâcheuses[2]. J'ai écrit à madame de Longueville que j'attendrais encore une fois de ses nouvelles auparavant que de m'y résoudre, quoique ce que vous me mandez me paraisse si effroyable et si cruellement méchant qu'on doit tout attendre d'une personne aussi mal intentionnée et qui est capable d'inventer des choses aussi supposées que celles qu'il dit, comme de m'entendre avec le roi de l'avoir mal mis dans son esprit qu'elle l'ait obligé à lever un régiment, que je suis d'intelligence avec ses ennemis, que monsieur de Pomponne est mon parent, que monsieur de Louvois s'entend avec monsieur de Luxembourg et que j'ai ruiné toutes ses affaires[3]. Tous ces raisonnements sont si étranges et si faux qu'ils seraient capables de faire tourner la cervelle si j'avais moins de constance car je puis protester que je n'ai rien négligé pour sa satisfaction et que j'aurais sacrifié toute chose pour ses intérêts et pour sa gloire, puisqu'il est mon mari et que je participe à tous les avantages qu'il aurait. Je ne puis pas avoir

[1] Lettre d'une autre main jusqu'à la l. 55, puis de la main de Mme de Châtillon.

[2] Si elle quittait le Mecklembourg sans l'accord de son époux, elle s'exposerait au qu'en dira-t-on de la haute société parisienne. Bien qu'elle ait exprimé à plusieurs reprises son dégoût du monde, il semblerait qu'elle ne soit pas disposée à être la cible des ragots mondains.

[3] Pomponne est en effet parent très éloigné de la duchesse de Châtillon. Le secrétaire d'État a des arrière-grands-parents communs avec le marquis de Feuquières, qui est lui-même apparenté à Isabelle-Angélique. Il n'est pas faux d'affirmer que Louvois et Luxembourg sont, à cette époque, proches et que Luxembourg peut éventuellement influencer les décisions du secrétaire d'État de la Guerre. Les médisances qu'évoque la duchesse émanent de l'abbé de Lédignan.

d'autres sentiments. C'est pourquoi il faut qu'il soit bien aveuglé et rien ne me devrait faire appréhender, sinon qu'il eût perdu l'esprit et qu'après cela il n'y a plus aucune sûreté.

À moins qu'il [ne] fasse faire des papiers[4], il ne peut avoir aucune pièce pour le justifier à l'égard de ses affaires. Tous les gens sont témoins que je les ai mises dans un trop bon état et que je lui ai fait de grands avantages, tant en réglant des choses qui faisaient de la confusion qu'en le mettant bien avec les princes voisins qui étaient mal avec lui et ont déclaré que pour l'amour de moi, ils ne feraient rien dans le temps que je serais maîtresse ici[5]. Son Conseil est bien informé de cette vérité comme tous ceux du pays, mais ce ne serait rien et ne me plaindrait pas si je n'y trouvais de la calomnie, des menaces et de la mauvaise foi qui surpasse toute celle que l'on peut imaginer. Il écrit ici à ses gens de m'obliger à signer un désistem[en]t de ma séparation et leur mande de ne se pas rebuter quoique tout ce qu'il y a dans son Conseil ne me conseille pas de le faire, même ceux qui sont plus ses favoris et que dans peu, je n'aurai plus rien. C'est là-dessus que monsieur de Vendeuil[**] lui a mandé que je ne changerais pas.

Au lieu de cela, il a l'artifice de l'expliquer d'une manière criminelle. Je ne doute point qu'il ne vous parle du désistement de cette séparation. C'est pourquoi vous aurez occasion de lui dire là-dessus que vous feriez en sorte de me porter à tout ce qu'il demande de moi et qui serait juste parce que je suis assez facilement vos conseils, mais que cela ne se peut faire de si loin et que vous en viendriez assurém[en]t à bout si vous m'aviez parlé, et en cas que les choses fussent faisables, du moins que vous sauriez le pour et le contre. Pour cet effet, il serait à souhaiter que je fus[se] à Paris et que peut-être les affaires de la cour se feraient encore parce que je ne manquerais pas de le faire valoir et ce qu'il peut par la qualité de ses

[4] Qu'il ne les falsifie.

[5] Il est vrai qu'en matière de politique extérieure, le bilan de la duchesse de Châtillon est plutôt flatteur ; ainsi que nous l'avons vu au fil de sa correspondance, elle entretient des rapports cordiaux avec les différents princes, ce qui constituera le fondement de son activité diplomatique de la fin de la décennie (p. 84-85).

États, que vous ne doutez point que si j'avais été à Paris, toutes choses n'eussent été pour sa satisfaction, par la prévoyance que j'ai et la connaissance de quelle manière il faut se comporter pour obtenir ce qu'on demande de la Cour[6]. De plus que vous avez eu avis de la mort de madame d'Haddington[**7], de quoi je suis déchargée de neuf ou dix mille livres de pension, que l'on pourrait trouver des expédients[*] pour lui faire une donation et avoir satisfaction des choses qu'il désire.

Enfin, vous ferez de votre mieux (sans qu'il s'aperçoive de votre dessein, ni que je vous ai écrit) : cela fera peut-être qu'il écrive. J'ai une lettre par laquelle il mande qu'il sera bien aise que j'aille à Paris pour conférer ensemble et par ce moyen (lequel je préfère à tout autre), il ne pourrait pas se plaindre de mon départ. Tout le monde savait qu'il m'aurait mandé pour régler nos affaires et que ce serait la mort de madame d'Haddington[**] qui en aurait été cause. Vous pourriez aussi lui dire là-dessus que comme je ne suis pas à Paris et qu'il a des meubles et papiers où j'ai intérêt, les affaires ne se feront pas si bien. Vous savez mieux que moi de quelle manière il faut persuader. C'est pourquoi je me repose sur votre bonne conduite et vous prie de vous donner toute la patience possible pour l'écouter et prendre garde qu'il ne s'aperçoive pas que je vous ai écrit. Peut-être que comme il n'aura pas été satisfait de votre réponse, il ne vous ira plus rompre la tête. Mais vous pourriez lui faire dire que vous auriez quelque chose à lui dire et prendre le prétexte de la mort de madame d'Haddington. [X]

J'ai fait écrire tout ceci parce que je n'ai pas voulu vous donner la peine de lire ma méchante écriture. Vous verrez ce que vous trouverez à propos de faire et, s'il n'y a point d'espérance de changement, pour éviter que je ne fasse une telle démarche, sinon lorsque j'aurai encore reçu de vos nouvelles, j'aurai tout le temps de partir parce que m[onsieur]

[6] Elle insinue donc que son époux ignore comment se comporter à la cour.
[7] La comtesse de La Suze s'est éteinte le 10 mars 1673.

m[on] m[ari] ne peut sortir de Paris. Il faut sans doute qu'il y ait quelque commerce* avec Lédignan et même qu'il lui ait donné un homme d'affaires, parce que l'on me mande qu'il en a un qui me va bien faire des affaires et il envoie ici les ordres de recommencer à me parler, dont il attend les réponses. C'est pourquoi, durant tout cela, il ne partira pas de Paris. Il demande aussi quinze ou vingt mille écus qui ne sont pas encore partis et dont il attendait les lettres de change*, si bien que si je pouvais ne me mettre pas en chemin dans le temps que j'achève le Carême, je tâcherais de me remettre un peu l'esprit et le corps car sans mentir, le chagrin me tue. Et quoi que m[onsieu]r m[on] m[ari] dise, je n'ai rien négligé pour ses intérêts et sa satisfaction. Vous verrez comme il changera de langage, si je suis obligée de me retirer[8]. J'appréhende déjà le vacarme qu'il fera dans le monde* et partout. Si Dieu veut prendre ce que je souhaite pour une partie de ma pénitence, je serai bien heureuse puisqu'il faut mourir un jour. Il n'y aurait pas moyen de tout souffrir.

[8] Quitter la régence.

49.[À PIERRE BIDAL D'ASFELD]

De Schwerin, le 26 avril [1673]

AD, Mecklembourg 2, f° 98-100

L'indignité avec laquelle l'on me traite crie vengeance devant Dieu et les hommes, car l'on me fait garder par des valets et l'on chasse tous les jours tout ce qu'il y a de gentilshommes. En fait, mon cher Monsieur, je vous prie de parler à m[onsieu]r le résident d'Angleterre[1] pour qu'il ait quelque ordre de son maître qui puisse l'obliger de venir ici et en cas que m[onsieu]r le duc de Mecklembourg[2] passe par Hambourg, qu'il l'accompagne et se rende maître de son esprit, parce qu'il est toujours obsédé de la canaille qui font [sic] ensuite désespérer les honnêtes gens et mettre la vie dans le dernier péril[3].

C'est pourquoi j'espère que je sortirai avec honneur d'une tyrannie si cruelle puisque mon innocence et ma conduite ne me reprochent rien. Mais v[ou]s savez que cela ne suffit pas auprès de m[onsieu]r le duc de M[ecklembourg]. Il suffit qu'il ne soit pas satisfait de ce qu'il a fait pour la France et qu'il veuille avoir le reste de mon bien pour me faire traiter comme une misérable[4]. Enfin, j'ai tant de confiance en la justice du ciel et en mes parents[5]

[1] Sir William Swann, voir let. 42, note 8. Charles II semble s'être éloigné de la duchesse, comme en témoigne une lettre de Bidal à Pomponne, du 13 mai : « ce qu'elle espérait d'Ang[leter]re était folie, le résident m'ayant dit qu'il ne voulait point s'en mêler et que le roi son maître ne lui faisait point de réponse quand il écrivait de cette princesse », in AD, Hambourg 7, f° 36-39.

[2] La duchesse commence à prendre ses distances avec le duc, en ne se référant plus à lui comme à monsieur son mari.

[3] Il est surprenant qu'elle sollicite l'appui du résident anglais à Hambourg plutôt que celui de son interlocuteur, résident français. Elle joue certainement sur les deux tableaux afin d'optimiser ses chances de libération.

[4] Voir lettres précédentes. La résistance de la duchesse à la cassation de séparation des biens de 1664 a certainement poussé le duc de Mecklembourg-Schwerin à la faire arrêter.

que je ne doute point qu'ils ne me fassent sortir avec honneur de tout ceci. Je n'ai point fait un secret de la visite que m[onsieu]r le duc de Celle[**] me voulait rendre avec m[adam]e de Harbourg[**]. J'en ai fait voir les lettres au Conseil, par lesquelles il mandait qu'ils seraient ici les fêtes de Pâques[6]. Il trouve plus à propos de lui mander que j'irais à Dömitz[§] et à Dannenberg[§]. Je le fis dans la suite. J'aurais vu tout au plus m[adame] d'Osnabrück[7**] qui témoigne en avoir envie[8]. Voilà tous mes crimes. Voyez, Monsieur, s'ils sont grands et si, lorsque je ménage des vérités, si ce n'était pas l'honneur de m[onsieu]r le duc de Mecklembourg plutôt que pour autre chose, outre qu'à vous parler franchement, je suis bien aise d'avoir des amis et des gens qui me connaissent par moi-même.

S'il y avait seulement vingt cavaliers hors les ponts, je suis assez brave pour me rendre maître du dedans, mais je ne le veux faire que bien à propos[9]. C'est pourquoi il faut que j'aie bien vite des nouvelles de mon frère et le moindre mot qu'il écrira à m[onsieur] le c d l[10] pour sa justification, je serai secourue et délivrée. C'est pourquoi donnez-lui avis qu'il ne coûtera qu'une lettre pour faire connaître à toute l'Europe que nous sommes d'une qualité par nous-même à n'être pas insultée[11]. Christian est lieutenant des gardes et revenu de près de m[onsieu]r de Turenne[12] pour faire cette belle échauffourée ici, comme c'est un valet [sic]. J'ai parlé en public deux fois, [ce] dont ils sont tout alarmés et je lui ai défendu ma

[5] Ses proches. Les personnes qui peuvent être influentes dans ce cas sont certainement Condé et Luxembourg. Elle est consciente que malgré son statut atypique, son sexe la rend dans une certaine mesure dépendante des hommes de sa maison.
[6] Au tout début du mois d'avril 1673, le lundi de Pâques tombant le 3 avril.
[7] Sophie de Hanovre.
[8] La confusion dans les conjugaisons provient de la lettre originelle. Nous la mettons sur le compte de l'émoi de la duchesse.
[9] Elle pense pouvoir s'échapper par la force si on lui apporte de l'aide.
[10] Peut-être s'agit-il d'un compte ou d'un chevalier ; nous ignorons qui.
[11] Sa haute naissance devrait la mettre à l'abri d'une telle ignominie.
[12] Peut-être s'agissait-il d'un des gradés faisant partie des troupes envoyées à la France, qui s'est retrouvé sous les ordres du maréchal de Turenne et à qui le duc de Mecklembourg-Schwerin a ordonné de rentrer à Schwerin afin d'y surveiller la duchesse.

petite chambre ; qu'il garde les dehors tant qu'il lui plaît. Il est venu un homme p[ou]r me demander, l'on l'a mis dehors. Il avait des lettres.

C'est pourquoi il ne me faut écrire que par des voies bien sûres et je n'en sais plus, puisque voilà encore m[onsieu]r de Wackerbarth** chassé. Si Königsmarck** était à Hambourg comme l'on le dit, il pourrait passer par ici et me faire savoir si l'on songera à moi ou non. Voyez, Monsieur, je vous en conjure, tout ce qu'il se pourra car dès que je serai sortie, m[onsieur] m[on] m[ari] se repentira et dira les hauts cris p[ou]r me ravoir. Alors nous parlerons comme il faut au lieu qu'il faut avoir affaire à toute la canaille qui se fait valoir d'affection durant qu'il le déshonore et qu'il [sic] lui donne par cette affaire son dernier sacrement. J'ai du regret d'être enfermée dans un si beau temps après avoir mené une vie si solitaire depuis que je ne v[ou]s ai vu.

L'on a retenu les lettres de mes beaux-frères[13], qui sont en peine de l'état auquel je suis et qui ne se plaignent pas de moi non plus que tout le pays. C'est pourquoi la violence que l'on me fait m'attirera de la gloire et fera voir à tant de monde que l'on n'était pas digne de moi[14]. Je leur ai dit assez hautement ici qu'il avait allumé un feu qui ne se pourrait jamais éteindre, que sans cela j'aurais souffert jusqu'au bout. Mais puisque par la dernière imprudence, il avait fait l'éclat que je voulais pousser les choses jusqu'au bout et c'est la vérité, vous en verrez la suite et s'il y a un chat qui reste après moi. Mais je veux être satisfaite de la sorte que l'on m'a traitée, Dieu me fera cette grâce et celle de me croire plus à vous que je ne puis dire. [XXX] J'embrasse m[adame] de Bidal[15].

[13] Si les interceptions de courrier de la part de l'État existent bel et bien (pp. 241-43), nous estimons que la menace évoquée ici émane de l'entourage du duc, qui doit être chargé de maintenir Isabelle-Angélique dans le plus grand isolement. Ces propos ne reflètent donc pas la réalité postale de l'époque.

[14] Elle s'est pourtant démenée pour obtenir la reconnaissance de son union dans les années 1664-1667.

[15] Madame Bidal, de même que son époux, n'a pas de particule contrairement à ce qu'écrit la duchesse de Châtillon. Il s'agit d'un personnage hautement atypique de la diplomatie de l'époque (p. 235).

50.À LA DUCHESSE DE LONGUEVILLE

[Du Mecklembourg], le 4 mai 1673

BnF, F. fr. 17687, f° 156-59

Comme depuis trois semaines j'ai eu de très grand vomissements qui sont causés par l'état auquel je suis, j'avais demandé de changer d'air et, dans la vérité, je n'étais pas dans l'espérance d'être soulagée, mais de trouver le moyen de vous écrire par des amis que j'ai en ce quartier-ci qui font tout de leur mieux pour moi, jusqu'au point qu'ils sont déjà suspects, de sorte qu'ils s'en vont hors du pays et, me voyant gardée plus étroitement qu'à Schwerin, dans un lieu fort vilain, je m'en retourne demain pour n'en plus partir que quand il plaira à Dieu, à qui je demande une patience à l'épreuve de ce que j'ai à souffrir car, je vous avoue, Madame, que j'ai des accès si violents contre cette vertu que je ne puis m'empêcher de m'emporter. L'on dit que mon frère n'est plus à Utrecht[§1]. Je ne crois pas pouvoir avoir de ses nouvelles car il y a des gardes de tous côtés pour fouiller les gens afin d'avoir les lettres, de sorte qu'il ne me faut écrire que ce que l'on veut qui soit vu[2] et si v[ou]s me faites cet honneur-là, cela ne me peut nuire que l'on voie la part que vous prenez en moi.

Enfin, j'ai de quoi les confondre dès qu'ils disent que m[onsieu]r de Mecklembourg leur a mandé que je m'en allais aller en France. Il n'en a nulle preuve ni eux non plus et je leur en donne cent du contraire, puisque je ne l'ai pas voulu faire lorsque j'étais à Hambourg

[1] Fonck cite ainsi une lettre de Luxembourg à Louvois, écrite à Utrecht le 28 avril, in *Le Maréchal*, p. 115. Les AC conservent une lettre du même à Condé, envoyée d'Utrecht le 5 septembre 1673, in AC, P LII, f° 45. Il est peu probable que le maréchal se soit déplacé entretemps. Il reste à Utrecht au moins jusqu'en novembre 1673, in *Le Maréchal,* p. 118.

[2] Voir let. 49, note 13.

et que j'ai toujours mandé sur ses emportements que s'il me voulait envoyer un ordre de partir, que je le ferais[3]. C'est la pure vérité et lorsqu'il appréhende, c'est par les vacarmes qu'il a faits lui-même sans que je lui aie obligé et les méchants desseins qu'il a.

Cependant, j'aurais encore souffert dix années comme j'ai déjà fait, sans que je ne voulais point faire d'éclat, mais puisqu'il est fait que je prétendais être disculpée devant Dieu et le mande de me retenir d'une si grande tyrannie et quoi que l'on puisse faire pour replacer cet outrage-ci, que je le ferais avec l'approbation des personnes principales à qui j'avais l'honneur d'appartenir[4], dont je n'osais pas nommer celles de sang royal du nombre. Si je ne meurs pas de chagrin, j'espère que Dieu m'en fera sortir haut la main et avec le regret de tout le pays. Je n'ai point encore eu de nouvelles de personne mais quand on songe le vacarme qu'on a fait pour devoir voir la duchesse d'Osnabrück** et ensuite tous les frères et sœurs de m[onsieu]r m[on] m[ari] savaient que je leur avais donné rendez-vous pour passer une partie de l'été avec eux. Mais c'est un crime ici que de les voir par la haine que m[onsieu]r le d[uc] d[e] M[ecklembourg] a pour eux. Cependant je ne vois guère de compagnie plus souhaitable pour moi que de telles gens car je ne me puis encanailler [illisible].

Je vous demande pardon du désordre de ma lettre et du vilain papier dont je me sers. Vous savez bien, M[adam]e, que les prisonniers n'en ont pas de plus beau. Je prétendais encore écrire au p[ère] d[om] L[uc] mais, comme ce sont des gentilshommes qui passent sans faire semblant de rien, ils me pressent de partir parce que l'on le [sic] regarde, quoiqu'ils n'aient pas paru devant moi. Et comme ils ont leurs biens sous la patte du pr[ince],

[3] Nous disposons pourtant de lettres à Achery dans lesquelles elle indique s'être résolue à fuir, in BnF, f. fr. 17687, f° 149-52 et f° 153-55, respectivement du 4 et du 12 avril.
[4] Les familles de Montmorency et de Condé.

j'aimerais mieux mourir que de les perdre[5] si bien, ma chère Madame, [que] je vous supplie de faire part au père de ce que je me donne l'honneur de vous écrire. Aussi bien je ne crois pas qu'il peut lire ma lettre, mais l'on m'a dit aujourd'hui que c'est m[onsieu]r de Brienne[**] qui est cause de tout ceci. Quoique je le connaisse fort malin, j'ai de la peine à le croire mais, puisqu'il m'a mandé que m[onsieu]r m[on] m[ari] a voulu persuader que j'étais cause qu'il était enfermé[6], ils sont tous deux assez disposés à mal faire pour croire un peu de ce que, l'on dit quoi que ce soit Vendeuil [illisible] p[ou]r excuser ses amis. Mais enfin, quoi qu'il en soit, je prie Dieu qu'il lui pardonne et qu'il le rende plus sensé que je ne l'ai vu ici avec le regret qu'il fait paraître d'être dans le s[ain]t lieu où il est ne m'en fait rien espérer de bon et les dernières lettres de m[onsieu]r le […][7] disent positivement qu'il sait de bonne part que je dois me sauver et il y a des ordres sur cela effroyables qui sont entre les mains d'un lieutenant des gardes que l'on a fait venir tout exprès parce qu'il est un enragé[8].

Je m'avise que p[ou]r dix pistoles, l'on peut faire tout faire à m[onsieu]r de Brienne et que s'il a su quelque chose il l'aura dit[9].

[5] « Détruire, ruiner » (Fur.).

[6] Selon Bonnefon, il se retire à Saint-Germain des Prés, semble-t-il de son plein gré, avant d'être emprisonné jusqu'en 1682, in Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne, *Mémoires*, dir. Paul Bonnefon 3 vols (Paris : H. Laurens, 1916-1919), I, pp. XXXIII-XXXVIII.

[7] Le d. de Ch. ou le ch. de Ch. Nous ignorons à qui elle fait référence.

[8] Certainement celui mentionné let. 49, l. 27-28.

[9] Le portrait qu'elle ébauche du comte de Brienne, bien que peu flatteur, correspond à la façon dont il est dépeint par ses contemporains. Voir l'introduction à ses *Mémoire*s par Paul Bonnefon. Au dos : « à madame la duchesse de Longueville ».

51.À DOM LUC D'ACHERY

Du bord de l'Elbe, le 18 mai [1673]

BnF, F. fr. 17687, f° 163

Je suis persuadée que je dois à vos bonnes prières aussi bien qu'à m[adam]e de Longueville un secours aussi prompt que celui que j'ai reçu[1]. J'en rends grâce à tout moment et je suis touchée de la miséricorde de Notre Seigneur que je ne méritais pas. Je suis bien heureuse qu'il voie le fond du cœur car j'ai tant pleuré des injustices que l'on me faisait que je ne puis pas regarder dans un livre et, de plus, je suis accablée au [sic] de n'avoir pu dormir ni manger depuis Pâques[2]. C'est tout tout [sic] ce que je vous puis dire de peur de perdre le courrier[3]. [XXX] Tout ce qu'il y a de pr[inces] et de princesses dans l'Allemagne viennent ou m'ont envoyé depuis tout ceci[4].

[1] L'intercession de Louis XIV, Pomponne, Louvois, Condé et Luxembourg a certainement eu son importance dans sa libération (p. 92).
[2] Soit un mois et demi.
[3] Elle fait ici référence aux ordinaires et à la levée régulière du courrier, p. 240. La brièveté de la lettre est donc due à l'imminence de la levée.
[4] Au dos, de la main de la duchesse : « pour le père dom Luc à l'abbaye Saint-Germain ».

52.[AU MARQUIS DE POMPONNE]

De Tollenspiker, le 18 mai 1673

AD, Mecklembourg 2, f° 119-22

Le courrier du roi a fait toute la diligence possible et je me réserve à rendre à Sa M[ajes]té[1] toutes les très humbles grâces que je lui dois lorsqu'il me quittera. Cependant Monsieur, j'ai cru ne pas pouvoir différer d'un moment à faire savoir les effets de la puissance du roi. J'ose dire que toute l'Allemagne l'en bénit. Si j'avais pu m'arrêter, tous les princes et princesses de la maison de Mecklembourg venaient après moi et j'ai trouvé dans le chemin plusieurs courriers de ceux de la maison de Brunswick. C'est un effet de la protection de Sa M[ajes]té dont je ne puis exprimer ma reconnaissance. J'espère qu'il en sera persuadé lorsque je me jetterai à ses pieds pour le remercier et lui protester que je mettrais mille vies pour lui si je les avais. [X]

Pour vous, Monsieur, je ne crois pas que j'aie besoin de vous renouveler les sentiments d'estime que j'ai toujours eus pour vous, ni à quel point je ressens le plaisir que vous me mandez que v[ou]s avez senti d'obéir à S[a] M[ajes]té pour me donner ma liberté, la diligence que vous y avez apportée et le soin que l'on a eu d'empêcher qu'il n'arrivât quelque accident à m[onsieu]r de Mecklembourg me fait bien voir que[2] vous prenez intérêt

[1] « À rendre à Sa M[ajes]té » : d'une autre main, au-dessus de quelques mots raturés et illisibles.
[2] « Voir que » a été ajouté d'une autre main.

à tout ce qui me touche[3]. Vous devez croire, Monsieur, que je n'en perdrai jamais le souvenir et que je recherche avec soin les occasions de vous le faire connaître.

Isabelle-Angélique d[e] M[ontmorency]

Les ordres dont vous avez pris la peine de me donner avis ont été suivis avec toute la dureté possible, car l'on avait la malice de me redemander ce que l'on voyait exposé dans les appartements et ce qui n'y était point[4]. Durant ce temps, l'on ne laissait pas venir de carrosses. C'est pourquoi je ne pus partir que le lendemain. L'on me fit aussi grande instance de donner un écrit par lequel je reconnaîtrais que je partais de Schwerin en bonne santé et que j'en étais fort satisfaite. Le chancelier me voulut faire voir les ordres qu'il avait de me presser sur le sujet. Je répondis que comme je n'en avais point vus pour m'arrêter, que je ne désirais pas de voir les autres, outre que je n'aimais guère à mentir. Je m'excuse de vous écrire une lettre si en désordre mais vous excuserez s'il vous plaît celui où je suis. Cependant, un grand ministre n'est pas habitué de recevoir de tels griffonnages. Dès que je serai à Wesel[§], ainsi que vous m'avez marqué, je renverrai le courrier, et peut-être plus tôt, me voyant en sûreté, puisque m[onsieu]r le duc de Mecklembourg m'a voulu faire trouver ce que je n'avais pas. Je serais bien aise qu'il se défît de mes beaux pendants d'oreille et qu'il dît à présent à quoi je m'en dois tenir[5].

[3] Nous comprenons ici que les parents de Mme de Châtillon auraient proposé de la venger en s'en prenant à son époux. Il semblerait qu'elle les en ait dissuadés, malgré son ressentiment à l'égard du duc.

[4] Certainement pour obéir aux injonctions données par courrier par le duc de Mecklembourg, in AD, Mecklembourg 2, f° 105-06. Voir p. 92.

[5] Au dos, d'une autre main : « 15 mai 1673 ». Or la lettre date du 18.

53.AU MARQUIS DE LOUVOIS

De Wesel[§], le 1er juin 1673

SHD, A1, 342, f° 145

En arrivant ici, j'ai eu bien de la joie de trouver votre lettre. Elle m'apprend encore la continuation des bontés que le roi a eues pour moi dont je suis tellement comblée et si sensiblement touchée que je vous supplie, Monsieur, de lui témoigner les sentiments dans lesquels je suis. Je n'ose l'importuner par mes fréquentes lettres, mais je ne crois pas m'en pouvoir empêcher sitôt que je serai à Utrecht[§] où M[onsieu]r le Prince[**] me presse d'aller, m'ayant écrit par un gentilhomme qui est arrivé en même temps que moi. Sa santé ne lui peut permettre de venir non plus qu'à mon frère ses occupations. C'est pourquoi je m'embarquerai demain à quatre heures du matin et j'envoie mon équipage prendre les devants afin de ne pas perdre un moment pour me rendre à Paris, dans l'espérance de savoir de m[onsieur] le duc de Mecklembourg ce qui l'a pu obliger de donner des ordres si peu conformes aux services que je lui ai rendus, dont son pays est bien informé. M[onsieu]r le duc de Güstrow[**] a fait plus de cinquante lieues pour me remercier et m'offrir une réparation au nom de toute la maison[1]. Messieurs les ducs de Brunswick et Lunebourg avec m[adam]e la duchesse d'Osnabrück[**] m'ont accompagnée fort près de Münster[§], après m'avoir fait des réceptions les plus magnifiques du monde dans tous leurs États. Je ne m'aperçois pas que je fais une trop longue lettre. C'est pourquoi je finis pour vous remercier

[1] Les sentiments de la maison de Mecklembourg envers la duchesse ont fait bien du chemin en dix ans.

de toutes les obligations* que je vous ai, vous conjurant de me continuer un peu de part en vos bonne grâces. [X]

Isabelle-Angélique

54.[AU PRINCE DE CONDÉ]

De Tongres[§], le 14 juin [1673]

AC, Série P, XLVII, f° 327-28

Je veux faire voir à Votre Altesse que les honneurs ne changent point les mœurs car je lui écris comblée de ceux que le roi m'a faits, dont je n'ose pas rendre un compte si ample, crainte de vous fatiguer. Mais j'en écris à mon frère et, de plus, S[ain]t-Germain[§] en dira une partie de ce qui s'est fait au dehors et de la civilité de m[onsieu]r de Louvois[**] qui a fait des merveilles. Le roi m'a fort demandé des nouvelles de votre santé : je lui ai dit que je vous avais trouvé fort abattu le premier jour mais que lorsque j'étais partie, vous ne songiez qu'à voir cesser les pluies pour profiter de l'effet des coupures[1]. Sur cela, le roi s'est mis sur vos louanges et j'y ai assurément répondu comme j'aurais fait du temps passé, c'est-à-dire pour que V[otre] Altesse soit bien persuadée que je lui suis acquise avec toute sorte de respect.

[X]

Isabelle-Angélique d[e] M[ontmorency]

[1] En chemin, elle est allée saluer son frère et le prince de Condé à Utrecht, où ils font campagne contre les Provinces-Unies. Voir Pierre de Ségur : « C'est au milieu de cette phase de langueur que Luxembourg et M. le Prince eurent la joie de voir débarquer à Utrecht, l'un sa sœur préférée [..], l'autre la compagne admirée de son adolescence », in *Le maréchal de Luxembourg et le prince d'Orange*, 1688-1678 (Paris : Calmann-Lévy, 1902), p. 220.

FRANCE : 1673-1678

55.[AU MARQUIS DE LOUVOIS]

De Paris, le 4 juillet [1673]

SHD, A1, 361, f° 24

Depuis ma dernière lettre, j'ai reçu celle que je vous envoie de m[onsieu]r le duc de Celle** par laquelle vous verrez, Monsieur, que j'ai fait mon devoir pour que le roi non seulement ne soit pas connu, mais que l'on ne puisse pas soupçonner qu'il en sache la moindre chose, car j'ai daté ma lettre de Maeseyck§, quoique je ne l'aie écrit que de Tongres§[1], après avoir eu l'honneur de voir Sa M[ajes]té à laquelle, si la chose convient et lui est tant soit peu utile, je ferai de concert avec vous tout ce qu'il faudra pour surmonter toutes sortes d'obstacles, disant toujours que c'est l'intérêt de m[adam]e l'électrice [de Brandebourg][2] et le mien qui me fait agir, et comme vous voyez, l'on ne peut pas pénétrer autre chose. Dans l'état où sont mes affaires, la voie que j'ai prise est la meilleure du monde, car vous savez que m[onsieu]r le duc de Celle** est beau-frère de m[adam]e l'électrice de Brandebourg et qu'elle prend son conseil sur toute chose. Mais cela n'empêche pas qu'il ne faille connaître et faire agir des ministres de m[onsieu]r l'électeur [de Brandebourg], si nous en avons à faire pour cela. Je crois que vous les connaissez mieux que moi vu ce qu'il s'est passé. Je ne sais si m[onsieu]r Penchis[3] a quelque voix en chapitre comme il a eu d'autres

[1] L'affaire pour laquelle la duchesse utilise ce subterfuge destiné à tromper d'éventuels espions est développée pp. 95-96. Elle cherche à obtenir la ville de Wesel pour le roi de France.
[2] Dorothée de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg avait épousé en premières noces Christian-Louis de Brunswick-Lunebourg, aîné de la fratrie, mort en 1665.
[3] Ou Pendis. Nous ignorons de qui il s'agit.

fois. Sans doute que la chose n'est pas facile à faire de but en blanc, mais, dès que l'on fera voir que l'intérêt d'un chacun s'y rencontre, j'espère que nous en viendrons à bout.

Je n'ai point encore vu m[onsieur] le duc de M[eckembourg] et je ne lui parlerai point de cette affaire qu'à l'extrémité, qu'il ne la découvre à personne[4]. Cependant, il a des accès très violents sur tout ce qui s'est passé et cela n'arrive que lorsqu'il reçoit les lettres de chez lui. Si nous pouvions voir ce qu'il y répondra cet ordinaire[*], cela ne serait pas mal[5]. J'y ferai mon possible et quoiqu'il arrive, il nous faut avoir Wesel[§] en diligence. Cela ne sera pas mal d'être près de Maastricht[§] et comme l'on aime le séjour de Paris et d'aller en Italie, j'en serai la gouvernante pour sa M[ajes]té et vous pourrez me donner des gens qui ne paraîtront pas. Enfin, Monsieur, mettez-vous cette affaire dans la tête, puisqu'elle ne peut qu'être bonne et très utile pour le roi car il vaut mieux nous avoir que m[onsieu]r l'électeur de B[randebourg]. À vous parler franchement, si j'étais le duc de M[ecklembourg], je ne changerais pas vu ce qu'il peut faire dans tout pays. Mais puisqu'il n'a pas voulu me croire, il faut le servir d'une autre façon et tâcher par-là de faire connaître à Sa M[ajes]té que je veux employer le reste de mes jours à lui faire connaître que je suis digne de l'honneur de la protection qu'il m'a si généreusement donnée. Je n'en perdrai jamais le souvenir et je vous supplie, Monsieur, d'en vouloir être ma caution et en votre particulier d'être bien persuadé que je suis très reconnaissante de toutes vos bontés.

Isabelle-Angélique de M[ontmorency]

[4] Mme de Châtillon a, à plusieurs reprises émis des doutes sur la fiabilité et l'intégrité du duc. Leurs récents démêlés n'ont fait que les renforcer.

[5] La duchesse compte donc lire le courrier de son époux. Cette lettre étant adressée à Louvois, nous sommes en droit de penser qu'elle lui demande plus ou moins subtilement de faire intercepter ses lettres par le Cabinet noir (pp. 241-43).

56.[AU MARQUIS DE POMPONNE]

De Paris, le 4 juillet [1673]

AD, Mecklembourg 2, f° 137-39

Il n'y a pas moyen, quoique l'on doive craindre de vous importuner, de s'empêcher de vous rendre compte de ce qu'il s'est passé depuis mon arrivée. La première chose que j'ai faite a été d'aller voir m[adam]e la duchesse de Longueville au [sic] Port-Royal[§] pour la remercier et prendre des mesures sur ce que je ferai. Nous résolûmes d'y faire entrer m[onsieu]r de Gourville[**] qui ferait un compliment de la part de M[onsieur] le Prince et annoncerait mon arrivée en des termes qui feraient comprendre que je ne me voulais pas servir de ma liberté pour éviter de me justifier sur tout le mal qu'il avait dit de moi, que c'était le principal article et qu'il me tenait plus au cœur que tout autre intérêt, que pour cela, puisqu'il souhaitait de voir m[ada]me de Longueville, il pouvait s'en expliquer à elle. On l'attend samedi. Cependant, comme il serait à souhaiter qu'une fois pour toutes les prétentions respectives fussent réglées[1] afin d'être en repos, je crois, Monsieur, que la lettre que m[onsieur] le duc de M[ecklembourg] a écrite au roi et que m[onsieur]r de Gourville[**] nous a envoyée[2] doit être prise pour un engagement et qu'il doit y être répondu obligeamment afin qu'il ne s'en puisse dédire et dans la suite, pour lui ôter tout soupçon, l'on pourra lui proposer de nommer quelque prince d'Allemagne pour être garant de ce qui sera réglé car, de ma part, je suis entièrement soumise aux volontés de Sa M[ajes]té. Si

[1] Les différends.
[2] Voir Mecklembourg 2, f° 115.

l'affaire tombait entre les mains de m[onsieur] le duc de Lunebourg ou de l'évêque d'Osnabrück[**], elle irait aux semailles[*]. J'y ai laissé un gentilhomme allemand qui me mande de Celle[§] qu'il y avait m[onsieu]r de Windischgrätz[**] de la part de l'empereur et un envoyé de l'électeur de Saxe. J'attends au premier jour des réponses sur ce que j'ai dans la tête. Au reste, m[onsieur] le duc de M[ecklembourg] dénie tout ce qu'il a dit contre moi. M[onsieu]r Ladvocat[3] l'en a néanmoins un peu fait souvenir. Il a pris tant de peine pour moi que je me crois obligée de vous en remercier comme de toutes celles que je vous ai données en vous assurant que j'en aurai toute ma vie une reconnaissance très sensible.

Isabelle-Angélique d[e] M[ontmorency]

J'ai eu la plus grande joie du monde d'apprendre l'entrée du roi dans Maastricht[§] en si peu de temps[4]. J'en ferai un grand feu de joie dans le jardin de l'hôtel de Longueville[§] où je suis logée. J'ai eu bien de la joie de voir au Port-Royal[§] v[os] s[ain]tes parentes[5] et je les ai remerciées de tant de tant [sic] de grâce et de bontés que vous m'avez faites. [X]

J'ai eu une si grande fluxion sur le visage en arrivant à Maubuisson[§] que je ne vois goutte[6]. Cela m'a empêchée de vous écrire plus tôt.

[3] Ou l'avocat.
[4] Le siège de Maastricht, place stratégique du sud-est des Provinces-Unies, conduit par Vauban, ne dure que trois semaines en juin 1673, in Hasquin, *Louis XIV,* p. 140.
[5] Pomponne fait partie de la famille Arnaud, dont plusieurs membres sont liés au jansénisme.
[6] Sur la thématique de la santé et de la maladie dans la correspondance, voir p. 254.

57.[AU MARQUIS DE LOUVOIS]

De Maubuisson[§], le 6 octobre [1673]

SHD, A1, 362, f° 11bis

Vous me faites justice, Monsieur, par ce que vous avez pris la peine de me mander. Mais vous ne sauriez croire à quel point la reconnaissance que j'ai des bontés de Sa M[ajes]té me fait désirer de ne lui être pas tout à fait inutile, si bien qu'ayant reçu ces jours-ci des lettres de mes bons amis sur l'affliction qu'ils ont de voir que m[onsieur] le d[uc] de M[ecklembourg] ne se rend point à la raison, puisque cela leur ôte toute espérance de me revoir, il leur est venu une chose dans l'esprit, parce qu'ils me mandent aussi que tout se dispose à une furieuse guerre[1]. J'ai peur qu'on les entraîne. Et comme j'étais avec eux, ils avaient assez de confiance en moi pour me parler de toute chose, si bien que j'y pourrais retourner si vous le jugez à propos sous prétexte de leur remettre tous mes intérêts, comme ils s'y sont offert dès le commencement comme présentement encore, et comme m[onsieur] le duc est allé trouver ma mère[**] p[ou]r lui dire qu'il veut être le maître et que je m'en retourne chez lui, je peux entrer dans ses négociations en y mettant le tempérament que je resterai dans un lieu pour ajuster[*] les affaires[2]. Ce lieu ne peut être qu'Osnabrück[§] ou Celle[§] qui sont deux endroits où l'on me désire sans crainte. C'est pourquoi j'y puis aller

[1] Ses contacts allemands considèrent donc que si ses rapports avec son époux ne s'améliorent pas, elle ne pourra revenir dans l'Empire. Ce sera pourtant le cas en 1678, en qualité de négociatrice et non d'épouse de prince germanique. La guerre de Hollande a débuté quelques mois auparavant, mais les princes de la maison de Brunswick-Lunebourg ne semblent pas encore avoir pris parti. La Diète d'Empire déclare la guerre à la France en mai 1674 (p. 213).

[2] Rappelons que la séparation de biens date de 1664 et qu'elle n'est pas allée plus loin.

naturellement pour mes propres intérêts, car ils sont même d'avis que je demande ce qui m'appartient dans le M[ecklembourg[3].

Enfin voyez, Monsieur, sur ce canevas, ce que vous voulez faire de moi et comptez que si je n'ai point assez de bonne fortune pour réussir, que du moins je ne gâterai rien et que vous aurez là une personne tellement dévouée pour tout ce que vous me prescrirez que je n'oublierai rien, pas même de faire agir m[adam]e de Harbourg** s'il est nécessaire, ce qu'elle n'ose pas faire d'elle-même, mais elle exécutera fort bien et aussi dès que je saurai les volontés du roi par vous qui ne devrez point me ménager dans ce[tte] rencontre*, c'est-à-dire de quitter la France pour un temps car je le ferai sans peine dès que j'aurai une mission de vous de laquelle je puis assurer que qui que ce soit au monde ne saura rien[4]. J'attends votre réponse sur ce sujet et suis toute prête à faire ce que je vous mande et à vous donner toutes les preuves possibles de la sincérité avec laquelle je vous suis toute acquise. [X] Isabelle-Angélique de M[ontmorency]

[3] La duchesse de Châtillon souhaite récupère son douaire et en profiter pour négocier au nom de la France. Elle se sert ainsi d'un prétexte personnel pour intervenir dans la sphère politique.

[4] Mme de Châtillon met une fois de plus l'accent sur la pusillanimité de la future duchesse de Celle, qui n'est pourtant pas relevée par ses biographes. L'insistance de la duchesse pour qu'on lui confie une mission en Brunswick-Lunebourg ne portera ses fruits que très tardivement.

58.AU PRINCE DE CONDÉ

De Paris, le 9 octobre [1674]

AC, Série P, LXVI, f° 114-15

Que peut-on dire à un prince qui fait lever les sièges dès qu'on dit qu'il va paraître ? Pour moi je trouve cette dernière action plus belle que toutes les merveilles passées et j'espère que m[onsieur] le d[uc] de M[ecklembourg] se mettra enfin à la raison, dès qu'il saura que vous le voulez[1]. Au reste, je sais qui l'en a empêché jusqu'à présent, joint à son bon naturel[2]. Mais il n'est pas juste de vous en rompre la tête de si loin, c'est pourquoi je finis en vous protestant que votre grand mérite me fait oublier ce brin d'ingratitude dont je vous ai donné l'amnistie à Utrecht[§] pour recommencer comme de plus belle à vous honorer et être à vous de tout mon cœur[3]. [XXX]

[1] Elle souhaite le soutien du prince de Condé dans les démêlés qui l'opposent à son mari. Sur ses activités en France entre 1673 et 1678, voir pp. 94-101.

[2] L'usage de l'ironie est assez rare pour le souligner. Le conseiller dont l'influence pervertit le duc doit être l'abbé de Lédignan, qui fait des siennes depuis 1672.

[3] Elle l'y a vu au début du mois de juin 1673. Il semblerait que les deux parents aient traversé une longue période de tensions, qui ne s'est dissipée qu'au début des années 1670 (let. 18, l. 2). Nous en ignorons la raison.

59.[AU PRINCE DE CONDÉ]

Le 21 mars [1676][1]

AC, Série P, LXVIII, f° 194-95

Nous sortons m[adam]e de Tingry[2**] et moi de chez m[onsieu]r le d[uc] de M[ecklembourg] que nous avons appris être parti pour Chantilly[§], [ce] dont je suis fort alarmée car je ne puis souffrir que [biffé] vous ayez une telle fatigue dans un lieu où vous avez cherché du repos. Enfin, M[onsei]g[neu]r, je vous en demande mille pardons. Mon frère ira lui-même en faire autant car je n'ose pas le faire d'autre sorte que par lettre. [X] Je vous envoie les réponses de la lettre que j'avais écrite. Mon frère en a parlé à m[onsieu]r de Louvois[**] et à m[onsieu]r de Pomponne[**], mais tous les deux ne sont pas d'avis que j'hasarde d'y aller s'il faut, comme vous verrez, que m[onsieur] le d[uc] de M[ecklembourg] sorte de France car il n'y aurait nulle sûreté p[ou]r moi et de plus, à cause que je suis française, l'on me ferait sans doute l'affront d'y établir son frère pour regard[3] et le d[uc] de M[ecklembourg] ne manquerait pas de dire que je l'aurais trahi pour établir m[onsieu]r son frère de sorte qu'afin que je puis[se] rien reprocher p[ou]r ne point manquer au secret que demande m[onsieu]r le d[uc] de Celle[**], nous avons résolu de lui dire que le roi ne veut pas comme son allié qu'il périsse en demeurant en France et qu'il lui conseille d'en partir p[ou]r

[1] Fromageot date cette lettre de 1676, in *Une Cousine*, p. 272. Son estimation semble juste : Condé est à la retraite.
[2] Marie-Louise-d'Albert de Luynes.
[3] Charles de Mecklembourg serait le garant ou bien l'arbitre. Nous n'avons pas trouvé de définition convenable pour « regard » dans ce contexte.

sauver ses États[4]. L'on dit qu'il n'en veut rien faire. Cependant, ayez la bonté de lui conseiller la même chose puisqu'il est allé à Chantilly[§5]. J'en suis si affligée que je ne puis vous l'exprimer non plus que la sincérité et le respect que je suis toute à vous. [XXX]

[4] Pour le moment, en raison de ses rapports désastreux avec son époux, la sécurité de la duchesse de Châtillon ne peut être garantie si elle se rend dans l'Empire, alors en guerre contre la France.

[5] « En pleine guerre de Hollande, les troupes danoises et brandebourgeoises se retrouvent sur le territoire du Mecklembourg-Schwerin. Alors que les conseillers du duc le pressent de revenir, son absence étant perçue comme une désertion, le duc n'en fait rien », in Félicité, 'Négocier', pp. 103-05. Son frère Frédéric en profite pour essayer d'usurper son trône. Il semblerait que Mme de Châtillon souhaite se substituer à son époux et exercer à nouveau la régence.

60.À DOM LUC D'ACHERY

De Merlou, le 8 juillet [1676]

BnF, F. fr. 17687, f° 176-77

Votre lettre m'a trouvée dans les occupations que vous me prescrivez, car j'avais fait faire l'assemblée des S[œu]rs de la Charité pour voir ce qu'il y aurait à faire pour les pauvres et réchauffer un peu le soin de les servir en y allant moi-même comme supérieure et pour remplir mes devoirs[1]. J'ai pris déjà quelque connaissance des différends des chanoines* et donne heure à demain matin pour voir si l'on pourra terminer leur procès comme une infinité d'autres qui sont en ce lieu. [X] J'ai été surprise de ce que l'on n'a pas ouï parler du chanoine* du frère de votre couvent. Depuis qu'il a mes provisions, cela fait manquer au service et par conséquent au fonds d'argent. Je voudrais de tout mon cœur que l'on pût trouver moyen d'avoir un bon curé. M[onsieu]r de Beauvais[2] est fort occupé au synode*, c'est pourquoi nous ne l'aurons pas ici. J'y ferai tout le mieux qui me sera possible afin de réparer mes fautes passées. J'ai déjà fait une mercuriale* au bailli[3] et je voudrais qu'il se pût

[1] Peut-être s'agit-il des filles de la Charité qui gèrent l'hospice situé à côté du domaine de Chantilly, fondé par la princesse de Condé en 1647, in Claude Lanchy, 'De la Charité de Vineuil à l'Hospice Condé de Chantilly', *Revue d'histoire de la Pharmacie* (1995), 139-41. Sur cette congrégation fondée par Saint Vincent de Paul et Louise de Marillac en 1634, se référer à Hasquenoph, *Histoire*, pp. 734-35 et pp. 754-56.

[2] Monseigneur Nicolas Choart de Buzenval (1611-1679) est évêque de Beauvais de 1661 à sa mort. Le diocèse, dont dépendent les paroisses de Chantilly et de Merlou, continue à être fortement favorable au jansénisme. Voir Tekeshi Koda, 'Jansénisme et gallicanisme dans les assemblées du clergé au milieu du XVIIe siècle', *XVIIe siècle*, 248.3 (2013), 467-77. C'est à lui que doit se référer la duchesse de Châtillon pour tout ce qui a trait à la religion à Merlou. Voir BnF, f. fr. 17687, f° 256-57, inconnu à Achery le 19 décembre 1676 : « cette princesse ayant fait tout ce qui était en son pouvoir pour l'établissement d'un curé, elle a remis cette affaire entre les mains de monseign[eu]r de Beauvais pour en disposer comme il lui plaira ».

[3] Représentant de l'autorité royale, chargé de rendre la justice dans un bailliage*.

trouver des sujets dignes, quoiqu'il ait promis de faire très bien à l'avenir[4]. [X]

Je vous rends mille grâces de ce que vous me mandez sur le sujet du roi, car je vois bien que c'est dans les sentiments d'un bon père. Je crois qu'il n'y aurait pas de mal aussi que m[adam]e de Longueville et m[onsieu]r de la Vergne[5] sussent que l'on fait son devoir ici non pas pour en tirer vanité, à Dieu ne plaise, mais pour les édifier et qu'il sachent que je suis ponctuelle à suivre vos ordres et profiter de leurs bonnes instructions et exemple[6]. [XXX]

[4] Il est frappant qu'elle se permette de réprimander un officier mandaté par le roi.
[5] Voir let. 44, note 14.
[6] Au dos, de la main de la duchesse : « pour le révérend père dom Luc, à l'abbaye S[ain]t-Germain des prés à Paris ».

61.À DOM LUC D'ACHERY

[1676/septembre 1678][1]

BnF, F. fr. 17687, f° 206-07

Tout ce qui me vient de votre part me servira de loi. C'est pourquoi je serai ravie de vous rendre compte de l'état des choses, pour que vous en ordonniez ensuite comme vous le jugerez à propos, de sorte que je vous irai voir ou bien je vous enverrai Deschamps. Mais soyez persuadé que j'aurai une joie extrême de faire quelque chose en reconnaissance des grâces et miséricordes que j'ai reçues de Notre Seigneur. J'avais pris jour à demain pour terminer avec ce receveur[*2]. Vous saurez comme je m'y suis conduite depuis le premier jour jusqu'à celui d'hier [sic] que je l'ai vu à l'égard de l'affaire qu'il faut enfin terminer avec m[onsieu]r le duc mon mari. M[onsieu]r le Prince vint hier pour cela et nous verrons avec m[adam]e de Longueville ensuite si elle approuvera ce qui fut résolu.

Cependant, j'ai demandé tout le matin à N[otre] S[ei]g[neur] que tout se termine p[ou]r sa gloire et que je ne fasse rien que cette vue-là. J'ai des journées où je suis très abattue de chagrin, mais je crois que c'est mon orgueil qui y a plus de part, car il est bien fâcheux d'avoir affaire à un esprit si injuste que celui de m[onsieu]r le d[uc] m[on] mari. Si je puis, je vous verrai aujourd'hui. Je dis hier à M[onsieu]r le Prince les pas que m[onsieu]r le

[1] Étant donné que Condé est dans la capitale, la lettre a certainement été écrite après sa retraite et avant le départ de la duchesse au Brunswick-Lunebourg.
[2] Nous ignorons de qui il s'agit ou le sens exact de la phrase.

d[uc] de M[ecklembourg] avait faits vers le père prieur[3] et les obligations* que je lui avais[4].

[XXX]

[3] Vraisemblablement celui de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Chez les bénédictins, le prieur est le moine nommé par l'abbé pour le seconder dans ses tâches spirituelles et le remplacer en cas d'absence. Il s'agit ici (selon la date de rédaction de la lettre) soit de Dom Victor Texier, en poste jusqu'au 27 juin 1675, soit de Dom Benoît Brachet (1610-1687), élu à cette charge le lendemain.

[4] Au dos, de la main de la duchesse : « pour le révérend père dom Luc à l'abbaye S[aint]-Germain ».

62.[AU MARQUIS DE POMPONNE]

De Paris, le 24 février [1678]

AD, Mecklembourg 2, f° 189-95

J'ai reçu deux lettres depuis que S[a] M[ajes]té est partie, par lesquelles l'on me demande sa réponse avec la dernière impatience, parce que si l'on diffère, l'on ne sera plus maîtresse de faire ce que l'on souhaite avec passion[1]. J'espère qu'au premier jour j'aurai des nouvelles sur ce que j'ai écrit de S[ain]t-Germain[§]. Je ne puis me consoler du refus que Villahermosa[**] fit de me donner un passeport[*] cet été[2] parce que tout serait consommé il y a longtemps et j'aurais passé plus loin, feignant que c'était pour mes affaires particulières, parce que j'en ai encore reçu ces jours-ci des lettres de Celle[§] dans lesquelles l'on me mande que l'on aurait mis garnison dans un des bailliages[*] de m[onsieur] le d[uc] de M[ecklembourg] pour me faire donner une pension, sans qu'il fallait pour cela une commission de l'empereur et que, dans le temps présent, avec la colère où il est contre la France, qu'à moins que d'en partir, il serait très difficile de l'obtenir, quoique l'on en ait parlé à un ambassadeur dont je vous assure, Monsieur, sans que j'aie appréhendé que S[a] M[ajes]té ne pensât que je me voulais faire difficile, il y a longtemps que je lui aurais demandé la permission d'aller faire un voyage à Osnabrück[§], et de là à Celle[§], en étant priée des deux côtés avec instance.

[1] Louis XIV a quitté Saint-Germain-en-Laye le 7 février en compagnie de la reine, rompant ainsi les quartiers[*] d'hiver et est arrivé par surprise à Gand le 4 mars, après un détour par la Lorraine.
[2] Ce refus du gouverneur des Pays-Bas espagnols est, selon Fromageot, à mettre sur le compte d'une reprise des combats en juillet 1677. Il est général, in *Une Cousine*, p. 278.

Mais le dernier ordinaire*, cela me paraît plus empressé que jamais du côté de Celle§ et l'on me mande même qu'il n'y a que moi au monde capable de raccommoder les deux maisons[3]. Après cela, Monsieur, jugez si je n'ai pas de quoi être bien fière. Mais cela m'a fait souvenir du proverbe qui est que nul n'est prophète en son pays. Tout de bon*, si je savais ce qui sera de la trêve ou de la guerre, j'irais exercer mes prophéties* avec joie dans les deux lieux que je vous marque, parce que je suis persuadée que je n'y serais pas inutile à Sa M[ajes]té et pour cela, croyez-vous qu'il fût impossible que par la voie du prince d'Angleterre, j'eusse des passeports* du prince d'Orange** et de Villahermosa** pour m'en aller demander justice à m[onsieu]r le d[uc] de M[ecklembourg] qui jouit de ma dot sans m'en faire la moindre raison[4].

Je crois que le roi d'Angleterre ne me refusera pas car je sais ce qu'il a dit lorsque m[onsieur] le d[uc] de M[ecklembourg] lui a voulu parler de moi et comme quoi il en a usé quand j'ai été à Hambourg, si bien que S[a] M[ajes]té n'a qu'à ordonner, il ne lui en coûtera rien[5] pour que j'hasarde à me consoler de m'être mariée en Allemagne, pourvu que je lui puisse être bonne à quelque chose. Je ne lui fais pas valoir mon sacrifice en partant d'ici car j'y quitte fort peu de choses. Elle n'a donc qu'à commander et compter que j'obéirai avec joie. Je crois que je vaudrai autant qu'un méchant résident qui n'aurait mille entrées sans audience et dont je crois l'on se méfierait fort en cas que l'on en voulût souffrir ce qui ne se peut plus dans ce temps-ci[6]. [X]

[3] Voir p. 109-12.
[4] Pp. 102-04.
[5] « Serving the king was a genuine prerogative of the nobility and could thus not lead to any remuneration » in Félicité, 'The presence'.
[6] Ibid. En référence à cette lettre, Félicité montre que la duchesse souhaite prouver son aptitude en soulignant les liens personnels qu'elle a avec les princes and que « as a noble woman, she would be invited to the home of the German princes as a private person, something that was impossible for an accredited resident ». Elle n'a pas besoin d'audience pour s'entretenir avec ses amis les princes.

35 M[ademoise]lle de la Trémoïlle est brouillée avec la reine de Danemark[7] .[X] Je n'en dirai pas davantage de crainte d'importuner d'une si grande missive qui ne part que d'un bon principe p[ou]r Sa M[ajes]té et de bon cœur assurément. [XXX]

[7] Charlotte-Amélie de Hesse-Cassel.

63. [À CHARLES II]

De Paris, le 12 mars [1678][1]

British Library, ms. 32095, f° 313-15

J'ai pensé prendre une charge dans la maison de m[adam]e d'Este** afin d'avoir encore une fois la joie et la douleur de revoir V[otre] M[ajes]té. Mais la crainte d'en être méconnue m'a retenue jusqu'à ce que je sache si une grosse et laide Allemande peut paraître devant le meilleur roi du monde, quoiqu'ingrat pour moi[2]. Cependant, je lui demande en grâce de me faire avoir des passeports* de m[onsieu]r [sic] le prince d'Orange** et de Villahermosa** pour avoir la liberté d'aller chez des princesses de mes amies en Allemagne, parce que le Conseil de l'empereur[3] refuse une commission pour me faire faire justice par m[onsieu]r le duc de Mecklembourg, à cause que je suis en France. Et comme il n'est pas juste que ce prince ait touché beaucoup d'argent de moi sans, du moins, me faire une pension, je suis résolue de lui faire donner et je ne le puis sans sortir pour un temps de ce pays-ci. C'est une chose qui ne me fera nulle peine, par le plaisir que j'aurai de revoir mes bons amis d'Allemagne[4]. Sans la crainte du trajet de la mer, je serais au comble de mes joies de passer par l'Angleterre afin d'avoir l'honneur de protester moi-même à V[otre] M[ajes]té qu'elle peut s'assurer qu'il n'y

[1] La côte de la BL indique que cette lettre est adressée à Jacques II et qu'elle a été écrite entre 1685 et 1688. Notre datation est étayée par au moins deux indices. Dans la let. 62, l. 22-23, la duchesse annonce vouloir s'adresser à Charles II pour obtenir des passeports, ce qui est l'objet de ce pli. Elle se serait référée à Marie-Béatrice d'Este, princesse de Modène et épouse de Jacques d'York comme « la reine », si Jacques était déjà roi. Les deux lettres conservées à la BL ont été aimablement retranscrites par Prof. Richard Maber.

[2] Rappelons la passivité de Charles II lors de la détention de la duchesse à Schwerin au printemps 1673, let. 49, note 1.

[3] Le Conseil Impérial Aulique*.

[4] Elle ne dévoile pas ici le véritable objet de son voyage.

a personne au monde qui ait jamais eu tant de respect ni si j'ose dire tant d'amitié que […][5]

15 princesse de Châtillon.

[5] Sa ou la. Comme indiqué ci-dessus, Prof. Maber a retranscrit cette lettre et n'a pu déterminer l'article d'origine.

ALLEMAGNE : 1678-1679

64.[AU MARQUIS DE POMPONNE]

De Celle[§], le 30 décembre [1678]

AD, Mecklembourg 2, f° 262

Je crois que m[onsieu]r de Rébenac[**] vous mande l'état où sont les choses ici et comme quoi l'on fait ce que l'on peut pour différer à conclure, dans l'espérance de savoir la volonté du roi[1]. Mais si l'on n'a point de nouvelles, l'on ne pourra pas résister aux offres avantageuses que l'envoyé de l'empereur a faites[2]. L'on m'en a fait confidence et je ne pouvais pas résister à l'envie de vous en faire part, sans que je croie que tout vous est indifférent parce que, Dieu merci, le roi est au-dessus de tout et moi passionnée qu'il soit persuadé de mes profonds respects et de la passion que j'ai de lui plaire. [X]

[1] La duchesse se trouve à Celle[§] depuis quelques semaines et a fait venir le comte de Rébenac afin qu'il l'assiste et convainque les ducs de Celle de s'allier à la France (p. 104).

[2] L'empereur cherche également à attirer le duc de Celle dans son camp. L'envoyé se nomme Christoph de Royas y Spinola (1626-1695). Ce prélat franciscain d'origine espagnole est l'un des diplomates les plus influents de Léopold Ier.

65.[AU MARQUIS DE POMPONNE]

De Celle[§], le 2 janvier [1679]

AD, Mecklembourg 2, f° 264-67

Pour suivre la coutume d'Allemagne, il vous faut souhaiter une bonne et heureuse année avant que d'entrer en matière, ni que de vous dire [sic] que nous sommes un peu tristes de n'avoir point de réponse sur ce que je vous ai mandé[1]. M[onsieu]r de Rébenac[**] en est fort chagrin de son côté. Il est parti cette nuit pour aller à Hambourg chercher ses lettres [d'accréditation]. Il nous avait fort assurés qu'il aurait un courrier mais, cela non plus qu'autre chose ne paraît pas et cela fait juger ici que l'on a beaucoup de mépris en récompense d'une si grande vénération qu'elle ne se peut exprimer, si ce n'est au désir d'être des alliés de S[a] M[ajes]té. L'on croit s'être réduits à peu de choses pour avoir cet honneur.

Je vous ai envoyé tout ce qui m'en a été dit et j'ai fait que l'on s'en est expliqué bien au [sic] long avec m[onsieu]r de Rébenac. Je souhaite que cela soit agréable à S[a] M[ajes]té et, cependant, je la supplie très humblement avant que la paix avec l'empereur soit signée[2], d'ordonner à messieurs les plénipotentiaires de faire les demandes sur la justice que j'ai droit de prétendre de m[onsieu]r le duc de Mecklembourg[3]. Il nous menace tous les jours

[1] Un édit de janvier 1563 fixe pour tout le royaume de France le début de l'année au 1er janvier. La coutume doit donc être la même que dans l'Empire.
[2] La troisième partie du traité de Nimègue sera signée le 5 février 1679 entre la France et le Saint-Empire.
[3] Les plénipotentiaires français envoyés à Nimègue sont le maréchal d'Estrades, Colbert de Croissy et le comte d'Avaux. En quoi ses différends conjugaux peuvent-ils être avoir une importance lors de la signature d'un traité d'une telle ampleur ? Elle semble surestimer sa position et son influence.

d'aller à Vienne et je ne crois pas que le roi me refuse sa protection, puisqu'il l'accorde à beaucoup d'autres qui ont de plus fortes parties[4] que moi. Si la chose était difficile, je n'aurais pas osé importuner S[a] M[ajes]té mais je suis assurée que cela sera aussitôt accordé que demandé, parce que l'empereur n'en n'a pas tant reçu de services que m[onsieu]r le prince de Bade[5]. [X] Et nous avons ici les demandes que le roi fait contre lui, avec celles qu'il fait pour m[onsieu]r le prince de Salm[6] et pour m[onsieu]r de Schomberg[**7]. Tout cela a des parties mais, pour moi, je n'en n'ai point et cela m'abrégera toutes sortes de chicanes[*] dont l'on aurait peine à voir la fin au lieu que, de cette manière, cela sera bientôt terminé et exécuté par des princes que l'on nommera. Je n'ai pas laissé d'envoyer à Spire[§] pour avoir la confirmation de la sentence obtenue à Paris[8]. C'est assez vous parler de mes affaires et vous fatiguer de ma méchante écriture. C'est pourquoi, Monsieur, je finis en vous demandant un peu de part en vos bonnes grâces. [XXX]

[4] « Tous les devoirs ou […] toutes les autres choses que quelqu'un fait en particulier » (Fur.).
[5] Louis-Guillaume, margrave de Bade-Bade de 1677 à 1707.
[6] Charles-Théodore, prince de Salm-Neuville (1645-1710).
[7] Les plénipotentiaires français, en plus du traité qui regarde les intérêts de leur royaume, présentent à Nimègue des articles séparés « par lesquels ils demandaient que l'empereur s'obligeât de faire que le prince régent de Bade satisfît sa mère de toutes les conventions et de toutes les sommes qui lui étaient dues : que le prince de Salm ne pût être troublé par le duc de Lorraine […] ; que l'électeur Palatin rendît au maréchal de Schomberg les bailliages d'Althem et de Neustat », in Jean-Yves de Saint-Prest, *Histoire des traités de paix et autres négociations du XVIIe siècle depuis la paix de Vervins jusqu'à la paix de Nimègue*, 2 vols (Amsterdam : J.-F Bernard, 1725), II, p. 456.
[8] La séparation de biens prononcée par le Châtelet en novembre 1664. Si elle est confirmée, alors le duc sera obligé de lui verser une pension.

66.[AU MARQUIS DE POMPONNE]

De Celle[§], le 9 janvier 1679

AD, Mecklembourg 2, f° 268-71

Je reçois dans le moment votre lettre du 23[1] par laquelle je me suis vue en état de confirmer ce que j'avais déjà dit que le secret que S[a] M[ajes]té et messieurs ses ministres savaient garder lorsqu'ils avaient affaire à des gens de bonne foi. Outre cela, vous m'avez encore mandé des choses capables de persuader que j'ai eu raison de demander que l'on ne conclue pas avec l'envoyé de l'empereur et que l'on remît les autres jusqu'à ce que j'eusse de vos nouvelles. Le premier est parti, il ne reste plus ceux de Brandebourg[2] et de Danemark, lesquels l'on amuse du mieux que l'on peut. Cependant, ils prenaient un si grand ombrage de m[onsieu]r de Rébenac que j'ai été contrainte de le renvoyer[3], disant – et le duc [de Celle] aussi – que je ne l'avais fait venir que pour mes affaires avec m[onsieu]r le d[uc] de Mecklembourg. Cela les a un peu remis[*].

Mais si vous nous envoyez quelque chose de bon, je vous assure, Monsieur, que vous pouvez assurer S[a] M[ajes]té qu'elle aura un prince le plus fidèle et le plus zélé pour son service qu'il en ait jamais eu car, sans mentir, je n'en pourrais pas faire ni dire davantage qu'il fait. Et après cela, je crois que c'est tout dire puisque rien au monde n'approche de la passion que j'ai en toute ma vie de faire quelque chose qui fût agréable à S[a] M[ajes]té.

[1] Lettre du 23 décembre qui a donc mis plus de deux semaines à arriver, in AD, Mecklembourg 2, f° 237.
[2] Franz von Meinders (1630-1695).
[3] Rébenac semble être à Hambourg dans l'optique d'attendre les instructions, l. 22. La duchesse cherche à démontrer à tout prix qu'elle est indispensable et se décrit comme la supérieure du comte.

Jugez par-là, Monsieur, de la joie que vous me donnez par votre dernière lettre et comme quoi je vais redoubler tout ce que je croirai qui lui pourra donner une satisfaction entière. [biffé]

Ce que je viens de dire a tout à fait remis* les esprits qui croyaient ne pouvoir plus compter sur rien de v[otre] part, voyant que je n'avais point de vos nouvelles. Si elles viennent comme je l'espère, nous irons faire un voyage à Hambourg, afin d'être plus libres et d'avoir des prétextes d'y voir m[onsieu]r de Rébenac, lorsqu'il aura reçu les instructions dont vous me parlez et sur lesquelles vous me ferez bien de justice de croire que je n'oublierai rien de tout ce que je croirai qui pourra être agréable à S[a] M[ajes]té. Obligez-moi, Monsieur, de l'en assurer et de me croire plus que personne entièrement à vous. [XXX]

Je viens de recevoir une lettre de m[onsieu]r le comte de Königsmarck** qui me prie de lui faire avoir un passeport* pour venir me voir ici[4]. Je lui en enverrai un demain et je souhaiterais qu'il peut persuader dans son pays de laisser le peu [que] l'on souhaite ici[5]. Je pense que cela débarrasserait S[a] M[ajes[té], qui ne le veut pas faire proposer et par ce moyen, les choses seraient bientôt faites et il ne lui en coûterait pas beaucoup de choses, si ce n'est pour faire la guerre au Brandebourg.

[4] Bély indique que « les diplomates à l'étranger remettaient aussi des passeports », in *Espions*, p. 677. Le fait que la duchesse soit à même de remplir cette fonction est révélateur : malgré son caractère officieux, elle exerce les prérogatives d'un véritable représentant à l'étranger.

[5] La pierre d'achoppement a trait aux territoires conquis sur la Suède que le duc de Celle exige de conserver et que la France veut qu'il restitue (p. 106).

67.[AU MARQUIS DE POMPONNE]

D'Osnabrück, le 16 janvier 1679

AD, Mecklembourg 2, f° 273-79

Je n'ai pu refuser au duc et à la duchesse de ce lieu de les venir voir[1], si bien que j'y suis depuis quinze jours[2], dans la vue de tâcher de raccommoder les deux frères[3] car, de mon naturel, je suis née fort pacifique et, de plus, j'ai le bonheur que des deux côtés l'on l'on [sic] se fie assez en moi, de sorte que j'ai quelque espérance. Mais je n'en puis rien dire de positif que lorsque je serai à Celle[§]. J'y vais dès aujourd'hui parce que le duc me vient d'envoyer un courrier pour m'apporter la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire, accompagnée d'une de m[onsieu]r le comte de Rébenac, qui me mande de m'en retourner en diligence, parce qu'il a enfin retrouvé ses paquets dans lesquels sont les instructions que nous souhaitons depuis si longtemps. Il ajoute à cela qu'il serait un corps sans âme s'il se voyait à Celle sans moi[4].

Le duc et la duchesse mandent qu'ils partent pour venir sur mon chemin si bien, Monsieur, que je pars dans le moment pour me trouver au rendez-vous et ce n'est pas avec peu de joie, puisque vous avez eu la bonté de me donner celle qui me touche le plus dans le

[1] Ernest-Auguste, évêque d'Osnabrück et Sophie de Hanovre.
[2] Cela semble peu plausible étant donné que sa précédente lettre a été écrite de Celle le 9 janvier. Peut-être voulait-elle écrire « cinq ».
[3] Voir pp. 109-11.
[4] Dans une lettre à Pomponne du 18 janvier, Rébenac confirme avoir demandé le retour de la duchesse, ajoutant que « m[onsieu]r le duc de Celle[**] ne la croit pas nécessaire ». Il est d'avis qu'elle aurait été véritablement utile en cas de difficulté majeure. En outre, le secrétaire d'État a demandé à son résident de ne pas dévoiler à la duchesse la totalité des instructions. Peut-être craint-il qu'elle ne les divulgue au duc de Celle, in AD, Brunswick-Hanovre 14, f° 41-43.

monde, qui est de m'assurer que S[a] M[ajes]té est contente de mes soins. Je puis jurer que je n'ai eu d'autre but en partant de France que de chercher quelque occasion de lui plaire.

J'ai trouvé que l'on était ici fort porté à faire la nouvelle alliance qui se propose avec tant d'instance du côté du Danemark et du Brandebourg et des autres que vous savez sans doute[5]. Mais j'ai fait comprendre que je m'étais aventurée d'en proposer une bien meilleure, de laquelle il entendrait parler dès que je serais à Celle[§], qu'en attendant il fallait qu'il se disposât d'y entrer, quoiqu'il me parût un peu chagrin de ce qui se passa l'année passée[6], sur quoi je lui ai dit ce que je devais et la bonne grâce avec laquelle le roi avait reçu les articles que j'eus l'honneur de lui présenter, mais qu'il se devait fâcher contre les alliés avec lesquels il s'était engagé, qui avaient fait une paix sans leur dire, que lorsque l'on avait l'avantage de l'être avec la France, que l'on ne courait pas ce risque-là.

Je crois l'avoir si bien persuadé qu'il a écrit sur l'heure à m[onsieu]r le maréchal de Platen[7] qui est à Nimègue de sa part de surseoir des choses qu'il lui avait mandé de faire. Il m'a conté les ombrages que je donnais à tous les envoyés qui le sont venu voir au retour de Celle[§], sur quoi je lui ai dit les plaintes que m[onsieu]r de Buchwald[**] faisait au duc de ce que je répondais si bien et sans m'embarrasser qu'il n'y pouvait rien comprendre. Je souhaite qu'il ait lieu de l'entendre à la fin et que tout aille comme je le souhaite car je suis sûre que S[a] M[ajes]té en sera en [sic] contente et servie avec le dernier honneur car ces princes-ci en sont tout remplis. [X]

[5] Nous avons vu précédemment que les ducs étaient sollicités de toutes parts, ce qui démontre l'importance stratégique du duché.
[6] Nous ignorons de quoi il s'agit.
[7] Époux de Clara-Élisabeth von Platen-Hallermund, favorite du duc de Hanovre et maréchal et grand chambellan de la cour d'Osnabrück.

Au reste, je leur ai parlé d'un mariage dont je veux surprendre mon frère. C'est [celui] d'un prince de Frise Orientale[8] avec ma nièce[9]. Ils sont les tuteurs et la mère leur a remis de songer à marier son fils[10]. Il a plus de deux cent mille écus de rente et le plus beau pays que l'on saurait voir. Mon affaire est déjà assurée du côté des deux tuteurs et la princesse doit venir à Hambourg ou ailleurs pour me voir. J'espère que je n'en reviendrai pas que nous ne soyons d'accord mais je ne veux rien assurer à mon frère qu'après ce temps. [X]

Nous avons ici un Italien qui s'est sauvé d'Angleterre, crainte d'y être martyr. Il a beaucoup d'esprit et selon toutes les apparences, quoiqu'il ne dise rien, je crois qu'il avait quelque commission du pape[11]. Nous avons vu toutes les lettres que le secrétaire que l'on a fait mourir écrivait au père de la Chaise[**] et un gentilhomme de Mecklembourg qui s'y est trouvé a sauvé, à la prière de la reine d'Angleterre, un grand nombre de catholiques dans lesquels il y avait sept ou huit jésuites[12].

Si les propo[si]tions qu'a faites l'envoyé de l'empereur sur la religion avaient lieu en ce pays, cela ferait un bon effet. Je ne vois pas que cela soit trop difficile parce qu'ils croient que l'on se peut sauver des deux côtés. Il ne reste donc plus que de faire trouver l'intérêt qui se pourrait par les grands évêchés et les lieux d'église. Le roi en a tant donnés au duc de Neubourg[**] que pour sauver des maisons et des États entiers, les papes ont toujours accordé que l'on en tienne [sic]. C'est un ouvrage de la paix réservée à S[a] M[ajes]té pour couronner

[8] Dans le texte *Autefrise* de l'allemand Ostfriesland. Cette région historique est actuellement bordée par la mer du Nord et se situe à l'Ouest de l'Allemagne, à la frontière avec les Pays-Bas. Le prince à marier est Christian-Eberhard (1665-1708), prince de Frise-Orientale en 1690.

[9] Angélique-Cunégonde de Montmorency-Luxembourg (1666-1736) deviendra finalement princesse de Neuchâtel en épousant Louis-Henri de Bourbon-Condé en 1694. Contrairement à ce qu'indique Fromageot, il ne peut s'agir de Marie-Louise, une autre de ses nièces qui l'a accompagnée, car elle est fille de sa sœur et pas de son frère, in *Une Cousine*, pp. 299-300. Sur l'établissement de ses nièces et neveux, voir pp. 122-24.

[10] Charlotte de Württemberg (1645-1699), régente durant la minorité de son fils de 1665 à 1690.

[11] Innocent XI.

[12] Il s'agit des répercussions du prétendu complot papiste dénoncé par Titus Oates en Angleterre, voir p. 185. Nous ignorons pour quelle raison le sujet italien menacé a choisi de se réfugier en terre luthérienne. Le message du pape pourrait constituer une tentative d'amener l'évêque d'Osnabrück à se convertir.

sa gloire, car il n'y a rien à lui désirer que de l'être autant dans l'autre monde qu'il ne l'est dans celui-ci. Ce sont les vœux que je fais tous les jours, de quoi je vous supplie, Monsieur, de l'assurer et en votre particulier de me faire la justice d'être bien persuadé de l'estime que j'ai pour vous.

55 Isabelle-Angélique

68.[AU MARQUIS DE POMPONNE]

De Celle[§], le 23 janvier 1679

AD, Mecklembourg 2, f° 282-84

Vous voyez, Monsieur, que je suis de retour en ce lieu où l'on m'a dit que l'on m'attendait avec impatience, premier que de conclure. Mais, je pense que je vous puis assurer que c'est une affaire faite puisque, si le roi n'a pas agréable la bagatelle que l'on demande[1], l'on ne rompra pas pour cela. Je me suis trouvée encore à Osnabrück, lorsque l'on y a fait part des offres que vous feriez. Cela surprit fort à l'abord et m[onsieu]r l'évêque m'apporta la lettre aussitôt, m'en demandant mon avis, sur quoi vous pouvez croire ce que je dis et comme je tâche de le persuader que les suites d'une alliance avec S[a] M[ajes]té l'aiderait bien davantage et que l'on n'y courrait pas le risque d'être trompé comme ils l'ont été de leurs alliés, cela lui donna un peu de courage[2]. L'on attend sa réponse aujourd'hui ainsi que l'arrivée de m[onsieu]r de Buchwald[**] qui était parti à [sic] même temps que moi, disant à tous ses amis et à m[onsieu]r l'évêque d'Osnabrück qu'il n'était point en repos tout depuis qu'il m'avait vue arriver en Allemagne. L'on se prépare à lui faire avaler le calice lorsqu'il sera de retour.

[1] Il s'agit vraisemblablement du « bailliage[*] de Thedinghausen, une petite terre située entre les rivières de la Weser et de l'Aller », reçu en compensation par le duc de Celle, in Malettke, *Les Relations*, p. 362. Il obtient également trois cent mille écus.

[2] Dans une lettre du même jour, Rébenac écrit à [Pomponne] : « mad[ame] de Mecklembourg est revenue d'Osnabrück. On a su par elle que m[onsieu]r l'évêque avait traité les offres du roi de bagatelles », in AD, Brunswick-Hanovre 4, f° 56-58. La duchesse tente donc de déformer la vérité à son avantage. L'avenir prouvera qu'elle avait raison, l'évêque se rangeant finalement (provisoirement) du côté de la France.

Cependant, Monsieur, voilà tous les pouvoirs* arrivés et les choses en l'état que S[a] M[ajes]té les peut souhaiter, dont j'ai une joie extrême. J'ai reçu trois de vos lettres à la fois, par lesquelles vous m'assurez que le roi est satisfait de mes soins. Je vous assure, Monsieur, que cela seul fait tout le plaisir de ma vie et que vous ne sauriez trop l'en assurer. Je me donne l'honneur de lui écrire[3] et j'espère que la semaine qui vient, nous aurons lieu de vous envoyer toutes les affaires faites. M[onsieu]r de Rébenac** est allé pour achever son journal[4]. Je crois qu'il n'aura pas de quoi se repentir de la violence que je lui ai faite de venir ici, lorsqu'il n'en osait approcher. J'avais envie pour la rareté du fait de signer avec lui, mais puisque je suis venue à bout d'une chose dont je vous ai tant importuné et que S[a] M[ajes]té en est contente, je ne me soucie pas du reste et suis cette année comme l'autre entièrement à vous.

Isabelle-Angélique

[3] AD, Mecklembourg 2, f° 280-81.
[4] « Mémoire de ce qui se fait, de ce qui se passe chaque jour » (Fur.).

69.[AU MARQUIS DE POMPONNE]

De Celle, le 29 janvier 1679

AD, Mecklembourg 2, f° 285-87

Je ne répèterai point tout ce que m[onsieu]r de Rébenac** vous mande, crainte de vous fatiguer. Je vous dirai seulement que m[onsieu]r de Buchwald** arriva hier, comme le duc [de Celle] me menait entrevue avec la princesse sa fille**[1] et beaucoup d'autres qui suivaient. Et comme il aime fort ce petit bonhomme[2], il était fort embarrassé et ne me voulut point quitter, crainte qu'il voulût entrer en matière, de sorte que la duchesse et moi ne le quittâmes pas de tout le soir. Cela fit qu'il nous déclara qu'il avait ordre du roi son maître de ne point partir d'ici que son traité ne fût signé. Le prince était en peine que répondre si bien que je pris la parole et je dis tout [sic] que j'étais résolue aussi de ne point partir que je n'eusse fait celui du roi mon maître. Ils furent tout surpris et le bonhomme répartit que son roi était trop dans mes intérêts pour que je lui fisse un si méchant tour[3]. Je soutins mon affaire, [ce] qui fit rire le duc [de Celle] parce qu'il savait tout ce qu'il lui avait dit sur mon sujet. Il est dans une si terrible tristesse depuis cela qu'il ferait pitié s'il s'agissait d'une autre affaire ; mais pour celle-ci, il y a trop longtemps que je la souhaite pour n'avoir pas de la joie de la voir finie.

[1] Sophie-Dorothée de Brunswick-Lunebourg.
[2] Ce terme n'est pas nécessairement connoté péjorativement.
[3] Le roi du Danemark, Christian V, a épousé la sœur des ducs de Brunswick-Lunebourg, Sophie-Amélie, en 1667. Il est, par conséquent, d'autant plus admirable que Mme de Châtillon ait réussi à leur faire conclure un traité avec la France, plutôt qu'avec leur beau-frère.

Cependant, Monsieur, je vous dirai qu'elle est troublée par l'injustice que vous m'avez faite. J'en écris à m[onsieu]r l'abbé de Feuquières[4] fort amplement, il ne serait pas juste de vous en rompre la tête. C'est pourquoi, Monsieur, je finis en vous conjurant d'assurer S[a] M[ajes]té de tout ce que v[ou]s savez et que je sens pour elle [X] et en votre particulier, Monsieur, j'espère que vous me ferez une petite réparation et qu'il ne vous arrivera plus de me croire capable de vous manquer.

Isabelle-Angélique

J'avais toujours espéré comme j'avais dit à la duchesse qu'elle aurait quelque présent[5], mais c'était avant que j'eusse mis m[onsieu]r de Rébenac dans l'affaire, de sorte que si cela lui fait plaisir, j'en serai bien aise. [X]

[4] Philibert-Charles de Pas de Feuquières (1657-1726) est l'un des fils cadets du marquis de Feuquières et l'un des frères du comte de Rébenac. Il a été vicaire-général de Sens. Étant donné que la paroisse de Châtillon-sur-Loing dépend du diocèse de Sens, il est probable que le mécontentement de la duchesse de Châtillon-sur-Loing soit lié à la fondation de son couvent de bénédictines.

[5] La duchesse de Celle recevra effectivement des diamants en récompense de ses services (p. 169).

70.[AU MARQUIS DE POMPONNE]

De Celle[§], le 14 février [1679]

AD, Mecklembourg 2, f° 302-07

Me voilà de retour dans ma résidence avec un rhume si violent que j'ai peur de mourir et par conséquent de n'avoir pas la joie de me revoir en France où je n'espère pas d'aller si tôt que je le voudrais parce que j'ai entrepris la réunion des deux frères, qui est un ouvrage un peu difficile parce qu'elle ne se peut faire sans le mariage de la princesse d'ici, et du côté d'Osnabrück, l'on a peine à se résoudre à cause des seize quartiers[*1]. Je crois qu'ils sont bons mais comme vous savez, Monsieur, l'on y est ici un peu difficile et surtout m[adam]e la duchesse d'Osnabrück[**] qui ne parlait pas moins pour son fils aîné que d'une fille de roi. Cependant, l'amitié qu'elle a pour moi fait qu'elle m'écoute et m[onsieu]r son mari aussi.

Je leur ai fait comprendre qu'ils perdront beaucoup s'ils laissent faire le mariage de Brunswick parce qu'il y a de grandes dettes dans cette maison, où le plus clair de celle-ci s'en ira et toutes les acquisitions que l'on a faites et que l'on fera. Outre cela, s'il venait un garçon, m[onsieu]r le duc de Celle[**] vivra assez longtemps pour le maintenir son héritier. S'il le voit, cela le pourrait faire changer de sentiments. Et pour l'éviter, il faut prendre toutes les sûretés que l'on pourra. J'ai proposé durant mon séjour de Hanovre[§] à m[onsieu]r l'évêque qui demandait des places fortes, qu'au lieu de cela, à quoi l'on ne veut pas consentir ici, que l'on y mettrait un gouverneur agréable, lequel fera serment qu'en cas que la duchesse [de Celle] devint grosse, il remettra la place entre les mains de m[onsieu]r l'évêque [biffé] qui

[1] Les deux frères étant le duc de Celle et l'évêque d'Osnabrück. Voir p. 110.

[biffé] la gardera si c'est un fils, mais si c'est une fille, il la rendra. Tous les officiers feront la même chose et l'on ne pourra rien changer que ceux qui seront dans la place n'en fassent autant. Au surplus, l'on donnera cinquante mille écus de rente en souveraineté et cent mille écus d'argent comptant. J'ai avancé cela de moi, car l'on ne voulait donner que quarante mille écus de rente mais enfin j'ai tant prié et reprié ce duc et la duchesse aussi qu'il y a consenti. J'attends dans le moment ce que l'on me répondra et comme c'est l'ordinaire de trouver des traverses dans de telles affaires, l'on n'en manque pas car tout le monde n'aime pas autant la paix que moi et même les plus proches s'y opposent.

Je pense que si S[a] M[ajes]té désire que m[onsieu]r l'évêque de Münster fasse la sienne, qu'elle n'a qu'à dire et même à commander[2]. M[onsieu]r le duc de Celle** sort de ma chambre, qui m'a dit qu'il lui témoigne en avoir grande envie et j'ai parlé à son envoyé qui est demeuré d'accord que c'était le meilleur parti que de s'engager pour jamais à la France. Voyez donc, Monsieur, si le cœur vous en dit et pour m[onsieu]r l'évêque d'Osnabrück, mandez-moi quelque bonne chose à lui dire. Je l'obligeai, lorsque je l'ai vu, d'écrire une lettre si tendre à m[onsieu]r son frère que cela a tout adouci. Il y a plus de trois années que cela n'était arrivé. Je ne songe pas que vous avez d'autres affaires et que ce n'est que pour vous rendre compte de tout ce que je fais que je vous importune sans doute. Je vous en demande mille et mille pardons et vous supplie de juger que c'est un mauvais effet d'une bonne cause puisque je vous dois persuader des sentiments d'estime et d'amitié que j'ai pour vous. [XXX]

Nous attendons la ratification avec impatience.

[2] Christoph Bernhardt Von Galen**, prince-évêque de Münster est remplacé à sa mort en 1678 par le pacifiste Ferdinand de Fürstenberg (1626-1683), qui accepte peu après de restituer à la Suède les conquêtes faites au cours de la guerre de Hollande. Un traité de paix avec la France est signé le 29 mars 1679.

71.[AU MARQUIS DE POMPONNE]

De Celle[§], le 3 mars 1679

AD, Mecklembourg 2, f° 323-30

J'appréhende si fort, Monsieur, que mes lettres ne soient trop fréquentes que cela m'a fait laisser passer deux ordinaires[*] sans vous en fatiguer[1]. Mais pour celle-ci, je crois vous devoir avertir que le duc de Lorraine[**] fait les dernières instances et toutes les offres que l'on se peut imaginer pour entrer en traité[2], le roi de Danemark[**] encore de même s'y joint, offrant de ne se point accommoder que toutes les conquêtes ne restent.

Tout cela donne [biffé] une grande impatience [biffé] que la ratification soit venue, mais plus que tout m[onsieu]r l'électeur de Brandebourg demande que l'on laisse passer trois mille hommes qu'il fait marcher du côté du Rhin[3]. J'ai fort prié, comme vous pouvez penser, que l'on le refuse ou du moins que l'on diffère la réponse jusqu'à ce que l'on ait de vos nouvelles mais le duc m'a dit que cela l'embarrasserait parce que si Sa M[ajes]té n'avait pas les choses qui se sont faites agréables qu'il laisserait passer et s'il les ratifie, qu'il refusera tout d'abord.

[1] Les départs de Paris à Hambourg sont bihebdomadaires ; cela doit être également le cas dans le sens inverse, p. 247.

[2] A Nimègue, « le duc Charles V de Lorraine, soutenu par Charles II d'Angleterre et Léopold Ier, demandait que le duché de Lorraine fût restitué dans l'état territorial dans lequel il se trouvait en 1624. […] Mais toutes les protestations […] furent complètement inefficaces. Finalement, les Français eurent gain de cause, car Charles V refuse quant à lui les conditions qui lui avaient été faites », in Malettke, *Les Relations*, p. 359. Voir également pp. 112-15.

[3] Le Grand Électeur ne s'est toujours pas résigné à déposer les armes, alors qu'une partie des traités de Nimègue a déjà été signée. Ce sera chose faite le 29 juin, à Saint-Germain. Le Danemark est, à cette date, toujours en guerre.

J'ai cru, Monsieur, que je devais vous en rendre compte comme je ferai de tout ce qui se passera. L'on m'a priée de ne pas parler des propositions de m[onsieu]r le duc de Lorraine, c'est pourquoi vous ne ferez pas paraître, s'il est bon d'en témoigner quelque chose, que vous le savez par moi[4].

M[onsieu]r de Rébenac est depuis longtemps à Hambourg, fort chagrin à ce qu'il me paraît de ne voir pas le retour de son courrier et de crainte que S[a] M[ajes]té ne soit pas entièrement satisfaite. Mais dans la vérité, il a fait tout du mieux qu'il a peu. J'ai reçu des lettres de m[onsieu]r le comte de Königsmarck** qui est fort fâché de ce que le passeport* que je lui ai envoyé ne lui peut servir pour venir ici comme il avait envie, mais le roi de Danemark ne le veut pas laisser passer[5]. Il renvoie ici m[onsieu]r de Guestorf[6] qui en était parti ~~car.~~ Il écrit de lui retenir une maison et pour sa femme, cela fait juger qu'il croit faire du séjour et qu'il ne croit pas que l'on soit d'accord avec la France. Je pense que lorsque cela paraîtra, qu'il pourra bien s'en retourner quoiqu'il soit fort agréable au duc parce qu'il aime autant que lui la chasse. [X]

Nous attendons ici m[adam]e la princesse de Frise Orientale[7] qui était venue à Hambourg croyant que nous nous y pourrions trouver. Mais j'ai eu un si cruel rhume tout depuis que je suis venue de Hanovre qu'il m'a été impossible d'entreprendre de passer l'Elbe sur la glace, si bien que toute la compagnie qui attendait là sera mardi ici p[ou]r passer le carnaval, les comtesses de Königsmarck et encore une de Suède que m[onsieu]r de Rébenac** me mande de faire prier. Je veux qu'il soit aussi de la partie. Je lui en écris, c'est pourquoi je l'espère.

[4] Voir pp. 112-15 pour l'affaire du duc de Lorraine.
[5] Voir let. 66, l. 26-27.
[6] Nous ignorons de qui il s'agit.
[7] Voir let. 67, l. 33-37. Elles souhaitent arranger un mariage entre la nièce de la duchesse de Châtillon et le fils de la princesse.

Il me mande que m[onsieu]r le duc de Mecklembourg s'est trouvé où il était, faisant ses prônes* ordinaires. L'on m'a assurée d'ailleurs qu'il fait demander une des princesses de Güstrow en mariage. C'est assez bien s'adresser après en avoir traité sa s[oeu]r comme il a fait[8]. Mais je viens d'écrire à m[onsieu]r le c[omte] de Rébenac de trouver moyen de lui dire que je suis une si bonne femme que p[ou]r lui donner cette satisfaction, j'offre tout ce qui dépendra de moi pourvu que l'on trouve quelque expédient* honorable. Cela lui ôtera du moins le plaisir qu'il a de croire qu'il me fâche lorsqu'il fait de telles propositions[9]. Durant ce temps-là, j'attends ce qui se sera fait à Spire§ sur ma requête mais, pour peu que l'on ne m'y rende pas justice comme l'on appréhende à cause que je suis française ou que l'on veuille traîner les choses en longueur, savez-vous, Monsieur, que j'ai dit au duc que je suis résolue de me jeter dans la place de Bützow§ pour apprendre à m[onsieu]r le duc de M[ecklembourg] d'avoir un million au chevet de son lit sans vouloir entrer en raison sur ce qu'il me doit ? Je ne ferai pourtant rien que je ne sache si Sa M[ajes]té ne le trouverait pas mauvais. Mais, je crois que le seul moyen de mettre m[onsieu]r le duc d[e] M[ecklembourg] à la raison est celui-là car pour ravoir sa place, il traitera et je demande le général du Cercle*[10] pour garant[11]. Cela serait plus prompt qu'un procès dont on ne voit jamais la fin en ce pays non plus qu'en d'autres.

[8] Si cette rumeur est avérée, il semblerait que le duc de Mecklembourg-Schwerin ait souhaité épouser l'une des filles de son cousin de Mecklembourg-Güstrow, plutôt que l'une des sœurs (en 1679, toutes décédées). Ce projet est extrêmement surprenant. D'une part, bien qu'ils soient séparés de biens, le duc est encore marié à la duchesse de Châtillon. D'autre part, ainsi que le souligne Mme de Châtillon, il est peu probable que le duc de Mecklembourg-Güstrow consente à marier sa fille à un homme qui a si mal traité sa sœur.

[9] Malgré tout, la duchesse ne semble pas opposée à cette potentielle union qui l'affranchirait d'un époux encombrant. Il est en revanche peu probable que son mariage puisse être dissous, à moins qu'elle n'ait pensé à un prétexte valable.

[10] Le Cercle impérial auquel elle veut faire appel est celui de Basse-Saxe (p. 191). Il semblerait que le directeur soit, en 1679, Bernstorff**, in Reinhardt, 'Les relations', p. 228.

[11] C'est dans une entreprise quelque peu hasardeuse que veut se lancer la duchesse dans le seul but de recouvrer son argent. Nous la savons joueuse, tout comme son frère. On peut d'ailleurs se demander avec quelles troupes elle a l'intention de prendre la ville de Bützow§.

Mais enfin, Monsieur, quelque avantage qu'il m'en peut arriver, si je croyais que S[a] M[ajes]té ne l'approuvât pas, je ne le ferais pour rien au monde. J'attendrai donc de vos nouvelles avant que de me déterminer. Cependant, Monsieur, je vous demande toujours la même grâce de protester au roi que je mettrais mille vies pour son service [X] et en votre particulier, Monsieur, soyez bien persuadé que je vous suis parfaitement acquise.

Isabelle-Angélique

72.[AU MARQUIS DE POMPONNE]

[De Celle[§], début mars 1679]

AD, Mecklembourg 2, f° 314-22

Vous aurez pu remarquer par ma dernière [lettre] que l'on commençait ici à prendre de l'inquiétude de n'entendre point de nouvelles de la ratification[1]. Mais, enfin, j'en ai eu des vôtres qui m'ont bien fait juger qu'elle était infaillible, si bien que j'ai continué à rassurer. Depuis cela, j'ai vu par la lettre que S[a] M[ajes]té m'a fait l'honneur de m'écrire qu'elle était satisfaite du zèle et de la passion que j'ai de lui rendre mes très humbles services. Cela m'a donné une si grande joie qu'en vérité, Monsieur, je puis dire n'en avoir jamais eu de si sensible. J'ai lu et relu la lettre de S[a] M[ajes]té comme un souverain remède à tous les sujets de chagrin qui se rencontrent dans la vie.

Ceux qui viennent de la part de m[onsieu]r le duc de Mecklembourg sont fatigants car il est ennemi de toute sorte de raison et de justice. Je puis dire qu'il n'y a pas de prince dans l'Allemagne qui ne m'ait offert de me servir. Je vous ai mandé comme quoi le roi de Danemark[**] et m[onsieu]r l'électeur de Brandebourg[**] l'avaient fait[2]. Il y a ici un prince de Halle qui est son propre neveu[3], qui avait charge de

[1] Rébenac apportera la ratification royale le 17 mars.
[2] Let. 71, l. 4.
[3] Halle, ville du land de Saxe-Anhalt. Le dernier curateur épiscopal, Auguste de Saxe-Weissenfels meurt en juin 1680. Étant donné qu'il a épousé en premières noces une sœur du duc de Mecklembourg-Schwerin, peut-être la duchesse de Châtillon fait-elle allusion à ce lien de parenté (de manière assez obscure).

m[onsieu]r son père et de m[onsieu]r l'électeur de Saxe[4] de m'offrir encore sa médiation. Il m'a priée ensuite de le servir dans le dessein qu'il avait de demander la princesse mais je lui ai parlé en bonne tante pour lui éviter un refus et m[onsieu]r le duc de Celle[**] m'a dit qu'il m'en était fort obligé, parce qu'il considère beaucoup m[onsieu]r son père[5].

Du côté d'Osnabrück, l'on a un peu de peine à cause des quartiers[*6] de sorte qu'il n'y a que de furieux avantages qui y puissent faire résoudre et l'on en est demeuré sur la contribution au-delà des cinquante mille écus de rente. Il semble que la duchesse d'ici, parmi ce dessein qu'elle témoigne de la chose, appréhende la réunion. Sans doute qu'elle craint que les premières tendresses des frères reviendraient trop loin. Mais comme son amie, je lui fais voir que c'est la seule chose qui manque dans le bonheur où elle est parvenue que de n'être pas reconnue par des parents d'une telle importance et des héritiers avec lesquels elle aura affaire un jour. Si le duc mourait, ils lui disputeraient toute chose et, de plus, la gloire d'avoir surmonté tout ce qui pouvait justement s'opposer à ce qu'elle est parvenue. Devant moi, elle se rend à mes raisons mais, quand on n'est pas né pour de certaines choses, l'on n'a pas l'ambition d'aller plus loin que ce que l'on a et de plus, elle craint et ne se maintient que par une grande complaisance car elle me disait, il y a deux jours, que toutes les fois que je lui écrivais de Paris pour ramener le duc dans les intérêts de la France, qu'elle faisait de furieuses tentatives pour cela, mais que l'on lui imposait tout d'abord le silence et que si je n'étais venue, elle n'était plus en état de parler. Pour moi, je n'ai pas cessé de le faire

[4] Jean-Georges II (1643-1680), à qui succède son fils Jean-Georges III en août.
[5] Il semblerait que ce prince de Halle ait voulu demander la main de Sophie-Dorothée de Celle[**]. Or, nous avons vu que le duc de Celle trouve plus avantageux de la marier à son cousin germain.
[6] Voir pp. 206-07.

car je n'avais que cela dans l'esprit[7]. Le roi peut bien compter que le duc ne changera de sa vie[8]. Il m'a fait voir des lettres qu'il a reçues de Vienne et des plénipotentiaires de l'empereur par lesquelles l'on lui mande que dès que l'on a vu m[adam]e de Mecklembourg chez lui, que l'on a bien jugé qu'elle n'en partirait pas qu'elle ne l'eût obligé à traiter avec la France et qu'ainsi, voyant que l'empereur ne pouvait plus compter sur les alliés, cela l'avait réduit à faire une paix qui n'était pas seulement avantageuse mais que l'on pouvait dire honteuse.

M[onsieu]r de Chavagnac** qui est fort dans mes intérêts m'a mandé la même chose et que mes affaires à Vienne n'y étaient pas bien reçues. Cela me fait un plus grand plaisir que si j'avais tout le duché de Mecklembourg car il est vrai, Monsieur, que j'ai une passion de plaire au roi qui va bien près de la folie[9]. Si j'étais plus jeune et plus belle, cela serait bien terrible à prononcer mais l'on peut dire avec regret que je puis parler sans rien hasarder et me servir de votre extrémité pour protester à S[a] M[ajes]té que je vivrai et mourrai dans les mêmes sentiments[10].

J'ose me vanter d'y avoir vécu puisque durant les guerres, il n'y avait de sûreté que dans ma maison pour tous ceux que la reine-mère et m[onsieu]r le Cardinal envoyaient à Paris. J'étais déclarée pour la paix et lorsque l'on m'a exilée, il fut dit dans le Conseil que je ne l'avais pas mérité mais que c'était pour faire voir à M[onsieu]r le

[7] Selon Isabelle-Angélique, le manque d'ambition de la duchesse de Celle** serait dû à ses origines. Bien que de prime abord, la duchesse de Châtillon semble faire fi de l'ascendance de son amie, cela ne l'empêche pas de faire preuve d'un élitisme aristocratique certain. En effet, son statut dans la société lui est déjà assuré de par sa naissance et son appartenance à la maison des Montmorency ; ses mariages ne lui ont servi qu'à conforter cette position. Ce n'est évidemment pas le cas d'Éléonore d'Olbreuse, qui n'étant « pas née pour certaines choses », éprouve des difficultés à s'imposer auprès de ceux qui ne la respectent pas. Contrairement à ce qu'ont pu relater les biographies de cette dernière qui ont eu tendance à prendre parti pour l'objet de leur étude, son influence auprès du duc de Celle concernant la signature du traité aurait donc été mineure et c'est Mme de Châtillon qui devrait s'en attribuer le mérite.

[8] Et pourtant, la radicalisation religieuse du roi de France pousse ses alliés protestants à changer de camp, p. 132.

[9] Cette affirmation semble faire partie de sa panoplie de séductrice.

[10] Elle insinue que son âge (52 ans) lui confère une certaine autorité.

Prince que l'on poussait* les parentes. Et sans cela, m[onsieu]r de Châteauneuf dit que l'on m'aurait dû récompenser de la manière dont j'avais agi. C'est une méchante affaire que de parler de telles dates mais le roi était si jeune qu'il ne savait les choses que par le rapport des ennemis ou de certaines gens qui, par des intérêts cachés, ne les disaient pas véritables. C'est trop vous importuner mais cependant cela m'a toujours tenu au cœur. Je vous serais obligée que S[a] M[ajes]té en soit informée[11].

J'attends avec impatience de savoir si elle ne trouvera pas mauvais la pensée qui m'est venue d'aller dans Bützow§ avant que m[onsieu]r le duc de Celle** soit obligé de le rendre. Cela obligera peut-être à me rendre une justice plus prompte et m[onsieu]r le duc de Celle dit que puisque le roi commande à l'empereur qu'il le peut bien faire, à lui de me maintenir si m[onsieu]r le duc de M[ecklembourg] avait fait son personnage* dans cette guerre et qu'il ne m'eût pas laissé user le pouvoir [sic] pour lui dire ce qu'il devait faire pour le service du roi et pour son intérêt particulier[12]. Je vous proteste, Monsieur, que bien loin de lui mander ce qui m'appartient, je lui donnerais encore du peu qui me reste. Mais pour être bourgeois d'Hambourg ou de Paris, cela ne répond pas au cœur que Dieu m'a donné ni à la fille de m[onsieu]r de Bouteville, si bien qu'il en aura la peur et qu'il verra que quand on prend une fille de la maison de Montmorency, que l'on n'a pas deux plaisirs, à la fois celui de la maltraiter et de ne pas lui faire justice.

Le duc de Güstrow** a envoyé ici pour me proposer qu'il contribuerait à me tirer d'affaire pourvu que je le servisse dans l'affaire de Warnemünde§ dont je vous envoie

[11] La duchesse de Châtillon se réfère bien évidemment à la Fronde et se défend d'avoir voulu causer du tort au roi. Voir pp. 145 et suiv. le rôle qu'elle y a tenu. Il est intéressant de voir qu'elle tente de rejeter la faute sur les conseillers de Louis XIV de l'époque (Anne d'Autriche, Mazarin), qui ne sont plus en mesure de la contredire.

[12] Bien que la formulation manque de clarté, il semblerait qu'elle reproche à son époux de l'avoir forcé à occuper la régence. Peut-être est-ce une manière de rejeter la faute sur le duc.

les mémoires* qu'il m'a fait donner. Tout le monde dit qu'il n'y a rien de si équitable et que les Suédois veulent se tenir au traité de Westphalie quand il faut reprendre. Mais, lorsqu'il faut laisser ce qui appartient à autrui, ils ne le peuvent rendre[13]. Si vous aviez la bonté d'en écrire à Nimègue avant que tout fût fait et durant que tout cela est aboli, cela ne serait point contrevenir à ce que S[a] M[ajes]té a promis à ses serviteurs, aussi inutiles que l'ont été les Suédois. Mais pour peu que vous jugiez que cela ne soit pas agréable, il n'en faut point parler. [X]

M[onsieu]r de Rébenac est ici avec une fort grande compagnie. L'on y est dans le carnaval[14] et de plus, la joie de la paix fait pour moi le plus grand plaisir. [X] L'on attend le courrier à tout moment. Je parlai hier des intérêts de m[onsieu]r Bidal**. Le duc me dit, sur ce, que je lui représente* que cela ferait plaisir au roi ; qu'il donnerait pour sa part ce que pouvait valoir la chose. Je ne vous dirai pas que si je puis être bonne à quelque chose, que S[a] M[ajes]té n'a qu'à commander et je ne partirai pas pour m'en retourner qu'après qu'elle me l'aura permis car vous devez la persuader que je fais gloire d'être sa sujette en tout pays et une profession* très grande, Monsieur, de vous être entièrement acquise. [X]

Isabelle-Angélique

Depuis que ma lettre est écrite, j'en ai reçu de Spire par lesquelles je vois que mon affaire y va assez bien. Cela m'empêchera d'aller prendre Butzöw si j'ai satisfaction par la justice. Je l'aime mieux de cette sorte.

[13] Il est vrai que les Suédois ont grandement bénéficié des traités de Westphalie (au détriment des États voisins) et que par les traités de Nimègue, ils cherchent à récupérer tous les territoires perdus.
[14] Cette lettre date donc des tout premiers jours de mars, Mardi gras tombant le samedi 4 mars.

73.[AU MARQUIS DE POMPONNE]

De Celle[§], le 8 avril [1679]

AD, Mecklembourg 2, f° 355-56

Je vous envoie une lettre que m[onsieu]r le duc de Holstein[**1] m'a fort recommandée pour Sa M[ajes]té. Il est ravi de ce qu'elle a agréé qu'il ait été compris dans ce traité et il en est si reconnaissant qu'il souhaite avec passion de le servir, car il dit avoir servi vingt-cinq ans contre S[a] Ma[jes]té et qu'il espère, étant dans ses intérêts de réparer tout cela. Il souhaite fort que le roi de Danemark[**] s'accommode et, pour cela, il le va voir dans fort peu de jours afin de le mettre à la raison. Je lui ai dit qu'il en pouvait parler à m[onsieu]r de Rébenac, mais ce bon prince m'a prise en telle amitié qu'il veut absolument que j'écrive. C'est pourquoi je le fais, Monsieur, et vous aurez la bonté de mander ce que l'on lui doit dire. Je vous demande aussi celle de me renvoyer la grosse lettre que vous savez.

J'en ai encore reçu une depuis sur le sujet de m[onsieu]r le duc de Lorraine[**], dont on me demande le même secret que vous avez vu. Je crois, Monsieur, que celui de m[ademoise]lle de Valençay[**] sera gardé puisque vous en voyez les conséquences[2]. L'on dit que m[onsieu]r le duc de Mecklembourg a envoyé un m[onsieu]r Luse[3] en France. Je crois que vous aurez bien agréable de me faire savoir ce qu'il propose et si c'est sur mon sujet. Je

[1] Deux ducs de Holstein sont mentionnés dans le traité de Celle (article X) : celui de Holstein-Plön (Jean Adolphe Ier de Holstein-Plön) et celui de Holstein-Gottorp (Christian-Albert de Holstein-Gottorp). Nous supposons qu'il s'agit ici du duc de Holstein-Plön, qui entretient des rapports cordiaux avec le Danemark, contrairement à son parent. Qui plus est, il est marié à l'une des filles du duc de Brunswick-Wolfenbüttel, signataire du même traité.
[2] Sa nièce Marie-Louise-Thérèse d'Étampes-Valençay épouse en 1679 le comte de Chavagnac, suite aux habiles manœuvres de la duchesse, voir p. 115. Les conséquences d'une telle union nous sont inconnues.
[3] Peut-être Lühe.

ne vous dirai rien des affaires qui se passent, quoique le conseil s'en tint hier dans ma chambre, dont m[onsieu]r de Rébenac** sortit pour vous en rendre compte. Et moi, Monsieur, je vous assure que je suis toujours très disposée à faire tout ce que vous jugerez à propos pour S[a] M[ajes]té. J'espère que vous l'en assurerez et qu'en votre particulier, vous ne doutez pas que je ne sois tout ce que je dois pour vous.

Isabelle-Angélique

74.[AU MARQUIS DE POMPONNE]

De Celle[§], le 14 avril [1679]

AD, Mecklembourg 2, f° 365-69

Dès que m[onsieu]r de Rébenac n'est plus ici, je reprends mes premiers errements[*] et le duc de Celle[**] aussi, car il me fit connaître hier bien des dispositions pour entrer dans l'engagement que le roi demande, pourvu que l'on ait des instructions et des pouvoirs de traiter avec m[onsieu]r le duc de Hanovre[**] et que l'on soit autorisé aussi de traiter avec lui sur quelque garantie des conquêtes ~~des conquêtes~~ à faire sur m[onsieu]r l'électeur de Brandebourg[**] ou bien au défaut de cela, un équivalent au pays de Brême[1]. [X]

Au reste, je vois que le roi de Danemark[**] a pris un très grand soin de se justifier du passé avec ce duc-ci et qu'il lui a fait faire des excuses du malentendu ~~du passé~~, le priant de l'oublier et qu'il lui remettait tous ses intérêts dans ce[tte] rencontre-ci[*] et même à ses ministres d'en prendre soin si bien que, si S[a] M[ajes]té trouvait à propos de faire savoir ses sentiments à l'égard de la paix de Danemark[2], il y aurait lieu d'y avancer beaucoup par le moyen du duc de Celle[**], surtout si l'on était d'humeur de laisser sortir le Danemark de cette guerre avec quelque petite douceur qui serait à mon avis bien médiocre. [X]

Je ne puis m'empêcher, Monsieur, de vous dire l'étonnement où je suis de ce que m[onsieu]r le duc de Celle me fit hier pour assuré, c'est que le roi de Suède[**] trouve fort

[1] Au cours de la guerre de Hollande, les ducs de Brunswick se sont emparés du duché de Brême, territoire suédois depuis la paix de Westphalie. Nous avons vu qu'ils rechignent à le restituer.
[2] Le Danemark et le Brandebourg ne cèdent qu'en novembre et sont, de même que leurs alliés, contraints à rendre toutes les conquêtes à la Suède.

mauvais que l'on ait mis le roi le premier dans le traité. Il en veut faire un autre dans lequel il prétend reprendre le dessus mais je ne crois pas que l'on voulût signer ici de la sorte[3]. Il dit aussi que l'on a eu grand tort de disposer de ce qui lui appartient et qu'il en est tombé malade. Il y a une infinité de choses peu raisonnables dans les lettres que le duc de Celle a reçues, qui me paraissent peu dignes d'une aussi grande protection que celle que le roi donne à la Suède. Je sais qu'il ne m'appartient pas d'en juger, quoiqu'à l'égard de se vouloir mettre dans un traité premier que le plus grand roi de l'univers me paraît du dernier ridicule car je suis nourrie dans une maison où il y a dessus la porte un dieu, une foi un roi et une loi[4]. [X] Cela m'est si fort entré dans le cœur que je compte pour rien tous les rois du monde hors le nôtre. Je vous proteste que c'est la pure vérité et que vous me feriez un peu d'injustice si vous n'aviez la bonté d'en assurer S[a] M[ajes]té, car je crains toujours de le faire moi-même et je compte tout à fait Monsieur que je m'en puis remettre sur vous. [XXX]

Je dois voir dans peu de jours la personne dont je vous ai envoyé la lettre pour terminer toutes choses. Il me parle toujours du duc que vous savez qui lui a écrit tout de nouveau en lui demandant les États[5]. Excusez le désordre de ma lettre. Je trouve que cela est peu propre à paraître devant un ministre. [X]

---

[3] Revient ici l'éternel problème de la préséance entre souverains. Voir Bély, *La Société*, p. 397. Comme le souligne Hatton: « Les problèmes de préséance engageaient le prestige national et la lutte pour l'ascension hiérarchie pyramidale des États », in 'Louis XIV', p. 124. Dès lors, on comprend mieux pourquoi Louis XIV ne cédera jamais le pas au roi de Suède. Magne ajoute que « le potentat du Nord émet la prétention de rédiger à son tour un traité où il occupe la première place, traité que Georges-Guillaume refuse catégoriquement de signer » in *Femmes illustres : Madame de Châtillon*, pp. 292-93. Dans le traité final, le nom de Louis XIV précède celui de Charles XI.

[4] Mme de Châtillon semble prendre trop d'assurance. Il ne lui incombe certainement pas de critiquer les alliances établies par la France et le fait qu'elle n'ait pas été châtiée pour ce manque de discernement prouve une fois de plus que Louis XIV fait preuve d'une grande indulgence à son égard. Quant à l'adage légèrement déformé que mentionne Mme de Châtillon à la fin de sa phrase – l'originel est « une foi, une loi, un roi » –, il provient des guerres de religion du siècle précédent. Les lois divines priment donc sur les lois fondamentales et on peut penser que la duchesse de Châtillon réprouve l'alliance suédoise en raison de la religion protestante du pays.

[5] Il y a fort à parier que le duc en question est le duc de Lorraine, avec lequel elle a choisi d'entamer des négociations et que la personne qui a rédigé la lettre qu'elle a fait suivre est le comte de Chavagnac, son neveu par alliance. Le duc souhaite rentrer en possession des États de Lorraine qui lui reviennent de droit.

75.[AU MARQUIS DE POMPONNE]

De Celle[§], le 18 avril [1679]

AD, Mecklembourg 2, f° 370-72

Je reçus hier, Monsieur, votre lettre du 9 de ce mois[1] et, en même temps, je parlai à m[onsieu]r le duc de Celle[**] conformément aux intentions que vous me faites paraître que S[a] M[ajes]té a à présent. Je crois que vous la pouvez assurer qu'elle aura satisfaction car je crois que l'on ne s'éloignera pas de la raison dans les choses que l'on désire pour cela et m[onsieu]r le duc de Hanovre[**] y entrera avec plaisir ; m[onsieu]r l'évêque d'Osnabrück[**] de même, dès qu'il aura les pouvoirs de traiter avec eux[2]. M[onsieu]r de Rébenac[**] me vient d'écrire qu'il a reçu des ordres pour aller dans ces cours-là. Il lui faudra plus de patience qu'il n'en avait lorsqu'il vint ici avec des ordres car il ne connaissait pas en ce temps-là tout à fait les princes et les ministres d'Allemagne, de sorte que je lui fus assez utile pour modérer ses transports car il se dissipait dans ma chambre bien après que je l'avais bien grondé[3]. Nous en avons ri depuis et le duc aussi car je ne fais pas seulement la tante, mais quelquefois la mère avec sa permission. Je lui viens de mander que le voyage que l'on devait faire est différé afin qu'il ne se presse pas de venir comme il me le mandait et que par là il manquât quelque affaire à Hambourg.

[1] La rapidité de transmission de cette lettre est surprenante. Pomponne n'était peut-être pas à Paris.
[2] Les trois frères de Brunswick-Lunebourg souhaitent donc intégrer le traité.
[3] Les deux parents ont une vision bien différente des choses et ont tendance à vouloir s'attribuer les mérites de la signature du traité, quoique leurs stratégies rhétoriques diffèrent quelque peu. Voir les lettres de Rébenac à Pomponne aux AD, Brunswick-Hanovre 14 et 15.

M[onsieu]r de Buchwald** vient d'arriver de Nimègue bien ravi de ce que l'on a eu un passeport* pour faire partir un envoyé de la part du Danemark. Nous ne l'avions pas vu depuis que le traité est déclaré, si bien que m[onsieu]r le duc de Celle, m[adam]e sa femme et moi avons bien ri de ce qu'il disait toujours « m[adam]e la d[uchesse] de Mecklembourg me plaît beaucoup mais je crains qu'elle ne perde les affaires du roi mon maître. Cependant je ne partirai point que je n'aie fait signer mon traité ». « Et moi le mien», lui dis-je sur cela. Il pensa s'évanouir à ce qu'il nous vient de dire mais il m'a priée pour faire la paix entre nous de vous conjurer, Monsieur, de faciliter les affaires du roi son maître. Je lui ai promis en lui disant qu'il n'avait jamais été si heureux que lorsqu'il avait été des amis du roi auquel mon petit ministère* est acquis puisque vous m'assurez qu'il en est satisfait. C'est le seul plaisir que j'aie en ce lieu[4]. Conservez-le moi, Monsieur, par vos bons offices près de S[a] M[ajes]té et me croyez toute à vous. [X]

[4] Cette affirmation semble être plus rhétorique que véridique.

76.[AU MARQUIS DE POMPONNE]

De Celle[§], le 24 avril [1679]

AD, Mecklembourg 2, f° 373-75

Je partirai demain pour un petit voyage qui [re]garde l'affaire dont je vous ai parlé et comme je ne passe pas loin de Hanovre, m[onsieu]r le duc de Celle[**] me prie d'y aller pour tâcher de persuader m[onsieu]r son frère à l'action parce que pour lui il est tout prêt et à même de l'impatience de commencer. Quoique je sois assez bien dans l'esprit de m[onsieu]r le duc de Hanovre, je n'ai pas assez bonne opinion de moi pour me vanter de rien. Mais j'y ferai toujours ce que je pourrai afin de finir comme j'ai commencé. J'espère, Monsieur, que vous aurez la bonté d'en rendre compte à S[a] M[ajes]té puisque je ne puis perdre une seule occasion par laquelle je lui peux marquer mon respect et mon zèle[1]. Au reste, Monsieur, j'ai reçu des lettres de m[onsieu]r l'évêque d'Osnabrück[**] par lesquelles il me paraît être fort chagrin de ce que je n'ai rien eu de votre part à lui dire[2]. Cela fait qu'il casse ses troupes avec regret, disant qu'il n'est bon à rien. M[onsieu]r le duc de Celle aurait été bien aise qu'il eût quelque satisfaction. Pour moi, il me semble qu'il y aurait eu de la justice, mais j'appréhende que S[a] M[ajes]té n'en juge pas ainsi et dès que cela est, je n'ai plus rien à dire.

[1] Tout en feignant l'humilité, Mme de Châtillon n'essaie pas moins de se faire valoir. Elle a fréquemment recours à cette stratégie, typiquement féminine. Voir p. 257.
[2] Ernest-Auguste.

J'espérais d'avoir de vos nouvelles cet ordinaire*, puisque j'ai su ~~par~~ par m[onsieu]r de Rébenac que m[onsieu]r de Hahn était arrivé[3]. L'on ne doit parler de l'affaire que je vous ai mandée et je crois que je conclurai l'autre, sachant que force gens s'empressent pour l'avoir.

Cependant, il nous faut le secret, sans quoi la fortune serait perdue si bien, Monsieur, que j'espère que vous ferez en sorte qu'il sera gardé[4]. Je laisse ici mon maître d'hôtel pour m'apporter mes lettres, s'il en vient de votre part au premier ordinaire*. L'on me mande par celui-ci que m[adam]e la d[uchesse] de Longueville** a reçu l'extrême-onction, mais que le vin émétique l'a fait revenir de bien loin[5]. Cela n'empêche pas que je ne sois dans une terrible inquiétude et que lorsque je pense à la douleur que j'aurai à ne plus la retrouver, je n'ai plus la force de rien dire, si ce n'est, Monsieur, que rien au monde ne peut égaler la confiance que j'ai en vos bontés. [XXX]

[3] Christian Friedrich von Hahn (1624-1701), membre du conseil mecklembourgeois.
[4] Certainement l'affaire du duc de Lorraine susmentionnée.
[5] L'émétique est une potion à base d'antimoine et de vin. Mme de Longueville est morte le 15 avril, mais la nouvelle n'est pas encore arrivée au Brunswick-Lunebourg.

77.[AU MARQUIS DE POMPONNE]

De Brunswick, le 18 mai [1679]

AD, Mecklembourg 2, f° 404-07

Notre affaire est faite, mais il n'en faut pas parler que l'on n'ait vu l'empereur, afin d'en tirer ce qu'il a promis, qu'il ne ferait sans doute pas si l'on savait que l'on fût faufilé avec une Française. Donnez deux mains car l'on a écrit pour excuse au général de ce que la plus belle armée n'avait rien produit qu'une paix très honteuse, que celle de la maison de Brunswick en était cause. L'on a mandé la même chose à m[onsieu]r le duc de Lorraine et que dès que l'on m'avait vu venir dans l'Allemagne, que l'on en avait été fort fâché. Il est constant[1], Monsieur, que l'empereur a plus de cinquante mille hommes des meilleures troupes que l'on saurait voir. Il y avait un fort beau projet de ce qu'elles devaient faire cette campagne. L'on m'a offert de me le donner si j'avais voulu. Je ne vous ai pas mandé que les troupes de Lorraine ont prêté le serment à l'empereur et ont toutes pris l'écharpe rouge. Il y a plus de quinze jours le comte de Chavagnac** en a écrit à l'armée de S[a] M[ajes]té. J'attends à partir que vous me mandiez qu'elle me le permet. Je reçus hier pour la troisième fois des lettres de l'évêque d'Osnabrück sur l'espérance qu'il a que S[a] M[ajes]té ne lui refusera pas une ratification comme il la désire. Je l'avais renvoyé à m[onsieu]r le c[omte] de Rébenac** et il me mande qu'il lui a écrit que dès qu'il aurait ses réponses, qu'il irait à Osnabrück. Il me semble que c'est une chose qui n'est pas à refuser de S[a] M[ajes]té et elle

[1] C'est un fait établi.

tient fort au cœur de ce prince. M[adam]e sa femme est fort malade et je crois que le chagrin y a un peu de part. Elle me prie fort de ne pas partir sans la voir afin de la consoler.

Je retourne à […][2] demain parce que m[onsieu]r le duc de Celle** mande qu'il va prendre la poste* pour venir auprès de moi et m[adam]e sa femme de même, si bien que je veux ensevelir la synagogue* avec honneur car c'est apparemment pour ma vie, ne croyant pas qu'il m'en reste assez pour faire de tels voyages. Mais, de quelque manière qu'il plaise à Dieu d'en ordonner, je vous supplie, Monsieur, de croire une fois pour toutes que je ne cesserai point de vous estimer au-delà de ce que je vous le puis dire. [XXX]

Pardonnez le vilain papier et la méchante écriture et ayez la bonté de faire un mot de réponse sur m[onsieu]r l'évêque d'Osnabrück qui le puisse consoler. Vous savez que m[adam]e sa femme a écrit des premières p[ou]r s'accommoder.

[2] Ressemble à « Brocouse ».

78.[AU MARQUIS DE POMPONNE]

De Francfort[1], le 19 [mai 1679]

AD, Mecklembourg 2, f° 378-84

Je pars demain de ce lieu pour me rendre à Celle[§] et je n'y suis venue que pour m'approcher de Spire, dans le temps que j'y faisais solliciter mon affaire et que m[onsieu]r l'électeur de Trèves[2**] qui est le premier juge le l'a [sic] recommandée comme si j'étais sa s[œu]r, de sorte que j'en sors à mon [biffé] honneur car j'ai obtenu une sentence qui confirme entièrement celle de Paris[3]. Je fais partir un huissier qui le va signifier à m[onsieu]r le duc de Mecklembourg à Hambourg. Il n'a que deux mois de temps pour satisfaire sur une peine considérable après lesquels l'on fera l'exécution[*]. Je ne manquerai pas avant que de faire signifier sa sentence de lui écrire fort humblement pour lui marquer qu'il n'a tenu qu'à lui de me faire justice, puisque je lui ai demandé avant que de me pourvoir ailleurs. Il ne croyait pas que je la pusse obtenir parce que l'ordinaire de Spire est d'y traîner les affaires de quinze et vingt années. M[onsieu]r le d[uc] de Mecklembourg s'en était vanté mais, Dieu merci, il n'y a pas réussi et malgré lui, il faut qu'il me rende ma dette et qu'il me fasse une pension. S'il avait un tel avantage sur moi, il ne me ferait [point] mille quartiers[4] mais ~~pourvu~~ il en aura beaucoup meilleur marché dans la prospérité que si j'étais dans l'adversité car j'ai

[1] Chavagnac rapporte dans ses *Mémoires* (apocryphes) qu'il y héberge la duchesse, p. 422. Nous estimons que la lettre date du mois de mai, en raison de son classement aux AD.
[2] L'électeur de Trèves est également évêque de Spire.
[3] Cela concerne bien entendu l'argent que lui doit le duc de Mecklembourg. Elle réclame la pension que lui a accordée le Châtelet. Cette sentence a finalement été confirmée par le tribunal de Spire.
[4] Il ne me ferait pas de quartier.

éprouvé plusieurs fois que je suis bien plus douce lorsque je triomphe que quand je suis maltraitée.

Je pense que c'est assez vous parler de mes affaires et je vous conjure d'en rendre compte à S[a] M[ajes]té, jugeant par le zèle que j'ai pour les siennes que les miennes ne lui devraient pas être tout à fait indifférentes ; mais je n'ignore pas aussi qu'un aussi grand roi se soucie fort peu de ce qui touche une pauvre princesse[5]. Cependant, il aurait tort car s'il fallait mettre mille vies pour son service, je le ferais si j'en avais autant. Je suis bien persuadée, Monsieur, que vous avez la bonté de l'en assurer. Je vous prie bien fort de me la continuer et de me mander s'il y a lieu d'espérer que m[onsieu]r le duc de Lorraine puisse envoyer quelqu'un à S[a] M[ajes]té. Il écrit tous les jours à la personne que vous savez, qui a été jusqu'à présent auprès de moi et qui sait des choses qui ne seraient pas inutiles au service de S[a] M[ajes]té[6]. Nous faisions un château[7] qui ne serait pas impossible, mais il n'est pas à propos de le mander de si loin, c'est pourquoi je finis en vous confirmant tout ce que je vous suis et en vous priant de faire mes excuses si je parle encore d'une chose qui peut n'être pas agréable. Mais il me semble que l'on pardonne toujours aux personnes qui n'agissent que par le motif de la trop grande affection et qui rendent un compte fort exact et sincère de tout ce qui vient à leur connaissance. C'est ainsi que j'en ai toujours usé et je continuerai tant que vous m'ayez fait connaître que cela n'est pas agréable. [X]

Au reste, Monsieur, je ne comprends rien à de certaines nouvelles que je vois écrites de mon frère. Je n'en ai reçu que deux ou trois lettres depuis que je suis en Allemagne et je ne le crois pas capables de telles horreurs dont il paraît que l'on le veut noircir. Cela me met

[5] Voici un nouvel exemple de la modestie affectée, trait de l'époque, qui parsème ses lettres.
[6] Il s'agit vraisemblablement du comte de Chavagnac.
[7] Il doit s'agir de l'expression « faire des châteaux en Espagne », légèrement déformée.

fort en peine. M[onsieu]r le duc de Lorraine en a écrit aujourd'hui à mon ami[8] qui me l'a dit avec douleur. Quoique nous soyons bien persuadés que cela ne peut pas tomber dans l'esprit d'un homme de bien et de qualité, le bruit m'en désole et si j'osais, je vous en demanderais la vérité ne la pouvant savoir étant au bout du monde comme j'y suis depuis huit ou neuf mois[9]. Cela n'empêche pas, Monsieur, que je ne me flatte d'avoir quelque petite part dans les bonnes grâces de S[a] M[ajes]té. Sans cela, j'aurais passé fort mal mon temps. Ce que je vous dis est la pure vérité, ainsi que lorsque je vous prie de me croire entièrement à vous. [XXX]

Réflexions que l'on peut faire sur l'affaire de m[onsieu]r le duc de Lorraine, lesquelles sont très avantageuses à S[a] M[ajes]té [X] : la première qu'il est moins maître dans son pays que le moindre gentilhomme ne l'est dans sa terre [X] et la seconde que l'on ôte quatre mille chevaux à l'empereur des meilleures troupes du monde et que S[a] M[ajes]té s'en peut servir partout où elle le voudra et que si elle aime mieux les faire réformer, qu'elle en sera toujours le maître. De plus, S[a] M[ajes]té ôte le seul prince de l'Empire qui peut lui donner quelque ombrage à tous les desseins que l'on peut avoir dans l'Empire et que l'on réduit l'empereur en tel état qu'il n'a pas un homme à qui donner le commandement de son armée. Enfin, le duc de Lorraine devient esclave et prisonnier puisqu'il sera gardé par les troupes du roi[10]. Il y a encore une infinité de choses qui se pourraient plutôt dire sur ce sujet que de les écrire mais l'on sait bien que le roi n'ignore rien et qu'il fait toujours les choses avec beaucoup de prudence et de gaîté, c'est pourquoi l'on espère, [X] quoi que j'aie pu dire depuis que vous m'avez mandé que S[a] M[ajes]té n'avait rien répondu sur ce sujet. [X]

[8] Chavagnac.
[9] Le maréchal de Luxembourg est mêlé à l'affaire des Poisons, voir pp. 117-19.
[10] Voir pp. 112-15. La duchesse semble vraiment maîtriser son sujet.

79.AU PRINCE DE CONDÉ

De Liancourt[§], ce 21 août [1679][1]

AC, Série P, LXXV, f° 155-57

Enfin, me voilà de retour un peu fatiguée d'un si grand voyage par une forte chaleur et fort touchée de songer que je ne trouverai plus m[adam]e la duchesse de Longueville[2]. Je crois que pour avoir la consolation d'en parler et celle d'avoir l'honneur de vous voir, j'aurais été à Chantilly[§], mais je me suis chargée de mener m[adam]e la duchesse d'Osnabrück[**] tout droit à Maubuisson[§3] et comme nous arrivâmes hier fort tard, j'ai cru que m[onsieu]r le duc de la Rochefoucauld[**] ne trouverait pas mauvais que j'usasse des droits de voisinage en lui faisant les honneurs de la France de lui faire voir un des plus beaux lieux qui soit puisque c'était notre chemin d'y passer. L'on n'est pas assuré que vous soyez à Chantilly[§], c'est pourquoi j'écris ce billet au hasard pour que vous voyez que je mourrai comme j'ai vécu, c'est-à-dire plus dans vos intérêts que personne au monde. [XXX]

[1] Le bref séjour dans cette ville fait une forte impression à Sophie de Hanovre : « le soir, j'arrivai à Liancourt qui est un des plus agréables lieux que j'ai vus de ma vie. Mme de Mecklembourg me fit loger dans le château qui est fort joli, et le jardin y est agréable ; j'en étais enchantée », in *Mémoires*, dir. Van der Cruysse, p. 140. Ce dernier dans la chronologie de l'ouvrage (p. 280) écrit que les duchesses se trouvent à Liancourt le 19 et à Péronne le 17, alors que la correspondance de Mme de Châtillon indique clairement qu'elles sont à Péronne le 19 et à Liancourt le 21.

[2] Haase-Dubosc est d'avis que « Mme de Châtillon ressent la mort de Mme de Longueville comme un signe de sa propre mortalité », in 'Madame de Châtillon : la correspondance', p. 81

[3] L'abbesse de Maubuisson est la sœur de la duchesse d'Osnabrück (voir p. 115).

FRANCE : 1679-1685

80.[À INCONNU]

[mi 1680][1]

BnF, F. fr. 17687, f° 208

J'étais à la campagne lorsque vous m'avez écrit[2]. C'est pourquoi je ne les ai reçues que fort tard et n'ai point satisfait à ce que v[ou]s désiriez, ce que je fais à présent p[ou]r un article, ne le pouvant p[ou]r l'autre parce que je ne reçois pas un sol de ce que tous les fermiers me doivent et de plus tout mon bien est saisi, parce que j'ai servi de caution à m[on] frère et à plusieurs de mes proches[3]. C'est avec un grand regret que je ne puis satisfaire dans ce[tte] rencontre*.

[1] Estimation : elle a certainement « servi de caution » à son frère, une fois celui-ci élargi après son inculpation lors de l'affaire des Poisons (p. 119).

[2] Elle se trouvait dans ses terres de Merlou ou de Châtillon-sur-Loing.

[3] Nous ignorons pour quelle raison son interlocuteur lui réclame de l'argent. Cela a l'air d'avoir trait à une question religieuse ; le fonds d'où provient cette lettre confirme cette hypothèse. Il contient en effet majoritairement la correspondance d'Achery (voir bibliographie).

81.AU DUC DE MECKLEMBOURG-SCHWERIN

[De Paris], le 12 août [1684]

LHAS 2.12-1/23, 1686

Je suis tourmentée d'une grande colique ; c'est ce qui m'empêche d'aller moi-même savoir de vos nouvelles et vous porter la lettre de m[adam]e la duchesse [X] de Hanovre**. [X] M[onsieu]r l'envoyé de Danemark[1] sort d'ici, qui doit retourner lundi pour parler en votre faveur. L'on dit que la trêve est enfin signée mais vous savez mieux que personne les nouvelles de Ratisbonne§[2]. Au reste, Monsieur, je vous supplie de ne vous plus plaindre ni de ne rien dire du passé parce que j'ai appris que cela a retardé votre sortie sur ce que les rois n'ont jamais tort, si bien qu'il vaut mieux dire que l'on le l'a [sic] et sortir d'affaire. C'est l'avis Monsieur de v[otre] très humble et très obéissante et très zélée servante. [X]

Isabelle-Angélique

Prenez garde à ce que je mande à V[otre] A[ltesse][3].

[1] Henning Meyer, comte de Meyercron (1645-1707) est envoyé à plusieurs reprises à Paris.

[2] Elle ne sera signée que trois jours plus tard. Par cet accord, l'empereur reconnaît provisoirement les territoires conquis par la France grâce à sa politique des Réunions, voir pp. 214-15. Bien qu'emprisonné, nous voyons que le duc de Mecklembourg-Schwerin n'a aucun mal à rester informé du déroulement des événements.

[3] Au dos de la lettre, de la main de la duchesse : « à son Altesse S[érénissi]me Monseigneur » et de la main du duc : « reçu à la capitainerie du château de Vincennes sur les 7 h[eures] du soir par la main de l'aumônier de Madame, le 12 août 1684 ».

82.AU DUC DE MECKLEMBOURG-SCHWERIN

[De Paris], le 13 août [1684], dimanche

LHAS 2.12-1/23, 1686

Je suis vraiment malade et je vous puis dire sans dessein de flatterie, ni de faire ma cour* que l'état où vous êtes en est cause car je ne puis souffrir les remises de v[otre] liberté et je vous ai mandé hier ce que l'on m'avait dit sur ce sujet. C'est pourquoi il en faut profiter et si vous jugez à propos d'envoyer m[onsieu]r Taddel[1] chez l'envoyé extraordinaire de Danemark, il lui dira l'heure qu'il m'a promis de se rendre demain chez m[onsieu]r de Croissy** et qu'il verra comme quoi il agit. Je m'en vais y envoyer encore de mon côté et je proteste à V[otre] A[ltesse] S[érénissi]me que pour mon salut je ne pouvais pas tant faire ni sentir plus vivement que je fais tout ce qui vous touche. Soyez en persuadé une fois pour toutes et de la sincérité avec laquelle je suis tout ce que je dois p[ou]r V[otre] A[ltesse].

Isabelle-Angélique

Au reste, l'on dit que l'envoyé ou le résident de Suède[2] a été le premier averti de traiter. J'y ai répondu du tout de mon mieux, quoique je n'eusse pas l'honneur de vous voir en ce temps-là. Je ne dis rien sur les assurances que v[ou]s avez la bonté de me donner. J'espère que v[ou]s le ferez lorsque v[ou]s serez en liberté. C'est pourquoi je ne v[ou]s en romprai pas la tête mais je sais combien vous êtes généreux lorsqu'il vous plaît et de plus

[1] Il semble s'agir d'un proche du duc.
[2] Certainement Niels Bielke (1644-1716), ambassadeur suédois à Paris dans les années 1680.

que vous aimez à rendre justice[3]. Si cela vient jusqu'à moi, vous n'aurez pas sujet de vous en repentir puisque jamais personne au monde n'a su pousser la reconnaissance si loin que je sais faire. Je n'en puis plus et je souffre des douleurs terribles. J'irai demeurer à Vincennes[§] si vous l'ordonnez, car je n'ai pas la force d'aller et venir[4]. [X]

[3] L'attachement qu'éprouve soudainement la duchesse pour son époux après des années de mésentente trouve vraisemblablement son origine dans sa volonté d'obtenir le paiement de son douaire qu'elle réclame depuis la confirmation de Spire.

[4] Au dos de la lettre, de la main de la duchesse : « à son Altesse S[érénissi]me Monseigneur » et de la main du duc : « reçu à Vincennes le 13 août 1684 ».

83.AU DUC DE MECKLEMBOURG-SCHWERIN

[De Paris, le 19 août 1684]

LHAS 2.12-1/23, 1686

J'espérais avoir l'honneur de passer hier la journée auprès de V[otre] A[ltesse] mais m[adam]e la duchesse d'Anoner[1] et m[adam]e la duchesse de Lesdiguières[2] et ma mère ne me quittèrent point qu'il ne fût nuit. Je pense que je pourrai aller aujourd'hui à S[ain]t-Cloud[§] voir si le bruit de la trêve est véritable et tâcher que mardi il n'y ait plus de remise à v[otre] liberté car je v[ou]s proteste, Monsieur, que je souffre infiniment lorsque l'on la diffère et je vous ferai voir un jour que quoi que l'on ait pu faire, je n'ai jamais voulu considérer mes intérêts, aimant mieux tenir tout de v[otre] justice comme v[ou]s me le faites espérer[3]. Au reste, je supplie V[otre] A[ltesse] de ne point parler devant des gens qui puissent rapporter ce que l'on dit et si v[ou]s avez quelque correspondance avec le résident de Suède, que cela soit fort secret et p[ou]r des raisons que je vous dirai qui sont de conséquence. Ayez la bonté de m'envoyer la copie de v[otre] traité que je vous ai rendue. C'est p[ou]r v[otre] service que je le demande. Soyez bien persuadé que j'y prendrai toute ma vie l'intérêt que je dois. [X]

Isabelle-Angélique[4]

[1] Nous ignorons à qui elle fait référence.
[2] Paule-Marguerite Françoise de Gondi (1655-1716), nièce du cardinal de Retz.
[3] Nous pensons pourtant qu'elle cherche à faire libérer son époux pour qu'il lui verse, par gratitude, les sommes qu'il lui doit (p. 128).
[4] Au dos de la lettre, de la main du duc : « reçu à Vincennes ce soir le 20 août, étant déjà couché – 1684 ».

84.AU DUC DE MECKLEMBOURG-SCHWERIN

[De Paris, le 20 août 1684]

LHAS 2.12-1/23, 1686

J'ai fait voir à M[onsieu]r et à M[adam]e vos compliments dont ils vous rendent mille grâces et feront ce qu'ils pourront pour vous servir. Ils vont demain dîner à Versailles et moi aussi. C'est pourquoi V[otre] A[ltesse] peut juger si je n'y ferai pas mon devoir. [X] Au reste, j'étais en peine de ce qu'il n'y a que le roi d'Espagne qui ait signé la trêve[1]. J'en ai fait mes plaintes à Monsieur, craignant que ce ne fût pas une chose faite mais il m'a dit que ce n'est que p[ou]r signer séparément à cause de la grandeur et que si c'était dans un même traité, il faudrait aller les uns après les autres et le roi d'Espagne n'aurait pas été bien aise d'être le dernier. Mais l'on m'a assuré que tout est fait et que m[onsieu]r de Schomberg[**2] a ordre de se retirer. Nous en saurons demain davantage dont je rendrai compte à V[otre] A[ltesse]. M[onseigneur] le Dauphin[3] va arriver ici et fera demain sa course de bague[*]. Je suis avec tout respect que je dois votre [déchiré]. J'ai un […][4] si détestable que je suis contrainte de finir[5]. [X]

[1] Par la convention de La Haye signée le 29 juin 1684 entre la France et les Provinces-Unies, une trêve est déclarée entre la France et l'Espagne.
[2] Frédéric-Armand de Schomberg, maréchal de France (1615-1690) s'est emparé de Luxembourg.
[3] Louis de France (1661-1711), fils aîné de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche.
[4] Illisible.
[5] De la main du duc : « reçu à Vincennes le 20 août, étant déjà couché – 1684 ».

85.À MONSIEUR DE MARENNES

[De Paris], le 29 août [1684]

LHAS 2.12-1/23, 1686

Agréez, Mons[ieu]r, que je vous fasse mon remerciement d'une autre main que la mienne étant accablée de douleur de la perte que je viens de faire dont la surprise a été extrême[1530]. Le pauvre m[onsieu]r de Valençay** est extrêmement touché. J'appréhende bien que nous ne le perdrons encore. Ma nièce m'écrit une lettre pénétrée de douleur[1531]. Vous croyez bien qu'en tout [ce] que je pourrai être bonne à la famille, qu'il ne m'épargnerait pas. Je vous demande la continuation de votre amitié pour eux et en mon particulier de me donner quelque part en vos bonnes grâces dont je fais toute l'estime possible.

Isabelle-Angélique

Je me suis trouvée si mal que je ne puis me rendre auprès du m[onsieu]r le duc m[on] mari. Ayez la bonté de lui en faire mes excuses et de tâcher d'adoucir le juste chagrin qu'il a d'être si longtemps sous votre garde à vous embarrasser et lui aussi. J'espère avec raison

[1530] Elle vient de perdre sa sœur aînée Marie-Louise, comtesse d'Étampes-Valençay. ÉMagne, qui n'a pas consulté ce fonds d'archives indique que « la mort brusque de sa sœur […] la touche médiocrement ». Il écrit également que l'emprisonnement de son époux « ne lui cause aucune indignation », in *Femmes galantes du XVIIe siècle : Mme de Châtillon,* p. 310.

[1531] Il s'agit soit de Julie, soit de Marie-Louise.

que cela va finir et j'en prie Dieu sans cesse, ne pouvant le voir souffrir sans en avoir beaucoup de peine[1532].

[1532] Lettre d'une autre main. Au bas, de la même main : « à monsieur de Marennes, lieutenant pour Sa Maj[es]té à Vincennes ».

ANNEXES

1. Liste des lettres de Mme de Châtillon éditées
2. Liste et résumé des lettres de Mme de Châtillon consultées
3. Glossaire
4. Repères chronologiques
5. Notices biographiques
6. Notices toponymiques
7. Fac-similé et retranscription non modernisée d'une lettre de Mme de Châtillon
8. Ascendance du maréchal de Luxembourg (et de la duchesse de Châtillon)
9. Arbre généalogique des Brunswick-Lunebourg
10. Traité de Celle, 5 février 1679
11. Iconographie

1. LISTE DES LETTRES DE MME DE CHÂTILLON ÉDITÉES

	Date	Destinataire	Lieu	Fonds	Feuillet(s)
1	18 décembre [1651]	Lénet	[France]	BnF, Fonds Français, Papiers de Lénet, 6729	54-55
2	4 janvier [1652]	Lénet	Merlou	BnF, Fonds Français, Papiers de Lénet, 6713	35-36
3	29 septembre [1652]	Lénet	Paris	BnF, Fonds Français, Papiers de Lénet, 6728	232-33
4	1er mai 1656	Mme de Longueville	[Merlou]	AC, série P, tome XVI	164-65
5	3 octobre 1658	M. de Béthune	Bourbon [l'Archambault]	IF, Godefroy 274	444-45
6	27 juin 1659	Condé	[France]	AD, France 907	139
7	19 septembre 1659	Mme de Vardes	Paris	Bulletin du Bibliophile, 1876	pp. 2-3
8	2 mai 1664, dimanche	[Lionne]	[France]	AD, Mecklembourg 1	113-14
9	4 juin [1664]	Louis XIV	[France]	AD, Mecklembourg 1	142-44
10	4 juillet [1664]	Lionne	[France]	AD, Mecklembourg 1	172-74
11	[12 Août 1664], mardi	Lionne	[Paris]	AD, Mecklembourg 1	180-81
12	[20 Août 1664], mercredi	[Lionne]	[France]	AD, Mecklembourg 1	182-85
13	[5/12 septembre 1664], vendredi	[Lionne]	Paris	AD, Mecklembourg 1	205-06
14	18 septembre 1664	Louis XIV	[France]	AD, Mecklembourg 1	222-27
15	9 octobre [1664]	[Lionne]	Merlou	AD, Mecklembourg 1	239-40
16	[novembre 1664]	[Lionne]	[France]	AD, Mecklembourg 1	252-53
17	[26 décembre 1664], vendredi	Lionne	[France]	AD, Mecklembourg 1	278-79
18	18 mars 1665, mercredi	Condé	[France]	AC, série P, tome XXXII	446-47
19	[Avril 1665], mardi	Lionne	[France]	AD, Mecklembourg 1	288-90
20	[Avril/mai 1665], samedi	[Lionne]	France	AD, Mecklembourg 1	291-92
21	10 juin [1665]	[Lionne]	Paris	AD, Mecklembourg 1	304
22	31 juillet [1665]	[Lionne]	Paris	AD, Mecklembourg 1	305-08
23	[Septembre 1665], vendredi	Lionne	[France]	AD, Mecklembourg 1	313-14
24	[14 novembre-11 décembre 1666], vendredi	[Lionne]	[France]	AD, Mecklembourg 1	430-34
25	[Automne 1666]	[Lionne]	[France]	AD, Mecklembourg 1	442-43
26	[Décembre 1666, mercredi]	Lionne	France	AD, Mecklembourg 1	444-45
27	[Janvier 1667]	[Lionne]	[France]	AD, Mecklembourg 2	9
28	8 février [1667]	[Lionne]	[France]	AD, Mecklembourg 2	12-13

29	[Février 1667], dimanche	Lionne	[France]	AD, Mecklembourg 2	14-17
30	[Avril 1667], dimanche	Lionne	[France]	AD, Mecklembourg 2	20-23
31	[Avril 1667], mercredi	[Lionne]	[France]	AD, Mecklembourg 2	24-27
32	17 mai [1667]	[Lionne]	[France]	AD, Mecklembourg 2	36-37
33	19 juillet [1667], mardi	[Lionne]	[France]	AD, Mecklembourg 2	42-45
34	[été 1667]	[Lionne]	[France]	AD, Mecklembourg 2	53
35	[Mai 1668]	[Lionne]	[France]	AD, Mecklembourg 2	63-65
36	2 mars [1670], dimanche	[Lionne]	[France]	AD, Mecklembourg 2	82
37	20 mars [1670], jeudi	[Lionne]	[France]	AD, Mecklembourg 2	83-84
38	[début mars 1672]	[Pomponne]	[Mecklembourg]	AD, Mecklembourg Supplément 1	32-33
39	[mars 1672]	[Pomponne]	[Lübeck]	AD, Mecklembourg 2	203-04
40	19 avril [1672]	Achery	Ratzebourg	BnF, F. fr. 17687	170-71
41	8 juin 1672	[Pomponne]	Schwerin	AD, Mecklembourg Supplément 1	36-40
42	4 juillet 1672	[Pomponne]	Schwerin	AD, Mecklembourg Supplément 1	50-54
43	8 août [1672]	Achery	Schwerin	BnF, F. fr. 17687	118
44	22 septembre 1672	[Pomponne]	Schwerin	AD, Mecklembourg Supplément 1	59-65
45	22 septembre 1672	Louvois	Schwerin	SHD, A1, 287	33-38
46	7 décembre [1672]	Achery	Schwerin	BnF, F. fr. 17687	122-25
47	26 janvier 1673	Achery	Schwerin	BnF, F. fr. 17687	132-35
48	22 mars [1673]	Achery	Schwerin	BnF, F. fr. 17687	143-46
49	26 avril [1673]	[Bidal]	Schwerin	AD, Mecklembourg 2	98-100
50	4 mai 1673	Mme de Longueville	[Mecklembourg]	BnF, F. fr. 17687	156-59
51	18 mai [1673]	Achery	Bord de l'Elbe	BnF, F. fr. 17687	163
52	18 mai 1673	[Pomponne]	Tollenspiker	AD, Mecklembourg 2	119-22
53	1er juin 1673	Louvois	Wesel	SHD, A1, 342	145
54	14 juin [1673]	Condé	Tongres	AC, Série P, tome XLVII	327-28
55	4 juillet [1673]	[Louvois]	Paris	SHD, A1, 361	24
56	4 juillet [1673]	[Pomponne]	Paris	AD, Mecklembourg 2	137-39
57	6 octobre [1673]	[Louvois]	Maubuisson	SHD, A1, 362	11bis
58	9 octobre [1674]	Condé	Paris	AC, Série P, tome LXVI	114-15
59	21 mars [1676]	[Condé]	[France]	AC, Série P, tome LXVIII	194-95
60	8 juillet [1676]	Achery	Merlou	BnF, F. fr. 17687	176-77
61	[1676/septembre 1678]	Achery	[France]	BnF, F. fr. 17687	206-07
62	24 février [1678]	[Pomponne]	Paris	AD, Mecklembourg 2	189-95
63	12 mars [1678]	[Charles II]	Paris	BL, ms. 32095	313-15

64	30 décembre [1678]	[Pomponne]	Celle	AD, Mecklembourg 2	262
65	2 janvier [1679]	[Pomponne]	Celle	AD, Mecklembourg 2	264-67
66	9 janvier 1679	[Pomponne]	Celle	AD, Mecklembourg 2	268-71
67	16 janvier 1679	[Pomponne]	Osnabrück	AD, Mecklembourg 2	273-79
68	23 janvier 1679	[Pomponne]	Celle	AD, Mecklembourg 2	282-84
69	29 janvier 1679	[Pomponne]	Celle	AD, Mecklembourg 2	285-87
70	14 février [1679]	[Pomponne]	Celle	AD, Mecklembourg 2	302-07
71	3 mars 1679	[Pomponne]	Celle	AD, Mecklembourg 2	323-30
72	[début mars 1679]	[Pomponne]	[Celle]	AD, Mecklembourg 2	314-22
73	8 avril [1679]	[Pomponne]	Celle	AD, Mecklembourg 2	355-56
74	14 avril [1679]	[Pomponne]	Celle	AD, Mecklembourg 2	365-69
75	18 avril [1679]	[Pomponne]	Celle	AD, Mecklembourg 2	370-72
76	24 avril [1679]	[Pomponne]	Celle	AD, Mecklembourg 2	373-75
77	18 mai [1679]	[Pomponne]	Brunswick	AD, Mecklembourg 2	404-07
78	19 [mai 1679]	[Pomponne]	Francfort	AD, Mecklembourg 2	378-84
79	21 août [1679]	Condé	Liancourt	AC, Série P, tome LXXV	155-57
80	[début 1680]	[inconnu]	[France]	BnF, F. fr. 17687	208
81	12 août [1684]	CL	[Paris]	LHAS 2.12-1/23, 1686	
82	13 août [1684], dimanche	CL	[Paris]	LHAS 2.12-1/23, 1686	
83	[19 août 1684], samedi	CL	[Paris]	LHAS 2.12-1/23, 1686	
84	[20 août 1684], dimanche	CL	[Paris]	LHAS 2.12-1/23, 1686	
85	29 août [1684]	Marennes	[Paris]	LHAS 2.12-1/23, 1686	

2. LISTE ET RÉSUMÉ DES LETTRES DE MME DE CHÂTILLON CONSULTÉES

Abréviations utilisées dans ce document :

AG : Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, duchesse de Longueville
CC : Claire-Clémence de Maillé-Brézé, épouse du grand Condé
CL : Christian-Louis, duc de Mecklembourg-Schwerin, second époux de Mme de Châtillon
CM : Christine-Marguerite de Mecklembourg-Schwerin, première épouse du duc de Mecklembourg-Schwerin
FG : Frédéric-Guillaume Ier, électeur de Brandebourg
FH : François-Henri de Montmorency, maréchal de Luxembourg
GA : Gustave-Adolphe, duc de Mecklembourg-Güstrow
IA : Isabelle-Angélique de Montmorency, duchesse de Châtillon
LR : François, duc de La Rochefoucauld

CSL : Châtillon-sur-Loing

Les informations indiquées entre crochets ne sont pas mentionnées dans les manuscrits originaux. Elles ont été déduites du contexte et du contenu.

En gras : les lettres éditées dans ce travail

	Date	Destinataire	Lieu d'expédition	Fonds	Côte	Contenu
1	20 décembre [1649]	Ladvocat	CSL	AC, Série P, tome VI	304-05	Lui demande d'intervenir auprès de Conti pour obtenir des indemnités en raison du passage des troupes de ce dernier sur ses terres près de Bar-sur-Aube
2	6 janvier 1650	Ladvocat	CSL	AC, Série P, tome VII	7-8	Demande la protection de Conti contre le gouverneur de Bar-sur-Aube qui menace les habitants
3	16 juin [1650]	Lénet	[CSL]	BnF, f. fr., Papiers de Lénet, 6703	80	Deux lettres qu'elle devait lui envoyer ont été brûlées – n'a pas reçu toutes ses lettres – malade – salue LR et Bouillon
4	8 juillet [1650]	Lénet	[CSL]	BnF, f. fr., Papiers de Lénet, 6703	100	Pas de réponse de CC à ses nombreuses lettres
5	9 novembre [1650]	Lénet	CSL	BnF, f. fr., Papiers de Lénet, 6704	100-01	Douairière Condé moribonde, IA aimerait qu'elle autorise CC à venir – demande Vautier, médecin de la reine – Beaufort est venu rendre visite – écrit des dizaines de lettres
6	16 novembre [1650]	Lénet	CSL	BnF, f. fr., Papiers de Lénet, 6704	110-11	Se justifie de ne pas avoir écrit de sa main – rémission de la princesse– Mazarin pense que douairière surjoue - l'air de Chantilly lui conviendrait mieux – espère que Lénet se trouve bien à Montrond
7	1650	Guitaud	CSL	BnF, Clairambault 430	501-02	Partiellement effacé
8	1650	Mme de ?	CSL	BnF, Clairambault 430	506-07	Partiellement effacé
9	13 février [1651]	Chavigny	Valençay	Papiers de Magne, Saint-Maur-des-Fossés		Attends ses instructions avant de partir à Paris – se lamente de la mort de la princesse douairière
10	**18 décembre**	**Lénet**		**BnF,** f. fr.**, Papiers de Lénet, 6729**	**54-55**	**A dîné avec Brutus et le comte de Maure – aime beaucoup Artamène, a reçu quelques lettres de sa part – pour éviter d'être**

	[1651]					**exilée, on lui conseille d'aller voir la reine mais elle craint qu'elle ne la reconnaisse pas – aimerait l'entremise de CC ou d'AG – n'a pas de chiffre pour lui communiquer une information confidentielle**
11	**4 janvier [1652]**	**Lénet**	**Merlou**	**BnF, f. fr., Papiers de Lénet, 6713**	**35-36**	**Se plaint de son absence de réponse – lettres de Condé interceptées, risque gros – s'attriste du fait que la paix s'éloigne**
12	18 août [1652]	Lénet	Paris	BnF, f. fr., Papiers de Lénet, 6727	251-52	Tout le monde se réjouit du départ de Mazarin sauf elle qui ne se réjouit de rien – pessimiste quant à l'issue de la guerre tant qu'un accord n'aura pas été trouvé
13	**29 septembre [1652]**	**Lénet**	**Paris**	**BnF,** f. fr.**, Papiers de Lénet, 6728**	**232-33**	**Remontrances par rapport au peu de nouvelles qu'il donne – heureuse de l'accommodement de CC – a obtenu difficilement ce qu'elle souhaitait, ne peut pas lui dire de quoi il s'agit pour l'instant – souhaite qu'il brûle sa lettre – Mazarine et son mari – Condé lui a montré une lettre**
14	20 octobre [1652 ?]	[président Viole]		BnF, f. fr., Papiers de Lénet, 6726	116-17	Ravie de sa lettre et du bien que tous disent de lui – dévouée à Condé – son interlocuteur va partir en Espagne – les salons ne parlent que de Condé – salue son frère – lui demande où et comment leur écrire
15	s.d. [1649-1653]	Lénet		BnF, f. fr., Papiers de Lénet, 6728	152	Lui rappelle son amitié
16	2 mai [1649-1653]	Lénet		BnF, f. fr., Papiers de Lénet, 6729	10-11	Fait l'éloge de Mme de Gouville et demande à son interlocuteur de saluer quelques personnes
17	**1er mai 1656**	**Mme de Longueville**	**[Merlou]**	**AC, série P, tome XVI**	**164-65**	**Réconciliation – très touchée – très malade** **Copie pour Condé (Alcandre)**
18	**3 octobre 1658**	**Comte de Béthune**	**Bourbon**	**IF, Godefroy 274**	**444-45**	**Désolée de la blessure de son fils, espère qu'il ne lui arrivera pas la même mésaventure qu'à elle-même (perdre son enfant)**
19	**27 juin 1659**	**Condé**		**AD, France 907**	**139**	**L'accuse d'ingratitude mais continue à le servir – comment Condé pourrait récupérer Chantilly**

20	**19 septembre 1659**	**Marquise de Vardes**	**Paris**	**Bulletin du Bibliophile (1876)**	**pp. 2-3**	**S'attriste de la mort de la belle-sœur de son interlocutrice – lui rappelle les pertes qu'elle a elle-même subies – lui propose ses services**
21	16 mai (post 1655)	Marquis de la Boulaye	Merlou	AC, Série O, tome VIII (VII ?)	215-16	Affaire pécuniaire qui a mal tourné – a vu sa mère – éloge de l'abbé de Roquette
22	**4 avril [1664]**	**Gravel**	**Paris**	**AD, Mecklembourg 1**	**100-01**	**Sollicite son entremise dans le différend qui l'oppose à CM**
23	**Dimanche 2 mai 1664**	**[Lionne]**		**AD, Mecklembourg 1**	**113-14**	**Joint une copie d'un billet de Lionne du 15 décembre 1662 attestant que Louis XIV avait approuvé le mariage**
24	22 mai 1664	Lionne	Paris	AD, Mecklembourg 1	131-32	Lui reproche sa passivité de manière virulente – lui fait part de la signature d'un traité entre la Suède, GA et les frères de CL
25	4 juin 1664	Lionne		AD, Mecklembourg 1	139-41	On reproche à CL d'avoir traité avec Louis XIV et on menace son duché – demande conseil au roi quant à un éventuel départ de CL pour défendre ses États + mémoire qui contient la liste des personnes auxquelles il faut que la Couronne écrive
26	**4 juin [1664]**	**Louis XIV**		**AD, Mecklembourg 1**	**142-44**	**Sollicite la protection du roi pour CL qui s'apprête à aller défendre ses États – souhaite des lettres d'État pour partir**
27	[Début] juillet 1664	[Lionne]		AD, Mecklembourg 1	170-71	A obtenu de bonnes nouvelles de Heiss – GA semble pense que sa sœur CM est en tort – demande soutien de la Couronne
28	**4 juillet [1664]**	**Lionne**		**AD, Mecklembourg 1**	**172-74**	**S'excuse de l'importuner si fréquemment – les alliés de CM se lassent d'elle – sollicite l'entremise de Tott et de Cambrosius – le fait d'être alliés à la France devrait les aider**
29	[5 août 1664], mardi	[Lionne]		AD, Mecklembourg 1	178-79	A rencontré Terlon – gros problèmes avec la Suède, besoin d'aide – lui reproche ses atermoiements
30	**[12 août 1664], mardi**	**Lionne**	**Paris**	**AD, Mecklembourg 1**	**180-81**	**A rapporté au roi les propositions des Suédois – demande l'intervention de Terlon contre ces derniers, possède des preuves**
31	**[20 août 1664],**	**[Lionne]**		**AD, Mecklembourg 1**	**182-85**	**Demande à être reconnue –Bidal – est soutenue par la maison de Brunswick – vieux différend entre CL et Gravel – défaitisme –**

	mercredi					**espère être appuyée par Lionne – Suédois à Rostock**
32	[26 août 1664], mardi	[Lionne]		AD, Mecklembourg 1	201-04	Si la France était intervenue, les exécutions en faveur de la Suède auraient été différées – Grémonville – la Suède et l'empereur doivent de l'argent au Mecklembourg – Bidal – princes de Brunswick unis – justifie ses larmes passées
33	**[5/12 septembre 1664], vendredi**	**[Lionne]**	**Paris**	**AD, Mecklembourg 1**	**205-06**	**Heiss – CL de retour étonné que les choses n'aient pas évolué – ne comprend pas l'inertie du roi alors qu'il est est tout puissant – les persécutions qu'elle et CL subissent sont dues au traité avec la France – demande que l'on donne une lettre à Grémonville – très malheureuse**
34	13 septembre 1664	[Lionne]	Paris	AD, Mecklembourg 1	207-10	De retour de Merlou, malade – sollicite l'appui de la France à Vienne contre les frères de CL et en général – Grémonville – Le Tellier – affaire Albret interminable – il faut que le roi se concentre sur l'Allemagne
35	16 septembre [1664]	Gravel	Paris	AD, Mecklembourg 1	220-21	Il pourrait être très utile s'il en prenait la peine – Grémonville caution – lui demande d'intervenir, le roi en serait ravi
36	**18 septembre 1664**	**Louis XIV**		**AD, Mecklembourg 1**	**222-27**	**Regrette de l'importuner –demande à être reconnue et soutenue – GA veut s'allier au roi – le roi doit suivre le pape – CM et Brunswick-Wolfenbüttel n'ont aucune influence –CL a reçu beaucoup de soutien de la part du roi, pourquoi plus maintenant ? – a détaché Mme de La Suze d'Albret – justifie le retour prématuré de CL**
37	[19 septembre 1664], vendredi	Lionne		AD, Mecklembourg 1	228-29	Lui rappelle sa promesse et lui demande de la tenir pour arrêter de la faire souffrir
38	[Septembre 1664]	Lionne		AD, Mecklembourg 1	231-32	Reçoit des informations via Heiss – Souhaite partir au plus tôt - lui demande d'écrire secrètement aux ministres suédois

39	[25 septembre 1664], jeudi	[Lionne]		AD, Mecklembourg 1	233-35	Bidal avait tort lorsqu'il pensait que le retour de CL serait préjudiciable – les princes de Brunswick proposent de les accueillir, ébauche leurs traits de caractère – lui demande d'écrire en Suède pour montrer que le France les appuie – affaire avec l'administrateur de Magdebourg
40	**9 octobre [1664]**	**[Lionne]**	**Merlou**	**AD, Mecklembourg 1**	**239-40**	**Se prépare à partir – demande des lettres d'État à cet effet, en a également parlé à Madame – encore des soucis en Allemagne (GA, CM, Brunswick-Wolfenbüttel), selon elle à cause de la conversion de CL – lui reproche de ne pas tenir sa parole**
41	11 octobre [1664]	[Lionne]		AD, Mecklembourg 1	242-45	L'empereur exige de l'électeur de Brandebourg et de Brunswick-Wolfenbüttel qu'ils rendent à CM ses terres, IA n'y est pas opposée si elle consent à la séparation – aimerait que le roi écrive à FG et à Brunswick-Wolfenbüttel - Heiss – source de ses maux : ne pas être reconnue par le roi, il faut qu'il y remédie et que Lionne l'appuie
42	[Octobre 1664]	Lionne		AD, Mecklembourg 1	248	Aimerait que le roi fasse pression sur Brunswick-Wolfenbüttel en tant qu'allié – Gravel – lui reproche de ne pas faire tout ce qui est en son pouvoir
43	[Octobre 1664], lundi	[Lionne]		AD, Mecklembourg 1	249-50	CL ne veut partir sans elle qui est bloquée en France – attend toujours ses lettres d'État – le flatte
44	[Novembre 1664]	[Lionne]		AD, Mecklembourg 1	251	Madame se demande pourquoi Du Fresne a été choisi – aimerait savoir si le roi est opposé aux lettres d'État
45	**[Novembre 1664]**	**[Lionne]**		**AD, Mecklembourg 1**	**252-53**	**A défendu avec peine ses intérêts – le résident de CL à Vienne lui envoie de mauvaises nouvelles – Anne de Gonzague et AG tentent de faire changer Condé d'avis**
46	7 novembre 1664	Lionne		AD, Mecklembourg 1	254-57	Caillet/Condé – peut lui démontrer que CL est persécuté dans l'Empire à cause de son alliance avec Louis XIV –attend toujours les lettres d'Etat qui lui ont été promises – affaire Albret – Terlon/ SLa uze – Veut récupérer la lettre de FG
47	18 décembre	[Lionne]	Paris	AD,	270-73	La Diète ne s'est pas prononcée au sujet du manifeste du frère de

	[1664]		Mecklembourg 1		CL – a donné beaucoup d'argent à CL – Grémonville dévoué et efficace – hérésie protestante, veut les acheter – FG leur est favorable – démêlés persistants avec CM
48	[19 décembre 1664], vendredi	Lionne	AD, Mecklembourg 1	274-77	Dufresne, censé être envoyé au Brandebourg malade – lettres d'IA apparemment égarées – CL prêt à tout pour se débarrasser de CM – se sent malchanceuse
49	**[26 décembre 1664], vendredi**	**Lionne**	**AD, Mecklembourg 1**	**278-79**	**Incident (fausse couche) qui l'a tenue éloignée des affaires – demande l'aide de Gravel à la Diète – Wismar fortifiée par les Suédois – pas de nouvelles de son messager ni de Dufresne**
50	[Janvier 1665]	[Lionne]	AD, Mecklembourg 1	280-81	Gênée de l'importuner – soldats dans les bailliages – rumeur que Terlon est parti de Suède – CL a réuni la noblesse et les États qui l'attendent impatiemment
51	[Mars 1665], jeudi	Lionne	AD, Mecklembourg 1	282-83	Aimerait savoir ce qu'a fait Terlon concernant les bailliages – on lui dit que l'alliance n'aurait pas dû se faire si le roi cesse par la suite de soutenir CL – cardinal Barberini – exprime son dévouement pour le roi
52	**18 mars 1665**	**Condé**	**AC, série P, tome XXXII**	**446-47**	**Procès Albret – Béthune – ne fera rien qui déplaira à Condé – reproches voilés**
53	**[Avril 1665], mardi**	**Lionne**	**AD, Mecklembourg 1**	**288-90**	**A reçu une lettre de CL qui rappelle son dévouement pour le roi et Lionne – injustice à la mode – malheureuse que le roi ne la défende pas – oppressée par différents conflits d'intérêt – pessimiste – Terlon repart en Suède**
54	**[Avril-mai 1665], samedi**	**[Lionne]**	**AD, Mecklembourg 1**	**291-92**	**Lui rappelle que CL s'est converti pour obtenir les faveurs de Louis XIV – le duc de Hanovre compte appuyer CL – on lui a dit que le roi la détestait, en est peinée – pas de nouvelles de CL depuis Anvers**
55	28 mai	Lionne	AD,	300-02	Malade ce qui l'empêche de se déplacer – CL a rencontré Castel

	[1665], vendredi			Mecklembourg 1		Rodrigo à Bruxelles lequel lui propose son aide – demande une audience pour plus de détails – lettres de CL qui manifeste sa dévotion pour Louis XIV
56	**10 juin [1665]**	**[Lionne]**	**Paris**	**AD, Mecklembourg 1**	**304**	**Ne sait toujours pas ce qui s'est dit entre Castel Rodrigo et CL – fâchée que l'on ne lui prête pas attention – Suédois toujours dans les bailliages**
57	**31 juillet [1665]**	**[Lionne]**	**Paris**	**AD, Mecklembourg 1**	**305-08**	**Suédois dans les bailliages : Lionne n'a pas fait son travail – le sermonne – CL refuse que l'on lève des troupes – CM perd l'appui de sa parentèle – dévouement de CL**
58	Septembre 1665, vendredi	Lionne		AD, Mecklembourg 1	311-12	Demande que Lumbres aille au Mecklembourg pour aider à apaiser les tensions, y est très attendu – continue à encourager CL à être dévoué à la France mais risque de perdre espoir
59	**Septembre 1665, vendredi**	**Lionne**		**AD, Mecklembourg 1**	**313-14**	**Lui demande à nouveau de donner les ordres nécessaires à Lumbres – CL a pris un chancelier catholique – lui en veut de ne pas faire son possible**
60	[Octobre 1665], jeudi	[Lionne]		AD, Mecklembourg 1	317-18	Indisposée ce qui l'empêche d'aller voir le roi – que doit faire CL ? – lui envoie ses deux dernières lettres – rumeurs sur CL le disant superficiel non fondées selon elle – Lumbres à Schwerin, demande à ce qu'ils reçoivent les bonnes instructions
61	[Octobre-Décembre 1665], jeudi	Louis XIV		AD, Mecklembourg 1	356-57	Lui envoie une lettre de CL – toujours malade – CL mérite d'être protégé par la France car il est persécuté à cause du traité
62	31 décembre [1665]	Lionne		AD, Mecklembourg 1	367-68	Son messager n'a pu voir Lionne – lui demande d'écrire à Terlon pour que les troupes suédoises évitent de passer par le Mecklembourg – il faut s'occuper d'eux plutôt que de GA qui est impuissant sans eux
63	[Janvier 1666], dimanche	[Lionne]		AD, Mecklembourg 1	377-78	Ne s'habitue pas à la froideur du roi à son égard – Lumbres lui indique qu'il a espoir de mettre fin aux différends entre CL et GA

64	[Sept-Déc 1666], dimanche	Lionne		AD, Mecklembourg 1	436-37	Mauvaise influence de Godde et Le Coq sur CL – CL fâché contre FH – attend toujours la signature du contrat de mariage
65	**[14 novembre-11 décembre 1666], vendredi**	**[Lionne]**		**AD, Mecklembourg 1**	**430-34**	**Le remercie d'avoir puni Le Coq, détaille ses forfaits – aimerait remercier le roi en personne et être en même temps reconnue – part en mars – aime peu paraître en public désormais – Godde – FH**
66	11 décembre [1666]	[Lionne]	Paris	AD, Mecklembourg 1	440-41	Soumise au bon plaisir du roi – ne souhaite qu'aider son époux
67	**[automne 1666]**	**[Lionne]**		**AD, Mecklembourg 1**	**442-43**	engagement que les traités supposent – on dit que si CL avait épousé quelqu'un d'autre, il n'aurait aucun problème
68	**[Décembre 1666], mercredi**	**Lionne**		**AD, Mecklembourg 1**	**444-45**	**A essayé de le voir à Saint-Germain – le fait que le roi ne la reconnaisse pas porte préjudice à CL en Allemagne (mésalliance) – l'empereur souhaite les voir tous deux – fait l'éloge du roi -**
69	**[Janvier 1667]**	**[Lionne]**		**AD, Mecklembourg 2**	**9**	**A offert un perroquet à la fille de Lionne – manchon**
70	[Janvier-février 1667]	[Lionne]		AD, Mecklembourg 2	10-11	Plus grand roi du monde – CL souhaiterait être garde du corps du roi – veut savoir si le roi apprécie sa compagnie – justaucorps pour le roi et martres du nord pour les dames de la Cour
71	**8 février [1667]**	**[Lionne]**		**AD, Mecklembourg 2**	**12-13**	**Seule compte la protection du roi – Agression des Suédois à Warnemünde, demande que justice soit faite – membres de la famille royale au sujet de règles de préséance**
72	**[Février 1667], dimanche**	**Lionne**		**AD, Mecklembourg 2**	**14-17**	**Demande à ce que Pomponne intervienne en Suède et que celle-ci rompe son alliance avec GA – mascarade de Versailles à laquelle souhaiterait assister CL – se sent allemande – mondanités**
73	7 février	Lionne		AD,	18-19	Complimente sa fille et le remercie de ses attentions – la famille de

	[1667]			Mecklembourg 2		Coq pense qu'il sera bientôt libéré, IA espère que le roi sera assez ferme
74	**[Avril 1667], dimanche**	**Lionne**		**AD, Mecklembourg 2**	**20-23**	**Lui rappelle subtilement qu'il est de mauvais goût de ne pas soutenir un prince qui abandonne toi pour se mettre à son service (CL) – Nevers – issue d'une famille illustre – le roi se doit de mettre ordre en Allemagne – CL veut prendre la tête des mousquetaires**
75	**[Avril 1667], mercredi**	**[Lionne]**		**AD, Mecklembourg 2**	**24-27**	**On leur reproche de s'être alliés à la France et de n'avoir obtenu aucun soutien en échange – que doit faire CL si la guerre éclate ? – que Pomponne convainque les Suédois de se calmer**
76	[Avril 1667], vendredi	Lionne		AD, Mecklembourg 2	30-31	Le remercie de sa lettre – l'air de la campagne (Merlou) a fait du bien à CL qui s'est même défait de Godde
77	[Avril 1667], samedi	Lionne		AD, Mecklembourg 2	32-34	Insiste pour que le Coq reste emprisonné – a publié des choses ignobles sur son compte – rumeur de mariage de Mlle de Lionne
78	**17 mai [1667]**	**[Lionne]**		**AD, Mecklembourg 2**	**36-37**	**CL a pris congé du roi la veille – lettre flatteuse de Pomponne au sujet d'IA – est allée à Saint-Germain pour recevoir les ordres du couple royal – situation gênante – a vu la princesse de Conti et AG**
79	**19 juillet [1667], mardi**	**[Lionne]**		**AD, Mecklembourg 2**	**42-45**	**Semble satisfaite de l'aide que lui a apporté Lionne pour ses affaires personnelles – le sollicite encore pour CL – souhaite son rétablissement – rumeurs que la Suède va s'allier à l'empereur – a tenté de partir mais arrêtée à Rouen car besoin de la signature royale – fils de Lionne – aide pour faire sortir des fusils du pays – a gagné contre Albret**
80	**[été 1667]**	**[Lionne]**		**AD, Mecklembourg 2**	**53**	**A parlé au roi et laissé un mémoire à Louvois attestant de l'abnégation de CL pour la France**
81	29 juin [1667]	[Lionne]	Paris	AD, Mecklembourg 2	57-59	Lettre égarée – a toujours la lettre de cachet pour le Coq que le roi lui a donné, s'en sert pour le menacer- CL déçu du comportement du roi
82	2 novembre	Lionne	Paris	AD,	60-62	Condoléances pour sa perte – attachement de CL – il a voulu

	[1667]			Mecklembourg 2		rédiger son testament en faveur d'IA – relations plus cordiales sans l'influence du Coq – la Suède en sera pas commissaire grâce à Grémonville
83	**[Mai 1668]**	**[Lionne]**		**AD, Mecklembourg 2**	**63-65**	**Toujours des problèmes avec Albret – a tenté, en vain, de les régler devant la chambre de l'Édit – sollicite des lettres d'État pour partir en Allemagne rejoindre CL – souhaite que le roi appuie son mari auprès de l'électeur de Cologne, désormais commissaire aux côtés de FG qui n'est pas fiable – calvinisme**
84	**2 mars [1670], dimanche**	**[Lionne]**		**AD, Mecklembourg 2**	**82**	**Joint deux lettres traduites en français racontant le séjour de CL à Ratisbonne – semble ne pas avoir été fructueux**
85	**20 mars [1670], jeudi**	**[Lionne]**		**AD, Mecklembourg 2**	**83-84**	**Envoie par écrit ce qu'elle comptait dire au roi qui est parti – tout est en bonne voie à Ratisbonne concernant Warnemünde – ne manque plus que l'accord du roi qui est obligé d'agréer en vertu des traités de Westphalie – le frère de CL essaie de le faire destituer par l'empereur – demande l'intervention de Grémonville- Alsace**
86	3 octobre [1670]	[Gravel] ?	Paris	AD, Allemagne 247	339-40	Départ de CL pour Ratisbonne différé – lui demande d'appuyer CL dans l'affaire de Warnemunde (à la Diète ?) en vertu du traité de Münster
87	19 décembre [1671]	Bidal	Brême	AD, Hambourg 4	369-70	Annonce son arrivée à Hambourg – souhaite savoir quand Pomponne y passera Lettre coécrite avec CL
88	19 mars 1672	[Pomponne]	Ratzebourg	AD, Mecklembourg Supplément 1	30-31	Manigances de FG et du duc de Celle – passion d'IA et CL pour le service du roi – chagrinée de la mort de la princesse de Conti
89	**[mars-avril 1672]**	**[Pomponne]**	**[Mecklembourg]**	**AD, Mecklembourg Supplément 1**	**32-33**	**Mauvaise posture de Lédignan – faveurs de la noblesse mecklembourgeoise – influence d'IA sur le conseil et CL quant à la levée de troupes – rumeurs de paix avec la Hollande – pierreries –**

						Westphalie – ambassadeurs en Suède
90	1er mars [1672]	[Pomponne]	Ratzebourg	AD, Mecklembourg 2	201bis-02	Accueillie avec panache à Lübeck, magnifique réception, couverte d'éloges – doit écrire à Grémonville au sujet du signor padre
91	**[mars 1672]**	**[Pomponne]**	**[Lubeck]**	**AD, Mecklembourg 2**	**203-204**	**Très bien accueillie – affligée de la mort de la princesse de Conti – veut mener à bien son dessein de réunir des troupes pour le roi – pas le temps d'écrire à CL**
92	20 mars 1672	Louis XIV	Ratzebourg	AD, Mecklembourg Supplément 1	34-35	Condoléances pour la mort de sa fille – a convaincu CL de lever des troupes pour la France
93	**19 avril [1672]**	**Achery**	**Ratzebourg**	**BnF, BnF, f. fr. 17687**	**170-71**	**N'a pu célébrer Pâques – CL a proposé d'aller dans une église luthérienne – Lédignan – très portée sur la religion**
94	12 mai [1672]	[Achery]	Schwerin	BnF, BnF, f. fr. 17687	160-162	Deux façons pour l'ecclésiastique de la rejoindre (mer ou terre) – comment le dissimuler à CL – mauvaise influence de Lédignan, espère qu'il n'ira pas en France
95	**8 juin 1672**	**[Pomponne]**	**Schwerin**	**AD, Mecklembourg Supplément 1**	**36-40**	**Bonne volonté de CL malgré le fait que certains négociateurs essaient de le convaincre, adoration pour le roi – parti lui amener ses troupes – Munster – Saxe-Lauenbourg – sereine quant à la régence – FG souhaite la rencontrer, demande conseil – Lédignan – ambassadeurs suédois qui veulent conclure un traité – que le roi montre à CL qu'il apprécie IA pour faire taire certains de ses conseillers**
96	10 juin 1672	[Abbé Bidal]	Schwerin	AD, Mecklembourg Supplément 1	41-44	Courrier personnel, attend réponse – CL a 600 hommes et chevaux – le Conseil voulait les vendre à FG – exceptionnel que CL accompagne ses troupes – traité France/Suède – aura les pleins pouvoirs – très appréciée dans le duché, confiante – Verjus
97	16 juin 1672	[Pomponne]	Schwerin	AD, Mecklembourg Supplément 1	45-47	CL et ses troupes – importance et dévouement de CL – régence – Lédignan veut se racheter
98	**4 juillet 1672**	**[Pomponne]**	**Schwerin**	**AD,**	**50-54**	**Roi satisfait d'elle – appréciée dans le pays – troupes**

				Mecklembourg Supplément 1		**mecklembourgeoises – diplomatie avec les princes voisins – Celle – FG – Wismar – GA suit ses conseils – tendresse de Charles II d'Angleterre – marraine de la fille des ducs de Saxe-Lauenbourg – CL a été reçu par le roi de Suède – pas de nouvelles depuis longtemps**
99	3 août 1672	[Pomponne]	Schwerin	AD, Mecklembourg Supplément 1	55-56	Félicitations pour la naissance d'un enfant royal – le Brandebourg va rejoindre l'empereur et veut attaquer le Mecklembourg – demande protection de la France via un article si un traité est signé – pas de nouvelles de CL – ne sait que faire de la cavalerie, reçoit des remontrances – demande conseil – Feuquières
100	**8 août [1672]**	**Achery**	**Schwerin**	**BnF, f. fr. 17687**	**118**	**A appris que CL était à Paris – appréhende que Lédignan l'influence – entreprise de conversion des habitants du duché – souhaiterait être assistée d'un bon prêtre qui parle allemand – insatisfaite du sien – a fait délivrer un prisonnier très pieux**
101	8 août 1672	[Pomponne]	Schwerin	AD, Mecklembourg Supplément 1	57-58	Lettres au roi et à Pomponne revenues – va essayer de se défaire des troupes auprès des princes voisins
102	10 août [1672]	Duc de Mecklembourg-Güstrow	Schwerin	LHAS 2.12-1/23, 1677	Non paginé	N'a pu rencontrer le gentilhomme qu'il lui a envoyé – entièrement dévouée
103	18 août [1672]	Achery	Schwerin	BnF, f. fr. 17687	119-121	Régence compliquée – pas de nouvelles de CL depuis 2 mois – essaie de ménager la chèvre et le chou – histoire du prisonnier très pieux – aimerait avoir un nouveau prêtre qui l'aide à convertir les habitants Autre main
104	24 août [1672]	Duc de Mecklembourg-Güstrow	Ratzebourg	LHAS 2.12-1/23, 1677	Non paginé	Lui est entièrement dévouée – aurait souhaité qu'il passe plus de temps à Ratzebourg
105	8 septembre	Achery	Schwerin	BnF, f. fr. 17687	126	Surprise de la conduite de CL – attend un prêtre d'Hambourg – AG

	[1672]					malade
106	22 septembre 1672	Achery	Schwerin	BnF, f. fr. 17687	128-29	Parle du prisonnier pieux – a reçu un prêtre d'Hambourg dont elle est satisfaite - Lédignan
107	**22 septembre 1672**	**[Pomponne]**	**Schwerin**	**AD, Mecklembourg Supplément 1**	**59-65**	**A refusé les troupes à Frédéric – a écrit à Courtin pour qu'il les offre à la Suède si elle soutient la France – s'efforce de limiter les prétentions de GA et autres voisins – lettre sarcastique à Brandebourg – dangerosité des ducs de Celle et Lorraine – considérée comme oiseau de mauvaise augure (guerre) – limitée dans ses actions par son désir de satisfaire le roi – quartiers d'hiver – veut se débarrasser des troupes en les donnant à l'empereur – attend instructions de la France – princesse de Conti et la Vergne – Lédignan – lettres compromettantes à Ratzebourg – lui demande de convaincre CL de ne pas toucher à ses biens**
108	22 septembre 1672	Louvois	Schwerin	SHD, A1, 287	33-38	Horrifiée de l'influence de Lédignan sur CL – il s'est défait de ses officiers – se sont attirés la haine des pays voisins à cause des levées – Louis XIV s'est défait de sa cavalerie – Brandebourg veut envahir le Mecklembourg – accusée d'avoir fait les levées – attend ses conseils Copie
109	20 octobre 1672	[Pomponne]	Schwerin	AD, Mecklembourg Supplément 1	78-79	Lettres de Terlon – ne prend pas cette fois-ci le parti de Gramont – lui demande d'apaiser CL – le remercie de ce qu'il a fait par rapport à Lédignan
110	20 octobre 1672	Louis XIV	Schwerin	AD, Mecklembourg Supplément 1	80-81	Ne cherche qu'à le servir – Terlon – a donné les troupes au Danemark pour qu'ils s'allient avec la France contre l'avis de CL – aimerait qu'il rentre – demande le soutien du roi
111	27 octobre 1672	Achery	Schwerin	BnF, f. fr. 17687	130-31	Prisonnier pieux – Saint Augustin – arrestation de Lédignan – Brienne fatigant
112	29 octobre	[Louvois]	Schwerin	SHD, A1, 279	418	Désordres causés par Lédignan – remontrances du Conseil – va

	[1672]					donner les troupes au Danemark sur conseil de Terlon
113	**7 décembre [1672]**	**Achery**	**Schwerin**	**BnF, f. fr. 17687**	**122-25**	**Bidal lui a envoyé un jésuite compétent – ancien prêtre à la vie dissolue – jansénisme – il faut convaincre CL de rentrer – malade, insomniaque et malheureuse – va voir Feuquières**
114	**26 janvier 1673**	**Achery**	**Schwerin**	**BnF, f. fr. 17687**	**132-35**	**Doit-elle demander la libération de Lédignan ? – Le Coq – rumeurs que son mari est sur le retour et qu'il veut la punir – a dépensé seulement son argent** **Deux mains**
115	6 février [1673]	Achery	Schwerin	BnF, f. fr. 17687	136	Reçoit constamment des lettres accusatrices de CL – lui envoie une lettre de Lédignan – se lasse du prisonnier pieux
116	9 mars 1673	Achery	Schwerin	BnF, f. fr. 17687	137-39	Lédignan libéré grâce à des dévotes – conduite insensée de CL – Brienne parti – ne veut pas avoir l'air de s'enfuir
117	13 mars [1673]	Achery	Schwerin	BnF, f. fr. 17687	140-42	Souffrante – se rend compte qu'elle s'est trompée sur CM car CL souhaitait s'emparer de ses biens - CL a vu Achery – menaces de CL si IA fuit – ne comprend pas l'attitude de CL
118	**22 mars [1673]**	**Achery**	**Schwerin**	**BnF, f. fr. 17687**	**143-46**	**A reçu sa lettre – attend une réponse d'AG avant de se résoudre à partir – liste des accusations de CL – a toujours tout fait pour lui – tout le monde sait qu'elle a beaucoup fait pour le Mecklembourg – mort de Mme de La Suze** **Deux mains**
119	30 mars [1673]	Achery	Schwerin	BnF, f. fr. 17687	147-48	Pense être libre de ses mouvements après le Carême – AG – Brienne
120	4 avril [1673]	Achery	Schwerin	BnF, f. fr. 17687	149-52	Planifie son départ, ne souhaite pas qu'il ait l'air prémédité – peur de représailles de CL – celui-ci veut se démarier
121	12 avril [1673]	Achery	Schwerin	BnF, f. fr. 17687	153-55	Suit les conseils d'AG et d'Achery – planifie son départ – les ducs de Celle veulent la voir – restera loin de la cour une fois en France
122	**26 avril [1673]**	**[Bidal]**	**Schwerin**	**AD, Mecklembourg 2**	**98-100**	**Indignée du traitement qui lui est infligé (emprisonnée à Schwerin) – lui demande de parler au résident d'Angleterre pour qu'il fasse intervenir Charles II – n'a rien à se reprocher – CL souhaite s'emparer de ses biens – fait confiance à ses proches qui**

						la feront sortir – avait prévu de voir les ducs de Celle et Mme d'Osnabrück : seul crime – attend des nouvelles de FH – il ne faut lui écrire que par des voies sûres – bien gardée – les frères de CL attristés de sa situation – persuadée que tout le monde prendra sa défense et que CL sera rejeté de tous
123	**4 mai 1673**	**Mme de Longueville**	**[Mecklembourg]**	**BnF, f. fr. 17687**	**156-59**	**Malade – reçoit de l'aide – lettres interceptées – bonne foi, n'a jamais voulu fuir – critique Brienne – Celle**
124	**18 mai [1673]**	**Achery**	**Bord de l'Elbe**	**BnF, f. fr. 17687**	**163**	**Remerciements pour ses prières – reconnaissante – soutenue par tous les princes allemands**
125	18 mai [1673]	Louis XIV	Bord de l'Elbe	AD, Mecklembourg 2	117-18	Reconnaissante d'avoir été libérée grâce à l'aide du roi
126	**18 mai [1673]**	**[Pomponne]**	**Tollenspiker**	**AD, Mecklembourg 2**	**119-22**	**Reconnaissante de sa libération – soutien des princes de Mecklembourg et de Brunswick – conditions de sa libération ; doit partir les mains vides – s'excuse de sa lettre – aimerait savoir à quoi s'en tenir avec CL**
127	**1 juin 1673**	**Louvois**	**Wesel**	**SHD, A1, 342**	**145**	**En chemin pour la France – remercie le roi de son aide – va passer à Utrecht pour voir FH et Condé – attend de CL qu'il lui fournisse des explications – très bon accueil des ducs de Brunswick**
128	11 juin [1673]	[Pomponne]	Maaseik	AD, Mecklembourg 2	127	Attend de savoir si elle peut aller remercier le roi en personne (à Tongres) – se demande si CL se trouve à Paris
129	**14 juin [1673]**	**Condé**	**Tongres**	**AC, Série P, tome XLVII**	**327-28**	**Comblée d'honneurs par le roi, a eu une entrevue – fait son éloge comme autrefois – civilité de Louvois**
130	3 juillet 1673	[Louvois]	Paris	SHD, A1, 361	9	Attend de voir CL pour se justifier – Colbert a refusé les boucles d'oreille qu'elle lui a offertes – Gourville
131	**4 juillet [1673]**	**[Louvois]**	**Paris**	**SHD, A1, 361**	**24**	**Instigatrice d'une négociation obscure l'électrice de Brandebourg – pas encore vu CL – veut tout garder secret, subterfuge pour ne pas mentionner que le roi y est mêlé**
132	**4 juillet**	**[Pomponne]**	**Paris**	**AD,**	**137**	**Loge à l'hôtel de Longueville – est allée rendre visite à AG à Port-**

	[1673]			**Mecklembourg 2**		**Royal – ont décidé d'envoyer Gourville en émissaire auprès de CL – celui-ci nie tout – a un espion à Celle – a vu les sœurs de Pomponne à Port-Royal – se remet d'une fluxion au visage**
133	6 juillet [1673]	[Pomponne]	Paris	AD, Mecklembourg 2	140-41	Subterfuge pour que le roi ne soit pas mêlé à ses négociations concernant Wesel – prête à tout pour que le roi la conserve – électrice de Brandebourg – CL compte partir en Allemagne
134	10 juillet [1673]	Louis XIV	Paris	AD, Mecklembourg 2	144-47	Lui relate l'entrevue avec son époux – nie qu'elle ait été arrêtée et ne comprend pas pourquoi elle n'est pas restée au Mecklembourg – en colère par rapport aux troupes et à la séparation – le roi ne pourra faire part des négociations secrètes à CL qu'une fois la réponse de l'électrice de Brandebourg arrivée
135	10 juillet [1673]	[Pomponne]	Paris	AD, Mecklembourg 2	148-49	Il ne faut pas que CL reparte mécontent en Allemagne car ses trois voix à la Diète ont jusqu'à présent été acquises à la France – va essayer de l'en convaincre – CL a toujours appuyé le roi : aucun sujet de se plaindre de lui
136	14 juillet [1673]	[Pomponne]	Paris	AD, Mecklembourg	150-51	Remerciements – regrette de l'importuner sans cesse – souvenir des troupes
137	19 juillet [1673]	[Louvois]	Paris	SHD, A1, 361	134	Réponse imminente sur leur affaire – va harceler CL – disposée à partir pour servir le roi
138	31 août [1673]	[Louvois]	Paris	SHD, A1, 361	287	Échec de son projet à cause de l'électrice de Brandebourg – pessimiste
139	**6 octobre [1673]**	**[Louvois]**	**Maubuisson**	**SHD, A1, 362**	**11bis**	**Aimerait aller à Celle ou Osnabrück sous prétexte de régler ses différends avec CL – il veut qu'elle revienne – restera discrète sur son éventuel séjour en Allemagne et fera tout pour servir la France**
140	16 juillet [1674]	Achery		BnF, f. fr. 17687	178-79	Peinée par la mort de Bourdaise – Beauvais doit lui envoyer un prêtre – veut réformer les religieuses (jansénisme ?)
141	1er août [1674]	Achery		BnF, f. fr. 17687	180-81	Retour de Le Coq – tête de mort

142	11 août [1674]	Achery		BnF, f. fr. 17687	182-83	Cite un certain nombre de personnes illustres – Gourville – a subi des épreuves dernièrement
143	**9 octobre [1674]**	**Condé**	**Paris**	**AC, Série P, tome LXVI**	**114-15**	**Vante ses mérites – sait qui a influencé CL – le mérite de Condé compense son ingratitude, l'a pardonné à Utrecht**
144	13 novembre 1674	[Pomponne]	Châtillon	AD, Mecklembourg 2	155-56	Joint des lettres de ses amis allemands – Du Bignon – Coupe les ponts avec le duc de Celle tant qu'il ne songe pas à faire la paix
145	2 février 1675 ?	Condé		AC, Série P, tome LXIX	84-85	Placet Montmorency – nièce religieuse – aimerait obtenir une prébende
146	20 juin [1675]	[Pomponne]	Bourbon	AD, Mecklembourg 2	157-58	Gouverneur de Dömitz – période agitée – arrivée d'un conseiller mecklembourgeois – CL difficile à raisonner
147	20 juin [1675]	Louis XIV	Bourbon	AD, Mecklembourg 2	161-62	CL semble avoir écrit au gouverneur de Dömitz, comme souhaité
148	**21 mars [1676]**	**[Condé]**		**AC, Série P, tome LXVIII**	**194-95**	**Navrée que CL soit en route pour Chantilly – FH a parlé d'une affaire qui la concerne à Pomponne et Louvois – ne veut pas éventer le secret du duc de Celle – va dire à CL que le roi souhaite qu'il aille défendre ses États – frère de CL**
149	**8 juillet [1676]**	**Achery**	**Merlou**	**BnF, f. fr. 17687**	**176-77**	**Suit ses instructions et celles d'AG pour être une bonne supérieure – veut régler les différends entre chanoines – attend un nouveau prêtre – veut expier ses fautes**
150	**24 février [1678]**	**[Pomponne]**	**Paris**	**AD, Mecklembourg 2**	**189-95**	**La réponse du roi est attendue avec impatience – Villahermosa lui a refusé un passeport – veut aller en Allemagne chez les ducs de Brunswick en prétendant régler des différends avec CL – elle est la mieux placée pour rallier les ducs à la cause du roi et les réconcilier – plus efficace qu'un résident – nul n'est prophète ne son pays – Charles II pourrait l'aider à obtenir des passeports de la Hollande**
151	26 février 1678	[Pomponne]	Paris	AD, Mecklembourg 2	197	Lui envoie une lettre qu'elle a reçue d'Allemagne – Grandchamps attend les ordres du roi

152	28 février [1678]	[Pomponne]		AD, Mecklembourg 2	200-01	Le gentilhomme qu'elle a laissé à Celle demande une faveur pour un de ses parents – fait passer une lettre pour son frère, ne sachant où il est
153	9 mars [1678]	[Pomponne]	Paris	AD, Mecklembourg 2	205-07	Lui envoie des lettres ; demande à en récupérer d'autres des ducs d'Osnabrück – ils ne doivent pas savoir qu'elle fait lire leurs lettres – Grandchamps en chemin avec une lettre de sa part – congrès de Nimègue, d'Avaux
154	9 mars 1678	Louis XIV	Paris	AD, Mecklembourg 2	208-11	La négociation avec Celle qui doit être tenue secrète est en bonne voie – fait part des conditions qui pousseraient le duc à s'allier à la France – pressions des ambassadeurs étrangers à Celle – traité très avantageux pour la France – les ducs pensent qu'elle est la seule à qui ils peuvent se confier
155	10 mars 1678	[Pomponne]	Paris	AD, Mecklembourg 2	212-15	Même teneur que la précédente – importance de garder le projet d'alliance secret – très favorable au roi – alliance plus intéressante que celle avec la Suède – amis des ducs de Celle
156	**12 mars [1678]**	**Charles II**	**Paris**	**BL, ms.32095**	**313-15**	**Aimerait qu'il lui obtienne des passeports du prince d'Orange pour aller rendre visite à ses amies allemandes et obtenir gain de cause contre CL – amitié**
157	Jeudi	[Catherine de Bragance]		BL, ms.32095		Désolée d'avoir manqué son départ – alliance Königsmarck-CL – lui demande d'inciter son mari à intervenir en sa faveur auprès du prince d'Orange – Crafts
158	14 mars [1678]	Louis XIV	Paris	AD, Mecklembourg 2	218-19	Insiste pour savoir quoi répondre au duc de Celle – le roi sait ce que compte faire Osnabrück – Brandebourg compte systématiquement consulter le duc de Celle – le félicite pour sa dernière conquête
159	14 mars [1678]	[Pomponne]	Paris	AD, Mecklembourg 2	220-25	Lettre égarée – essaie de gagner du temps auprès des ducs de Celle mais urgent que le roi réponde – trop long de demander la permission à l'Empire – va écrire à Charles II pour obtenir un passeport

160	15 mars 1678	Pomponne	Paris	AD, Mecklembourg 2	226-27	Attend toujours la réponse du roi et continuera à insister tant qu'elle n'obtiendra pas de retour
161	9 octobre [1678]	[Pomponne]	Celle	AD, Mecklembourg 2	229-31	Plus intéressant de traiter avec Celle qu'avec Brandebourg car le premier serait fidèle – l'alliance serait très avantageuse pour la France et les ducs la souhaitent ardemment
162	13 novembre [1678]	[Pomponne]	Celle	AD, Brunswick-Hanovre 3	419-24	Se défend des accusations du curé de Solterre et explique les motivations de ce dernier – archevêque de Sens – huguenots – Rébenac lui a demandé des passeports – elle aimerait qu'il vienne à Celle – versatilité de FG – Celle veut s'allier à Louis XIV
163	28 novembre [1678]	[Pomponne]	Celle	AD, Mecklembourg 2	240-41	A demandé à Rébenac de venir afin qu'il donne sa version des faits à Pomponne
164	8 décembre [1678]	[Pomponne]	Celle	AD, Mecklembourg 2	242-51	A assisté au conseil secret qui s'est tenu à Celle – il faudrait trouver moyen de satisfaire le premier ministre – il faut remédier au fait que le duc de Celle ait toujours été considéré comme moins important que Brandebourg, lequel pourtant trompe constamment – a fait venir Rébenac comme son parent – vaut mieux qu'un résident – ambassadeurs danois alarmés de sa présence - en quoi consisterait le traité : trois ébauches de projets – Danemark et Brandebourg : ennemis principaux
165	8 décembre 1678	Louvois	Celle	SHD, A1, 594	49-52	Autre lettre pour Pomponne sur les conseils de Louvois – conseil secret dans sa chambre – Celle veut s'allier à la France et est dévoué au roi – il espère aller en France après la signature – problème CL et dot, veut se venger Copie
166	12 décembre [1678]	[Pomponne]	Celle	AD, Hambourg 9	258-259	FG et le roi du Danemark ont renouvelé leurs traités à Dobran – comptent faire une offre très avantageuse à Celle, il faut les devancer – IA et Éléonore feront leur possible pour que le duc de Celle s'allie à la France
167	16 décembre	[Pomponne]	Celle	AD,	252-55	Buchwald arrivé la veille – Danemark et Brandebourg proposent

	[1678]			Mecklembourg 2		leur soutien à IA contre CL – Celle a entendu des rumeurs négatives sur les alliances avec la France, IA tente de les démonter – problèmes en France avec le curé de Solterre qui répand des mensonges au sujet d'IA – l'évêque de Munster suivra le duc de Celle, idem pour le Brunswick-Lunebourg et pour Wolfenbüttel
168	23 décembre [1678]	[Pomponne]	Celle	AD, Mecklembourg 2	260-61	A demandé à Rébenac de venir – les négociateurs étrangers soupçonnent IA de ne pas être là que par amitié
169	**30 décembre [1678]**	**[Pomponne]**	**Celle**	**AD, Mecklembourg 2**	**262**	**Si l'affaire ne se fait rapidement, le duc risque de s'allier à l'empereur**
170	**2 janvier [1679]**	**[Pomponne]**	**Celle**	**AD, Mecklembourg 2**	**264-67**	**Peinée de ne pas avoir de réponse – Rébenac parti à Hambourg attendre les lettres – demande à ce que le roi pousse CL à rendre à IA ce qu'il lui doit - Spire**
171	**9 janvier 1679**	**[Pomponne]**	**Celle**	**AD, Mecklembourg 2**	**268-71**	**Envoyé de l'empereur parti car alliance refusée – ne reste plus que ceux du Brandebourg et du Danemark – a dû faire partir Rébenac car les envoyés étaient suspicieux – ira certainement à Hambourg une fois les instructions reçues – lettre du comte de Wismar qui souhaite un passeport pour venir la voir**
172	**16 janvier 1679**	**[Pomponne]**	**Osnabrück**	**AD, Mecklembourg 2**	**273-79**	**En visite chez les ducs d'Osnabrück depuis 15 jours – cherche à réconcilier les frères qui tous deux lui font confiance – retourne rapidement à Celle car les instructions sont arrivées et que Rébenac souhaite sa présence – les ducs de Celle vont la chercher en chemin – souhaite marier sa nièce à un prince allemand – situation religieuse du pays**
173	23 janvier 1679	Louis XIV	Celle	AD, Mecklembourg 2	280-81	Signature imminente du traité qu'elle souhaite depuis six ans
174	**23 janvier 1679**	**[Pomponne]**	**Celle**	**AD, Mecklembourg 2**	**282-84**	**On l'attendait avec de signer le traité – encourage l'évêque d'Osnabrück à donner suite à l'offre de la France – Buchwald nerveux depuis qu'elle est en Allemagne – voulait signer « pour la rareté du fait » puis s'est retenue**

175	**29 janvier 1679**	**[Pomponne]**	**Celle**	**AD, Mecklembourg 2**	**285-87**	**Buchwald déçu de la signature du traité – elle prend tout en main – lettre à l'abbé de Feuquières – reproche quelque chose à Pomponne – souhaiterait que la duchesse de Celle soit récompensée**
176	3 février [1679]	[Pomponne]	Celle	AD, Mecklembourg 2	288-89	Part à Hanovre avec Buchwald pour l'empêcher d'espionner le duc de Celle – souhaite seulement la gratitude du roi – rien à espérer de CL, borné
177	10 février [1679]	[Pomponne]	Hanovre	AD, Mecklembourg 2	290-98	A reçu des compliments de Pomponne, est ravie d'avoir aidé le roi – résultat d'un travail de longue haleine – plus utile d'être infiltrée dans le domicile-même des princes – a fait venir Rébénac pour négocier – Retourne à Celle, Hambourg puis souhaite rentrer en France à moins qu'on n'ait besoin d'elle en Allemagne – recommande de s'allier aux Hanovre qui le souhaitent
178	13 février [1679]	[Pomponne]	Hanovre	AD, Mecklembourg 2	299-01	A présenté Bidal au duc et est allée au couvent des Capucins
179	**14 février [1679]**	**[Pomponne]**	**Celle**	**AD, Mecklembourg 2**	**302-07**	**De retour à Celle malade – essaie de réconcilier Celle et Osnabrück en unissant leurs enfants – les ducs écoutent ses conseils et les suivent – pacifique**
180	20 février 1679	[Pomponne]	Celle	AD, Mecklembourg 2	308-09	Toujours malade- souhaite la protection du roi lors de la paix de Nimègue si besoin en est – réconciliation entre les frères interrompue
181	**3 mars 1679**	**[Pomponne]**	**Celle**	**AD, Mecklembourg 2**	**323-30**	**A laissé passer deux ordinaires – Lorraine et le roi du Danemark souhaitent traiter –manigances de FG – Rébénac attend toujours le courrier à Hambourg - Königsmarck veut venir, refusé – attendent la venue de la princesse de Frise Orientale – carnaval - CL veut épouser une princesse de Güstrow, elle ne s'y oppose pas – ne souhaite que récupérer son argent – ne veut pas aller jusqu'au procès, préférerait occuper Bützow et le forcer à négocier**

182	**[début mars 1679]**	**[Pomponne]**		**AD, Mecklembourg 2**	**314-22**	**L'on s'inquiète de ne pas avoir de nouvelles de la ratification - A reçu une lettre du roi qui est satisfait d'elle – tous les princes allemands se sont proposés pour la défendre contre CL – a servi de médiatrice entre Celle et Halle – la duchesse de Celle manque d'ambition – pourparlers au sujet du mariage entre les enfants, réluctances d'Osnabrück – explique la raison de son exil après la Fronde – sa haute naissance justifie ses actions – ne se laissera pas faire par CL – blâme les Suédois**
183	17 mars 1679	[Pomponne]	Celle	AD, Mecklembourg 2	331-35	Ratification arrivée, l'a portée en personne aux ducs – Buchwald déçu – les ducs refusent le passage des troupes du Brandebourg – beaucoup d'invités pour le carnaval qui lui semble pâle – Courtin lui a dit que Pomponne l'appréciait
184	20 mars [1679]	[Pomponne]	Celle	AD, Mecklembourg 2	335bis-38	A reçu une de ses lettres d'il y a deux mois – mécontente du contretemps – tension France/Danemark – a recommandé aux ducs d'offrir à Rébenac un bijou français – Königsmarck toujours bloqué au Danemark
185	24 mars [1679]	[Pomponne]	Celle	AD, Mecklembourg 2	339-43	Tient le rôle de résidente - Beaucoup de négociateurs viennent de tous côtés pour empêcher la ratification du traité – attend la décision de Spire – a toujours été optimiste contrairement à Rébénac – affaire de la princesse de Frise Orientale reportée
186	1er avril [1679]	Achery	Celle	BnF, F. fr. 17687	164-65	Prières et remerciements – aimerait que le bâtiment (de CSL ?) avance plus vite – roi très satisfait d'elle
187	3 avril [1679]	[Pomponne]	Celle	AD, Mecklembourg 2	348-50	Le roi de Danemark cherche à s'allier à Louis XIV – supplée Rébenac quant à l'envoi d'informations – affaire de la princesse de Frise Orientale
188	**8 avril [1679]**	**[Pomponne]**	**Celle**	**AD, Mecklembourg 2**	**355-56**	**En contact avec le duc de Lorraine qui veut se rapprocher de Louis XIV et ne veut négocier qu'avec elle – les conseils se tiennent dans sa chambre – fait passer des lettres confidentielles à Pomponne – affaire de sa nièce de Valençay**

189	8 avril [1679]	Pomponne	Celle	AD, Mecklembourg 2	357-58	CL part à Rome pour y être nommé cardinal, laisse son neveu comme régent – attend toujours des nouvelles de Spire
190	11 avril [1679]	[Pomponne]	Celle	AD, Mecklembourg 2	359-362	La Suède refuse de ratifier le traité – Hanovre a pris pour conseiller un abbé recommandé par IA – Osnabrück a été un des premiers à se ranger du côté de Louis XIV, il faut l'en récompenser – Lorraine (échange Mecklembourg/Lorraine ?)
191	12 avril [1679]	[Pomponne]	Celle	AD, Mecklembourg 2	363-64	Le Danemark et le Brandebourg veulent suivre l'exemple de Celle-souhaite récupérer la lettre de son ami qu'elle lui a confiée
192	**14 avril [1679]**	**[Pomponne]**	**Celle**	**AD, Mecklembourg 2**	**365-69**	**Pourparlers avec le duc de Hanovre – confisquer terres à Brandebourg (Brême) – le roi du Danemark s'est excusé auprès du duc de Celle – roi de Suède vexé de n'apparaître qu'en deuxième sur le traité ; IA confuse – importance du roi de France – va bientôt rencontrer Chavagnac**
193	**18 avril [1679]**	**[Pomponne]**	**Celle**	**AD, Mecklembourg 2**	**370-72**	**A reçu sa lettre – Osnabrück et Hanovre semblent vouloir traiter avec la France – c'est elle qui a tout appris à Rébenac au début – voyage différé, Rébenac peut passer plus de temps à Hambourg – Buchwald arrivé, n'était pas au courant de la signature du traité – il souhaiter raccommoder son maître le roi du Danemark et Louis XIV**
194	**24 avril [1679]**	**[Pomponne]**	**Celle**	**AD, Mecklembourg 2**	**373-75**	**Part le lendemain s'occuper de l'affaire secrète (Lorraine) – en chemin va tenter de persuader Hanovre d'agir (traité ?) – Osnabrück a été contraint à laisser partir ses troupes n'ayant eu aucun ordre de la France – elle est en charge de deux affaires secrètes, consciente qu'il ne faut pas qu'elles soient éventées – AG a reçu l'extrême onction, IA très affectée**
195	11 mai [1679]	Pomponne		AD, Mecklembourg 2	395-400	Doit rejoindre Rébenac en chemin pour Hanovre où elle espère convaincre le duc – attend le consentement du roi pour retourner en France – est allée incognito se promener parmi les troupes qui protègent du Brandebourg – semble être en froid avec FG dont elle

						rapporte les exigences territoriales – CL et son frère feraient tout ce qu'elle souhaite concernant le Mecklembourg – problèmes d'argent
196	**19 [mai 1679]**	**[Pomponne]**	**Francfort**	**AD, Mecklembourg 2**	**378-84**	**A obtenu gain de cause à Spire, notamment grâce à l'appui de l'électeur de Trèves ; CL devra donc la payer – évoque quelques-uns de ses propres traits de caractère – a entendu parler des accusations contre son frère (affaire des Poisons), les croit invraisemblables – réflexions personnelles sur l'affaire de Lorraine, comment traiter le duc**
197	20 mai [1679]	[Pomponne]		AD, Mecklembourg 2	389-94	Principalement au sujet du duc de Lorraine : intercède en sa faveur, explique comment le contenter (cession de certaines terres en échange d'autres) – elle n'est pas souveraine sur ces propres terres – patriotisme
198	[Mai 1679] ?	Louis XIV		AD, Mecklembourg 2	385-87	Principalement au sujet du duc de Lorraine
199	**18 mai [1679]**	**[Pomponne]**	**Brunswick**	**AD, Mecklembourg 2**	**404-07**	**Affaire conclue mais il faut la garder secrète pour le moment – inquiétudes de toute part dès qu'elle a mis le pied en Allemagne – armée du duc de Lorraine a prêté serment à l'empereur – Chavagnac – Osnabrück attend la ratification de Louis XIV – pense que c'est la dernière fois qu'elle pourra voyager ainsi – le prie de contacter Osnabrück, sa femme a fait le premier pas**
200	[Mai-août 1679]	[Pomponne]	Brunswick	AD, Mecklembourg 2	408-11	Remplace Rébenac pendant qu'il est à Hambourg – Osnabrück exige quelques places – affaire du mariage de Sophie-Dorothée de Celle, divers prétendants, le plus avantageux étant Georges de Hanovre – Lorraine – Chavagnac – Buchwald est reparti – a l'intention de rejoindre l'armée dirigée par le maréchal de Créqui accompagnée des ducs de Celle incognitos
201	16/26 juin [1679]	[Pomponne]	Celle	AD, Brunswick-Hanovre 15	70-73	Arrivée d'un homme de Créqui –plaintes du comte de Lipe ? – aimerait qu'il ne dévoile pas ses sources pour ne pas la mettre

						dans l'embarras
202	30 juin [1679]	[Pomponne]	Celle	AD, Brunswick-Hanovre 3	76-77	Créqui a fait des merveilles – lettre d'Osnabrück à Celle – menaces de CL – les ducs la retiennent – s'excuse de s'être mêlée de l'affaire du duc de Lorraine
203	3 juillet [1679]	Achery	Celle	BnF, f. fr. 17687	166-67	Inquiète de ne pas avoir de nouvelles – les ducs ne la laissent pas partir – aimerait penser à sa mort prochaine – CL a un mois pour s'exécuter
204	7 juillet 1679	[Pomponne]	Celle	AD, Mecklembourg 2	415-16bis	Pas encore partie et reste d'être retardée en chemin par des manifestations d'amitié – Rébenac et les ducs de Celle la retiennent –Créquy a vaincu les Brandebourgeois, paix signée – paix à venir avec le Danemark – Spire – complimente Créquy
205	8 août [1679]	[Pomponne]	Amsterdam	AD, Mecklembourg 2	417-20	Départ différé à cause des tergiversations de la duchesse de Hanovre – passeports refusés par les Espagnols qui avaient interceptés des lettres vantant les mérites de Louis XIV – Osnabrück malade – aurait souhaité les accompagner
206	19 août 1679	[Pomponne]	Péronne	AD, Mecklembourg 2	412-13	En route pour Paris avec la duchesse de Hanovre – impatiente de voir Louis XIV et la reine d'Espagne – toujours en contact avec Rébenac et les ducs de Celle
207	**21 août [1679]**	**Condé**	**Liancourt**	**AC, Série P, tome LXXV**	**155-57**	**De retour en France – s'est arrêtée sur les terres de LR avec Sophie de Hanovre – peinée de savoir qu'elle ne verra plus AG**
208	4 [post août 1679]	Condé	Filles du Saint-Sacrement	AC, Série P, Tome LXXVI	346-47	Recommande un gentilhomme à placer chez Conti en mémoire de Retz
209	30 mai [1684]	Achery		BnF, f. fr. 17687	172-73	Doit payer les dettes de sa tante – très affectée par sa situation présente
210	12 mars (post 1680 ?)	Condé		AC, série P, tome LXXVII	250-51	Lui demande de nommer Valençay tuteur de ses petits-enfants ainsi qu'elle-même
211	30 mars [1675 ou 1680],	Achery	Paris ou autour	BnF, f. fr. 17687	168-69	Assemblée – maréchale de Créquy

	samedi					
212	14/24 juin [entre 1673 et 1678 (1674 ?)]	Achery	Merlou	BnF, f. fr. 17687	174	Part chez AG
213	Dimanche [avant 1678]	Achery		BnF, f. fr. 17687	184	Cherche de l'argent pour financer un procès –débordée – opéra
214	Lundi [avant 1678]	Achery		BnF, f. fr. 17687	185	Malade – beaucoup de visiteurs
215	Lundi	Achery		BnF, f. fr. 17687	188-89	CL doit envoyer des troupes à l'Empire et aurait voulu la voir – livre de La Vallière
216	Lundi	Achery		BnF, f. fr. 17687	190	Va essayer d'aller le voir – accompagne Mme de Luxembourg au Conseil au sujet de son FH – prébende Merlou Autre main
217	Lundi	Achery		BnF, f. fr. 17687	192-93	Pas de nouvelles de CL ni de Moulinet – va aller à Saint-Cloud
218	Mardi	Achery		BnF, f. fr. 17687	194-95	Revient de Versailles – Merlou puis CSL pour accomplir une mission
219	Vendredi [avant 1678]	Achery		BnF, f. fr. 17687	196-97	Prisonniers de CSL – va rencontrer CL avec AG – doit son succès à Achery Autre main
220	Samedi [avant 1678]	Achery		BnF, f. fr. 17687	198	Madelon – AG – remerciements
221	Samedi [sept 71-été 78]	Achery		BnF, f. fr. 17687	200-03	Libelle de Le Coq contre elle – a tout fait pour se rattraper toute sa vie - évêque d'Autun
222	Samedi [avant 1678]	Achery		BnF, f. fr. 17687	204	Part à Versailles – a dû s'occuper des affaires de son frère – lui envoie une lettre d'AG
223	Samedi [sept 71- été 78]	Achery		BnF, f. fr. 17687	205	Libelle diffamatoire – inquiète pour FH avant une bataille
224	s.d. [1676-	Achery		BnF, f. fr. 17687	206-07	Condé médiateur entre CL et IA – CL s'est rapproché du prieur de

	sept 1678)						Saint Germain
225	**[Début 1680]**	**Achery**		**BnF, f. fr. 17687**		**208**	**Ruinée car caution pour son frère et plusieurs membres de sa famille – ses fermiers ne la paient pas**
226	s.d.	Achery		BnF, f. fr. 17687		209-10	Se plaint de l'hypocrisie dans le monde religieux – Saint Sacrement – déçue par certains comportements
227	s.d.	Achery		BnF, f. fr. 17687		213-14	Accaparée par CL – mission en Allemagne avortée
228	s.d. [entre juin 1673 et sept. 1678]	Achery		BnF, f. fr. 17687		217-18	A vu CL plusieurs fois, comportement instable et irrationnel
229	14 septembre	Achery	Châtillon	BnF, f. fr. 17687		233-34	Mécontente de deux articles du traité de fondation de son monastère – veut les mêmes avantages qu'AG ou madame de Montmorency Autre main
230	[18 juin 1684], dimanche	[duc de Mecklembourg-Schwerin]		LHAS 1686	2.12-1/23,	Non paginé	Lui demande si elle doit envoyer à Croissy la lettre de GG relative à Dömitz et aux Danois.
231	[22 ou 23 juin 1684]	[duc de Mecklembourg-Schwerin]	Vincennes	LHAS 1686	2.12-1/23,	Non paginé	Est allée à Versailles pour demander sa libération
232	s.d [juin-juillet 1684]	Taddel	[Paris]	LHAS 1686	2.12-1/23,	Non paginé	Attend avec impatience des nouvelles de la paix pour que CL soit élargi
233	s.d [juin-juillet 1684] samedi	Taddel	[Paris]	LHAS 1686	2.12-1/23,	Non paginé	Des Baudières lui a apporté une lettre de Croissy au sujet d'un entretien le lendemain
234	[8] juillet 1684, samedi	[duc de Mecklembourg-Schwerin]	[Paris]	LHAS 1686	2.12-1/23,	Non paginé	Vient de parler au roi, très bien reçue
235	[14 juillet 1684],	[duc de Mecklembourg-	[Paris]	LHAS 1686	2.12-1/23,	Non paginé	Ne lui a pas rendu visite car jour des dépêches pour lui + souffrante

	vendredi	Schwerin]					
236	15 juillet [1684]	?	Paris	LHAS 1686	2.12-1/23,	Non paginé	CL s'est emporté car elle n'a pas obtenu sa libération _ si le roi l'entendait, il serait convaincu de son innocence – ne veut pas obtenir des droits supplémentaires, seulement la liberté inconditionnelle
237	[26 ou 27] juillet 1684	[duc de Mecklembourg-Schwerin]	[Paris]	LHAS 1686	2.12-1/23,	Non paginé	Epuisée – a vu Mme Spanheim : son mari a envoyé une réponse positive de Croissy
238	[6 août 1684], dimanche	[duc de Mecklembourg-Schwerin]		LHAS 1686	2.12-1/23,	Non paginé	L'envoyé danois va obéir à son roi et elle appuiera ses dires
239	[7 août 1684], lundi	[duc de Mecklembourg-Schwerin]		LHAS 1686	2.12-1/23,	Non paginé	Part pour Versailles pour solliciter sa libération et lui porter sa lettre
240	**12 août [1684]**	**[duc de Mecklembourg-Schwerin]**		**LHAS 1686**	**2.12-1/23,**	**Non paginé**	**Malade : ne peut lui amener la lettre de Sophie de Hanovre – l'envoyé danois est venu et doit retourner parler au roi – trêve de Ratisbonne apparemment signée – lui demande d'arrêter de se plaindre car cela retarde sa libération**
241	**13 août [1684], dimanche**	**[duc de Mecklembourg-Schwerin]**		**LHAS 1686**	**2.12-1/23,**	**Non paginé**	**Malade à cause de la situation de CL – il faut que Taddel aille chez l'envoyé danois – résident suédois – envisage d'emménager à Vincennes pour éviter les allées-venues**
242	[16 août 1684], mercredi	[duc de Mecklembourg-Schwerin]		LHAS 1686	2.12-1/23,	Non paginé	Vient de recevoir Meyercron qui a pressé Croissy – va aller lui relater l'entrevue
243	**[19 août 1684], samedi**	**[duc de Mecklembourg-Schwerin]**		**LHAS 1686**	**2.12-1/23,**	**Non paginé**	**A passé la veille avec sa mère et les duchesses de ?? et de Lesdiguières – va aller à Saint-Cloud voir si la trêve a été signée pour que CL soit libéré – CL doit faire attention à ce qu'il dit et devant qui – sa correspondance avec le résident de Suède doit être secrète – réclame copie traité**

244	**[20 août 1684], dimanche**	**[duc de Mecklembourg-Schwerin]**	**LHAS 1686**	**2.12-1/23,**	**Non paginé**	**Va dîner à Versailles avec Monsieur et Madame le lendemain – seul le roi d'Espagne a signé la trêve, question de préséance – Schomberg va se retirer – le dauphin arrive demain**
245	[28 août 1684], lundi	[duc de Mecklembourg-Schwerin]	LHAS 1686	2.12-1/23,	Non paginé	N'a pas le courage de lui rendre visite jusqu'à son élargissement – eau pour les yeux
246	[28 août 1684]	[duc de Mecklembourg-Schwerin]	LHAS 1686	2.12-1/23,	Non paginé	A reçu la visite de Meyercron – s'apprêtait à lui rendre visite mais a appris la mort de sœur Marie-Louise de Valençay
247	**29 août [1684]**	**Marennes**	**LHAS 1686**	**2.12-1/23,**	**Non paginé,**	**Accablée – a peur que son beau-frère ne succombe – lettre de sa nièce – présente ses excuses de ne pouvoir rendre visite à CL**
248	30 août [1684], mercredi	[duc de Mecklembourg-Schwerin]	LHAS 1686	2.12-1/23,	Non paginé	Meyercron lui a dit que Croissy donnerait une réponse le lendemain au sujet de la libération - affligée
249	[31 août 1684], jeudi	[duc de Mecklembourg-Schwerin]	LHAS 1686	2.12-1/23,	Non paginé	FH et Meyercron lui ont dit que le roi avait donné l'ordre de libérer CL
250	31 août [1684]	[duc de Mecklembourg-Schwerin]	LHAS 1686	2.12-1/23,	Non paginé	Attend l'ordre de libération – le roi ne l'a certainement pas signé à cause d'une fête

3. GLOSSAIRE

Les renvois aux mots du glossaire sont signalés de la manière suivante: *.

Sauf indication contraire, les définitions sont tirées de la première édition du Dictionnaire de Furetière (1690). Pour le reste, se référer à la bibliographie.

- AF, 1694 : premier dictionnaire de l'Académie française
- Hours, *L'Église et la vie religieuse sous l'Ancien Régime*
- PR : *Dictionnaire de Port-Royal*, 2015
- Rich. : Richelet, *Dictionnaire français* (1680)
- Robert : Le Petit Robert
- TLFi : Trésor de la Langue Française informatisé

Accès (n.m.)	Retour de certaines maladies qui laissent quelques bons intervalles.
Ajuster	Préparer les moyens et mesures qu'on prend pour faire réussir quelque affaire. (AF)
Archevêque (n.m.)	Evêque responsable d'une province ecclésiastique réunissant plusieurs évêchés dits 'suffragants' (Hours)
Assiette (n.f.)	Se dit, figurément, de l'état et de la disposition de l'esprit.
Bague (course de)	Exercice de manège que font les gentilshommes pour montrer leur adresse, lorsqu'avec une lance en courant à toute bride ils emportent une bague suspendue au milieu de la carrière à une potence.
Bailliage (n.m.)	Juridiction d'un bailli dans certaine étendue de pays, de seigneurie.
Bon	Tout de bon : sérieusement, en vérité, sans raillerie. (Ric.)
Boutade (n.f.)	Caprice, transport d'énergie qui se fait sans raison et avec impétuosité.
Canon (n.m.)	Ornement de toile rond fort large et souvent orné de dentelle qu'on attache au-dessous du genou, qui pend jusqu'à la moitié de la jambe pour la couvrir.
Caractère (n.m.)	Se dit aussi de la manière d'écrire.
Chanoine (n.m.)	Membre du chapitre d'une cathédrale ou d'une collégiale
Chapitre (n.m.)	La communauté ou le corps des ecclésiastiques qui desservent une église, cathédrale ou collégiale. Ce sont les qualités que prennent ces communautés dans leurs procès. Se dit aussi de l'assemblée que tiennent les chanoines et les religieux, pour délibérer de leurs affaires et régler leur discipline. Communauté de chanoines séculiers desservant une cathédrale ou une collégiale (Hours)
Chemin (n. m.)	On dit […] qu'il est demeuré en beau chemin pour dire qu'il abandonne un dessein, lorsque les principaux obstacles sont levés.
Chiffre (n.m.)	Se dit […] de certains caractères inconnus déguisés et variés, dont on se sert pour écrire des lettres, qui contiennent quelques secrets et qui ne peuvent être entendus que par ceux qui sont d'intelligence, et qui sont convenus ensemble de se servir de ces caractères.
Commerce (n.m.)	Se prend aussi en mauvaise part, pour dire, un vilain négoce, une fréquentation illicite.
Commis (n.m.)	Celui à qui le supérieur a donné quelque charge, quelque emploi, quelque maniement ou recouvrement à faire. Les secrétaires d'État ont des commis dans leurs bureaux ; des commis aux portes, aux douanes ; des commis ambulants ; des commis aux réceptes.
Commissaire (n.m.)	En général, le nom de commissaire signifie, un officier de robe ou d'épée commis ou délégué par le roi, ou tout autre souverain, avec un pouvoir spécial et particulier pour examiner ou régler certaines affaires, ou pour les représenter en certaines occasions. […] Le commissaire de l'Empereur à la Diète d'Empire.
Conférence (n.f.)	Se dit aussi des entretiens de quelques particuliers assemblés pour parler d'affaires ou d'études.
Considération (n.f.)	Se dit aussi de l'estime, de la réputation qu'on s'est acquise dans le monde.
Cour (n.f.)	Faire sa cour : [rendre] respects et assiduités […] à quelqu'un. (AF)
Croyance (n.f.)	Confiance qu'on a en une personne à laquelle on ajoute pleinement foi.
Dédit (n.m.)	Peine stipulée par un marché ou dans un contrat ou dans un compromis, contre celui qui ne voudra pas exécuter. (Fur. 1727)
Détacher	Quitter les attaches et affections qu'on avait pour quelque chose.
Dragon (n.m.)	En termes de guerre, est une sorte de cavalier sans bottes, qui marche à cheval et qui combat à pied. […] ils sont réputés du corps de l'infanterie et en cette qualité ils ont des colonels et des sergents.

Échelle (n.f.)	Il faut tirer l'échelle après quelqu'un : […] il n'y a rien à faire après lui, […] il a épuisé la matière.
Errement (n.m.)	C'est la dernière procédure d'un procès, le dernier état d'une affaire.
Esprit (n.m.)	Se prend quelquefois pour l'humeur des personnes. (AF)
Exécuteur (n.m.)	Commissaire qui a ordre d'exécuter les ordres d'un prince.
Exécution	Mise à fin d'un jugement, d'un acte […], ayant pour objet de contraindre la partie condamnée ou le débiteur à exécuter les dispositions du jugement ou de l'acte. (PR)
Expédient (n.m)	Moyen qu'on trouve pour sortir d'une affaire difficile. Arbitrage sommaire auquel on renvoie les causes de légère difficulté suivant l'Ordonnance, c'est-à-dire qu'on oblige les avocats à en passer par l'avis d'un ancien.
Expédition (n.f.)	Entreprise militaire. Lettres et actes qu'on délivre en justice, soit en original ou en copie.
Exprès (n.m.)	Courrier
Fusée (n. f.)	Se dit figurément des affaires. On lui a fait un méchant procès ; c'est une fusée qu'il aura bien de la peine à démêler.
Hardes (n.f.)	Ce mot n'ayant point de singulier signifie tout l'équipage d'une personne, comme habits, linge, coffre. (Ric.)
Lettre (n.f.)	Lettre de change : rescription que donne un banquier ou un marchand pour faire payer à celui qui en sera le porteur en un lieu éloigné l'argent qu'on lui compte au lieu de sa demeure .
Lieu (n.m.)	Origine, extraction, maison, famille, et en ce sens ont dit qu'un homme […] est allié en bon lieu, pour dire, à une maison noble et riche.
Maître (n.m.)	Se dit d'une qualité qu'on donne à plusieurs chefs et officiers qui ont quelque commandement, quelque pouvoir d'ordonner et premièrement aux chefs des ordres de chevalerie.
Masque (n.m.)	Lever le masque, c'est faire une chose effrontément et à découvert.
Mémoire (n.m.)	Écrit sommaire qu'on donne à quelqu'un pour le faire souvenir de quelque chose.
Mercuriale (n.f.)	Se dit aussi des réprimandes domestiques que font les supérieurs en particulier à leurs inférieurs qui ont failli.
Ministère (n.m.)	L'emploi et la charge même qu'on exerce. (AF)
Monde (n.m.)	Se dit aussi des manières de vivre et de converser avec les hommes. Les gens qui hantent la Cour sont appelés les gens du monde.
Morgue (n.f.)	Regard fixe et sévère […] qui témoigne de l'orgueil, de la présomption
Obligation (n.f.)	En termes de civilité, se dit en général de tous les bons offices qu'on se rend réciproquement dans la vie.
Ordinaire	Se dit […] au substantif, de la Poste. Courrier qui part à certains jours précis [ou] jour où ce courrier part. (AF, 1762)
Passeport (n.m.)	Lettre ou brevet d'un Prince, ou d'un commandant, pour donner sûreté et sauf-conduit à quelque personne pour voyager, entrer et sortir librement sur ses terres. Le passeport se donne aux amis et le sauf-conduit aux ennemis.
Peine (n.f.)	Se mettre en peine de faire quelque chose : […] se soucier de (TLFi)
Personnage (n.m.)	On dit, au figuré, qu'un homme joue bien son personnage, pour dire, qu'il fait bien ce qu'il doit faire.
Poste (n.f.)	Établissement au moyen duquel on peut faire diligemment des courses et des voyages, avec des chevaux disposés ordinairement de deux lieues en deux lieues. Prendre la poste. (AF, 1762)
Pousser	Se dit des poursuites qu'on fait en justice.
Pouvoir (n. m.)	Procuration, charge de traiter, de faire quelque affaire au nom d'autrui.
Principal (n.m.)	Capital d'une somme due, est opposé à intérêts.

Profession (n.f.)	Condition qu'on a choisie dans le monde, la vocation à quoi on veut s'appliquer, dont on veut faire son exercice ordinaire.
Prophétie (n.f.)	Prédiction faite par inspiration divine
Prône	Se dit aussi d'un long discours ennuyeux et d'une longue remontrance.
Quadrille (n.f.)	Petite compagnie de cavalerie superbement montée et habillée pour faire des carrousels, des joutes, des tournois, des fêtes de bagues et autres fêtes galantes. Troupe de chevaliers d'un même parti dans un carrousel. […] Chaque quadrille est composée au moins de trois cavaliers et au plus de douze.
Quartier (n.m.)	On dit le quartier d'une rente, d'un terme, d'une pension pour dire ce qui est échu pendant trois mois ou le quart de l'année. En termes de guerre, […] lieu assigné à certaines troupes pour vivre, loger et camper. Quartier d'hiver est le lieu qu'on assigne aux troupes pour passer l'hiver et aussi le temps qu'on demeure en ces logements et les avantages qu'en tirent les capitaines. En termes de blason, signifie un bleu d'armoiries. Il faut seize quartiers pour prouver la noblesse de quatre races dans les compagnies où on ne reçoit que des nobles.
Receveur (n.m.)	Officier titulaire qui a droit de recevoir les deniers du roi et de les distribuer suivant l'ordre ou l'état qui lui en est donné.
Recommandation (n.f.)	Commandement qu'on fait à quelqu'un pour avoir soin de quelque affaire.
Remettre	Revenir en santé.
Rencontre (n.f.)	Signifie quelquefois occasion. (AF)
Représenter	Remontrer, tâcher à persuader.
Retraite (n.f.)	Se dit aussi d'une séparation du commerce du monde pendant un certain temps.
Saint-Sacrement	Pain consacré lors de la célébration de l'eucharistie (Hours)
Semaille (n.f.)	La saison, le temps durant lequel on sème les terres. […] Il se dit plus ordinairement au pluriel. (AF) La semaille du seigle est après la Sainte Croix [14 septembre], la semaille des blés froments à la S[aint] Luc [18 octobre] et celles des avoines et des orges en mars ou quelque peu auparavant. (Ric.)
Synagogue (n.f.)	On dit proverbialement, qu'il faut enterrer la synagogue avec honneur, pour dire, se servir de manières honnêtes pour détruire quelque chose.
Synode (n.m.)	Assemblée d'ecclésiastiques convoquée par l'évêque ou l'archevêque pour délibérer sur les affaires du diocèse ou de la province ecclésiastique, les problèmes généraux de l'Eglise. (Robert) Assemblée des prêtres du diocèse convoquée par l'évêque (s. diocésain), d'évêques convoqués par l'archevêque (s. provincial) ou par le pape (s. épiscopal) (Hours)
Trompette (n.m.)	Cavalier qui sonne de cet instrument. Ce sont les trompettes qu'on envoie aux assiégés pour les sommer de se rendre, pour leur faire savoir quelque chose.
Vicaire (n.m.)	Prêtre auxiliaire du curé (Hours)

Termes relatifs au Saint-Empire romain germanique

Les définitions sont tirées du glossaire Les mots du Saint-Empire, issu des réflexions des chercheurs participant au séminaire « Droit, espaces, appartenances : étaticités fractales à l'époque moderne » http://saintempire.hypotheses.org/publications/glossaire/les-mots-du-saint-empire-liste-des-notices

Diète d'Empire	La Diète d'Empire est la rencontre des États d'Empire avec l'empereur. Ancienne, mais formalisée en 1495 (Réforme de l'Empire), la Diète est d'abord épisodiquement réunie dans diverses villes d'Empire (Augsbourg, Worms, Spire…) puis en 1663 devient permanente, à Ratisbonne. Elle est alors composée uniquement de représentants des états et du commissaire principal de l'empereur. […] Le rôle de la Diète fait constamment l'objet de controverses ; l'empereur et les électeurs affirment la prééminence de leur réunion sur la Diète, tandis que les princes souhaitent une égalité de tous les états dans la discussion des affaires de l'Empire. […] Christophe Duhamelle
Bailliage	Désigne […] la circonscription sur laquelle s'exerce la domination d'un Vogt (bailli […]), c'est-à-dire d'un officier, d'origine noble, représentant du pouvoir royal et exerçant ses fonctions notamment dans les domaines de la fiscalité, de la justice et de la défense militaire. Souvent, un tel bailliage était lié à un château fort depuis lequel était gouverné le pays environnant […]. Dans un sens plus large, la notion désigne tout représentant d'une autorité donnée dans un district circonscrit et exerçant des compétences larges. […] Circonscription administrative créée dès le 12e siècle par le pouvoir royal en France, le bailliage correspond aux caractéristiques et fonctions de la Vogtei dans le Saint-Empire. Falk Bretschneider
Cercle d'Empire	Créés dans le cadre de la Réforme de l'Empire lors de la Diète d'Augsbourg en 1500. D'abord au nombre de six (Cercles de Bavière, de Souabe, du Haut-Rhin, du Bas-Rhin-Westphalie, de Franconie et de Basse-Saxe), ils furent complétés en 1512 par quatre autres (Cercles de Bourgogne, d'Autriche et de Haute-Saxe ainsi que le Cercle électoral du Rhin). Élément central de la constitution de l'Empire, les Cercles furent organisés selon le modèle des diètes, en se réunissant dans des assemblées formées par les représentants des territoires et villes appartenant au Cercle concerné et convoquées par un « prince convoquant ». Les compétences des Cercles étaient larges, allant de la levée des impôts d'Empire à l'exécution des décisions des tribunaux impériaux (Chambre de Justice Impériale, Conseil impérial aulique), de la garantie de la Paix publique perpétuelle et l'organisation de la défense de l'Empire (par la formation d'une armée propre à chaque Cercle) à un ensemble plus ou moins complet de mesures prises dans le cadre de la « bonne police » (construction des routes, politique monétaire, organisation du commerce, précautions en cas d'épidémies, lutte contre la criminalité et le vagabondage, etc.). Leur activité réelle pourtant fut, selon les régions, très différente : au sud et à l'ouest de l'Empire, donc dans ses parties les plus morcelées, les Cercles furent des acteurs d'une importance primordiale ; à l'est et au nord, en revanche, dominés par des territoires de taille plus conséquente (le Brandebourg, la Saxe) leurs actions se sont peu à peu éteintes au cours du 18e siècle. […] Falk Bretschneider

Chambre de Justice Impériale	Créé en 1495, ce tribunal joue un rôle majeur dans le maintien de la Paix publique perpétuelle. Le Juge de la Chambre (Kammerrichter) est nommé par l'empereur, parmi les princes d'Empire, du moins jusqu'à la fin du 17e siècle. Les présidents et les assesseurs sont désignés par les états d'Empire, selon une répartition complexe et variable. Le tribunal est compétent pour tous les conflits entre immédiats. […]. Enfin, tout sujet de l'Empire peut saisir le tribunal s'il estime être victime d'un déni de justice de la part de son autorité territoriale (sauf pour les affaires de justice pénale). […] L'exécution des décisions du tribunal, confiée aux Cercles d'Empire, dépend de la bonne volonté des territoires et est donc inégale. Enfin, les querelles sur le financement et sur la révision des procès par la Diète d'Empire, ont fréquemment entraîné un déficit d'effectifs, voire des périodes d'inactivité. Malgré ces limites, l'activité de la Chambre de justice Impériale est très importante ; elle est une pièce maîtresse de la conversion juridique des conflits entre immédiats et contribue également à assurer pour tous un certain niveau de protection juridique. […] Christophe Duhamelle
Conseil Impérial Aulique	Après que la Diète de Worms en 1495 avait décidé la création d'un tribunal émanant de l'Empire (la Chambre de justice impériale), l'Empereur instaura en 1498 son propre tribunal, possédant la même compétence – et traitant en outre exclusivement les causes ayant trait aux prérogatives de l'empereur (titres, féodalité) ainsi que celles concernant l'Italie impériale. Les juridictions impériales, connaissant toutes deux des conflits entre immédiats, illustrent donc le complexe dualisme entre l'Empire et son monarque électif, si bien que, pour la même cause, les différentes parties initient parfois des procès devant l'une et l'autre instance. Contrairement à son homologue, le Conseil impérial aulique est intégralement nommé par l'Empereur et siège dans sa ville de résidence, le plus souvent Vienne. […] Réputé plus rapide et plus efficace que la Chambre de justice Impériale, le Conseil impérial aulique a déployé une grande activité tout au long de l'époque moderne. Saisi en priorité par la clientèle impériale au sens large (en particulier les petits états d'Empire, c'est-à-dire la majorité d'entre eux), il illustre le maintien, voire l'accroissement après 1648 du poids de l'Empereur dans au moins une partie de l'Allemagne. Comme la Chambre de justice Impériale, il légitime et diligente des commissions qui dénouent nombre de conflits, d'endettements des immédiats etc. et, par ses mandements, peut intervenir avec rapidité et vigueur pour le maintien du statu quo juridique et politique entre les états d'Empire. […] Christophe Duhamelle
Exécution d'Empire	Désigne […] l'acte par lequel on impose l'application des décisions prises par les deux tribunaux d'Empire, le Conseil impérial aulique et la Chambre de justice Impériale. […] Si les Cercles étaient bien responsables des exécutions d'Empire – ce qui est somme toute fort logique dès lors qu'il s'agit là de l'échelon étatique où s'organisait l'armée impériale –, ceux-ci pouvaient faire appel, en cas de nécessité, aux Cercles voisins, et finalement même à la Diète d'Empire qui pouvait aller jusqu'à voter la guerre d'Empire. Sébastien Schick

4. REPÈRES CHRONOLOGIQUES

1627	**8 mars**	**Naissance d'Isabelle-Angélique de Montmorency-Bouteville**
	22 juin	**Exécution de François de Montmorency-Bouteville**
1628	**8 janvier**	**Naissance de François-Henri de Montmorency-Bouteville**
1632	**30 octobre**	**Exécution d'Henri II, duc de Montmorency**
1636	27 février et 6 mars	Ballets enfantins à la Cour
1642	4 décembre	Mort du cardinal de Richelieu
1643		**Abjuration de Gaspard IV de Coligny**
	14 mai	Mort de Louis XIII
	19 mai	Victoire de Rocroi
	Septembre	Restitution des biens de feu Henri II, duc de Montmorency à ses sœurs
1644	23 mai	Mort de Maurice de Coligny
1645	25 février	**Enlèvement d'Isabelle-Angélique par Gaspard de Coligny**
	18 mai	**Contrat de mariage entre les deux susnommés**
1646	4 janvier	**Mort de Gaspard III, maréchal de Châtillon**
	20 février	**Obtention du brevet de duc de Châtillon par Gaspard IV de Coligny**
	Décembre	Louis II de Bourbon-Condé, duc d'Enghien devient prince de Condé à la mort de son père
1648	20 août	Victoire de Condé à Lens
	26 août	Te Deum à Notre-Dame pour célébrer la victoire de Lens ; arrestation des parlementaires – début de la Fronde
	27-28 août	Journées des barricades
	24 octobre	Signature des traités de Westphalie à Münster et Osnabrück – fin de la guerre de Trente Ans
1649	6 janvier	Départ de la Cour pour Saint-Germain-en-Laye
	30 janvier	Exécution de Charles Ier Stuart, roi d'Angleterre
	9 février	**Mort de Gaspard IV, duc de Châtillon**
	11 mars	Paix de Rueil : fin de la Fronde parlementaire
	~ 10 juillet	**Naissance de Gaspard V de Coligny**
1650	18 janvier	Arrestation des princes
	16 avril	**IA s'échappe de Chantilly avec la princesse douairière**
	27-29 avril	**IA et la princesse douairière au Parlement pour réclamer la libération des princes**
	30 avril	Traité entre l'Espagne, Turenne et la duchesse de Longueville
	4 mai	**La princesse douairière de Condé reçoit un ordre d'exil en Berry**
	Mai	**IA et la princesse de Condé douairière à CSL**

1650	**Fin octobre**	**Début de la maladie de la princesse douairière**
	Octobre-novembre	Rapprochement entre les princes et Retz
	2 décembre	**Mort de la princesse douairière de Condé**
1651	Fin janvier	Union des deux Frondes
	13 février	Libération des princes – exil de Mazarin
	5 avril	Rupture entre les deux Frondes
	7 septembre	Proclamation de la majorité de Louis XIV
	8 octobre	Déclaration royale contre les princes pour crime de lèse-majesté
	6 novembre	Traité de Madrid entre Condé et l'Espagne
	26 décembre	Retour en France de Mazarin
1652	26 janvier	Traité d'alliance entre Condé et le duc d'Orléans
	8 avril	**Condé est à Châtillon-sur-Loing**
	13 mai	**Donation de Merlou faite par Condé à IA (AN, Y189, f° 125)**
	Mai	**IA conseillère de Condé : rédaction d'un traité ; Gourville envoyé en négociateur**
	23 juin	**IA plénipotentiaire à Saint-Germain**
	2 juillet	Bataille du Faubourg Saint-Antoine
	4 juillet	Massacre de l'Hôtel de Ville
	30 juillet	**Mort du duc de Nemours**
	14 août	Contrat de Fondation de l'Institut voué à l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement
	20 octobre	**IA exilée à Merlou**
	21 octobre	Entrée de Louis XIV à Paris
	17 novembre	Condé, généralissime des armées espagnoles
1653	3 février	Retour triomphal de Mazarin à Paris
	Mai	**Début de l'affaire Ricous-Berthaut**
	27 juillet	Reddition de Bordeaux et fin de la Fronde
1654	21 février	Mariage du prince de Conti, amnistié, et d'Anne-Marie Martinozzi
	27 ou 28 mars	Condamnation à mort de Condé et de ses fidèles pour haute trahison par contumace
	7 juin	Sacre de Louis XIV à Reims
	Fin juin	Charles II d'Angleterre quitte la France
	12 novembre	**Confirmation royale de la donation de Merlou à IA**
	Décembre	**Amnistie d'IA**
1655	**Novembre**	**Affaire Hocquincourt**
	Fin décembre	**IA à Maubuisson, puis reléguée à Merlou**
1656	**27 juillet**	**IA présente lors d'une réception offerte à la reine d'Angleterre à Chilly**
	Automne	Le duc de Celle se propose d'épouser Sophie [de Hanovre]
1657	1er avril	Mort de l'empereur Ferdinand III

	Juin-juillet	**IA dérobe la cassette où l'abbé Fouquet conservait des lettres compromettantes**
	Fin oct-début nov	**Mort de Gaspard V, duc de Châtillon**
1658	Début mars	Christian Ier, duc de Mecklembourg-Schwerin
	21 avril	Acte de renonciation au mariage de la part du duc de Celle
	14 juin	Victoire française à la bataille des Dunes
	18 juillet	Élection de Léopold Ier à l'Empire
	14-15 août	Constitution de la Ligue du Rhin
	17 octobre	Mariage entre l'évêque d'Osnabrück et de Sophie de Bohême
1659	7 mai et 29 juillet	Arrêts du Parlement qui sursoient la vente de CSL jusqu'au règlement de toutes les contestations
	21 mai	Installation des moniales du Saint-Sacrement rue Cassette
	7 novembre	Traité des Pyrénées, ratifié à Toulouse le 24 – Fin de la guerre contre l'Espagne, débutée en 1635
1660	**12-14 janvier**	**Condé à CSL**
	20 janvier	Retour de Condé à Paris
	29 mai	Restauration : Charles II Stuart sur le trône d'Angleterre
	9 juin	Mariage entre Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche
1661	15 février	Traité d'alliance et de paix entre le Danemark et l'Angleterre
	24 février	Louvois peut exercer la charge de secrétaire d'État de la Guerre en l'absence de son père
	9 mars	Mort de Mazarin
	17 mars	**Mariage entre François-Henri de Montmorency-Bouteville et Madeleine de Clermont-Tonnerre**
	31 mars	Mariage entre Monsieur et d'Henriette d'Angleterre
	Juillet	Début de la liaison entre Louis XIV et Louise de la Vallière
	20 juillet	Traité de Westminster entre l'Angleterre et le Brandebourg
	31 août	Prorogation de la Ligue du Rhin
	10 septembre	**IA participe à une fête à Fontainebleau**
	21 octobre	Alliance entre l'Angleterre et la Suède
	24 novembre	Conversion de la duchesse de Longueville
1662	6 février	Traité de Montmartre entre la France et le duc de Lorraine : vente des duchés de Lorraine et de Bar à la France, sous réserve d'usufruit
	24 février	Louvois est associé à son père au secrétariat d'État de la Guerre
1663	3 janvier	Amendement du traité de 1661 avec la Suède
	25 janvier	Prorogation de la ligue du Rhin
	29 janvier	Établissement de la Diète d'Empire à Ratisbonne
	24 février	Traité de commerce avec le Danemark
	Mars	Le duc de Mecklembourg-Schwerin arrive en France

	3 avril	Mémoire en latin des princes de Mecklembourg
1663	4 juillet	Mandat impérial contre le duc de Mecklembourg-Schwerin
	29 septembre	**Abjuration du duc de Mecklembourg-Schwerin**
	4 novembre	Duc de Mecklembourg-Schwerin, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit
	18 décembre	Traité avec le Mecklembourg-Schwerin
1664	Janvier	Les Suédois menacent d'envahir le Mecklembourg
	28 février	**Contrat de mariage entre IA et le duc de Mecklembourg-Schwerin**
	3 mars	**Célébration du mariage susmentionné à l'église Saint-Roch à Paris**
	Mai	Louis XIV envoie 6 000 hommes pour combattre les Turcs
	6 mai	Traité de Paris avec le Brandebourg
	Juin	Le duc de Mecklembourg-Schwerin part au Mecklembourg pour défendre ses États
	Fin août	Le duc de Mecklembourg-Schwerin rentre en France sans avoir obtenu gain de cause
	10 septembre	**Les ducs de Mecklembourg-Schwerin assistent à une cérémonie à Maubuisson**
	Septembre	**Séjour des ducs de Mecklembourg-Schwerin à Merlou**
	Fin septembre	**Instance en séparation de biens des ducs de Mecklembourg-Schwerin**
	12 novembre	**Séparation de biens officialisée par le Parlement du Châtelet**
	Fin de l'année	**Fausse couche d'IA**
	Fin de l'année	Convocation du duc de Mecklembourg-Schwerin à Ratisbonne
1665	**Mars**	**Affaire Guiche / Vardes**
	15 mars	Mort de Christian-Louis de Brunswick-Lunebourg
	Avril	**L'Histoire Amoureuse des Gaules commence à circuler**
	Juin	Traité d'alliance entre l'Angleterre et l'évêque de Münster
	25 juin	**IA obtient gain de cause contre le maréchal d'Albret**
	12 septembre	Traité d'Hildesheim : division des parts de Christian-Louis de Brunswick-Lunebourg
	11 novembre	Mariage de conscience entre le duc de Celle et Éléonore d'Olbreuse
	18 novembre	Entrée du Brandebourg dans la Ligue du Rhin
1666	14 février	Arrivée de Pomponne à Stockholm
	17 septembre	Mort du duc de Brunswick-Wolfenbüttel
	Septembre ou 16 août	Mort de Christine-Marguerite, première duchesse de Mecklembourg-Schwerin
	9 et 12 octobre	**Contrats avec Mme de La Suze relatifs à la succession Châtillon**
	Novembre	**Ordre du roi permettant d'embastiller Le Coq**

1666	**24 novembre**	**Officialisation du mariage entre les ducs de Mecklembourg-Schwerin**
	15 décembre	Naissance de Sophie-Dorothée de Brunswick-Lunebourg
1667		Dissolution de la Ligue du Rhin
	Janvier	**IA est reconnue princesse régnante**
	Mai	**Lettre de cachet en blanc pour Le Coq**
	16 mai	Départ de Saint-Germain de Louis XIV : début de la campagne de Flandre
	24 mai	Déclaration de la guerre de Dévolution
	18 juillet	Traité de paix de La Haye entre la Suède et les Provinces-Unies
	21-31 juillet	Paix de Breda entre la France et l'Angleterre ; entre l'Angleterre et les Provinces-Unies ; entre l'Angleterre et le Danemark
	30 septembre	Condé généralissime des armées d'Allemagne
	Septembre	Le duc de Mecklembourg-Schwerin part défendre ses États
1668	19 janvier	Traité de partage secret de la succession d'Espagne entre Louis XIV et Léopold Ier
	23 janvier	Triple-Alliance de La Haye (Angleterre, Provinces-Unies, Suède)
	2-19 février	Conquête de la Franche-Comté par Louis XIV
	13 avril	Décision d'arrêter la guerre prise par le Conseil de Louis XIV (Le Tellier, Lionne, Colbert, Turenne, Condé, Monsieur)
	2 mai	Traité d'Aix-la-Chapelle
	Mai	Le duc de Mecklembourg-Schwerin remplace le duc de Hanovre en tant que commissaire à Hanovre et confère l'ordre de Saint-Michel à Gravel
	18 juillet	**Fête de Versailles, IA à la table du roi**
	24 décembre	Louvois, surintendant des Postes
1669	19 novembre	Traité d'alliance et de commerce de Westminster entre l'Angleterre et le Danemark
	Décembre	Alliance avec le Brandebourg
1670	31 janvier	Renouvellement de la Triple Alliance
	Juin	Traité de Douvres avec l'Angleterre
	30 juin	Mort d'Henriette d'Angleterre
	Octobre	Le duc de Mecklembourg-Schwerin est à Paris
1671	15 janvier	Exil de CC à Châteauroux
	2 février	Traité secret avec l'Angleterre contre les Provinces-Unies
	Mai	Levées de troupes au Mecklembourg acceptées par le roi
	Juin	Retour de Pomponne à Stockholm
	Juillet	Traité de neutralité entre la France, JF et l'électeur de Cologne
	1er septembre	Mort de Lionne – Pomponne est nommé secrétaire d'État

		aux Affaires étrangères, Louvois exerçant l'intérim
	31 octobre	**Départ d'IA pour l'Allemagne**
	3 décembre	Pomponne quitte Stockholm
	19 décembre	**IA à Brême**
1672	**Janvier**	**Arrivée d'IA au Mecklembourg**
		Le duc de Mecklembourg-Schwerin exige la donation des biens d'IA
	25 janvier	Fin de l'intérim de Louvois aux Affaires étrangères
	1er février	Louvois au Conseil-d'en-Haut
	4 février	Mort de la princesse de Conti
	Février	**Début de la levée des troupes au Mecklembourg**
	29 février	**IA à Lübeck**
	1er mars	**IA à Ratzebourg**
	14 avril	Traité de Stockholm entre la France et la Suède
	Avril	**Entrée d'IA dans Schwerin**
	6 avril	Déclaration de guerre aux Provinces-Unies
	6 mai	Défection du Brandebourg de l'alliance française
	Mai	**Départ du duc de Mecklembourg-Schwerin avec ses troupes : IA régente**
	12 juin	Traversée du Rhin par les troupes françaises
	22 juin	Délégation hollandaise auprès de Louvois et Pomponne pour discuter de la paix
	23 juin	Alliance défensive Brandebourg-empereur
	Début juillet	Rétablissement de Guillaume d'Orange comme stathouder dans les Provinces-Unies
	16 juillet	Traité France-Angleterre contre les Provinces-Unies au camp de Hesuriek
	25 juillet	L'Électeur de Brandebourg et l'empereur portent secours à la Hollande
	Octobre	Lédignan emprisonné
	Octobre	Arrivée de Feuquières à Stockholm
	9 décembre	**Entretien entre IA et Feuquières à Ratzebourg**
	10 décembre	Traité bilatéral entre la France et le duc de Hanovre
	16 décembre	**Entretien entre IA et le duc de Celle à Hambourg**
1673	**17 avril**	**IA captive à Schwerin**
	18-19 avril	**Entretien prévu entre IA et les ducs de Celle à Dömitz**
	1er mai	Départ du roi pour l'armée – va commander le siège de Maastricht
	11-12 mai	**Libération d'IA**
	30 mai	**IA à Wesel**
	Début juin	**IA à Utrecht**
	14-15 juin	**IA à Tongres**
	Juin	Gourville émissaire auprès du duc de Mecklembourg-Schwerin
	6 juin	Paix de Vossem avec le Brandebourg qui s'engage à rester

		neutre et à quitter la coalition anti-française
1673	27 juin	Ouverture du congrès de paix de Cologne
	29 juin	Prise de Maastricht
	8 juillet	**Entrevue entre IA et son époux**
	20 août	Avocatoires impériales contre la France
	30 août	Grande Alliance entre l'Espagne, l'empereur, la Lorraine et les Provinces-Unies
1674	19 février	Paix entre les Provinces-Unies et l'Angleterre
	19 mars	Décret d'expulsion de Gravel
	28 mai	Déclaration de guerre de l'empereur et de l'Empire à la France
	2 juin	IA assiste à la prise de voile de La Vallière
	Avril	Mariage entre le duc de Celle et Éléonore d'Olbreuse
	19 juillet	Rupture du traité de Vossem par FG qui s'allie avec les Provinces-Unies
1675	Avril	Mariage entre le duc de Celle et Éléonore d'Olbreuse
	15 mai	Le duc de Celle et l'évêque d'Osnabrück signent un acte qui garantit l'héritage de l'aîné au cadet (ratifié par l'empereur le 2 novembre)
	28 juin	Bataille de Fehrbellin : défaite de la Suède ; Brandebourgeois au Mecklembourg
	11 août	Le duc de Celle, Charles IV de Lorraine et l'évêque d'Osnabrück battent le maréchal de Créqui à Consarbrück
	14 août	**IA fait part aux habitants de Châtillon-sur-Loing de son projet de fondation d'un monastère**
	18 septembre	Mort de Charles IV de Lorraine
	20 septembre	Expulsion de Bidal d'Hambourg
	Décembre	Début des négociations à Nimègue
1676	1er février	Lettre de Sophie de Hanovre au duc de Celle dans laquelle elle proteste contre l'élévation d'Éléonore d'Olbreuse
	2 avril	Mariage religieux entre le duc de Celle et Éléonore d'Olbreuse
	Juin	**IA se rend aux eaux de Bourbon**
	5 juin	**Consentement de l'archevêque de Sens pour l'établissement d'une communauté de religieuses à Châtillon-sur-Loing**
	Août	**Lettres patentes du roi pour l'établissement du couvent à Châtillon-sur-Loing**
1677	**31 août**	**Acte de fondation du couvent de Châtillon-sur-Loing**
1678	**6-7 mai**	**Enquête de commodo et incommodo à Châtillon-sur-Loing**
	15 juillet	**Enregistrement des lettres patentes relatives à Châtillon-sur-Loing**
	10 août	Traité de Nimègue avec les Provinces-Unies
	17 septembre	Traité de Nimègue avec l'Espagne

	Septembre	Début de l'affaire du 'complot papiste' en Angleterre
1678	**31 septembre**	**Départ d'IA pour l'Allemagne**
	Début octobre	**Visite d'IA au maréchal de Luxembourg établi près de Bruxelles**
	27 novembre	Rébenac à Celle
	3 décembre	Exécution d'Edward Coleman à Londres
	6 décembre	Rébenac, envoyé extraordinaire en Allemagne
	15 décembre	Buchwald à Celle
1679	Début janvier	Projet de marier Sophie-Dorothée de Brunswick-Lunebourg à son cousin Georges
	4 février	**IA entraîne Buchwald à Hanovre pour qu'il n'entrave pas la signature du traité**
	5 février	Traité de Nimègue avec l'Empereur et l'Empire
	17 mars	Rébenac apporte la ratification royale à Celle
	10 avril	Création d'une chambre ardente : affaire des Poisons
	15 avril	Mort de la duchesse de Longueville
	Mai	L'archevêque de Paris expulse une partie des religieux de Port-Royal des Champs
	29 juin	Paix de Saint-Germain avec le Brandebourg et la Suède
	Juillet	Départ d'IA d'Allemagne
		Suppression des Chambres de l'Édit
	20 juillet	**Départ d'Amsterdam**
	11 août	**Anvers**
	14 août	**Halle**
	17 août	**Péronne**
	19 août	**Liancourt**
	22 août	**Maubuisson**
	2 septembre	Traité de Fontainebleau avec le Danemark
	28 septembre	Départ de Sophie de Hanovre
	25 octobre	Traité secret de Saint-Germain-en-Laye avec le Brandebourg
	Novembre	Reprise de la persécution contre Port-Royal
	18 novembre	Disgrâce de Pomponne
	18 décembre	Mort du duc de Hanovre (Jean-Frédéric)
1680	**Janvier**	**Mandat impérial ordonnant à CL de servir une pension à IA**
	22 janvier	Colbert de Croissy secrétaire d'État des Affaires étrangères
	24 janvier	**Luxembourg arrêté – IA veut demander l'asile rue Cassette**
	Début mars	Installation d'Ernest-Auguste et Sophie de Brunswick-Lunebourg à Hanovre
	14 mai	Luxembourg absous
	Fin octobre	Sophie débute la rédaction de ses Mémoires (fin le 25 février 1681)

1681	6 mai	Arrêt de Louis XIV afin de supprimer le Collège protestant de Châtillon-sur-Loing
	21 juin	Retour de Luxembourg à Paris
	5 juillet	**IA achète une maison pour les Sœurs du Saint-Sacrement**
1682	**Février**	**Petite vérole d'IA ; derniers sacrements le 20**
	6 mai	Installation de la cour à Versailles
	13 juillet	**IA loue hôtel aux sœurs du Saint-Sacrement, rue du Cherche-midi**
	22 novembre	Mariage de Georges-Louis de Hanovre avec sa cousine germaine Sophie-Dorothée de Celle
	Juillet	Siège de Vienne par les Turcs
1683	30 juillet	Mort de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France
1684	13 mai	Convention secrète entre CL et la France
	21 juin	**CL emprisonné à Vincennes**
	15 août	Trêve de Ratisbonne
	30 août	**Libération de CL**
	Septembre	**Mort de la sœur d'IA, Marie-Louise d'Étampes-Valençay**
1685	6 février	Mort de Charles II d'Angleterre : avènement de son frère Jacques II le 16 février
	22 février	**Accord pour paiement du douaire d'IA grâce à Spanheim**
	29 avril	Mort de dom Luc d'Achery
	Mai	Arrêté du Conseil du roi qui ordonne que le Consistoire de CSL donne tout à l'hôpital (Hôtel-Dieu)
	Juin	Conversion publique de Condé en la paroisse de Saint-Sulpice
	8 octobre	**Avenant au contrat de 1677 relatif à l'établissement d'un couvent à Châtillon-sur-Loing**
	17 octobre	Révocation de l'Édit de Nantes : édit de Fontainebleau
	Fin octobre	IA à Châtillon-sur-Loing pour assister à des abjurations
	6 novembre	**Institution d'une école pour jeunes filles à Châtillon-sur-Loing**
1686	11 décembre	Mort du prince de Condé
1687	**Août**	**Louis XIV offre 40.000 livres à IA**
1688	23 août	Traité Louis XIV/CL – départ définitif de France de CL pour La Haye
	27 septembre	Début de la guerre de la ligue d'Augsbourg
	21 octobre	**Prise de possession officielle du monastère de Châtillon-sur-Loing**
	5 novembre	Débarquement de Guillaume d'Orange en Angleterre
	26 novembre	Déclaration de guerre aux Provinces-Unies
1689	Septembre	Mort du duc de Saxe-Lauenbourg
1690	**Juillet**	**Donne une superbe fête à CSL en l'honneur de son frère, victorieux à Fleurus**
1691	16 juillet	Mort de Louvois

	25 juillet	Pomponne ministre d'État
1692	**1er février**	**Mémoire pour instruire Moulinet**
	29 juin	**Mort de CL – Son neveu Frédéric-Guillaume succède**
1694	**7 octobre**	**Mariage entre la nièce d'IA, Angélique-Cunégonde et le chevalier de Soissons**
1695	**4 janvier**	**Mort du maréchal de Luxembourg**
	24 janvier	**Mort d'IA**

5. NOTICES BIOGRAPHIQUES

Les renvois aux notices toponymiques sont signalés de la manière suivante : **.

ACHERY, Dom Luc d' (1609-1685)
Religieux bénédictin, il embrasse en 1632 la réforme de Saint-Maur. Il rejoint peu après l'abbaye de Saint-Germain des Prés, dont il devient bibliothécaire en 1640. Infirme, il y est reclus la plupart du temps et se consacre à la classification des livres et manuscrits contenus dans la bibliothèque. Dans le même temps, il rédige les éditions critiques de plusieurs textes anciens inédits. Il semble avoir été le directeur spirituel de la duchesse de Châtillon à partir des années 1670. Il est également lié à Mère Mectilde.

ALBERT DE LUYNES, Marie-Charlotte-Louise, d', dite princesse de Tingry (1623-1706)
Fille aînée de Léon d'Albert de Luynes et de Marguerite-Charlotte de Luxembourg, elle est enfermée au couvent, sans vocation. Au début des années 1660, lorsque Condé et la duchesse de Châtillon cherchent le parti idéal pour le frère de cette dernière et le trouvent en la personne de Madeleine de Clermont-Tonnerre, fille d'un second lit de Marguerite-Charlotte de Luxembourg, il convient d'écarter de la succession de cette dernière sa fille aînée, ainsi que le frère cadet de celle-ci. En échange d'une renonciation complète à ses droits, Marie-Charlotte obtient une dispense de ses vœux, un tabouret à la cour et la principauté de Tingry. Elle se retrouve mêlée à l'affaire des Poisons en même temps que son frère utérin, le maréchal de Luxembourg.

ALBRET, César-Phébus, comte de Miossens, dit le maréchal d' (1614-1676)
Ce lointain parent d'Henri IV, célèbre pour ses aventures galantes, épouse en 1645 Madeleine de Guénégaud. C'est lui qui est chargé, en qualité de lieutenant des gendarmes de la garde du roi et loyaliste, d'arrêter les princes rebelles pendant la Fronde en janvier 1650. Il obtient en récompense le bâton de maréchal trois ans plus tard. Il est fait chevalier du Saint-Esprit en 1661, puis gouverneur de Guyenne en 1670. Dans les années 1650 et 1660, un fastidieux procès l'oppose à la duchesse de Châtillon, en tant que créancier de la comtesse de la Suze, belle-sœur de cette dernière au sujet de la succession du feu duc de Châtillon. C'est la duchesse qui gagne.

ANGLETERRE, Charles II Stuart, roi d'Irlande, d'Écosse et d' (1630-1685)
Fils du roi Charles Ier, exécuté en 1649, il se réfugie en France avec une partie de sa famille pendant l'Interrègne. Il y rencontre la duchesse de Châtillon, qu'il envisage d'épouser avant que sa mère, Henriette de France, ne l'en empêche. Il part ensuite dans les Pays-Bas espagnols, d'où il prépare son retour. Il reconquiert le trône en 1660 et épouse deux ans plus tard Catherine de Bragance, l'infante portugaise catholique, qui ne lui donne aucun enfant. La fin des années 1678 est marquée par une profonde crise, liée à sa succession et à la confession de son frère cadet, Jacques qui est son héritier légitime.

ANGLETERRE, Henriette-Anne d', dite Madame (1644-1670)

Fille de Charles Ier Stuart et d'Henriette de France, elle est la sœur des futurs rois d'Angleterre, Charles II et Jacques II. Suite à l'exécution de son père en 1649, une partie de sa famille s'exile en France. Après la Restauration, elle épouse en 1661 le frère de Louis XIV, Philippe d'Orléans. Leur mariage étant malheureux, elle est courtisée par de nombreux seigneurs, dont ferait partie le roi lui-même. C'est par son biais que Mme de Châtillon prend part aux intrigues qui foisonnent à la Cour. Elle est la médiatrice centrale du traité de Douvres de juin 1670, par lequel l'Angleterre de Charles II s'engage à soutenir la France en cas de conflit contre les Provinces-Unies. Elle meurt brutalement peu après (dans les bras de la duchesse de Châtillon, si l'on en croit Mme de Lafayette).

ANGLETERRE, Jacques II Stuart, roi d'Irlande, d'Écosse et d' (1633-1701)

Frère cadet de Charles II, il se convertit au catholicisme à la fin des années 1660. Il épouse en secondes noces la princesse Marie de Modène en 1673. Sa confession engendre la crise de l'Exclusion Bill, qui ne l'empêche pas de monter sur le trône en 1685. Il est pourtant destitué trois ans plus tard, lors de la Glorieuse Révolution, par son gendre luthérien, Guillaume III d'Orange.

AUTRICHE, Anne d', reine de France (1601-1666)

Fille aînée du roi Philippe III d'Espagne, elle épouse en 1615 le roi de France Louis XIII, dont elle aura deux fils : Louis XIV et Philippe, duc d'Orléans. À la mort de son époux en 1643, elle devient régente du royaume. Elle fait du cardinal Mazarin son principal ministre. Si le bilan des premières années de régence est globalement positif, la Fronde éclate en 1648. La préoccupation majeure d'Anne d'Autriche durant ces années est la défense des intérêts de son fils aîné, qui atteint sa majorité de treize ans en 1651. Une fois celui-ci devenu roi, elle continue à siéger au Conseil jusqu'en 1661, lorsque peu après le décès de Mazarin, Louis XIV prend la décision de gouverner seul et d'écarter du Conseil tous les membres de la haute aristocratie. Ses dernières années sont quasi exclusivement consacrées à la religion ; elle soutient notamment la Compagnie du Saint-Sacrement.

BAR, Catherine de, dite Mère Mectilde du Saint-Sacrement (1614-1698)

Figure centrale de la Réforme catholique, elle entre en religion dès 1631 au sein du monastère franciscain des Annonciades de Bruyère. La Guerre de Trente Ans faisant rage en Lorraine, les moniales sont contraintes de fuir. Après une longue pérégrination, les sœurs arrivent à Paris en 1651, en pleine Fronde. Catherine de Bar, devenue sœur Catherine-Mectilde obtient le soutien de la régente. Ainsi naît une congrégation vouée à l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement de l'Autel en 1652, dépendant de l'ordre de Saint-Benoît et qui regroupe dans un premier temps les moniales lorraines exilées. Tout d'abord installé rue Férou en 1653, le couvent est déplacé au 18-24 rue Cassette en 1659. Entre 1664 et 1696, neuf couvents supplémentaires sont fondés, dont celui de Châtillon-sur-Loing en 1688, avec le concours de la duchesse de Châtillon. Mère Mectilde est à la fois prieure locale du couvent parisien et supérieure générale de la congrégation. Elle entretient d'étroites relations avec l'abbaye mauriste de Saint-Germain des Prés qui exerce une influence considérable dans l'orientation spirituelle des couvents.

BARBERINI, Antonio, cardinal (1607-1671)
Neveu du pape Urbain VIII, il est élevé au cardinalat en 1627. À sa mort en 1644, il se réfugie en France auprès de Mazarin dont il est très proche. Il devient en 1657 archevêque de Reims. C'est lui qui en 1663 convertit Christian de Mecklembourg-Schwerin au catholicisme.

BAVIÈRE, Élisabeth-Charlotte de, duchesse d'Orléans, dite Madame et princesse palatine (1652-1722)
Fille de l'électeur palatin Karl Ludwig, élevée dans la tradition protestante, elle reçoit une éducation humaniste auprès de sa tante Sophie de Hanovre. En 1671, après s'être convertie au catholicisme, elle est mariée à Philippe d'Orléans, dit Monsieur, frère du roi de France. Malgré un mariage malheureux, elle donne naissance à trois enfants, dont le duc de Chartres, futur Régent. Elle se consacre à une abondante correspondance, notamment avec sa tante, dans laquelle elle décrit avec une grande liberté de ton, la cour du Roi-Soleil.

BEAUFORT, François de Vendôme, duc de (1616-1669)
Petit-fils illégitime d'Henri IV, il est emprisonné après la Cabale des Importants de 1643. Après son évasion, il rejoint les Frondeurs et s'associe notamment à Retz puis à Condé. Après un bref exil, il revient en grâce en 1653.

BEAUVAIS, Nicolas Choart de Buzenval, évêque de (1611 -1679)
Evêque de Beauvais de 1650 à sa mort, pair de France, il fait beaucoup pour le rayonnement de son diocèse, marqué depuis plusieurs années déjà par le jansénisme. Il est l'un des quatre prélats ouvertement jansénistes qui refusent de signer le Formulaire.

BERNSTORFF, Andreas Gottlieb von (1649-1726)
Issu de la noblesse mecklembourgeoise, il entre au service du duc Christian. Entre 1671 et 1673, il fait office de conseiller et de traducteur de la duchesse de Châtillon, alors régente. Le duc, alors à Paris, l'accuse d'entretenir une liaison avec celle-ci. Suite à ce scandale, Bernstorff entre au service du duc de Celle, dont il devient chancelier en 1677. Il mène une politique anti-française et anti-brandebourgeoise. À la mort du duc de Celle, il passe au service de son frère cadet, Ernest-Auguste, devenu duc de Hanovre. En 1709, il est nommé premier ministre du tout nouvel électorat.

BÉTHUNE, Louis de, comte puis duc de Charost (1605-1681)
Ce capitaine des gardes du corps du roi dès 1634 est disgracié en août 1648. Après son retour en grâce, il est fait chevalier du Saint-Esprit en 1661 puis duc et pair en 1672. Son fils aîné, Louis-Armand Ier de Béthune (1641-1717) lui succède.

BIBOW, colonel ou général
Membre d'une ancienne famille de la noblesse mecklembourgeoise, il dirige une partie des troupes envoyées par le duc à la France en 1672.

BIDAL, Pierre, baron d'Asfeld († 1682)
Issu d'une famille de bourgeois parisiens, il épouse en 1637 Catherine Bastonneau. Grâce aux moyens financiers de son épouse, il devient marchand drapier, notamment pour la reine Christine de Suède. Après avoir administré les finances de cette dernière pendant quelque temps, avoir été élevé à la dignité de baron en 1653 et avoir obtenu les seigneuries d'Asfeld dans le duché de Brême et de Wildenbruch en Poméranie, il fait banqueroute en 1658. Grâce aux réseaux qu'il a tissés, il est nommé résident de France à Hambourg en 1661. Obligé de se réfugier à Hanovre pendant une partie de la guerre de Hollande, son épouse le remplace dans ses activités diplomatiques, de septembre 1675 à juin 1679, fait unique pendant le règne de Louis XIV. Il meurt en fonctions en juillet 1682. Lui succède alors son fils, Étienne Bidal.

BOURDELOT, Pierre Michon, dit l'abbé (1610 -1685)
Il est de 1638 à 1651 le médecin de la famille Condé. Dans les années 1640, il fonde un cercle savant. Après avoir guéri la reine Christine de Suède de maux récurrents vers 1652, il revient en France et reprend ses services auprès de Grand Condé, de retour d'exil en 1659.

BRAGANCE, Catherine de, reine consort d'Angleterre (1638-1705)
Fille du roi du Portugal et fervente catholique, elle épouse en 1662 Charles II roi d'Angleterre. Impopulaire en raison de sa religion, elle ne donne naissance à aucun héritier à la Couronne.

BRANDEBOURG, Frédéric-Guillaume Ier de, duc de Prusse, dit le Grand Électeur (1620-1688)
Il succède à son père à la tête de l'électorat de Brandebourg, en 1640, en pleine guerre de Trente Ans. Il épouse en 1646 Louise-Henriette d'Orange-Nassau puis, en 1668, Dorothée de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg, veuve de Christian-Louis de Brunswick-Lunebourg. Grâce à un grand nombre de réformes intérieures et à des alliances opportunistes et fluctuantes avec les puissances européennes, ce calviniste convaincu mène un redressement considérable de ses États, qui deviennent les plus puissants du Saint-Empire.

BRIENNE, Louis-Henri de Loménie, comte de (1635-1698)
Fils d'Henri-Auguste de Loménie, il est secrétaire d'État aux Affaires étrangères en survivance de son père de 1651 à 1663, avant que les deux hommes ne soient écartés au profit de Lionne. Il avait épousé en 1659 Henriette Bouthillier de Chavigny, fille de Chavigny. À la mort de sa femme en 1664, il entre à la congrégation de l'Oratoire, avant d'en être chassé pour conduite indigne. Menant dès lors une vie dissolue qui scandalise sa famille, il se réfugie au Mecklembourg pour éviter un emprisonnement. Il en est chassé en raison de son comportement. De retour en France, il est interné dans plusieurs abbayes, avant de finir ses jours à la maison de Saint-Lazare. Il a laissé des *Mémoires.*

BRUNSWICK-LUNEBOURG, Bénédicte-Henriette de Wittelsbach, duchesse de (1652-1730)
Fille puînée d'Anne de Gonzague, princesse palatine et d'Édouard, prince palatin, elle est mariée en 1668 au duc de Hanovre, Jean-Frédéric, de vingt-huit ans son aîné. Ils ont quatre filles. À la mort de son époux en 1679, Bénédicte-Henriette rentre en France et s'installe à proximité de Paris avec ses quatre filles. La cadette épouse en 1698 l'empereur Joseph Ier.

BRUNSWICK-LUNEBOURG, Éléonore Desmier d'Olbreuse, dame de Harbourg, comtesse de Wilhelmsburg, puis duchesse de (1639-1722)

Issue d'une famille protestante de la petite noblesse poitevine, elle se rend à l'hiver 1663 à Cassel, en tant que demoiselle d'honneur de la princesse de Tarente. Elle y rencontre Georges-Guillaume de Brunswick-Lunebourg qui s'éprend instantanément d'elle. Ils se marient morganatiquement en novembre 1665 et ont une fille Sophie-Dorothée en septembre 1666. Celle-ci est légitimée par l'empereur en 1674, qui dans le même temps fait Eléonore comtesse de Wilhelmsburg. Cet anoblissement permet au couple de se marier religieusement en avril 1676, malgré l'opposition familiale. Les ducs de Celle se rapprochent de Louis XIV par les traités de Nimègue et grâce à l'intervention de la duchesse de Châtillon. Néanmoins cette connivence est de courte durée : la radicalisation religieuse du roi de France les pousse à accueillir les protestants fuyant la France et à renouer les liens avec Léopold Ier.

BRUNSWICK-LUNEBOURG, Ernest-Auguste, évêque d'Osnabrück, puis duc de Hanovre et de (1629-1698)

Quatrième fils de Georges, duc de Brunswick-Lunebourg, il épouse en 1658 Sophie du Palatinat antérieurement promise à son frère aîné. Favorisé par la patrimonialité des fiefs en vigueur au sein du duché, il devient en 1662 évêque d'Osnabrück. Puis, les disparitions successives de deux de ses frères aînés, en 1665 et en 1679, lui permettent de devenir duc de Hanovre en décembre 1679. Il a la même année signé un traité de neutralité avec la France en février 1679, grâce à l'entremise de la duchesse de Châtillon. Il revient pourtant rapidement dans le parti de l'empereur en raison de la politique belliqueuse et antiprotestante de Louis XIV. Son soutien contre la Turquie notamment lui permet d'obtenir en 1692 le statut de prince-électeur (le neuvième de l'Empire), appliqué seulement en 1708 après sa mort. Son fils et héritier Georges (il a instauré la primogéniture dans ses territoires en 1682) devient roi de Grande-Bretagne en 1714.

BRUNSWICK-LUNEBOURG, Georges-Guillaume, duc de Celle, duc de (1624-1705)

Deuxième fils de Georges, duc de Brunswick-Lunebourg, il devient à la mort de celui-ci prince de Calenberg. À la mort de son frère aîné, Christian-Louis en 1665, il hérite de la principauté de Lunebourg qu'il cède rapidement à son frère cadet Ernest-Auguste afin de ne pas devoir épouser Sophie du Palatinat. Il se retrouve ainsi à la tête du duché de Celle. La même année, il épouse morganatiquement Éléonore Desmier d'Olbreuse, issue de la petite noblesse poitevine de laquelle il a une fille unique en 1666, Sophie-Dorothée, légitimée plusieurs années plus tard. Le couple se marie religieusement en 1676. Ses relations amicales avec la duchesse de Châtillon permettent à celle-ci de négocier le traité de Celle de 1679. En 1689, à la mort du duc de Saxe-Lauenbourg sans héritiers mâles se déclenche une crise de succession. Faisant valoir son lien de parenté, le duc de Celle en profite pour envahir le duché et parvient en 1693 à en annexer une grande partie, au détriment des deux filles du défunt.

BRUNSWICK-LUNEBOURG, Georges-Louis, duc, puis prince-électeur de, puis roi de Grande-Bretagne et d'Irlande (1660-1727)
Fils aîné d'Ernest-Auguste de Brunswick-Lunebourg et de Sophie de Hanovre, il devient en 1682 héritier de tous les territoires composant le Brunswick-Lunebourg. Il épouse peu après sa cousine germaine Sophie-Dorothée, fille du duc de Celle, après maintes tergiversations familiales. Les relations étant compliquées entre les époux, après la naissance de deux filles, l'amant de Sophie-Dorothée, le comte de Königsmarck est assassiné. Le mariage est peu après dissous et l'épouse enfermée au château d'Ahlden à Celle jusqu'à sa mort. L'électeur devient roi de Grande-Bretagne en 1714.

BRUNSWICK-LUNEBOURG, Jean-Frédéric, prince de Calenberg, duc de Hanovre et de (1625-18 décembre 1679)
Troisième fils de Georges, duc de Brunswick-Lunebourg, il se convertit en 1651 au catholicisme. Il épouse en 1668 Bénédicte-Henriette, fille d'Édouard, comte palatin et d'Anne de Gonzague. Ils auront quatre filles. En 1665, à la mort de leur frère aîné Christian-Louis, Georges-Guillaume lui cède la principauté de Calenberg. Il fait construire près de Hanovre un palais inspiré des châteaux français, dont la bibliothèque, renommée, est gérée par Leibniz.

BRUNSWICK-LUNEBOURG, Sophie-Dorothée, duchesse de (1666-1726)
Fille unique et héritière des ducs de Celle, Georges-Guillaume et Éléonore, elle est mariée en 1682 à son cousin germain George de Brunswick-Lunebourg, fils des ducs de Hanovre. Suite à la découverte de sa liaison avec Philippe-Christophe de Königsmarck, le divorce est prononcé et la princesse est internée à vie dans la forteresse d'Ahlden.

BRUNSWICK-WOLFENBÜTTEL, Auguste II, duc de (1579-1666)
Il devient en 1635 duc de Brunswick-Lunebourg et prince de Wolfenbüttel. Ayant épousé en troisièmes noces Élisabeth-Sophie de Mecklembourg-Güstrow, sœur aînée de Christine-Marguerite, première épouse du duc de Mecklembourg-Schwerin, il prend parti pour cette dernière lors du conflit qui l'oppose à son époux et l'accueille dans son duché.

BRUNSWICK-WOLFENBÜTTEL, Rodolphe-Auguste, duc de (1627-1704)
Fils aîné du précédent, il lui succède à sa mort en 1666. Il est signataire du traité de Celle, négocié par la duchesse de Châtillon en 1679. Il associe à partir de 1685 son frère Antoine-Ulrich aux affaires du duché.

BUCHWALD, Godske (1624-1700)
Diplomate danois, envoyé dans le duché de Brunswick-Lunebourg entre 1677 et 1681. Il échoue à convaincre le duc de Celle de s'allier au Danemark en 1679.

BUSSY, Roger de Rabutin, comte de (1618-1693)
Issu d'une famille de la noblesse bourguignonne, il est le cousin de la marquise de Sévigné. Servant dans l'armée dès 1634, il mène dans le même temps une vie mondaine et agitée. Veuf en 1646, il tente d'enlever Mme de Miramion, non consentante. Pendant la Fronde, client de Condé, il entre dans la révolte avant de se rallier au roi en 1651. Exilé dans ses terres en 1659 suite à une soirée scandaleuse, il rédige son *Histoire amoureuse des Gaules*, qui, publiée à son insu en 1663, lui vaut un

embastillement de treize mois en 1665, suivi d'une longue disgrâce en Bourgogne. Il en profite pour rédiger ses *Mémoires*. Il ne reparaît à la Cour qu'en 1683. Une partie de sa prolifique correspondance, notamment avec Mme de Sévigné, a été publiée.

CAILLET, Jacques, sieur de Champlost († 1697)
Ce client des Condé est secrétaire ordinaire du Grand Condé avant la Fronde. Après la rébellion, il le soutient et s'exile avec lui aux Pays-Bas. De retour en France, il est nommé co-intendant général de la maison de Condé aux côtés de son oncle Antoine Caillet en 1661 et le reste jusqu'en 1669, date à laquelle Gourville lui succède en raison de la situation déplorable des finances. Il devient ensuite premier secrétaire des commandements du prince de Condé.

CAMBROSIUS, sieur de
Parfois désigné sous les noms de Stephanus Gambrosius Hirschenstierna. Il est le résident de Suède à Paris dans les années 1660.

CASTEL RODRIGO, Francis de Moura Cortereal, marquis de (1610-1675)
Homme politique espagnol, il est gouverneur des Pays-Bas espagnols entre 1664 et 1668, pendant la Guerre de Dévolution.

CHÂTEAUNEUF, Charles de l'Aubespine, marquis de (1580-1653)
Nommé Garde des Sceaux en 1630, il est emprisonné trois ans plus tard pour avoir conspiré contre Richelieu, sous l'influence par Mme de Chevreuse. Libéré à la mort de Louis XIII, il est éloigné pour avoir trempé dans la Cabale des Importants. Il est de nouveau Garde des Sceaux entre mars 1650 et avril 1651.

CHAVAGNAC, Gaspard de, comte de (1624-1695)
Pendant la Fronde, ce protestant part pour la Guyenne aux côtés de la princesse de Condé, puis quitte le parti princier après le massacre de l'Hôtel de Ville de juillet 1652. Proche du duc de Lorraine passe ensuite la plus grande partie de sa carrière militaire au service de l'empereur. En 1679, il épouse en troisièmes noces Marie-Thérèse d'Étampes-Valençay, nièce de la duchesse de Châtillon, à qui cette union tenait à cœur. Cette même année, il est amené à négocier un traité entre la France et la Lorraine aux côtés de la duchesse de Châtillon, qui n'aboutit pas. Ses *Mémoires* semblent être apocryphes.

CHAVIGNY, Léon Bouthillier, comte de (1608 – 11 octobre 1652)
Fils de Claude Bouthillier (qui occupe plusieurs postes à responsabilité sous Louis XIII puis pendant la régence d'Anne d'Autriche), il apprend à ses côtés l'art de la diplomatie. Après avoir été secrétaire d'État aux Affaires étrangères de 1632 à 1643, il est envoyé comme plénipotentiaire à Münster. Il fait momentanément partie du Conseil de Régence avant d'en être écarté. Devenu client de Condé pendant la Fronde, il est emprisonné à deux reprises. Il entretient simultanément des relations avec la Cour.

CHEVREUSE, Marie de Rohan-Montbazon, duchesse de Luynes puis de (1600-1679)
Infatigable conspiratrice, elle est exilée par Richelieu. Rappelée par son amie Anne d'Autriche en 1643, elle continue à comploter tout d'abord au cours de la Cabale des Importants, puis de la Fronde. Elle s'efforce de sceller une alliance avec la famille Condé en mariant sa fille, Mme de Montbazon, avec le prince de Conti. Suite à l'échec de cette opération, elle se rallie à Mazarin et mène pour lui en secret certaines négociations.

CLERMONT-TONNERRE, Madeleine-Charlotte Bonne Thérèse de, duchesse de Piney-Luxembourg (1635-1701)
Héritière du duché de Piney-Luxembourg suite aux tractations menées par Condé et la duchesse de Châtillon, elle épouse en 1661 François-Henri de Montmorency-Bouteville. Ils auront cinq enfants.

COLEMAN, Édouard (1636-1678)
Nommé secrétaire de Marie de Modène, épouse du duc d'York – futur Jacques II – en 1673, ce fervent catholique se retrouve impliqué dans l'affaire Titus Oates en 1678. On retrouve chez lui une correspondance avec le père de La Chaise qui le compromet au plus haut point. Accusé de haute trahison, il est pendu en décembre 1678. Pie XI le fait béatifier en 1929.

COLIGNY, Gaspard IV de, marquis d'Andelot puis duc de Châtillon (1620-20 février 1649)
Fils cadet du maréchal Gaspard III de Coligny, il devient duc de Châtillon en 1646 suite aux morts consécutives de son frère aîné et de son frère. Intime du prince de Condé, il se distingue dans les campagnes militaires où il combat à ses côtés. Sa famille ayant refusé qu'il épouse Isabelle-Angélique de Montmorency-Bouteville, il l'enlève avec son consentement (et la protection de Condé) puis l'épouse en secret. Le mariage est officialisé quelque temps plus tard. Il meurt en février 1649 lors de la bataille de Charenton. Son épouse est alors enceinte d'un garçon qui mourra en 1657.

COLIGNY, Gaspard V, duc de (juillet 1649-novembre 1657)
Fils unique des ducs de Châtillon, né après la mort de son père, il disparaît à l'âge de huit ans.

COLIGNY, Henriette de, comtesse d'Haddington, comtesse de La Suze (1618-1673)
Sœur de Gaspard IV de Coligny, duc de Châtillon, elle épouse en 1643 le comte d'Haddington, aristocrate anglais, qui meurt deux ans plus tard. En 1653, elle se remarie au comte de la Suze. Après s'être convertie au catholicisme, elle adopte un mode de vie mondain, est l'hôtesse d'un salon renommé et écrit des poésies galantes. Elle obtient en 1661 l'annulation de son mariage pour impuissance. Un onéreux et long procès relatif à l'héritage des Coligny l'oppose à la duchesse de Châtillon. Elle accepte finalement de le lui céder la totalité des droits. En contrepartie, la duchesse s'acquitte de ses dettes et lui verse une pension annuelle.

COLIGNY, Maurice, comte de (1618-23 mai 1644)
Fils aîné du maréchal de Châtillon, il est prévu qu'il lui succède. Or, il meurt à vingt-ans des suites d'un duel avec le duc de Guise. Son frère cadet, Gaspard devient l'héritier présomptif du comté de Châtillon.

CONDÉ, Louis II de Bourbon, duc d'Enghien, puis prince de, dit le Grand Condé (1621-1686)

Premier prince du sang, il est le frère de la duchesse de Longueville et du prince de Conti. Ses victoires successives font de lui à la veille de la Fronde un véritable héros. Il reste fidèle à la Cour dans les premiers temps de la guerre civile. Mais, suite à son emprisonnement, il prend les armes contre la Cour et s'allie avec l'Espagne. Refusant de quémander le pardon royal, il persiste dans la révolte et commande les armées espagnoles jusqu'à la paix des Pyrénées, où il est amnistié. Il entretient des rapports difficiles avec son épouse, nièce de Richelieu. Il est l'un des plus éminents chefs de guerre de Louis XIV jusqu'à sa retraite en 1675. Il est très proche de sa parente la duchesse de Châtillon.

CONTI, Anne-Marie Martinozzi, princesse de (1637-4 février 1672)
Nièce janséniste du cardinal Mazarin, elle épouse en 1654 le prince de Conti qui vient de se soumettre à Louis XIV après son attitude subversive pendant la Fronde. Elle est proche des duchesses de Longueville et de Châtillon.

CONTI, Armand de Bourbon, prince de (1629-1666)
Prince de sang, il est le troisième enfant d'Henri II de Bourbon-Condé et de Charlotte-Marguerite de Montmorency. De santé délicate, il est destiné à l'état ecclésiastique. Entraîné dans la Fronde dès ses premiers mois par sa sœur la duchesse de Longueville., il est arrêté en janvier 1650. Son éprouvant emprisonnement sure plus d'un an. Un temps fiancé à Mlle de Chevreuse, le projet avorte rapidement. Frondeur jusqu'aux derniers soubresauts de la rébellion, il capitule à Bordeaux en 1653. Il négocie son amnistie en épousant en février 1654 l'une des nièces de Mazarin, Anne-Marie Martinozzi, dont il aura deux fils. Il commande ensuite l'armée française en Italie puis en Espagne. Il met fin à des années de débauche et se convertit en 1655, se rapprochant notamment de la Compagnie du Saint Sacrement et du jansénisme.

COURTIN, Honoré (1626-1703)
Issue d'une illustre famille de robe parisienne, il est conseiller au Parlement de Rouen puis de Paris. Ses premiers pas dans le monde de la diplomatie ont lieu en 1643 lorsqu'il participe aux négociations préalables au traité de Münster puis quelques années plus tard à celles du traité des Pyrénées. Protégé de Louvois, il négocie à plusieurs reprises dans l'Empire et en Angleterre au nom de la France. Fin 1671, ayant raté de peu le poste de secrétaire d'État aux Affaires étrangères, il est envoyé en Suède afin de remplacer Pomponne. C'est là qu'est signé le 14 avril 1672 le traité qu'a négocié son prédécesseur et qui engage la Suède aux côtés de la France dans la guerre de Hollande.

CROISSY, Charles Colbert, marquis de (1625-1696)
Il est le frère cadet de Jean-Baptiste Colbert, à qui il doit son ascension. Après avoir occupé divers postes administratifs, il s'oriente vers la diplomatie à la fin des années 1660, tout d'abord en tant que plénipotentiaire au Congrès d'Aix-la-Chapelle, puis en tant qu'ambassadeur en Angleterre et plénipotentiaire au Congrès de Nimègue. Il succède à Pomponne, disgracié, au secrétariat des Affaires étrangères le 22 janvier 1680 et occupe cette charge jusqu'à sa mort.

DANEMARK, Christian V, roi de Norvège et de (1646-1699)
Fils aîné de Frédéric III de Danemark et de Sophie-Amélie de Brunswick-Lunebourg, il est donc le neveu des ducs de Brunswick-Lunebourg. Il accède au trône en 1670.

ELBEUF, Marie Marguerite Ignace d', dite mademoiselle d'Elbeuf (1628-1679)
Fille cadette de Charles II de Guise-Lorraine, duc d'Elbeuf et de Catherine Henriette de Bourbon, fille légitimée d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, elle ne se marie jamais. Le duc de Mecklembourg-Schwerin a cherché à l'épouser au début des années 1660.

FEUQUIÈRES, Isaac de, marquis de (1618-1688)
Lieutenant général des armées du roi, cet éminent militaire et diplomate est nommé en 1660 vice-roi en Amérique. 1672 marque son arrivée sur la scène diplomatique européenne : il entame diverses négociations en Allemagne et est nommé par Pomponne à l'ambassade de Suède où il demeure jusqu'en 1682. Il finit sa carrière en Espagne.

FOUQUET, Basile, dit l'abbé Fouquet (1622-1680)
Frère cadet du surintendant Nicolas Fouquet, Basile est attaché au cardinal Mazarin, qui en fait le chef de sa police secrète. Il n'exerce aucune fonction sacerdotale et n'est abbé que pour les bénéfices. Poursuivant la duchesse de Châtillon de ses assiduités dans les années 1650, il est mêlé à plusieurs affaires où leurs deux noms apparaissent. Il est disgracié en même temps que son aîné en 1661 et doit se retirer en Guyenne.

FRANCE, Gaston de, duc d'Orléans, dit (le Grand) Monsieur (1608-1660)
Troisième fils du roi Henri IV et de Marie de Médicis, il est deuxième de l'ordre de succession au trône de France entre la mort de son frère aîné en 1611 et la naissance de Louis XIV en 1638. Il épouse en 1626 la richissime duchesse de Montpensier ; la Grande Mademoiselle naît l'année suivante. Suite à la mort de sa première épouse, il épouse en 1632 Marguerite de Lorraine, sœur du duc Charles IV de Lorraine, malgré l'interdiction royale. Le mariage ne sera définitif qu'en 1643, une fois Richelieu disparu. Ils ont ensemble cinq enfants. Sur le plan politique, il prend part à de multiples conspirations contre la Couronne, mais son inconstance le pousse à systématiquement trahir ses complices afin d'être épargné. De nouveau impliqué pendant la Fronde, il est exilé dans son château de Blois en 1652 où il meurt huit ans plus tard.

FRANCE, Henriette-Marie de, reine consort d'Angleterre (1601-1669)
Fille d'Henri IV et de Marie de Médicis, elle épouse en 1625 l'héritier du trône d'Angleterre, Charles Stuart, futur Charles Ier. Ils ont neuf enfants, dont Henriette d'Angleterre, qui épousera Monsieur, et les futurs rois d'Angleterre Charles II et Jacques II. Elle est extrêmement impopulaire car on la soupçonne de vouloir rétablir le catholicisme. Au début de la guerre civile qui secoue son pays d'adoption, elle se réfugie en France d'où elle apprend l'exécution de son époux le 9 février 1649. Elle y vit avec sa fille Henriette dans une extrême pauvreté. Elle se retire alors dans le couvent de la Visitation à Chaillot qu'elle a fondé. Elle s'oppose aux désirs de son fils Charles d'épouser la duchesse de Châtillon.

FRANCE, Philippe de, duc d'Orléans, dit (le Petit) Monsieur (1640-1701)
Unique frère de Louis XIV et héritier présomptif du trône jusqu'en 1661, Philippe d'Orléans, tenu à l'écart du pouvoir, est connu pour son train de vie dispendieux et ses mœurs dissolues. Il épouse en 1661 sa cousine germaine Henriette-Anne d'Angleterre puis, en 1671, Élisabeth-Charlotte de Bavière, princesse palatine.

FRESNE, Léonard de Mousseau, seigneur du (1609-1673)
Secrétaire et intendant de la famille Feuquières dans les années 1630 et 1640, il devient agent puis résident de l'électeur de Mayence à la cour de France en 1647. Attaché aux Brienne alors secrétaires d'État aux Affaires étrangères, il devient en parallèle leur premier commis (1658-1663). Après leur évincement au profit de Lionne, il est chargé de diverses missions diplomatiques en Allemagne, notamment auprès du duc de Mecklembourg-Güstrow et de l'électeur de Brandebourg en 1664 et de l'électeur de Mayence ultérieurement.

FRISE ORIENTALE, Christian-Éberhard, prince de (1665-1708)
Son père, le prince Georges-Christian de Frise orientale meurt avant sa naissance. Sa mère Christine-Charlotte de Wurtemberg assure donc la régence jusqu'en 1690. La duchesse de Châtillon envisage de lui faire épouser sa nièce Angélique-Cunégonde de Montmorency-Luxembourg, mais le projet échoue.

GODDE
Conseiller du duc de Mecklembourg-Schwerin dans les années 1660.

GONZAGUE DE CLÈVES, Anne de, dite princesse palatine (1616-1684)
Sœur cadette de Marie de Gonzague, reine de Pologne, elle épouse en 1645, contre l'avis de sa famille, Édouard, fils de l'électeur palatin de Bavière. Très liée tant avec la maison de Bourbon-Condé qu'avec la cour de la régente, elle tient le rôle d'agent de liaison et intermédiaire entre ces deux partis pendant la Fronde. Son habileté et son intelligence lui valent l'estime de tous. Elle est également connue pour sa vie galante et les intrigues auxquelles elle prend part. Elle donne en mariage sa fille aînée, Anne, au fils aîné du Grand Condé et une autre de ses filles, Bénédicte-Henriette au duc de Hanovre, Jean-Frédéric. C'est également grâce à son entremise que sa nièce par alliance, Charlotte-Élisabeth de Bavière épouse Monsieur en 1671. Cette même année marque un changement de vie édifiant : Anne de Gonzague se convertit et passe les treize dernières années de sa vie dans la dévotion la plus complète.

GOURVILLE, Jean Hérault, baron de (1625-1703)
Issu d'une famille modeste, il entre au service de la famille La Rochefoucauld et notamment du prince de Marcillac (futur François VI) dont il est maître d'hôtel puis secrétaire. Devenu agent très actif du parti condéen pendant la Fronde puis protégé de Fouquet, il est entraîné dans la chute de ce dernier. Contraint à l'exil, il est de retour en France à la fin des années 60. En 1669, Condé le nomme intendant des Finances de sa maison. C'est en son nom qu'il entreprend une médiation visant à réconcilier la duchesse de Châtillon et son époux le duc de Mecklembourg en 1673. Il sera plus tard chargé de missions diplomatiques dans l'Empire. Il a laissé des *Mémoires* écrits en fin de vie.

GRAVEL, Robert de, comte de († 1684)
Ce diplomate français débute sa carrière en tant que résident à Strasbourg en 1653. Il est ensuite envoyé dans le Saint-Empire où il fait office de plénipotentiaire à la Diète de Francfort entre 1656 et 1657, puis à la Diète permanente de Ratisbonne de 1664 à 1674. Durant cette décennie, il est chargé dans un premier temps de créer un parti à la solde la France, puis d'isoler diplomatiquement les Provinces-Unies à la veille de la guerre de Hollande. Louis XIV lui confie la mission de convaincre la Diète d'Empire de dissoudre la première union du duc de Mecklembourg-Schwerin. Ce dernier est

chargé en mai 1668 de lui conférer l'ordre de Saint-Michel, afin de le remercier de ses services. Il subit toutefois un échec conséquent lorsque l'empereur et l'Empire s'allient contre la France à partir de 1674. Il est expulsé de Ratisbonne le 19 mars 1674. Ultérieurement, il œuvre pour Louis XIV en Suisse.

GRÉMONVILLE, Jacques Brétel, chevalier puis commandeur de (1626-1686)
Issu de la noblesse de robe normande, il se consacre dans un premier temps à une carrière militaire et est fait chevalier de l'Ordre de Malte. Protégé de Lionne, il est envoyé à Vienne en tant que résident de 1664 à 1673 pour renouer les relations entre la France et l'Empereur, interrompues depuis 1635. Diplomate de talent, redouté et admiré par la Cour de l'Empereur, il mène à bien plusieurs missions dont la négociation du traité secret concernant la partition de la succession d'Espagne (1667-1668). Il reste en poste jusqu'à une nouvelle rupture des relations entre les deux pays suite à laquelle il rentre en France et est fait commandeur de l'Ordre de Malte.

HABSBOURG, Léopold Ier de, roi de Hongrie, roi de Bohême, puis archiduc d'Autriche, puis empereur du Saint-Empire romain germanique (1640-1705)
Initialement destiné à la carrière ecclésiastique, les disparitions successives de son frère aîné et de son père Ferdinand III font de lui le roi de Hongrie, de Bohême et l'archiduc d'Autriche. Bien qu'élu empereur en 1658, la capitulation électorale suggérée par Louis XIV restreint quelque peu son pouvoir en lui imposant la neutralité dans les conflits franco-espagnols et en le condamnant à appliquer les traités de Westphalie. Son règne est marqué par de multiples conflits d'intérêt avec la France, qui conditionnent son action militaire et diplomatique. Les principaux enjeux sont liés à la succession espagnole et à la lutte contre l'expansionnisme louis-quatorzien. Le redressement économique de ses États après la dévastation de la guerre de Trente ans est spectaculaire. Il se marie à trois reprises : en 1666 à sa nièce l'infante d'Espagne, Marguerite-Thérèse, en 1673 à Claude-Félicité d'Autriche et en 1676 à Éléonore de Neubourg.

HANOVRE, Sophie du Palatinat, duchesse de (1630-1714)
Cinquième fille de Frédéric V du Palatinat et d'Élisabeth d'Angleterre, elle est très proche de sa nièce Charlotte-Élisabeth de Bavière qui épouse en 1671 Monsieur ; les deux femmes entretiennent une correspondance assidue. Elle épouse en 1658 Ernest-Auguste de Brunswick-Lunebourg, après avoir été fiancée à son frère aîné Georges-Guillaume. Sept de leurs enfants parviendront à l'âge adulte. À la fin de l'année 1678, elle profite du retour de la duchesse de Châtillon en France pour l'accompagner à Paris et ainsi rendre visite à sa nièce et rencontrer la famille royale. Héritière présomptive par sa mère du trône anglais, elle permet à son fils aîné Georges de devenir roi en 1714. Très cultivée, elle a laissé des *Mémoires*.

HEISS, Jean de, seigneur de Kogenheim (env. 1615-1688)
Cet Allemand est principalement connu en tant qu'auteur d'une *Histoire de l'Empire, contenant son origine, ses progrès, ses révolutions, la forme de son gouvernement, sa politique, ses alliances, ses négociations et les nouveaux règlements qui ont été faits par les traités de Westphalie*, parue en 1684. Né à Clèves, il s'installe en France dans les années 30 et obtient en 1644 ses lettres de naturalité. Il représente ensuite différents princes allemands à Paris : le duc de Mecklembourg-Güstrow (1663-1671), le margrave de Bade (1657-1688), l'électeur de Trèves (1661-1688), le duc de Palatinat-Neubourg (1670-1688) et le duc de Württemberg (1673-1688). Louis XIV lui confie

également quelques missions auprès des ducs de Mecklembourg-Güstrow et de Brunswick-Wolfenbüttel en 1664 au sujet du remariage du duc de Mecklembourg-Schwerin. Il est envoyé ultérieurement à Mayence et à Trèves.

HOCQUINCOURT, Charles de Monchy, marquis et maréchal d' (1599-1658)
Homme de guerre, il reste fidèle à la monarchie pendant la Fronde ce qui lui vaut le bâton de maréchal en 1651. Gouverneur des places fortes de Péronne et de Ham sur la Somme, il se laisse séduire par la duchesse de Châtillon en 1655 et est tout prêt de les céder à l'Espagne. L'intercession royale permet d'éviter la trahison. Le maréchal est tué peu après au siège de Dunkerque.

KÖNIGSMARCK, Otto Wilhelm, comte de (1639-1688)
Cet homme de guerre suédois occupe successivement le poste d'ambassadeur de Suède en Angleterre, en France (1665-1666 et 1671-1674) et dans plusieurs cours allemandes dans les années 1660 avant de se distinguer à nouveau dans la carrière des armes, pour la France puis pour la Suède. Il est nommé après la paix de Nimègue, gouverneur général de Poméranie suédoise jusqu'en 1685, avant qu'il ne parte combattre les Turcs en qualité de généralissime de la République de Venise. Il sollicite la duchesse de Châtillon en 1679 afin d'obtenir un passeport pour se rendre à Celle.

LA CHAISE, François d'Aix, seigneur de, dit père Lachaise (1624-1709)
Homme d'église jésuite, il succède au père Ferrier en février 1675 en tant que confesseur de Louis XIV et exerce cette charge jusqu'à sa mort. Il se retrouve ainsi mêlé aux principales affaires religieuses de l'époque. Il semble avoir exercé une influence modératrice dans la croisade du pouvoir royal contre le jansénisme et le protestantisme. Sa correspondance avec Coleman mène à l'exécution de ce dernier.

LADVOCAT, Louis, sieur de Sauveterre († 1670)
À la mort du duc Henri II de Montmorency, il devient intendant de Charlotte-Marguerite de Montmorency et de son fils le prince de Conti.

LA ROCHEFOUCAULD, François VI de, prince de Marcillac puis duc de (1613-1680)
Issue d'une illustre maison, il prend part dans sa jeunesse à divers complots contre Richelieu qui lui valent huit jours d'emprisonnement, puis un exil volontaire dans ses terres. Duc et pair et gouverneur du Poitou à la mort de son père François V de La Rochefoucauld en 1650, il prend part à la Fronde dès janvier 1649, aux côtés de sa maîtresse la duchesse de Longueville, qui lui donne un fils né pendant le siège de Paris. À la fin de la révolte, il refuse l'amnistie et fuit le royaume aux côtés des derniers frondeurs mais parvient par l'entremise de Gourville à négocier son retour en grâce. Il se consacre désormais à l'écriture et à la vie mondaine, aux côtés de sa grande amie la comtesse de La Fayette ; ses *Mémoires* sur la régence et la Fronde sont publiés de son vivant. On lui doit également de célèbres *Maximes*, publiées en 1665.

LA TRÉMOILLE, Marie-Anne de, princesse des Ursins (1642-1722)
Elle épouse en secondes noces un grand d'Espagne, Flavio Orsini. Louis XIV fait d'elle la *camarera mayor* de la reine d'Espagne, épouse de son petit-fils. Cette position lui permet de jouer un important rôle diplomatique en tant que liaison officieuse entre les Cours de France et d'Espagne.

LE COQ
Conseiller du duc de Mecklembourg-Schwerin dans les années 1660, il cherche à nuire à la duchesse par tous les moyens. Louis XIV le fait emprisonner en 1666.

LÉDIGNAN, Marc-Antoine de Rois, abbé de
Conseiller et – semble-t-il – aumônier du duc de Mecklembourg-Schwerin dans les années 1670, il l'incite à exiger une cassation de la séparation de biens afin de s'emparer du patrimoine de son épouse, la duchesse de Châtillon.

LÉNET, Pierre († 1671)
Procureur général au parlement de Dijon en 1641, comme son père et son grand-père, il entre au service des Condé. Il est ensuite secrétaire des commandements de son fils, le Grand Condé, pour lequel il se démène corps et âme pendant la Fronde, notamment pendant son emprisonnement. Son parcours à la fin de la rébellion est assez méconnu. Il ne semble pas avoir suivi le prince sur le chemin de l'exil. Il a laissé des *Mémoires* sur la Fronde.

LE TELLIER, Michel, marquis de Barbezieux (1603-1685)
Nommé secrétaire d'État à la Guerre en 1643, il reste fidèle à la Couronne pendant la Fronde. Associé très tôt à son fils Louvois, il restructure l'armée. Il devient chancelier en 1677.

LIONNE, Hugues de, marquis de Fresne et seigneur de Berny, comte de (1611-1671)
Diplomate puis homme d'état, il débute sa formation en Italie auprès de son oncle Servien au début des années 1630. Il y rencontre Mazarin qui en fait son premier secrétaire dès 1641 et le charge de quelques missions diplomatiques mineures. Parallèlement à sa participation aux négociations menant aux traités de Westphalie, il épouse Paule Payen en 1645. Il prend de plus en plus d'importance à partir de 1656 et obtient de nombreuses charges et honneurs. Il s'occupe de la conception de la politique extérieure et travaille à un équilibre européen entre Bourbon et Habsbourg, mis en lumière par la signature de nombreuses alliances avec différentes puissances européennes dans les années 1660. Il est nommé ministre d'État en juin 1659, assiste Mazarin lors des pourparlers de la paix des Pyrénées, puis devient secrétaire d'État des Affaires étrangères le 20 avril 1663 après avoir racheté cette onéreuse charge aux Brienne, père et fils. Ses succès diplomatiques au cours des années suivantes sont remarquables et coïncident avec les années les plus fastes du règne de Louis XIV. Bien qu'il ait obtenu la survivance de sa charge de secrétaire d'État pour son aîné Louis-Hugues, marquis de Berny, celui-ci sera évincé au profit de Pomponne à la mort de Lionne le 1er septembre 1671.

LONGUEVILLE, Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, duchesse de (1619-1679)
Fille aînée d'Henri II de Bourbon-Condé et de Charlotte-Marguerite de Montmorency, sœur aînée des princes de Condé et de Conti, elle est éduquée chez les Carmélites du Faubourg Saint-Jacques à Paris et éprouve dans sa jeunesse une forte attirance pour la religion avant de découvrir l'attrait des salons. En 1642, elle épouse contre son gré Henri II d'Orléans, duc de Longueville, veuf et de vingt-cinq ans son aîné. Elle le suit notamment à Münster où il négocie les traités de Westphalie. De retour à Paris, elle débute une liaison de cinq ans avec le futur duc de La Rochefoucauld. C'est à ses côtés qu'elle se lance dans la Fronde dès 1648 et qu'elle y attire son époux et son frère Conti. Suite à l'arrestation de ces derniers et de Condé en janvier 1650, elle fuit en Normandie (dont son époux est

gouverneur). Ayant échoué à y lancer un soulèvement, elle se rend à La Haye puis dans la place forte de Stenay où elle reste un an et négocie une alliance avec l'Espagne. Lorsque la monarchie parvient à éteindre la révolte en 1653, la duchesse est disgraciée. Elle reprend alors goût à la religion, s'éloigne de la vie mondaine et se convertit au jansénisme, dont elle devient la plus ardente protectrice. Elle se rapproche énormément de la duchesse de Châtillon et de la princesse de Conti. La persécution des jansénistes reprend à sa mort.

LONGUEVILLE, Henri II d'Orléans, duc de (1595-1663)
Gouverneur de Normandie à partir de 1619, il épouse en seconde noces Anne-Geneviève de Bourbon-Condé. Il a déjà une fille, la future madame de Nemours. Son épouse l'incite à entrer dans la Fronde dès 1649, ce qui mène à son incarcération le 18 janvier 1650 conjointement avec ses beaux-frères. À sa sortie de prison un an plus tard, il persiste dans la révolte avant de se raccommoder avec la Cour en 1653.

LONGUEVILLE, Marie d'Orléans de, duchesse de Nemours (1625-1707)
Fille du duc de Longueville, elle entretient des rapports conflictuels avec sa belle-mère la duchesse de Longueville, de six ans son aînée. Elle est alors connue sous le nom de mademoiselle de Longueville. Elle épouse en 1657 Henri II de Savoie, duc de Nemours, dont elle devient veuve deux ans plus tard. Au début des années 1660, le duc de Mecklembourg-Schwerin cherche à l'épouser. Elle a laissé des *Mémoires*.

LORRAINE, Charles V, duc de Bar et de, dit le duc sans duché (1643-1690)
Au service de Léopold Ier dès 1663, brillant militaire, il devient généralissime des armées impériales en 1675 et épouse par amour l'archiduchesse Éléonore d'Autriche en 1678. Son oncle ayant cédé la Lorraine à Louis XIV, il ne régnera jamais sur le duché. Mme de Châtillon joue les intermédiaires entre la France et lui en 1679, en vain.

LOUVOIS, François-Michel Le Tellier, marquis de (1641-1691)
Fils de Michel Le Tellier, il lui est longtemps associé au secrétariat d'État de la Guerre. En 1655, il obtient la survivance de la charge de secrétaire d'État et commence à l'exercer conjointement avec son père en 1664. À partir de 1672, lorsque Louvois est nommé ministre d'État, Le Tellier s'efface progressivement. Louvois devient pleinement détenteur de la charge en 1677 lorsque son père est nommé chancelier. Réputé très dur et exigeant, ce bourreau de travaill réorganise l'armée et gère avec habileté son ministère. Parallèlement, il obtient plusieurs autres charges dont celle de surintendant des Postes en 1668. Grâce à son action, le courrier gagne en célérité. C'est également lui qui assure l'intérim des Affaires étrangères entre la mort de Lionne (1er septembre 1671) et le retour de Pomponne de Suède. Ce proche du maréchal de Luxembourg dans sa jeunesse est très écouté du roi ; on peut d'ailleurs le considérer comme son plus proche collaborateur.

LUMBRES, Antoine de, seigneur d'Herbinghem († 1676)
Ce diplomate français est dépêché à la cour de l'Électeur de Trêves dès 1635 puis auprès du prince-évêque de Liège de 1646 à 1650. Louis XIV lui confie la mission d'empêcher l'élection d'un Habsbourg à la dignité impériale à partir de 1655 ; il échoue mais parvient à faire signer la capitulation électorale. À partir de 1664, il est chargé d'apaiser les différends entre le duc de Mecklembourg-Schwerin et les opposants à son remariage.

MAILLÉ-BRÉZÉ, Claire-Clémence de, princesse de Condé (1628-1694)
Nièce de Richelieu, Henri II de Bourbon-Condé sollicite sa main pour son fils le duc d'Enghien (futur Grand Condé) en 1640 afin de regagner la faveur du cardinal. Ce mariage hypergamique a lieu l'année suivante, au grand dam de l'époux. Il le perçoit comme une mésalliance et le fait cruellement ressentir à son épouse tout au long de sa vie. L'union est malheureuse mais féconde. Suite à l'emprisonnement de Condé pendant la Fronde, la princesse s'illustre par sa bravoure et son dévouement. Afin de faire libérer le prince, elle se retranche à Montrond puis Bordeaux et y recrute des partisans pour Condé. Lorsque celui-ci s'exile en Flandre, elle l'y rejoint et ne rentre en France qu'en 1660. En 1671, le prince l'accuse d'avoir entretenu une liaison avec un valet et la fait enfermer à Châteauroux où elle demeure recluse jusqu'à sa mort.

MARENNES, Louis Gigault, seigneur de († 1686)
Commandant au château de Vincennes.

MECKLEMBOURG-GRABOW, Frédéric, duc de (1638-1688)
Demi-frère cadet de Christian-Louis, duc de Mecklembourg-Schwerin, il est issu du second lit de leur père. Ses fils héritent du duché de Mecklembourg-Schwerin lorsque Christian-Louis meurt sans descendance.

MECKLEMBOURG-GÜSTROW, Christine-Marguerite, duchesse de (1615-16 août 1666)
Sœur cadette de Sophie-Élisabeth de Brunswick-Wolfenbüttel et demi-sœur aînée de Gustave-Adolphe de Mecklembourg-Güstrow, elle épouse en 1640 Franz Albrecht de Saxe-Lauenbourg, qui meurt deux ans plus tard. Elle épouse en secondes noces son cousin germain Christian, duc de Mecklembourg-Schwerin, le 6 juillet 1650. Leur relation tumultueuse la pousse à se réfugier auprès de sa sœur Sophie-Elisabeth et de son époux Auguste II de Brunswick-Wolfenbüttel. De là-bas, elle s'oppose fermement au projet de remariage de Christian-Louis, adressant lettre sur lettre à Louis XIV. Ce dernier aboutit néanmoins à sa mort.

MECKLEMBOURG-GÜSTROW, Gustave-Adolphe, duc de (1633-1695)
Frère cadet de la duchesse Christine-Marguerite de Mecklembourg-Güstrow, mineur à la mort de son père en 1636, son oncle Adolphe-Frédéric assure la régence jusqu'à sa majorité en 1654. Il épouse cette même année Madeleine-Sibylle de Holstein-Gottorp. Opposé dans un premier temps au remariage de son cousin le duc de Mecklembourg-Schwerin, et œuvrant pour qu'il n'aboutisse pas, il devient par la suite grand admirateur de la duchesse de Châtillon. À sa mort, le duché est rattaché au Mecklembourg-Schwerin.

MECKLEMBOURG-MIROW, Charles, duc de (1626-1670)
Frère cadet et héritier présomptif de Christian-Louis de Mecklembourg-Schwerin, il fait tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher le remariage de ce dernier avec la duchesse de Châtillon.

MECKLEMBOURG-SCHWERIN, Christian(-Louis) Ier, duc de (1623-1692)
Fils aîné d'Adolphe de Mecklembourg-Schwerin, il succède à son père en 1658 et usurpe les droits de ses frères cadets. Il est confronté tout au long de son règne à des tensions avec les duchés et États voisins. Il a épousé en 1650 sa cousine germaine, Christine-Marguerite de Mecklembourg-Güstrow,

qui se réfugie quelques années plus tard chez sa sœur, s'estimant maltraitée. Il se rapproche de la France au début des années 1660 et signe un traité d'alliance en 1664. Il s'est converti l'année précédente au catholicisme afin de faire annuler son mariage. Il épouse la duchesse de Châtillon en 1664, sans le consentement du roi : cette union n'est ratifiée qu'en 1666. Au début des années 1670, il laisse son épouse régner sur son duché pour se rendre en France, où il délaisse les affaires d'État, subissant la pernicieuse influence de ses conseillers. En 1673, il la fait emprisonner dans son château de Schwerin ; seule l'intervention de Louis XIV le ramène à la raison. Par la suite, il navigue entre sa principauté et Paris, entretenant des relations très compliquées avec la duchesse de Châtillon, de qui il vit séparé. Il meurt sans héritier.

MECKLEMBOURG-SCHWERIN, Frédéric-Guillaume, duc de (1675-1713)
Neveu de Christian-Louis de Mecklembourg-Schwerin, il lui succède en 1692 et refuse de composer avec la duchesse de Châtillon qui recherche encore à recouvrer sa dot.

MEINDERS, Franz von (1630-1695)
Diplomate brandebourgeois, envoyé dans le duché de Brunswick-Lunebourg en 1679. Il échoue à convaincre le duc de Celle de s'allier au Grand Électeur.

MEYERCRON, Henning Heyer de (1645-1707)
Diplomate danois successivement en poste à Hanovre, La Haye et à Paris. Il est en France notamment en 1674, en 1679 et entre 1685 et 1706.

MODÈNE, Marie d'Este, princesse de, reine consort d'Angleterre (1658-1718)
Petite-nièce du cardinal Mazarin, elle épouse en 1672, par l'entremise de Louis XIV, Jacques d'York, frère et héritier du roi d'Angleterre Charles II. La princesse devient vite impopulaire en raison de sa confession. Reine d'Angleterre en 1685 lors de l'accession au trône de son époux sous le nom de Jacques II, la politique ouvertement pro-catholique de ce dernier débouche sur la Glorieuse Révolution qui contraint la famille royale à abdiquer et se réfugier en France.

MONTMORENCY, Charlotte-Marguerite de, princesse de Condé (1594-2 décembre 1650)
Issue de l'illustre branche ducale des Montmorency, elle est la fille du duc Henri Ier. Entrée en janvier 1609 au service de la reine de France Marie de Médicis, le roi Henri IV s'éprend d'elle et décide de la marier en mai à Henri II de Bourbon-Condé, tablant sur la complaisance de ce dernier. Pour mettre un terme aux ardeurs royales, Condé entraîne son épouse en province, puis à Bruxelles. En 1610, suite à l'assassinat du roi, les époux sont en mesure de rentrer à Paris. En 1616, Condé est embastillé pour avoir comploté contre Richelieu ; son épouse le rejoint en prison l'année suivante et donne naissance à une fille, Anne-Geneviève (future duchesse de Longueville). Après leur élargissement, elle donne encore le jour à deux garçons, les futurs princes de Condé et de Conti. Très en faveur auprès d'Anne d'Autriche (elle est d'ailleurs marraine de Louis XIV), elle tente d'empêcher l'exécution de son cousin Bouteville, puis de son frère Henri II de Montmorency mais échoue. Lorsque ses fils sont emprisonnés en janvier 1650 pendant la Fronde, elle se démène pour obtenir leur libération, aidée en cela par la duchesse de Châtillon. Éprouvée par les événements, elle tombe malade et meurt sans les avoir revus. Elle lègue à la duchesse la terre de Merlou et quelques pierreries.

MONTMORENCY, Henri II, duc de (1595-1632)
Frère de la princesse de Condé, personnage éminent du royaume, il intrigue contre Richelieu et est exécuté en 1632. Avec lui s'éteint la branche aînée des Montmorency.

MONTMORENCY-BOUTEVILLE, François-Henri, maréchal de Luxembourg et comte de (1628-1695)
Frère cadet de la duchesse de Châtillon, il grandit auprès des Condé. Il suit donc tout naturellement le prince dans la Fronde puis en exil. Amnistié en même temps que lui, il épouse – grâce à sa sœur et à Condé – en 1661 l'héritière du duché de Piney-Luxembourg. Se distinguant dans le commandement militaire, il est fait maréchal en 1675. Impliqué dans l'affaire des Poisons, il est embastillé, puis écarté pendant quelque temps. Il remporte de nombreuses victoires dans les années 1690, avant de mourir quelques jours avant sa sœur.

MONTMORENCY-BOUTEVILLE, Marie-Louise de (1625-1684)
Sœur aînée des futurs duchesse de Châtillon et maréchal de Luxembourg, elle épouse en 1641 le marquis d'Étampes-Valençay. Elle lui donnera sept enfants. Le couple est très discret.

MONTPENSIER, Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de, dite la Grande Mademoiselle (1627-1693)
Unique fille de Gaston d'Orléans (frère de Louis XIII) et de Marie de Bourbon-Montpensier, elle hérite de sa mère, qui meurt quelques jours après sa naissance, une immense fortune. Sa haute naissance et son patrimoine considérable en font le plus beau parti d'Europe. Pourtant, en raison de ses exigences et du fait que le roi souhaite que sa fortune lui revienne, les projets d'alliances successifs n'aboutissent pas. Déçue de ne pouvoir épouser son cousin germain Louis XIV, elle se lance à corps perdu dans la Fronde et marque les esprits grâce à deux épisodes : la prise d'Orléans le 27 mars 1652, puis la canonnade de la porte Saint-Antoine le 2 juillet de la même année. Elle est exilée de 1653 à 1657 dans ses terres bourguignonnes de Saint-Fargeau. Elle met à profit cet isolement pour débuter la rédaction de ses *Mémoires.* À la fin des années 1660, elle conçoit une folle passion pour le comte de Lauzun, dont le rang est nettement inférieur au sien. Le roi accepte le mariage puis se rétracte et emprisonne le comte en 1671. Lorsqu'il est élargi dix ans plus tard, le mariage a pourtant lieu, mais dure peu. La duchesse finit ses jours dans la dévotion la plus complète.

MOTTEVILLE, Françoise Bertaud, dame de († 1689)
Femme de chambre et confidente de la reine Anne d'Autriche, elle rédige des *Mémoires* visant à la glorifier.

MÜNSTER, Christoph Bernhardt von Galen, prince-évêque de (1606-1678)
Devenu évêque de Münster en 1650, ce belliqueux personnage louvoie entre les différentes puissances européennes au gré des circonstances. Il se consacre également à l'éradication du protestantisme.

NAVAILLES, Philippe II de Montaut-Bénac, duc puis maréchal de (1619-1684)
Entré dans l'armée sous Louis XIII, il reste fidèle à la Couronne lors de la Fronde. Il devient duc de Navailles en 1654 à la mort de son père. L'année suivante, Mazarin l'envoie à Péronne afin de ramener à la raison le maréchal d'Hocquincourt, disposé à céder aux Espagnols les places fortes dont

il a la charge. Sa mission est un succès. Il obtient le bâton de maréchal en 1672, en récompense d'une longue carrière militaire. Il a laissé des *Mémoires* qui couvrent la période 1630-1682.

NEMOURS, Charles-Amédée de Savoie, duc de (1624-30 juillet 1652)
Chef de la maison de Savoie à partir de 1641, il épouse deux ans plus tard Élisabeth de Bourbon-Vendôme, petite-fille d'Henri IV. Il prend part à la Fronde, du côté des rebelles, notamment influencé par ses relations avec la duchesse de Châtillon. Il y est blessé à plusieurs reprises. Il meurt des suites d'un duel avec son beau-frère, le duc de Beaufort, pour une querelle de préséance.

ORANGE-NASSAU, Guillaume III, prince d' (1650-1702)
Fils de Guillaume II d'Orange-Nassau et de Marie-Henriette d'Angleterre, il devient, comme son père, stathouder des Provinces Unies en juillet 1672, au tout début de la guerre de Hollande. Il prend alors la tête des coalitions antifrançaises qui se succèdent, en tant que porte-étendard des libertés protestantes. En novembre 1677, il épouse sa cousine germaine Marie d'Angleterre, fille aînée du roi d'Angleterre Jacques II. En 1688, il répond à l'appel des protestants anglais, qui souhaitent détrôner leur monarque, catholique. Il débarque en novembre et est couronné conjointement avec Marie en 1689 roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Resté dans le même temps stathouder, il parvient à contenir les visées expansionnistes de Louis XIV jusqu'à sa mort.

ORSBECK, Jean-Hugues d', archevêque et prince-électeur de Trèves (1634-1711)
Élu coadjuteur de l'archevêché de Trèves en 1672, il devient archevêque et prince-électeur de Trèves dès 1676 puis évêque et prince de Spire l'année suivante. Ses deux principautés ecclésiastiques sont dévastées pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg.

POMPONNE, Simon Arnauld, marquis de (1618-1699)
Issu d'une famille très proche de Port-Royal, il débute sa carrière diplomatique en 1654. L'année suivante, il est nommé ambassadeur extraordinaire en Suède. Il y reste jusqu'en 1668 puis y mène une nouvelle mission l'année suivante. Il parvient à y faire accepter un traité favorable à la France, avant de rentrer à Paris où il a été nommé secrétaire d'État aux Affaires étrangères et ministre d'État. Modéré et ne disposant pas de réseau de clientèle, il est relativement esseulé et surtout en concurrence avec Louvois qui cherche à étendre son influence. C'est certainement cette rivalité et ses liens avec le jansénisme qui mènent à sa disgrâce en 1679. Il semble entretenir des rapports cordiaux avec la duchesse de Châtillon.

RÉBENAC, François de Pas, comte de (post 1648-1694)
Second fils d'Isaac de Feuquières, il se consacre lui aussi à une carrière diplomatique. Chevalier d'Harbonnières, il devient comte de Rébenac suite à son mariage avec Jeanne d'Esquille, unique héritière d'Arnaud de la Barthe, vicomte de Rébenac. Dans un premier temps lieutenant général du Béarn et de Navarre, il est envoyé à l'étranger en 1676 auprès de l'armée suédoise en Allemagne. Arrivé à la cour de Celle fin 1678 en tant que parent éloigné de la duchesse de Châtillon, il est à l'origine de la signature du traité du même nom en février 1679. Il est ensuite nommé à deux postes prestigieux : envoyé extraordinaire à Berlin jusqu'en 1688, puis ambassadeur en Espagne.

RETZ, Jean-François Paul de Gondi, cardinal de (1613-1679)
Neveu de l'archevêque de Paris, il est l'un des principaux frondeurs. Fait cardinal en 1652, il est emprisonné peu après, puis est contraint à l'exil. Il a laissé des *Mémoires.*

RICOUS (famille)
Famille catholique issue de Guyenne. Mme Ricous est femme de chambre de la duchesse de Châtillon alors que son époux, Gaspard, est au service de Condé pendant la Fronde. Il est torturé et exécuté en 1653 lors du complot contre Mazarin. Son frère cadet, Daniel († 1687) est maître d'hôtel du prince à Bruxelles puis en France.

SAXE-LAUENBOURG, Anne-Marie-Françoise, duchesse de (1672-1741)
Fille aînée du duc de Saxe-Lauenbourg, elle est la filleule de la duchesse de Châtillon et du duc de Celle. À la mort de son père en 1689, son parrain usurpe le trône qui devait lui revenir.

SAXE-LAUENBOURG, Hedwige, duchesse du Palatinat-Soulzbach et de (1650-1681)
Elle épouse en secondes noces le duc de Saxe-Lauenbourg et lui donne trois filles. Elle semble assez proche de la duchesse de Châtillon lorsque celle-ci se trouve dans l'Empire.

SAXE-LAUENBOURG, Jules-François, duc de (1641-1689)
Il règne sur le duché de Saxe-Lauenbourg à partir de 1666.

SCHLESWIG-HOLSTEIN-SONDERBOURG-GLÜCKSBOURG, Sophie Dorothée de, électrice de Brandebourg (1636-1689)
Elle épouse en premières noces Christian-Louis de Brunswick-Lunebourg en 1653, qui meurt en 1665. En 1670, elle se remarie avec le Grand Électeur. Il semblerait que ce soit elle qui négocie avec la duchesse de Châtillon en 1673 la cession de Wesel à la France ; la médiation échoue.

SCHLESWIG-HOLSTEIN-SONDERBOURG-PLÖN, Jean-Adolphe Ier, duc de (1634-1704)
Il hérite en 1671 du duché du même nom, qui résulte de la partition du duché de Schleswig-Holstein-Sonderbourg. Marié en 1673 à Dorothée de Brunswick-Wolfenbüttel, fille du duc, ils ont deux enfants. Il participe au traité de Celle.

SCHOMBERG, Frédéric-Armand, maréchal de (1615-1690)
Homme de guerre protestant, issu d'une ancienne famille du Palatinat, il dirige successivement les armées de six pays (Provinces-Unies, Suède, France, Portugal, Brandebourg et Angleterre). En 1673, il entre à nouveau au service de la France, reçoit le bâton de maréchal en 1675. De janvier 1676 à 1685, il est à la tête de l'armée de Flandre. Il est, suite à l'Édit de Fontainebleau, contraint à l'exil, ayant refusé d'abjurer. Il devient alors généralissime de l'armée du Grand Électeur.

SCHWAN, Michael Albrecht Franz, baron de (1629-1677)
Il est l'envoyé du duc de Mecklembourg-Schwerin à la Diète impériale de Ratisbonne.

SCHWERIN, Otto, comte de (1645-1705)
Diplomate et influent ministre du Grand Électeur.

SERVIEN, Abel, marquis de Sablé et de Boisdauphin, comte de Laroche (1592-1659)
Homme d'État et diplomate français, il est l'oncle de Lionne qui se forme auprès de lui. Il est notamment plénipotentiaire à Münster à partir de 1643. En 1653, il est nommé surintendant des Finances et exerce la charge conjointement avec Fouquet jusqu'à sa mort.

SÉVIGNÉ, Marie-de Rabutin-Chantal, marquise de (1626-1694)
Son père, mort alors qu'elle n'a qu'un an, est un proche du père de la duchesse de Châtillon. Elle reçoit une éducation très poussée. Son époux, Henri de Sévigné, meurt en 1651, après sept ans de mariage. Elle ne se remarie pas et se consacre à ses deux enfants, à la mondanité et surtout à l'art épistolaire, dont elle devient une des maîtresses du genre.

SPANHEIM, Ézéchiel (1629-1710)
Diplomate, savant et numismate allemand. Dans un premier temps représentant de l'électeur palatin, il passe au service de du Grand Électeur après la paix de Nimègue. Celui-ci l'envoie à Paris de 1680 à 1689. Il y retourne de manière officielle de 1697 à 1701. Parmi les nombreux ouvrages qu'il a rédigés, citons sa *Relation de la Cour de France en 1690*. C'est lui qui négocie l'arrangement pécuniaire entre la duchesse de Châtillon et son époux en 1688.

SUÈDE, Charles XI, roi de (1655-1697)
À la mort de son père, Charles n'a que cinq ans. Un conseil de régence, composé entre autres de La Gardie, Oxenstierna et Wrangel, exerce le pouvoir jusqu'en 1672. Allié de Louis XIV, il est contraint de s'engager dans la guerre de Hollande. Suite à la lourde défaire de Fehrbellin en juin 1675, le Danemark déclare la guerre à la Suède et envahit la Scanie. La Poméranie suédoise est également occupée par le Brunswick-Lunebourg, le Brandebourg et le Danemark. Grâce au soutien de Louis XIV, la Suède parvient à conserver son intégrité territoriale lors des traités de Nimègue. La Suède s'éloigne par la suite de la France.

SWANN, sir William († 1678)
Résident anglican de Charles II à Hambourg de 1662 à 1678, il effectue également plusieurs voyages diplomatiques à Hanovre et en Saxe.

TADDEL
Il semble être proche du duc de Mecklembourg-Schwerin dans les années 1680.

TERLON, Hugues, chevalier de (env. 1620-env.1690)
Chevalier de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, ce gentilhomme se rapproche de Mazarin, qui l'envoie en Suède à l'occasion du mariage du roi Charles X Gustave de Suède. Celui-ci sollicite rapidement pour Terlon le poste d'ambassadeur français, charge qu'il occupe pleinement jusqu'en 1666, date à laquelle on lui adjoint Pomponne, suite à son échec à faire adhérer la Suède au traité du 3 août 1663 conclu entre la France et le Danemark. Il est ensuite envoyé au Danemark en tant qu'ambassadeur extraordinaire jusqu'à la fin de l'année 1675.

TOTT, Claude, comte de (1630-1674)
Dernier favori de la reine Christine de Suède avant son abdication, il devient ensuite résident de Suède à Paris dans les années 1660-1670.

VALENÇAY, Dominique d'Étampes, marquis de (1601-1691)
Il épouse en 1641 Marie-Louise de Montmorency-Bouteville, sœur aînée de la duchesse de Châtillon, dont il aura sept enfants. Pendant la Fronde, il se range aux côtés du prince de Condé.

VARDES, François-René Crespin du Bec, marquis de (1621-1688)
Issu de la noblesse normande, il est mêlé aux intrigues de cour d'Henriette d'Angleterre, ce qui lui vaut notamment d'être emprisonné en 1665.

VENDEUIL, Philippe de
Chambellan du duc de Mecklembourg-Schwerin.

VIENNE, Élisabeth-Angélique de, comtesse de Montmorency-Bouteville (1607-1696)
Issue de la noblesse de robe, elle épouse en 1617 le comte François II de Montmorency-Bouteville à qui elle donne trois enfants : Marie-Louise en 1625, Elisabeth-Angélique en 1627 et François-Henri, en 1628. Son mari a été exécuté quelques mois auparavant pour avoir bravé à plusieurs reprises les édits interdisant les duels. Elle reste en retrait dans son domaine de Précy-sur-Oise et ne se remarie jamais.

VIGEAN, Marthe du, sœur Marthe de Jésus (1623-1665)
Faisant partie du cercle intime de la duchesse de Longueville dans sa jeunesse, elle aurait été le grand amour du duc d'Enghien (futur Grand Condé). Ne pouvant l'épouser, elle entre au Carmel en 1643.

VILLAHERMOSA, Carlos de Gurrea Aragon y Borja, duc de (1634-1692)
Cet aristocrate espagnol est gouverneur des Pays-Bas de 1675 à 1678.

VIOLE, Pierre, seigneur de Guermantes, dit le Président Viole (1601-1667)
Président à la quatrième chambre des enquêtes du Parlement du Paris et cousin germain par alliance de la duchesse de Châtillon, il entre dans la Fronde dès ses premiers jours. Il est l'un des plus puissants partisans de Condé. Il part à Bruxelles après l'échec de la rébellion.

WACKERBARTH, Otto von
Hofmarschall (maréchal de la cour) et membre du Conseil du duché de Mecklembourg-Schwerin.

WEDEMANN, Johannes Heinrich (1620-1685)
Vice-chancelier du Mecklembourg-Schwerin en mars 1665 et chancelier entre 1667 et 1686

WINDISCHGRÄTZ, Gottlieb Amadeus, comte de (1630-1695)
Membre du Conseil Impérial à 28 ans, il mène ensuite à bien plusieurs missions diplomatiques pour le compte de Léopold Ier (Suède en 1663-64 ; France en 1670 pour solliciter le rétablissement du duc de Lorraine dans ses États). Il est envoyé à Celle en 1673.

WITTELSBACH-NEUBOURG, Philippe-Guillaume de, duc de, puis électeur palatin (1615-1690)
Ce prince catholique, duc de Neubourg de 1666 à 1690, hérite également du Palatinat en 1685 à la mort de son cousin Charles II. Louis XIV veut alors faire valoir les droits de sa belle-sœur, Madame, princesse Palatine, sœur du défunt, ce qui mène au sac de l'Électorat et la guerre de la Ligue d'Augsbourg.

WÜRTEMBERG, Christine-Charlotte de, princesse de Frise orientale (1645-1699)
Mariée au prince de Frise Orientale en 1662, elle assure une longue régence pour son fils Christian Eberhard.

Certaines de ces notices biographiques reprennent des informations fournies dans les annexes de Béguin, *Les Prince*s, Brière, *La douceur* et Vergnes, *Les Frondeuses*.

6. NOTICES TOPONYMIQUES

Les renvois aux notices toponymiques sont signalés de la manière suivante : §.

AMSTERDAM (province de Hollande-Septentrionale, Pays-Bas)
Ville de la province de Hollande dans les Provinces-Unies. Il s'agit d'une des villes les plus riches du monde au XVIIe siècle. C'est également le port de départ vers de nombreuses destinations, dont la mer Baltique.

ANVERS (chef-lieu de la province d'Anvers, Belgique)
Ville de la province de Zélande dans les Provinces-Unies. Il s'agit d'une étape logique entre Paris et le nord de l'Empire, lorsque l'on emprunte la voie terrestre

BOURBON L'ARCHAMBAULT (Allier, France)
Très importante ville thermale dont les bains chauds sont fréquentés par les grandes dames au XVIIe siècle. On l'abrège fréquemment en « Bourbon ».

BÜTZOW (land de Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, Allemagne)
Ville du Mecklembourg-Schwerin. Son château est pendant un temps la résidence des évêques de Schwerin. En 1679, Mme de Châtillon projette de s'en emparer par la force, afin de contraindre son époux à lui restituer sa dot.

CELLE (land de Basse-Saxe, Allemagne)
Ville du duché de Brunswick-Lunebourg. Il s'agit de la résidence du duc de Celle (Georges-Guillaume entre 1665 et 1705). La duchesse de Châtillon y séjourne en 1678 et 1679 ; c'est là qu'est signé le traité qu'elle négocie.

CHANTILLY (Oise, France)
Après avoir été le fief des Montmorency à partir de 1484, le château est confisqué par la Couronne en 1632, suite à l'exécution d'Henri II, duc de Montmorency. Anne d'Autriche le restitue onze ans plus tard par lettres patentes à la sœur du défunt, Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de Condé, en remerciement de l'exploit de son fils à Rocroi. A sa mort en 1650, le domaine passe aux mains de son fils aîné, le Grand Condé puis est à nouveau confisqué par le roi de 1652 à 1659, en raison de la position subversive de Condé. Condé en fait ensuite sa résidence principale et y effectue de grands travaux de modernisation. Le domaine est voisin des terres de Mme de Châtillon de Merlou.

CHÂTEAU-THIERRY (Aisne, France)
Ville de la province de Champagne. Isabelle-Angélique y épouse Gaspard de Coligny le 26 février 1645 ; l'union y est confirmée le 18 mai de la même année.

CHÂTILLON-SUR-LOING (Loiret, France)
Aujourd'hui Chatillon-Coligny. Bastion protestant, aux mains des Coligny depuis le milieu du XVe siècle. Après la mort du dernier duc de Châtillon en 1657, sa mère, Isabelle-Angélique parvient, au terme de longues poursuites judiciaires, à s'en emparer. En 1688, elle y fonde un couvent de Bénédictines qui contribue à l'éradication du protestantisme.

DANNENBERG (land de Basse-Saxe, Allemagne)
Ville et principauté de l'Empire. Indépendante à partir de 1569, la principauté échoit aux ducs de Brunswick-Lunebourg en 1671.

DÖMITZ (land de Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, Allemagne)
Ville du Mecklembourg à partir de 1376. Suite à la guerre de Trente Ans, la ville et sa forteresse sont à plusieurs envahies par les troupes suédoises et impériales, en raison de leur position stratégique. En vertu du contrat de mariage de 1664, le douaire de la duchesse de Châtillon y est assigné. En 1684, le double jeu initié par le duc de Mecklembourg-Schwerin au sujet de cette place oblige Louis XIV à l'emprisonner.

GÜSTROW (land de Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, Allemagne)
Capitale du duché de Mecklembourg-Güstrow entre 1621 et 1695. À la mort de Gustave-Adolphe, dernier duc de Mecklembourg-Güstrow, la ville est incorporée au duché de Mecklembourg-Schwerin.

HALBERSTADT (land de Saxe-Anhalt, Allemagne)
Ancien évêché sécularisé en 1648 et rattaché à l'électorat de Brandebourg. En septembre 1672, les troupes de Montecuccoli et celles du Grand Électeur s'y rejoignent afin de prendre les évêques de Münster, de Cologne et les troupes françaises à revers.

HAMBOURG (capitale du land de Hambourg, Allemagne)
Ville libre d'Empire de confession luthérienne et membre fondateur de la Hanse. Pierre Bidal est le résident français entre 1661 et 1682 (son épouse le remplace entre 1675 et 1679).

HANOVRE (capitale du land de Basse-Saxe, Allemagne)
Importante ville du duché de Brunswick-Lunebourg. Le duc de Hanovre (Jean-Frédéric jusqu'en 1679, puis son frère cadet Ernest-Auguste jusqu'en 1698) y réside.

LIANCOURT-LES-BELLES-EAUX (Oise, France)
Ville appartenant aux La Rochefoucauld. Les duchesses de Châtillon et de Hanovre y séjournent brièvement en août 1679.

LONGUEVILLE (hôtel de) (Ier arrondissement, Paris, France)
Résidence des Longueville. Le premier hôtel de Longueville se trouve entre la rue du Petit-Bourbon (place de la Colonnade du Louvre) et la rue des Poulies (partie de la rue du Louvre). La duchesse de Longueville le vend au roi à la mort de son époux en 1663 et rachète l'hôtel de Chevreuse, proche des Tuileries. Elle le rebaptise hôtel de Longueville. La duchesse de Châtillon y séjourne à plusieurs reprises.

LÜBECK (land de Schleswig-Holstein, Allemagne)
Ville libre d'Empire de confession luthérienne et membre fondateur de la Hanse. La duchesse de Châtillon y séjourne à plusieurs reprises avant de devenir régente du Mecklembourg-Schwerin.

MAASTRICHT (chef-lieu de la province de Limbourg, Pays-Bas)
Ville des Provinces-Unies. Elle est assiégée à la mi-juin 1673 par les troupes françaises et tombe à la fin du mois. Elle reste occupée par les Français jusqu'en 1678 sous la direction du gouverneur, le comte d'Estrades. Louis XIV accepte de restituer la place, en échange du respect du libre exercice du catholicisme.

MAESEYCK (province de Limbourg, Belgique)
Aujourd'hui Maaseik. Ville de la principauté de Liège, dans le saint-Empire. Elle est assiégée et prise par les Français en 1673.

MAUBUISSON (Oise, France)
Abbaye cistercienne féminine fondée en 1236. La mère Angélique Arnauld, figure majeure du jansénisme, y est envoyée dans la première moitié du XVIIe siècle afin d'entreprendre des réformes et redonner sa vitalité spirituelle à l'abbaye. Entre 1664 et 1709, c'est Louise-Hollandine du Palatinat (1622-1709), fille de Frédéric V du Palatinat, sœur de Sophie de Hanovre et tante de Madame qui en est l'abbesse. La duchesse de Châtillon s'y réfugie en 1655, après l'affaire Hocquincourt. Elle semble y séjourner fréquemment.

MERLOU (Oise, France)
Aujourd'hui Mello. Seigneurie située à quelques lieues de Chantilly. En décembre 1650, la princesse douairière de Condé en donne par testament l'usufruit à la duchesse de Châtillon. En 1652, le prince de Condé officialise la donation. Merlou devient alors l'une de des deux résidences principales de la duchesse, en dehors de Paris. À sa mort, le domaine passe à l'aîné des fils de son frère, François-Henri de Montmorency-Luxembourg.

MONTROND (Cher, France)
Aujourd'hui Saint-Amand-Montrond. Ville fortifiée du Berry. La forteresse médiévale est cédée par Sully aux Condé en 1621, qui poursuivent les travaux de modernisation. Au cours de la Fronde, cette place forte condéenne est assiégée **par** l'armée royale pendant onze mois, avant de tomber en septembre 1652.

MÜNSTER (land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Allemagne)
Principauté ecclésiastique du Saint-Empire, dirigée par un prince-évêque catholique. C'est dans la ville de Münster, où il réside, que la France et l'Empire signent en 1648 une partie des traités de Westphalie. Au XVIIe siècle, l'évêché mène plusieurs guerres contre les Provinces-Unies adjacentes. L'évêque s'engage en 1672 à participer au défraiement des troupes mecklembourgeoises. Il ne tient pas sa parole.

OSNABRÜCK (land de Basse-Saxe, Allemagne)
Ville de la principauté de Brunswick-Lunebourg. La deuxième partie des traités de Westphalie y est conclue entre l'Empire et la Suède en octobre 1648. Le siège de l'évêché d'Osnabrück, qui doit être occupé alternativement par un catholique et un protestant de la maison de Brunswick, s'y trouve.

PÉRONNE (Somme, France)
Ville-frontière française sur la Somme. Cette place forte est éminemment stratégique pour la France. En 1655, son gouverneur négocie avec Condé et l'Espagne une cession par l'entremise de la duchesse de Châtillon. L'affaire échoue lorsque Mazarin apprend ce qui se trame.

POMÉRANIE
Région de la côte baltique, actuellement à cheval sur l'Allemagne et de la Pologne. Les traités de Westphalie en octroient la partie occidentale à la Suède (Poméranie antérieure) ; le Brandebourg conserve la partie orientale (Poméranie ultérieure) et reçoit en compensation plusieurs territoires. La Poméranie est au cœur des tensions entre le royaume de Suède et l'électorat du Brandebourg dans la deuxième moitié du siècle.

PORT-ROYAL-DES-CHAMPS (Yvelines, France)
Abbaye cistercienne féminine située au sud-ouest de Paris, dans la vallée de Chevreuse. La famille Arnauld y entreprend des réformes de grande envergure au début du XVIIe siècle. Le lieu devient progressivement un espace emblématique et stratégique du jansénisme.

PRÉCY-SUR-OISE (Oise, France)
Domaine appartenant aux Montmorency-Bouteville à partir de 1594. À la mort du comte de Montmorency-Bouteville, son épouse s'y retire et y élève ses enfants, dont la duchesse de Châtillon.

PROVINCES-UNIES
Fédération de sept provinces, qui ont fait sécession des Pays-Bas espagnols en 1581. L'indépendance de la République des Provinces-Unies des Pays-Bas est reconnue par les traités de 1648. Louis XIV, se sentant menacé par un modèle politique, économique et religieux opposé à celui de la France et par leur puissance navale, leur livre plusieurs guerres, dont la guerre de Hollande (1672-1679). Le stathouder Guillaume III d'Orange-Nassau est le rival le plus redoutable du monarque français.

RATISBONNE (land de Bavière, Allemagne)
Ville libre d'Empire. La Diète perpétuelle d'Empire s'y tient à partir de 1663. Robert de Gravel y représente la France de 1664 à 1674. En 1684, la trêve du même nom est conclue entre Louis XIV et Léopold Ier.

RATZEBOURG (land de Schleswig-Holstein, Allemagne)
Ville de l'évêché de Ratzebourg dans l'Empire. Le territoire est sécularisé lors des traités de Westphalie. Il devient alors une principauté et passe sous la gestion du duc de Mecklembourg-Schwerin, en compensation des cessions territoriales au profit de la Suède.

ROSTOCK (land de Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, Allemagne)
Ville située à l'embouchure de la Warnow au nord de l'Empire. Elle a pour port la ville de Warnemünde. Tout d'abord membre de la Hanse, elle passe sous contrôle mecklembourgeois en 1314. Ville la plus peuplée du duché, elle est asphyxiée économiquement par l'occupation de Warnemünde par les Suédois à partir de 1648.

SAINT-CLOUD (Hauts-de-Seine, France)
Domaine situé au sud-ouest de Paris. Monsieur en fait sa résidence principale.

SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS (VIe arrondissement, Paris, France)
Abbaye parisienne masculine fondée au VIe siècle. Elle acquiert une ampleur et un rayonnement considérables au XVIIe siècle lorsque la congrégation de Saint-Maur en fait son abbaye-mère et centre intellectuel bénédictin. Dom Luc d'Achery est alors responsable de la riche bibliothèque.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (Yvelines, France)
Résidence royale située à l'ouest de Paris. Louis XIV y naît, s'y réfugie pendant la Fronde et en fait sa demeure principale de 1661 à 1682, date à laquelle il emménage à Versailles.

SCHÖNBERG (land de Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, Allemagne)
Ville de l'évêché de Ratzebourg et résidence des évêques. Elle est cédée en même temps que l'évêché aux ducs de Mecklembourg-Schwerin en 1648.

SCHWERIN (capitale du land de Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, Allemagne)
Ville puis capitale du duché de Schwerin. Lors de la partition du duché en 1621, elle reste capitale de Mecklembourg-Schwerin. Le château abrite la résidence des ducs, où séjourne la duchesse de Châtillon lorsqu'elle assure la régence.

SPIRE (land de Rhénanie-Palatinat, Allemagne)
Ville libre d'Empire. On y trouve siège de la Chambre Impériale, plus haut tribunal de l'Empire, de 1526 à 1689. La ville est détruite par les Français en 1689.

STENAY (Meuse, France)
Ville fortifiée de Lorraine, cédée à la France en 1641. Le Grand Condé la reçoit en apanage peu après. C'est là que se réfugient le couple ducal de Châtillon après son mariage clandestin en 1645. Lorsque Condé rejoint la Fronde, la place forte devient le centre névralgique des opérations contestataires jusqu'à sa prise par l'armée royale en 1654.

TOLLENSPIKER (land de Hambourg, Allemagne)
Aujourd'hui Zollenspieker. Zone située à l'est d'Hambourg, au bord de l'Elbe.

TONGRES (province de Limbourg, Belgique)
Ville de la principauté de Liège, dans le Saint-Empire. Elle tombe aux mains des Français pendant la guerre de Hollande. La duchesse de Châtillon s'y rend pour remercier Louis XIV d'avoir contribuée à sa libération, à son retour du Mecklembourg en 1673. La ville est en grande partie brûlée par les troupes françaises en 1677.

TRIE (Oise, France)
Aujourd'hui Trie-Château. Propriété du duc de Longueville. Son épouse obtient vraisemblablement l'usufruit du domaine à sa mort en 1663.

UTRECHT (province d'Utrecht, Pays-Bas)
Ville des Provinces-Unies, capitale de la province du même nom. Elle est prise par les Français en 1672 et occupée pendant plusieurs mois. La duchesse de Châtillon passe y voir son frère et Condé en juin 1673.

VAL-DE-GRÂCE (V^{e} arrondissement, Paris, France)
Notre-Dame du Val-de-Grâce. Abbaye royale fondée en 1621, selon la volonté d'Anne d'Autriche. La construction se termine en 1669.

VERSAILLES (Yvelines, France)
Résidence royale située au sud-ouest de Paris. Louis XIII y fait construire un pavillon de chasse à partir de 1623 puis un petit château neuf ans plus tard. Louis XIV reprend les travaux en 1660, de manière à en faire sa résidence permanente à partir du 6 mai 1682.

VINCENNES (Val de-Marne, France)
Ville limitrophe de Paris. Elle abrite une résidence royale dès le Moyen Âge. Louis XIV y séjourne à quelques reprises pour de courtes durées – automne 1663, août et septembre 1664 – et fait aménager le donjon en prison d'État. C'est là que sont détenus Condé, Conti et Longueville pendant la Fronde, le cardinal de Retz peu après, Nicolas Fouquet durant son procès et le duc de Mecklembourg-Schwerin en 1684.

WARNEMÜNDE (land de Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, Allemagne)
Ville située à l'embouchure de la Warnow au nord de l'Empire. Sa cession à la Suède en 1648 bloque l'accès à la Baltique de la ville de Rostock

WESEL (land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Allemagne)
Ville de la Hanse, appartenant au duché de Clèves. La ville et l'ensemble du duché échoient à l'électorat du Brandebourg en 1609. Cette place forte est prise par Condé en 1672 et occupée par une garnison française dirigée par le comte d'Estrades jusqu'en 1680, ce qui explique pourquoi la duchesse de Châtillon peut y effectuer une halte au printemps 1673. À l'été 1678, elle tente d'en assurer la possession à Louis XIV.

WISMAR (land de Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, Allemagne)
Ville du nord de l'Empire. Mecklembourgeoise à partir du XIIIe siècle, elle est occupée par la Suède à partir de 1632. En vertu de l'IPO, elle devient officiellement suédoise en 1648. La ville continue toutefois à faire partie du Saint-Empire et de la Hanse. Elle est à partir de 1653 siège du Haut Tribunal, qui gère les affaires des différents territoires suédois en Baltique Sud. Ce poste stratégique attire les convoitises des puissances voisines. En 1675, les forces danoises et brandebourgeoises assiègent la ville et s'en emparent. La Suède n'en reprendra possession qu'en 1679.

WOLFENBÜTTEL (land de Basse-Saxe, Allemagne)

Ville du duché de Brunswick et résidence des ducs de Brunswick-Wolfenbüttel à partir de 1432.

7. FAC-SIMILÉ ET RETRANSCRIPTION D'UNE LETTRE DE MME DE CHÂTILLON

AD, Correspondance politique, Mecklembourg 1, f° 180-81 (lettre 11 de notre édition)

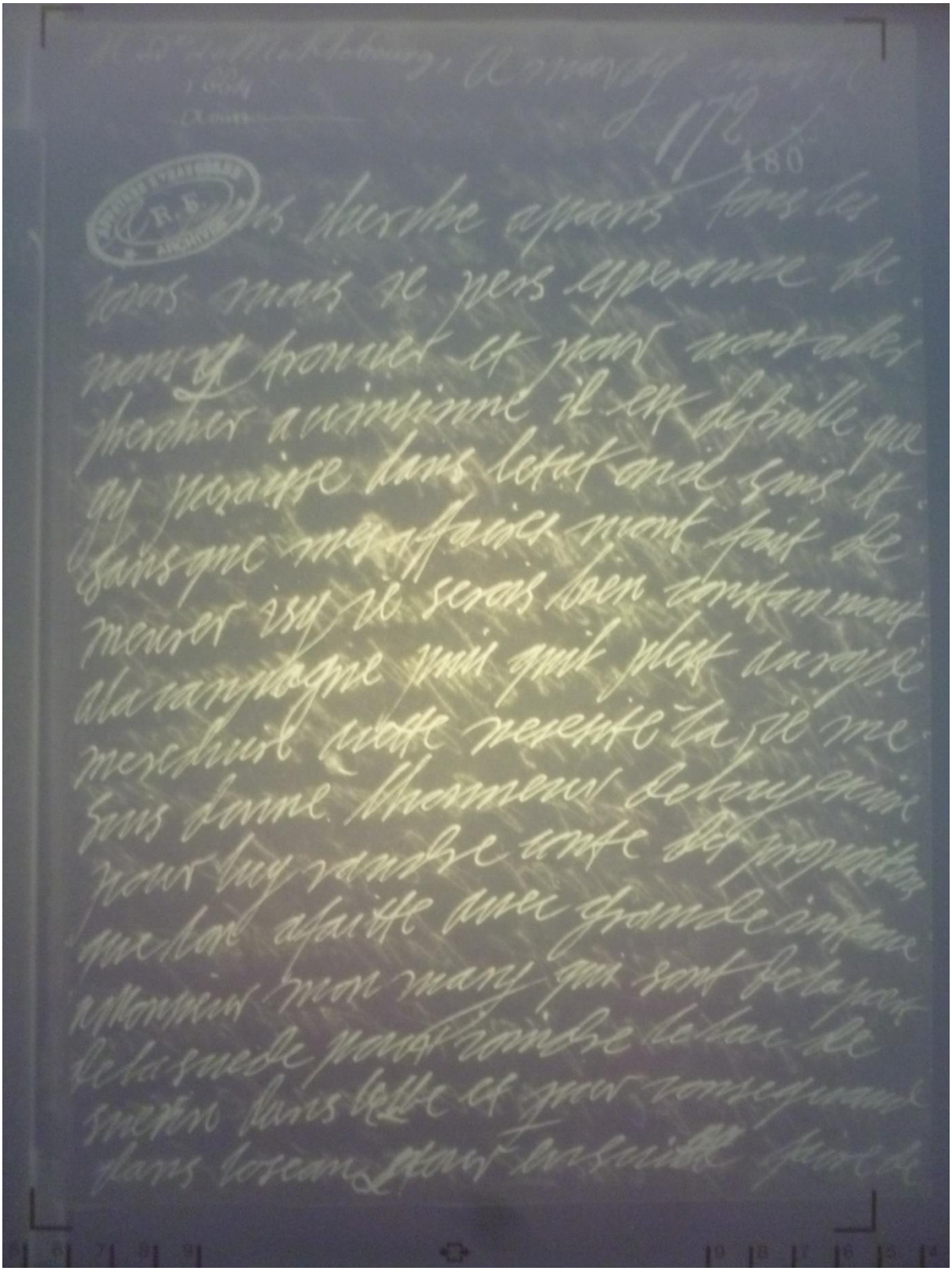

ce mardy matin

je vous cherche aparis tous les jours mais je pers esperance de vous y trouver et pour vous aller chercher a vinsinne il est difisille que gy paraisse dans letat ou je suis et sans que mes affaires mont fait de meurer isy je serois bien constammant ala campagne puis quil plest au roy de mereduire acette nesesite la je me suis donne lhonneur de luy escrire pour luy randre conte des propositions que lon afaitte avec grande instance aMonsieur mon mary qui sont de la part de la suede pour joindre le lac de suerin dans lelbe et par consequand dans losean pour ensuitte faire de grand negose avec heux sur la mer baltique et partager de grand reveunus acequy dise mais pour moy qui nesuis pas capable dejuger de telle affaire et quy saist seulemant bien maquiter de randre conte auroy de tout ce qui vient ama congnoisance des païs du nort car je nentans parler dautre chose je vous supplie quand echange vous vouliez bien charger tout de nouvo Mr le chevalier de trelon de faire ensorte danpecher quy nesefasse point tant dusurpasion au port de vernemunde car ce la est inouy et contre tous les traites ace que londit jan nay tous les memoires pour luy donner comme vous maves dit que je pouvois faire mais une segonde reconmandasion de vous nous sera fort utille je vous la de mande de tout mon cœur et que vous me croies fort avous [XXX]demontmorency

8. ASCENDANCE DU MARÉCHAL DE LUXEMBOURG ET DE LA DUCHESSE DE CHÂTILLON

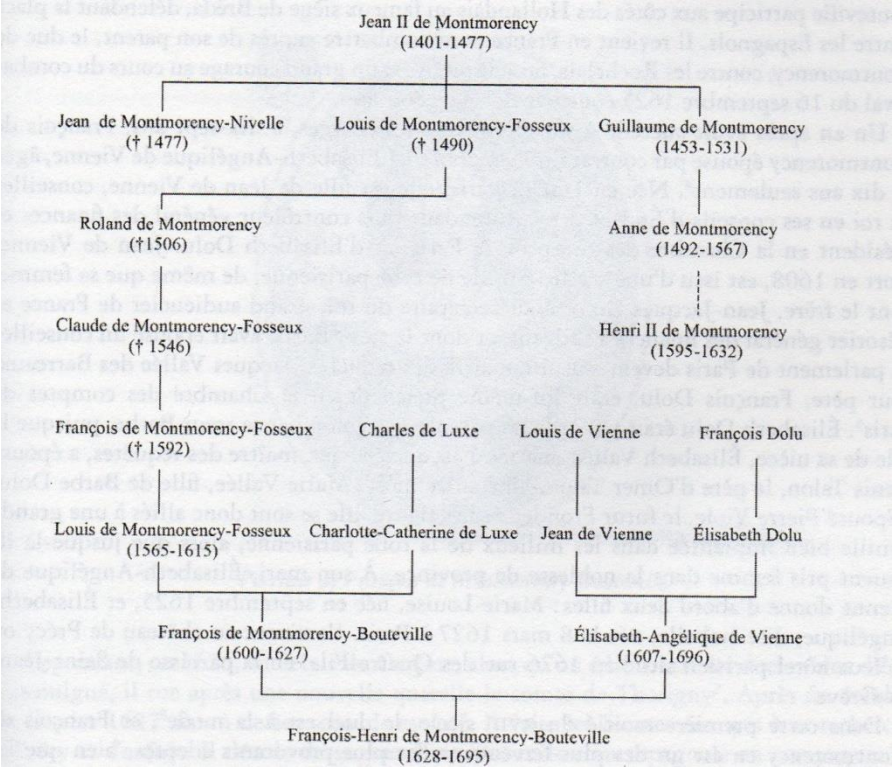

Tiré de Bertrand Fonck, *Le Maréchal de Luxembourg et le commandement des armées sous Louis XIV*, p. 27

9. LA MAISON DUCALE DE BRUNSWICK-LUNEBOURG

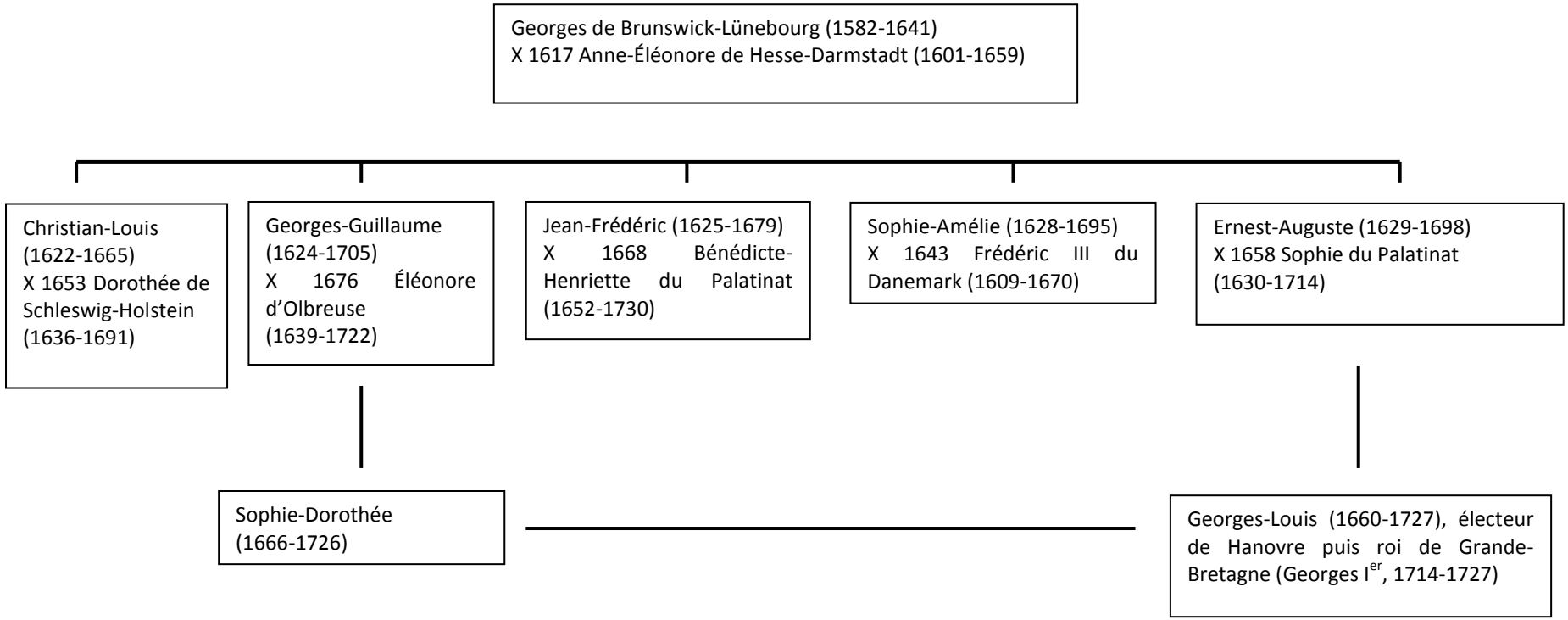

10. TRAITÉ DE PAIX ENTRE LE ROI ET LE ROI DE SUÈDE ET MESSIEURS LES DUCS DE CELLE, DE WOLFENBÜTTEL ET D'OSNABRÜCK, AVEC LES RATIFICATIONS ET LES PLEINS POUVOIRS

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre : à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Comme le sieur comte de Rébenac Feuquières, notre lieutenant général dans la province de Toul et notre envoyé extraordinaire en Allemagne, en vertu des pleins pouvoirs que nous lui en avions donnés, aurait conclu, arrêté et signé le 5 du présent mois de février en la ville de Celle, avec les sieurs de Bernstorff et de Heimbourg, ministres d'État et présidents des Conseils de nos très chers et très aimés cousines les ducs Georges-Guillaume et Rodolphe-Auguste, ducs de Brunswick et de Lunebourg, pareillement munis de pleins pouvoirs de la part desdits sieurs ducs, le traité de paix dont la teneur s'en suit.

Au nom de Dieu le Créateur et de la Sainte Trinité : à tous présents et à venir soit notoire, que comme Sa Majesté Très Chrétienne Louis XIV, roi de France et de Navarre, nonobstant la présente guerre a toujours conservé une affection très particulière pour leurs altesses sérénissimes les seigneurs ducs Georges-Guillaume et Rodolphe-Auguste, ducs de Brunswick et de Lunebourg, et toute leur sérénissime maison et L[eurs] A[ltesses] des sentiments plsiens de respects et de vénération pour un si grand monarque, avec une envie extrême de mériter quelque part dans l'amitié et les bonnes grâces de Sa Majesté, aussi bien que de contribuer tout ce qui pourrait dépendre d'elles au repos de l'Empire et pour finir la guerre qui depuis quelque temps l'a affligé, sur tout Sa Majesté Très Chrétienne, quoique les Princes et puissances qui ont été en alliance avec L[eurs] A[ltesses] eussent conclu leurs traités particuliers séparément, n'en faisant pour cela moins de bonté et de disposition favorable pour les Seig[neu]rs Ducs. Et c'est en cette vue que L[eurs] A[ltesses] S[érénissimes] ayant appris avec beaucoup de joie et de reconnaissance, que Sa Majesté Très Chrétienne avait donné plein pouvoir et commission au sieur comte de Rébenac, son lieutenant général dans la province de Toul et son envoyé extraordinaire et plénipotentiaire, de traiter et conclure, non seulement de sa part avec L[eurs] A[ltesses] mais aussi de contribuer à leur accommodement avec Sa Majesté, le Roi et la Couronne de Suède et ayant dès aussitôt de leur côté donné plein pouvoir et commission aux sieurs de Bernstorff et de Heimbourg, leurs ministres d'État et présidents de leurs Conseils, d'entrer en conférence avec le sieur comte de Rébenac et d'arrêter, conclure et signer avec lui des conditions de la paix : il est arrivé qu'après une réciproque communication de pleins pouvoirs, dont à la fin de ce traité les copies sont insérées de mot en mot, on soit convenu et tombé d'accord des deux côtés des conditions de paix en la teneur qui en suit.

I.

Il y aura une paix sincère et inviolable entre leurs Majestés et les Couronnes de France et de Suède et leurs successeurs et L[eurs] A[ltesses] de Brunswick et Lunebourg, Celle et Wolfenbüttel, leurs successeurs et toute la sérénissime Maison.

II.

Il y aura de part et d'autre un perpétuel oubli et amnistie générale de tout ce qui s'est fait et passé depuis le commencement de la présente guerre, en quelque lieu et manière que ce soit et dans cette amnistie seront même aux instantes prières de L[eurs] A[ltesses] expressément compris, tous ceux qui ont servi L[eurs] A[ltesses] durant la guerre, en quelque emploi que ce puisse être, nonobstant qu'ils soient sujets ou vassaux des deux Couronnes, et en particulier des duchés de Brême et Verden, ou qu'ils les aient servis ci-devant, de manière que l'on ne pourra faire aucune recherche contre eux, ni les inquiéter et s'en prendre à leurs personnes ou biens, par voie de fait ou de justice, et pour quelque cause ou prétexte que ce puisse être.

III.

On fera cesser tous actes d'hostilité de part et d'autre entre Sa Majesté Très Chrétienne, ses alliés et spécialement la Couronne de Suède et L[eurs] A[ltesses] les Seig[neu]rs Ducs, immédiatement après l'échange des ratifications du présent traité, aussitôt que par Sa Majesté et L[eurs] A[ltesses] Sérénissimes ou peurs plénipotentiaires respectifs, en pourront être avertis les généraux et commandants des troupes et armées des deux côtés.

IV.

Et parce que le traité de paix conclu à Münster et Osnabrück le 24 octobre 1648 doit toujours être le fondement le plus solide de la paix et de la tranquillité de l'Empire, les deux Couronnes et L[eurs] A[ltesses] S[érénissimes] le mettent encore pour règle de celle qu'ils font entre elles, avec obligation réciproque de contribuer tout ce qui dépend de l'un ou l'autre pour conserver la dite paix de Westphalie en son entière vigueur, sans faire préjudice pourtant à la neutralité que la Sér[énissi]me Maison de Brunswick-Lunebourg gardera dans la présente guerre.

V.

Et pour affermir d'autant plus la paix de Westphalie, le roi et la Couronne de Suède consentent et s'obligent, qu'en ce qui regarde le cercle de la Basse-Saxe et ses États, qui sont compris dans ce traité de paix, Sa Majesté ne prétendra à la paix générale qui se fera, que le rétablissement des

affaires dans l'état où elles doivent être par les traités de la paix de Westphalie et en demandera rien qui n'y soit conforme et dû à la Couronne en vigueur dudit traité.

VI.

Promettent et s'engagent L[eurs] A[ltesses] de rendre et restituer de bonne foi au roi et la couronne de Suède le duché de Brême, en tant qu'elles s'en trouvent en possession et généralement ce qui en dépend, sans exception, aussitôt que la paix générale sera faite et que ledit Seig[neu]r roi de Suède se jugera en état de l'occuper et garder par ses propres forces.

VII.

Promettent L[eurs] A[ltesses] d'observer pendant le cours de la présente guerre une exacte neutralité et de ne point assister directement ni indirectement les ennemis des deux Couronnes.

VIII.

Promettent leurs Majestés de France et de Suède de ne point faire entrer ni passer leurs troupes et armées dans et par les pays et terres qui appartiennent à L[eurs] A[ltesses] ou la Sér[énissi]me Maison de Brunswick et Lunebourg, laquelle de son côté n'accordera point lesdits passages, tant que la présente guerre dure, à ceux qui sont ou seront ennemis des deux Couronnes.

IX.

Les Seig[neu]rs rois de France et de Suède sur la prière qui leur en a été faire par L[eur] A[ltesse] promettent de les assister dans la garantie qu'elles ont à donner aux de Mecklembourg et Saxe-Lauenbourg, l'évêque de Lübeck, aux comtés de Lippe et de Schwartzbourg et villes de Lubeck et Hambourg, à l'égard des prétentions que font ou pourraient faire contre lesdits princes, le roi de Danemark et l'Électeur de Brandebourg, sous prétexte de certaines assignations obtenues pendant la guerre, et leurs Majestés emploieront leurs offices les plus efficaces à la paix qu'ils feront avec S[a] M[ajesté] Impériale et où il sera nécessaire, pour que lesdites assignations soient entièrement abolies, et les princes et États susmentionnés pour telle cause, point troublés ou inquiétés à l'avenir

X.

Les deux Couronnes garantiront la Ser[énissi]me Maison de Brunswick-Lunebourg de tout dommage et préjudice qui lui pourrait être fait à cause et à l'occasion de cette paix, sous quelque prétexte que ce puisse être et l'assisteront en cas qu'elle fut attaquée de qui que ce soit, six semaines après la réquisition, ou plutôt, si faire se peut, des forces convenables au danger.

XI.

S[on] A[ltesse] le seig[neu]r duc Erneste Auguste, prince d'Osnabrück jouira pour elle et ses États de cette paix et des conditions susdites, tout de même comme si elle eut concouru au présent traité, conjointement avec L[eurs] A[ltesses] son frère et cousin, à condition que son Altesse fournisse la ratification contre celle du roi très chrétien, trois semaines après que l'échange en aura été faite entre ledit Seig[neu]r roi et L[eurs] A[ltesses] susmentionnées.

XII.

Consentent les Couronnes à la prière qui leur en a été faite, que de cette paix et de son effet ne jouiront pas seulement la Ser[énissi]me Maison de Brunswick-Lunebourg et ceux qui lui appartiennent mais de plus tous les États du Cercle de la Basse-Saxe : à l'exception de ceux qui sont et seront actuellement en guerre contre les deux Couronnes. En particulier y seront compris les villes de Lubeck, Brême, Hambourg, aussi bien à l'égard de leur propre sûreté que de celle de leurs commerces, à condition pourtant qu'elles reçoivent et donnent toute sûreté aux agents et ministres des rois, comme avant la guerre, été que lesdits États ne s'opposent, ni à Ratisbonne, ni autre part, au rétablissement de la paix de Westphalie.

XIII.

S[a] M[ajesté] Très-Chrétienne se veut obliger, en vigueur de cette déclaration de fournir et procurer l'agrément de ce présent traité, et tout ce qui y est contenu de Sa Majesté, le Roi et la Couronne de Suède, et d'en obtenir la ratification en bonne et due forme, dans le temps de trois mois, à compter du jour de la signature, ou plus tôt si faire se peut, et avant que ladite ratification soit délivrée aux mains de L[eurs] A[ltesses], elles ne seront pas obligées de rendre le pays de Brême, de quoi sadite Majesté Très-Chrétienne demeure garante, de même que de tout ce qu'en vigueur du présent traité a été accordé à L[eurs] A[ltesses] et toute la Sér[énissi]me Maison de Brunswick-Lunebourg.

XIV.

Les deux Couronnes feront comprendre le présent traité en celui qu'elles feront avec Sa Majesté Impériale et l'Empire, afin qu'il ait le même effet, et que la Sér[énissi]me Maison de Brunswick-Lunebourg y trouve la même sûreté, comme si elle avait conclu conjointement avec S[a] M[ajes]té Impériale.

XV.

Le présent traité sera ratifié et approuvé de Sa Majesté Très Chrétienne et de L[eurs] A[ltesses] les Seig[neu]rs ducs et les ratifications en bonne forme, échangées à Celle, en quatre semaines, à compter du jour de la signature, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi nous, envoyés extraordinaires et plénipotentiaires de Sa Majesté Très-Chrétienne et de L[eurs] A[ltesses] de Brunswick-Lunebourg, en vertu de nos pouvoirs respectifs avons signé ces présentes et y fait [sic] apposer les cachets de nos armes. Fait à Celle ce $\frac{5 \text{ février}}{26 \text{ janvier}}$ 1679.

RÉBENAC
(L.S.)
DE BERNSTORFF
(L.S.)
DE HEIMBOURG
(L.S.)

Nous ayant agréable le susdit traité de paix et tous et chacun les points qui y sont contenus et déclarés, avons iceux tant pour nous, que pour nos héritiers, successeurs, royaumes, pays, terres, seigneuries et sujets, accepté, approuvé, ratifié et confirmé, acceptons, approuvons, ratifions et confirmons, et le tout promettant en foi et parole de roi, sous l'obligation et hypothèque de tout un chacun nos biens présents et à venir, garder et observer inviolablement, sans jamais aller ni venir au contraire, directement ou indirectement, en quelque sorte et manière que ce soit. En témoin de quoi nous avons signé ces présentes de notre main et à icelles fait apposer notre sceau. Donné à Saint-Germain en Laye le vingt-deuxième jour de février l'an de grâce mil six cent soixante-dix-neuf, et de notre règne le trente-sixième.

Signé, Louis. Et plus bas, par le roi, Arnauld.

[…]

Ce texte est suivi de plusieurs sections :

- Ratification du duc de Celle du traité conclu avec le roi le 5 février 1679 [Georges-Guillaume]
- Plein pouvoir du sieur comte de Rébenac-Feuquières
- Plein pouvoir du sieur de Bernstorff
- Ratification du duc de Wolfenbüttel [Rodolphe-Auguste]
- Plein pouvoir du sieur comte de Rébenac
- Ratification du duc d'Osnabrück [Ernest-Auguste]
- Articles séparés du traité entre le roi, le roi de Suède, et mess[ieu]rs les ducs de Celle, Wolfenbüttel et Osnabrück [15 articles]

- Ratification du duc de Celles des articles séparés du traité conclu avec le roi le 5 février 1679
- Ratification du duc de Wolfenbüttel des articles séparés
- Ratification du duc d'Osnabrück des articles séparés
- Extrait du privilège du roi

11. ICONOGRAPHIE

Portrait transmis par la mairie de Châtillon-Coligny (musée de l'ancien Hôtel Dieu de Châtillon-Coligny)

Portrait transmis par la mairie de Châtillon-Coligny (musée de l'ancien Hôtel Dieu de Châtillon-Coligny)

BIBLIOGRAPHIE

A. Sources primaires

a. Manuscrits

ARCHIVES DIPLOMATIQUES (La Courneuve)

Mémoires et documents, Fonds Angleterre

26 (1660-1669) – Lettres autographes de Charles II à Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans

Mémoires et documents, Fonds France

274 – Affaires intérieures et extérieures (1656-1657) – Lettres de Mazarin à divers
871 – Affaires intérieures (1650, avril-sept) – Lettres de divers et libelles
872 – Affaires intérieures (1650, sept-déc) – Divers
886 – Affaires intérieures (1652) – Lettres de Mazarin à divers
889 – Affaires intérieures (1652) – Divers
891 – Affaires intérieures (1653) – Lettres de Mazarin à divers et autres documents
892 – Affaires intérieures (1653) – Divers
893 – Affaires intérieures (1653-1654) – Lettres de Mazarin depuis Stenay, Sedan et Péronne
894 – Affaires intérieures (1655) – Lettres de Mazarin à divers et autres documents
907 – Affaires intérieures (1659, janv-août) - Lettres de Mazarin à divers et autres documents

Correspondance politique (origines-1896)

Allemagne 247 – 1668-1671 (Suppl.)

Brunswick-Hanovre 3 – 1674-1678 (Suppl.)
Brunswick-Hanovre 14 – janv.-mai 1679
Brunswick-Hanovre 15 – juin-déc. 1679
Brunswick-Hanovre Supplément 2 – 1686-1730

Hambourg 4 – 1669-1674
Hambourg 5 – janv.-juin 1672 (suppl.)
Hambourg 6 – juill.-déc. 1672 (suppl.)
Hambourg 7 – 1673 (suppl.)
Hambourg 10 – janv. 1675- juin 1676
Hambourg 11 – juil. 1676-juin 1677
Hambourg 12 – juil. 1677- sept. 1678
Hambourg 13 – oct. 1678 – déc. 1679

Mecklembourg 1 – 1660-1666
Mecklembourg 2 – 1667-1698
Mecklembourg Supplément 1 – 1632-1757
Mecklembourg Supplément 2 – 1724-1778

ARCHIVES NATIONALES

Minutier central

MC/ET/LXXV/58 – Minutes du notaire Philippe Gallois
Mariage d'Élisabeth de Montmorency et de Gaspard de Coligny, 10 juin 1645

MC/ET/XLV/215
Mariage de Christian-Louis, prince souverain de Mecklembourg et d'Isabelle-Angélique de Montmorency, duchesse de Châtillon, veuve de Gaspard de Coligny, 28 février 1664

Y37//f° 92-94
Testament d'Isabelle-Angélique, duchesse de Mecklembourg, juin 1693

Z/1f/290, 283 fol. 60 fol. 88
Permis de construire rue des Vieilles-Tuileries délivré par les trésoriers de France à Elisabeth de Montmorency, princesse de Mecklembourg, 18 novembre- 29 décembre 1689

ARCHIVES DU MUSÉE CONDÉ (Chantilly)

O – Lettres diverses du XVIIe siècle ; 10 volumes

O II
O VIII

P – Correspondance passive du Grand Condé, de 1647 à 1686 ; 108 volumes

P IV
P VI
P VII
P XII
P XVI
P XVII
P XXXII
P XLVII
P LXVI
P LXVIII
P LXIX
P LXXV
P LXXVI
P LXXVII
P LXXXV
P LXXXVII

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE (Paris, site Richelieu-Louvois)

Fonds Français

6702-6731 – Papiers de Pierre Lénet, recueillis pour son histoire du grand Condé (1649-1658) – Lettres et traités

12617 – Recueil de chansons, vaudevilles, sonnets, épigrammes, épitaphes et autres vers satiriques et historiques, avec des remarques curieuses

17687 – Lettres de dom Calliste Adam, d'Isabelle-Angélique duchesse de Mecklembourg, etc.

20482 – Pièces et lettres diverses (1543-1667)

23202 – Recueil de lettres adressées par le Cardinal Mazarin à l'abbé Fouquet (1651-1660)

Clairambault

430 – Règne de Louis XIV, 1650 (novembre-décembre)

INSTITUT DE FRANCE (Paris)

Godefroy 135
Godefroy 274

SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE (Vincennes)

A1 – Ancien Régime, armée de terre

279 – Guerre de Hollande, septembre-octobre 1672
287 – Recueil des lettres écrites à M. de Louvois sur la guerre de Hollande, 21 septembre-15 octobre 1672
342 – Guerre de Hollande, janvier-août 1673
361 – Guerre de Hollande, juillet-septembre 1673
362 – Guerre de Hollande, octobre-décembre 1673
594 – Recueil des lettres écrites à M. de Louvois concernant la guerre, décembre 1678-janvier 1679

BRITISH LIBRARY (Londres)

Ms. 32095

LANDESHAUPTARCHIV SCHWERIN

2.12-1/23 – Korrespondenz der Herzöge mit Räten und anderen Amtspersonen (Acta commercium litterarum ducum cum ministris, collegiis et officialibus suis)

1.1 Christian I. Louis (1623-1692)

1.2

1677 Korrespondenz Herzog Christian I. Louis mit seiner Gemahlin, Herzogin Isabelle Angelique
1679 Korrespondenz von und an die Bedienten der Herzogin Isabelle Angelique und des Herzogs Christian I. Louis – vorwiegend in französischer Sprache (1663-1690)
1686 Korrespondenz der Herzogin Isabelle Angelique und Taddel mit Herzog Christian Louis während seiner Gefangenschaft auf Befehl König Ludwigs XIV. In Vincennes (1684)

12. Textes contemporains publiés

Blégny, Nicolas de, *Le Livre commode contenant les adresses de la ville de Paris et le trésor des almanachs pour l'année bissextile 1692*, 2 vols (Paris : Paul Daffis, 1693)

Brienne, Louis-Henri de Loménie, comte de, *Mémoires*, dir. Paul Bonnefon, 3 vols [1719] (Paris : H. Laurens, 1916-1919)

Callières, François, sieur de, *L'Art de négocier sous Louis XIV* [1716] (Paris : Nouveau Monde éditions, 2015)

Chavagnac, Gaspard, comte de, *Mémoires*, dir. Jean de Villeurs [1699] (Paris : Flammarion, 1899)

Choisy, François-Timoléon, abbé de, *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV* [1737], dir. Georges Mongrédien (Paris : Mercure de France, 1966)

Chouppes, Aymar, marquis de, *Mémoires du marquis de Chouppes, lieutenant-général des armées du roi ; suivi des Mémoires du duc de Navailles et de la Valette, pair et maréchal de France et gouverneur de Monseigneur le duc de Chartres (1630-1682)*, dir. Célestin Moreau (Paris : J. Techener, 1861)

Condé, Louis II de Bourbon, prince de et Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, *Le Grand Condé et le duc d'Enghien. Lettres inédites à Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne, sur la Cour de Louis XIV (1660-1667),* dir. Émile Magne (Paris : Émile Paul, 1920)

Dangeau, Philippe de Courcillon, marquis de, *Journal du marquis de Dangeau, publié en entier pour la première fois par MM. Soulié, Dussieux, de Chennevières, Mantz, de Montaiglon ; avec les additions inédites du duc de Saint-Simon publiées par M. Feuillet de Conches,* 19 vols [1754] (Paris : Firmin Didot, 1854-1860)

Dictionnaire de l'Académie française, dédié au roi (Paris : Coignard, 1994)

Dubuisson-Aubenay, François-Nicolas Baudot, *Journal des guerres civiles : 1648-1652*, dir. Gustave Saige, 2 vols (Paris : Honoré Champion, 1883-1885)

Feuquières, Manassès de Pas, Isaac de Pas et Antoine de Pas, marquis de, *Lettres inédites des Feuquières tirées des papiers de famille de madame la duchesse Decazes*, dir. Étienne Gallois, 5 vols (Paris : Leleux, 1845-1846)

Furetière, Antoine, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français, tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et des arts*, 3 vols (La Haye : Arnout et Reiner Leers, 1690)

Gourville, Jean Hérault, sieur de, *Mémoires* [1724], dir. Arlette Lebigre (Paris : Mercure de France, 2004)

Hanovre, Sophie, duchesse puis électrice de, *Correspondance de la duchesse Sophie de Hanovre avec son frère Charles Louis électeur, comte palatin du Rhin et de ce dernier avec Anne de Gonzague, princesse palatine, sa belle-sœur,* dir. Édouard Bodemann (Leipzig : S. Hirzel ; Paris : F. Vieweg, 1886)

——*Mémoires et lettres de voyage*, dir. Dirk Van der Cruysse [1879] (Paris : Fayard, 1990)

La Bruyère, Jean de, *Les Caractères ou les mœurs de ce siècle*, dir. Antoine Adam [1687] (Paris : Gallimard, 1975)

La Fayette, Marie-Madeleine Pioche de la Vergne, comtesse de, *Histoire de Madame Henriette d'Angleterre, première femme de Philippe de France, duc d'Orléans* [1720] (Amsterdam : Jean-Frédéric Bernard, 1742)

La Guette, Catherine de, *Mémoires* [1681] (Paris : Mercure de France, 2003)

La Rochefoucauld, François, duc de, *Mémoires ; précédés de l'Apologie de M. le Prince de Marcillac*, dir. Jean Lafond [1662] (Paris : Gallimard, 2010)

Lénet, Pierre, *Mémoires de Pierre Lénet, procureur général au Parlement de Dijon et conseiller d'État contenant l'histoire des guerres civiles des années 1649 et suivantes, principalement celles de Guyenne et autres provinces* [1826] (Charleston, SC : Nabu Press, 2012)

Lionne, Hugues, comte de, *Lettres inédites de Hugues de Lionne, ministre des Affaires étrangères sous Louis XIV,* dir. Ulysse Chevalier (Valence : Chenevier, 1877)

Loret, Jean, *La Muse historique ou recueil des lettres en vers contenant les nouvelles du temps*, [1650-1665] 4 vols (Paris : P. Jannet, 1857-1891)

Louis XIV, *Mémoires*, dir. Jean Longnon [1755] (Paris : J. Tallandier, 1978)

Mazarin, Jules, cardinal de, *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, dir. Adolphe Chéruel puis Georges d'Avenel, 9 vols (Paris : Imprimerie Nationale, 1872-1906)

——*Bréviaire des politiciens* (Langres : Café-Clima, 1984)

Montpensier, Anne-Marie-Louise-Henriette d'Orléans, duchesse de, *Mémoires* [1718], 8 vols (Boston, MA : Adamant Media Corporation, 2006)

——*Mémoires* [1718], dir. Adolphe Chéruel, 4 vols (Paris : Charpentier, 1858-1868)

Motteville, Francoise de, *Mémoires sur Anne d'Autriche et sa cour* [1723], 4 vols ([n.p.] : Adamant Media Corporation, 2001)

Nemours, Marie d'Orléans, duchesse de, *Mémoires*, dir. Micheline Cuénin [1709] (Paris : Mercure de France, 2006)

Orléans, Charlotte-Élisabeth de Bavière, duchesse d', *Correspondance complète de Madame duchesse d'Orléans née princesse palatine, mère du régent*, dir. M. G. Brunet, 2 vols (Paris : Charpentier, 1857)

——*Lettres*, dir. Olivier Amiel et Pierre Gascar, 2e éd. (Paris : Mercure de France, 1985)

Patin, Guy, *Lettres du temps de la Fronde*, dir. André Thérive (Paris : Bossard, 1921)

Pomponne, Simon Arnauld, marquis de, *Mémoires,* dir. Jérôme Mavidal, 2 vols (Paris : Duprat, 1860)

Rabutin, Roger, comte de Bussy, *Correspondance avec sa famille et ses amis (1666-1693),* dir. Ludovic Lalanne, 6 vols (Paris : Charpentier, 1858-1859)

——— *Histoire amoureuse des Gaules*, dir. Jacqueline et Roger Duchêne [1666] (Paris : Gallimard, 1993)

——— *Mémoires, nouvelle édition revue sur un manuscrit de famille augmentée de fragments inédits, suivie de l'Histoire amoureuse des Gaules*, dir. Ludovic Lalanne [1696] 2 vols (Paris : Charpentier, 1857)

Recueil des gazettes nouvelles ordinaires et extraordinaires (Paris : Rue Saint Thomas, 1672)

Retz, Jean-François Paul de Gondi, cardinal de, *Mémoires – La conjuration du comte Jean-Louis de Fiesque – Pamphlets*, dir. Maurice Allem et Édith Thomas [1717] (Paris : Gallimard, 1956)

Richelet, Pierre, *Dictionnaire français, contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue française : ses expression propres, figurées et burlesques, la prononciation des mots les plus difficiles, le genre des noms, le régime des verbes : avec les termes les plus connus des arts et des sciences. Le tout tiré de l'usage et des bons auteurs de la langue française* (Genève : Jean Herman Widerhold, 1680)

Saint-Maurice, Thomas-François Chabod, marquis de, *Lettres sur la Cour de Louis XIV (1667-1670)*, dir. Jean Lemoine (Paris : Calmann-Lévy, 1910)

Rothschild, Nathan James Édouard, baron de, *Les Continuateurs de Loret : lettres en vers de La Gravette de Mayolas, Robinet, Boursault, Perdou de Subligny, Laurent et autres* (1665-1689), 2 vols (Paris : D. Morgand et C. Fatout, 1881-1882)

Sarrasin, Jean-François, *Œuvres*, dir. Paul Festurgière, 2 vols (Paris : Honoré Champion, 1926)

Sévigné, Marie de Rabutin-Chantal, marquise de, *Correspondance*, dir. Roger Duchêne, 3 vols (Paris : Gallimard, 1972-1978)

Sourches, Louis-François du Bouchet, marquis de, *Mémoires du marquis de Sourches sur le règne de Louis XIV*, dir. Gabriel-Jules, comte de Cosnac et Édouard Pontal, 13 vols (Paris : Hachette, 1882-93)

Spanheim, Ézéchiel, *Relation de la Cour de France en 1690* [1781], dir. Émile Bourgeois (Paris : Mercure de France, 1973)

Suède, Christine, reine de, *Lettres secrètes de Christine, reine de Suède, aux personnages illustres de son siècle, dédiées au Roi de Prusse,* dir. François Lacombe (Genève : Frères Cramer, 1761)

Traité de paix entre le roi et le roi de Suède et messieurs les ducs de Celle, de Wolfenbüttel et d'Osnabrück, avec les ratifications et les pleins pouvoirs (Paris : Simon Bénard, 1679)

Vaugelas, Claude Favre, baron de, *Remarques sur la langue française*, dir. Zygmunt Marzys (Genève : Droz, 2009)

——— *Remarques sur la langue française*, dir. Olivier Patru et Thomas Corneille, 3 vols [1647] (Paris : Huart, 1738)

Waddington, Albert (dir.), *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française – Prusse* (Paris : Félix Alcan, 1901)

B. Sources secondaires

a. Références critiques et littéraires antérieures à 1900

Baillon, Charles, comte de, *Henriette-Anne d'Angleterre : duchesse d'Orléans, sa vie et sa correspondance avec son frère Charles II* (Paris : Perrin, 1886)

Belloc, Alexis, *Les Postes françaises – Recherches historiques sur leur origine, leur développement, leur législation* (Paris : Firmin-Didot, 1886)

Boislile, Arthur-Michel de, 'Le secret de la Poste sous le règne de Louis XIV', *Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 27.2 (1890), 229-45

Chéruel, Adolphe, 'Lettres inédites de Mme de Longueville, du prince de Conti et de Lénet ', *Revue d'Histoire diplomatique*, 3 (1889), 13-48

Clarendon, Edward, comte de, *The History of the Rebellion and Civil Wars in England,* 8 vols (Oxford : Clarendon Press, 1826)

Cousin, Victor, 'Lettres nouvelles de Madame de Longueville', *Revue des Deux Mondes* (1851), 393-437

——*La Jeunesse de Mme de Longueville* (Paris : Didier, 1859)

——*Madame de Sablé : nouvelles études sur les femmes illustres et la société du XVIIe siècle* (Paris : Didier, 1865)

——*Madame de Longueville pendant la Fronde* (Paris : Didier, 1881)

Enschédé, A.-J., 'L'Église française de Celle en Allemagne', *Bulletin historique et littéraire (Société de l'Histoire du protestantisme français)*, 41.12 (1892), 644-57

Ferrière, Claude-Joseph, *Dictionnaire de droit et de pratique*, 2 vols (Paris : Brunet, 1749)

Filleul, Edmond, *Isabelle-Angélique de Montmorency : duchesse de Châtillon* (Paris : Firmin-Didot & Cie, 1878)

Histoire véritable de la duchesse de Châtillon (Cologne : Pierre Marteau, 1699)

Horric de Beaucaire, Charles-Prosper-Maurice, vicomte, *Une Mésalliance dans la maison de Brunswick (1665-1725). Éléonore Desmier d'Olbreuse, duchesse de Celle* (Paris : H. Oudin, 1884)

Mignet, François-Auguste, *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, 2 vols (Paris : Imprimerie Royale, 1835)

Ministère de la Guerre (dir.), *Inventaire sommaire des archives historiques : archives anciennes, correspondance*, 7 vols (Paris : imprimerie nationale, 1898-1930)

Mourin, Ernest, *Récits lorrains : histoire des ducs de Lorraine et de Bar* (Paris : Berger-Levrault, 1895) <http://enlorraine.unblog.fr/2010/12/23/charles-iv-1624-1675-et-louis-xiv/ > [consulté le 3 mars 2016]

Panckoucke, Charles-Joseph, *Encyclopédie méthodique*, 210 vols (Paris : Panckouke, 1782-1832)

Saint-Prest, Jean-Yves de, *Histoire des traités de paix et autres négociations du XVIIe siècle depuis la paix de Vervins jusqu'à la paix de Nimègue*, 2 vols (Amsterdam : J.-F Bernard, 1725)

Vast, Henri, 'Des tentatives de Louis XIV pour arriver à l'Empire', *Revue Historique*, 65.1 (1897), 1-45

Weiss, Charles, *Histoire des réfugiés protestants de France depuis la Révocation de l'Édit de Nantes jusqu'à nos jours*, 2 vols (Paris : Charpentier, 1853)

13. Références critiques et littéraires postérieures à 1900

Abensour, Léon, *Histoire générale du féminisme* (Paris : Ressources, 1979)

Adam, Antoine, *Du Mysticisme à la révolte : les jansénistes du XVIIe siècle* (Paris : Fayard, 1968)

Allen, E. John B., *Post and Courier Service in the Diplomacy of Early Modern Europe* (La Haye: Nijhoff, 1972)

André, Louis, *Louis XIV et l'Europe* (Paris : Albin Michel, 1950)

Aronson, Nicole, *Madame de Rambouillet ou la magicienne de la chambre bleue* (Paris : Fayard, 1988)

Atem, Carole, *Les Mémoires apocryphes de Courtilz de Sandras : émergence et triomphe d'une forme romanesque à l'âge classique (1687-1758)* (Paris : Éditions du Panthéon, 2016)

Arzoumanov, Anna, '*L'Histoire Amoureuse des Gaules*, entre chronique scandaleuse et divertissement galant', *Littératures classiques*, 54 (2004), 141-51

Auerbach, Bertrand, *La France et le Saint-Empire romain germanique depuis la paix de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, 2e éd (Genève : Slatkine Reprints, 1976)

Bannister, Mark, *Condé in Context: Ideological Change in Seventeenth-Century France* (Oxford : Legenda, 2000)

Barbiche, Bernard, *Les Institutions de la monarchie française à l'époque moderne, XVIe-XVIIIe siècle* (Paris : Presses Universitaires de France, 1999)

Bastian, Corina, *Verhandeln in Briefen, Frauen in der höfischen Diplomatie des frühen 18. Jahrhunderts* (Cologne/Weimar/Vienne : Böhlau, 2013)

Beasley, Faith, *Revising Memory: Women's Fiction and Memoirs in Seventeenth-Century France* (New Brunswick : Rutgers University Press, 1990)

Beauvalet-Boutouyrie, Scarlett, *Être veuve sous l'Ancien Régime* (Paris : Belin, 2001)

——*Les Femmes à l'époque moderne (XVIe-XVIIIe siècle)* (Paris : Belin, 2003)

Bedouelle, Guy, 'Le rôle du jansénisme dans la conception moderne du péché', *Les Échos de Saint-Maurice*, 83 (1987), 93-107

Béguin, Katia, 'De la finance à l'intendance ou la reconversion réussie de Jean Hérauld de Gourville (1625-1703)', *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine,* 46.3 (1999), 435-56

——*Les Princes de Condé : rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle* (Seyssel : Champ Vallon, 1999)

Bell, Gary M., *A Handlist of British Diplomatic Representatives : 1509-1688* (Cambridge : Cambridge University Press, 1995)

Bély, Lucien, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV* (Paris : Fayard, 1990)

——*La Société des princes : XVIe-XVIIIe siècle* (Paris : Fayard, 1999)

——(dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime* (Paris : Presses Universitaires de France, 2002)

——*L'Art de la paix en Europe : naissance de la diplomatie moderne, XVIe-XVIIIe siècles* (Paris : Presses Universitaires de France, 2007)

——(dir.), *Dictionnaire de Louis XIV* (Paris : Robert Laffont, 2015)

Bély, Lucien et autres (dir.), *Dictionnaire des ministres des affaires étrangères, 1589-2004* (Paris : Fayard, 2005)

Benoist, André, 'La famille d'Olbreuse et le protestantisme', *Bulletin de la société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, 23 (1990), 5-33

Bérenger, Jean, 'Louvois, ministre d'État', *Histoire, économie et société,* 15.1 (1996), 37-46

——'De la prépondérance à l'équilibre : quelques réflexions sur la politique étrangère de Louis XIV', in *Guerres et paix en Europe centrale à l'époque moderne et contemporaine : mélanges d'histoire des relations internationales offerts à Jean Bérenger*, dir. Daniel Tollet (Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2003), pp. 73-90

Bernos, Marcel, *Femmes et gens d'Église dans la France classique (XVIIe-XVIIIe siècle)* (Paris : Éditions du Cerf, 2003)

Bernstorff, Hartwig von, *Andreas Gottlieb von Bernstorff 1649-1726, Staatsmann, Junker, Patriarch: Zwischen deutschem Partikularismus und europäischer Politik* (Bochum : Winkler, 1999)

Bertière, Simone, *Les Reines de France au temps des Bourbons, 1. Les Deux Régentes* (Paris : Éditions de Fallois, 1996)

—— *Les Reines de France au temps des Bourbons, 2. Les Femmes du Roi-Soleil* (Paris : Éditions de Fallois, 1998)

——*Mazarin : le maître du jeu* (Paris : Éditions de Fallois, 2007)

——*Condé : le héros fourvoyé* (Paris : Éditions de Fallois, 2011)

Billacois, François, *Le Duel dans la société française des XVIe-XVIIe siècles : essai de psychosociologie historique* (Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1986)

Blanquié, Christophe, 'Entre courtoisie et révolte : la correspondance de Condé (1648-1659)', *Histoire, économie et société,* 14.3 (1995), 427-43

Blin, Arnaud, *1648, la Paix de Westphalie ou la naissance de l'Europe politique moderne* (Bruxelles : Éditions Complexe, 2006)

——'La paix de Westphalie : le nouvel ordre mondial', *Historia*, 720 (2006), 28-34

Bluche, François, *Louis XIV* (Paris : Fayard, 1986)

——(dir.), *Dictionnaire du Grand siècle* [1990] (Paris : Fayard, 2005)

Bogdan, Henry, 'La Lorraine sans son duc, le duc sans son duché', in *La Lorraine des ducs : sept siècles d'histoire* (Paris : Perrin, 2005), pp. 189-98

Boisson, Didier, 'Les Églises réformées aux XVIIe et XVIIIe siècles', in *Histoire du christianisme en France,* dir. Alain Tallon et Catherine Vincent (Paris : Armand Colin, 2014), pp. 227-44

Bonnefon, Paul, 'Une Française en Allemagne sous Louis XIV : Mme de Mecklembourg à Schwerin d'après sa correspondance inédite avec Dom Luc d'Achery', *Revue d'Histoire Diplomatique* (1919), 1-38

Bonney, Richard, 'Cardinal Mazarin and the Great Nobility during the Fronde', *The English Historical Review*, 96 (1981), 818-33

Boon, Sonja, 'Recuperative Autobiography and the Politics of Life Writing : Lineage, Inheritance, and Legacy in the Writings of the Marquise de la Ferté-Imbault', *Journal of Women's History*, 24.3 (2012), 13-38

Boorsch, Jean, 'At the court of Louis XIV with Madame de Motteville', *American Society of Legion of Honor Magazine*, 26 (1955), 363-76

Braun, Guido, *Du Roi-Soleil aux Lumières : l'Allemagne face à l'Europe française, 1648-1789*, trad. Bernadette Guesnard-Meisser (Villeneuve-d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 2012)

Bretagnolle, Anne et Nicolas Verdier, 'Images d'un réseau en évolution : les routes de poste dans la France préindustrielle (XVIIe siècle – début XIXe siècle), *M@ppemonde*, 79 (2005), 1-8 <http://mappemonde.mgm.fr/num7/articles/art05301.pdf> [consulté le 21 février 2014]

Brière, Nina, *La Douceur du roi : le gouvernement de Louis XIV et la fin des Frondes (1648-1661)* (Québec : Presses de l'Université Laval, 2011)

Cadoux, Richard, 'Port-Royal et les protestants : des affinités électives', *Évangile et liberté*, 206 (2007), <https://www.evangile-et-liberte.net/elements/numeros/206/article8.html> [consulté le 18 juillet 2016]

Camus, Alice, 'Être reçu en audience chez le roi', *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* (2013) <http://crcv.revues.org/12206> [consulté le 9 janvier 2014]

Caplan, Jay, *Postal Culture in Europe : 1500-1800* (Oxford : Voltaire Foundation, 2016)

Carrier, Hubert, *La Presse de la Fronde (1648-1653) : les Mazarinades*, 2 vols (Genève : Droz, 1989-1991)

——— 'L'action politique et militaire des femmes dans la Fronde', in *Encyclopédie politique et historique des femmes*, dir. Christine Fauré (Paris : Presses Universitaires de France, 1997), pp. 49-71

Cénat, Jean-Philippe, *Louvois : le double de Louis XIV* (Paris : Tallandier, 2015)

Chartier, Roger, Marie-Madeleine Compère et Dominique Julia, *L'Éducation en France du XVIe au XVIIIe siècle* (Paris : Société d'éd. d'enseignement supérieur, 1976)

Cholakian, Patricia Francis, *Women and the Politics of Self-Representation in Seventeenth-Century France* (Newark, NJ : University of Delaware Press, 2000)

Corvisier, André, *Louvois* (Paris : Fayard, 1983)

Cosandey, Fanny, *La Reine de France, symbole et pouvoir, XVe-XVIIIe siècle* (Paris : Gallimard, 2000)

——— 'Honneur aux dames. Préséances au féminin et prééminence sociale dans la monarchie d'Ancien Régime (XVIe-XVIIe siècles)', in *Moving Elites : Women and Cultural Transfers in the European Court System. Proceedings of an international workshop, Florence, 2008*, dir. Giulia Calvi et Isabelle Chabot (HEC Working Papers : European University Institute, 2010), pp. 65-75

Crawford, Katherine, *Perilous Performances: Gender and Regency in Early Modern France* (Cambridge, MA ; Londres : Harvard University Press, 2004), pp. 98-136.

Croxton, Derek, 'The Peace of Westphalia of 1648 and the Origins of Sovereignty', *The International History Review*, 21.3 (1999), 569-91

Dauphin, Cécile et Arlette Farge (dir.), *Séduction et sociétés : approches historiques* (Paris : Éditions du Seuil, 2001)

Daybell, James (dir), *Early Modern Women's Letter Writing, 1450-1700* (Houndmills Basingstoke : Palgrave, 2001)

DeJean, Joan, *Tender Geographies: Women and the Origins of Novel in France* (New York, NY : Columbia University Press, 1991)

Denis, Vincent, 'Administrer l'identité. Le premier âge des papiers d'identité en France (XVIIe-milieu XIXe siècle)', *Labyrinthe*, 5 (2000), 25-42

Descimon, Robert, 'Autopsie du massacre de l'Hôtel de Ville (4 juillet 1652). Paris et la « Fronde des Princes »', *Annales, histoire, sciences sociales*, 54.2 (1999), 319-51

Dessert, Daniel, *Les Montmorency : mille ans au service des rois de France* (Paris : Flammarion, 2015)

Diederich, Jorg, 'Katholischer Neubeginn in Mecklenburg nach der Reformation-Quellenkritik und verfestigtes Geschichtsbild', in *Kirche in der Diaspora des Nordens – 5. Internationale Tagung für Kirchengeschichte des Vereins für katholische Kirchengeschichte in Hamburg und Schleswig-Holstein e. V.* (Hambourg : Verlagsgruppe Husum, 2013), pp. 103-30

Dorlin, Elsa, *L'Évidence de l'égalité des sexes : une philosophie oubliée du XVIIe siècle* (Paris : L'Harmattan, 2001)

Dousset, Christine, 'Femmes et héritage en France au XVIIe siècle', *XVIIe siècle*, 244.3 (2009), 477-91

Doyle, William, *Catholic Resistance to Authority from the Reformation to the French Revolution* (Basingstoke : Macmillan, 2000)

Duby, Georges et Michelle Perrot (dir.), *Histoire des femmes en Occident. Vol. XVIe-XVIIIe siècles,* 5 vols, (Paris : Plon, 1991-1992)

Duchêne, Jacqueline, *Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans* (Paris : Fayard, 1995)

Duchêne, Roger, *Les Précieuses ou comment l'esprit vint aux femmes* (Paris : Fayard, 2001)

——*Être femme au temps de Louis XIV* (Paris : Perrin, 2004)

——*Comme une Lettre à la poste – les progrès de l'écriture personnelle sous Louis XIV* (Paris : Fayard, 2006)

Duhamelle, Christophe, 'Les noblesses du Saint-Empire du milieu du XVIe au milieu du XVIIIe siècle', *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 46.1 (1999), 146-70

Dujon, Fernand, 'Les livres à clef. Étude bibliographique critique et analytique pour servir à l'histoire littéraire', *Littératures Classiques*, 54 (2004)

Dulong, Claude, *La Vie quotidienne des femmes au Grand Siècle* (Paris : Hachette, 1984)

Fayard, Janine, 'L'ascension sociale d'une famille de bourgeois parisiens au XVIIe siècle : les Bidal d'Asfeld', *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (1963), 83-110

Fehrenbach, Jérôme, *La Princesse Palatine : l'égérie de la Fronde* (Paris : Éditions du Cerf, 2016)

Félicité, Indravati, 'La conversion et les convertis dans les relations diplomatiques entre la France et l'Europe du Nord au temps de Louis XIV', *Revue d'histoire diplomatique*, 126.3 (2012), 205-38

—— *Négocier pour exister : les villes et duchés du nord de l'Empire face à la France, 1650-1730* (Berlin : De Gruyter, 2016)

Ferreyrolles, Gérard (dir.), *L'Épistolaire au XVIIe siècle* (Paris : Honoré Champion, 2010)

Fohlen, Jeannine, *Dom Luc d'Achery (1609-1685) et les débuts de l'érudition mauriste* (Boulogne : 79 rue d'Aguesseau, 1968)

Fonck, Bertrand, *Le Maréchal de Luxembourg et le commandement des armées sous Louis XIV*

(Seyssel : Champ Vallon, 2014)

Fromageot, Paul, *Une Cousine du Grand Condé : Isabelle de Montmorency, duchesse de Châtillon et de Mecklembourg* (Paris : Émile Paul, 1913)

Fumaroli, Marc, 'La confidente et la reine : Madame de Motteville et Anne d'Autriche', *Revue de Sciences Humaines*, 115 (1964), 265-78

Garapon, Jean, *La Grande Mademoiselle mémorialiste : une autobiographie dans le temps* (Genève : Droz, 1989)

——— *La Culture d'une princesse : écriture et autoportrait dans l'œuvre de la Grande Mademoiselle* (Paris : Honoré Champion, 2003)

Genet-Rouffiac, Nathalie, *Jacques II d'Angleterre : le roi qui voulut être saint* (Paris : Belin, 2011)

Gibson, Wendy, *Women in Seventeenth-Century France* (Basingstoke : Macmillan, 1989)

Godard de Donville, Louise (dir.), *La Conversion au XVIIe siècle – Actes du XIIe colloque de Marseille* (Marseille : CMR 17, 1983)

Godineau, Dominique, *Les Femmes dans la société française : XVIe-XVIIIe siècle* (Paris : Armand Colin, 2003)

Goldsmith, Elizabeth C., *Exclusive conversations : the art of interaction in seventeenth-century France* (Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 1988)

Goldsmith, Elizabeth C. et Colette H. Winn (dir.), *Lettres de femmes : textes inédits et oubliés du XVIe au XVIIIe siècle* (Paris : Honoré Champion, 2005)

Goodman, Dena, 'L'*ortografe des dames* : gender and language in the Old Regime', *French Historical Studies*, 25.2 (2002), 191-223

———*Becoming a Woman in the Age of Letters* (Ithaca, NY; London : Cornell University Press, 2009)

Goubert, Pierre, *Louis XIV et vingt millions de Français* (Paris : Fayard, 1966)

Grassi, Marie-Claire, *L'Art de la lettre au temps de 'La nouvelle Héloïse' et du romantisme* (Genève : Slatkine, 1994)

———*Lire l'épistolaire* (Paris : Dunod, 1998)

Haase-Dubosc, Danielle et Éliane Viennot (dir.), *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien régime* (Paris : Rivages, 1991)

Haase-Dubosc, Danielle, 'Madame de Châtillon : la correspondance politique (1678-1679)', in *L'Épistolaire, un genre féminin ?*, dir. Christine Planté (Paris : Honoré Champion, 1998), pp. 67-82

——— 'Madame de Châtillon ou la séduction', in *Ravie et enlevée : de l'enlèvement comme stratégie matrimoniale au XVIIe siècle* (Paris : Albin Michel, 1999), pp. 267-305

——— 'Intellectuelles, femmes d'esprit et femmes savantes au XVIIe siècle', *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 13 (2001), 43-67

——— 'Madame de Châtillon : veuve joyeuse', in *Veufs, veuves et veuvage dans la France d'Ancien Régime*, dir. Nicole Pellegrin (Paris : Honoré Champion, 2003), pp. 169-84

——— 'Ravie et enlevée au XVIIe siècle', in *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, dir. Danielle Haase-Dubosc et Éliane Viennot (Paris : Perrin, 2008), pp. 135-52

Haddad, Élie, 'Les substitutions fidéicommissaires dans la France d'Ancien Régime : droit et historiographie', *Mélanges de l'École française de Rome – Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, 124.2 (2012) <https://mefrim.revues.org/690> [consulté le 5 février 2016]

Hanley, Sarah, 'The Monarchic State: marital regime, governance and male rights', in *Politics, Ideology and the Law in Early Modern Europe. Essays in Honor of J. H. M. Salmon*, dir. Adrianna E. Bakos (Rochester, NY : University of Rochester Press, 1994), pp. 107-26

Hanotin, Guillaume, 'Femmes et négociations diplomatiques entre France et Espagne au XVIIIe siècle', *Genre & Histoire*, 12.13 (2013) < http://genrehistoire.revues.org/1855> [consulté le 18 mai 2016].

Hardwick, Julie, 'Widowhood and Patriarchy in Seventeenth-Century France', *Journal of Social History*, 26 (1992), 133-48

———'Women "working" the law: gender, authority, and legal process in early modern France', *Journal of Women's History*, 9.3 (1997), 28-49

Haroche-Bouzinac, Geneviève, *L'Épistolaire* (Paris : Hachette, 1995)

———'Les lettres qu'on ne brûle pas', *Revue d'Histoire littéraire de la France,* 103.2 (2003), 301-08

Hasquenoph, Sophie, *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du Moyen Âge à nos jours* (Seyssel : Champ Vallon, 2009)

Hasquin, Hervé, *Louis XIV face à l'Europe du Nord : l'absolutisme vaincu par les libertés* (Bruxelles : Éditions Racine, 2005)

Hatton, Ragnhild, 'Louis XIV et l'Europe, éléments d'une révision historiographique', XVIIe siècle, 123 (1979), 109-35

Helle, Astrid E., *Histoire du Danemark* (Paris : Hatier, 1992)

Homberg, Octave et Fernand Jousselin, *La Femme du Grand Condé, Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de Condé* (Paris : Plon, 1933)

Hours, Bernard, *L'Église et la vie religieuse sous l'Ancien Régime* (Paris : Presses Universitaires de France, 2000)

Hurel, Daniel-Odon, 'Dom Jean Mabillon, moine bénédictin et acteur de la République des Lettres dans l'Europe de Louis XIV', *Rivista du Filosofia Neo-Scolastica*, 100.1 (2008), 3-16

Janczukiewicz, Jérôme, 'Gaston d'Orléans à la fin de la fronde : la persistance dans la rébellion (septembre 1651-octobre 1652)', in *État et société en France aux XVIIe et XVIIIe siècles : mélanges offerts à Yves Durand*, dir. Jean-Pierre Bardet (Paris : Presses Paris Sorbonne, 2000), 331-46

——— 'La prise du pouvoir par Louis XIV : la construction d'un mythe', *XVIIe siècle*, 227.2 (2005), 243-64

Jensen, Katherine Ann, '*Male models of feminine epistolarity; or how to write like a woman in seventeenth-century France', in Writing the Female Voice: Essays on Epistolary Literature*, dir. Elizabeth C. Goldsmith (Boston, MA: Northeastern University Press, 1989), pp. 25-45

Joost, Sebastian, *Zwischen Hoffnung und Ohnmacht. Auswärtige Politik als Mittel zur Durchsetzung landesherrlicher Macht in Mecklenburg (1648-1695)* (Berlin : LIT, 2009)

Jouanna, Arlette, *Le Devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne : 1559-1661* (Paris : Fayard, 1989)

Kerautret, Michel, *Histoire de la Prusse* (Paris : Éditions du Seuil, 2005)

Kermit, Hans, *Niels Stensen, the Scientist who was Beatified* (Herefordshire: Gracewing Publishing, 2003)

Kettering, Sharon, 'Gift-giving and patronage in early modern France', *French History 2*, 2 (1988), 131-51

——— 'The patronage power of early modern French noblewomen', *The Historical Journal*, 32.4 (1989), 817-41

Koda, Tekeshi, 'Jansénisme et gallicanisme dans les assemblées du clergé au milieu du XVIIe siècle', *XVIIe siècle*, 248.3 (2013), 467-77

Labatut, Jean-Pierre, 'Louis XIV et les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit', *XVIIe siècle*, 128 (1980), 266-77

Lanchy, Claude, 'De la Charité de Vineuil à l'Hospice Condé de Chantilly', *Revue d'histoire de la Pharmacie* (1995), 139-41

Laurain-Portemer, Madeleine, 'Questions européennes et diplomatie mazarine', *XVIIe siècle*, 166 (1990), 17-55

Lavolée, Robert, 'Les duels de Montmorency-Bouteville, d'après des documents inédits', *Revue d'études historiques* (Paris : Picard et Fils, 1903), 225-47 et 337-62.

Lebigre, Arlette, *La Duchesse de Longueville* (Paris : Perrin, 2004)

Leclercq, Jean, 'Saint-Germain et les bénédictines de Paris', *Revue d'histoire de l'Église de France*, 43.140 (1957), 223-30

Léonard, Émile-Guillaume, 'Le protestantisme français au XVIIe siècle', *Revue historique*, 200 (1948), 153-79

Lesaulnier, Jean et Antony McKenna (dir.), *Dictionnaire de Port-Royal* (Paris : Honoré Champion, 2004)

Lett, Didier, 'L'histoire des frères et des sœurs', *Clio. Femmes, genre, histoire*, 34 (2011), 182-202

Lockhart, Paul Douglas, *Sweden in the Seventeenth Century* (New York, NY : Palgrave Macmillan, 2004)

Longino Farrell, Michèle, *Performing Motherhood : the Sévigné Correspondence* (Hanover ; London : University Press of New England, 1991)

Lougee, Carolyn C., *Le Paradis des Femmes: Women, Salons and Social Stratification in Seventeenth-Century France* (Princeton, NJ : Princeton University Press, 1976)

Lynn, John A., *Les Guerres de Louis XIV, 1667-1714,* trad. Bruno Demangeot (Paris : Perrin, 2010)

Magne, Émile, *Femmes galantes du XVIIe siècle : Madame de La Suze (Henriette de Coligny) et la société précieuse* (Paris : Mercure de France, 1908)

——— *Femmes galantes du XVIIe siècle : Madame de Châtillon (Isabelle-Angélique de Montmorency) – Portraits et documents inédits* (Paris : Mercure de France, 1910)

Maître, Myriam, *Les Précieuses : naissance des femmes de lettres en France au XVIIe siècle* (Paris : Honoré Champion, 1999)

Malettke, Klaus, *Les Relations entre la France et le Saint-Empire au XVIIe siècle* (Paris : Honoré Champion, 2001)

——— 'Les traités de paix de Westphalie et l'organisation politique du Saint Empire romain germanique', *XVIIe siècle*, 210 (2001), 113-44

Marcoccia, Michel, 'Communication électronique et rapport de places : analyse comparative de la formulation d'une requête administrative par courrier électronique et par courrier papier', in *Le Rapport de places dans l'épistolaire,* dir. Jürgen Siess et Séverine Hutin (Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, 2005), pp. 51-64

Maurois, André, *Histoire d'Angleterre*, complétée par Michel Mohrt (Paris : Fayard, 1978)

Mauss, Marcel, *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques,* 2e éd (Paris : Presses Universitaires de France, 2012)

Mazère, Alain, *La Rochefoucauld : le duc rebelle* (Paris : Le Croît vif, 2007)

McClive, Cathy, *Menstruation and Procreation in Early Modern France* (Farnham : Ashgate, 2015)

Mclean, Ian, *Woman Triumphant: 1610-1652* (Oxford : Oxford University Press, 1977)

Meslin, Michel, 'Politique et conversion', in *La Conversion et le politique à l'époque moderne*, dir. Daniel Tollet (Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2005), pp. 9-14

Meyer, Philippe, *Baltiques : histoire d'une mer d'ambre* (Paris : Perrin, 2013)

Mitard, Pierre, 'Éléonore Desmier d'Olbreuse « La Grand'Mère de L'Europe » (1639-1722)', *Bulletin de la société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, 23 (1990), 35-58

Mousnier, Roland, *Les Institutions de la France sous la monarchie absolue : 1589-1789*, 2 vols (Paris : Presses Universitaires de France, 1974)

Nahoum-Grappe, Véronique, 'La belle femme', in *Histoire des femmes en Occident*, dir. Georges Duby et Michelle Perrot, 5 vols (Paris : Plon, 1990-1992), vol. 3 : XVIe-XVIIIe siècles, dir. Natalie Zemon Davis et Arlette Farge, pp. 95-109

Neveu, Bruno, 'Le Conseil d'État d'en Haut et les affaires étrangères sous le règne de Louis XIV', *La Revue administrative,* 52.3 (1999), 57-70

Niderst, Alain, 'Jansénisme et politique : le cas Arnauld de Pomponne', in *Religion et politique : les avatars de l'augustinisme – Actes du colloque organisé par l'Institut Claude Longeon, 4-7 octobre 1995*, dir. Jean Jehasse et Antony McKenna (Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1998), pp. 267-74

Nolde, Dorothea, 'Une histoire peut en cacher une autre : mémoires de femmes et historiographie au XVIIe siècle. Sophie de Hanovre (1630-1714) et Éléonore d'Olbreuse (1639-1722)', in *Les Femmes et l'écriture de l'histoire : 1400-1800*, dir. Jean-Claude Arnould et Sylvie Steinberg (Mont-Saint-Aignan : Publications des universités de Rouen et du Havre, 2008), pp. 143-53

Norberg, Kathryn, 'Incorporating women/gender into French History courses, 1429-1789: did women of the old regime have a political history?', *French Historical Studies,* 27.2 (2004), 243-66

Nordmann, Claude, *Grandeur et liberté de la Suède, 1660-1792* (Paris ; Louvain : Nauwelaerts, 1971)

Oakley, Stephen P., 'The interception of Posts in Celle, 1694-1700', in *William III and Louis XIV*, dir. Ragnhild Hatton et J.S. Bromley (Liverpool : Liverpool University Press, 1968), pp. 95-116

Orwat, Florence, 'Un genre sous tension : les lettres de Madame Palatine', *Littératures classiques*, 71 (2010), pp. 255-84

Pagès, Georges, *Le Grand Électeur et Louis XIV : 1660-1688* (Paris : G. Bellais, 1905)

Perrin-Marsol, Alice, 'À la recherche du prestige perdu ? Les alliances matrimoniales de la Maison de Brunswick à la fin du XVIIe siècle', *XVIIe siècle*, 243 (2009), 281-99

Petitfils, Christian, *Fouquet*, 3e éd (Paris : Perrin, 2005)

Picavet, Camille-Georges, 'L'organisation du travail diplomatique en France de 1667 à 1670', *Revue historique*, 146.2 (1924), 205-21

——— 'Les commis de affaires étrangères au temps de Louis XIV (1661-1715)', *Revue d'histoire moderne*, 1 (1926), 103-20

——— *La Diplomatie française au temps de Louis XIV, 1661-1715 – Institutions, mœurs et coutumes* (Paris : Félix Alcan, 1930)

Poisson, Georges, *La Duchesse de Chevreuse* (Paris : Perrin, 1999)

Poumarède, Géraud, 'Mazarin, marieur de l'Europe. Stratégies familiales, enjeux dynastiques et

géopolitiques au milieu du XVIIe siècle', *XVIIe siècle*, 243.2 (2009), 201-18

Poutet, Yves, *Catherine de Bar, 1614-1698, mère Mectilde du Saint-Sacrement : moniale et fondatrice bénédictine au XVIIe siècle* (Paris : Parole et silence, 2013)

Pujo, Bernard, *Le Grand Condé* (Paris : Albin Michel, 1995)

Raceviskis, Roland, 'Time, Postal Practices and Daily Life in Mme de Sevigné's Letters', in *EMF Studies in Early Modern France, volume 7 Rethinking Cultural Studies Exemplary Essays 2*, dir. David Rubin (Rookwood, Rookwood Press, 2001), pp. 29-47

Ranum, Orest, *La Fronde*, trad. Paul Chemla (Paris : Éditions du Seuil, 1995)

Reinhardt, Nicole, 'Les relations internationales à travers les femmes au temps de Louis XIV : l'amitié qu'elle a pour moi fait qu'elle m'écoute et son mari aussi', *Revue d'Histoire Diplomatique*, 3 (2003), 193-230

——— 'Von Amazonen und Landesmüttern. Isabelle-Angélique duchesse de Châtillon und Christian-Louis Herzog von Mecklenburg: Ein deutsch-französisches Missverständnis', *Mecklenburgische Jahrbücher*, 119 (2004), 161-82

Rey, Alain et autres (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française,* notice 'diplomatique', 4e éd (Paris : Le Robert, 2010)

Richards, Penny, 'The Guise women : politics, war and peace', in *Gender, Power and Privilege in Early Modern* Europe, dir. Jessica Munns et Penny Richards, pp. 159-70

Roosen, William J., 'The functioning of ambassadors under Louis XIV', *French Historical Studies*, 6 (1970), 311-32

Rubel, Alexandre, 'Une question d'honneur : La Fronde entre éthique de la noblesse et littérature', *XVIIe siècle*, 254 (2012), 83-108

Sarmant, Thierry et Mathieu Stoll, *Régner et gouverner – Louis XIV et ses ministres* (Paris : Perrin, 2010)

Schmitt, Manon, 'Mourir au XVIIe siècle : attitudes des habitants du Châtelleraudais', *CCHA*, 9 (2004-05), 41-80

Schnakenbourg, Éric, 'Les chemins de l'information : la circulation des nouvelles depuis la périphérie européenne jusqu'au gouvernement français au début du XVIIIe siècle', *Revue Historique*, 638.2 (2006), 291-311

——— 'Un pied en Allemagne : la diplomatie française et la présence suédoise dans le Nord de l'Empire (1648-1720)', in *Les Horizons de la politique extérieure française : stratégie diplomatique et militaire dans les régions périphériques et les espaces seconds (XVIe -XXe siècles)*, dir. Frédéric Dessberg et Éric Schnakenbourg (Bruxelles, P.I.E. Peter Lang S.A., 2011), pp. 237-54

Ségur, Pierre de, *La Jeunesse du maréchal de Luxembourg, 1628-1668* (Paris : Calmann Lévy, 1900)

———*Le Maréchal de Luxembourg et le prince d'Orange, 1668-1678* (Paris : Calmann Lévy, 1902)

——— *Le Tapissier de Notre-Dame : les dernières années du maréchal de Luxembourg, 1678-1695* (Paris : Calmann Lévy, 1903)

Shapiro, Stephen, Histoire générale et particulière : le discours historiographique chez Mme de Motteville et mademoiselle de Montpensier', in *Les Femmes et l'écriture de l'Histoire (1400-1800)*, dir. Sylvie Steinberg et Jean-Claude Arnould (Mont-Saint-Aignan : Presses des Universités de Rouen et du Havre, 2008), pp. 119-27

Simonet-Tenant, Françoise, 'Aperçu historique de l'écriture épistolaire : du social à l'intime', *Le Français aujourd'hui*, 4 (2004), 35-42

Smith, David L., 'Diplomacy and the religious question: Mazarin, Cromwell and the treaties of 1655 and 1657', *E-rea*, 11.2 (2014) <http://erea.revues.org/3745> [consulté le 6 novembre 2015]

Speziali, Pierre, 'Aspects de la cryptographie au XVIe siècle', *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 17 (1955), 188-206

Steinberg, Sylvie, 'Le mythe des Amazones et son utilisation politique de la Renaissance à la Fronde', in *Royaume de fémynie : pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde,* dir. Kathleen Wilson-Chevalier et Éliane Viennot (Paris : Honoré Champion, 1999), pp. 261-73.

Sternberg, Giora, 'Epistolary ceremonial : corresponding at the time of Louis XIV', *Past and Present*, 204 (2009), 33-88

Tessier, Alexandre (dir.), *La Poste, servante et actrice des relations internationales (XVIe-XIXe siècle)* (Bruxelles : P.I.E. Peter Lang, 2016)

Timmermans, Linda, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715) : un débat d'idées de Saint François de Sales à la marquise de Lambert* (Paris : Honoré Champion, 1993)

Tollet, Daniel (dir.) *Guerres et paix en Europe centrale aux époques modernes et contemporaine : mélanges d'histoire des relations internationales offerts à Jean Bérenger* (Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003)

Tonnellier, Eugène, *Notes historiques : Châtillon-sur-Loing (Loiret), sa seigneurie et ses anciennes institutions religieuses*, 2e éd (Châtillon-Coligny : Ruet-Bourdet, 1908)

Vaillé, Eugène, *Le Cabinet noir* (Paris : Presses Universitaires de France, 1950)

——— *Histoire générale des postes françaises*, 7 vols (Paris : Presses Universitaires de France, 1947-1955)

Venard, Marc, *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, dir. Jean-Marie Mayeur et Luce Pietri, 13 vols (Paris : Desclée, 1997)

Vergnes, Sophie, 'The Princesse de Condé at the head of the Fronde des Princes: modern Amazon or *femme prétexte*?', *French History* (2008), 406-24

——— 'De la guerre civile comme vecteur d'émancipation féminine : l'exemple des aristocrates frondeuses (1648-1653)', *Genre & Histoire*, 6 (2010), 1-19

——— 'Les dernières Amazones : réflexions sur la contestation de l'ordre politique masculin pendant la Fronde', *Les Cahiers de Framespa*, 7 (2011) <http://framespa.revues.org/674> [page consultée le 14 mai 2012]

——— 'Des discours de la discorde : les femmes, la Fronde et l'écriture de l'histoire', *Études Epistémè*, 19 (2011), 50-65

——— 'La duchesse de Longueville et ses frères pendant la Fronde : de la solidarité fraternelle à l'émancipation féminine', *XVIIe siècle*, 251 (2011-12), 309-32

———*Les Frondeuses : une révolte au féminin, 1643*-1661 (Seyssel : Champ Vallon, 2013)

Vernes, Suzanne, 'Un Frondeur : le Président Viole', *Revue d'histoire diplomatique,* 25 (1951), 16-38

Vickermann-Ribémont, Gabriele, 'Nouvelles images de la séduction féminine : *Armide* de Quinault et ses reprises en peinture', *Littératures* classiques, 69.2 (2009), 205-25

Viennot, Éliane, *La France, les femmes et le pouvoir – Les résistances de la société (XVIIe-XVIIIe siècle)* (Paris : Perrin, 2008)

Vincent, Daniel-Henri, *Bussy-Rabutin, le libertin puni* (Paris : Perrin, 2011)

Voignier, Jean-Marie, *Les bénédictines de Châtillon-sur-Loing* (Le Pont de Pierre : Monographies Gâtinaises, 1998)

Wagner, Richard, *Herzog Christian (Louis) I., 1658-1692* (Berlin : Süsserott, 1906)

———'Studien zur Geschichte des Herzogs Christian (Louis) (1658-1692) II : Bündnis mit Frankreich und zweite Ehe', *Jährbucher des Vereins für Mecklenburgische Geschichte und Altertumskunde*, 74 (1909), 1-70

——— 'Studien zur Geschichte des Herzogs Christian (Louis) (1658-1692) III : Der Feldzug des Herzogs Christian Louis und des Regiments Halberstadt für Ludwig XIV (1672-1674)', *Jährbucher des Vereins für Mecklenburgische Geschichte und Altertumskunde*, 86 (1922), 19-42

——— 'Studien zur Geschichte des Herzogs Christian (Louis) (1658-1692) : Zum Charakter Herzogs Christian (Louis) I.', *Jährbucher des Vereins für Mecklenburgische Geschichte und Altertumskunde*, 70 (1905), 191-234

Watts, Derek A., 'Jugements sur la Cour chez le Cardinal de Retz et quelques mémorialistes contemporains', in *La Cour au miroir des mémorialistes 1530-1682 – Actes du colloque du Centre de Philologie et de Littérature romanes de Strasbourg, 16-18 novembre 1989,* dir. Noémi Hepp (Paris : Klincksieck, 1991), pp. 123-33.

Whaley, Joachim (dir.), G*ermany and the Holy Roman Empire, vol. II: The Peace of Westphalia to the Dissolution of the Reich (1648-1806)* (Oxford: Oxford University Press, 2012)

Young, William, *International Politics and Warfare in the Age of Louis XIV and Peter the Great* (Lincoln, NE : iUniverse, 2004),

Zeller, Gaston, 'Politique extérieure et diplomatie sous Louis XIV', *Revue d'histoire moderne*, 32 (1931), 124-43

14. Thèses non publiées

Félicité, Indravati, 'Négocier pour exister : les villes et les duchés du nord de l'Empire face à la France (1650-1730)' (thèse de doctorat non publiée, Université Paris IV-Sorbonne, 2012)

Fonck, Bertrand, 'François-Henri de Montmorency-Bouteville, maréchal de Luxembourg (1628-1695) : commander les armées pour Louis XIV' (thèse de doctorat non publiée, École des Chartes, 2003)

Vergnes, Sophie, 'Les Frondeuses. L'activité politique des femmes de l'aristocratie et ses représentations de 1643 à 1661' (thèse de doctorat non publiée, Toulouse II Le Mirail, 2012)

15. Documents non publiés

Bastian, Corina, 'Négociation par correspondance : madame de Maintenon et la princesse des Ursins pendant la guerre de Succession d'Espagne (1701-1714)', résumé de la thèse de doctorat (texte non publié communiqué par l'auteur)

Félicité, Indravati, 'The presence of the private in diplomatic correspondence : the construction of a professional identity (communication à l'université de Princeton non publiée, avril 2014 (texte non publié communiqué par l'auteur)

Ulbert, Jörg, 'Un diplomate français au XVIIe siècle : Léonard de Mousseau sieur du Fresne' (texte non publié communiqué par l'auteur)

Ulbert, Jörg, 'Le « double emploi » dans la diplomatie française (1648-1789) : l'exemple de Jean Heiss (texte non publié communiqué par l'auteur)

C. Sitographie

< http://atilf.atilf.fr/>
Trésor de la Langue Française informatisé

< http://mjp.univ-perp.fr/mjp.htm> [consulté le 6 février 2012]
Traduction française des traités de Westphalie (Munster et Osnabrück)

<http://mjp.univ-perp.fr/traites/1659pyrenees.htm> [consulté le 2 juin 2013]
Traduction française du traité des Pyrénées

<http://mazarinades.org/?css=fixed> [consulté le 19 mai 2016]

< http://www.siefar.org/> [consulté le 5 décembre 2011]
Société Internationale pour l'Étude des Femmes de l'Ancien Régime

<http://www.refuge-huguenot.fr/histoire.php> [consulté le 15 avril 2016]

<http://saintempire.hypotheses.org/publications/glossaire/les-mots-du-saint-empire-liste-des-notices>

<http://www.amisdeportroyal.org/societe/?Eclat-et-tourmente.html> [consulté le 9 avril 2016]
Site sur l'histoire de Port-Royal des Champs

<http://www.enc-sorbonne.fr/fr/positions-these/separation-biens-haute-societe-parisienne-au-milieu-du-xviiie-siecle-1730-1761> [consulté le 5 décembre 2015]
Position de thèse de Marie Landelle, 'La séparation de biens dans la haute société parisienne au milieu du XVIIIe siècle (1730-1761)', École Nationale des Chartes, 2012